

# DISCOURS

DE NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE

# LE PAPE PIE IX

ADRESSÉS DANS LE PALAIS DU VATICAN  
AUX FIDÈLES DE ROME ET DU MONDE CATHOLIQUE  
DEPUIS LE COMMENCEMENT DE SA CAPTIVITÉ

RECUEILLIS ET PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS  
PAR LE R. PÈRE D. PASQUALE DE FRANCISCIS  
DEI PII OPERARIJ

---

SEULE TRADUCTION FRANÇAISE AUTHENTIQUE  
FAITE ET REVUE A ROME

Dédiée à S. Ém. le cardinal Monaco la Valletta

---

TOME DEUXIÈME



PARIS

LIBRAIRIE ADRIEN LE CLERE

HENRI LE CLERE, REICHEL ET C<sup>o</sup>, SUCESSEURS

ÉDITEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

RUE CASSETTE, 29

1875





# *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



**DISCOURS**

**DE NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE**

**LE PAPE PIE IX**

Tout droit est garanti et réservé à l'édition. Toute reproduction de cette traduction, aussi bien que du texte original, en n'importe quelle langue, et sous quelque forme que ce soit, est absolument défendue.

IMPRIMATUR

Fr. Vincentius M. Gatti S. P. A. M.

—

IMPRIMATUR

Josephus Angelini Vices.

## PRÉFACE DU SECOND VOLUME

---

Grâce à l'activité infatigable, à l'éloquence inépuisable de Notre Très Saint-Père le Pape Pie IX, en un peu plus d'un an nous avons pu former un second volume de ses admirables discours, tels qu'il a l'habitude de les improviser dans les différentes occasions qui lui sont offertes dans sa prison. Les impies se sont beaucoup agités pour réduire cette bouche au silence et détourner de leur tête des paroles qui tombent sur eux comme un feu ardent; mais cette voix foudroyante ne s'est pas tue, et elle ne se taira jamais tant qu'elle vivra. Elle a eu la constance de crier (et Dieu sait avec quelle force héroïque!), même sous le poids d'une longue et pénible convalescence.

Quant à nous, c'est le cœur rempli d'une consolation ineffable que nous croyons avoir complètement satisfait, par la publication de ce second volume, aux instances pleines de sollicitudes qui nous étaient adressées de toutes parts, et nous nous flattons d'avoir dignement correspondu à la ferveur, à la joie et aux

bénédictions avec lesquelles tous les bons catholiques ont universellement accueilli le premier volume. Nous conservons encore avec respect et reconnaissance toutes les belles et nobles expressions de louange qu'ont inspirées à des personnes de tout rang et de toute condition le sentiment le plus vif d'admiration et l'amour le plus ardent envers un Pontife à qui Dieu accorde la faveur de couronner tous les actes merveilleux de son pontificat par un livre complètement nouveau, et qui remplit le monde entier d'étonnement. Un jour viendra peut-être où nous pourrons tresser une belle couronne à ce monument d'une sagesse admirable et d'un art inouï dans son genre, en recueillant, dans un discours composé à dessein, les tendres sentiments du simple fidèle avec les pensées élevées des intelligences les plus éclairées.

Nous ne devons pas moins exprimer ici toute notre gratitude aux journaux catholiques du monde entier, pour l'enthousiasme universel avec lequel ils ont accueilli cette belle œuvre. Mais c'est surtout aux évêques d'Italie que nous nous empressons de rendre le témoignage de notre vive reconnaissance ; à ces pasteurs vigilants qui, dans leur zèle admirable, n'ont pas cru pouvoir mieux contribuer au bien du clergé et des fidèles de leurs diocèses qu'en leur mettant entre les mains un livre qu'ils ne qualifient plus, à l'unanimité, que du titre de livre d'or. Bien plus, non contents de le recommander comme un aliment pour la piété et la ferveur, plusieurs évêques le proposent



encore et le conseillent aux élèves des séminaires comme une riche source de sagesse pratique et comme un modèle de simplicité sublime pour former à l'éloquence sacrée. Or, quel témoignage pourrait être plus digne de foi que le leur, lorsqu'ils constatent tout le bien que produit ce livre admirable chez tous ceux qui le lisent? Quant à nous, nous nous faisons gloire de croire à cette autorité supérieure, et nous lui reconnaissons volontiers toute la portée qu'elle mérite. Nous ferons donc tout ce qui dépendra de nous pour rendre de plus en plus utile et fécond parmi les peuples un ouvrage d'une si grande valeur.

Pour le moment, nous travaillons à former l'œuvre historique, et nous nous occupons d'en faire faire, à Rome, et sous notre surveillance, des traductions en différentes langues. Mais nous ne voulons pas nous arrêter là encore, et déjà nous avons conçu le plan d'un *Manuel de discours choisis*, afin d'en faciliter, par la modicité du prix, une plus grande diffusion parmi le peuple.

Quant à la collection en elle-même, il est inutile de répéter ici qu'elle seule est authentique, en même temps qu'elle est la plus complète et la plus correcte. Sans doute, en consignant le texte de l'improvisation aux journaux catholiques, la *Voce della verità* et l'*Osservatore Romano*, nous apportons le plus grand soin à ce qu'une publication qui, de sa nature, demande à être promptement livrée au public, et qui, par con-

séquent, n'est pas, malgré la meilleure volonté, toujours exempte d'erreurs, soit cependant exécutée avec une exactitude scrupuleuse. Mais un recueil offre plus de garanties : il permet une correction plus exacte ; la matière qui le compose est uniforme, et il donne la faculté d'augmenter encore la série déjà publiée par des discours inédits. Et lorsque le recueil est ainsi coordonné avec la plus scrupuleuse diligence, reste encore l'obligation stricte de veiller à le préserver contre toute espèce d'interpollation. C'est là un devoir qui nous incombe, et nous le comprenons assez pour nous tenir sur nos gardes et faire tout ce qui dépendra de nous pour que l'œuvre soit toujours conservée dans toute sa pureté et dans toute son intégrité.

Du reste, la propriété légalement réservée et garantie préservera le texte, aussi bien que les traductions, contre les atteintes d'une main peu respectueuse ou trop franche qui, sans y prendre garde, oserait toucher à un sujet d'une si haute gravité, d'une si grande délicatesse et d'une telle importance. Comme preuve de la justesse d'une telle précaution, qu'il nous suffise de dire que l'inconvénient que nous signalons ici se serait déjà vérifié en Belgique et en France, si nous ne l'avions pas résolûment empêché, à quelque prix que ce fût.

De cette manière, l'Église se trouvera donc à n'avoir qu'un seul et même recueil des *Discours de N.-T. Saint-Père le Pape Pie IX*, et les fidèles n'auront pas à se plaindre de cette confusion qui proviendrait

nécessairement de différentes publications et de traductions diverses, que pourraient suggérer à quelqu'un soit la malice, soit l'intérêt, soit peut-être même un zèle trop peu discret. Tout homme sensé comprendra facilement que ce ne sera que de cette manière que l'œuvre pourra se conserver dans toute son intégrité, s'accréditer auprès des catholiques et se propager elle-même par les heureux fruits qu'elle produira.

Pour mieux obtenir ce but, nous ne saurions trop recommander à NN. SS. les Evêques, à quelque nation qu'ils appartiennent, de se tenir sur leurs gardes, et de condamner comme illégitime et fausse toute nouvelle publication ou toute traduction qui ne serait pas faite en notre nom et sous notre propre surveillance, afin que si, d'une part, ils sont eux-mêmes les plus dignes et les plus fervents admirateurs de ce précieux trésor, ils en soient aussi, d'autre part, les gardiens les plus jaloux et les plus fidèles.

Dieu veuille accorder une bénédiction abondante et efficace à une publication qui est certainement l'œuvre de sa Providence; œuvre destinée à éclairer les peuples dans un temps où ils sont exposés à devenir la proie d'une incrédulité effrénée et universelle. Puisse-t-il éclairer tous les cœurs et leur accorder la force de s'unir à ce Siège Apostolique, et de s'y tenir fermement attachés comme à l'unique centre d'où procède la parole de vie éternelle!



# DISCOURS

DE N. T. S.-PÈRE

## LE PAPE PIE IX

---

### DISCOURS CCII.

A une députation de la ville d'Albano : 11 juillet 1872.

---

C'est de tout cœur que j'agréé ces sentiments de foi, de charité et de constance que vous montrez en servant fidèlement l'Église de Jésus-Christ, sans vous laisser détourner par les dangers dont vous n'êtes que trop entourés dans les temps actuels.

Dieu a visité Albano plus d'une fois, et Albano, après avoir entendu la voix du Seigneur, a embrassé le droit sentier en le servant avec amour et avec persévérance. Albano fut d'abord visitée par le choléra, lorsqu'un nombre d'étrangers de différentes croyances s'y étaient rendus pour se divertir au milieu des plus grandes débauches. Mais voilà que tout à coup le mal fatal pénètre au milieu d'eux, les trouble ; et à l'allégresse et aux fêtes succèdent la tristesse, la douleur et la mort.

Albano vient aussi d'être visitée par un météore qui a presque détruit toutes les récoltes de la campagne, et a fait un mal considérable aux pauvres habitants. Ah ! chers enfants, rappelons-nous que les fléaux sont la voix de Dieu qui nous rappelle ainsi à l'observance de nos devoirs que nous oublions trop souvent.

Les malheurs moraux sont cependant encore plus graves ; vous ne les connaissez malheureusement que trop, et vous ne les déplorez pas moins que les dangers auxquels vous êtes exposés. Rien au monde n'est plus à craindre que les révolutionnaires. Ces hommes, qui cherchent toujours à tromper, disent bien haut d'abord qu'ils veulent apporter la liberté aux peuples ; mais sont-ils arrivés au pouvoir, ce sont de véritables tyrans. Ils proclament cette liberté lorsqu'ils désirent parvenir ; mais ils la condamnent aussitôt qu'ils sont parvenus et qu'ils peuvent commander.

Ne vous laissez pas tromper par ces hommes : leur liberté finit par se changer en licence, supercheries et oppressions qui ruinent les familles, les villes et les provinces.

En face des révolutionnaires qui triomphent de toute part en foulant avec orgueil la loi de Dieu aux pieds, nous devons toujours être prêts à suivre constamment la pratique de nos devoirs de chrétiens. Ne cessons jamais d'en demander la force à Jésus-Christ, afin de ne pas encourir les fléaux de sa colère, et disons-lui souvent, humblement prosternés à ses pieds : *A fulgure et tempestate, libera nos Domine. A peste, fame et bello, libera nos, Domine. A spiritu immundo, libera nos, Domine.*

En attendant, recevez la bénédiction apostolique que je vous donne de tout cœur. Je vous bénis dans vos familles, dans vos personnes, dans vos affaires, et dans toutes les bonnes œuvres auxquelles vous vous dévouez. Que cette bénédiction vous donne le courage de combattre sans cesse les

ennemis du Seigneur; qu'elle vous communique la constance dans la résignation à sa divine volonté, et qu'elle soit pour vous le gage de cette bénédiction que vous recevrez dans le ciel.

*Benedictio, etc.*

— Ce fut Son Éminence le cardinal di Pietro, évêque d'Albano, qui présenta cette députation composée d'une représentation du clergé, avec l'archiprêtre et son vicaire, puis d'une représentation de la *Société pour les intérêts catholiques* de la ville d'Albano, sous la conduite de son président, le prince de Viano. On offrit une somme considérable pour le denier de Saint-Pierre, et M. Orazio Ricotti, ancien gonfalonier, lut une adresse pleine de sentiments affectueux.

---

## DISCOURS CCIII.

**Aux députations des enfants des écoles chrétiennes :  
11 juillet 1872.**

---

*Cette audience eut lieu dans la salle du Consistoire. Lorsque le Saint-Père entra, il fut salué par un chœur de tendres voix qui chantaient un vivat au Pontife. C'étaient les élèves de l'Institut musical, fondé par le Saint-Père dans la paroisse de S. Salvatore in Lauro. Après l'exécution du chœur, l'un des jeunes gens lut l'adresse suivante :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« La joie dont surabondent nos cœurs dans un moment de si grande allégresse, en nous trouvant respectueusement réunis aux pieds de Votre Sainteté, me fait prendre la parole pour exprimer les sentiments de la confiance toute filiale et de la sincère reconnaissance dont

**nos esprits sont animés.** Cette troupe de jeunes gens qui entoure le trône de Votre Sainteté comme une guirlande de fleurs choisies ne doit sa vie, sa culture, son épanouissement qu'à la munificence des Pontifes! En effet, à partir du moment où l'Institut des frères des écoles chrétiennes fut canoniquement approuvé à Rome sous la glorieuse protection de l'auguste pontife Pie VI, cet Institut n'a cessé d'être un objet privilégié des bénédictions apostoliques et des soins particuliers du Père commun des fidèles. Si des ouvriers aussi remarquables par leur zèle que par leur nombre se sont appliqués à procurer le bien spirituel de la jeunesse, si plusieurs maisons ont été fondées, si le bien-être matériel s'est augmenté dans les écoles, tout cela n'est dû qu'à la souveraine protection du Vicaire de Jésus-Christ.

« Mais la gloire la plus éclatante des écoles chrétiennes devait surtout briller de nos jours par la munificence sans borne dont le cœur magnanime de Votre Sainteté a bien voulu si largement les enrichir.

« Les écoles chrétiennes du Trastever savent surtout jusqu'à quel point s'est étendue la sollicitude paternelle de Votre Sainteté pour que rien ne leur manquât; et c'est avec raison qu'elles se glorifient de rendre publique la charité du Pontife et de s'enorgueillir du titre le plus envié, tel que celui d'*Écoles Mastai*, encore que toutes les autres écoles puissent à bon droit se glorifier d'un si grand nom en raison des bienfaits sans nombre qu'elles ont reçus de Votre Sainteté.

« Oh! que notre sort est digne d'envie! Nous appartenons à des écoles placées sous la direction de notre véritable souverain! Oh! quelle prédilection particulière de Dieu envers nous que de nous avoir confiés à des *Écoles chrétiennes* dans des temps aussi malheureux! Dieu nous a éloignés de ces écoles d'iniquité et d'irrégion, où tant de malheureux jeunes gens de notre condition trouvent leur perte irréparable, pour nous placer dans un lieu de bénédiction où sa grâce descend chaque jour dans nos âmes pour y produire de nouveaux fruits et en plus grande abondance. Là, toutes nos études ne tendent qu'à la plus grande gloire de Dieu; là, l'exercice des bonnes œuvres, la fréquentation des sacrements nous rendent agréable et facile la pratique des vertus chrétiennes; là, surtout, on nous initie à une dévotion tendre envers Marie immaculée, qui est aussi notre Mère, le soutien le plus ferme de l'innocence du cœur et le gage de notre salut éternel.

« Dans ces écoles chrétiennes, nous jouissons de cette douceur de concerts harmonieux qui contribuent à l'embellissement et à la solennité de nos fonctions saintes, et qui inspirent aux jeunes cœurs des sentiments sublimes de religion, non moins que ceux de la piété la



plus tendre, et c'est l'angélique sollicitude de Votre Sainteté qui a pourvu à ce qu'un exercice de chant et de musique fût institué dans les écoles chrétiennes, pour être un ornement à notre pieux institut et lui servir comme de couronne.

« Après avoir été ainsi comblés par Dieu de tant de grâces, et par Votre Sainteté de tant de faveurs, nous ne pourrons nourrir dans nos cœurs d'autres sentiments et d'autres vœux que ceux de croître dans la pratique des vertus chrétiennes, afin de devenir des enfants d'édification pour l'Église, de consolation pour nos familles, de bon exemple et d'utilité publique pour la société.

« Aussi, Très-Saint-Père, à l'occasion du vingt-septième anniversaire de votre glorieux pontificat, adressons-nous au bon Jésus et à la Vierge immaculée les vœux les plus ardents pour que notre Père et auguste souverain nous soit conservé encore pendant de longues années, heureux et plein de santé pour le bien de l'Église, dont les enfants et les jeunes gens sont une partie si souriante et si féconde d'espérances. Ah ! puissions-nous voir se dissiper bientôt ce tourbillon qui dévaste le beau jardin de l'Église ! Puisse notre Père, lorsque la tempête sera calmée, nous apparaître de nouveau tout radieux de l'auréole de paix, au milieu du triomphe de sa souveraine majesté.

« Agréez, Très Saint-Père, la faible obole de notre amour filial, et bénissez les vœux sincères de vos *écoles chrétiennes*.

« Vous qui êtes le Vicaire de Jésus-Christ, bénissez-nous dans nos âmes, bénissez-nous dans nos sentiments ; bénissez nos écoles, et en particulier nos instituteurs, leur zèle, leurs fatigues et leur charité ; bénissez nos familles, bénissez-nous dans le temps, pour que nous soyons bénis par Dieu dans l'éternité. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Je suis tout prêt à vous donner la bénédiction apostolique. Je veux certainement vous montrer mon amour paternel ; mais je désire surtout que vous soyez des enfants bons, pleins de soumission et d'amour envers Jésus-Christ et la très-sainte Vierge Marie, afin de recevoir d'eux-mêmes la faveur d'être tels envers l'Église.

Votre âge, aussi bien que les voix que vous venez de me faire entendre, me rappellent le jour où Jésus-Christ

entraîna dans la ville de Jérusalem, précédé d'une multitude d'enfants qui l'introduisirent triomphalement et en chantant dans la ville, où ils désiraient qu'il établît sa résidence. Mais Jésus-Christ était venu sur la terre pour racheter le monde et sauver les pécheurs, et ce court triomphe était à peine passé, qu'il dut endurer les tourments de sa passion, et mourir attaché à une croix.

Quant à moi, je reste ici, toujours disposé à faire, comme Jésus-Christ, la volonté du Père Éternel; mais vous, en entrant dans Jérusalem, ne vous laissez ni vaincre ni détourner par les scandales de ce monde coupable qui occupe aujourd'hui la ville sainte. Rappelez-vous ce que fit un certain aveugle qui demandait à Jésus-Christ la faveur de l'usage de la vue, et qui ne cessait de pleurer, de crier et de prier. Les personnes qui entouraient Jésus voulaient faire taire cet aveugle et le réprimandaient; mais lui, ne faisant nul cas de ce qu'on lui disait, répétait continuellement ses prières.

Il vous en arrivera autant à vous-mêmes, chers enfants. Vous aussi, vous entendrez bien des personnes qui voudraient vous détourner de la prière et de toute sorte de bonnes œuvres, et qui vous traiteront de *bigots* et d'*enfants de superstition*. Mais n'écoutez pas ce monde. Continuez toujours sagement comme l'aveugle, qui finit enfin par obtenir de Jésus-Christ la grâce qu'il demandait. Fermez vos oreilles, et ne tenez aucun compte des mauvais conseils et des insinuations perverses des impies qui cherchent à vous tromper et à vous perdre.

Que Dieu vous bénisse, mes enfants. En rentrant chez vous, dites à vos parents que le Pape les bénit tous : vos pères, vos mères, vos frères et vos sœurs. Que Dieu vous bénisse, et que cette bénédiction maintienne dans vos cœurs les sentiments de la simplicité chrétienne, afin de

vous rendre dignes de le bénir dans le ciel pendant toute l'éternité.

*Benedictio, etc.*

— Les écoles du Trastevere, dites *Écoles Mastai*, celles de la Trinité-des-Monts, de la Madonna-dei-Monti et de S. Salvatore in Lauro, tenues par les *Frères des écoles chrétiennes*, envoyèrent à cette audience leurs députations accompagnées du vicaire général de Rome et de toute la province, M. D. Romualdo Canori, et de plusieurs instituteurs. L'un de ces enfants présenta l'obole dans une élégante bourse brodée en or. Le chant de *La Speranza* de Rossini, et de *La Benedizione* de Battaglia, exécuté par ces enfants eux-mêmes, termina cette joyeuse audience.

---

## DISCOURS CCIV.

**Aux employés fidèles**

**du Ministère du commerce et des travaux publics,  
présentés par Son Éminence le cardinal Berardi :  
13 juillet 1872.**

---

*M. le commandeur Luigi Tosi, substitut de ce ministère, prit la parole au nom de tous les employés en lisant l'adresse suivante :*

**TRÈS SAINT-PÈRE,**

« Les employés de votre Ministère du commerce et des travaux publics ont encore une fois l'honneur et la consolation de se présenter devant le trône auguste de Votre Sainteté, pour déposer à vos pieds sacrés, non seulement les sentiments de leur dévouement sincère et de leur reconnaissance pour tout ce que vous avez daigné faire pour les secourir et les consoler dans les temps si tristes dans lesquels nous vi-

vons, mais aussi pour vous offrir l'expression de leur joie la plus respectueuse et la plus vive pour la prolongation toute providentielle de votre Pontificat, si plein de tribulations, de grandeurs et de gloire. Vous avez surpassé pour la première fois depuis dix-neuf siècles les années de saint Pierre, et vous entrez heureusement dans la vingt-septième année de votre règne admirable ; et vous y entrez, grâce à Dieu, plein de santé, de vigueur et de force. Dieu a permis que des hommes pervers vous enlevassent votre royaume pour un temps, et pour leur propre malheur ; mais plus que jamais vous réglez toujours sur vos fidèles sujets ; et pendant que l'heure de Dieu s'approche visiblement pour votre triomphe et celui de l'Église, vous ne cessez, du milieu de vos chaînes, d'annoncer aux orgueilleux du siècle les vérités éternelles qu'ils ont méconnues, et de condamner leurs iniquités dont la terre n'est déjà que trop couverte.

« Votre courage vraiment apostolique, votre magnanimité, votre foi nous soutiennent, nous consolent, et sont pour nous le gage certain d'un triomphe imminent qui ne peut manquer, et que Dieu (nous en avons la ferme confiance) accordera à votre respectable et glorieuse vieillesse.

« Si les prières de quelques milliers de fidèles ont suffi pour faire descendre l'ange du Seigneur dans la prison de Jérusalem et sauver saint Pierre, que ne pouvons-nous pas espérer, nous, de la miséricorde de Dieu, à laquelle les prières et les vœux de millions de fidèles font une douce violence depuis déjà deux ans ? Et la Vierge Immaculée, à qui vous avez rendu un si bel honneur, se laissera-t-elle vaincre en générosité ?

« Ah ! Saint-Père ! vous qui êtes l'objet de notre amour le plus tendre, nous souffrons avec vous : oui, c'est avec vous que nous bénirons le Seigneur à l'heure du triomphe.

« Que votre bénédiction, Très Saint-Père, descende sur nous et sur nos enfants, et qu'elle nous console et nous soutienne jusqu'au dernier moment, à ce moment de la dure épreuve, afin de nous maintenir toujours dignes de vous et du Saint-Siège que nous avons eu le bonheur de servir. »

---

*Sa Sainteté répondit à cette adresse :*

Je vous remercie de ces sentiments. La présence des employés qui faisaient dernièrement partie du Ministère

du commerce, et le souvenir de celui qui était autrefois à sa tête, me reportent maintenant au mois de novembre 1848.

Nous étions alors dans des temps non moins agités que ceux d'aujourd'hui ; toutefois, ils ne laissèrent pas de produire, peu de temps après, une ère de tranquillité et de paix. Le Ministre du commerce et des travaux publics se présenta alors dans mon cabinet, au palais du Quirinal (palais que l'on m'a désormais enlevé). Cet homme est mort, et je crains qu'il ne soit malheureusement mort dans les plus mauvais sentiments dont il était animé pendant sa vie.

Ce Ministre se présenta donc devant moi, et tout républicain qu'il était, et avec tous les caractères que peut avoir un tribun de la plèbe, il se présenta timide et peureux, me disant tout bas que le tintamarre qu'il y avait alors dans Rome, et le bouleversement qui régnait (disait-il) dans la population, étaient occasionnés par une certaine encyclique que j'avais faite, et qui faisait savoir au monde entier que je refusais de m'unir à ceux et avec ceux qui avaient déclaré la guerre à l'Autriche. Je lui dis que le Vicaire de Jésus-Christ devait demeurer en paix avec tout le monde.

Mais vous pourriez, me répliqua ce pauvre et infortuné Ministre, vous pourriez souffrir de graves dommages, Saint-Père. — Je les souffrirai, lui répondis-je ; mais pour éviter des maux, même les plus graves, je ne ferai jamais rien qui soit contraire à l'honneur, à la justice, à la conscience, rien qui soit contraire à la religion.

C'est ainsi que je fus ensuite obligé de partir de Rome ; et c'est ainsi que je pourrais dire que, pour n'avoir pas voulu commettre un acte contraire à la justice, je dus perdre mon trône.

Ce n'est pas ce qui est arrivé de nos jours, où mon

trône m'a été enlevé par la violence. Mais il faut bien dire que cet acte de justice que j'accomplis n'a été pris en considération ni alors, ni aujourd'hui.

De qui donc, chers enfants, pouvons-nous attendre du secours ? De ceux qui sont dominés par les sectes, et de gouvernements qui sont enfants de ténèbres ? Non ; il n'y a rien à attendre d'eux. De qui donc ? Du Seigneur. Le monde catholique tout entier est en prières ; il est tout entier aux pieds de Jésus-Christ pour demander pardon et miséricorde. Il n'y a rien à espérer d'aucun autre. Et pourquoi ? Lorsque saint Jean-Baptiste voulut rassurer ses disciples qui désiraient savoir si Jésus-Christ était ou non le Messie, il leur dit : Allez trouver Jésus, et demandez-lui s'il est le Messie, ou s'il doit en venir un autre. Ils y allèrent ; mais Jésus-Christ se garda bien de leur dire : C'est moi qui suis le Messie. Il leur dit tout simplement : Dites à Jean que les aveugles voient, que les sourds entendent, que les muets parlent, que les boiteux marchent, que les morts, enfin, ressuscitent.

Jésus-Christ voulait dire par là : Apprenez à connaître quelqu'un par ses œuvres. Pourquoi voudrions-nous donc maintenant aller frapper aux portes des puissants de l'Europe pour avoir du secours ? Les œuvres que produisent ces hommes au dehors sont tout à l'opposé de ce que disait alors Jésus-Christ à ces bons disciples de saint Jean, qui furent édifiés de la réponse qu'ils avaient reçue, et s'en retournèrent tranquilles.

C'est précisément le cas où nous sommes. Les œuvres, vous les voyez tous ; vous voyez les œuvres d'un soi-disant gouvernement en Italie ; d'un gouvernement qui se fait du moins passer pour tel à Madrid ; d'un gouvernement que l'on appelle du moins ainsi à Paris. Regardez, examinez ces œuvres, et puis dites s'il y a quelque chose à espérer de ce monde.

En haut donc les cœurs : *sursum corda!* Élevons nos pensées et nos cœurs vers Dieu, puisque c'est uniquement de lui que nous pourrons attendre du soulagement, un appui, des conseils, une protection, maintenant et toujours.

Ce sont là les quelques mots que je voulais vous dire avant de vous donner à tous cette bénédiction que vous m'avez demandée. Que cette bénédiction soit pour tous un sujet d'encouragement ; au milieu de toutes ces incertitudes, tenons-nous toujours dans le droit sentier, et fermement attachés au service de Dieu. Voyez-vous ce qui arrive, dans ces jours, de la part de ces hommes qui commandent ? Ils disent qu'il y a ici des *garanties* ; qu'il est libre à chacun de s'approcher des urnes pour les élections administratives.

Je vois bien, moi, que cette liberté n'existe pas. Je vois un ministre qui écrit des *circulaires* pour faire peur ; je vois que l'on crie et que l'on blasphème ; que l'on menace, que l'on insulte horriblement sur les places publiques, tellement que cette liberté n'existe nullement, ni pour les honnêtes gens, ni pour les catholiques. Toutefois, que chacun fasse ce qu'il pourra ; que chacun suive l'inspiration que lui suggérera le Seigneur, et selon le conseil que lui donneront les personnes capables de juger sur ce sujet. Ce sera une preuve de plus contre l'hypocrisie de ces prétendues garanties. (*Le Saint-Père faisait allusion aux élections communales.*)

Recevez, chers enfants, les bénédictions de Dieu. Que Dieu vous bénisse dans vos personnes et dans vos familles ; et que cette bénédiction soit pour vous un sujet de soulagement et d'encouragement, maintenant et pour toujours.

*Benedictio, etc.*

— Nous croyons devoir rapporter ici la circulaire que Jean Lanza communiqua aux préfets du royaume, à propos des élections com-

**munes de Rome, et auxquelles les catholiques voulaient prendre part, comme le discours le fait entrevoir :**

« Rome, 8 juillet 1872.

« On a coutume de faire chaque année, comme vous le savez, dans ce mois-ci, les élections administratives, pour le renouvellement des conseillers communaux et des conseillers provinciaux.

« On se plaint généralement et avec raison du peu d'empressement que mettent les électeurs à se faire inscrire, et du manque d'intervention de ceux qui sont inscrits pour donner leur vote.

« Une telle abstention nuit tout à la fois à la bonne administration, à l'intérêt des corps administratifs et à l'efficacité du prestige que doivent avoir nos institutions libérales. En effet, lorsque *la grande majorité des électeurs ne concourt pas* à la nomination des conseillers, la vérité représentative s'en trouve altérée ; les administrateurs n'acquièrent pas toute l'autorité requise pour le bon effet de leurs actes, et l'*indifférence* qui se manifeste relativement aux affaires publiques dénote peu d'intérêt pour l'affranchissement et les améliorations civiles de toute sorte, qui constituent essentiellement la vie des peuples libres et amis du progrès.

« C'est surtout aux préfets qu'il appartient de prévenir ces graves inconvénients, en excitant les maires à promouvoir, autant que possible, l'inscription dans les listes électorales de tout citoyen qui y a droit, et en leur montrant qu'il n'est pas seulement de leur devoir de concourir au choix de bons conseillers, mais qu'il y va même de leur propre avantage ; car ce serait principalement sur eux que retomberait le dommage d'une mauvaise administration.

« Bien que de telles élections, qui n'ont qu'un but *exclusivement administratif*, ne doivent pas être déterminées par des vues politiques, toutefois, cette maxime ne doit pas être poussée jusqu'au point qu'il ne faille pas se prémunir contre ceux qui cherchent à envahir ce camp pour y travailler à la ruine des institutions libres de l'État. Il ne convient donc pas de tenir sous silence que parmi ceux qui jusqu'ici n'avaient point pris part aux élections, il s'est formé un parti qui, par hostilité déclarée contre le gouvernement national et contre les libertés qui nous régissent, croyait devoir s'abstenir en masse, affectant d'appliquer le fameux mot d'ordre : *Ni électeurs, ni élus*. Il semble qu'aujourd'hui les hommes de ce parti veuillent changer de système, prendre part à la lutte, et exercer à leur tour le droit électoral que leur accorde la loi, avec une intention évidemment anti-libérale et anti-nationale.



« Forts comme nous sommes, et sûrs de notre cause et de notre droit, nous ne pouvons pas les craindre. Nous devons même nous réjouir de leur nouvelle résolution, qui servira une fois de plus à montrer toute la faiblesse de ce parti qui a refusé son exaltation à l'Italie, et la voudrait encore une fois divisée et soumise à une domination odieuse.

« Toutefois, c'est un devoir sacré pour tout citoyen libre d'aller déposer son vote, non pas pour disputer aux adversaires de l'unité et de la liberté italienne une victoire qu'ils n'auront jamais, mais pour montrer à l'Europe civile comment ces hommes ont à lutter contre l'immense majorité des Italiens prêts à tout sacrifier pour défendre les droits de la nation, et à rendre vains les efforts d'un parti qui, sous prétexte de soutenir la religion, voudrait en réalité reconquérir le pouvoir temporel *irrémissiblement* perdu pour le bien de l'Italie, de la civilisation et de la religion elle-même.

« Veuillez, Monsieur le préfet, faire part de cette circulaire aux fonctionnaires qui dépendent immédiatement de vous, et particulièrement aux maires de votre province, et veuillez m'en accuser réception.

« *Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur,*

« J. LANZA. »

---

## DISCOURS CCV.

**Aux dames agrégées à l'Œuvre pie des servantes  
pauvres : 17 juillet 1872.**

---

*M<sup>me</sup> la comtesse Carlotta Moroni, vice-présidente de  
cette association, lut une adresse conçue en ces termes :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« La portion la plus humble de votre troupeau, les servantes agrégées à la pieuse Union des Dames de la Compassion, dans ce jour d'heureuse mémoire pour elles, puisqu'elles ont l'insigne honneur d'être

admises à votre audience, déposent à vos pieds cette petite offrande d'ornements sacrés pour une église pauvre, comme un tribut de leur reconnaissance et le gage de leur dévotion envers Votre Sainteté.

« Nous élevons vers le Très-Haut les vœux les plus fervents et les plus sincères pour le Père commun de tous les fidèles; et nous n'avons toutes qu'une espérance, qu'un seul désir, celui de voir paraître bientôt une ère de paix et de consolation.

« Très Saint-Père, nous réclamons humblement la bénédiction apostolique sur les Agrégées, sur les Sœurs qui en ont soin avec tant de charité et tant de zèle, et sur tous ceux qui font partie de cette pieuse œuvre.

---

Après avoir témoigné sa reconnaissance pour la noble offrande d'ornements sacrés, et pour les sentiments de dévotion qu'on lui avait exprimés dans l'adresse, le Saint-Père ajouta quelque bienveillantes paroles pleines de conseils salutaires et d'avis opportuns; et après avoir loué et encouragé le zèle de toutes celles qui concourent particulièrement à une œuvre de si grande utilité, il leur donna à toutes la bénédiction apostolique.

---

## DISCOURS CCVI.

**Aux Sœurs hospitalières de la Miséricorde :**  
**18 juillet 1872.**

---

*Elles furent présentées par S. E. le cardinal Caterini, qui en est le protecteur. La sœur Maria-Colomba Ceccarini lut une adresse conçue en ces termes :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Nous, Sœurs hospitalières de la Miséricorde, humblement prosternées devant le trône de Votre Béatitude, c'est dans les sentiments

de l'affection la plus filiale et de la vénération la plus grande que nous embrassons mille et mille fois vos pieds sacrés. Nous admirons en vous, Saint-Père, l'héroïsme des vertus les plus sublimes, et surtout la force vivifiante de votre parole, par laquelle vous fulminez l'impiété, vous démasquez l'hypocrisie, et vous encouragez tous ceux qui, tout en nourrissant une foi vive dans leurs cœurs, sentent cependant leurs forces défaillir au fort d'une tempête qui bouleverse tout et qui menace de nous perdre dans le naufrage.

« En vous, Saint-Père, nous considérons aussi l'image vive de celui dont vous remplissez les fonctions sur cette terre ; car de même que Jésus-Christ soulageait en passant tous les cœurs par l'aspect de sa majesté surhumaine, faisait du bien à tout le monde et rendait la santé à tous les infirmes, de même aussi vous êtes récompensé de tous vos immenses bienfaits par toute sorte de persécutions et d'amertumes.

« Saint-Père, nous, Sœurs hospitalières, nous mettons toute notre confiance dans le Seigneur en l'unissant à la vôtre, espérant qu'à la tempête qui se déchaîne de plus en plus succèdera un calme parfait au moment où nous y pensons le moins. La foi nous enseigne que pour cela il suffit d'un seul signe de celui entre les mains de qui sont le ciel et la terre, et qui dispose comme il lui plaît du sort des hommes. Aussi unissons-nous nos humbles prières et nos sacrifices aux prières et aux sacrifices de toute l'Église catholique, apostolique et romaine, souhaitant pour vous que vienne bientôt ce triomphe que nous désirons tous, afin de pouvoir adresser avec vous au Très-Haut une hymne de gloire et de remerciement. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Vous soignez les infirmes, et vous vivez dans les hôpitaux ; l'expérience vous aura donc appris combien il y a de sortes de maladies qui affligent la société. Toutefois, ce ne sont point les maladies du corps qui sont le plus à déplorer, mais bien celles de l'âme. Vous aurez trouvé un bon nombre de personnes qui, même au milieu des douleurs et des angoisses des maladies, ne veulent point se rendre au cri de la foi, et demeurent opiniâtrément dans leur mauvais état : *febris nostra incredulitas est*. D'autres

se nourrissent d'ambition et de vanité : *febris nostra ambitio est.*

Les passions s'emparent des cœurs des hommes et les entraînent à toute sorte d'iniquités. En considérant le monde avec les yeux de la foi, on pourrait dire, vraiment, que c'est un grand hôpital. Quant à vous, continuez à soigner, autant que vous le pourrez, les esprits et les corps.

Vous manifestiez des craintes dans votre belle adresse ; mais ranimez votre courage ; on n'ira pas plus loin que Dieu ne le permettra. Quoi qu'il arrive, nous serons forts comme des lions. Votre conscience vous rassurera et vous donnera un tel courage qu'un général le chercherait peut-être en vain en face de l'ennemi. Oh ! oui, le témoignage d'une bonne conscience est un grand appui et une grande sûreté.

C'est pour confirmer ce témoignage dans vos âmes que j'invoque sur vous la bénédiction du Seigneur, et c'est en son nom que je vous la donne avec toute l'effusion de mon cœur.

*Benedictio, etc.*

— Ces Sœurs se dévouent particulièrement à assister les infirmes dans les hôpitaux publics. Elles tiennent les trois principaux de Rome : de Saint-Jean, de Saint-Jacques et de Saint-Gallican. La Supérieure générale est la Sœur Maria-Emilia Pini ; l'Assistante, Teresa-Maria Cappeccioni ; la Prieure à Saint-Gallican, Sœur Maria-Chiara Ricciani. Elles étaient toutes présentes à l'audience avec vingt-huit autres Sœurs, accompagnées du Supérieur, M<sup>r</sup> D. Venanzio Mobilj.

---

## DISCOURS CCVII.

**Aux dames du Conseil de direction de la pieuse union  
de Sainte-Marie-Madeleine-Pénitente :  
19 juillet 1872.**

---

*La première Assistante, M<sup>me</sup> Clelia Vannutelli Frattini,  
donna lecture de l'adresse suivante :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Si l'allégresse de tous les vrais catholiques est grande en vous voyant protégé de Dieu d'une manière si manifeste, vous qui, envers et contre toutes les menées des hommes pervers, commencez, par un exemple unique dans l'histoire, la vingt-septième année de votre glorieux pontificat, la pieuse union de Sainte-Marie-Madeleine en ressent une double joie : d'abord parce qu'elle a été spécialement comblée de bienfaits par Votre Sainteté, ensuite parce qu'elle se voit conservée en vous, Très Saint-Père, son principal soutien. Nous avons donc une double raison pour adresser au Très-Haut nos plus cordiales actions de grâces, et d'offrir à Votre Sainteté nos souhaits les plus heureux et les plus sincères pour l'avenir.

« Le premier de ces devoirs qui nous incombent a déjà eu son accomplissement aux pieds des autels, lorsque nous avons demandé à Dieu pour vous une longue vie, et la force de bien conduire, comme vous le faites, au milieu de si nombreuses et de si fortes tempêtes, la barque mystique de Pierre. Quant à l'autre, qui nous était suggéré par l'amour et la reconnaissance, et auquel nous nous serions livrées avec tant d'expansion d'âme si les temps malheureux où nous vivons ne nous avaient défendu toute sorte de joyeuses manifestations, aujourd'hui que votre extrême bonté nous a ouvert l'accès auprès de Votre Sainteté en nous admettant au baiser de votre pied sacré, oui, Saint-Père, nous avons prié, et nous demandons au ciel de vous conserver longtemps à l'amour de tous les catholiques, dont vous êtes l'unique phare luisant dans cette nuit d'erreurs, qui n'est propre qu'à produire les

ténèbres dans les esprits. Ces jeunes filles revenues de leurs erreurs, et pour le bien de qui nous nous consacrons depuis sept ans seulement, excitées par votre bénédiction, et sollicitées de tant de manières par vos encouragements et vos secours, ces jeunes filles unissent leurs vœux aux nôtres pour votre prospérité et votre conservation. Ces âmes revenues à Dieu, et qui précisément pour cela ne lui en sont que plus chères, comme la brebis retrouvée du pasteur dont parle l'Évangile, adressent de continuelles prières pour vous, Très Saint-Père, qui êtes leur premier bienfaiteur, et ces prières ne seront pas sans effet. La maison de recouvrement en compte maintenant quarante-neuf, vivant sous une règle et sous la direction de six religieuses qui les instruisent, avec une femme infirmière. Nous savons, Très Saint-Père, que le bien spirituel des âmes, auquel vous avez consacré toute votre vie, est l'unique consolation que vous puissiez goûter au milieu de tant d'amertumes. Aussi, en vous présentant nos félicitations dans ce jour de si heureuse mémoire, voulons-nous redoubler votre joie en exposant sous vos yeux tout le fruit que produit ce nouvel institut.

« Si dans le cours de quelques années seulement, entre toutes ces pauvres filles ramenées à une vie chrétienne, trois ont déjà prononcé leurs vœux dans deux monastères cloîtrés, cinq sont bien résolues d'imiter leur exemple, trois sont mariées, et deux sont demandées pour un mariage légitime ; il faut avouer que cette nouvelle institution, commencée avec la bénédiction de Votre Sainteté, a reçu de telles bénédictions de Dieu, qu'elle a atteint son but en peu de temps, et a bien mérité de la société humaine. Répandez de nouveau, Très Saint-Père, votre bénédiction sur elle ; et que cette bénédiction s'étende sur tous ceux qui, soit par leurs propres œuvres, soit par leurs aumônes, concourent à sa propagation et à son avantage. Quant à nous, nous ne cesserons de prier le Seigneur de vous conserver longtemps pour le bien de l'Église et la consolation des bons, qui espèrent revoir encore une fois l'ère de la paix se renouveler sous votre pontificat, comme vous avez commencé l'ère de la vérité et de la justice dans un siècle de fictions et de mensonge. Il était impossible que l'esprit du mal, qui ne désire rien tant que de tout détruire, ne tournât toutes ses rancunes contre vous ; mais Dieu manifeste en vous sa toute-puissance, vous conserve et vous conservera, quoique seul et sans moyen de défense, comme le plus grand défenseur de la foi, jusqu'à ce que cette foi ait remporté le triomphe le plus complet. »

Après avoir écouté attentivement cette adresse, le Saint-Père loua beaucoup le zèle de ces dames; puis il les encouragea à poursuivre cette œuvre pie, qui est un véritable apostolat si agréable aux yeux du Seigneur qui, pendant le cours de sa vie sur cette terre, travailla, lui aussi, à la conversion des femmes pécheresses, comme, par exemple, de Marie-Madeleine pénitente et de la Samaritaine. Sa Sainteté ajouta qu'au jour du jugement les mauvais catholiques qui méprisent la lumière de la foi seront plus sévèrement jugés que ceux qui ont le malheur de mener une vie de désordres, et cela parce que ces derniers sont plus susceptibles de rentrer en eux-mêmes et de se corriger, et qu'avec le nombre des années, et lorsque les passions sont devenues moins fortes, ils finissent enfin par rougir de leur vie passée. Après avoir dit quelques autres paroles pleine d'onction, et bien propres à édifier ces dames, Sa Sainteté les encouragea en leur donnant la bénédiction apostolique, et les admettant toutes au baiser de l'anneau.

---

## DISCOURS CCVIII.

Aux officiers fidèles de la direction générale de la police,  
présentés par S. E. M<sup>gr</sup> Lorenzo Randi :  
20 juillet 1872.

---

*M. le marquis Pio Capranica, assesseur de la direction générale de la police, donna lecture de l'adresse suivante :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Si l'avènement unique pendant dix-huit siècles, le vingt-septième anniversaire de l'élévation de Votre Sainteté à la principauté ci-

vile et spirituelle, fait accourir en votre auguste présence, et par une rivalité des plus ferventes, les membres des ministères qui se glorifiaient d'appartenir à votre régime paternel, avec combien plus de raison ne devons-nous pas nous prêter à cet acte, nous qui formons la *direction de la police*, puisque c'est à nous, mieux qu'à personne, qu'il appartient de dire que toutes les alternatives qui affligent et qui réjouissent le gouvernement temporel de Votre Sainteté sont aussi les nôtres ?

« Oui, Saint-Père, l'emploi difficile que Votre Sainteté daignait confier à notre fidélité devait exciter plus vivement notre indignation contre la perversité de la félonie qui a osé renverser le trône le plus auguste, précisément parce que nous avons pu en connaître de plus près les trames diaboliques, qui certainement seraient toujours demeurées sans effet, si une violence ouverte et sacrilège ne leur avait succédé.

« Nous avons donc d'une part le motif le plus sacré de partager avec Votre Sainteté les amertumes d'une condition insupportable, et de nous en affliger aussi profondément que si c'était notre propre perte, notre propre malheur, tandis que d'autre part il est de notre devoir de nous réjouir avant tout pour la merveille de la longévité providentielle dont Votre Béatitude est privilégiée, parce qu'un si heureux prodige nourrit la confiance filiale que nous avons de pouvoir offrir au gouvernement du Saint-Siège rétabli d'une manière miraculeuse, et dans votre auguste personne elle-même, le tribut de cette fidélité dont nous pouvons, grâce à Dieu, affirmer la plus glorieuse intégrité.

« Telle est, Très Saint-Père, la fidèle expression de nos cœurs, expression que nous déposons humblement à vos pieds, en témoignage de cette réjouissance respectueuse dont nos cœurs sont pénétrés.

« Mais une autre pensée, Très Saint-Père, nous émeut surtout jusqu'au fond de l'âme : c'est le souvenir que vous, au sein de la pauvreté et de la désolation, vous qui n'êtes soutenu que par l'obole de la piété des fidèles, vous partagez chaque jour cette obole avec nous, avec nos familles, avec nos enfants, en nous donnant ainsi des témoignages de votre munificence.

« Nous voudrions avoir des expressions capables de vous en montrer notre vive gratitude et notre sincère reconnaissance ; mais notre silence, Très Saint-Père, sera pour vous l'expression de notre cœur ; vous lisez dans nos regards et sur nos visages que c'est dans les sentiments de la vénération la plus profonde, d'une joie mêlée de tristesse et d'une sincère reconnaissance que nous invoquons, en baisant votre pied sacré, la bénédiction apostolique. »

---



**Le Saint-Père répondit :**

Cette adresse est parvenue, elle aussi, comme bien d'autres, jusqu'au pied du trône du Vicaire de Jésus-Christ. C'est l'adresse de tout le corps qui appartient à la direction générale de la police, c'est-à-dire de ce corps destiné à maintenir l'ordre, à prévenir les désordres, et à empêcher que le mal ne se commette.

Votre corps me rappelle le souvenir de son antiquité ; je veux dire une institution pour la police qui date de vingt-huit ou vingt-neuf siècles. Parmi les rois d'Israël il y en eut un qui se distingua surtout par sa sagesse, et qui écrivit un grand nombre de livres, où il raconte une infinité de choses magnifiques sous l'inspiration du Saint-Esprit.

Entre les livres qu'il a écrits, il y en a un où il parle d'une sainte tout à la fois vierge et épouse, qui cherchait pendant une nuit l'objet de ses désirs, et (admirez la tranquillité du lieu) une jeune fille, bonne, sainte et pieuse, qui va de côté et d'autre dans une ville au milieu de la nuit, finit enfin par être rencontrée. Mais par qui ? par des agents de la police : *invenerunt me vigiles*. Ceux-ci lui demandent qui elle cherche, et elle dit quel était l'objet de ses démarches.

L'Écriture, qui est parfois si minutieuse dans beaucoup de descriptions, et qui parle même du chien de Tobie, ne nous dit pas le moins du monde ici qu'il y eût de nombreux voleurs à Jérusalem, comme nous en avons maintenant.

Il paraît que dans ce temps-là il y avait beaucoup d'ordre. Une jeune fille parcourt les rues d'une ville, toute seule, pendant la nuit, et ne rencontre que des sentinelles : *invenerunt me vigiles*. Il y avait cependant alors, comme aujourd'hui, des choses à voler, car le roi dont je vous ai

parlé était riche : une reine lui avait porté de l'or et des pierres précieuses. Je ne veux cependant pas dire qu'il n'y eût pas de voleurs ; c'est une race qui a toujours existé. Je veux seulement constater un fait : c'est qu'on n'en parle pas, qu'on ne s'en plaint pas, ce qui veut dire qu'il n'y avait pas au moins beaucoup de voleurs.

Vous êtes en quelque sorte les successeurs de ces sentinelles dont parle le roi si plein de sagesse, et bien qu'on vous ait mis maintenant en retraite, toutefois, vivant au milieu de Rome, vous savez mieux que moi ce qui se passe dans la ville.

Je sais ce que je lis dans les journaux. Je lis qu'un receveur s'est enfui avec la caisse, *et vigiles non invenerunt eum* ; je lis qu'un autre s'est enfui avec une somme d'argent escroqué, *et vigiles non invenerunt eum* ; je lis qu'une troupe de voleurs enfoncent une boutique, *et vigiles non invenerunt*. Moi, je lis tout cela ; mais vous, vous le voyez, parce que vous vivez au milieu de cela.

Il est vrai que ces *vigiles* sont venus dernièrement se montrer dans un moment d'agitation au milieu des rues, lorsque certains individus y faisaient certains mouvements séditieux, qu'on appelle mouvements républicains. C'est alors qu'ils sont venus ; c'est alors que *vigiles inventi sunt*.

Mais d'abord ils ne se sont trouvés que comme simples spectateurs ; ils n'ont rien fait, ils ne se sont point prêtés pour arrêter le désordre, de sorte qu'on peut dire d'eux qu'ils s'étaient présentés, *non ad reprimendam*, mais avec une telle légèreté qu'ils semblaient être venus, au contraire, *ad confirmandam audaciam*. De sorte que leur présence était inutile.

Ils se sont ensuite présentés en montrant plus d'activité et d'énergie, et il paraît que, depuis quelques jours, ces désordres ne se renouvellent pas sur les places publi-

ques. Ils pourraient cependant se renouveler dans ces jours, à l'occasion des élections administratives.

Dans cette circonstance, ces troupes d'hommes qui ne cherchent qu'à mettre le tumulte, et qui sont toujours disposés à prêter leurs services à ceux qui les excitent, pourraient bien se montrer de nouveau; et alors je recommanderais à ces *vigiles* de se montrer à leur tour, de comprimer les tumultes, et de laisser ce qu'ils ont promis de donner — la liberté, la sécurité de pouvoir exprimer sa propre manière de voir, la faculté à chacun de pouvoir voter selon sa propre conscience.

Pourquoi ces hommes ont-ils imaginé, enfin, qu'on voulait faire une réaction à force armée? C'est une sottise que de le penser; c'est une calomnie que de le dire.

J'ai fait savoir à tout le monde que je ne veux pas d'autre réaction que celle d'avoir des hommes capables de se dévouer et de protéger la jeunesse, en la formant toujours à une bonne éducation basée sur les principes de la foi, de la morale, de l'honnêteté, et toujours pleine de respect envers l'Église et ses ministres. C'est là la réaction que je dis, et que je dirai toujours que nous désirons. Quant au reste, Dieu fera ce qu'il voudra. Ce n'est pas par mes mains que les grandes réactions peuvent s'opérer; c'est par les mains de Dieu dont tout dépend.

Je conclus comme je l'ai fait mille autres fois. Au milieu de si grandes misères, que devons-nous faire? On m'écrit de toutes parts, et ce matin même j'ai reçu des lettres de pays lointains, dans lesquelles on conclut que nous n'avons pas d'autres ressources que celle de prier Dieu et de le faire prier, parce qu'il y a peu à espérer de la part des hommes. Prions donc : d'un moment à l'autre Dieu peut inspirer quelqu'un de son souffle divin, et susciter des hommes pour venir à notre secours; mais jusqu'ici nous ne pouvons que nous prosterner devant lui

et le prier de se souvenir enfin de nous, de mettre la main dans le trésor de ses miséricordes, et levant cette main pour en chasser les impies, de rouvrir les voies de l'ordre, et de faire briller de nouveau les jours de lumière et de paix, de sorte que nous puissions enfin vivre tranquilles.

Pour ce qui me regarde, je voudrais voir, moi aussi, dans ces derniers moments de ma vie (car je suis bien vieux), je voudrais voir ces jours se terminer dans la paix et la tranquillité.

Si vous me demandez : Qu'en pensez-vous ? je vous répondrai que Dieu nous fera cette grâce. Je n'en suis pas sûr, car je ne suis pas initié aux secrets de la divine Providence ; toutefois, j'ai ce pressentiment au dedans de moi-même, parce que partout, d'un bout à l'autre du monde catholique, je vois qu'on adresse des prières, et que tous les fidèles ont l'espoir de voir le triomphe de ma cause, qui est aussi la cause de la justice, de la vérité, de la religion, la cause de Dieu, en un mot.

Pressons le moment où Dieu prononcera la sentence en faveur de cette cause ; mais en attendant ce jour, continuons à adresser des prières au Seigneur, et à le supplier de nous bénir dans ce moment même, afin de lui adresser une meilleure prière.

*Benedictio, etc.*

Que cette bénédiction descende sur vos personnes, sur vos familles, sur vos biens, sur vos affaires et sur votre commerce. Que cette bénédiction vous accompagne dans le temps, vous encourage à votre dernière heure ; qu'elle soit le sujet des louanges que vous chanterez dans le ciel, et je répète :

*Benedictio, etc.*

## DISCOURS CCIX.

**Aux élèves du collège Nazaréen : 25 juillet 1872.**

---

*Ce collège, accompagné de tous les professeurs, fut présenté à Sa Sainteté par le R. P. Giuseppe Calasanzio Casanovas, général des Scolopics, et du recteur lui-même, le R. P. Leone Sarra. Le jeune Francesco Zamperoli lut l'adresse suivante :*

**TRÈS SAINT-PÈRE,**

« S'il est du devoir des jeunes gens en général, mais surtout de ceux qui ont la propre expérience des admirables tendresses de Votre Béatitudo, d'exprimer leur plus grande reconnaissance, dans toute joyeuse circonstance, c'est surtout à nous qu'il appartient de le faire, à nous qui pouvons bien nous vanter en toute vérité de prospérer dans un collège qui a toujours été l'objet particulier de vos faveurs les plus signalées. Les sollicitudes empressées et les secours généreux par lesquels Votre Sainteté a voulu à tout prix nous pourvoir cette année d'un nouvel oratoire qui, au jugement de tout le monde, est véritablement digne de la munificence d'un tel pontife, et que nous avons été on ne peut plus heureux d'inaugurer en son propre nom et de sa part précisément le jour du vingt-sixième anniversaire de ce prodigieux pontificat ; ces chères sollicitudes et ces secours généreux, dis-je, seraient plus que suffisants pour protester bien haut de ces faveurs insignes, alors même qu'il n'y aurait pas ces preuves bien claires des visites gracieuses et des cadeaux magnifiques que nous avons reçus de temps en temps. C'est précisément en mémoire d'une si heureuse coïncidence, Très Saint-Père, et en reconnaissance d'une œuvre si somptueuse, que nous sommes venus aujourd'hui déposer à vos pieds, avec nos félicitations pour le passé et nos meilleurs souhaits pour l'avenir, l'expression de nos plus humbles remerciements et de nos désirs les plus ardents. Que le Seigneur soit béni, lui qui nous a conservé, et qui semble vouloir conserver encore longtemps à Israël éprouvé ce roi pa-

cifique, ce prêtre incomparable! Puisse le Seigneur le combler de mérite pour le bien qu'il nous désire, et lui rendre toutes les faveurs dont il ne cesse de nous combler! Telle est, Très Saint-Père, la prière qui s'échappe spontanément des lèvres des professeurs du collège Nazaréen, toutes les fois que nous nous réunissons dans cet oratoire, devant ces images si chères qui nous en représentent si vivement le magnanime protecteur; tel est le vœu que nous désirions depuis si longtemps exprimer en votre auguste présence. Trop heureux si, comme nous l'avons déjà éprouvé dans d'autres circonstances, Votre Sainteté daigne agréer encore ce nouvel hommage de son pensionnat de prédilection. Pour une si grande faveur, nous ne demanderons pas d'autre récompense au saint fondateur que la grâce de permettre bientôt à Votre Béatitude d'honorer notre humble habitation par de nouvelles visites. Le saint fondateur nous l'accordera, car les louanges qu'il reçoit pour avoir formé à ses écoles le plus glorieux des pontifes romains ne cessent de monter jusqu'au ciel. Quant à Votre Sainteté, elle ne manquera pas d'accomplir ses fonctions d'avocat le plus compatissant, et de visiter le nouvel autel de son patron tout particulier, afin de lui procurer, à lui aussi, quelque mérite aux victoires que Votre Sainteté finira enfin par remporter complètement sur ses ennemis.

« Daignez, Saint-Père, répandre sur nous les bénédictions dont nous avons si grand besoin, et en nous bénissant, priez aussi le Seigneur de nous accorder par cette bénédiction, et pour tout le temps de notre vie, quelque part à cet amour pour la justice et à cette ferme constance dans nos propres devoirs, que nous admirons dans Votre Sainteté qui est placée au milieu du monde actuel comme le phare le plus lumineux, et qui brillera même dans les siècles futurs, comme la merveille la plus étonnante. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Tout ce qu'a dit ce jeune homme qui vient de lire l'adresse est très-vrai. Ayant passé les premières années de mon enfance sous la protection de saint Joseph Calasanzio, j'en ai toujours conservé le plus doux souvenir, et pour satisfaire à mon devoir, j'ai voulu me rappeler souvent le collège Nazaréen où l'on instruit la jeunesse sous la règle même du saint, et sous la conduite de ceux qui ont succédé à

mes premiers professeurs. C'est pour cela qu'à titre d'affection particulière et de reconnaissance, j'ai fait de fréquentes visites au collège, et lui ai accordé différentes faveurs.

Quant à vous, mes bien chers enfants, je vous donnerai un avertissement: c'est celui de vous tenir sur vos gardes, et de prendre tous les soins possibles pour vous préserver de la corruption des temps malheureux qui courent. De nos jours aussi il y a des sirènes qui tentent des embûches et qui trompent. Il y en a parmi les femmes; il y en a même parmi les hommes, et ce sont des sirènes dangereuses, surtout pour la jeunesse, parce qu'elles cherchent à lui inspirer le mépris des choses saintes. Fermez donc vos oreilles aux discours pervers; n'écoutez pas ceux qui s'efforcent de tourner en ridicule tout ce qu'il y a de plus sacré, et surtout ne faites jamais rien, ne dites jamais aucune parole qui puisse offenser la sainteté de la religion, car ce serait là le premier pas qui vous conduirait à votre ruine.

Appliquez-vous à vos études; mais soyez assez ingénieux pour en retirer cette science et cette piété qui sont si nécessaires de nos jours. Rappelez-vous que la foi est le principal trésor des individus et des peuples, et que la véritable gloire et la vraie liberté des nations ne proviennent que de la foi.

Il y a un certain nombre de Romains qui préfèrent encore les institutions présentes; mais si les choses devaient continuer ainsi plus longtemps, elles pourraient bien devenir nuisibles à eux-mêmes, et il pourrait bien se faire qu'étant eux-mêmes fatigués, enfin, du gouvernement actuel, ils en préférassent un autre.

Pour vous, mes enfants, soyez fermes dans vos bons sentiments et dans les bons principes qu'on vous donne. C'est par la prière que vous obtiendrez la force qui vous est nécessaire. On a dernièrement restauré et agrandi votre

oratoire, ce qui vous excitera à prier avec plus de ferveur. Mais n'oubliez pas que la prière doit partir du cœur. Ayez recours à la très-sainte Vierge Marie que l'on vénère dans votre oratoire sous le titre de Notre-Dame-de-Lorette, à vos saints protecteurs, à votre fondateur et à vos anges gardiens. Chacun de vous en a un qui l'accompagne à l'école, dans les rues et partout : recommandez-vous souvent à la protection de ces anges.

Que Dieu vous bénisse et vous raffermisse dans le bien. Que Dieu vous raffermisse surtout dans la foi, qui est la seule richesse et l'unique ornementation capable de vous rendre toujours dignes d'égards aux yeux de toutes personnes sensées. Je bénis vos pères, vos mères, vos familles et tous vos directeurs. Que cette bénédiction vous donne une nouvelle force pour l'accomplissement de vos devoirs, et soit avec vous jusqu'à l'heure de votre mort.

*Benedictio, etc.*

— Le Saint-Père voulut rappeler au commencement de son discours la première éducation qu'il reçut des PP. Scolopiens, au pensionnat de Volterra. Le jeune Henri Franchetti débita l'hexamètre suivant en présentant l'obole à Sa Sainteté :

*Si tenue hoc munus, pietas est magna, fidesque.*

---

## DISCOURS CCX.

**Aux Enfants de Marie de la paroisse de la Madeleine :  
25 juillet 1872.**

---

*La secrétaire, M<sup>lle</sup> Teresa Pomponi, donna lecture de cette adresse :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« L'affection sincère et vive dont nos cœurs sont animés pour Votre Sainteté nous rend tout à la fois joyeuses et tristes en nous



prosternant à vos pieds sacrés. Nous sentons d'une part une profonde douleur causée par le long emprisonnement que l'impiété moderne vous fait subir, tandis que d'autre part nous sentons une joie indicible en voyant votre visage radieux d'une sainte allégresse qui sait vaincre toute contradiction humaine. Sans doute, la Vierge que vous avez proclamée immaculée se tient à vos côtés, et d'un seul regard Marie met les démons en fuite. Pour nous, Saint-Père, groupées sous le manteau de cette Vierge incomparable, objet de la sollicitude de notre zélé pasteur, et placées sous la conduite des admirables Sœurs qui nous dirigent, nous espérons bien ne pas cesser d'avancer dans le sentier de la vertu et du bien.

« En attendant, nous ne cessons d'adresser à la Vierge par excellence les prières les plus ferventes pour hâter l'aurore du jour de vos triomphes, qui sont aussi les triomphes de l'Église. Oh ! qu'il nous tarde, Saint-Père, de voir le serpent infernal enchaîné une autre fois, et frémissant de désespoir sous le pied de cette sainte créature qui l'écrase !

« Oui, ô grand Pontife, vous triompherez par Marie ; par elle vous remporterez la victoire, et personne n'osera jamais nier le prodige éclatant dans les grands événements que la Providence prépare.

« Recevez, Saint-Père, et bénissez la modeste offrande de nos cœurs qui, animés des sentiments de la plus profonde vénération, vous saluent comme leur *Ange consolateur*. C'est avec toute la force dont notre âme est capable que nous disons : Qui est avec Pie IX est avec Marie.

« Nous vous saluons, ô Pontife de la Vierge Immaculée, ô vous qui êtes le Vicaire du Dieu vivant ! »

---

### *Le Saint-Père répondit :*

Rappelez-vous, chères filles, que le devoir d'une école de jeunes vierges comme la vôtre est de suivre Jésus-Christ par les sentiments de l'amour, et de vous appliquer à la pratique des bonnes œuvres. N'oubliez pas qu'il a été dit de Jésus-Christ : *Quocumque tendis, virgines sequuntur*. Il faut suivre Jésus-Christ par l'accomplissement de nos devoirs, par le travail, par le sacrifice de notre propre volonté en un mot.

Il est bien vrai que lorsqu'on est jeune comme vous êtes, il est difficile d'accomplir tout cela ; mais il faut commencer dès son bas âge à faire le sacrifice de sa propre volonté, parce que plus tard ce serait trop difficile : *Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea*. En commençant de bonne heure, la volonté persévérera plus facilement dans le bien.

Priez donc Jésus-Christ, et suivez-le : c'est lui-même qui vous récompensera. Retournez chez vous avec ma bénédiction.

*Benedictio, etc.*

MM<sup>lles</sup> Costanza Bertini et Francesca dell' Armi débitèrent une belle poésie en forme de dialogue.

---

## DISCOURS CCXI.

**Aux nouveaux évêques présents,  
préconisés le 29 juillet 1872.**

---

C'est avec satisfaction que je vois ici présents les évêques de Chiusi et de Livourne ; et puisque nous parlons de ces deux diocèses, je veux en dire quelque chose. Je dirai que je bénis ces deux diocèses lorsque j'y passai pour aller en Toscane. En général, le bon peuple de la Toscane me fit un bel accueil. Les fidèles accouraient de partout en grand nombre à ma rencontre, en se livrant à la joie et à l'allégresse, et ils montraient tous la plus grande dévotion et le plus grand désir de recevoir la bénédiction du Pape.

A Chiusi, je ne pus donner la bénédiction que de la porte, parce que j'y arrivai tard ; et Pienza elle-même, siège uni, ne put être bénie que de loin en passant.

J'arrivai enfin, grâce à Dieu, à Livourne ; j'y entrai et je pénétrai jusque sur la place. Je dois rappeler, à ce propos, qu'il y a toujours eu des mauvais sujets à Livourne. Le peuple est bon ; mais il y a parmi le peuple certaines gens de mauvais aloi, tellement qu'on douta un peu si je devais entrer, parce qu'on craignait du trouble. Le grand-duc lui-même en avait peur, et il aurait désiré qu'on eût évité Livourne. Toutefois, avec l'aide de Dieu, je pus y entrer, et tout se passa au milieu d'une tranquillité telle, que je pus donner la bénédiction à un peuple nombreux, d'une *loggia* qui se trouvait en face de la cathédrale. Je me rappelle même que la foule était tellement grande, qu'on voyait du monde partout, non seulement aux fenêtres et sur les terrasses, mais jusque sur les toits.

Ces deux diocèses ont donc été bénis par le Vicaire de Jésus-Christ en personne. Je crois même que cette bénédiction produisit alors des fruits abondants, et j'espère qu'elle en produira encore davantage, maintenant que ces deux évêques vont s'y rendre, et que par eux je renouvelle cette bénédiction. Oui, j'espère que cette bénédiction, secondée par le zèle de ces évêques, pourra maintenir ce peuple intact dans son attachement à l'Église, et augmentera même le trésor contre lequel se tournent aujourd'hui les plus grandes attaques des impies, et dont nous avons si grand besoin ; je veux dire le trésor de la foi.

Espérons que cette foi s'augmentera surtout à Livourne. Il est certain que si la bénédiction du Pape devait toujours être suivie de bons effets, Livourne aurait dû s'en sentir, car j'ai béni cette ville, non pas une fois, ni deux, ni trois, mais jusqu'à dix fois. Mais il y a encore aujourd'hui de *petits vauriens* (*bricconcelli*), et c'est de

là que nous est venu un certain journaliste juif qui, non content de mettre le désordre à Rome, est encore allé ces derniers jours mettre le trouble à Frascati. Espérons que saint Pierre, qui est puissant auprès de Dieu et qui se trouve là dans la cathédrale, prendra la défense de la ville et rendra inutiles toutes les provocations de ce semeur de discordes (1).

Je vous bénis donc, vous et vos familles, et je bénis aussi de nouveau vos diocèses.

— Il n'y avait présents à ce discours que le cardinal Guidi, qui venait d'être élu évêque de Frascati, et les deux évêques de Livourne et de Chiusi-Pienza. Voici les noms de ceux qui ont été préconisés ce jour-là :

Église cathédrale de Frascati, S. E. le cardinal Filippo Maria Guidi; église cathédrale de Ragusi, M<sup>sr</sup> Giovanni Zaffron; églises cathédrales unies de S. Angelo in Vado et Urbania, M<sup>sr</sup> Giovanni Maria Majoli; églises cathédrales unies de Chiusi et Pienza, Raffaele Bianchi; église cathédrale de Livourne, le R. P. Giulio Metti; église cathédrale d'Acireale nouvellement érigée, Gerlando Genuardi; église cathédrale d'Aosta, Augusto Giuseppe Duc; église cathédrale de Bobbio, Enrico da Carignano; église cathédrale de Spira, le R. P. Daniele Bonifacio d'Haneberg; église cathédrale de Saint-Paul, dans le Brésil, Lino Diodato Rodrigues de Carvalho; église cathédrale de Zacatecas, au Mexique, Giuseppe Maria del Rifugio Guerra; église épiscopale de Jéricho, *in partibus infidelium*, Pietro Garga; église métropolitaine de Lima, dans le Pérou, M<sup>sr</sup> Emmanuele Teodoro del Valle; église métropolitaine de Baltimore, dans le Maryland, aux États-Unis d'Amérique, M<sup>sr</sup> Jac Roosevelt Bayley; église archiépiscopale de Néocésarée, *in partibus infidelium*, M<sup>sr</sup> Edward Howard; église cathédrale de Richmond, dans la Virginie, aux États-Unis d'Amérique, M<sup>sr</sup> Jac Gibbons; églises cathédrales unies de Zante et Cefalonia, dans les îles Ioniques, le R. P. Fr. Evangelista Boni; église épiscopale d'Abdera, *in partibus infidelium*, Alessandro Levay.

(1) Les élections de Frascati secondèrent en effet les désirs et les efforts des bons. Le journaliste semeur de discordes est le fameux Édouard Arbib, rédacteur en chef du journal *La Libertà*.

## DISCOURS CCXII.

**Pour la béatification du vénérable Carlo da Sezze,  
laïque profès des Mineurs réformés : 15 août 1872.**

---

*Le Rév. Père Venceslas da Jesi, délégué général de l'ordre, prononça, agenouillé devant le Saint-Père, le discours suivant, après la lecture du décret :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Permettez-moi de vous exprimer ma reconnaissance pour le décret qui vient de se publier. Tous les religieux animés de bons sentiments, et grâce à Dieu, s'ils ne le sont pas tous à cause de la fragilité humaine et de la perversité des temps, il y en a du moins un très-grand nombre ; tous les bons religieux n'en seront pas moins consolés que moi, et comme moi ils en rendront des actions de grâces à Dieu et à Votre Sainteté. Non pas seulement, Très Saint-Père, à cause de l'honneur qui en rejaillira sur notre ordre lorsqu'on saura qu'un autre de ses enfants sera bientôt jugé digne des honneurs des autels, puisque c'est une gloire ordinaire que nous accordent les Souverains Pontifes, et vous en particulier qui, pendant votre pontificat non moins étonnant par sa durée qu'extraordinaire par ses gloires, avez élevé soixantedix des nôtres au nombre des bienheureux, et en avez inséré plusieurs dans le catalogue des saints. Notre consolation, Saint-Père, repose surtout dans le bien que nous espérons devoir dériver d'une telle déclaration. Elle ne pouvait être promulguée dans un temps plus opportun. Le monde d'aujourd'hui a un besoin extrême d'être appelé à la considération de certains exemples de vie tels que nous en offre précisément le vénérable Charles de Sezze. La vie de ce serviteur de Dieu se distingue surtout par cette simplicité inspirée d'en haut qui ne convient qu'à ceux qui suivent en tout les préceptes et les conseils évangéliques, et par ce calme et cette charité constante et infatigable que nourrissent ceux-là seuls qui sont animés d'une foi vive et d'une espérance ferme pour le bonheur d'une vie future. Que tous ceux qui

emorassent et qui suivent les doctrines modernes étudient donc ce modèle de vie, et ils y trouveront qu'ils ont abandonné la source de la véritable science ; qu'ils ne connaissent pas les lois fondamentales de la tranquillité et de la vie prospère ; qu'ils ne possèdent pas en eux-mêmes le véritable moteur de la bienfaisance dont ils se vantent tant, et que personne n'exerce. Que les superbes contempteurs des religieux et de tous ceux qui se tiennent étroitement attachés aux enseignements du Christ lisent les trois volumes imprimés des œuvres du serviteur de Dieu, sans compter tant d'autres encore inédites, et ils seront bien obligés d'avouer qu'un pauvre laïque franciscain, sans études et sans lettres, mais puisant à la véritable source, a su écrire des choses qu'ils ne sont pas même capables de comprendre. Que les fauteurs des libertés illimitées, de l'indépendance en tout et pour tout le monde, méditent, eux aussi, la vie du frère Charles, et ils verront qu'il est plus avantageux et plus glorieux même de planter des choux la tête en bas par respect pour l'autorité, que de fonder des royaumes et des nations au mépris de la raison et du droit.

« Mais il y a un certain monde qui ne lit pas la vie des saints. Eh bien ! nous la lisons, nous, Très Saint-Père ; nous étudierons surtout celle que, par un jugement souverainement droit, vous nous avez déclaré aujourd'hui être approuvée de Dieu qui l'a confirmée par des miracles. Nous l'étudierons, et nous tâcherons d'en retirer des fruits d'une sagesse surnaturelle, d'une charité chrétienne et d'un zèle actif, pour en user même au profit de ceux qui nous méprisent. Tel est le fruit que nous attendons de ce décret ; c'est là en particulier ce qui nous console ; c'est surtout pour cela que nous vous remercions. Mais, afin que le bien que nous attendons soit plus abondant et plus durable, fortifiez-nous, Saint-Père, par la bénédiction apostolique, que je demande humblement pour moi, pour notre supérieur général et pour tous nos confrères présents et absents.

« Oui, Très Saint-Père, donnez-nous votre bénédiction ; et en vertu de ce pouvoir souverain que vous tenez de Dieu, et en vertu de tous les mérites que vous vous êtes acquis auprès de lui, donnez-nous une bénédiction spéciale et tellement efficace, que l'on puisse dire que vous n'avez pas seulement canonisé des saints, mais que vous en avez fait aussi. »

*Sa Sainteté répondit :*

En examinant bien la vie de ce serviteur de Dieu, je vois qu'on pourrait lui appliquer les paroles que Notre-Seigneur Jésus-Christ appliquait au centurion lorsqu'il disait : *Non inveni tantam fidem in Israél*, et que l'on pourrait répéter de lui en toute vérité : *Non inveni tantam simplicitatem*.

On chercherait en vain, en effet, cette simplicité dans ceux qui gouvernent, car on ne la trouverait pas. On ne voit dans ces hommes, au contraire, qu'une malice et une iniquité des plus raffinées, qui les poussent à la destruction de tout ce qui est suscité par l'esprit de Dieu. Dieu le permet ainsi pour éprouver son Église, pour exercer les fidèles à la pratique des vertus chrétiennes ; il le permet aussi, afin que ses ennemis et ceux de son Église se fassent connaître de mieux en mieux.

Mais, *non inveni tantam simplicitatem*, dans quelques-uns de ceux-là mêmes qui devraient s'en faire un ornement tout particulier, précisément à cause de leur propre situation, je n'ai pas trouvé cette simplicité exprimée par les paroles que l'Église met dans la bouche de l'évêque consécrateur ; je ne la trouve pas, je le répète, dans certains hommes qui s'appliquent à des affaires et à des occupations qui ne sont pas de leur vocation, et qui se forment à une vie où se perd cette sainte simplicité.

C'est donc avec raison que vous voulez vous appliquer, comme vous l'avez dit, à lire les vies des saints, puisque ce sont là comme autant de sources dont on peut puiser cette simplicité pour la vie et la conduite, qui nous sanctifie nous-mêmes, en portant les autres à se sanctifier. Lisez tout particulièrement la vie de ce serviteur de Dieu, et vous y trouverez, par l'exemple de ses vertus, des motifs d'avancer de plus en plus dans la perfection, et de

contribuer ainsi à la sanctification de votre prochain. Puisse Dieu renouveler le miracle qu'il a déjà fait sur la personne de ce saint, et rendre la vie à tant de corps morts répandus dans le monde ! Vous lirez dans la vie de ce serviteur de Dieu qu'en examinant son cadavre après sa mort, on y trouva un clou prodigieux enfoncé dans sa poitrine, tout près de cette blessure même qu'y avait fait un rayon de l'amour divin.

Oh ! prions Dieu de transpercer avec le clou de son amour tant d'âmes qui, privées de sa grâce, vivent dans une léthargie coupable, plongées au milieu des vices ; prions-le de transpercer ainsi tant de corps morts et fétides, et de les ramener à une vie de saintes pensées et d'œuvres pieuses dignes de la vie éternelle !

Vous m'avez demandé une bénédiction : je prie Dieu de vous l'accorder, et c'est en son nom que je vous la donne. Que cette bénédiction pénètre dans toutes les communautés qui sont à Rome et hors de Rome, et que par elle Dieu inspire à tous les religieux l'étude de notre propre misère, et la considération de sa grandeur infinie. Cette considération augmentera en nous, d'une part, le mépris pour nous-mêmes, et d'autre part l'amour envers Dieu, lui procurant ainsi une plus grande gloire, et nous excitant à la pratique des vertus. C'est ainsi que nous verrons cette bénédiction elle-même s'augmenter en nous, jusqu'à ce qu'enfin elle nous fasse ouvrir les portes du ciel, où nous irons jouir de Dieu, le bénir et le louer pendant toute l'éternité.

*Benedictio, etc.*

— Le Saint-Père entendit de son trône la lecture du décret, qui lui fut faite par le secrétaire de la sainte congrégation des Rites, M<sup>r</sup> Bartolini. On confirmait dans le décret les deux miracles requis pour la béatification solennelle du Vén. Fr. Charles de Sezze. LL. EE. les cardinaux Patrizi et Pitra, l'un préfet de la congrégation des Rites, l'autre



relateur de la cause, étaient présents à cette proclamation. Il y avait en outre Mgr Salvati, promoteur de la foi ; le R. P. Vincenzo Leone Sallua, commissaire du Saint-Office ; son collègue le R. P. Giacinto Agnesi ; puis le T.-R. P. Fr. Vincenzo da Jenne, postulateur de la cause, et un grand nombre d'autres religieux de Saint-François.

Le Vénérable Fr. Charles mourut au couvent de Saint-François, à Ripa, le jour de l'Épiphanie 1670. Quant à la blessure dont parle le Saint-Père, voici ce qu'on lit dans la *Déposition relative aux miracles*, page 30 ; c'est un témoin qui le raconte : « Lorsque le serviteur de Dieu allait quêter du bois ou autre chose pour son monastère, il lui arriva un jour d'entrer dans l'église de Saint-Joseph, occupée par les sœurs Carmélites déchaussées. Au moment où l'on agita la sonnette pour l'élévation, il se prosterna à genoux, poussa un cri et s'évanouit. Après avoir repris ses sens, il s'en alla, mais sans pouvoir alors connaître la raison de cet incident ; mais ayant conçu dès lors une grande dévotion pour cette église, il y allait souvent, et finit par raconter à une religieuse, sœur Marie-Agathe Quatri, qu'un rayon, partant de l'hostie consacrée, vint le frapper au côté gauche de la poitrine, en lui faisant une cicatrice. Comme j'avais occasion d'aller de temps en temps au monastère, c'est la religieuse elle-même qui me l'a raconté. » Le nom du témoin est ainsi consigné dans l'acte : *Ilmus et Rmus D. Curius Philippus Eques Muti De Papazzuris Sacerdos romanus.*

Le clou était de matière cartilagineuse, de couleur jaunâtre, claire, transparente, et extrêmement dure ; il avait la tête presque en forme de croix. Dans la première inspection du cadavre, le chirurgien s'aperçut bien de la blessure cicatrisée, mais il ne vit aucune trace du clou. Ce ne fut qu'un peu après qu'un infirmier de l'hôpital de la Consolation le découvrit, et en avertit le soir même le chirurgien qui, le jour suivant, s'en convainquit par sa propre expérience. Ce clou se forma donc après la mort du serviteur de Dieu, à l'endroit même de la blessure, entre deux côtes, sous les yeux mêmes des observateurs qui l'ont vu se former peu à peu.

D'après les plus vives instances d'un grand nombre de familles romaines, et en particulier des familles Rospigliosi et Borghèse, le corps fut déterré vingt jours après, et tout le monde fut à même de voir le clou.

---

## DISCOURS CCXIII.

**Aux élèves du Collegio Capranica : 24 août 1872.**

---

*Ce fut un des élèves du collège, le jeune marquis Filippo Fondi, qui lut l'adresse suivante :*

**TRÈS SAINT-PÈRE,**

« Il faut ajouter à tous les actes de votre bonté envers nous celui de nous admettre aujourd'hui en votre auguste présence. Afin de témoigner notre reconnaissance inexprimable pour un si grand honneur, nous nous sommes demandé quel gage de notre affection filiale nous pourrions vous offrir, ô notre Père bien-aimé, en même temps que l'hommage respectueux de notre dévotion. Dans ces jours-ci, rien ne peut nous être plus cher que le précieux témoignage que nos bons supérieurs ont bien voulu nous donner pour vous exprimer leur satisfaction pour notre travail pendant l'année scolastique qui vient de se terminer, et ce sont précisément ces gages précieux et chers d'un encouragement paternel que nous avons osé déposer à vos pieds.

« Daignez agréer, Très Saint-Père, avec cette bonté qui vous est habituelle, notre pauvre offrande, en ne considérant que l'affection avec laquelle nous vous la présentons. Puisse cette condescendance que vous nous témoignez nous exciter à remplir tous nos devoirs de mieux en mieux à l'avenir.

« Mais, Très Saint-Père, pour satisfaire entièrement aux désirs de notre cœur, nous vous supplions de ne pas nous laisser partir sans nous consoler, auparavant, par la bénédiction apostolique. Nous la sollicitons pour nos supérieurs et nos professeurs ; pour les anciens élèves du collège qui ont, comme nous, le bonheur de se trouver en votre présence ; nous la demandons, enfin, pour nous et pour nos familles. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Il est juste que je donne une bénédiction particulière au collège Capranique, et je vous la donnerai comme vous le désirez ; mais auparavant je vous adresserai quelques mots.

J'ai reçu ce matin certaines lettres, comme j'en reçois ordinairement tous les jours, car il y en a qui m'écrivent pour les besoins de l'Église, d'autres pour d'autres choses, et cela de toutes les parties du monde. Parmi toutes ces lettres, il y en avait un paquet apporté par un bateau qui a dû aborder à Livourne ou dans un autre endroit que je ne connais pas. Ce que je sais, c'est que le bateau venait de New-York, et comme il y avait à craindre qu'il ne communiquât la petite vérole, le gouvernement (qui, après tout, n'est point à blâmer en cela, comme il ne le mériterait que trop en beaucoup d'autres choses), le gouvernement a pris toutes les précautions pour empêcher que cette maladie ne se propageât dans ces contrées. C'est pour cela que tous les objets qui sont venus par ce bâtiment ont été marqués, et entre autres les papiers qui étaient à mon adresse. Ces papiers me sont donc arrivés ce matin tout transpercés de coups de couteau, tout abîmés, et c'est à peine si on y pouvait lire.

Parlons maintenant de nous. Le collège Capranique va bien, et tous ses élèves méritent des louanges pour leur conduite. Mais il pourrait bien se faire qu'avec le temps quelques-uns d'entre eux devinssent un peu récalcitrants, et fussent portés à se permettre quelques licences. Les supérieurs se verraient alors obligés de faire observer plus strictement certains points de la règle pour empêcher qu'une certaine petite vérole morale ne pénétrât dans le collège, et que d'un collège elle ne passât à un autre. Il faudrait alors quelqu'un pour transpercer les lettres de part en

part, et on recevrait alors ces lettres toutes trouées. Mais comment faire ? Il faudrait de la patience, de l'humilité ; il faudrait, en un mot, se résigner à une rigueur justement infligée pour le bien général. Il y a cinquante ans, je connus de près le collège Capranique, et j'en conçus une très-grande estime. Depuis déjà longtemps cette estime s'accroît de plus en plus ; toutefois, si par hasard il arrivait à quelqu'un d'avoir la tête un peu chaude (*en disant cela, le Saint-Père prenait un ton excessivement jovial*), cette rigueur ne ferait pas de mal.

Recevez ma bénédiction, et qu'elle vous fasse avancer de plus en plus chaque jour dans la science et dans la piété. Je bénis le collège avec tous les directeurs ; je bénis vos familles, et je prie Dieu de vous rendre toujours dignes du paradis.

*Benedictio, etc.*

— Le collège Capranique, véritable séminaire de science et de piété, peut se vanter à juste titre de jouir de la plus haute estime de Sa Sainteté, qui y a fait entrer, pour y faire leurs études, deux de ses arrière-neveux présents à cette audience. Aussi les élèves de ce collège méritent bien cette affection particulière et cette familiarité toute spéciale avec lesquelles le saint Pontife voulut bien les accueillir et s'entretenir avec eux. En présentant au Saint-Père ses chers élèves qui sont l'objet de ses plus grandes sollicitudes, M. le chanoine Francesco Vinciguerra eut la consolation de s'entendre dire par Sa Sainteté elle-même ce que Rome reconnaît devoir à bon droit à la direction si sage du supérieur du collège. Comme il est mentionné dans l'adresse, les élèves présentèrent à Sa Sainteté les médailles qu'ils avaient gagnées à la fin de l'année scolaire.

---

## DISCOURS CCXIV.

**Aux promotrices d'une dévotion particulière  
à saint Louis de Gonzague : 24 août 1872.**

---

*Le but de l'association fut exposé à Sa Sainteté par  
l'adresse suivante, que lut M<sup>me</sup> Teresa Cevola Martignoni :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Si les jeunes filles romaines n'ont pas eu l'honneur de paraître en votre auguste présence au jour de si heureuse mémoire qui commençait la vingt-septième année depuis que vous avez été couronné comme pontife et comme roi, elles ne vous ont cependant point oublié, Saint-Père. Prosternées ce jour-là devant le tombeau de saint Louis de Gonzague, au pied de cet autel qui resplendit de tous les dons magnifiques dont vous l'enrichîtes autrefois, et tout récemment encore, nous avons voulu, nous aussi, présenter à l'angélique jeune homme notre modeste offrande, pour l'exciter à étendre d'une manière de plus en plus efficace sa puissante protection sur la vénérable vieillesse d'un si bon Père. Recevant ensuite dans notre cœur le Dieu d'amour, le Dieu de toute consolation sous les voiles eucharistiques, nous l'avons supplié avec ferveur de consoler promptement le cœur affligé de son Vicaire, et de hâter pour l'Église, gémissant sous le poids de l'oppression, le moment d'une délivrance si ardemment désirée.

« Cette pieuse dévotion, promue par vingt et une d'entre nous, a été accueillie avec enthousiasme par des milliers de jeunes cœurs qui se sont confondus aujourd'hui en un seul pour n'avoir qu'un seul battement, n'offrir qu'une seule prière pour leur père vénéré et leur souverain. Vous les voyez devant vous, Saint-Père, ces filles qui formaient alors des vœux si fervents au pied de cet autel ; elles sont venues aujourd'hui, représentées par quelques-unes de leurs compagnes, renouveler ces vœux d'une manière plus expressive en votre auguste présence, en déposant en même temps à vos pieds l'humble obole de leur piété filiale.

« Saint-Père !

« Entre autres choses que vous avez exprimées dans votre dernière lettre, qui est le témoignage le plus splendide de la fermeté apostolique dont votre cœur est animé, vous avez dit que vous êtes prêt à donner votre sang et votre vie, s'il le faut, pour la sainte cause que vous défendez. Ah ! nous espérons bien que ce jour lugubre ne viendra jamais : mais s'il devait venir, sachez, ô notre père, que vous ne serez pas seul ! Vos filles seront avec vous à la vie et à la mort ! Nous sommes faibles, il est vrai, par notre âge et par notre sexe ; mais nous avons la confiance qu'avec la grâce de celui qui nous fortifie nous pourrons montrer au monde que l'Église a encore ses Agnès, ses Agathe, ses Cécile, qui savent mourir pour le Christ et pour son Vicaire !!!

« Mais non, Saint-Père, nous le répétons : cela n'arrivera pas. Notre cœur nous dit que votre glorieux martyr ne se terminera pas par la mort, mais par une gloire splendide, même sur cette terre, avant que vous ne receviez celle qui vous est préparée dans le ciel.

« Vivez donc, ô notre père, vous qui êtes si illustre aux yeux du monde entier ; vivez encore pendant de longues années, et préparez-vous à des jours plus joyeux et d'une plus douce espérance. Vivez sous la protection de Marie-Immaculée, des saints apôtres Pierre et Paul, et de l'angélique saint Louis de Gonzague. Vivez pour la gloire de l'Église, pour la confusion des impies, pour l'encouragement et la consolation de votre grande famille répandue dans le monde entier. Mais vivez surtout, ô le plus cher de tous les pères, ô le plus illustre de tous les princes ; vivez, et ne soyez pas ravi à l'amour de cette troupe de filles qui sont du nombre de vos sujets, et qui attendent avec impatience le moment de pouvoir s'écrier : Vive Pie IX sur son trône de gloire !

« En attendant, c'est humblement prosternées que nous baisons votre pied sacré, et que nous implorons instamment auprès de Votre Béatitude la bénédiction apostolique, tant pour nous que pour chacune de nos familles.

« De Votre Sainteté,

« Les filles les plus dévouées et les plus obéissantes.

« Teresa Cevola Martignoni, Giulia Comparetti, Emilia Comparetti, Augusta de Angelis, Vincenza Rolland, Luisa Maghelli, Innocenza Caterini, Maria Caterini, Luisa Cevola Martignoni, Michelina Armani, Maria Ferraioli, Erminia Saracini, Emilia Mascelli, Emilia Marghelli, Adelaide Collalti, Emma Berti, Adele Ciccognani, Emilia d'Andrea, Elena Travostini, Teresa Romanini, Marianna Romanini. »

---

*Sa Sainteté répondit :*

C'est de tout cœur que je bénis cette nouvelle société. Je suis bien convaincu que dès maintenant qu'elle commence, elle est déjà pleine de ferveur, et qu'avec le secours de Dieu cette ferveur s'augmentera encore à l'avenir.

L'acte que cette jeune fille a accompli, et par lequel elle s'est empressée de me présenter l'obole qu'elle tient entre les mains, est une marque certaine de l'empressement qui vous anime toutes pour attester votre affection et votre dévouement envers le successeur de saint Pierre, qui est aussi le chef de l'Église. Oui, j'aime à croire que le pieux empressement de cette bonne petite fille est l'expression du désir qu'ont tous ceux qui sont ici présents d'honorer le Vicaire de Jésus-Christ outragé par les impies, le consoler dans les afflictions dont son cœur est abreuvé par tous les maux que souffre l'Église, et l'encourager de plus en plus à soutenir les droits du Saint-Siège.

J'espère bien aussi que vous ne serez pas moins ferventes dans vos prières. Ne cessez pas de demander à Dieu le secours qui nous est nécessaire au milieu de tous les dangers qui nous entourent. Demandez-lui le remède qui convient aux maux qui nous menacent; implorez sa miséricorde et sa pitié pour les tribulations actuelles, afin qu'il se souvienne encore une fois de nous, et qu'il nous fasse sortir de cet état de violence et d'oppression qui est vraiment insupportable et incompatible avec la nature humaine. Priez Dieu de penser à nous, de faire rentrer de nouveau la société dans un sentier droit et paisible, et d'établir le règne de la justice et de la vérité, de sorte que l'on puisse reconnaître encore une fois que le blanc est blanc et que le noir est noir, et que l'on voie disparaître enfin ce désordre qui dénature le bien en le confondant avec toute sorte de mal.

Et maintenant je vous bénis ; je bénis vos personnes et vos familles, afin que vous puissiez servir Dieu fidèlement dans ce monde, pour le louer et le bénir éternellement dans l'autre.

*Benedictio, etc.*

— Deux petites filles, Maria Rolland et Ernesta Centra, firent passer un heureux moment au Saint-Père en récitant deux gracieuses poésies. Ce fut la petite Argia Travostini qui présenta l'obole.

---

## DISCOURS CCXV.

**Aux jeunes filles pénitentes de la maison de refuge de Sainte-Marie-Magdeleine : 2 septembre 1872.**

---

*L'audience eut lieu dans la salle dite de la comtesse Mathilde. L'une de ces jeunes filles lut l'adresse conçue en ces termes :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Nous voici donc à vos pieds sacrés ! Oh ! oui, sans doute, nous pouvons bien lever nos regards, et contempler un instant les traits affables de l'auguste père de nos âmes.

« Non, Saint-Père, nulle langue ne pourrait vous exprimer la douce consolation, la joie vive dont nos cœurs surabondent en ce moment. Mais votre cœur, qui est si conforme au divin cœur de Jésus et lui est si étroitement uni, peut bien comprendre la joie et l'émotion que nous ressentons maintenant.

« Oui, Saint-Père, nous sommes à vos pieds, aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ ; bien plus, nous sommes aux pieds de Jésus-Christ lui-même, que nous vénérons vivant en votre personne, nous qui étions si malheureuses, et qui sommes si heureuses, maintenant que nous nous sommes approchées du cœur de Jésus, à qui nous appartenons à



double titre pour avoir été rachetées deux fois par lui, et à qui nous voulons appartenir pour toujours, dans quelque situation que nous nous trouvions.

« La faiblesse délicate de notre sexe, que la malice perfide des uns a trompée, et que l'affection illusoire des autres a malheureusement éblouie, nous a éloignées de Dieu pour un temps, et à notre plus grand préjudice. Nous n'avons pas su apprécier les vertus et les qualités dont Dieu même avait orné nos âmes et nos corps pour sa propre gloire, et nous avons montré notre ingratitude en ne nous en servant que pour offenser notre Père et notre seul bien véritable.

« Mais, oh ! comme nous comprenons bien aujourd'hui la haute dignité à laquelle nos âmes ont été relevées par la grâce de Jésus-Christ, qui nous a été rendue ! Oh ! comme nos cœurs se réjouissent, lorsque nous nous rappelons que nous sommes délivrées de cette servitude qui se jouait de nous de la manière la plus cruelle et la plus infâme en nous livrant aux passions les plus indignes !

« Aussi, Très Saint-Père, est-ce avec toute la magnanimité d'âmes véritablement pénitentes, et toute la sincérité de cœurs véritablement désillusionnés des perfidies et des horreurs du monde, que nous renouvelons à vos pieds sacrés la promesse de vouloir persévérer dans nos saintes résolutions avec une fermeté invincible. Soutenues par la grâce de Dieu qui ne nous manquera pas, et par la bénédiction que vous allez nous donner, nous maintiendrons irrévocablement notre promesse.

« Animées de ces mêmes sentiments, nous prions Dieu, comme nous le faisons dès maintenant, de délivrer enfin Votre Sainteté de la dure captivité à laquelle les ennemis de Dieu et des âmes la soumettent. Nous prions Dieu de prolonger et de multiplier les jours de Votre Sainteté selon les désirs de tous les fidèles, et de continuer encore à vous accorder une longue vie après le triomphe, au milieu de la prospérité et de la paix.

« Saint-Père, nos cœurs se tournent avec empressement vers vous, comme la bienheureuse Madeleine vers le divin Sauveur. Levez la main, Saint-Père, et, avec la plus grande expansion de votre cœur de père, bénissez des enfants que vous aimez, quelque indignes qu'elles soient d'être appelées vos enfants. Bénissez-nous, et que votre bénédiction soit pour nous, non seulement l'assurance de celle que Jésus-Christ nous donnera dans le ciel, mais aussi le gage de celle que nous vous prions de venir nous donner en personne, lorsque les fers de votre prison seront rompus, en réjouissant par votre auguste présence le saint asile qui nous abrite. Bénissez-nous ; bénissez tant d'autres pauvres âmes qui languissent dans les liens du péché, afin qu'elles

aussi reviennent à une vie meilleure ; bénissez notre directeur, les religieuses qui ont pour nous des soins de véritables mères ; bénissez la *pieuse union* des nobles dames qui nous assistent, ainsi que tous les bienfaiteurs et toutes les bienfaitrices qui nous maintiennent par leur charité. C'est en nous prosternant humblement à vos pieds sacrés pour les baiser, Très Saint-Père, que nous vous prions de nous bénir.

---

*Le Saint-Père répondit :*

Les paroles que vous m'avez adressées me procurent une véritable satisfaction, d'autant plus que je suis persuadé qu'elles partent du cœur de chacune de vous. Je prie donc Dieu de vous conserver toujours fidèles à vos promesses. Je vous dirai, moi aussi, quelques paroles qui pourront vous servir d'enseignement, et augmenter votre constance dans la nouvelle vie que vous avez entreprise.

Vous m'avez parlé de Madeleine, et moi je vous parlerai d'une autre pécheresse. Il y avait une femme qui était précisément de votre condition ; elle se trouvait dans une ville qui devait être assiégée sous peu par l'ennemi. Celui-ci envoya donc des espions qui, après avoir pris toutes les informations nécessaires, et avoir bien examiné les chemins que devrait prendre l'armée pour pénétrer dans les murs, se réfugièrent chez la femme dont je viens de vous parler, afin de se tenir mieux cachés. Non seulement cette femme les logea et les déroba aux investigations des citoyens qui les cherchaient ; elle leur fournit encore le moyen de s'enfuir et d'arriver sains et saufs chacun à son propre camp. (*Josué, II, 1 ; VI, 17.*)

Pour tout ce que cette femme avait fait, on finit enfin par lui promettre que lorsqu'on ferait le siège, que la ville serait prise et détruite, et qu'on ferait le massacre des habitants, on épargnerait sa maison, et on ne toucherait ni à elle, ni à tous ceux qui seraient avec elle. Elle demanda alors comment on connaîtrait sa maison au fort de l'as-

saut. On lui répondit qu'elle devait mettre une enseigne rouge à la fenêtre, et qu'à ce signe la maison serait épargnée et défendue.

C'est précisément ce qui arriva. L'armée ennemie en vint à l'assaut ; la ville fut prise, le carnage fut fait, et les maisons furent détruites ; mais cette femme n'eut rien à souffrir, et personne ne toucha ni à elle, ni à rien de tout ce qui lui appartenait.

Vous aussi, chères filles, vous portez une distinction rouge. Vous aussi, vous avez un signe qui pourra vous sauver au milieu des assauts que vous livreront les ennemis de vos âmes. Ce signe rouge, vous le portez sur vous : c'est le symbole du sang précieux de Jésus-Christ. Méditez souvent sur ce sang, qui vous a mérité la grâce de votre salut et de votre conversion. Méditez aux pieds de Jésus crucifié, comme Madeleine pénitente, l'amour qu'il vous a témoigné, et vous triompherez de tous vos ennemis.

Ne croyez pas que vos ennemis dorment. Oh non ! Ils enverront des armées pour vous attaquer ; ils vous tendront des pièges dans l'espoir de vous surprendre, et ils feront tous leurs efforts pour vous gagner de nouveau. Mais vous devez combattre contre tous vos ennemis, contre vos ennemis intérieurs comme contre vos ennemis extérieurs. Résistez aux mauvais penchants de votre cœur, aux tentations qui peuvent venir de vous, comme à celles que pourront exciter par ailleurs contre vous ceux qui chercheront à vous perdre.

Mais vous, oh oui ! adonnez-vous souvent aux méditations dont je vous ai parlé : pleurez vos péchés aux pieds de Jésus crucifié, et Dieu, qui est grand dans ses miséricordes, se tiendra à vos côtés pour vous secourir, et vous donnera certainement la force nécessaire pour triompher. Les assauts seront vigoureux, car l'Évangile nous apprend que le démon, voyant la maison vide, c'est-à-dire l'âme

purgée de ses péchés, retourne en enfer et amène avec lui sept autres démons plus mauvais que lui, pour reconquérir ce qu'il avait perdu. Mais j'espère que vous serez fidèles à la grâce de Dieu. Vous aurez recours au bon Père céleste pour lui demander de plus puissants secours au milieu des combats, et c'est ainsi que vous vaincrez votre ennemi, de quelque nature qu'il soit, et que vous resterez toujours fidèles aux promesses que vous avez faites.

Quant à moi, c'est à cette condition, et pour cet engagement seulement, que je vous donne ma bénédiction avec la plus grande effusion de mon cœur. Que cette bénédiction soit votre force pendant votre vie et le sujet des bénédictions que Dieu vous accordera pendant toute l'éternité.

*Benedictio, etc.*

— Comme renseignements sur l'Institut, voyez la note du discours XXIV, t. I. Ces jeunes filles étaient au nombre de cinquante-six; elles furent conduites en voiture et accompagnées à l'audience par quatre dames de la *Pieuse union* : Mesdames Clelia Frattini, deuxième assistante; Clotilde Rotti, troisième assistante; Michelina Contini, secrétaire, et Madame la baronne Luisa della Penna, trésorière. Il y avait en outre les *Sœurs de Notre-Dame-de-la-Miséricorde de Savone*, à qui est confiée la direction de l'établissement : Claudia Serrati, supérieure; Vincenza Riveri, assistante; Giuseppina Ardizzoni, Emilia Negri, Ottavietta Giusti. Le Saint-Père leur fit l'accueil le plus cordial, manifestant de la manière la plus expansive tous ses égards de père envers ces chères âmes. Il écouta avec bonté la longue adresse lue par une de ces pauvres filles, qu'il encouragea par de bienveillantes paroles. Une autre d'une dizaine d'années (arrachée elle aussi, pauvre enfant! d'entre les serres du démon) lui présenta un petit essai de leurs travaux; puis elles s'approchèrent deux à deux pour le baiser du pied, ce que firent après elles les dames et les religieuses. Lorsque le Saint-Père fut parti, ces pauvres enfants se groupèrent toutes auprès du trône d'où Sa Sainteté leur avait parlé, et ne pouvaient plus s'en éloigner : les unes l'embrassaient; d'autres recueillaient la poussière où avaient reposé les pieds du Vicaire de Jésus-Christ!

## DISCOURS CCXVI.

**Au président et à quelques associés de l'Œuvre pie  
contre la profanation des dimanches  
et des fêtes d'obligation : 5 septembre 1872.**

---

*L'adresse qui fut présentée à Sa Sainteté par le président de l'œuvre, M. le comm. Adolfo Pianciani, et qui fut lue par lui-même, est bien digne d'être insérée ici.*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« La section de la *Société primaire romaine pour les intérêts catholiques*, à laquelle a été confiée la charge spéciale de promouvoir l'*Œuvre pie contre la profanation des dimanches et des jours de fêtes d'obligation, soit par le trafic, soit par le travail*, a été taxée à bon droit de trop de hardiesse et de trop de présomption. C'est ce que l'on dit d'elle, lorsqu'elle entreprit de soutenir fermement l'observance du troisième précepte du décalogue, dans les temps où nous vivons, et à Rome même, où il n'y a que trop de citoyens qui, entraînés par le mauvais exemple et les infernales suggestions des nouveaux venus, se sont éloignés du droit sentier et ont perdu les habitudes de bons catholiques animés des sentiments de la crainte de Dieu.

« L'indignation que nous avons éprouvée à la vue des insultes que l'on faisait à Dieu et à nos sentiments les plus intimes; l'espérance de pouvoir nous rendre utiles au bien véritable de nos frères, et le doux espoir de procurer un soulagement à votre cœur rempli d'affliction et d'amertumes au milieu de tant et de si cruelles tortures, nous a encouragés à mettre promptement la main à l'œuvre. Nous avons méprisé toutes les railleries, toutes les insultes que les ennemis du Christ et de son Église ne cessent de lancer contre nous.

« Nous n'avons pas moins été encouragés dans l'exécution d'une si sainte entreprise par la confiance que le Seigneur nous accorderait son secours, et qu'avec la bénédiction toute spéciale que vous nous ac-

corderiez, nous serions aussi secondés par votre protection. Le concours, du reste, de toutes les autres sociétés catholiques établies dans cette chère Rome qui vous appartient ; cette Rome, centre du monde catholique et siège du Vicaire de Jésus-Christ ; les nombreuses indulgences que nous sollicitons auprès de votre cœur magnanime, étaient bien de nature à nous exciter à l'entreprise.

« Nous éprouvions, Très Saint-Père, le besoin impérieux de ne pas tarder à vous procurer une consolation, quelque légère qu'elle fût, pour augmenter ainsi celle que nous ressentions nous-mêmes au fond de nos cœurs ; c'est pourquoi nous nous sommes empressés de vous faire part de notre satisfaction aussitôt que nous avons su que nous pouvions compter, pour notre entreprise, sur le concours de tous les bons Romains.

« Il n'y a pas encore cinq mois que cette œuvre est établie, et cependant, après avoir fait d'exactes recherches dans le quartier le moins favorable à notre calcul, en raison de l'inondation toute spéciale des nouveaux venus, qui semblent ignorer les préceptes du Seigneur, il résulte que les DEUX TIERS sont revenus, grâce à Dieu, à des sentiments droits, et aux saintes habitudes de respecter les dimanches et les fêtes d'obligation, c'est-à-dire que sur les deux mille six cents magasins qui profanaient à Rome les jours d'obligation avant que cette œuvre ne fût en activité, on n'en compterait pas même mille aujourd'hui à offrir le scandale du mépris de la loi de Dieu.

« C'est encore bien peu, Saint-Père, relativement aux besoins moraux dont il faudrait pourvoir nos frères, et aux afflictions dont votre esprit est affecté ; mais la bonté de votre cœur vous fera accepter et agréer ces sollicitudes jointes à nos vœux et à la ferme résolution où nous sommes de ne jamais ralentir notre zèle pour obtenir de meilleurs succès, lorsque nous serons fortifiés par une nouvelle bénédiction que vous nous donnerez, et secondés par la coopération de tous nos confrères les catholiques.

« Bénissez-nous donc, Très Saint-Père ; et parce que cette œuvre pie, grâce aux nombreuses faveurs et à la protection particulière que vous lui avez accordée, s'est déjà étendue et propagée dans un grand nombre d'endroits en Italie et à l'étranger, tellement que des instances pressantes ne cessent de nous être adressées pour obtenir la participation aux indulgences, permettez-nous de supplier Votre Sainteté de vouloir bien étendre les facultés contenues dans le bref du 1<sup>er</sup> mars 1871, et de permettre à la Société romaine pour les intérêts catholiques de pouvoir aussi agréer les associations qui s'organisent ailleurs pour combattre la *profanation des dimanches et des fêtes d'obligation*. Nous

demandons aussi à Votre Sainteté que par cette agrégation même la *Société romaine* puisse communiquer à ces autres associations les indulgences que Votre Sainteté a accordées à cette *œuvre pie* par son bref du 22 mars 1872.

« Rome, 5 septembre 1872. »

---

Le Saint-Père accueillit avec une grande satisfaction toutes les belles choses exposées dans l'adresse. Il loua la section des dames, à qui doit être attribué surtout le résultat déjà obtenu. Il ne loua pas moins ces messieurs de la *Société pour les intérêts catholiques*, ainsi que les représentants des autres associations romaines, qui surent tous employer le plus grand zèle pour faire des choses inattendues au prix des plus grands sacrifices ; puis il les encouragea à poursuivre l'œuvre qu'ils avaient commencée. Le succès de cette œuvre obtiendra facilement tout son but si tous les promoteurs suivent l'exemple si louable d'un grand nombre d'entre eux, qui donnent la préférence aux ouvriers qui respectent le jour du Seigneur, plutôt qu'à ceux qui le profanent.

---

## DISCOURS CCXVII.

**Aux petits ouvriers Bonanni : 7 septembre 1872.**

---

*M. le chevalier Basilio Bonanni, fondateur de la pieuse Société des artisans, présentait ce jour-là à Sa Sainteté un bon nombre de ces artisans, avec un groupe de jeunes filles romaines faisant partie de la pieuse union des*

femmes catholiques. *Ces jeunes filles avaient fait un magnifique habit pour une statue de la Vierge immaculée destinée à la vénération des artisans. On avait porté la statue dans la salle du Consistoire pour la faire bénir par le Saint-Père.*

Ce fut avec le plus grand plaisir que le Saint-Père approuva la pieuse pensée qu'on avait eue là, et il en manifesta sa grande satisfaction par les paroles les plus flatteuses.

Il recommanda aux *artisans* surtout d'être de bons ouvriers, leur rappelant qu'aujourd'hui plus que jamais il y en a d'excessivement mauvais, semblables à ceux que l'Écriture nomme *operarii iniquitatis*.

C'est donc à eux de s'appliquer à faire le bien partout, mais particulièrement dans les boutiques où ils pourraient réprover, au moins par leur modestie, s'il n'était pas possible autrement, les mauvaises actions des ouvriers d'iniquité qui se trouveraient avec eux. Après ces quelques paroles d'exhortation, Sa Sainteté leur donna sa bénédiction paternelle.

---

## DISCOURS CCXVIII.

**A deux mille associés à la prière perpétuelle :  
8 septembre 1872.**

---

*L'audience se composait de jeunes gens et de jeunes filles réunis dans la salle ducal. A peine le Saint-Père s'était-il montré, que toute cette nombreuse jeunesse exprima,*



*par des applaudissements vifs et prolongés, toute l'ardeur de ses vœux pour la délivrance du Souverain Pontife. Lorsque le silence se fut rétabli, le président du cercle, M. Vincenzo Marini, lut cette adresse :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Lorsque le divin maître dont vous êtes le représentant sur la terre encourageait ses premiers disciples par ces paroles sublimes : *Petite et accipietis, quærite et invenietis, pulsate et aperietur vobis*, il imprégnait en même temps dans le cœur de tous les enfants de la sainte Église une grande idée de la puissance de la prière, et leur assurait que lorsqu'ils lèveraient leurs mains vers Dieu dans des sentiments de foi et de toute la ferveur de leur âme pour lui demander les biens véritables, surtout les biens spirituels, il prêterait une oreille attentive à leurs prières, et les exaucerait du haut du ciel.

« Or, Très Saint-Père, qu'est-ce que les fidèles de Rome, et en particulier les membres de cette pieuse association au nombre d'environ *trois mille*, demandent depuis deux ans, si ce n'est le triomphe de la vérité et de la justice, une victoire glorieuse pour l'Église leur mère, et le règne de Dieu sur la terre ? Un grand nombre de fidèles ne cessent de le demander dans la tribulation et les larmes, au milieu des afflictions et de la misère, et se purifient aux yeux de Dieu, afin que leurs prières lui soient plus agréables.

« Ils sont donc certains que leurs accents pénétreront les nues et parviendront jusqu'au trône de ce Dieu puissant qui habite au milieu d'une lumière inaccessible, qui commande à l'univers par un seul signe et s'en fait obéir. Ils sont sûrs que la Mère immaculée de l'auteur et du sauveur du corps mystique de Jésus-Christ, cette Vierge que vous avez glorifiée, désarmera le bras de Dieu, qui, par un effet de sa miséricorde, sauvera la société.

« C'est cette confiance à toute épreuve, Très Saint-Père, qui maintient la fermeté du peuple romain au milieu des adversités. Armé de cette confiance, le catholique de Rome ne craint ni la spoliation, ni l'exil, ni même la mort, lorsqu'il s'agit de vous rester fidèle.

« En attendant, Très Saint-Père, permettez-moi de solliciter humblement la bénédiction apostolique au nom de tous les associés à la prière perpétuelle prosternés devant vous; permettez-moi de vous présenter dans ce jour consacré à la Nativité de l'immaculée reine des anges les vœux de tous les associés, et de me faire l'interprète de la prière commune des membres de cette association. De même qu'en

recevant le jour la Vierge annonça au monde l'ère de la paix et de la justice, de même aussi puisse notre association nous obtenir de voir bientôt poindre une aurore splendide qui soit comme le signe avant-coureur du triomphe de l'Église et de tranquillité universelle. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Les paroles que ce jeune homme vient de m'exposer sont un argument bien beau et bien consolant. Je veux dire la volonté où vous êtes de persévérer dans la prière pour obtenir de Dieu la cessation des fléaux qui nous oppriment, qui sont contraires à notre manière de voir, à la justice, à toute espèce de droit, à la conscience et à l'honneur. Mais puisque c'est Dieu qui le permet, nous devons nous résigner et dire : Que sa sainte volonté soit faite. Tâchons donc de continuer ce saint exercice de la prière, car il est bien certain qu'en continuant ainsi Dieu ne pourra pas ne pas accueillir favorablement nos supplications et nous consoler dans nos misères, d'autant plus que la prière est un moyen dont on peut se servir tous les jours, en tout lieu et en toute circonstance.

Il est vrai qu'il est mieux de prier dans la solitude et dans le silence ; mais il n'est pas moins vrai que l'on peut prier en tout lieu et en tout temps. L'aveugle dont parle l'Évangile priait au milieu du tumulte des rues et des places publiques de Jéricho, et sa prière produisit son effet. Josué priait, tout monté à cheval, au fort de la bataille, et sa prière fut exaucée. La Chananéenne priait malgré les oppositions de ceux qui la repoussaient et qui voulaient l'empêcher d'incommoder le divin Sauveur, et sa constance ne lui mérita pas seulement de voir sa prière exaucée, mais elle lui valut un éloge à elle-même. L'hydropique dont l'Évangile d'aujourd'hui nous dit un mot priait au milieu des joies d'un festin. Les Scribes et

les Pharisiens ne croyaient pas qu'il fût permis de rendre la santé à un malade le jour du sabbat; c'est pourquoi un certain chef de la synagogue disait une fois au Sauveur : Vous avez six jours dans la semaine pour travailler, et il n'est pas permis de le faire le jour du sabbat. Comme si c'était un travail défendu que de faire un miracle pour espérer une guérison ! C'était donc à bon droit que Jésus-Christ lui répondait : Ah ! race de vipères ! vous-mêmes, lorsque l'un de vos animaux vient à tomber dans un fossé le jour du sabbat, vous ne mettez point en doute si vous devez l'en retirer et le soigner. Mais pourquoi ? Parce que vous y trouvez votre avantage, votre intérêt matériel. Et vous ne voulez pas que je fasse, moi, des prodiges et des miracles le jour du sabbat, pour ne pas blesser votre hypocrisie, et m'incliner devant votre duplicité ? Oh non ; aussi je n'hésite point à rendre la santé à cet hydro-pique.

Oh ! qu'il y a d'hydropiques de nos jours qui auraient besoin d'être guéris ! Il y a les hydropiques de la vanité et de l'orgueil ; les hydropiques de l'avarice et du brigandage. Oui, ce sont là les premières racines de tous les maux qui existent dans ce monde : l'orgueil et l'avarice, qui sont comme une racine et un tronc ! Ce sont là les premiers maux qui affligent la société, et plus encore ceux-là mêmes qui la dirigent. Mais ce qu'il y a de pire, c'est que, de même qu'on ne voulait pas permettre à Jésus-Christ de guérir un hydro-pique ou d'autres malades le jour du sabbat, de même aussi on ne veut pas entendre parler d'une correction qui serait un remède pour une hydro-pisie. Tous les vols qui se commettent tous les jours sont une hydro-pisie ; la prise de possession des biens de l'Église est une hydro-pisie ; les brigandages que l'on apprend continuellement par les journaux sont une hydro-pisie. Les hypocrites ! Ah ! on ne veut pas entendre parler de re-

mède pour tant de maux. Or, le remède, c'est de réprimer l'orgueil et l'avarice. Le monde ne consulte que ses avantages ; il ne pense qu'à la matière, et il oublie l'esprit. Si donc on ne revient pas à la pratique de la religion, et si l'on ne progresse qu'au moyen des rapines et des vols, oh ! Dieu ne pardonnera jamais à certaines personnes, dont les noms sont écrits (espérons qu'il n'en est rien, bien que ce ne soit que trop à craindre) dans le livre des anathèmes et de la réprobation éternelle.

La société réduite à ce point attend son salut de je ne sais quel aréopage rassemblé dans les temps actuels. (*L'entrevue des trois empereurs à Berlin : l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le roi à qui l'on vient de donner le titre d'empereur de Germanie*). Or, cet aréopage est tout humain, absolument humain ; il y a même un aréopagite anticatholique et ennemi déclaré du catholicisme. S'il plaisait à Dieu de manifester sa puissance infinie en faisant un miracle, comme il en fit un il y a déjà bien des siècles ; s'il lui plaisait de faire en sorte que cet aréopagite, au lieu de parler contre la religion catholique, se vît dans le même cas que Balaam qui, ayant été excité à parler contre le peuple de Dieu, fut contraint de le louer et de le bénir lorsqu'il se trouva sur les lieux, ah ! c'est bien alors que nous pourrions bénir Dieu encore une fois, parce que nous verrions réprover l'oppression contre l'Église catholique.

Je voudrais prolonger encore ce discours, mais la chaleur et la petitesse du local ne me le permettent pas. Je tourne ma pensée vers notre patronne, vers Marie, dont nous célébrons aujourd'hui la Nativité.

Oh ! la nativité de Marie *gaudium annuntiavit universo mundo*. Marie vient au monde et paraît comme une aurore qui annonce la paix ; et le jour vint où elle put renfermer elle-même dans son sein le roi de la paix.

Prions cette sainte enfant, saluons-la par les affections de notre cœur beaucoup plus que par notre voix, et disons-lui : *Salve, o Regina* : moi et mon peuple nous vous saluons. *Salve, o Regina*, vous êtes la mère de miséricorde. Ah ! de grâce, jetez un regard sur votre Rome : *Illos tuos misericordes oculos ad nos converte*. Tournez vos regards maternels vers cette ville qui vous appartient, et voyez toutes les erreurs qui surgissent de toutes parts, mais que vous pouvez dissiper et confondre.

Tendre mère, vous qui êtes la mère de miséricorde, venez nous secourir. Vous êtes plus puissante que les armées du monde entier ; vous êtes la reine du ciel et de la terre. Dieu a voulu que tout fût soumis à vos ordres. Ah ! rendez-nous ce calme que nous désirons ; délivrez ce peuple de tous les maux qui l'accablent. C'est alors, ô Marie ! que nous vous adresserons nos remerciements et nos louanges, et que nous vous prierons de continuer à étendre votre protection sur nous. Venez, ô Marie, venez nous secourir, surtout à l'heure de notre mort, lorsque nous ferons tout notre possible pour remettre nos âmes entre vos mains. Et maintenant obtenez-nous de Dieu une bénédiction qui puisse nous consoler, nous fortifier et nous donner le courage de combattre nos ennemis en son saint nom, pour les vaincre et en triompher.

*Benedictio, etc.*

*En partant, le Saint-Père fut salué par les applaudissements et les acclamations les plus vives.*

— Cette Société a pour titre : *Cercle de l'Immaculée-Conception de la jeunesse romaine pour l'association à la prière perpétuelle*. Voir t. I, Disc. XCIV.

---

## DISCOURS CCXIX.

**A une représentation romaine de la fédération *Piana* :  
20 septembre 1872.**

---

*M. le chevalier Paolo Mencacci remplaça M. le marquis Girolamo Cavalletti, président de tour de la Fédération Piana, en lisant la belle adresse suivante :*

### SAINT-PÈRE,

« C'est avec un esprit accablé sous le poids de l'amertume et de la douleur, mais aussi avec un cœur rempli de la plus vive espérance et de la plus douce confiance, que les représentants des associations romaines de la Confédération *Piana* se trouvent prosternés pour la seconde fois, dans ce jour de si triste mémoire, en votre auguste présence, pour déposer à vos pieds les sentiments de plus en plus douloureux de nos condoléances, en vous voyant indignement assujetti à une prison, et les vœux les plus vifs de votre Rome pour la délivrance et le triomphe de votre Sainteté.

« Semblable dans votre passion à l'Homme-Dieu, dont vous êtes le Vicaire sur la terre, voici que s'accomplit le second jour de votre sépulture mystique lorsque la société est toute bouleversée, et que vous vous trouvez entouré de gardes impies, destinés à rendre, malgré eux, témoignage de votre résurrection au jour désigné par Dieu. Dans l'auguste tombeau où des hommes que vous avez comblés de bienfaits vous ont renfermé, vous vous trouvez entouré du baume des pleurs et de l'amour de vos enfants. De là vous descendez, vous aussi, dans les abîmes de la société actuelle ; votre voix s'y fait entendre avec force, poursuit les démons de la secte, et console ceux qui attendent dans l'anxiété et les gémissements l'heureux moment où ils devront ressusciter avec vous. Déjà le troisième jour est commencé ; mais de même que le troisième jour ne se termina pas avant que le Sauveur ne ressuscitât, de même aussi, Très Saint-Père, nous en avons du moins la confiance, ce troisième jour ne se terminera pas non plus avant que

votre triomphe n'arrive. Les prières de Marie que vous avez tant honorée, celles des saints protecteurs de l'Église et de Rome, celles de tant d'âmes pieuses qui souffrent et pleurent pour obtenir votre délivrance et votre triomphe abrègeront ce jour si rempli d'angoisses ; et Dieu, dont vos ennemis ne cessent, par une impiété satanique, de provoquer la colère, Dieu ne permettra pas que ce jour s'écoule avant que les vœux de vos enfants ne soient exaucés.

« Et vous, Saint-Père, bénissez-nous ; répandez sur nous une bénédiction qui puisse nous communiquer la force de travailler à devenir meilleurs, et à nous rendre dignes de cette foi vive qui fait violence au ciel, et qui est toute-puissante auprès du trône de la miséricorde infinie de Dieu. »

---

### *Sa Sainteté répondit :*

Je bénis les bonnes personnes qui se trouvent à cette audience ; et avec elles je bénis les familles et les sociétés qu'elles représentent, afin que Dieu les confirme dans les sentiments qui m'ont été exprimés.

En attendant, laissons toute chose s'accomplir selon que l'a ordonné la Providence. Lorsque la mesure d'iniquités sera comblée, ce sera alors que viendra le triomphe.

Je ne puis nier que les coups de canon que j'ai entendus ce matin vers les quatre heures et demie ou quatre heures trois quarts n'aient été pour mon cœur un sujet de profonde douleur. Sans doute on aurait pu se dispenser de faire entendre ces coups de canon ; on aurait pu se priver de certaines démonstrations basses de joie, comme de certaines expressions qui ne conviennent pas à des vainqueurs qui ont eu les premières leçons de générosité envers les vaincus. Mais ces gens-là ne savent pas ce que c'est que la générosité. Ils vont jusqu'à faire entendre des coups de canon, à proférer des paroles, à commettre des actes qui avilissent, rendent méprisables et dégradent de plus en plus ceux qui croient avoir triomphé.

Prions pour nous : mais prions aussi pour eux. Espérons que le Seigneur éclairera leur intelligence et leur fera voir l'abîme au-dessus duquel ils se trouvent suspendus, car ces hommes ne marchent pas ; ils courent vers le précipice sur les voies de l'iniquité. Ils ne pensent pas à celui qui les attend pour le temps et pour l'éternité.

Et maintenant je vous bénis de nouveau, vous et vos familles, vos affaires et toutes vos sociétés, afin que par cette bénédiction vous puissiez soutenir, sans jamais vous lasser, les persécutions que le monde vous fera subir.

*Benedictio, etc.*

---

## DISCOURS CCXX.

**A une représentation de la noblesse romaine :  
20 septembre 1872.**

---

*Cette audience eut lieu dans la salle du Consistoire. M. le marquis Luigi Serlupi donna lecture d'une adresse pleine de sentiments nobles et affectueux, à laquelle le Saint-Père répondit :*

C'est bien volontiers que je donne encore ma bénédiction à toutes les bonnes âmes qui sont ici présentes. Je désire que le Seigneur la répande même sur ceux qui sont absents, mais qui sont animés des mêmes sentiments que vous, et se livrent à la pratique des mêmes bonnes œuvres.

Rappelons-nous que nous vivons dans un monde



rempli de tribulations et d'ennuis. Que devons-nous faire pour en sortir? Ces jours-ci le clergé a rappelé la vie de Tobie dans les leçons de l'office divin. Vie vraiment bien admirable, qui nous révèle toutes les vertus du père et du fils, et la manière dont Dieu les a récompensés pour toutes leurs bonnes actions.

Voici donc en peu de mots ce que je veux vous dire à ce propos. Pendant l'esclavage et les tribulations de son peuple, Tobie pénétrait jusqu'au sein des familles, pour en alléger les peines, encourager les timides et corriger ceux qui avaient oublié l'observance des lois de Dieu.

Nous vivons dans un temps de tribulations et d'ennuis. Vous êtes comme un bouquet de fleurs choisies, et vous êtes venus ici pour écouter la parole du Vicaire indigne de Jésus-Christ. Ce Vicaire de Jésus-Christ vous dit : En rentrant chez vous, faites tout ce qui dépendra de vous pour que vos familles et vos amis se conservent toujours fidèlement attachés au service de Dieu, et que personne ne s'éloigne du droit sentier au milieu de tant de scandales, de tant de désordres et de tant d'occasions qui portent au mal. Appliquez-vous à faire en sorte que personne n'oublie son caractère de chrétien, ni l'exercice de ses devoirs.

Les pères et les mères de famille sont obligés de faire tous leurs efforts pour éloigner leurs enfants du péché, ce qu'ils doivent faire aussi envers leurs parents, leurs amis, et toutes les personnes qu'ils connaissent, afin que le péché et le désordre ne pénètrent pas chez eux.

Je n'en dis pas davantage ; c'est là le petit souvenir que je vous donne, et afin que mes paroles puissent produire leur effet, j'y ajouterai encore ma bénédiction, que je vous charge de nouveau de porter à tous ceux qui vous sont chers et qui ne sont pas ici.

*Benedictio, etc.*

— M. le marquis Luigi Serlupi, dans les belles paroles qu'il adressait à Sa Sainteté, lui notifiait surtout le double motif qui conduisait aux pieds du Pontife cette fleur choisie de l'aristocratie romaine : le triste souvenir du 20 septembre et le deuil du Saint-Père occasionné par la mort du seul frère qui lui restait. Après plusieurs mois de maladie, M. le comte Gaetano Mastai était mort à Sinigallia, sa ville natale, à une heure et demie, dans la nuit du mercredi 18 septembre. Il était né le 25 juillet 1783, et avait conservé jusqu'à ses derniers moments cette vigueur d'esprit, cette lucidité d'intelligence, qui semblent être des privilèges spéciaux dans l'illustre famille Mastai Ferretti, comme leur longévité est désormais devenue traditionnelle. Bien que Sa Sainteté fût en tout résignée au bon plaisir de Dieu pour la douloureuse perte qu'elle venait de faire, on découvrait sur son visage les signes d'une profonde tristesse, augmentée encore par les manifestations injurieuses de la secte. Le gouvernement et la junte municipale de Rome, ne craignant pas d'insulter aux sentiments du peuple romain, célébraient la victoire sacrilège remportée par les armes de Victor Emmanuel II, le 20 septembre 1870, contre la métropole du monde catholique et le Saint-Siège. « Bien que le bruit de cette nouvelle douleur, qui était venue affliger l'auguste prisonnier du Vatican, dirons-nous avec la *Civiltà catholica* ; bien que ce bruit se fût répandu dès le 19 au soir, les *conquérants* et leurs fauteurs ne laissèrent pas de déchirer le cœur du noble captif, en le forçant, par une malignité indigne et cruelle, à se rappeler cette série d'hypocrisies, de perfidies, de trahisons et de violences qui avait achevé de le dépouiller, et avaient mis le comble à son oppression, au milieu des réjouissances infernales de nombreuses hordes de sicaires. »

Le 24 septembre, le chapitre de la basilique vaticane célébra une messe solennelle de *Requiem* pour l'illustre défunt dans la chapelle du chœur. Son Éminence le cardinal Borromeo Arese, archiprêtre de la basilique, chanta la messe, à laquelle assistèrent, des tribunes, LL. EE. l'ambassadeur de France, M. de Bourgoing (qui s'illustra peu de temps après en renonçant si honorablement à son poste), le ministre de la Belgique, celui du Brésil et le chargé d'affaires de l'Angleterre, M. Jervoise, tous accrédités auprès du Saint-Siège. Toutes les autres basiliques et un grand nombre d'églises de Rome rendirent les mêmes honneurs à l'auguste défunt, et un peuple admirable par sa piété s'y rendit en foule de toute part.

## DISCOURS CCXXI.

**Aux jeunes ouvriers de la Vigna Pia :  
30 septembre 1872.**

---

*Ces jeunes ouvriers furent présentés, avec quelques frères de la Miséricorde chargés de les former, par S. E. le cardinal Consolini, président de la commission ; par M<sup>gr</sup> Negroni, ministre de l'intérieur et vice-président de la même commission ; par S. E. M<sup>gr</sup> de Mérode, et par M. Vincenzo Ingami, tous deux députés. M<sup>gr</sup> le ministre de l'intérieur adressa à Sa Sainteté les nobles paroles suivantes :*

### SAINT-PÈRE,

« Ces jeunes gens que vous voyez prosternés à vos pieds, et qui invoquent votre bénédiction paternelle, sont ces pauvres jeunes gens de la campagne qui, abandonnés et privés de tout, menaient une vie de souffrance et de privation, continuellement exposés aux dangers du vice et de l'inconduite.

« Ce sont ces jeunes gens qui, précisément parce qu'ils sont abandonnés et dans le besoin, n'en ont que plus attiré sur eux le regard de votre amour paternel, qui veille toujours sur les indigents avec une activité, une attention et une charité vraiment évangéliques ; qui a surtout une sollicitude toute particulière pour ces pauvres enfants qu'il est plus facile de détourner du sentier des vertus chrétiennes à cause de leur bas âge, mais qui, corrigés à temps et éloignés du vice, se changent ordinairement en un fruit le plus doux, en une récompense la plus chère au cœur magnanime de leur auguste bienfaiteur.

« Ce jour est pour eux un jour d'une joie et d'une allégresse inexprimables, parce qu'il leur est permis de se prosterner devant vous pour vous exprimer à découvert, sans détour, et avec la sincérité la plus cordiale qui est le propre du jeune âge, les sentiments inaltéra-

bles de gratitude, de fidélité et d'obéissance qu'ils nourrissent au fond de leurs cœurs.

« Ils savent, et ils n'oublieront jamais tous les soins, toutes les bienveillances, tous les bienfaits que vous leur avez prodigués en tout temps; ils savent tout ce qu'ils peuvent espérer encore de l'inépuisable générosité de votre bon cœur.

« Vous les avez recueillis dans une maison que vous avez fait bâtir pour eux; que vous avez meublée et enrichie de tout ce qui leur convient, et de tout ce qui est nécessaire pour leur tranquillité et leur repos, de tout ce qui est propre à les former à la piété.

« Vous leur avez procuré un terrain de votre propriété particulière, pour leur fournir la facilité d'apprendre un art qui, pour être un des plus pénibles et des plus difficiles, n'en est certainement pas moins des plus utiles et des plus avantageux pour l'humanité, comme l'agriculture, surtout en Italie, où la terre, enrichie de tous les dons de la nature, compense abondamment les fatigues de ceux qui les cultivent.

« Ils savent que vous leur prodiguez les moyens d'acquérir une instruction religieuse et littéraire qui forme les bons citoyens, et correspond à leur condition et aux besoins de leur vie, sans leur enlever l'amour du travail, et sans les initier à des goûts ambitieux.

« Ils se rappellent les jours heureux de l'ancien régime, lorsque vous, leur père et leur souverain, vous conformant à leur humble condition, vous vous rendiez au milieu d'eux pour les bénir et les consoler par votre auguste présence. Ils se souviennent que, vous plaçant au milieu d'eux pour vous en faire comme une gracieuse couronne, vous leur parliez avec une familiarité toute paternelle, vous informant de leur santé, de leurs intérêts, de leur instruction et de leur piété. Les dons que vous leur faisiez, les paroles douces et enjouées que vous leur adressiez les remplissaient de joie et de contentement.

« La méchanceté de vos ennemis qui vous obligent à vivre dans une prison, le cœur navré de douleur, a privé vos enfants de toutes les tendresses que vous leur prodiguez; elle les a séparés de leur père qu'ils aiment si tendrement; elle les a éloignés de celui qu'ils vénèrent et qu'ils reconnaissent comme leur seul vrai bienfaiteur.

« Toutefois, une si grande infortune n'a pu les effacer de votre cœur. Ils le savent, et ils y correspondent par leur amour filial, en adressant des prières pour vous à Dieu. Ils sont venus vous visiter aujourd'hui dans cette demeure, et c'est humblement prosternés à vos pieds qu'ils protestent hautement de vous aimer toute leur vie. C'est dans les sentiments de la plus ferme résolution qu'ils vous promettent

de faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour devenir de fervents catholiques, ainsi que d'honnêtes et laborieux agriculteurs, vous rendant ainsi le seul tribut qu'il leur est possible de vous rendre, le seul que votre cœur magnanime exige de ceux qu'il a comblés de bienfaits, la gratitude et la reconnaissance.

« Pour vous donner une preuve de leurs dispositions, ils vous présentent ces produits et ces animaux, qui sont, il est vrai, de votre propriété, mais qu'ils ont conduits à maturité, et qu'ils ont élevés par leurs soins et leurs fatigues.

« Afin de se raffermir encore dans leurs bons propos, ils sollicitent votre bénédiction paternelle et apostolique, pour eux et pour leurs familles, pour les religieux qui s'occupent avec une si grande sollicitude de leur éducation chrétienne et civile, ainsi que pour les membres de la commission de direction que vous avez ordonnée pour l'administration et la surveillance de cet établissement. »

---

*Le Saint-Père répondit à cette adresse :*

Que cette œuvre, que Dieu bénit autrefois, et qu'il bénit encore tout particulièrement, lui causait une véritable consolation ; qu'elle était une des premières de son pontificat, et qu'elle avait toujours prospéré, même dans les temps les plus difficiles et qui lui étaient le plus contraires. Il ajouta que c'était de tout son cœur qu'il bénissait ces jeunes gens, qui donnaient de si belles espérances, leurs familles, leurs instituteurs si pleins de mérites et les membres de la commission, qui se dévouent avec tant de zèle à la direction de cet établissement. Il leur rappela que le premier devoir de leur état était une obéissance pleine et entière à la volonté de leurs supérieurs, et l'accomplissement exact de leurs devoirs. « Soyez bons, conclut-il, soyez obéissants, et conservez l'amour de Dieu, si vous voulez que le Seigneur vous bénisse, comme je vous bénis moi-même de tout cœur. »

— Il y avait une centaine de ces jeunes gens agriculteurs réunis dans une des vastes allées du jardin du Vatican, où se trouvaient éga-

lement de nombreux échantillons du produit de leur industrie, et des animaux de différentes espèces. On y voyait des chevaux et des bœufs habilement ornés de fleurs, puis toute espèce d'animaux domestiques : des oies, des canards, des poulets, des poulets d'Inde, etc. Tout autour des cages où étaient renfermés ces animaux et au-dessous brillaient avec luxe des produits du règne végétal : de magnifiques épis de blé d'Espagne, de grain indigène et d'Amérique, des petits pois, des fèves, des pommes de terre, des fruits magnifiques, et en particulier des raisins d'une grosseur extraordinaire et d'un goût exquis. Aussitôt qu'on aperçut le Saint-Père, des cris enthousiastes de joie se firent entendre de toute part ; le Saint-Père lui-même voulut qu'on lui fit observer l'exposition des produits de chaque espèce dans les plus petits détails.

---

## DISCOURS CCXXII.

**A un grand nombre de jeunes gens romains  
de différentes associations catholiques :  
2 octobre 1872.**

---

*M. Filippo Tolli, jeune professeur et fervent catholique romain, adressa à Sa Sainteté les paroles suivantes, au nom de ses deux cents collègues présents à l'audience :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Le 2 octobre est un jour de triste mémoire, pour vous comme pour nous tous. Il nous rappelle, en effet, que dans la métropole du monde catholique s'accomplit, il y a deux ans, l'acte...

*(Nous devons nous arrêter ici, car le fisc ne nous permettrait pas de continuer. Après une définition du plébiscite du 2 octobre, l'adresse continue ainsi.)*

« On a donc dit que de tous les votants, il n'y en a eu que 46 qui aient protesté contre une telle.... lorsque tous les autres avaient.... Mensonge !... Ces hommes ne prévoyaient pas qu'ils seraient obligés de se contredire eux-mêmes plus tard. En effet, un certain journal,

bien que honteusement vendu au gouvernement, disait en propres termes que l'armée pontificale avait été dissoute, sans doute, mais qu'elle était restée fidèle à son souverain, et qu'il y avait les trois-quarts des employés romains qui étaient secourus par Votre Sainteté, parce qu'ils n'ont pas voulu prêter serment aux nouvelles autorités. Peu de temps après, un journal infâme, parlant des jeunes gens qui avaient refusé de suivre les cours de l'Université romaine, pour ne pas se trouver en contact avec des professeurs hérétiques, s'exprimait en ces termes : *On découvre à Rome une plante qui ne prend point racine ailleurs : la jeunesse cléricale.* Dernièrement encore, un *cercle* qui a pris le nom d'un haut personnage de la secte énumérait en détail toutes les écoles de Rome, et trouvait dans son calcul qu'il y avait au moins dix-neuf mille enfants des deux sexes qui fréquentaient les écoles catholiques, lorsqu'il n'y en avait que cinq mille qui fréquentaient les écoles municipales.

« Or, Très Saint-Père, n'est-ce pas là un second plébiscite que font à votre faveur ceux-là mêmes qui disaient naguère que vous étiez légitimement détrôné?... Oui, certes ! c'est un véritable plébiscite, qui a d'autant plus de valeur qu'il est confirmé par toute la noblesse romaine, le clergé séculier et régulier ; qui est confirmé, en un mot, par tous les catholiques de l'univers ; car de même que tous les fidèles vous reconnaissent comme le Pontife infallible, de même aussi ils veulent que vous soyez un roi libre. Mais alors pourquoi ne vous rend-on pas votre..... ? Parce que, en vertu du progrès du siècle, la force remplace la justice.

« Mais voilà que Dieu, qui est avec vous, se plaît à adoucir vos amertumes par le respect et la vénération de tant d'enfants qui vous aiment tendrement. N'en sommes-nous pas nous-mêmes une preuve éclatante ? Oui, Saint-Père, nous appartenons à différents cercles de cette sainte cité, et nous admirons et nous vénérons tout ce que vous souffrez et tout ce que vous faites dans votre prison ; et voilà pourquoi nous y sommes accourus aujourd'hui pour vous exprimer nos sentiments affectueux, protester contre la violence des impies, et faire résonner sous les voûtes de cette salle l'écho de l'amour et de la paix, en opposition aux cris diaboliques qui vous importunent tous les jours.

« Bénissez-nous, Saint-Père, et votre bénédiction raffermira la foi dans nos cœurs, ranimera l'espérance d'un triomphe prochain, et en augmentant de plus en plus notre amour envers vous, nous tiendra aussi, dans la douleur, de plus en plus étroitement unis à vous, comme à notre Pontife et à notre roi. »

*Le Saint-Père répondit :*

J'éprouve une véritable consolation à la vue des sentiments que ce jeune homme vient de m'exprimer au nom de vous tous et au nom de toute la jeunesse romaine, ou au moins de cette nombreuse jeunesse qui est animée des mêmes sentiments que vous. Je remercie Dieu, qui veut bien de temps en temps fortifier ma faiblesse par de telles manifestations. De pareils sentiments donnent de la force et du courage, non seulement à vous qui les entendez exprimer, mais aussi à moi qui dois me trouver le premier au milieu du grand combat.

Ce jour est donc l'anniversaire d'un acte qui a déjà été défini (dans l'adresse). Toutefois (car il faut bien rendre justice à la vérité), ce jour a été moins bruyant et moins douloureux pour moi, parce qu'on a cru s'abstenir de certains actes extérieurs qu'on avait pourtant manifestés le 20 septembre. Certainement le silence des instruments de guerre contribue à rendre la journée moins pénible. J'ai cependant lu certaines expressions sorties de la plume et du cœur d'un homme qui occupe une position distinguée au milieu des désordres actuels. J'ai lu l'exhortation que l'on a faite aux Romains pour les inviter à célébrer la résurrection de leur patrie.

Rome ressuscitée ! Mais comment serait-elle ressuscitée ? Serait-ce, par hasard, par l'exemption des droits exorbitants, des impôts énormes que l'on payait avant le 20 septembre ? Je ne le crois pas. Serait-ce par la disposition de l'immoralité rebutante répandue partout dans Rome avant le 20 septembre ? Je le crois encore beaucoup moins. Serait-ce par la liberté qui était tout entière enchaînée avant ce jour néfaste ? Est-ce que, par hasard, les mépris, les insultes, les coups et les dérisions auxquels le clergé est exposé chaque jour ont cessé avec le 20 septembre ? Non.



Qu'est-ce donc que cette prétendue résurrection ? C'est une oppression morale, civile et religieuse. A partir du moment où cette guerre injuste a été déclarée contre l'Église, on a peu à peu chaque jour procédé au dépouillement sacrilège des biens ecclésiastiques, avec l'intention bien arrêtée de les enlever complètement ensuite. Le dépouillement de l'*artichaut* est trop ancien ; on veut maintenant en venir directement au fait. On en arrachera une feuille tous les jours jusqu'à ce qu'on l'ait enfin dévoré tout entier.

Mais malheur à celui et à ceux qui auront été les auteurs d'un si grand scandale ! Le terrain usurpé sera comme un volcan, qui menace d'engloutir les usurpateurs dans ses flammes. Les prières de millions de catholiques montent vers Dieu et sont répétées par nos saints protecteurs, qui siègent auprès du trône du Tout-Puissant, et qui lui montrent les profanations, les impiétés, les injustices commises et en appellent aux secours de Dieu, mais à ces secours qui sortent des trésors de sa justice infinie.

Remercions Dieu d'avoir animé son peuple de l'esprit de zèle dont votre présence ici est un exemple. Marchons toujours droit dans les sentiers de ce désert. Nous avons l'espérance et la charité pour nous guider, puis la colonne de nuée pour nous indiquer pendant le jour le chemin que nous devons battre. La colonne de nuée, c'est le souvenir des anciens usages de cette sainte cité ; et de même que les Hébreux arrivèrent jusqu'au rivage opposé de la mer Rouge, de même aussi nous pouvons espérer qu'il nous sera donné de parvenir à ce rivage de l'éternité bienheureuse où, après avoir miraculeusement traversé la mer orageuse de ce monde, nous pourrons chanter avec Moïse : *Cantemus Domino ; gloriose enim magnificatus est, equum et ascensorem projecit in mare.*

Oh ! que Dieu daigne donc hâter ce jour tant désiré

par tous les catholiques, afin que la jeunesse puisse librement nourrir son intelligence de saints enseignements, sans être molestée comme tant de pauvres religieuses qui, semblables à des agneaux innocents, sont enlevées de leurs bergeries, pour être soumises à la risée et au mépris des hommes, pour être enfin soumises à des examens où elles auront une négative qui les rendra impropres à l'enseignement, au plus grand détriment de la jeunesse qui leur est confiée.

Puissions-nous voir la fin de tant de maux ! Et cette fin, nous pouvons la hâter par notre esprit de résignation, de patience, de prière, par notre esprit de concorde et d'humilité. Que ce jour revienne, et que Dieu lève enfin la main pour répandre sur nous une bénédiction qui puisse nous fortifier, nous encourager et augmenter notre confiance ; que ce jour revienne, et que reviennent avec lui, sinon les biens que nous possédions, du moins la paix et la tranquillité que nous avons perdues.

En attendant, que la bénédiction de Dieu vous fortifie. Que Dieu vous bénisse dans vos corps ; qu'il vous bénisse dans vos âmes et dans vos familles ; qu'il vous bénisse dans le temps et pour l'éternité ; et puissions-nous ainsi nous retrouver tous dans le paradis, pour chanter les miséricordes de Dieu devant son trône, et le bénir pendant toute l'éternité.

*Benedictio, etc.*

— Voici l'exhortation dont le Saint-Père veut parler dans son discours ; nous la reproduisons dans son entier :

« ROMAINS !

« Le jour le plus solennel et le plus cher pour un peuple, c'est celui que lui rappelle sa rédemption, et sa propre liberté qui en est la conséquence.

« C'est le 2 octobre que vous avez été appelés à voter pour votre

administration politique, et que vous avez répondu pour votre annexion au royaume d'Italie sous la dynastie de la maison de Savoie.

« Ce jour, qui vous rappelle l'exercice le plus noble de vos droits, suffit à lui seul pour raviver la joie que vous ressentez tous.

« Le conseil municipal veut solenniser ce jour par la distribution, des prix des élèves des écoles communales, qui doit se faire au Capitole, parce que, de même que ce jour nous rappelle celui de notre liberté, de même aussi il doit rappeler au peuple que l'instruction est la base de toute vertu et le fondement de toute société civile.

« Vive l'Italie ! vive le roi !

« Au Capitole, 1<sup>er</sup> octobre 1872.

« *Le ff. de syndic,*

« P. VENTURI. »

Pour tout commentaire de ce *manifeste*, il suffirait de lire quelques-uns des noms des élèves des deux sexes des écoles communales qui ont été couronnés pour donner plus de solennité au plébiscite. On y verrait que l'époque de la *rédemption et de la liberté* n'est venue que pour les enfants du Ghetto (les Juifs).

Voici les noms : Piperno Virginia, Piperno Costanza, Segre Rosina, Esdra Costanza, Mondolfo Fortunata, Pontecorvo Costanza, Scazzocchio Olimpia, Alatri Ester, Rignano Eugenia, Castelnuovo Giulia, Pontecorvo Costanza, Di Cave Sara, Segre Regina, Fiorentino Fortunata, Veneziano Colomba, Rammè Sara, Volterra Emilia, Tagliacozzo Michele, Terracina Benedetto, Frateli Abramo, Manasse Amos, Sabatello Isacco, Pace Giacomo, Calò Emanuele, Salmoni David, Coen Samuele, Di Capua Samuele, Perugia Aronne, Bondi Pace e Mosè e Rebecca e Lia e Luna e via discorrendo: e poi Comotto, Marcolongo, Peloso, Battegnò, Morra, Gustaveglia, Borega, Tracchia, Mulzone, Fassoletto, Robimarga, Vago, Fannele, Stratta, Nasia, ed altri *romani* dello stesso genere.

---

## DISCOURS CCXXIII.

**A une représentation choisie de la noblesse romaine :  
2 octobre 1872.**

*L'assistance était réunie dans la salle dite de la Comtesse Mathilde. S. E. M. le duc D. Pio Grazioli exprima, dans une adresse, les sentiments de la fidélité à toute épreuve dont s'honore et se glorifie l'aristocratie romaine.*

*Le Saint-Père répondit :*

Je vous remercie bien sincèrement des bons sentiments que vous m'avez exprimés, et qui prouvent que si l'on a dit dans le temps que le plébiscite était un mensonge, on ne disait qu'une vérité, prouvée aujourd'hui plus que jamais. En effet, tout homme honnête, je ne dirai pas les pieuses personnes ou les bons chrétiens, mais quiconque est capable de former un jugement droit, déplore les faits accomplis, et prie Dieu de mettre un terme à notre situation, et de faire rentrer chacun dans les voies de la vérité, de la justice et de l'ordre.

Espérons que nos prières, unies aux vôtres et à celles qui se font dans toutes les parties du monde catholique, toucheront le cœur de Dieu, et que Dieu voudra bien se souvenir de nous ; qu'il nous fortifiera dans le combat, et nous donnera la consolation de voir toutes choses remises à leur place.

Oui, certainement, ce changement, ce triomphe doit venir : c'est de foi. Je ne sais si je pourrai le voir, moi, pauvre Vicaire de Jésus-Christ, mais je sais qu'il doit

venir. La résurrection doit se faire, et une si grande impiété doit avoir un terme.

Vivons dans cette espérance fondée, dans cette espérance certaine, et nous verrons que Dieu se souviendra de nous et qu'il nous bénira.

Je souhaite que la bénédiction que je vais vous donner soit pour vous un sujet de consolation et d'encouragement ; je désire qu'elle vous accompagne pendant toute votre vie, dans le temps et dans l'éternité.

Que cette bénédiction soit une consolation qui descende au sein de toutes les familles ; qu'elle purifie les membres qui en ont besoin ; qu'elle encourage les parents à diriger l'éducation de leurs enfants et à rappeler dans le véritable sentier tous ceux qui s'en seraient écartés. Que cette bénédiction conserve la paix, la concorde, la piété et la foi dans toutes les familles et parmi tous les membres ; la foi, ce don de Dieu que l'on voudrait arracher du cœur des fidèles par l'impiété des instituteurs, par les mauvaises mœurs et les écrits perfides. Oh ! cette foi, c'est un trésor que je vous recommande à tous de garder avec le plus grand soin au fond de vos âmes.

Et maintenant je vous laisse dans le cœur de Jésus-Christ, et vous bénis de nouveau avec toute l'expansion et toute l'affection d'un père qui aime ses enfants et qui désire pour eux le bonheur temporel, mais surtout la félicité éternelle.

*Benedictio, etc.*

---

## DISCOURS CCXXIV.

A trois mille habitants du Trastevere :  
13 octobre 1872.

---

*Les sentiments qui animent le peuple du Trastevere envers le Saint-Père furent exprimés par M. le chevalier Innocenzo Colacicchi, qui lut l'adresse suivante dans la salle ducale :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Le quartier du Trastevere est on ne peut plus heureux de se voir admis encore une fois dans l'auguste présence de Votre Sainteté.

« Non pas, Saint-Père, que notre présence ici soit nécessaire pour confirmer de nouveau à Votre Sainteté les témoignages inviolables de l'affection ancienne, de la fidélité et du dévouement que nous avons reçus comme un héritage de nos plus vieux ancêtres, et que nous avons fidèlement conservés. Nous venons pour accomplir en votre présence l'acte le plus solennel pour protester formellement que les réjouissances auxquelles on s'est livré dernièrement dans le Trastevere pour célébrer l'infâme scélératesse du 20 septembre ne sont le fait ni du Trastevere, ni des Trastévérins.

« Pour en donner une preuve, Saint-Père, nous pourrions citer même les noms du petit nombre de ceux qui ont pris part à ces démonstrations ; mais il suffira de dire que ce sont des hommes qui se trouvent au nombre, soit des employés du gouvernement usurpateur, soit de certains individus qui appartiennent à d'autres quartiers de Rome, et qui ont déjà été condamnés à l'exil et à la prison.

« Il eût été impossible, en effet, de trouver en dehors de ces gens vendus, intrus et proscrits, des hommes plus dignes de fêter le 20 septembre, jour où se consommait contre Rome le forfait le plus horrible, et où l'on donnait liberté entière à tous les excès de la corruption, au libertinage et à l'impiété.

« Quant au souvenir de ce triste jour, Saint-Père, s'il est amer

pour tous les Romains en raison du déluge de maux qui les inondent depuis lors, il est surtout amer pour nous, Trastévérins, qui avons failli presque tous être ensevelis sous les ruines et consumés par les flammes de nos maisons, bombardées par ceux qui se disaient libérateurs de votre peuple, et qui n'en étaient que les assassins.

« Saint-Père, votre peuple du Trastevere ne s'est point rendu indigne de votre bénédiction, et c'est avec la plus grande confiance que nous vous la demandons pour lui tout entier. Bénissez-nous, Saint-Père, car de même que nous condamnons du fond de nos cœurs les ennemis de Dieu, qui sont aussi les vôtres, de même aussi, en raison contraire, nous nourrissons pour vous, au plus profond de nos âmes, des sentiments d'une dévotion tendre et d'une fidélité constante que nous voulons manifester encore une fois par l'acclamation la plus sincère : VIVE PIE IX PONTIFE-ROI ! »

---

*Ce cri fut aussitôt répété par les trois mille Trastévérins réunis dans la salle ducale, auxquels le Saint-Père répondit :*

Il n'est donc pas vrai que le quartier du Trastevere se soit livré ces derniers jours à des joies inopportunes. Votre présence ici, et beaucoup plus encore les sentiments que vous venez de m'exprimer par la bouche de celui qui a parlé au nom de vous tous, m'en sont une garantie. C'est bien. Toutefois, sans trop m'étendre sur ce sujet, qui pourrait bien m'introduire dans un sentier dangereux, je commencerai par vous donner l'assurance de mon amour, et je continuerai en vous disant quelques mots qui puissent tourner à l'avantage de tout le monde.

Je tirerai de l'évangile du jour les paroles que je veux vous adresser. L'Église et Jésus-Christ lui-même nous proposent deux rois différents : l'un nous est proposé par Jésus-Christ dans une parabole ; l'autre est un saint roi dont nous faisons aujourd'hui la fête.

Jésus-Christ nous propose donc un roi, mais sous la parabole de ce roi se cache Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Jésus-Christ nous propose un roi qui demande à chacun des administrateurs de son royaume un compte exact de son administration. J'avais à peine commencé à lire la demande faite par le roi de la parabole, que le compte que différents administrateurs des finances devront rendre à Notre-Seigneur m'est aussitôt venu à la pensée.

Ce que je sais (et ce sont des faits que j'ai appris par les journaux); ce que je sais, c'est que l'on entend dire chaque jour qu'un caissier est parti avec sa caisse, ou un percepteur avec les impôts, ou un falsificateur d'écritures, ou un employé des postes qui a eu l'audace d'ouvrir des lettres et de prendre les valeurs. En un mot, il ne se passe pas de semaine sans que ces journaux vous racontent quelque fait de ce genre, arrivé tantôt dans une partie de l'Italie, tantôt dans une autre.

A qui ces hommes devront-ils rendre compte de leur administration? On en saisit peu : le plus grand nombre réussit à s'enfuir. Et le *reddo rationem*, quand viendra-t-il? Oh ! il viendra, quand ce ne serait qu'au jour, funeste pour eux, où Jésus-Christ adressera la parole à chacun d'eux et leur dira précisément : *Reddo rationem*.

J'ajouterai quelque chose, moi, et je dirai : Pourquoi une si grande corruption ? pourquoi un désir si immodéré de la matière ? pourquoi un si grand oubli de Dieu et de l'âme ? Précisément parce qu'on manque de foi et de religion.

Chose vraiment incroyable ! Je sais qu'il y a eu dans tous les temps des administrateurs infidèles ; mais une quantité comme nous en voyons aujourd'hui (ce sont des choses que je lis ; je ne les invente pas), une telle quantité ne s'est certainement jamais vue en aucun royaume d'Italie. C'est donc la foi qui manque de nos jours. On ne



craint pas la justice divine ; et quand on peut échapper à la justice humaine, on dérobe impunément.

Je me rappelle un certain personnage important qui habitait Rome il y a quelques années ; il n'existe plus, mais vous l'avez tous connu. Cet homme n'était point incrédule ; il était du nombre de ces catholiques qu'on appelle *libéraux*. Il me disait qu'il allait à la messe tous les dimanches et qu'il faisait ses Pâques tous les ans. C'est très-bien ! Je ne sais pourquoi il lui venait à l'idée d'interroger le Pape, et de parler avec lui sur l'éternité de l'enfer, sur l'éternité du feu et des souffrances. Il me disait : « Je suis persuadé que les tourments de l'enfer n'existent pas, et qu'il n'y a dans l'enfer (il admettait l'enfer et l'éternité) que *tristesse et mélancolie* ! »

Je lui répondais que les paroles de Jésus-Christ ne signifiaient point *tristesse* ou *mélancolie*, mais qu'elles exprimaient un *feu*, et un *feu éternel* ; car Jésus-Christ n'a pas dit : *in mœstitiam æternam* ; mais il a dit et il dira : *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum*.

Mais si cet homme, qui est un de ceux qui se disent juste milieu, disait et croyait que l'enfer existe, mais que, après tout, il n'est pas tellement terrible, que diront les incrédules ? quelles erreurs n'enseigneront-ils pas ? C'est pourtant ce que l'on enseigne, même à Rome. On rapporte qu'un de ces nouveaux instituteurs qui sont venus s'établir à Rome, ayant demandé un jour à un enfant : — Où est Dieu ? l'enfant répondit : — Dieu est au ciel, sur la terre et en tout lieu. — Mais je ne le vois pas, répliqua l'instituteur impie ; il n'est pas sous mon bureau ! — Voilà donc comment ces hommes tournent la religion en ridicule, parce que Dieu les a abandonnés dans leur perversité.

Quant à nous, conservons énergiquement la foi comme un précieux trésor dans notre cœur, bien persuadés de

l'existence d'un Dieu souverain juge, bien convaincus qu'il y a une éternité bienheureuse pour les bons, mais triste et malheureuse pour les méchants, pour les mauvais administrateurs, les professeurs impies, pour tous les pécheurs en un mot.

Mais comment faire pour éviter les rigueurs du grand jugement ? pour échapper à cette éternité malheureuse, à ce feu éternel ? Imitiez les vertus de cet autre roi dont nous faisons la fête aujourd'hui. Voici en quelques mots l'histoire abrégée de sa vie.

Saint Edouard était roi d'Angleterre. C'est lui qui fonda l'abbaye de Westminster, et qui dota l'église après l'avoir bâtie, ainsi que le monastère. Lorsque tout fut terminé, il écrivit au Pape Nicolas II, en lui disant : *A Nicolas, Pape et seigneur de l'Église universelle, Edouard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, obéissance et soumission.* — Voilà comment un roi écrivait à ce Pape au onzième siècle ! Il entra ensuite dans le détail de ce qu'il avait fait, et demandait au Pape des privilèges particuliers pour l'abbaye de Westminster, qui donne aujourd'hui son nom à l'archevêché catholique d'Angleterre.

Mais ce n'est pas tout. Ce roi ne se contentait pas seulement d'édifier l'église par ses bonnes œuvres ; il soulageait aussi ses sujets. Il trouva que son peuple avait trop de charges, trop d'impôts ; il les diminua, ce qui lui attira le respect, l'estime et l'amour de ses sujets.

Il fut pour les rois un modèle de toutes les vertus, mais surtout un modèle de *chasteté*. Il occupait le trône, et pourtant il était chaste, au point qu'avec le consentement de son auguste épouse il n'usa jamais du droit du mariage.

Mais ne vous figurez pas que ce roi soit le seul roi saint qui ait occupé un trône en Europe. Il y a eu des

rois saints, et il y en a eu partout. Il y en a eu, en effet, même sur le trône de Lisbonne, comme sur celui de Madrid ; sur le trône de France, comme sur celui de Hongrie ; il y en a eu même sur le trône de Danemark (avant que ce royaume ne tombât dans l'hérésie) et sur celui de Pologne.

Et en Italie ? Il y en a eu très-certainement ! Oh oui ! il y a eu des souverains et des souveraines qui se sont sanctifiés ; il y a eu des saints même dans la famille de celui (Costui) qui règne en ce moment. Et pour ne pas aller chercher si loin, j'ai entre les mains la cause de Marie-Christine de Savoie, reine de Naples et mère de François II, roi de Naples. (*Le Saint-Père prononça ces dernières paroles d'un ton et avec des gestes qui confirmaient encore ce qu'il disait.*) Il s'agit de la béatification de cette sainte reine, fille de Victor Emmanuel I, qui eut trois filles. L'une d'elles est morte ; les deux autres vivent encore, et sont un exemple continuel de vertus.

Ce n'est pas tout. J'étais encore jeune lorsque Pie VII revint à Rome (et les Trastévérins manifestèrent aussi leur joie dans cette circonstance) ; je fus témoin de cette entrée dans Rome. Pie VII vint de la place du Peuple à la basilique de Saint-Pierre. Or, savez-vous qui est celui qui, entre les nombreux personnages qui se trouvaient là, reçut Pie VII ? Savez-vous qui fut celui que rencontra Pie VII à Saint-Pierre ? Sur le seuil de la porte il y avait un roi de Sardaigne, mort plus tard à Rome en odeur de sainteté, et riche de toute sorte de vertus. C'était Charles Emmanuel IV. Le roi se prosterna alors aux pieds du Pape, et remercia Dieu, les larmes aux yeux, de ce qu'il revoyait encore une fois le Pape en possession de Saint-Pierre, de Rome et de ses États. Le Pape embrassa le roi avec une tendresse toute paternelle, en le voyant animé de si beaux et de si saints sentiments.

Bien chers enfants, si vous me demandez : « Mais, Saint-Père, dites-nous, et maintenant comment sont-ils?... » Je vous dirai : Votre question est inopportune ; et je vous reporte aussitôt à ce roi de la parabole, qui doit nous demander compte de toutes nos actions.

Revenons donc au roi que Jésus-Christ nous propose dans l'évangile de ce matin : revenons au *reddere rationem*.

Il me le dira à moi, il le dira à tous ceux qui appartiennent à la hiérarchie ecclésiastique ; il le dira à toutes les âmes consacrées à Dieu ; il le dira à vous-mêmes, à tous les chrétiens répandus dans le monde ; il le dira à tous les hommes. Il le dira aux empereurs, aux rois et aux princes. Il le dira à certains ministres, aux députés, aux sénateurs, aux généraux, aux capitaines et aux soldats.

Mais savez-vous à qui il le dira surtout avec plus de rigueur ? Il le dira à ceux qui enseignent l'iniquité par leurs écrits, à ceux qui se vantent d'être impies, à ceux qui brûlent l'encens devant les idoles infâmes de la calomnie, du mensonge et de la dégradation. Il le dira surtout à ceux qui adorent, qui aiment la matière ; à ceux qui ont oublié les choses spirituelles et à tous ceux qui ne cherchent qu'à s'enrichir par les moyens les plus honteux et les plus immoraux.

Si donc, chers enfants, nous devons tous comparaître devant le tribunal de Dieu, en présence duquel les âmes des justes sont elles-mêmes saisies de frayeur, ah ! dites, vous aussi :

*Quid sum miser tunc dicturus ?  
Quem patronum rogaturus,  
Cum vix justus sit securus ?*

Que dirons-nous en présence de ce Dieu dont l'œil

scrutateur pénétrera jusqu'au fond de nos âmes, et y découvrira les secrets les plus cachés ?

*Quid sum miser tunc dicturus?*

Si donc nous voulons être prêts à répondre alors à ce roi avec assurance, nous devons nous adresser à lui dès maintenant et lui dire : Vous êtes un roi sévère :

*Rex tremendæ majestatis,  
Qui salvandos salvas gratis,  
Salva me, fons pietatis.  
Recordare, Jesu pie,  
Quod sum causa tuæ viæ,  
Ne me perdas illa die.*

Rappelez-vous, ô Jésus, que c'est pour moi que vous êtes né dans une étable, et que vous avez grandi dans un atelier ; souvenez-vous que c'est pour moi comme pour les pécheurs de votre temps que vous parcouriez la Galilée pour aller à la recherche des âmes ; n'oubliez pas, enfin, que c'est pour moi que vous avez enduré les tourments du Golgotha, où vous avez été attaché à une croix.

*Recordare, Jesu pie  
Quod sum causa tuæ viæ,  
Ne me perdas illa die.*

Ah ! Seigneur ! réservez-moi une place à votre droite pour ce jour terrible ; rangez-moi au nombre de ceux qui doivent être introduits dans le ciel pour vous louer pendant toute l'éternité.

*Salva me, fons pietatis !*

Mais afin que nos désirs soient réalisés, donnez-nous aujourd'hui, Seigneur, donnez-nous une bénédiction qui puisse nous encourager, et nous accorder le plus précieux de tous les dons, celui de la persévérance finale.

Oui, que Dieu vous bénisse, mes enfants ; qu'il vous bénisse dans vos personnes, dans vos familles et dans vos biens. Daigne ce Dieu de paix et de miséricorde se souvenir de nous. Quant à nous, prions pour ceux qui crucifient de nouveau Jésus-Christ chaque jour ; prions pour les pécheurs, pour les persécuteurs de l'Église et de ses ministres, et disons au Seigneur : *Dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt* ; rendez la vue à ces pauvres aveugles, et mettez la componction dans leurs cœurs. Mais, ô Dieu plein de miséricorde ! bénissez aussi votre indigne Vicaire. Bénissez toutes les âmes pieuses réunies en sociétés, bénissez cette ville tout entière, bénissez ce peuple, et préservez-le de la corruption et de tous les péchés qui se commettent sur tous les points de la terre.

*Benedictio, etc.*

— A son entrée dans la salle ducale, le Saint-Père fut accueilli par les plus chaleureux applaudissements et les plus vives acclamations. Il était accompagné d'une suite nombreuse et choisie, dont faisait partie Son Eminence le cardinal Cullen, archevêque de Dublin.

On peut bien dire que les derniers mots de l'adresse : « Vive Pie IX, Pontife-Roi ! » répétés avec enthousiasme par la nombreuse députation du Trastevere, furent une belle protestation contre les cris des quelques vagabonds qui avaient suivi Victor-Emmanuel, conduit en carrosse dans le Trastevere pendant ces jours de réjouissance nationale.

Les journaux de la secte et du gouvernement, qui avaient tant exalté ces réjouissances commémoratives du 20 septembre, ainsi que les ovations faites à Victor-Emmanuel par un certain peuple, se sentirent blessés au vif à la vue d'une démonstration aussi solennelle faite par le vrai peuple ; aussi tâchèrent-ils d'en atténuer l'importance et la gravité par toutes sortes de sarcasmes et de mensonges. Leur rage se déclina surtout contre le discours du Saint-Père. Une tempête d'invectives les plus horribles se souleva d'un bout à l'autre de l'Italie contre ce magnifique discours. Mais il s'est trouvé une *inesse de Balaam*, la *Gazzetta di Milano*, pour répondre à ces injures et les réfuter, comme

on peut en juger d'après le numéro du 20 octobre de l'*Unità cattolica*, qui s'exprime en ces termes :

— La *Gazzetta di Milano*, journal excessivement libéral, commente, dans son n<sup>o</sup> 291 du 18 octobre, l'admirable discours prononcé dimanche dernier par le Saint-Père en présence de trois mille Trastévérins au moins. Nous extrayons de ce numéro les passages suivants, qui contiennent des vérités d'autant plus précieuses à recueillir, qu'elles font le plus beau contraste avec la rage impie que certaines feuilles ministérielles et plusieurs autres journaux libéraux d'Italie ont montrée contre le discours du Pape. Ces journaux n'ont aucune répugnance à ramasser la fange la plus dégoûtante pour la jeter à la face du Vicaire de Jésus-Christ.

« La forme violente dont le discours du Pape est accusé n'existe pas, dit la *Gazzetta di Milano*; pourquoi donc tant de bruit, pourquoi tant de colère contre ce discours? Pourquoi aller jusqu'au point de faire croire que le gouvernement en a permis la publication uniquement pour complaire au Pape? Le Pape a déploré les vols innombrables qui se commettent et qui deviennent notoires par les dépositions qui sont faites devant les tribunaux; et il s'est plaint de ce que la plupart de ces délits demeurent impunis. C'est une vérité excessivement dure que toute la presse, de n'importe quelle couleur, a dû admettre, et que tous les honnêtes gens ont déplorée. Il nous semble qu'on ne peut pas faire un crime au Pape de les noter, de les exposer et de les commenter. Nous comprendrions les motifs d'une pareille colère si c'était une calomnie; mais ce n'en est pas une, et nous devons être justes, plus encore envers nos adversaires qu'envers nos amis. »

— La *Gazzetta* continue son article, et s'étend sur l'antagonisme qui se déclare par la présence à Rome des *deux rois*, et qui se montre dans le discours du Pape. « L'antagonisme, dit la *Gazzetta*, commence dès les premiers mots du discours. Le Pape ne veut pas croire que ce soient les Trastévérins qui ont fait des démonstrations en l'honneur du roi, du moment que trois mille Trastévérins se sont rendus au Vatican pour lui présenter une adresse. Il n'établit pas de comparaisons directes; mais il cite l'exemple de certains rois qui ont relevé le sentiment moral, qui ont diminué les impôts au lieu de les augmenter, qui ont mené une vie chaste et pure et qui ont courbé la tête en s'humiliant au pied du trône pontifical. Il ne veut juger aucun des rois qui gouvernent aujourd'hui; à ses yeux, ce serait inopportun; mais il leur intime le *reddere rationem*, puis se couvrant de son manteau de chef de l'Église, il donne aux fidèles sa bénédiction apostolique.

« C'est dur, c'est âpre tant qu'on voudra; mais le parallèle est évident, et l'attitude du Pape devient celle d'un prétendant ou d'un juge suprême, et dans l'un comme dans l'autre cas, il ne convient pas à des hommes sages de faire le diable à quatre comme l'a fait la presse ministérielle : il faut réfléchir un peu, car la question est plus importante encore qu'elle ne le paraît. Si le royaume d'Italie n'offre pas de comparaison avec les vertus que le Pape exalte; si le caractère d'Édouard, roi d'Angleterre, et véritable modèle, se prêtait à une ironie calme, imposante, et d'autant plus cruelle qu'elle était plus habilement cachée, tout cela n'est certes point la faute du Pape. Mais c'est encore beaucoup moins sa faute si, s'établissant comme juge suprême de nos actes, et se constituant comme rival pacifique du trône, il applique les lois proposées et voulues par un gouvernement italien....

« Mais ce qu'il y a de pire, c'est que dans cet antagonisme qui apparaît désormais dans toute sa vigueur, on ne découvre un haut sentiment moral que d'un côté. On aura beau examiner, on ne trouvera jamais que le régime modéré ait rien su nous donner de ce qui pourrait établir pour nous une suprématie véritablement royale. L'idée de souveraineté, d'État, de gouvernement est essentiellement limitée aux sentiments mesquins de toute personne qui vit au jour le jour et se nourrit d'expédients adroits, de subterfuges et de fourberies subtiles. Il manque à cette idée ce haut sentiment de la propre vitalité, sentiment qui s'inspire dans l'accomplissement des plus hauts devoirs, comme celui de gouverner les multitudes, sans renoncer à les diriger vers l'ordre moral, les conduisant même directement d'une main ferme et robuste au but que l'on s'est proposé d'atteindre. Il y a plus : la souveraineté, telle qu'on la considère aujourd'hui, nous a donné le spectacle singulier d'une abdication insensée, car la véritable tendance morale du pays, aujourd'hui et tout le temps que durera la politique actuelle, ne se trouve ni dans les palais du gouvernement, ni dans les salles parlementaires; elle se trouve au Vatican, et c'est de là qu'elle se répand à l'ombre de nos lois et en leur propre nom. Bien mieux : envers et contre toutes les oppressions tyranniques du gouvernement ennemi. »

Les trois autres filles que Victor-Emmanuel I eut de Marie-Thérèse de Lorraine d'Este, archiduchesse d'Autriche, et dont il est parlé dans le discours, sont : Marie-Béatrix, épouse de Ferdinand IV, duc de Modène; Marie-Thérèse, unie à Charles de Bourbon, d'abord duchesse de Lucques, puis de Parme et de Plaisance; enfin, Marianne, sœur jumelle de Marie-Thérèse, mariée à Ferdinand, roi de Hongrie,



puis empereur d'Autriche. Les deux dernières sont celles *qui vivent encore et sont un exemple continuel de vertu*. Leurs noms illustres et leurs dépositions se rencontrent souvent dans le procès pour la béatification de leur vénérable sœur Marie-Christine.

---

## DISCOURS CCXXV.

**A cinq mille habitants du quartier des Monti :  
27 octobre 1872.**

---

*L'audience eut lieu dans la salle ducale. Son Excellence D. Pietro Aldobrandini, prince de Sarcina, lut l'adresse suivante :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Vous voyez prosternés à vos pieds les enfants dévoués et les fidèles sujets de Votre Sainteté. C'est une députation du quartier des *Monti*, venue ici pour représenter le quartier tout entier, qui n'a pas eu le même bonheur que nous de pouvoir accourir en votre présence pour protester hautement contre une vile calomnie lancée contre nous.

« Quelques perturbateurs bien connus dans notre quartier, qui vous est si dévoué, se sont aperçus des sentiments de notre fidélité envers vous, qui êtes notre souverain légitime. Ils ont vu combien ces sentiments sont profondément inculqués dans nos cœurs; ils ont reconnu tout le mépris que nous avons pour les écoles modernes qui sont désertes, lorsque nos écoles catholiques sont florissantes et fréquentées par une nombreuse jeunesse. Ils ont vu, ils ont reconnu tout cela, et ils ont résolu de s'en venger en célébrant le 2 octobre, jour de triste mémoire, par une démonstration éclatante et populaire, afin de dire ensuite à la face du monde que le quartier des *Monti* est tellement satisfait du gouvernement actuel qu'il a voulu tout seul célébrer la mémoire du jour où Rome a été violemment enlevée à votre régime paternel.

« Mais, Très Saint-Père, c'est de la manière la plus solennelle que nous déclarons devant vous que nous sommes étrangers à tout ce qui s'est fait. Les promoteurs de semblables démonstrations le savent bien, et si aucun secours ne leur est parvenu de quelque région plus élevée, ils ne retourneront certainement point à la charge, car malgré toutes les menaces faites à ceux qui refusaient de s'associer à eux, il n'y en a eu qu'un très-petit nombre qui se soit laissé intimider.

« Toutes les menées, tous les moyens employés pour les démonstrations qu'ils ont voulu faire dans notre quartier au jour anniversaire du soi-disant plébiscite, ont montré une fois de plus que tout le quartier des Monti (sauf quelques rares exceptions) est et restera toujours fidèlement attaché à Votre Sainteté. Du reste, si celui qui a promu cette fête populaire a eu pour but de faire croire que le prétendu peuple du quartier des Monti a donné son adhésion au présent état de choses, il a dû faire une bien triste figure, car il n'y a eu parmi ceux qui y ont adhéré qu'un petit nombre de sujets fourvoyés, avec quelques étrangers venus à Rome depuis le 20 septembre ; de sorte qu'ici encore on n'a fait que prouver qu'il ne peut y avoir de milieu à Rome entre la paix du gouvernement pontifical et le désordre de la licence actuelle.

« Oh non ! Très Saint-Père ; et ce jour si triste du 2 octobre a été pour nous un jour de chagrin et de larmes. Les coups de canon qui se sont fait entendre n'ont pas moins frappé notre cœur que le vôtre. Cette fête populaire qu'on a célébrée envers et contre tous dans notre quartier nous a infligé une douleur plus grande qu'à aucun autre Romain, en établissant un dur contraste et suscitant en nous une profonde indignation en nous voyant blessés dans les sentiments les plus délicats, tels que ceux de l'affection et de l'honneur : affection d'enfants pleins de zèle pour leur Père ; honneur de sujets fidèles à leur Souverain. Une seule pensée nous consolait dans notre douleur : c'était qu'en offrant au Seigneur la peine que nous ressentions, nous pourrions ainsi accélérer le jour de ses miséricordes, que nous implorions dans le secret de nos familles par l'intercession de la Vierge dont vous avez tant augmenté la gloire.

« Mais peut-être nous faudra-t-il encore surmonter d'autres contradictions et soutenir d'autres épreuves. Nous aurons donc besoin du secours de la grâce divine, et c'est ce secours que nous attendons par la bénédiction apostolique que nous implorons humblement et instamment pour nous, pour nos familles et pour tous les habitants de notre quartier des *Monti*. »

---

*Le Saint-Père répondit à ces nobles paroles par le discours suivant :*

Tout ce que je viens d'entendre en ce moment, comme tout ce que j'ai entendu le 13 de ce mois de la part des habitants du Trastevere, me fait comprendre que toute cette tendresse dont furent émus, à votre égard, quelques écrivains d'un certain journal, n'était guère qu'une tendresse improvisée pour composer un article qui pût avoir du retentissement dans le monde.

Mais quoi qu'il en soit de cette tendresse et de cette commotion dont nos ennemis se vantent tant, voici le fait qui parle. C'est le fait du 13 octobre qui parle; c'est le fait de ce matin qui parle aussi, et qui prouve que, bien qu'on ait dit dans le temps qu'il y avait uniformité de sentiments parmi vous, et que tout le monde s'embrassait amicalement, ce fait prouve évidemment, au contraire, que vos sentiments sont en tout conformes à la vérité; que les sentiments que vous exprimez (que Dieu vous en bénisse!) sont des sentiments d'obéissance, d'affection et de dévouement envers le Vicaire de Jésus-Christ.

Que les plus grandes louanges en reviennent à Dieu; car, de même que d'après l'évangile de ce matin il a rendu à la vie une jeune fille qui n'avait pas encore quinze ans, de même aussi il fait sortir de leur léthargie tant de milliers d'hommes qui commencent à voir qu'ils ont été trompés, et qui ne pensent qu'à se débarrasser des filets que la malice des impies leur a tendus. Que Dieu en soit loué! Oh! si tous les hommes écoutaient la voix de Dieu comme vous, ils sortiraient tous de leur léthargie!

En attendant, méditons sur le miracle que raconte l'évangile de ce matin. Un père de famille, un prince de la synagogue, avait une fille que la mort venait de lui ravir, et dans sa désolation il partit pour aller à la recherche

de Jésus-Christ, qui avait une grande renommée à cause du grand nombre de miracles et des prodiges de toute sorte qu'il opérait. Il s'en allait donc animé de sentiments affectueux, et excité par la foi la plus vive et le plus grand respect, cherchant partout Jésus-Christ, lorsqu'il finit par le rencontrer. Il se prosterna aussitôt à ses pieds, et les yeux baignés par les larmes que lui arrachaient la douleur et l'amour paternel, il lui adressa une prière en lui disant : *Filiu mea modo defuncta est ; sed veni, impone manum tuam super eam, et vivet* : Ma fille vient de mourir ; mais venez, Seigneur, imposez-lui les mains, et elle ressuscitera.

Jésus-Christ fut tellement touché d'une si grande douleur, et tellement satisfait d'une foi si vive, qu'il suivit le prince de la synagogue jusque chez lui. En entrant, il vit préparé tout ce qui était nécessaire, selon l'usage de ce temps-là, pour accompagner le corps à la sépulture. Parmi les personnes qui se trouvaient là, les unes tenaient des instruments de musique à la main, les autres pleuraient, et il y avait aussi un certain peuple turbulent : *turbam tumultuantem*. En voyant toute cette foule, Jésus-Christ commença par lui dire de se retirer : — *recedite* ; la jeune fille n'est pas morte, mais elle dort. — Jésus-Christ avait à peine fini de parler que tous ces orgueilleux Phariséens se mirent à rire et à se moquer des paroles de Jésus-Christ : — Eh ! oui, elle dort ! Elle est morte.

De nos jours aussi, chers enfants, on tourne en ridicule tout ce qu'il y a de plus saint et de plus religieux. On tourne en ridicule les ministres de l'Église, les mystères de la foi, la sainteté même, et la divinité de Jésus-Christ ; même aujourd'hui !... Et pourquoi ? parce que : *Animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritus Dei* : parce que ces hommes ne vivent que d'une vie animale, et ne comprennent pas, non, ils ne comprennent rien aux choses de Dieu ; ils ne savent pas ce que c'est que l'esprit de Dieu.

Mais alors, que nous reste-t-il à faire, à nous? Nous devons prier Dieu, et le conjurer de ressusciter, non pas les morts, mais tous ceux qui se trouvent dans un assoupissement déplorable, et puissent-ils dire à leur tour : *Ego dormivi, et surrexi, quia Dominus suscepit me.*

Oh, oui! c'est bien là ce que nous devons faire : prier Dieu de faire comprendre à chacun la condition déplorable où il se trouve, afin que chacun puisse avoir la force de sortir de cet état de léthargie qui conduit à la mort!

Je sais bien qu'il y en aura un grand nombre qui seront sourds à la voix de Dieu, comme il y en a un grand nombre qui endurent leur cœur comme une enclume; mais ils sentiront les coups imprévus de Dieu, ce qui est le plus grand châtement que Dieu puisse infliger à un homme dans ce monde.

Je sais bien aussi qu'il y a peu d'espoir de voir ressusciter ceux qui disent que le fait le plus important des temps actuels, c'est la chute du *pouvoir temporel* du Pape. Je sais bien, moi aussi, qu'il est difficile de voir ressusciter ceux qui disent : *Nous sommes à Rome, et nous y resterons (Siamo a Roma, e ci staremo).*

Oh! je répondrai, moi, à celui qui parle de la sorte : que *nous soyons à Rome*, c'est un fait que Dieu a permis, et que tout le monde confesse; mais quant au *nous y resterons...* (*Ces paroles donnèrent lieu à des interruptions vives et prolongées, partant du milieu du nombreux auditoire; puis différents cris d'acclamation se firent entendre; on distingua surtout une voix qui disait: Vous seul êtes notre Roi. Vive le Pape-Roi! Vive Pie IX!*) Mais quant au futur, je dirai que le futur est entre les mains de Dieu, et que les châtements de Dieu sur cette terre ne sont certes point d'une éternelle durée (*Nouvelles interruptions et acclamations. Le Saint-Père, faisant signe de rétablir le*

*silence, ajouta* : Faites silence, mes enfants ; je vais maintenant vous dire quelque chose de plus important).

Mais mon intention n'est pas de vous parler ce matin du *pouvoir temporel*. Il y a un *pouvoir* plus important et beaucoup plus étendu que n'est le *pouvoir temporel* : c'est le *pouvoir spirituel*. C'est précisément contre ce *pouvoir spirituel* que se dirigent tous les traits et tous les efforts des impies pour tâcher de le détruire. Mais on ne peut pas détruire ce qui est indestructible.

Et pourtant, à quoi tendent (je ne voudrais cependant pas répéter la douloureuse et trop longue histoire de tous les maux qui nous entourent), à quoi tendent donc, sinon à la destruction du spirituel, ce nombre illimité de pécheurs qui accourt de toutes parts, et ce déluge de péchés qui nous inonde, cette diffusion de doctrines impies au moyen de la presse, ces réunions infâmes, ces iniquités de tout genre ? A quoi tendent ces embûches continuelles dressées à ces humbles vierges, épouses de Jésus-Christ, que l'on chasse de leurs monastères ; cette occupation de presque tous les couvents de Rome, ici pour en faire un lycée, là un hôpital, ailleurs pour y établir des ministères ou y former des écoles militaires ? A quoi tend tout cela, si ce n'est à la destruction du *pouvoir spirituel*, qu'il ne leur sera toutefois jamais donné de pouvoir détruire ?

Mais détournons nos regards, si vous le voulez, et examinons un peu les détails. Qu'est-ce que l'on a fait ces derniers jours dans la métropole du catholicisme ? De quel scandale n'ont pas été témoins tous les anges gardiens de la sainte cité ? *Un blasphémateur européen (Ernest Renan)* vient à Rome. Oui, un homme qui nie la divinité de Jésus-Christ vient à Rome ! Et les feuilles, les gazettes, les journaux exaltent cet homme en le qualifiant comme un *homme illustre, l'honneur de sa patrie*. Cet

homme vient à Rome ; on l'invite à un cercle, et l'on voit deux vieux séminaristes (*Renan et Mamiani*) se donner amicalement une poignée de main, et se réjouir d'une manière cynique, sotté et barbare (*cinicamente, scioccamente, barbaramente*), révélant ainsi aux yeux de tout le monde toute leur impudence et leur incrédulité !

A quoi tend tout cela, si ce n'est à déclarer une guerre contre le *spirituel*, qui, pour le répéter une troisième fois, est un *pouvoir* indestructible ? Et cependant on essaie de le renverser.

Que nous reste-t-il donc à faire, à nous, au milieu de tout cela ? Nous ne devons pas perdre courage, et nous devons recommander les faibles à Dieu d'une manière toute particulière. Voyons ce qui se passe dans le monde catholique ; jetons un regard d'une extrémité à l'autre de l'Europe. Ici on adresse des prières à Dieu, là on fait des pèlerinages ; ici les voûtes des églises retentissent des plus ferventes supplications ; là on érige de nouvelles institutions pour encourager les bons à se déclarer contre l'impiété ; ailleurs, enfin, c'est un évêché (*particulièrement celui d'Allemagne*) qui fait l'admiration de Dieu, des anges et des hommes, en soutenant les principes de notre sainte religion avec une fermeté et une énergie à toute épreuve.

Armons-nous donc d'un grand courage ; redoublons de fermeté et de patience, et le moment viendra où Dieu se souviendra de nous.

Afin donc que vous puissiez avoir la force nécessaire de demeurer toujours fermes au milieu de toutes les difficultés qui vous entourent, je prie Dieu de vous donner une nouvelle bénédiction ce matin. Puisse cette bénédiction vous revêtir d'un courage, d'une valeur qui vous fasse résister jusqu'à la fin, non par l'épée, mais par la prière ; non pas avec le canon, mais par vos bons exemples.

Mon Dieu, bénissez votre Vicaire accablé sous le poids des années (*profonde émotion parmi la foule*); ce Vicaire que vous avez établi sur la terre pour soutenir vos droits : *Ego sum cooperatoꝛ Altissimi*. Soutenez - moi donc , et donnez - moi de nouvelles forces.

Bénissez ce peuple, ces familles qui m'entourent en ce moment; et que votre bénédiction s'étende sur tout l'univers catholique.

Que Dieu vous bénisse, mes enfants; et que cette bénédiction vous donne la force et le courage de vous maintenir toujours fermes dans la pratique des vertus chrétiennes, tous les jours de votre vie. Qu'elle soit pour vous cet encouragement que je vous désire, et que je sollicite pour vous auprès de Dieu. Que Dieu le Père vous bénisse et vous communique la force; que Dieu le Fils vous bénisse et vous donne la sagesse; que Dieu le Saint-Esprit vous bénisse et fasse briller à vos yeux la lumière qui vous éclairera et vous fera passer en paix le reste de vos jours.

*Benedictio, etc.*

— Parmi les personnages les plus distingués qui faisaient partie de l'audience, et qui ont entendu ce discours, nous nommerons en particulier LL. EE. les ambassadeurs de France, du Pérou et du Portugal, puis le jeune prince de Piombino.

La cause de cette démonstration est clairement exprimée dans le discours. De même que certains individus ont voulu célébrer le 20 septembre dans le Trastevere, de même aussi il s'en est trouvé qui ont voulu fêter le 2 octobre dans le quartier des *Monti*, et voilà pourquoi les habitants des *Monti* sont allés, à l'exemple des Trastévérins, protester devant le Saint-Père contre ces fêtes et contre l'usurpation de leur nom, faite par quelques mauvais sujets et quelques hommes soudoyés du gouvernement.

Le *blasphémateur européen* fut reçu avec de grands honneurs dans différentes réunions de libéraux, particulièrement dans celle du



*cercle Cavour*, où Terengio Mamiani, ancien séminariste chassé du séminaire romain, et Grispigni, faisant les fonctions de syndic de Rome, reçurent avec les plus grandes marques de joie le renégat, ancien séminariste de Saint-Sulpice.

---

## DISCOURS CCXXVI.

**A la Pieuse Union des dames catholiques d'Albano :  
10 novembre 1872.**

---

*L'adresse suivante, si pleine de sentiments nobles, fut lue par l'excellente M<sup>me</sup> Teresa Matteucci, vice-présidente de la Pieuse Union.*

### TRÈS SAINT-PÈRE,

« Après avoir consommé l'œuvre de la rédemption du monde, le Fils de Dieu allait retourner dans le sein de son Père pour ceindre son front de la couronne qu'il avait gagnée par ses triomphes; or, s'adressant aux apôtres qui avaient le cœur rempli d'affliction à cause de son départ, il leur disait : *Non, je ne vous abandonne pas; je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles.*

« L'histoire de l'Église nous atteste l'accomplissement de cette promesse par la série non interrompue de vos saints prédécesseurs, et c'est ce que nous voyons de nos propres yeux, Très Saint-Père, dans votre pontificat. Pendant que l'hérésie, l'incrédulité, l'injustice, la révolution, la négation de Dieu et la force brutale bouleversent les nations et entraînent les peuples dans un précipice qui sera leur ruine temporelle et leur damnation éternelle, vous, semblable à un rocher immobile, vous résistez seul contre la violence des assauts qui vous sont livrés, et vous dites aux flots bourbeux de la révolution : *Bien loin de m'ébranler, écume infernale, tu épuiseras ici toute la force, tu calmeras ici toute la fureur de tes flots irrités.*

« Cette force dont vos ennemis eux-mêmes sont stupéfaits ne vient pas de vous : c'est la force de Jésus-Christ qui est en vous, et qui, par vous, prêche la vérité, confond l'erreur, en indiquant le sentier qu'il faut suivre pour arriver au juste et à l'honnête ; c'est la force de Jésus-Christ qui, par vous, stigmatise le vice, commande, règne, sait vaincre aujourd'hui comme il saura vaincre demain.

« En vous écoutant, Très Saint-Père, c'est Jésus-Christ même que nous écoutons, et en nous pressant autour de votre chaire apostolique, c'est autour de Jésus-Christ que nous nous serrons ; de même que ceux qui vous dépouillent, vous oppriment, vous méprisent et vous haïssent, haïssent, méprisent, oppriment, dépouillent Jésus-Christ lui-même. Qu'y a-t-il donc d'étonnant si vos ennemis reconnaissent comme objet de leur estime et comme idole de leur cœur frappé d'aveuglement un apostat (Renan), qui a nié la divinité du Sauveur du monde ? Quoi d'étonnant s'ils l'exaltent comme un philosophe illustre, et s'ils signalent comme un heureux avènement sa venue dans votre Rome ouverte à force de coups de canon à la tyrannie du prince des ténèbres ?

« Notre affection est pour vous, Très Saint-Père, et nous avons en horreur les ennemis du Christ, leurs sectateurs, et ceux qui mettent en eux leur complaisance. Oui, nous vous aimons, et, nous conformant à l'esprit de saint Paul, nous protestons que *ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les choses futures, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune créature ne pourra jamais nous séparer de la charité de Dieu qui est en vous, Très Saint-Père, en vous qui êtes le Vicaire de Jésus-Christ Notre-Seigneur*. Bien plus, nous nous efforçons, et avec le secours de Dieu nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour étendre cette charité dans le monde, mais surtout parmi les filles du peuple que nous avons recueillies, et à l'éducation et à l'instruction desquelles nous donnons un soin particulier.

« Vos ennemis aussi bien que les nôtres le savent ; et pour susciter contre nous le mépris et les persécutions, ils ne font que répéter que nous nourrissons des brebis pour le Vatican. Ils ne pouvaient nous faire un éloge plus beau et plus glorieux. Oui, que l'univers le sache : notre but est de former des jeunes filles à la foi et à l'amour du successeur de saint Pierre, du Vicaire de Jésus-Christ, du chef suprême et visible de l'Église, de celui qui est le soutien de la société et le bienfaiteur de l'humanité.

« Maintenant, Très Saint-Père, vous voudrez bien agréer, comme gage de notre dévotion illimitée envers vous, une ceinture faite par

une jeune fille de notre *cercle*. Ne considérez pas le don, mais bien plutôt les sentiments de celle qui vous l'offre, et daignez nous donner votre bénédiction. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Vous avez dit que Jésus-Christ est monté au ciel, mais que cependant il n'a pas cessé de rester sur la terre; et vous avez dit vrai : Jésus-Christ est resté sur la terre, secondant le zèle et l'esprit de ceux qui travaillent avec lui et de ceux qui le représentent. Il est resté sur la terre avec les martyrs qui ont répandu leur sang pour la foi et par amour pour lui; il est resté sur la terre avec les confesseurs qui se sont livrés à la pratique de tant de vertus, et ont entrepris tant de saintes œuvres pour sa propre gloire et le salut des âmes; il est resté ici-bas, enfin, avec l'Église tout entière.

Jésus-Christ est dans le ciel; mais du haut du ciel il voit tous ceux qui travaillent à sa gloire et au salut de leur prochain. Du haut du ciel il vous voit vous-mêmes, et vous prête son assistance pour la belle œuvre que vous avez commencée en cherchant à préserver les jeunes personnes du sexe de la corruption.

L'œuvre à laquelle vous vous êtes dévouées est une œuvre tellement édifiante, tellement utile, je dirai même tellement nécessaire, que j'espère bien que vous continuerez à y travailler constamment et avec ferveur. Personne ici-bas ne peut se dispenser du travail, parce qu'il est du devoir de chacun de travailler au salut de son âme propre, et même, autant que possible, au salut de l'âme du prochain. Que Dieu vous donne donc le courage de persévérer dans la sainte entreprise à laquelle vous vous êtes tout particulièrement consacrées.

Ces religieuses me semblent être des Sœurs de Saint-

Joseph (*Il y en avait quelques-unes à cette audience.*) Il faut aussi avoir recours à ce saint dans les circonstances présentes, car sa protection est d'une bien grande efficacité, surtout maintenant que nous le vénérons comme patron spécial de toute l'Église.

A ce propos, je me rappelle une chose qui a laissé dans mes souvenirs une bien douce impression, et je veux vous en faire part. J'ai vu une petite gravure où saint Joseph était représenté avec l'enfant Jésus qui indiquait de son petit doigt ces mots : *Ite ad Joseph*. C'est ce que je vous dis à mon tour : ayez recours à saint Joseph avec une dévotion, une confiance toute particulière, et ne doutez nullement que vous ne soyez exaucés.

Je termine en vous donnant ma bénédiction, et je désire qu'elle s'étende à Albano et à tout le diocèse. Je sais bien qu'il y a aussi des scandales à Albano, et que des maîtres perfides cherchent à y répandre la corruption et l'incrédulité; mais j'espère que le Seigneur vous donnera la force de résister à ces scandales, et vous préservera toujours de la corruption que des hommes pervers voudraient répandre partout.

*Benedictio, etc.*

— Ce fut M<sup>me</sup> Grandjaquet, présidente de la Société, qui présenta la députation, à laquelle s'unirent M<sup>me</sup> la princesse di Palestrina et M<sup>me</sup> la marquise Serlupi en leur qualité d'*associées honoraires* de la *Pieuse Union*. L'éducation chrétienne des filles du peuple produit les fruits les plus abondants à Albano, grâce au zèle de ces pieuses dames qui s'y adonnent avec une activité infatigable; et la relation qui en fut faite au Saint-Père fut pour lui un sujet d'une bien grande consolation.

---

## DISCOURS CCXXVII.

**Aux orphelines et aux élèves externes  
de l'établissement Torlonia,  
dirigées par les filles de la charité : 5 décembre 1872.**

*La jeune orpheline Maria Mona, présidente des Enfants de Marie dans l'établissement, lut avec modestie et sentiment l'adresse suivante devant Sa Sainteté :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Nos cœurs surabondent de joie dans ce moment si fortuné où il nous est donné de voir notre tendre Père si tendrement aimé. L'ineffable douceur de vos traits est toujours profondément gravée dans nos esprits. Et comment pourrait-il en être autrement, lorsque vous êtes notre véritable bon pasteur, notre conducteur fidèle et invincible, le Vicaire infailible de Jésus-Christ ?

« Pour peu que nous promenions nos regards autour de nous, nous voyons de toutes les parties de l'univers des troupes innombrables de fidèles qui tiennent les yeux tournés vers la glorieuse enceinte du Vatican pour contempler votre personne sacrée qui y est renfermée ; et les témoignages de leur amour, et les protestations de leur fidélité traversent les nations et les royaumes pour parvenir jusqu'à celui qui est le Père de tous les fidèles et le souverain de tous les cœurs.

« Et nous serions les derniers dans une si sainte ligue, nous, à qui Dieu a bien voulu réserver la meilleure part en nous amenant à vos pieds, Très Saint-Père, et nous accordant le bonheur indicible de contempler de près la douceur de vos traits, et d'entendre votre parole qui console et donne la vie ? Oh, non ! et bien loin de là, c'est de toute l'ardeur de nos sentiments affectueux que nous voulons, nous aussi, vous adresser un salut de paix ; salut de paix et de repos des tourbillons qui agitent aujourd'hui le monde ; salut de paix sous le poids immense de votre divin ministère ; salut de paix sous le poids énorme

du chiffre d'années vraiment prodigieux que vous avez atteint. Oui, Saint-Père, jouissez de la paix en tout pendant votre vie que nous désirons voir se prolonger encore.

« Que Dieu bénisse, Très Saint-Père, tous les efforts que vous faites pour sauver le monde de sa propre ruine, et qu'en récompense d'une si grande sollicitude il vous donne la consolation de voir un jour les larmes de ceux qui se sont égarés mêlées aux joies de vos enfants qui vous seront restés fidèles. Puissions-nous nous voir tous réunis pour chanter ensemble l'hymne de la gloire qui reviendra à Dieu et à vous-même pour avoir sauvé et rendu la paix à l'Église et à la société !

« Enfin, Très Saint-Père, donnez-nous votre paternelle bénédiction, et qu'elle soit une lumière pour notre intelligence, une force pour notre volonté, et pour notre cœur un véritable encouragement pour travailler uniquement à l'honneur de ce Dieu qui sera, nous l'espérons du moins, Très Saint-Père, notre félicité et la vôtre dans le ciel. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Chères petites filles, je vous donnerai à toutes ma bénédiction avec la plus grande effusion de mon cœur. C'est avec une véritable satisfaction que j'ai entendu ce que m'ont dit ces deux bonnes petites filles, parce qu'elles l'ont bien dit, et parce qu'elles l'ont dit avec modestie et avec une certaine timidité. C'est une chose digne de louanges et en même temps un bon signe de l'éducation chrétienne et délicate que vous recevez, car la hardiesse, et même une certaine franchise que l'on ne rencontre que trop chez les pauvres petites filles qui fréquentent les écoles modernes, sied mal aux enfants de votre âge.

Je lisais, il y a une heure (je n'ai pas même achevé de lire), un article de journal (*l'Unità cattolica*). La première partie de cet article n'est pas pour vous ; mais on peut très-bien vous appliquer la seconde. Dans la première partie, il est question d'un député au parlement qui, parlant à ses compagnons, un de ces derniers jours, sur des affaires qui les concernent, leur demandait, tout

confus : — Où va-t-on ? Comment cela se terminera-t-il ? Où sommes-nous ? Dans quel monde nous trouvons-nous ? — Et personne ne pouvait lui répondre.

Mais j'ai bien lu, moi, la réponse du journal catholique : — Vous allez, leur dit-il, vers un précipice ; vous êtes sur la voie de l'abîme ; vous marchez à votre perdition. Vous ne le savez pas, ajoute-t-il ; vous ignorez où vous êtes. Pour nous, catholiques, nous savons fort bien où nous allons et où nous sommes : nous sommes sur la bonne voie, et nous attendons notre salut avec assurance.

Vous aussi, chères petites filles, vous pouvez dire que vous savez très-bien où vous êtes. Vous êtes dans un établissement où l'on vous forme à la pratique des vertus et au travail, afin que, par votre industrie, vous puissiez vous procurer honnêtement les moyens de vivre. Vous pouvez donc dire : Nous sommes en un lieu de sûreté ; nous sommes dans un lieu où nous apprenons à craindre et à aimer Dieu, qui nous console par sa grâce et par ses bienfaits ; nous sommes dans un lieu où l'on nous enseigne nos devoirs, et où nous n'avons pas à craindre les dangers qui font de nos jours un si grand mal aux âmes dans le monde.

Remerciez Dieu de vous avoir fait comprendre où vous êtes, et tâchez de retirer le meilleur profit des enseignements que l'on vous donne. Sachez obéir, soyez ferventes dans le service de Dieu, fréquentez les sacrements, soyez toujours actives au travail, et fuyez le plus grand ennemi que vous puissiez avoir, et le plus dangereux pour la vertu, qui est l'oisiveté.

Afin donc que vous puissiez toujours vivre avec une conscience en paix dans votre établissement, et au milieu du monde si le Seigneur veut vous y appeler, je vous donne maintenant la bénédiction apostolique. Que cette bénédiction vous encourage et vous soutienne dans l'ac-

complissement exact de vos devoirs ; qu'elle vous excite à travailler activement à la gloire de Dieu, pour votre bien propre, et pour la consolation de vos bienfaiteurs et de ceux qui vous instruisent.

*Benedictio, etc.*

— Aussitôt après la lecture de l'adresse, la petite Maria Ascani débita, avec beaucoup de grâce, la poésie suivante de notre composition :

Ricco al mondo non giuliva  
Del Natal la terza gloria.  
E alla Chiesa ancor tardiva  
La sembianza è la vittoria ;  
Nè per anche appar persona.  
Che il buon Padre ci sprigiona !....

Angiol mio, tu che portasti  
La lietissima novella,  
Ed il mondo liberasti  
Dalla schiatta a Dio rubella ;  
Movi, movi, affretta il passo.  
Gli altri Erodi getta abbasso.

Le sue gioie più leggiadre  
Avrà allor Roma diletta.  
E la Chiesa, col suo Padre,  
La vittoria che s'aspetta ;  
Pace il mondo, e, se vorranno.  
Anche gli empîi pace avranno.

Toutes les élèves, orphelines et externes, formaient un nombre d'environ trois cents. Elles étaient conduites par la Mère Thérèse Chevrolat, supérieure, et par plusieurs autres filles de la charité. Le Saint-Père fit tout le tour de la salle du Consistoire, où avait lieu l'audience, donnant sa main à baiser à chaque personne, et ne dédaignant pas de dire quelques gracieuses paroles même aux plus petites filles.

---



## DISCOURS CCXXVIII.

**A la Commission des Dames romaines  
pour la souscription catholique dans le monde entier :  
8 décembre 1872.**

---

*L'adresse, qui fut lue par M<sup>me</sup> la marquise Vitelleschi, était conçue en ces termes :*

**TRÈS SAINT-PÈRE,**

« La solennité que nous célébrons aujourd'hui, et qui rappelle une des plus grandes gloires de votre pontificat, celle d'avoir élevé au nombre des dogmes de foi l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu, cette fête sera célébrée dans un grand nombre de régions de la terre, grâce à l'activité de cette commission, avec l'intention de hâter, autant qu'il est en notre pouvoir, le jour désiré de votre triomphe.

« Nous lisons dans les *Actes des Apôtres* que lorsque Pierre fut jeté en prison par ordre d'Hérode Agrippa, l'Église tout entière pria pour lui, et le Seigneur, se laissant toucher par tant de prières, envoya un ange pour le délivrer.

« Dans ce moment, le successeur de Pierre se trouve aussi dans une prison, et nous, Saint-Père, qui sommes vos enfants sincèrement dévoués, nous avons cherché à imiter les premiers chrétiens en invitant tous les catholiques, et l'Église tout entière, à prier Dieu dans ce jour et pendant la neuvaine qui l'a précédé, et à le conjurer, par l'intercession de la Vierge Immaculée et par des prières de plus en plus ferventes, d'exaucer nos vœux en restituant à Votre Sainteté la liberté, et avec cette liberté la tranquillité et la paix au monde entier.

« Puis, toujours à l'exemple des premiers fidèles, continuant à soulager la noble pauvreté du Vicaire de Jésus-Christ, nous déposons à vos pieds une petite offrande qui est l'obole des fidèles de l'ancien et du nouveau monde, implorant la bénédiction apostolique sur nous comme sur tous ceux qui se sont unis à nous pour ce nouveau témoignage d'amour filial et de dévouement toujours constant et inaltérable. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Je me réjouis des beaux sentiments dont je vous vois animés, et j'accepte avec une bien grande satisfaction le don magnifique que vous me faites. Je crois que notre condition est telle qu'elle pourrait être comparée à l'eau qui jaillit en proportion de la pression qu'elle reçoit. Ainsi en est-il de l'Église de Jésus-Christ : plus elle est opprimée par les persécutions, plus elle s'élève vers Dieu ; et les contrariétés, au lieu de l'abattre, ne font que mieux ressortir toute la grandeur de sa vitalité.

C'est ainsi que la persécution que l'Église souffre en ce moment ne servira qu'à faire briller d'une manière plus éclatante toute la vie qu'il y a en elle, en rallumant la ferveur parmi tous les peuples de la terre, tellement que l'on pourra dire : *Laudate Dominum omnes gentes, laudate eum omnes populi.*

Je vais maintenant vous donner ma bénédiction, et je désire qu'elle s'étende à tous ceux dont les noms sont inscrits dans ce volume, mais spécialement à vous qui êtes ici présents. Je désire aussi qu'elle s'étende à tous les peuples de la terre, car je vois que cette œuvre est véritablement l'œuvre du monde entier.

*Benedictio, etc.*

— Ce bref discours conservera et révélera à l'admiration des siècles futurs une des œuvres les plus admirables que le zèle catholique ait pu inspirer et conduire à bonne fin dans les temps malheureux que nous traversons. Nous voulons dire la pensée ingénieuse de recueillir dans le monde entier les signatures de personnes qui voulussent faire des prières spéciales pendant la neuvaine préparatoire à l'Immaculée Conception, la communion le jour même de la fête, et présenter une offrande selon la faculté de chacun des souscripteurs, pour solliciter auprès de Dieu, par l'intercession de la Vierge Immaculée, le triomphe de l'Église et la délivrance du Souverain Pontife. Les noms recueillis dans des volumes, ainsi que les offrandes qui seraient faites, devaient être présentés au prisonnier apostolique le jour

même de l'Immaculé Conception. Quatre dames réunies en commission formèrent le grand projet et le mirent à exécution ; ce sont : M<sup>me</sup> la marquise Cecilia Serlupi, présidente ; M<sup>me</sup> la marquise Clotilde Vitelleschi de Gregorio ; M<sup>me</sup> la comtesse Carlotta Moroni, et M<sup>me</sup> la comtesse Salm Hogstraeten, toutes quatre secondées par M. Vincenzo Benaglia en qualité de secrétaire.

Le bruit n'en fut pas plus tôt répandu, que des personnes de toute condition s'empressèrent de donner leurs noms, avec leur offrande. Pour donner une idée des noms illustres qui figurent dans la souscription, nous transcrivons ici les principaux :

Henri V, comte de Chambord, chef de la maison de France, et son auguste épouse Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche-Este, 600 fr. ; — LL. MM. le roi et la reine des Deux-Siciles, François II, et Marie-Sophie, 8,000 fr. ; — comte et comtesse de Trapani, prince François-Paul Bourbon, et archiduchesse Marie-Isabelle de Toscane, 500 fr. ; — comte et comtesse de Caserta, prince Alphonse, et Antoinette Bourbon, avec leurs deux fils, le prince Ferdinand Pie et le prince Charles, 1,000 fr. ; — comte de Bari, prince Pascal Bourbon, 250 fr. ; — princesses Caroline, Annunziata et Immacolata Bourbon, 300 fr. ; — duc et duchesse de Modène, archiduc François et archiduchesse Adelgonde d'Autriche-Este, 6,000 fr. ; — duc et duchesse de Parme, Robert et Marie Pie Bourbon des Deux-Siciles, 2,000 fr. ; — Élisabeth, archiduchesse d'Autriche, 100 fr. ; — archiduchesse Marie-Antoinette, grande-duchesse de Toscane, 100 fr. ; — archiduchesse Marie-Immaculée de Toscane, 100 fr. ; — archiduchesse Marie-Thérèse, duchesse de Wurtemberg, 100 fr. ; — archiduchesse Louise Isembourg, 100 fr. ; — princesse Joséphine de Baden, 100 fr. ; — princesse de Hohenzollern, 100 fr.

Le nombre des souscripteurs atteignait le chiffre de 339,749, et la somme souscrite celui de 123,044 fr. 90.

On pourra facilement se figurer toute la peine qu'il a dû en coûter pour recueillir en détail tous ces noms et toutes ces offrandes, et rassembler toutes les listes et toutes les lettres qui arrivaient de toutes les parties de l'ancien et du nouveau monde pour en former deux magnifiques volumes ! Le premier volume, présenté par la Commission le jour de l'Immaculée Conception, ne contenait que 38,000 noms, et l'offrande ne consistait qu'en une somme de 70,000 fr., renfermée dans une magnifique boîte en cristal. Le second volume, qui fut présenté le 31 mai au lieu du 12 avril, contenait toutes les signatures et était accompagné d'une somme de 53,044 fr. 90 recueillie dans un petit coffre de bois précieux élégamment travaillé.

Les deux volumes, qui excitaient l'admiration de tout le monde par la beauté du travail, avaient été reliés par M. Louis Cristallini, habile relieur de Rome. Le premier, en très-beau papier grand in-folio, était couvert en maroquin très-fin de couleur bleue, couleur symbolique de la Vierge Immaculée. Les deux côtés de la couverture étaient ornés de magnifiques garnitures de métal argenté, en forme de corniche double. Sur le côté droit de la couverture était gravé l'écusson papal entouré d'une couronne de lapis-lazuli; sur le dos, aux coins et de l'autre côté, il y avait des garnitures en rapport avec le reste du travail, et toutes gracieusement ciselées par M. Paolo Fiorini. Les gravures intérieures, véritable chef-d'œuvre dans leur genre, avaient été dessinées par l'habile architecte romain Salvatore Fondi. Sur le frontispice, au milieu duquel il y avait de superbes dessins en tresses de différentes couleurs, le dessinateur avait eu soin de faire ressortir une tablette où était écrite en lettres brillantes cette inscription aussi belle que simple :

L'ORBE CATTOLICO A PIO IX, VIII DÉC. MDCCCLXXII.

A la seconde page, on voyait l'image de la Vierge Immaculée, très-belle miniature, aussi gracieuse par l'expression que par le coloris. Quelle douceur il y avait dans le regard de cette Vierge si pure! Elle tenait dans ses mains un lis qui s'épanouissait; l'Esprit-Saint dardait sur elle ses rayons de lumière, et une couronne de douze étoiles lui versait sur la tête comme une couronne d'or; sous ses pieds brillait, dans un cercle flottant, le monogramme de son nom, puis d'un côté un petit ange indiquait ces mots :

SINE LABE CONCEPTA;

et de l'autre côté un autre ange semblable répondait :

MACULA NON EST IN TE.

Quelle beauté! La troisième page contenait l'adresse que nous avons déjà rapportée avant le discours. Elle était écrite à la main par M. Fondi lui-même, et on aurait affirmé qu'elle était faite avec les caractères les plus purs et les plus nets de la meilleure typographie du monde. La première lettre était une L qui perçait au travers des pieds entrelacés de différents boutons de fleurs, dont l'un, en s'élevant un peu, allait s'incliner sous le jambage horizontal de la lettre, et commençait à s'épanouir dans une rose d'une couleur tellement délicate et

d'une fraîcheur si douce, qu'elle semblait vous exciter doucement à la flairer, en même temps qu'elle réjouissait vos yeux. Le travail tout entier était véritablement digne de représenter l'hommage du monde catholique offert à Pie IX.

Le second volume ne le cédait point au premier pour l'élégance de la reliure et des garnitures. Tous les autographes royaux se trouvaient sur des pages à part; les autres étaient disposés par ordre de nations. Au commencement se trouvaient le nom de la nation avec l'écusson de couleur en détrempe; c'est ainsi, par exemple, que pour la France on avait mis des lis, pour l'Autriche une aigle, et ainsi des autres.

Après la page qui servait de frontispice venait la seconde adresse dont le Saint-Père voulut bien lui-même prendre lecture. Elle était conçue en ces termes :

### TRÈS SAINT-PÈRE,

« Nous sommes heureux de pouvoir offrir nos souhaits à Votre Sainteté à l'occasion des fêtes de Pâques, dans ce jour du 12 avril, qui rappelle à notre mémoire de si nombreux souvenirs de votre pontificat.

« Permettez-nous en ce moment, Saint-Père, de nous faire les interprètes des sentiments que tous les catholiques de l'univers partagent avec nous, comme l'atteste ce second volume, qui contient les noms de ceux qui ont fait la sainte communion, soit le 8 décembre de l'année dernière, soit le 25 mars de cette année, avec l'intention de hâter une nouvelle résurrection qui nous fasse sortir d'une vie de douleur prolongée, pour nous faire voir le véritable triomphe de l'Église et de Votre Sainteté.

« Veuillez agréer, Très Saint-Père, ce désir ardent de vos enfants de toutes les parties du monde, ce souhait si vif que nous faisons pour vous au nom de toute la chrétienté, et consolez-nous par votre bénédiction apostolique. »

Nous laissons au lecteur à imaginer quelle consolation fut pour le Saint-Père un témoignage d'une si grande piété et d'un si beau zèle, tant pour la sollicitude du petit nombre de personnes qui l'avaient suscité que pour l'affection du grand nombre de catholiques du monde entier qui s'étaient empressés d'y prendre part.

---

## DISCOURS CCXXIX.

**A vingt-quatre jeunes filles de la Congrégation  
de saint Louis de Gonzague  
pour un monument à élever en l'honneur du saint :  
10 décembre 1872.**

*Ces jeunes filles furent reçues dans la salle dite de la comtesse Mathilde. Elles étaient accompagnées du curé de la paroisse, D. Giovanni Monti, et furent présentées devant Sa Sainteté par M<sup>r</sup> Fiorani, commandeur du Saint-Esprit et primicier de la congrégation. M<sup>lle</sup> Luisa Maghelli donna lecture de l'adresse suivante :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Cette petite troupe qui a l'honneur de se prosterner à vos pieds sacrés n'est qu'un choix des membres de la congrégation qui s'est unie à la confrérie de Saint-Louis de Gonzague et qui a déjà eu l'honneur de se présenter devant Votre Sainteté avec elle. Elle vous est reconnaissante, Très Saint-Père, pour la bonté avec laquelle vous avez bien voulu l'accueillir et la faire ériger canoniquement par un décret de l'éminentissime Cardinal-vicaire.

« Le motif qui nous amène à vos pieds, c'est d'abord un vif sentiment de gratitude pour vous remercier d'avoir bien voulu reconnaître notre congrégation, et d'avoir déclaré aux nouvelles institutions qui voudraient étendre le culte de saint Louis qu'elles pourraient s'unir à la nôtre déjà autorisée, pour atteindre un but si saint. Le second motif qui nous conduit ici, c'est de supplier humblement Votre Sainteté de répandre sa bénédiction sur une œuvre que nous sommes sur le point de voir réalisée après l'avoir vue si longtemps à l'état de projet. Nous voulons dire l'inauguration d'un modeste monument qui devra représenter notre angélique protecteur offrant une supplique. Ce sera là l'expression des sentiments de nos cœurs qui implorent auprès de la

miséricorde divine, par l'intercession d'un si grand médiateur, l'heure tant désirée du triomphe de l'Église sous les auspices de votre glorieux pontificat.

« Oui, Saint-Père, c'est là le vœu le plus ardent de nos cœurs, et par ce témoignage de notre piété, tout en ayant en vue l'accroissement de son honneur, nous n'entendons pas moins le solliciter de hâter, par sa puissante intercession, l'heure après laquelle soupirent avec anxiété tous les cœurs des catholiques. Ce sera dans ce but que nous irons l'invoquer au pied de ce nouveau monument, avec la confiance qu'il voudra bien écouter favorablement des prières aussi légitimes. Nous lui rappellerons que c'est le jour même de sa fête, et pour ainsi dire sous ses propres auspices, que vous avez reçu la tiare pontificale; nous lui rappellerons aussi toutes les sollicitudes de Votre Sainteté pour augmenter son culte, tous les dons que vous avez offerts chaque année pour enrichir son tombeau et orner son autel; et si la gratitude est plus généreuse et plus vive dans le cœur des saints que dans le cœur des hommes, nous le priérons de vous rendre, en vertu de tout ce que vous avez fait pour lui, cette couronne sur laquelle des hommes rapaces et sacrilèges n'ont pas eu horreur de porter les mains, et de rendre bientôt votre personne sacrée à l'amour et aux hommages de Rome qui le désire ardemment au sein de sa douleur et de son affliction.

« Agréez, Très Saint-Père, ces humbles sentiments que nous inspire notre piété envers notre angélique protecteur, et le dévouement inaltérable qui nous anime envers vous, et comme gage de la satisfaction que nous désirons vous procurer, daignez nous bénir, nous, notre directeur et notre congrégation tout entière; car, de même qu'elle est née sous votre protection, de même aussi nous désirons qu'elle puisse croître par votre bénédiction et produire des fruits choisis de salut et de vie. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

C'est bien volontiers que j'agrée les expressions que vous venez de témoigner; elles attestent votre amour pour le Vicaire de Jésus-Christ et votre dévotion envers saint Louis, votre protecteur spécial, et je les agrée d'autant plus volontiers que j'ai eu moi-même une grande dévotion pour lui dès ma première jeunesse. Maintenant je

suis vieux : mais ma vieillesse ne me fait point oublier ma dévotion envers ce grand saint, et je fais ce que je puis pour l'honorer.

Espérons donc que saint Louis fera le miracle dont vous avez parlé, et que vous désirez obtenir par lui, c'est-à-dire la paix pour l'Église et la délivrance des persécutions actuelles. Espérons qu'il fera maintenant encore ce qu'il fit pendant sa vie.

Saint Louis vivait en communauté, et comme il aimait beaucoup le silence de la retraite, il faisait de grandes difficultés pour ne pas abandonner sa solitude. La charité l'obligea cependant à en sortir peu de temps après y être entré. Il était saint, lui, mais il avait dans sa famille un frère qui n'était guère digne de lui, et il s'éleva parmi ses parents des difficultés qu'il fallut apaiser. Il fut appelé à la maison paternelle, et ses supérieurs lui commandèrent d'y aller pour quelques jours, afin de rétablir la paix qui y était troublée. Saint Louis obéit, et après avoir répondu à ce que l'on désirait de lui, il retourna dans sa retraite, où peu de temps après il mourut en grand saint comme il était.

Or, je dis que s'il fit alors des difficultés pour ne pas laisser sa solitude à cause du déplaisir qu'il en éprouvait, il lui serait facile aujourd'hui de quitter le ciel pendant un moment pour venir nous trouver sur la terre sans trop d'inconvénients, soit parce qu'il n'aurait point à craindre de perdre quelque chose, soit parce que la gloire l'accompagnerait partout, soit enfin parce qu'il n'y aurait plus de danger pour lui d'être séduit par le siècle. Il pourrait donc, sans se déranger le moins du monde, venir au secours de l'Église, et nous apporter la paix que nous demandons.

Espérons qu'il le fera, et il ne manquera point de le faire. Mais demandons-lui surtout de nous obtenir la grâce



de pouvoir terminer notre vie comme il a terminé la sienne, et de pouvoir répéter, nous aussi, à cette heure, ce qu'il dit à ceux qui lui demandaient : *Comment allez-vous, frère Louis?* Il répondit par ce grand mot : *Lætantes imus*; nous nous en allons le cœur rempli de joie. Il savait bien, en effet, qu'il devrait tôt ou tard quitter la terre (cette terre ingrate que nous devons tous quitter) et que les anges le porteraient dans le ciel, où il aurait la consolation, le bonheur de voir Dieu et de jouir de sa présence.

Voilà, chères petites filles, ce que nous devons demander plus que toute autre chose, la grâce de pouvoir dire à notre tour : *Nous nous en allons dans le paradis!*

Vous en conviendrez, chères enfants, s'il y a jamais eu un temps où l'on ait dû désirer le paradis, c'est bien précisément celui où nous vivons, lorsque nous ne cessons d'avoir sous les yeux le triste spectacle de tant d'horreurs, de sacrilèges et de vols sans nombre, d'assassinats et de scandales de toute sorte. Toutefois, si Dieu veut que nous restions dans ce monde, nous devons y rester autant qu'il lui plaira, afin de combattre le vice et de soutenir partout et toujours les droits de la vertu. C'est à cela que vous devez vous appliquer, vous surtout, jeunes filles. Il arrive souvent, voyez-vous, qu'une seule parole sortie de la bouche d'une jeune fille produit plus d'effet qu'un sermon tout entier d'un grand prédicateur. Vous devez aussi vous appliquer beaucoup à édifier votre prochain par vos bonnes œuvres et vos bons exemples, ce qui vous deviendra d'au plus facile que vous aurez plus souvent Dieu devant les yeux. Sainte Thérèse disait qu'il faut toujours avoir les yeux tournés vers Dieu.

Je vous donne maintenant ma bénédiction, afin que vous travailliez avec plus d'ardeur à mener une vie édifiante et à faire une heureuse mort comme celle de saint

Louis. Je bénis vos personnes, vos familles, vos directeurs, et tous les objets de dévotion que vous avez sur vous.

*Benedictio, etc.*

— Le monument dont il est parlé dans l'adresse sortira du ciseau de M. Jacometti, qui y a déjà mis la main. C'est la charité chrétienne qui doit pourvoir à tous les frais, et les vingt-quatre demoiselles promotrices de l'œuvre ont commencé à recueillir l'obole. Chacune a pris l'engagement de présenter une somme déterminée. Voici leurs noms :

Maghelli Luisa, Maghelli Emilia, Mascelli Teresa, Mascelli Emilia, Pea Maddalena, Pea Teresa, Trevisano Maria, Cerampino Filomena, Garroni Palmira, Fiori Serafina, Brunner Elisa, De Gady Rosa, De Gady Carolina, Piccoli Paolina, Piccoli Clelia, Zampi Maria, Parasassi Lucia, Bracchi Filotea, Desanctis Eugenia, Cantoni Carlotta, Piacitelli Agnese, Saraceni Erminia, Sebastiani Antonietta, Castellani Maria.

---

## DISCOURS CCXXX.

**Aux directeurs des colonies agricoles de la Lombardie :  
14 décembre 1872.**

---

J'agrée vos sentiments, et je vois avec satisfaction que vous n'êtes point du nombre de ceux qui provoquent les fléaux de Dieu par leurs œuvres d'iniquité. Au contraire, vous vous consacrez à une œuvre digne de véritables catholiques, parce que vous vous êtes faits tout à la fois les maîtres et les pères des pauvres gens de la campagne. J'aime à croire que votre société fera beaucoup de bien à ce pauvre peuple, et produira des fruits abondants. Prenez courage ; Dieu finira par se laisser toucher et nous faire sentir les effets de sa grande miséricorde. En attendant,

c'est de tout cœur que je vous donne ma bénédiction et que je bénis avec vous vos familles et tous les membres de votre Société.

*Benedictio, etc.*

— Cette députation fut présentée par le R. P. Angelo Mondini, membre de la congrégation de la Mission et directeur du *Cercle catholique*, et le président, M. Giovanni Ferrari, lut l'adresse. Malgré tous les dommages causés à ce peuple par les inondations, la députation offrit cependant une somme considérable pour le denier de Saint-Pierre.

---

## DISCOURS CCXXXI.

**Au chapitre de Sancta Maria ad martyres,  
ou sainte Marie de la Rotonde : 15 décembre 1872.**

---

Sa Sainteté dit qu'elle éprouvait la plus grande satisfaction pour la belle œuvre accomplie de la réparation de la basilique, et loua le chapitre pour sa sollicitude à conserver l'église dans un bon état, bien que l'inondation lui en eût rendu presque tout moyen impossible; puis Elle ajouta que la très-sainte Vierge donnerait elle-même la récompense due aux fatigues. Le Saint-Père continua en disant que le Seigneur nous mortifie en ce moment, mais que les membres du chapitre devaient se consoler dans l'espoir que tant de martyrs que l'on vénère dans leur église voudront bien, eux aussi, faire quelque chose en notre faveur, quand ce ne serait que de nous obtenir la patience et la résignation à la volonté de Dieu. De nos jours, dit le Saint-Père, il faut une belle patience avec les

hommes pervers qui se sont emparés de Rome et qui y commandent; ces gens-là sont toujours importuns, mais aujourd'hui surtout, en mettant la dernière main en tout et pour tout à la spoliation des biens de l'Église. Le Saint-Père termina en souhaitant la fin prochaine de tous les maux actuels, puis il donna la bénédiction apostolique.

— L'un des chanoines lut, au lieu d'une adresse, l'inscription que l'on a placée dans la basilique en mémoire de la munificence du grand Pontife pour le renouvellement du pavage de l'église. L'inscription est ainsi conçue :

PIVS . IX . PONT . MAX.  
TEMPLI . HVIVS . PAVIMENTVM  
INTEMPEIIS . VETUSTATE . CORRVPVTVM  
IMPENSA . SVA . RESTITVIT  
NOVOQVE . MARMORE . EXORNAVIT  
OPVS . PERFECTVM . EST  
ANNO . SAC . PRINCIPATVS . EIVS . XXVII.  
AD . EMENSIS . S . PETRI . ANNIS  
IN . ROMANA . SEDE . II.  
COLLEGIVM . CANONICORVM  
AD . MEMORIAM . PONTIFICIAE . MVNIFICENTIAE  
TIT . PONENDVM . CVRAVIT

---

## DISCOURS CCXXXII.

**A quelques orphelines et aux Sœurs de la Providence :  
19 décembre 1872.**

---

Je ne ferai point un discours, parce que je ne serais point compris de cet auditoire. Je donne donc la bénédiction aux petites filles et à leurs institutrices. Que Dieu

vous bénisse, chères enfants ; et vous, remerciez la divine Providence qui vous conserve encore dans son asile. Remerciez ces bonnes religieuses qui, après avoir perdu tout ce qu'elles pouvaient recueillir, vous maintiennent cependant encore par amour pour Dieu, sans rien exiger, et vous forment à la vertu.

Conservez toujours vos bons sentiments, et puisque l'Église vous rappelle dans ces jours la naissance de Jésus-Christ enfant, faites-le renaître dans votre cœur, et chassez-en toutes ces petites imperfections qui s'y trouvent, comme certaines petites colères, certaines désobéissances, certaine négligence pour le travail ; puis dites à Jésus-Christ d'y mettre quelque chose de bon, comme la bonne volonté d'étudier, de bien vaquer à vos travaux et à vos autres devoirs. Puisse-t-il ainsi vous accorder de passer de bonnes fêtes, en vous communiquant surtout l'esprit d'obéissance, le goût pour la prière et le désir de demeurer volontiers et avec dévotion dans les églises.

Recevez la bénédiction, et que le Seigneur soit avec vous.

*Benedictio, etc.*

— Le dernier choléra de 1867 a privé beaucoup de familles de leurs chefs et augmenté considérablement le nombre des orphelins. La piété romaine, aidée par les immenses largesses du Souverain Pontife, a procuré un asile à tous les enfants qui en avaient besoin dans différentes institutions de la ville. Les douze orphelines qui faisaient partie de cette audience ont été confiées aux Sœurs de la Providence, dans le palais Giustiniani, et ces religieuses les entretenaient au moyen d'aumônes qu'elles allaient elles-mêmes recueillir. Le gouvernement italien, toujours si plein de compassion, et si avancé dans la civilisation moderne, a défendu de quêter pour cette fin.

## DISCOURS CCXXXIII.

**A tous les employés civils  
présentés par S. E. le cardinal Antonelli,  
Secrétaire d'État : 22 décembre 1872.**

---

*L'audience eut lieu dans la salle ducale. Après de longs et vifs applaudissements, et les acclamations de plus de deux mille personnes, M. le chevalier Luigi Tongiorgi, substitut du ministère des finances, commença la lecture de cette adresse :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Au milieu de la consternation dont tous les esprits sont frappés en voyant presque toutes les forces de la société humaine entre les mains des ennemis de Dieu, et la terre enveloppée d'un nuage épais de pernicieuses erreurs, trois signes providentiels viennent rétablir le courage et l'espérance au fond de notre cœur, et nous annoncent, comme des étoiles bienfaisantes au sein des ténèbres, que le Tout-Puissant étend une vigilance pleine d'amour sur nous. Ces trois signes sont : le réveil général d'une foi vive et active au sein des peuples catholiques; la florissante longévité de Votre Béatitude, qui prolonge son glorieux pontificat au-delà de la limite que l'histoire annonçait comme fatale, et enfin les secours incessants que des enfants présentent à leur Père commun, lui permettant ainsi d'exercer son immense charité.

« Si tous les catholiques doivent se sentir encouragés à espérer à la vue de ces signes providentiels, à combien plus forte raison ne doivent pas s'y sentir excités les officiers des ministères pontificaux qui ressentent les effets immédiats et abondants d'une telle charité! Votre Sainteté peut bien apprécier le poids énorme de cette charité, Saint-Père; mais il ne lui est peut-être pas facile d'en comprendre l'action bienfaisante dans tous ses détails. Des familles entières, jetées sur le pavé par des arbitres inhumains et inexorables, reçoivent leur subsis-

tance de cette charité ; des vieillards, des orphelins, des infirmes, des jeunes filles privées de tout secours, en reçoivent la vie, la santé, les moyens de résister aux tristes insinuations de la misère. Aussi, avec quelle expression de visage, quelle attitude, par quelles paroles n'expriment-ils pas leur gratitude ! Avec quelle ferveur, les yeux fixés sur les traits si chers de leur bienfaiteur, n'implorèrent-ils pas les bénédictions du ciel sur sa personne vénérée ! Nous ignorons, Saint-Père, s'il y a jamais eu dans l'histoire un souverain plus grand que Pie IX ; mais nous pouvons bien certifier qu'il n'y en a jamais eu un qui fût plus aimé.

« Cet amour, Saint-Père, avec tous les devoirs qu'il exige, c'est là tout ce que nous pouvons vous offrir en échange de tous vos bienfaits, et si nous savons nous tenir fermes dans le temps de l'épreuve, nous savons attendre avec confiance le temps de la rédemption. Bientôt nous allons célébrer le jour d'heureuse mémoire qui rappelle la naissance du puissant monarque qui a racheté le monde de l'esclavage de Satan. C'est à lui que nous adresserons de ferventes prières pour le conjurer de racheter les enfants de la lumière de la servitude des enfants des ténèbres, et d'opérer le grand prodige en faveur de son Église militante, sous le commandement de son chef incomparable, dans la personne de Pie IX.

« Pour inculquer dans nos cœurs une plus grande énergie au fort de la lutte que nous avons à soutenir, et raffermir encore notre espérance, daignez, Saint-Père, nous accorder, à nous et à nos familles, la bénédiction apostolique. »

---

### *Le Saint-Père répondit :*

Bien que les paroles que nous venons d'entendre, ainsi que les faits auxquels elles se rapportent, soient de nature à ranimer notre courage, nous ne pouvons cependant pas dissimuler que la société ne se trouve dans une condition excessivement difficile. Dieu voit, sans doute, toutes les bonnes œuvres qui se font ; et pourtant il semble malgré tout être fâché contre nous. Il semble qu'il veuille se servir de toutes les créatures, même de celles qui sont dépourvues de raison, pour punir les péchés des hommes ; il paraît qu'à cette époque, heureuse au point

de vue sous lequel vous l'avez envisagée, excessivement malheureuse au point de vue de tout ce que font les impies chaque jour; il paraît, dis-je, que Dieu ait commandé à certains éléments de fondre sur l'homme, pour le punir et pour l'avertir de retourner à l'accomplissement de ses devoirs. Oui, il me semble que je puis répéter hautement : *Ignis, grando, nix, glacies, spiritus procellarum*; ces créatures inanimées entendent, elles aussi, la voix de Dieu : *Faciunt verbum ejus*.

On ne peut pas nier que depuis le jour *fatal* du 20 septembre (jour auquel convient véritablement le mot *fatal*), on ne peut pas nier qu'à partir de ce moment Dieu n'ait voulu employer ces éléments, non pour s'en servir comme un père à l'avantage de ses enfants qu'il aime, mais pour s'en servir comme un juge sévère. Villes incendiées de l'orient à l'occident en Amérique, tempêtes de toutes parts, feu qui sort des volcans, feu allumé par la main des impies, villes détruites, récoltes réduites en cendre, c'est partout la colère de Dieu qui se montre et s'appesantit sur les hommes. Les orages qui se sont abattus sur la Sicile ont parcouru les côtes de la Méditerranée, de la mer Adriatique; et ces derniers jours encore ces instruments de la vengeance divine ont porté leurs ravages en France, en Angleterre et de toute part. Il semble que Dieu veuille dire ainsi aux hommes : Rappelez-vous qu'il y a un Dieu, et que ce Dieu vous défend de précipiter la société dans le malheur, comme vous l'avez fait jusqu'ici; rappelez-vous que si ces éléments obéissent à ma voix, vous devez, à beaucoup plus forte raison, vous y soumettre.

Nous arrivons à la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, et Dieu lui-même se plaint par la bouche du prophète : *Cognovit bos possessorem suum, et asinus præsepe Domini sui; Israel autem non cognovit*. Ils ne connaissent pas



Dieu, ces Hébreux qui écrivent des blasphèmes et des obscénités dans les journaux; ils ne connaissent pas Dieu, ces *bœufs* qui se croient forts parce que la corne est le symbole de la force; ils ne connaissent pas Dieu, mais un jour viendra, le jour terrible des vengeances divines, où ils devront aussi rendre compte des iniquités qu'ils auront commises.

Quant à nous, bien chers frères, que nous reste-t-il à dire? Nous devons dire qu'il faut nécessairement baisser la tête, et soumettre notre cœur et notre esprit à la volonté de Dieu. Dieu veut que les choses en soient ainsi; il semble ne point écouter encore toutes les prières que nous lui adressons. Mais pourquoi? Saint Augustin le dit clairement : *Omnis malus, aut ideo vivit, ut corrigatur, aut ideo vivit, ut per illum bonus exerceatur*. Du moment que les mauvais ne se corrigent pas, il faut que les bons s'exercent dans la pratique des vertus pour mériter de Dieu de plus grandes faveurs, des grâces plus signalées. Qui pourrait se vanter d'être sans péchés? Qui n'est pas redevable envers la divine justice? Aussi est-ce le cas où *boni exercentur*, afin qu'ils puissent laver leurs taches et comparaître tels qu'ils doivent être devant le tribunal du divin juge.

En attendant, les prières continuent, les pèlerinages se multiplient, la fermeté du clergé est là pour soutenir la foi contre les attaques des ennemis, l'épiscopat se tient ferme dans l'exercice de ses devoirs. Oh! non, la miséricorde de Dieu ne manquera pas! Prions-le donc, afin que cette fermeté se maintienne et augmente encore; prions-le afin de nous rendre nous-mêmes toujours dignes de ses miséricordes, veillant attentivement sur notre langue pour ne pas nous plaindre de ce qui arrive, et rappelons nous les dettes dont j'ai déjà parlé et dont nous rendrons compte à la divine justice.

Je vous bénis donc, afin que vous puissiez obtenir au plus tôt de Dieu la délivrance de tant de maux, afin que le bœuf et l'âne reconnaissent enfin le Dieu des armées. Prions pour que ce moment arrive, et que Dieu veuille bien employer tous les moyens qu'il possède, et dont il peut disposer à l'infini, pour calmer la tempête et rétablir la paix et la tranquillité dans le monde entier. Le monde entier se trouve aujourd'hui dans un tel bouleversement, dans un tel désordre, qu'il n'y a que la main de Dieu qui puisse le rétablir, car la main de l'homme est absolument impuissante à le conduire à la tranquillité, à l'ordre et à la paix.

Je lève donc la main pour vous bénir, chers enfants. Je vous bénis les larmes aux yeux, et je désire que cette bénédiction vienne directement de Dieu, afin que voyant les larmes de son Vicaire, il se laisse toucher de compassion pour nous, et mette un terme à tant de scandales, à tant de malheurs et à tant de désordres. Je vous bénis dans vos familles, afin que réunis ensemble dans vos propres habitations, vous puissiez le prier avec moi dans l'union et la concorde, en le suppliant de hâter l'heure de sa miséricorde. Je vous bénis, afin que vous soyez toujours fermes et inébranlables, quels que soient les événements qui nous attendent, et que vous vous conserviez toujours solides dans votre foi, dans votre constance, et surtout dans votre obéissance envers le Saint-Siège. Que Dieu vous bénisse, enfin, à l'heure de votre mort, afin que vous soyez jugés dignes de le bénir dans les siècles des siècles.

*Benedictio, etc.*

— Dans le tome I, disc. LXXXII, p. 182, nous avons fait la description d'une pareille audience. Celle-ci ne fut ni moins affectueuse, ni moins touchante. Au passage de l'adresse où un employé, digne de respect et de vénération, père d'une nombreuse famille, dépeignait, au nom de tous ses collègues, l'immense charité du Pontife pour tous

les secours qu'il prodigue à leurs familles, et la reconnaissance de tant d'âmes à l'abri des dangers auxquels les exposerait l'indigence, le Pontife fut touché jusqu'aux larmes, et l'auditoire répondit aux larmes du Pontife par des sanglots qui se terminèrent par un éclat de chaleureux applaudissements.

---

## DISCOURS CCXXXIV.

**Ou allocution aux Éminentissimes Cardinaux :  
23 décembre 1872.**

---

Le Dieu juste et miséricordieux, dont les jugements sont incompréhensibles et les secrets impénétrables, ne laisse pas de permettre que le Siège apostolique, et avec lui l'Église tout entière, ne gémissent encore et ne soient tourmentés par une persécution continuelle et atroce. La condition qui nous a été faite, à nous comme à vous, vénérables frères, par l'occupation de nos provinces, bien loin d'éprouver quelque amélioration, n'a fait, au contraire, que s'aggraver de plus en plus chaque jour, surtout depuis deux ans, à partir du moment où notre auguste cité nous a été enlevée et a été soustraite à notre régime paternel. L'expérience constante, du reste, a prouvé avec combien de raison, dès le commencement de cette persécution soulevée par les manœuvres de sectes impies, puis continuée et aggravée par leurs adeptes qui se sont emparés du pouvoir, nous affirmions hautement et à plusieurs reprises, soit dans nos allocutions, soit par nos lettres apostoliques, que tous les efforts que l'on faisait pour attaquer les droits suprêmes de notre souveraineté temporelle n'a-

vaiant pas d'autre but que celui de frayer ainsi un chemin pour abolir, s'il était possible, le pouvoir spirituel dont les successeurs de Pierre sont investis, et de détruire l'Église catholique et le nom même de Jésus-Christ qui vit et règne en elle.

La preuve la plus claire et la plus manifeste que nous en ayons à chaque instant, ce sont les hostilités du gouvernement subalpin, mais surtout ces lois iniques par lesquelles les clercs d'une part ont été arrachés des autels, privés de leur immunité et soumis au service militaire, lorsque d'autre part les évêques ont été dépossédés de la charge qui leur est propre, d'instruire la jeunesse, et, dans certains endroits, on a été jusqu'à fermer leurs séminaires. Or, nous avons aujourd'hui une preuve plus manifeste encore de ces desseins pervers. En effet, dans cette ville même et sous nos propres yeux, après avoir expulsé et même violemment chassé de leurs propres demeures un grand nombre de communautés religieuses, après avoir surchargé les biens de l'Église d'impôts écrasants et les avoir livrés aux caprices de la puissance civile, on vient maintenant présenter au corps que l'on veut appeler législatif une loi en tout semblable à celle que l'on a successivement appliquée dans les autres parties de l'Italie, malgré toutes nos protestations et toute la gravité des peines que nous y avons portées. De sorte qu'on en viendra, même à Rome, centre de la foi catholique, jusqu'à l'extinction des communautés religieuses, à la confiscation des biens de l'Église et à leur mise aux enchères.

A coup sûr, une telle loi, si l'on peut honorer du nom de loi un décret qui répugne au droit naturel lui-même, au droit divin et au droit social, une telle loi semble beaucoup plus inique encore et devient beaucoup plus funeste lorsqu'elle est appliquée à Rome et aux provinces voisines. Cette loi, en effet, blesse plus profondément et plus vive-

ment tous les droits, en attaquant les possessions de l'Église universelle, et en essayant de tarir dans sa source même la véritable civilisation. Or, cette civilisation, c'est précisément celle que les communautés religieuses, au prix de fatigues immenses et avec une constance et une magnanimité sans exemple, n'ont pas seulement développée et perfectionnée dans nos contrées, mais qu'elles ont portée et qu'elles portent encore aujourd'hui chez les nations lointaines et même chez les peuples sauvages, bravant toutes les difficultés, les injures, les souffrances et la mort même. Cette loi, enfin, est surtout en opposition avec les droits et les obligations de notre apostolat. Supposez que les congrégations religieuses soient détruites ou pour ainsi dire anéanties, et que le clergé séculier soit réduit à la pauvreté et considérablement amoindri à cause de la conscription, non seulement il viendra à manquer, ici comme ailleurs, de prêtres pour dispenser la parole divine au peuple, pour administrer les sacrements aux fidèles, pour instruire la jeunesse et la prémunir contre les embûches sans nombre qu'on lui tend chaque jour; mais on enlèvera par là même au Pontife romain les secours dont il a si grand besoin, et comme maître et comme pasteur universel, pour le gouvernement de toute l'Église.

Bien plus, l'Église romaine elle-même sera dépouillée de ses biens réunis ici et constitués dans ce centre de l'unité plus par les donations des fidèles du monde entier que des catholiques d'Italie, de sorte que les biens qui avaient été donnés pour servir à l'usage et à l'accroissement de l'Église universelle deviendront un trésor d'impiété entre les mains de ses propres ennemis. Aussi, nous n'avons pas plutôt appris que le ministre du gouvernement subalpin avait communiqué au Corps législatif un projet de loi à ce sujet, que nous en dénonçâmes le caractère sacrilège dans une lettre du 16 juin de cette année

adressée à M. le cardinal notre secrétaire d'État (V. vol. I, p. 491), en lui recommandant de faire connaître ce nouveau péril pour nous imminent, ainsi que les autres maux que nous souffrons, aux représentants des puissances accréditées auprès du Saint-Siège. Mais puisque la loi dont on nous menaçait alors est maintenant proposée, la charge de notre apostolat exige absolument que nous renouvelions en votre présence, vénérables frères, et à la face de l'Église universelle, toutes nos protestations antérieures, et c'est précisément ce que nous faisons.

C'est pourquoi, au nom de Jésus-Christ, dont nous sommes le représentant sur la terre, chargeant de notre exécution cet attentat sacrilège, et en vertu de l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, ainsi que de la nôtre, nous condamnons ce projet, ainsi que toute autre proposition de loi en vertu de laquelle on s'arrogerait le pouvoir de persécuter, de tourmenter, d'amoindrir, de supprimer les communautés religieuses à Rome et dans les provinces voisines, et de priver ainsi l'Église de ses biens en les attribuant au fisc, ou les affectant à d'autres usages. C'est pourquoi nous déclarons nul tout ce que l'on voudrait faire contre les droits et le patrimoine de l'Église, de même que nous déclarons nulle et sans valeur aucune toute acquisition faite à quelque titre que ce soit des biens ecclésiastiques, que le Saint-Siège ne cessera jamais de revendiquer. Quant aux auteurs et aux fauteurs d'une telle loi, qu'ils se rappellent bien les censures et les peines spirituelles que les constitutions apostoliques infligent *ipso facto* à tous les usurpateurs des droits de l'Église; et que, touchés de pitié pour leur âme étroitement resserrée dans ces chaînes spirituelles, ils cessent d'accumuler sur eux la colère que Dieu, justement irrité, manifestera au jour de sa vengeance.

Mais la douleur amère dont notre cœur est transpercé,

pour ces injures et pour tant d'autres que l'on ne cesse de faire à l'Église en Italie, est encore gravement augmentée par les persécutions atroces que souffre cette même Église dans d'autres régions, mais surtout dans le nouvel empire germanique, où l'on ne se contente pas de travailler à la renverser de fond en comble par des menées secrètes, mais où l'on fait ouvertement tous ses efforts pour y réussir. En effet, des hommes qui, non seulement ne professent pas notre sainte religion, mais ne la connaissent pas même, s'arrogent le droit de définir les dogmes et les prérogatives de l'Église catholique. Or, tout en s'obstinant à la pressurer, ils n'hésitent pas à dire avec la plus grande impudence qu'ils ne lui portent aucun dommage; et, qui plus est, ajoutant l'injure à la calomnie et à la dérision, ils ne rougissent pas d'attribuer la persécution déclarée contre l'Église aux catholiques eux-mêmes, parce que les évêques, le clergé et les catholiques parmi le peuple refusent de préférer les décrets et les lois de l'empire aux saintes lois de Dieu et de l'Église, et refusent, par conséquent, de manquer à leurs devoirs religieux. Ah! que ceux qui sont à la tête des peuples consultent l'histoire, et qu'ils se laissent enfin persuader par une longue expérience des siècles que de tous leurs sujets ils n'en ont jamais eu qui aient, plus exactement que les catholiques, rendu à César ce qui appartient à César, précisément parce qu'ils s'appliquent à rendre scrupuleusement à Dieu ce qui est à Dieu.

Et puis, il semble que l'autorité civile de certains cantons de la fédération helvétique ait voulu se mettre sur la même voie que l'empire germanique, soit en formulant des décrets relatifs aux dogmes de la foi catholique, soit en favorisant les apostats, soit en mettant des obstacles au libre exercice de la puissance épiscopale! C'est ce que nous avons vu dans le gouvernement du canton de Genève

qui, malgré tous les engagements qu'il a pris par un acte solennel de garder et de défendre sur son territoire la religion catholique, a cependant sanctionné, ces dernières années, des lois contraires à l'autorité et à la liberté de l'Église. Plus tard, il a supprimé les écoles catholiques, et parmi les congrégations religieuses, les unes ont été expulsées, d'autres ont été privées de l'enseignement qui était l'unique but de leur institut. Enfin, ce gouvernement s'est efforcé d'abolir l'autorité qu'exerçait légitimement depuis de longues années dans ce canton notre vénérable frère Gasparc, évêque d'Ilébron, et de le dépouiller de son bénéfice paroissial; bien plus, il en est venu jusqu'au point d'inviter et d'exciter les citoyens par un appel public à bouleverser l'administration de l'Église selon les idées des schismatiques.

D'un autre côté, l'Église d'Espagne n'a pas moins à souffrir de la part du pouvoir civil. Nous avons appris, en effet, que l'on a proposé dernièrement, et que l'Assemblée législative a déjà voté une loi au sujet de la dotation du clergé, et que par cette loi, non seulement on viole des traités solennellement conclus, mais on foule aux pieds toutes les règles de la justice et du droit. Or, cette loi n'a pour but que d'aggraver la misère et la servitude du clergé, d'irriter et d'accroître les maux portés à cette illustre nation dans ces dernières années, par une série d'actes déplorables du gouvernement lui-même, au détriment de la foi et de la discipline ecclésiastique. Aussi, de même que cette loi a suscité, de la part de nos vénérables frères les évêques d'Espagne, des plaintes qui ne sont que trop justes et bien dignes de leur fermeté, de même aussi elle exige que nous élevions contre elle nos solennelles protestations.

Nous aurions bien à signaler des choses plus tristes encore de la part de cette petite, mais impudente troupe



d'Arméniens schismatiques (*V. l'Encyclique à la fin du volume*) qui, à Constantinople surtout, s'efforcent, par une audace qui ne craint pas d'employer la fraude et la violence, d'opprimer le nombre beaucoup plus considérable de ceux qui ont constamment rempli leur devoir en demeurant fidèles à leur foi. Sous le nom usurpé de catholiques, ils persistent dans leur révolte contre notre autorité suprême et contre leur patriarche légitime, qu'ils ont réussi à chasser à force d'intrigues, et qui, dans son isolement, a dû chercher un refuge auprès de nous. Enfin, ils ont trouvé moyen, par leur supercherie, d'entrer tellement dans les bonnes grâces du pouvoir civil, que malgré la sollicitude et les efforts de notre légat extraordinaire que nous avions envoyé pour régler les affaires, et malgré la lettre que nous avons nous-même écrite au sérénissime empereur de Turquie, ils ont obtenu pour leur usage et à force armée plusieurs églises catholiques où ils ont tenu un conciliabule, ont élu un patriarche schismatique, et ont fait en sorte que les catholiques ont été privés de l'immunité dont ils avaient joui jusqu'ici en vertu de traités publics. Peut-être serons-nous obligé de nous expliquer plus longuement dans une autre circonstance sur les vexations que souffre l'Église et que nous n'avons fait qu'indiquer brièvement, si on continue ainsi à mépriser nos justes remontrances et à n'en tenir aucun compte.

Mais au milieu de tant de motifs de tristesse, nous nous réjouissons, vénérables frères, de ce que vous pouvez trouver un sujet de consolation, comme nous nous en trouvons soulagé nous-même, dans la constance admirable et l'activité digne de louange de l'épiscopat catholique des contrées dont nous venons de parler, non moins que de toutes les autres. Les évêques du monde entier ont ceint la vérité et se sont couverts de la justice comme d'un bouclier; ils se sont étroitement attachés à la chaire de Pierre,

et sans se laisser effrayer par aucun danger, sans se laisser abattre par aucune contrariété, ils s'empresent de combattre énergiquement et conjointement avec le clergé et les fidèles, soit séparément, soit unis ensemble, soit de vive voix, soit par écrit, soit par des protestations, soit par leurs lettres pastorales; ils ne se lassent jamais de défendre les droits sacrés de l'Église et du Saint-Siège, et leurs propres droits à eux-mêmes. Ils s'opposent à l'injuste violence des impies, confondent leurs calomnies, découvrent leurs pièges, abattent leur audace, montrent à tous la lumière de la vérité et affermissent les bons. Aux attaques des ennemis qui surgissent de toutes parts, ils opposent la force compacte de leur union et nous procurent, à nous et à l'Église affligée par tant de maux, un secours puissant, non moins que la plus douce consolation. Nous ne doutons pas que ce secours ne devienne encore plus efficace si tous les bons ont soin de rattacher de plus en plus étroitement et de renforcer les liens de la foi et de la charité, qui unissent les esprits et les cœurs. Mais pour atteindre ce but, personne ne niera qu'il ne soit de la plus grande importance que les métropolitains s'entendent avec leurs suffragants, du mieux qu'il leur sera possible, et selon que le comporteront les circonstances, au sujet des moyens qui leur permettront de se tenir étroitement unis, et de se confirmer dans un même esprit et un même jugement, se préparant ainsi, par un effort unanime, à soutenir d'une manière plus efficace la lutte qu'ils doivent engager contre les assauts de l'impiété.

Il n'est que trop vrai, vénérables frères, que le Seigneur nous a visités en nous faisant sentir toute la dureté, la grandeur et la force de son glaive. La fumée de sa colère s'est élevée, et le feu a jailli de sa face. Mais est-ce que Dieu nous rejettera pour toujours et ne daignera plus jeter un regard moins irrité sur nous? Loin de nous

une telle pensée. Oh ! non, Dieu n'oublie point d'avoir pitié, et sa colère ne retient point ses miséricordes. Mais parce qu'il est enclin de sa propre nature à pardonner et à se moutrer propice envers ceux qui l'invoquent en toute sincérité, il répandra sur nous les trésors de sa miséricorde.

Appliquons-nous donc à apaiser la colère divine dans ce temps favorable de la venue du Seigneur. Embrassant le sentier qui conduit à une nouvelle vie, allons humblement au devant du roi pacifique qui doit bientôt venir pour annoncer la paix aux hommes de bonne volonté. Que le Dieu juste et plein de miséricorde, qui a permis, dans ses desseins secrets, qu'il nous fût réservé de voir la douleur de son peuple et la contrition de la cité sainte, et d'y siéger pendant qu'elle est livrée aux mains de ses ennemis, que ce Dieu prête une oreille attentive et qu'il nous entende ; qu'il ouvre les yeux et qu'il voie notre désolation et la douleur de la ville sur laquelle nous avons invoqué son nom.

— Il n'y a point à douter que la sévérité terrible du Juge éternel ne se fasse entendre ici par la bouche de son Vicaire qui fulmine les persécuteurs obstinés de l'Église, dans quelque partie du monde qu'ils se trouvent, et les usurpateurs sacrilèges de ses biens. La haine des sectaires s'est changée en fureurs infernales en voyant tant de force d'âme, une telle puissance d'autorité, une pareille vigueur d'élocution dans celui qu'ils veulent donner pour battu et pour vaincu, pour cela seul qu'il est renfermé dans une prison. L'allocution du Pape ne put pénétrer dans l'empire germanique, parce qu'on s'empressa de séquestrer les journaux qui la publièrent, sans en exclure même les organes du gouvernement ; on infligea un procès, pour n'en nommer qu'un, au vaillant journal catholique *La Germania*, qui se publie à Berlin. On peut savoir quel jugement a porté Bismarck lui-même sur ce document, d'après un article que l'on dit avoir été écrit de sa propre main, et qui a été publié dans le *Norddeutsche-Allgemeine-Zeitung* ; en voici le passage le plus violent :

« Le cynisme, écrivait le grand chancelier, avec lequel s'exprime l'Allocution du Pape aux cardinaux relativement à notre patrie, à la

politique de notre empereur et du gouvernement allemand, ne doit pas rester impuni, d'autant que c'est une manifestation destinée à pénétrer jusque dans la paroisse la plus reculée du christianisme, et dans la cabane du plus pauvre catholique allemand, c'est-à-dire que le chef de l'Église catholique accepte la perte de sa souveraineté temporelle, parce qu'il renonce à prendre le langage d'un souverain et d'un roi, et qu'il descend dans l'arène d'une *éloquence démagogique* qui permet d'*employer largement les armes de la calomnie et du mensonge*, et de proférer des injures qu'un souverain aurait honte d'adresser à un autre souverain comme lui... N'oublions point, même aujourd'hui, de quelle hauteur ces reproches injurieux ont été lancés contre le chef de l'empire d'Allemagne, et puis rappelons-nous, en outre, que l'injure faite à l'empereur d'Allemagne renferme aussi une insulte contre notre nation, insulte d'autant plus intolérable que celui qui n'a pas honte d'abuser d'une manière aussi inouïe de ses fonctions religieuses pour avilir un pouvoir qui vient de Dieu jouit d'une autorité plus sublime. Nous sentons que l'indignation soulevée en nous par une *impudence aussi colossale* ne peut être calmée que par le sentiment irrévocable de fixer sans rémission, au moyen de lois, des limites qui séparent l'Église de l'État. C'est là une question de vie ou de mort pour l'empire d'Allemagne. »

Voilà en quelques mots tout l'attirail de la perdition des phrases révolutionnaires : *Le chef de l'Église catholique accepte la perte de sa souveraineté temporelle*, parce que, tout dépouillé qu'il est de cette souveraineté et tout abandonné des puissants du siècle, il ne craint pas de crier contre les oppresseurs tyranniques de l'Église elle-même ! Cette revendication forte, courageuse et noble des droits de la vérité et de la justice en faveur de l'Église et des peuples catholiques n'est pas un *langage de souverain*, mais une *éloquence démagogique, une calomnie, un mensonge, des injures* ! La prétendue insulte lancée, d'après l'insolent tribun du paganisme prussien des temps modernes, contre son César, n'est pas pardonnable, et il prend sa revanche en lançant les outrages les plus abjects contre le Vicaire de Jésus-Christ, et il s'en console par la pensée d'établir de nouvelles lois plus cruelles contre l'Église déjà persécutée d'une manière si féroce !

Mais oui, ils n'ont qu'à entourer le grand empire des meilleures précautions possibles ; il nous suffit, à nous, de savoir qu'il s'est avant tout essentiellement organisé pour s'opposer contre l'Église catholique, pour ne pas douter un instant qu'il ne soit condamné à une chute inmanquable ; il n'est plus *question de vie ou de mort* lorsque la sentence capitale est déjà prononcée. Que les princes et les grands chanceliers

d'Allemagne se rappellent bien ces paroles, brèves, mais plus graves et plus funestes encore que toutes les artilleries du monde, sans en excepter celles du néocolossal empire germanique tant vanté. Ce sont les paroles du Vicaire de celui qui abat les empires et les colosses, anciens et nouveaux, comme l'herbe que l'animal foule aux pieds. Les voici : *Et nous verrons finalement tomber quelque petite pierre qui brisera le talon du colosse. Que si Dieu nous destine de nouvelles persécutions, l'Église n'a pas peur!* (Disc. cxc, aux Cercles teutoniques pour les lectures catholiques, t. I, p. 458.)

Nous ne voudrions pourtant pas nous occuper beaucoup des aboiements que l'*Allocution* a fait faire à ces pauvres roquets d'Italie ; mais, bah ! pour en laisser un souvenir, on sera peut-être bien aise de savoir ce que, dit, entre autres, la *Nuova Roma* du juif Lévi :

« Hier s'est fait entendre de nouveau la parole de celui qui se dit le prophète de la paix, le prédicateur de la charité, le représentant du Christ sur la terre... Cette parole, qui était douce et pleine de dignité, est devenue brusque, emportée, colère, furibonde. Cette parole, qui annonçait autrefois la fraternité, prêche aujourd'hui la discorde. Cette parole, qui intimait autrefois les armistices et répandait le baume, lance aujourd'hui le venin, prépare et intime les combats et les carnages. La même voix qui, dans d'autres temps, proférait des paroles d'amour et de bénédictions, diffame aujourd'hui et maudit. Elle accommode les événements à sa façon. Le *grand Prêtre* qui devrait avoir un manteau d'une telle dimension, qu'il pourrait en couvrir l'univers, condamne son prochain, dans la fureur de sa colère, à la réprobation éternelle. Il ne peut nier que tout le monde soit contre lui ; mais il ne lui vient pas l'idée chrétienne d'examiner si la responsabilité de l'abandon total dont il est menacé ne retombe pas en partie ou tout entier sur lui-même. Il a oublié jusqu'à l'alphabet de l'Évangile. Il ne se rappelle plus la parabole du brin de paille et de la poutre. Dans l'ivresse de sa fureur, il agite et fait éclater ses vieilles foudres dont on abuse. Ayant perdu tout sentiment, excepté celui de sa rage, il prétend anéantir, d'une main paralysée, les lois éternelles du progrès et de la civilisation ; il prétend rendre immobile l'humanité qui, sans tenir compte de ce qu'il dit, avance majestueusement!!! »

*Quare canis hic mortuus maledicit Domino meo regi?*

## DISCOURS CCXXXV.

**Aux Archevêques et Évêques présents, préconisés  
le 23 décembre 1872.**

---

En leur annonçant l'auguste ministère auquel ils étaient appelés, le Saint-Père leur recommanda surtout de tenir vif dans l'esprit des fidèles qui leur seront confiés l'amour envers la sainte Église, ce qui s'obtiendra mieux en conservant avec soin les liens qui unissent les pasteurs, et par eux tous les catholiques, au grand centre de l'unité, duquel on essaie de les séparer par mille artifices, tous plus dangereux les uns que les autres. Il termina en leur disant que Dieu soutiendrait leurs forces et les protégerait au milieu des difficultés des temps actuels, les aidant ainsi à remplir facilement la charge qui leur sera confiée.

Sièges pourvus : Église métropolitaine d'Otrante, R. P. Giuseppe Caiazzo, des ermites de Saint-Augustin.

Églises cathédrales unies de Civita-Castellana, Orte et Gallese. D. Domenico Mignanti.

Églises cathédrales unies d'Ascoli et Cerignola, D. Antonio Sena.

Église cathédrale de Borgo S. Donnino, D. Gaetano Camillo Guindani.

Église cathédrale d'Alexandrie della Paglia, D. Giocondo Salvaj di Casale.

Église cathédrale de Massa-Marittima, R. P. Fra Giuseppe, dans le siècle Domenico Girolamo Morteo, prêtre de Livourne, assistant provincial de l'ordre des Mineurs Capucius de Saint-François.

Église cathédrale de Saint-Hippolyte, M<sup>sr</sup> Matteo Binder.

Église cathédrale d'Armenopolis, ou Szamos-Ujvar, du rite grec-arménien, D. Michel Pavel.

Église cathédrale d'Autun, l'abbé Léopold-René de Léséleuc de Keronara.

Église cathédrale de Tournay, l'abbé Edmond-Hiacynthe-Théodore Joseph Dumont.

Église épiscopale de Licopolis, *in partibus infidelium*, M<sup>r</sup> Étienne Prihek de Ville.

Les églises suivantes furent pourvues par des brefs :

Église cathédrale de Salford, D. Erbert Vaughan.

Église épiscopale d'Amicla, *in partibus infidelium*, M<sup>r</sup> Guillaume Weathers.

Église épiscopale de Caradro, *in partibus infidelium*, M. Jean Léonard.

Église épiscopale de Dardanie, *in partibus infidelium*, M. Guillaume Bourdon.

---

## DISCOURS CCXXXVI.

**Aux Éminentissimes Cardinaux : 23 décembre 1872.**

---

*Son Éminence le cardinal Patrizi, doyen du Sacré collège, prononça un discours auquel le Saint-Père répondit :*

Qu'il s'unissait de cœur aux paroles exprimées par le cardinal doyen ; qu'il partageait les mêmes sentiments, et qu'il se consolait par les mêmes espérances. Il leur dit qu'étant placés par Dieu comme des sentinelles sur les murs de la Jérusalem mystique pour défendre la cité contre les ennemis, ils pouvaient bien voir de combien de maux l'Église est affligée de toute part. Il leur rappela que l'inique usurpation se continuait toujours à Rome et s'aug-

mentait de plus en plus chaque jour par les vexations et les persécutions que l'on faisait souffrir aux fidèles, mais particulièrement au clergé, et par tous les moyens dont on se servait pour tâcher de corrompre la jeunesse. Il leur représenta que l'Église souffrait aussi à l'extérieur des maux excessivement graves, en Allemagne, en Suisse, en Espagne, mais que les plus graves de tous étaient sans contredit ceux que l'Église subissait à Rome; puis il ajouta qu'à l'exemple de David, pendant l'usurpation de son fils ingrat Absalon, il adressait, lui aussi, des prières à Dieu en se servant des paroles des psaumes de la Pénitence, que le saint roi composa sans doute pendant son exil : *J'ai espéré en vous, Seigneur, et vous me sauverez*

Nous connaissons tous, ajouta le Saint-Père, la fin misérable d'Absalon, et nous savons comment les Saints-Pères interprètent les trois coups de lance qui lui transpercèrent le cœur : les Saints-Pères disent que ces trois coups expriment la douleur du passé, les inquiétudes du présent et les appréhensions pour l'avenir. Nous ne désirons de mal à personne, continua le Saint-Père; mais nous voyons bien représentée dans la fin du fils rebelle la fin de certains enfants ingrats de l'Église, s'ils mouraient coupables comme ils le sont, avant de se convertir. En attendant, notre devoir, à nous, est de supporter avec patience ces dures calamités, en nous rappelant que le juste en trouve occasion de mériter aux yeux de Dieu, et de se purifier de ces fautes dont le plus innocent des apôtres déclarait que personne n'était exempt.

Nous adresserons de ferventes prières, même pour nos persécuteurs, afin que le Seigneur leur touche le cœur, et qu'ils voient enfin l'abîme vers lequel ils se précipitent. Daigne le Dieu plein de miséricorde exaucer nos prières, et accorder à l'Église et à nous un meilleur avenir, en nous rétablissant comme David au sein de sa Jérusalem.



A cette fin, prions-le de nous accorder sa sainte bénédiction, que j'invoque de tout mon cœur sur vous tous.

*Benedictio, etc.*

---

## DISCOURS CCXXXVII.

**Aux officiers de l'armée et aux employés du ministère  
des armes : 27 décembre 1872.**

---

*M. le général Kanzler, s'étant avancé au milieu de la salle du Consistoire entre deux lignes serrées d'officiers de tout grade, donna lecture, devant Sa Sainteté, de l'adresse suivante :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Cette année encore, nous avons l'honneur et la consolation de pouvoir nous réunir en bon nombre autour du trône pontifical, pour offrir à Votre Béatitude nos souhaits respectueux et fervents de félicité, en même temps que les protestations de notre reconnaissance et de notre fidélité inviolable. Nos frères d'armes, dispersés dans des contrées lointaines, s'unissent à nous par les lettres qu'ils nous adressent.

« La situation politique, Saint-Père, n'a fait qu'empirer depuis le fait horrible du 20 septembre, non moins que la persécution de l'Église par les tyranneaux modernes qui, sous le masque du libéralisme, imitent les Gentils des temps anciens en ce qu'ils ont de moins imitable. (*Signes d'approbation dans l'auditoire.*) Mais comme si tout cela était trop peu, voilà qu'apparaît le spectre sombre et menaçant de la question sociale.

« Avec ses préceptes de charité et d'amour envers le prochain, l'Église, lorsqu'on l'entend comme elle doit être entendue, peut mieux qu'aucune autre société adoucir les souffrances des classes pauvres et ouvrières, sans blesser les droits des autres classes plus élevées; et si

la génération actuelle, par suite de ses erreurs et en punition de ses fautes, devait subir le désastre d'une guerre sociale, ce serait encore l'Église, et l'Église catholique toute seule, qui pourrait reconstituer la société sur des bases solides et durables.

« Quoi donc d'étonnant que les fidèles jettent un regard plein d'anxiété, mais en même temps plein de confiance, d'admiration, et d'un amour indicible sur l'auguste et imperturbable Pontife qui, tout attaqué qu'il est et tout abandonné des puissants de la terre, combat cependant avec intrépidité pour la religion, pour la justice et pour les droits foulés aux pieds ?

« Qu'y a-t-il d'étonnant si les catholiques, pères de famille, ont envoyé à Votre Sainteté, avec le denier de l'obole, ce qu'ils ont de plus cher sur la terre, leurs propres enfants, qui, plus tard, ont été appelés *mercenaires* par des gens incapables d'élever la pensée au-dessus du niveau infime des intérêts matériels ? (*Signes d'approbation vifs et prolongés.*)

« Quoi d'étonnant, enfin, si la meilleure noblesse romaine s'est unie aux meilleurs citoyens romains pour se présenter dans les temps les plus dangereux, volontairement et non pas comme d'autres *volontaires forcés*, afin de défendre le Saint-Siège, et s'ils attendent avec la grande majorité de vos sujets le jour où Votre Béatitude rentrera dans tous ses droits ?

« Et qui ne comprend pas le bonheur que nous éprouvons de nous présenter dans ce jour solennel devant notre Souverain et notre Père bien-aimé ? Bonheur, Très Saint-Père, auquel Votre Sainteté voudra mettre le comble en acceptant nos vœux avec sa bonté ordinaire, et en nous donnant sa bénédiction, à nous et à nos compagnons absents. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Tout ce que vous venez de me dire est très-exact. Il est très-vrai que l'état de la société, bien loin de s'améliorer, semble au contraire décliner de plus en plus chaque jour dans le bien et augmenter dans le mal. Qu'il en soit ainsi, votre présence m'en fournit une nouvelle preuve, et votre condition me l'atteste. Vous, soldats d'honneur, affectionnés à ce Saint-Siège, constants dans l'exercice de

vos devoirs, vous venez vous présenter devant moi; mais vous venez encore désarmés, prouvant ainsi combien les temps qui courent sont tristes.

Oh! que ne puis-je obéir, moi aussi, à cette voix de Dieu qui dit à un peuple, il y a déjà tant de siècles : Transformez les bêches, les socs et les charrues; transformez tous les instruments des champs en lances et en épées; transformez-les en instruments de guerre, car les ennemis approchent, et il faut un grand nombre d'armes et de guerriers. Oh! s'il plaisait à Dieu de nous suggérer encore aujourd'hui ces mêmes inspirations! Mais il se tait, et moi, son Vicaire, je ne puis que me conformer à sa volonté et l'imiter dans son silence. J'ajouterai même que je n'oserais jamais autoriser des armements et augmenter le nombre des soldats, parce que, Vicaire du Dieu de la paix, qui est venu sur la terre pour nous la porter, je dois soutenir tous les droits de la paix, qui est le plus beau don que Dieu puisse nous accorder sur cette terre.

Cependant, l'ennemi est là, et cette révolution qui nous entoure, il faut pourtant la combattre de quelque manière. Mais si vous n'avez pas l'épée au côté, comment donc pourra-t-elle tomber, cette révolution, ennemie de la société et de l'ordre, qui bouleverse tout l'univers? Je suis convaincu, moi, qu'elle tombera d'elle-même, et qu'elle se suicidera avec ses propres armes. Elle tombera, elle tombera vaincue; et Dieu veuille qu'elle soit aussi ensevelie pour toujours.

Deux faits de l'Écriture sainte m'ont fourni cette idée, et je veux vous les développer. Voyez : un jeune homme qui n'était pas encore sorti de l'adolescence se présente devant un géant, la terreur de toute l'armée d'Israël, et dit : Puisque personne n'a le courage de se mesurer avec lui, je combattrai, moi, contre ce Goliath qui jette la frayeur parmi le peuple de Dieu. En effet, encouragé par

ses compagnons d'armes et soutenu par Dieu, il s'avance et renverse le géant par terre. Mais comment le jeune homme trancha-t-il la tête à ce monstre? Il la trancha avec l'épée même qu'il portait à son côté. Il met un genou sur ce dos énorme, lève le bras, et en un clin d'œil la tête est séparée du tronc.

L'autre fait, plus admirable encore, est celui d'une faible femme qui demeurait à Béthulie. La ville était entourée par l'ennemi qui lui avait déclaré la guerre, et ne soupirait qu'après le moment d'y entrer pour tout saccager, rassasier sa voracité barbare et étancher sa soif de sang. La terreur s'était répandue dans la ville, et la frayeur des habitants était telle que l'on parlait déjà d'en venir à quelque accommodement et de capituler en ouvrant les portes à l'ennemi, lorsque cette faible femme, inspirée de Dieu, paraît tout à coup, et dit : Que faites-vous? ne vous hâtez pas, je vous prie, à capituler aussi précipitamment; vous ignorez les desseins de Dieu; attendez encore.

Cette femme revêt alors ses plus beaux ornements et pénètre bien résolue jusque dans le camp ennemi. On l'arrête, on la conduit devant Holopherne, sous sa tente; et là, lorsque le général, après s'être abandonné au vin et à l'intempérance, est étendu sans connaissance sur son lit, cette femme, le voyant assoupi sous l'empire des funestes effets du vin et de tout ce qui pouvait appesantir son corps, élève les yeux vers Dieu et s'écrie : *Domine Deus Israel, respice in hac hora*. O Dieu, roi d'Israël, tournez vos yeux vers moi en ce moment, communiquez la force à mon bras, et souvenez-vous que vous avez promis de rétablir Jérusalem. Aussitôt elle détache d'une des colonnes du lit l'épée d'Holopherne; puis, tenant cette épée à la main, elle s'approche courageusement du général, et levant de nouveau les yeux au ciel pour en

obtenir une force qu'elle sent n'avoir pas en elle, elle donne vigoureusement le coup, et la tête impie nage dans un sang qui coule à flots comme d'une fontaine abondante. Judith fait recueillir la tête dans un sac en peau par sa servante, et, prenant toutes les précautions possibles, elles s'en retourne à Béthulie.

En un instant, tout changea de face. L'arrogance des assiégeants fait place à la crainte, à la terreur; à la consternation de la ville succèdent la joie et les chants de triomphe. Judith rentre au milieu de son peuple tenant à la main la tête du redoutable ennemi; toute la population l'entoure et s'écrie : *Que Dieu soit béni!* Chacun exalte cette femme forte; les uns lui baisent les pieds, d'autres les pans de son manteau. Mais personne peut-être n'ose lui baiser la main, à cause de l'horreur qu'inspire le monstre que cette main vient de frapper.

Voilà, mes enfants, où nous allons nous-mêmes; et je terminerai mon discours par cette conclusion : La révolution doit périr à son tour, et ce seront ses propres armes, le manque de principes vrais, l'abus de pouvoir, l'injustice, la brèche de *Porta Pia*, et tout l'ensemble de ses excès et de ses fautes, qui lui porteront le dernier coup. Je ne vous ferai point ici l'énumération de tous ces excès, de tous ces délits; ce serait beaucoup trop long; vivant du reste au milieu de la ville, vous devez les connaître aussi bien, sinon mieux que moi.

La révolution se détruira donc elle-même. Elle tombera par ses propres armes, par ces mêmes armes qu'elle dirige contre la vérité et la justice, contre l'Église, contre tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre. Mais comment pouvons-nous l'espérer? *Domine Deus Israel, respice.* Recourons à Dieu par la prière et l'oraison; puis, à l'exemple de Judith, attendons qu'il vienne avec sa grâce et avec sa force exaucer nos vœux en secondant nos désirs

et en couronnant nos espérances. Prions, mais prions avec foi; et tenons pour certain que la révolution se détruira par elle-même; c'est Dieu qui l'a promis d'une manière toute particulière à cette ville de Rome qui lui appartient, à cette Jérusalem moderne. Il a promis que d'ici à peu de temps, lorsque le cours de sa justice aura atteint son terme, il reviendra au milieu de nous assis sur le trône de sa miséricorde.

Tels sont les vœux que je fais, non pas pour moi, car il me reste peu de temps à vivre; mais je les fais pour l'Église, pour vous, pour tant de millions d'âmes répandues sur la surface de la terre, et animées de la même foi, du même courage, de la même confiance que moi, c'est-à-dire du même espoir de voir enfin nos vœux exaucés.

Je vous bénis maintenant dans vos personnes, dans vos familles, dans vos affaires. Que cette bénédiction vous communique un nouveau courage, une nouvelle confiance de vous présenter devant moi de la manière qui convient à des soldats pleins d'honneur, à des guerriers chrétiens tels que vous, c'est-à-dire à des soldats revêtus de leur propre uniforme, et armés de cette épée qui vous fait honneur, et qui, tout en vous servant de défense, servira aussi à rétablir et à maintenir l'ordre et la paix.

*Benedictio, etc.*

— Pour avoir une idée de cette audience, on pourra lire la note du Disc. cxxxvii, p. 301, t. I, où l'on a fait la description d'une audience semblable. Entre autres prélats qui assistaient à cette audience, il y avait M<sup>sr</sup> Hassoun, patriarche de Cilicie, et M<sup>sr</sup> Cajazzo, qui venait d'être nommé archevêque d'Otrante.

---

## DISCOURS CCXXXVIII.

**A la noblesse romaine et au patriciat :  
29 décembre 1872.**

---

*L'audience eut lieu dans la salle du Consistoire, où Sa Sainteté entendit de son trône, avec la plus grande satisfaction, M. le marquis Francesco Cavalletti, sénateur, qui donna lecture de cette adresse :*

« Me voici à vos pieds, Très Saint-Père, pour vous offrir, à l'occasion de l'année qui va commencer, les hommages respectueux et les félicitations du patriciat romain.

« Oui, c'est pour satisfaire à un devoir que nous venons nous présenter devant votre trône; mais c'est aussi et tout particulièrement pour vous procurer, à vous, Très Saint-Père, une véritable consolation, comme nous espérons en recevoir une de vous.

« Un père qui vit au milieu des angoisses se sent le cœur soulagé en jetant ses yeux baignés de larmes sur des enfants qui l'aiment de l'amour le plus tendre, de même que les enfants goûtent la plus douce consolation au milieu de leurs amertumes en se jetant entre les bras de leur père. Vous êtes notre Père, nous sommes vos enfants, et le lien qui nous unit, Très Saint-Père, est indissoluble.

« C'est du plus profond de nos cœurs affligés que nous devons confesser qu'il n'y a rien qui ne soit très-vrai dans tout ce que vous avez dit dans votre dernière Allocution, aussi digne que conforme à la vérité. Non, l'aspect de Rome n'est pas celui qui convient à la sainte cité, à la métropole du monde catholique. La presse impie qui jouit de la liberté la plus effrénée répand partout l'erreur et l'immoralité, la calomnie et l'incrédulité, et, abusant de la pauvreté extrême d'un grand nombre de personnes, les ennemis de Dieu se servent de l'argent pour corrompre les fidèles et les entraîner à l'apostasie.

« Dans ces jours on a soulevé une guerre acharnée contre les ordres religieux, et nous, Très Saint-Père, pour montrer notre atta-

chement à la religion et à votre auguste personne, nous unissons notre douleur à la vôtre pour protester avec vous contre des actes purement arbitraires, aussi injustes que sacrilèges. Les ordres religieux ont toujours été une gloire pour Rome, et lui ont toujours procuré un avantage immense, et non pas seulement un avantage moral, mais aussi un avantage matériel, soit par la prédication du haut de la chaire, soit par le soulagement porté aux indigents, soit par les secours que les religieux ont portés, en exposant leur propre vie, à ceux qui étaient frappés de maladies contagieuses, de sorte que les Romains ont toujours reconnu dans les membres des communautés religieuses le véritable esprit de leurs fondateurs. Tout en manifestant à Votre Sainteté les sentiments religieux qui nous animent, les quelques mots que je viens de dire sont aussi une consolation pour les innocents persécutés et opprimés (1).

« Si, malgré tous les efforts que déploie l'enfer pour enflammer Rome d'un feu satanique, le patriciat romain, aussi bien que les Romains eux-mêmes, se conservent fermement attachés à la religion et inébranlables dans la fidélité qu'ils vous doivent, c'est bien là un motif de consolation. Mais nous reconnaissons aussi que c'est là un bienfait que nous devons à vos prières non moins qu'à la protection de celle que vous avez déclarée Immaculée, en faisant de cette déclaration un dogme de notre foi.

« Agréez, Très Saint-Père, ces protestations que j'ai l'honneur de déposer au pied de votre trône : veuillez leur donner une nouvelle force encore par votre bénédiction apostolique, afin que cette bénédiction elle-même nous maintenant de plus en plus unis, nous puissions soutenir vos droits avec plus de force pour la gloire de la sainte Église et l'honneur de Rome notre patrie. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Je me rappelle que lorsque j'étais jeune encore, je parlais un jour, dans cette ville même de Rome, à un prince romain; il était dès lors très-avancé dans la carrière de la vie, ce qui veut dire qu'étant moi-même vieux

(1) Tous les ordres religieux et monastiques témoignent leur gratitude à l'illustre marquis Cavalletti, ainsi qu'à la noblesse romaine, au nom de qui il parlait.



comme je le suis maintenant, il y a déjà bien des années qu'il a quitté ce monde pour passer à l'éternité. Ce prince, doué de sentiments nobles et de principes véritablement catholiques, me disait, en présence de son neveu, que les trônes sont soutenus par une double base : le clergé et l'aristocratie. « Ce sont là, disait ce vénérable vieillard, les deux colonnes qui doivent soutenir la monarchie. »

Votre présence ici me rappelle les sentiments dont vous avez toujours été animés, et ces sentiments ont toujours été ceux-là mêmes que vous manifestez maintenant encore. Si tous les efforts que vous avez faits n'ont pu maintenir sur ses bases ce trône qui est tombé pour quelque temps, il ne faut vous en attribuer aucune faute, et le monde entier en sera le juge impartial. Mais j'espère que la miséricorde de Dieu ne nous aura pas abandonnés.

Jésus-Christ lui-même a aimé l'aristocratie, comme je vous en ai parlé, si je ne me trompe, dans une autre circonstance. Lui aussi voulut appartenir à la noblesse par sa naissance et descendre de la race de David ; et l'Évangile nous donne l'arbre de sa généalogie jusqu'à Joseph, jusqu'à Marie, *de qua natus est Jesus*.

Il faut donc dire que l'aristocratie, la noblesse est un don de Dieu, et que, par conséquent, vous devez conserver ce don avec soin et en user avec dignité. Mais c'est ce que vous faites déjà par les œuvres chrétiennes et charitables auxquelles vous consacrez tout votre temps, à la plus grande édification du prochain et au plus grand avantage de vos âmes.

J'ai dit que l'aristocratie et le clergé sont deux colonnes qui soutiennent le trône. Je le dis encore une fois, et j'ajoute que les trônes qui sont soutenus par la populace, par des hommes qui ne sont animés que de sentiments d'incrédulité et de haine contre Dieu et son Église,

ces trônes, dis-je, sont mal fondés et plus mal soutenus encore, parce que leur appui est faible, sans consistance et chancelant. Si les trônes qui étaient fondés sur la justice n'ont pu résister aux assauts qui leur ont été livrés, comment ceux qui sont fondés sur l'injustice, sur l'abus de pouvoir, sur le vol et la calomnie pourront-ils le faire ? Comment serait-il possible que ces trônes pussent jamais se maintenir ? Il est bien vrai que l'avenir est entre les mains de Dieu ; mais il n'est pas moins vrai non plus que l'histoire a ses enseignements.

Mais nous voyons ces jours-ci que Jésus-Christ, tout petit enfant, est présenté au vieillard Siméon. Or, que dit ce saint prophète ? Que dit-il à Marie qui se présente humblement pour accomplir le précepte de la loi ? Il lui dit : Votre enfant que vous me présentez ici est venu pour la résurrection et pour la ruine d'un grand nombre : *in ruinam et resurrectionem multorum*. Voilà l'histoire de l'Église de Jésus-Christ. Ces deux classes d'hommes ont existé à partir du moment où Jésus-Christ jeta les premiers fondements de son Église, et elles existent encore aujourd'hui. Jésus-Christ est venu pour la bénédiction des uns et pour la ruine des autres. C'est ainsi, par exemple, que si d'un côté nous voyons un traître dans Judas, d'un autre côté nous voyons un nouvel élu dans Mathias, et que si un larron blasphème sur sa croix, l'autre larron se repent et se convertit : les uns sont bénis en Jésus-Christ, tandis que les autres ne trouvent que la condamnation de leurs âmes.

Oh ! que de distinctions de ce genre il y aurait à faire encore aujourd'hui ! et qu'il y a de personnes à qui l'on pourrait dire en toute sincérité : L'heure de votre perte est arrivée ! Je ne sors point d'ici, je ne vais nulle part, et, par conséquent, je ne puis être témoin de tout ; mais je sais qu'il y a un grand nombre de pécheurs qui meurent

dans l'impénitence ; je sais que même dans les hôpitaux il y a des malades qui refusent les secours de l'Église et perdent leur âme. Voilà des hommes pour lesquels Jésus-Christ est venu *in ruinam*. N'est-il pas vrai que l'on voit pénétrer, jusque dans l'hôpital de *Santo Spirito* et ailleurs, des personnes qui vont présenter, sans que personne s'y oppose, des journaux infâmes aux pauvres infirmes qui, ayant déjà un pied dans la tombe, sentent tout autre besoin que celui de lire des blasphèmes ? Et cependant, on accorde la plus grande licence pour empoisonner de plus en plus les esprits, et augmenter le nombre des ruines prédites par le prophète à l'occasion de la naissance du Christ : *In ruinam et resurrectionem*.

Quant à nous, bien chers frères, que nous reste-t-il à faire au milieu de toutes ces incertitudes, de toutes ces craintes, n'entrevoyant de secours nulle part ? Nous répéterons ce que nous disons, nous prêtres, tous les matins en commençant le saint sacrifice de la messe : *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta ; ab homine iniquo et dolosa erue me*. Mon Dieu, puisque personne ne veut prendre la défense d'une cause aussi juste et aussi sainte que la vôtre, prenez-la vous-même, et délivrez-nous *ab homine iniquo et doloso* ; délivrez-nous de l'iniquité et de la ruse dont nous sommes sollicités chaque jour.

Approchons-nous donc, chers enfants, de l'autel de notre Dieu : *Introibo ad altare Dei*, et nous entendrons cette réponse : Ayez confiance. L'heure qui doit réjouir nos âmes ne se présente pas encore à nos regards, mais elle est déjà marquée dans les desseins de la divine Providence ; elle viendra : *Spera in Deo*. Oui, le décret porté pour notre délivrance finira par s'exécuter, afin que ce peuple qui vit au sein de la capitale du monde catholique puisse être relevé comme il le mérite.

Voilà, chers enfants, les quelques mots que j'avais l'intention de vous adresser aujourd'hui. Je termine en vous donnant la bénédiction, et croyez bien que cette bénédiction part du plus profond de mon cœur. Je commence par la donner à ces pauvres petits enfants (*de la noblesse romaine*) qui sont ici devant moi, afin qu'ils échappent à tous les dangers de ce monde.

Je me rappelle que lorsque j'étais jeune comme ces petits enfants, je jouais avec quelqu'un de mon âge, qui était fils d'un *jacobin* (on appelait alors *jacobins* ceux qu'on appelle aujourd'hui *libéraux*) et qui grandit dans les mêmes sentiments que son père. Il était connu de tout le monde à Rome, et je l'ai vu moi-même plusieurs fois en 1848. Il est mort maintenant, et moi j'existe encore. L'exemple de son père a été fatal pour lui, tandis que votre exemple sera bienfaisant et salutaire pour ces enfants, et je commence par les bénir, afin qu'ils puissent profiter de l'exemple de leurs bons parents, qui s'efforcent de leur donner une éducation véritablement chrétienne.

Je bénis aussi les parents et les familles, et tout spécialement ceux qui se trouveraient agités par les tribulations. Je les bénis, afin que Dieu leur accorde la force de supporter les ennuis que sa divine Providence leur envoie, non pour les punir, mais pour les purifier des misères auxquelles ils peuvent être assujettis dans ce monde, et les enrichir de vertus chrétiennes. Je vous bénis surtout avec l'espérance que lorsque l'heure de la mort viendra, vous puissiez remettre votre âme entre les mains de Dieu, et que, sortant de ce centre de misères où nous sommes tous *exules filii Evæ*, il vous soit accordé d'entrer dans la véritable patrie pour jouir de Dieu, bénir et louer le Seigneur pendant les siècles des siècles.

*Benedictio, etc.*

— Voici les noms des principaux patrices et nobles présents à cette audience : marquis Francesco Cavalletti, sénateur ; prince et princesse d'Arsoli ; prince et princesse Aldobrandini ; prince Rospigliosi ; prince et princesse de Sarsina ; prince et princesse Borghèse de Sulmona ; prince et princesse Altieri de Viano ; prince et princesse Barberini ; prince Chigi, avec le prince et la princesse de Campagnano ; prince Colonna de Stigliano ; prince et princesse de Saint-Faustin ; prince et princesse Giustiniani Bandini ; prince et princesse Lancellotti ; prince et princesse Massimo ; prince de Saint-Maure ; princesse Odescalchi ; duc et duchesse Torlonia Borghèse de Ceri ; duc Caffarelli ; duc et duchesse Grazioli ; duc et duchesse de Gallese ; duc de Sainte-Marie ; marquis et marquise Antici Mattei ; marquis et marquise Serlupi Crescenzi ; marquis Patrizi ; marquise Spinola ; marquis et marquise Theodoli ; marquis et marquise Jules Vitelleschi et leurs enfants ; marquis et marquise Ricci Paracciani et leurs enfants ; marquise Casali del Drago ; comte et comtesse Cardelli ; comte et comtesse Moroni, etc., etc.

---

## DISCOURS CCXXXIX.

Aux collèges de la prélatrice  
et aux tribunaux suprêmes : 30 décembre 1872.

---

*LL. EE. les cardinaux Sacconi et Mertel présentèrent à Sa Sainteté toute la réunion de la prélatrice dans la salle du Consistoire, où S. E. le cardinal Sacconi donna lecture de cette magnifique adresse :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Pendant que l'on proclame si haut l'égalité et l'inviolabilité de tout le monde, et que l'on fait si bien résonner le nom pompeux de liberté, dont certaines personnes peuvent impunément abuser de tant de manières plus ou moins licites, c'est un spectacle déchirant, et un

contre-sens patent que de voir différents États se déchaîner contre l'Église catholique et l'auguste Monarque qui en a la haute direction. Comme si ce n'était pas déjà un méfait assez grand que celui d'avoir enlevé ou laissé enlever à Votre Sainteté la source de son indépendance indispensable, et d'avoir enchaîné sa liberté d'action nécessaire pour le gouvernement de l'Église, nous sommes contraints de voir et d'apprendre que des mesures exceptionnelles se multiplient chaque jour au préjudice de votre ministère et du ministère épiscopal. Il y a plus : des décrets qui sont autant de liens, des interdictions, des spoliations, des suppressions, et jusqu'à des proscriptions lancées contre le clergé séculier et régulier sont formulés à chaque instant, comme si ceux qui se consacrent à Dieu pour travailler à leur propre sanctification et à celle de leur prochain, à moraliser les peuples, et, par conséquent, à en faire de bons citoyens et de fidèles sujets, étaient les plus grands malfaiteurs du monde, ou devraient seuls être exclus des privilèges du droit commun.

« De tels faits sont bien capables de jeter la consternation la plus profonde dans les cœurs des magistrats qui ont l'honneur de servir de couronne à Votre Sainteté. Toutefois, en se voyant admis en votre présence, ils sentent que leur tristesse se dissipe en quelque sorte et que leur douleur s'apaise. En vous voyant calme et imperturbable au milieu de tant d'humiliations, inébranlable malgré tant d'attaques et tant de ruines, rempli de courage au milieu du plus grand abandon et de tous les pièges que l'on vous dresse, plein d'activité, de fermeté et de confiance sur le secours de Dieu pour le maintien de vos droits ; en vous voyant, en un mot, vous oublier vous-même et ce qui vous est nécessaire pour n'avoir de sollicitude que pour le bien des autres, tout cela est à nos yeux un tableau rempli d'utiles leçons pour nous, en même temps qu'il nous inspire la plus douce consolation.

« Or, cette consolation s'accroît encore davantage par les souvenirs que réveille en nous la grande solennité qui nous fournit l'occasion de nous réunir ensemble autour de votre trône. Le premier de ces souvenirs, c'est celui de notre rédemption, qui suscite comme naturellement en nous l'espoir consolant que le Dieu fait homme ne permettra pas qu'une telle oppression se prolonge trop, et que s'il a engagé sa parole par une promesse solennelle, il ne manquera pas de venir délivrer son peuple choisi, ainsi que le conducteur de son peuple, du nouvel esclavage auquel ils se trouvent réduits.

« A de telles réflexions, à des souvenirs si consolants s'unit la douce satisfaction de pouvoir offrir à Votre Sainteté un double tribut de notre hommage : d'abord en protestant de notre attachement

sincère par lequel nous voudrions adoucir, autant qu'il nous serait possible, les contrariétés que vous recevez de la part d'enfants dégénérés et ingrats, puis en vous exprimant les vœux ardents que nous formons pour la conservation de Votre Béatitude dans son état actuel de santé, plein de prospérité et de vigueur, jusqu'à l'âge le plus avancé, non moins que pour son triomphe complet sur des ennemis si pervers et si puissants, sur tant d'erreurs qui se répandent de toutes parts, et sur des passions si ardentes et d'une si grande perversité.

« Daigne le divin Rédempteur bénir nos vœux et les exaucer; daigne Votre Sainteté les accueillir favorablement, et nous consoler par sa bénédiction apostolique. »

---

### *Sa Sainteté répondit :*

Tout ce que M. le cardinal vient d'exposer sous nos yeux est un tableau qui n'est que trop fidèle et trop vrai, et qui représente bien l'état des choses telles qu'elles se trouvent aujourd'hui. Aussi, tout cela nous permet-il de dire ce que disait un autre peuple il y a déjà tant de siècles : *Super flumina Babylonis sedimus flentes, dum recordaremur tui Sion. Oui, super flumen Tyberis sedemus et flemus cum recordamur annorum præteritorum, cum recordamur præsentium malorum, et malorum quæ jam transacta sunt.*

Oui, ce peuple était là dans l'exil et au milieu des tribulations; mais il y avait aussi un certain Tobie qui allait consoler et secourir tous les affligés. Or, puisque vous avez dit que le Pape fait tout pour venir en aide à qui-conque se trouve dans le besoin et qu'il le soulage, permettez-moi de me comparer à Tobie qui va par les maisons cherchant ceux qui sont dans le besoin pour soulager leurs nécessités.

Je sais bien que le secours que je puis prêter est bien peu de chose; je sais que vos besoins sont bien supérieurs à ce secours. Mais comment faire? Il faut se rappeler que

nous sommes à l'étroit nous-même ; rappelons-nous que nous sommes dans l'exil et dans la misère ; il faut s'armer de patience et de résignation, et imiter le pauvre patient de Ilus. Il se trouvait accablé de tribulations parce qu'il était l'objet des vengeances du diable qui voulait tourner à mal ce pauvre malheureux. Mais, comme vous le savez, la patience de Job fut couronnée. Si donc ce saint homme, ayant perdu ses biens, en retrouva de plus considérables, ayant perdu ses enfants, en eut de nouveau en plus grand nombre, tellement qu'il put dire enfin comme David : *Filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ*, espérons aussi que pour nous-même, après la bourrasque viendra le calme, et lorsque les tribulations seront passées viendront les consolations. Après avoir tant souffert avec patience, et avoir fait constamment la volonté de Dieu, Tobie lui-même eut la consolation de trouver un ami qui le combla des plus grands bienfaits, et qui l'aida encore à recouvrer les deniers de Gabelus.

Or, qui sait si ce n'est pas cet ami de Tobie qui a intercédé près de Dieu, et qui m'a envoyé, ces jours-ci, plus d'argent que de coutume ? Remercions-en donc Dieu, et prions saint Raphaël (s'il a été intercesseur, la très-sainte Vierge Marie l'a été très-certainement, elle qui est la principale avocate), prions-le de nous donner encore de cette vertu qu'il possédait, afin que nous puissions nous-même rendre la vue aux aveugles, et nous voudrions l'avoir pour éclairer ceux qui sont aveugles d'esprit. Mais si nous n'avons pas le fiel du poisson, faisons du moins tout ce qui dépendra de nous, soit par notre exemple, soit par la prédication, soit par quelques bonnes paroles, pour illuminer ceux qui gisent dans les ténèbres de l'erreur.

En vérité, il est impossible de répandre plus de mensonges que maintenant. On pourrait en remplir un port franc. Ce sont des mensonges effrénés, des mensonges



indignes. Que le Pape parle ou qu'il se taise, on cherche à répandre des mensonges à propos de tout pour soutenir la cause du démon, qui trouve un appui dans les hautes régions, ce qui est le plus grand mal de notre temps.

Je vous remercie des beaux sentiments que vous m'avez exprimés. Conservez-les et développez-les en vous-mêmes le plus qu'il vous sera possible. Communiquez-les également aux autres par votre exemple et par vos paroles, afin d'illuminer les aveugles et de faire tout ce qu'il sera possible pour gagner une âme et la conduire dans le sentier de la vertu.

Je vous bénis dans vos occupations et dans vos familles. Que cette bénédiction soit toujours avec vous.

*Benedictio*, etc.

— Tous les prélats se prosternèrent pour recevoir la bénédiction apostolique. Le Saint-Père descendit ensuite de son trône et les admit tous au baiser de la main, adressant à chacun quelques paroles pleines d'affection et de bienveillance.

---

## DISCOURS CCXL.

**A une nombreuse assemblée d'étrangers :  
31 décembre 1872.**

---

Vous venez m'offrir vos félicitations et vos souhaits pour l'année qui commence. Je les accepte, et je vous en remercie. L'année qui vient de s'écouler ne nous a point procuré de grandes consolations, car la société se trouve encore sur une mauvaise voie, et l'état de l'Europe est

encore agité et incertain. Le calme après lequel tout le monde soupire ne se montre nulle part. Ne perdons cependant pas courage, et attendons que la paix revienne sur la terre, comme on attend la tranquillité même au fort de la tempête.

Il y a des gens qui veulent bien croire qu'une très-grande paix règne à Rome, et que les choses ne vont pas si mal qu'on le dit. Il y a même des étrangers qui, à peine arrivés dans cette ville, viennent demander des billets pour assister aux fonctions religieuses ! Mais ces fonctions religieuses ne recommenceront jamais tant que durera l'état de choses actuel. Ceux d'entre vous qui ont assisté aux cérémonies de la semaine sainte doivent se rappeler que le vendredi-saint tous les autels sont couverts d'un voile de deuil. C'est précisément l'état où nous nous trouvons. C'est un état de deuil occasionné par toutes les iniquités qui se commettent, par les erreurs que l'on enseigne, par les blasphèmes que l'on entend et qui se lisent tous les jours, de telle sorte que Rome est totalement changée, et n'a plus son aspect de métropole du monde catholique. Du reste, les églises elles-mêmes ne sont nullement exemptes des perturbations des impies, et je ne pourrais pas moi-même célébrer les fonctions saintes sans m'exposer à des irrévérences probables et presque certaines.

Prions donc le Seigneur de vouloir bien mettre un terme à une situation si triste, et alors recommenceront toutes les cérémonies habituelles de l'Église.

Le commencement de cette année est plus douloureux encore pour moi, non seulement à cause des maux dont je viens de vous parler, mais parce que je les vois se multiplier de plus en plus chaque jour. Je désire cependant qu'il soit bon pour vous tous, et comme gage des souhaits que je forme en votre faveur, je vous donne ma bénédiction.

C'est de tout cœur que je bénis vos personnes, vos familles et vos patries. Que cette bénédiction vous accompagne pendant votre vie, et qu'elle vous donne la force de vivre toujours conformément à l'esprit de la loi de Dieu, et qu'elle vous accompagne surtout dans le voyage de l'éternité. Il est certain que chacun de nous devra rendre compte à Dieu de ses propres actions. Ah! puissions-nous tous alors entendre, de la bouche même du Seigneur, ces paroles consolantes : *Venite benedicti Patris mei.*

*Benedictio, etc.*

— Un grand nombre de personnes de distinction assistaient à cette audience. Nous citerons entre autres : lord Clarence Paget, vice-amiral anglais et membre du conseil privé de la reine, avec son fils, sa fille et une nièce; puis le célèbre M. Reed, constructeur en chef dans la marine britannique.

---

## DISCOURS CCXLI.

**Aux officiers de la garde palatine d'honneur :**  
**1<sup>er</sup> janvier 1873.**

---

*M. le marquis Joseph Gulielmi exprima en quelques mots pleins de noblesse de sentiments les félicitations et les vœux de la garde palatine pour le Pontific-Roi.*

Le Saint-Père exprima sa bienveillante reconnaissance pour la démonstration que lui faisait sa valeureuse garde palatine; puis remerciant ses fidèles serviteurs et les bénissant tous, officiers et soldats, il fit les plus grands

éloges de leur conduite exemplaire, d'autant plus louable que la conduite de quelques-uns était loin de ressembler à la leur. Il déplora ensuite les égarements de ce petit nombre, et fit remarquer la mauvaise impression que produisent, surtout dans les temps si tristes où nous vivons, les rendez-vous publics et les réunions bruyantes ; il leur fit comprendre combien il était peu convenable qu'au moment même où le père commun était dans la tristesse les enfants pensassent à faire des réjouissances publiques, à donner des spectacles, des soirées fastueuses et des festins illicites. Il rappela que dans le temps même où allait sonner la dernière heure qui annonçait le châtement du monde corrompu, alors même que le feu vengeur allait réduire en cendres les deux fameuses villes de la Pentapole, les hommes étaient encore sourds à la voix de Dieu, rebelles à l'esprit de pénitence, et quelques instants avant l'horrible catastrophe ils se livraient aux réjouissances et aux bals sans se soucier de rien, et les châtements de Dieu surprirent les coupables au milieu de leurs désordres. Il ajouta qu'il arrive quelque chose de semblable de nos jours. Ces exemples terribles, dit-il, devraient pourtant donner à penser à tous ceux qui ne se font pas une juste idée de la fin misérable vers laquelle s'achemine la société entraînée par ses erreurs et par ses fautes. En effet, les plus grands malheurs, les plus horribles cataclysmes sociaux annoncent d'épouvantables ruines au monde, à l'Europe, à l'Italie et à Rome ; et pourtant il y en a qui se livrent à la joie et qui dansent sur un terrain dangereux qui fléchit sous leurs pieds, et qui est tout embrasé d'un feu prêt à éclater. Mais un jour viendra, et il n'est pas loin, où ces hommes devront pleurer, peut-être trop tard, sur leur insouciance et leurs réjouissances mondaines.

Après avoir donné sa bénédiction apostolique à ses

fidèles soldats, Sa Sainteté passa dans la salle du Consistoire où les supérieurs et les procureurs généraux des ordres religieux attendaient une audience.

— Ces jours-là, un illustre sénateur romain, attaché au Saint-Siège par un emploi de haute importance, avait prêté ses salons pour des festins solennels, et les conjurations des internationaux n'étaient que plus menaçantes à Rome.

---

## DISCOURS CCXLII.

**Aux Supérieurs des ordres religieux  
et des congrégations monastiques : 1<sup>er</sup> janvier 1873.**

---

*Le R. P. abbé Alberto Passèri, vicaire général des chanoines réguliers de Saint-Jean-de-Latran, donna lecture de l'adresse suivante :*

### TRÈS SAINT-PÈRE,

« Dans l'heureuse circonstance des fêtes de Noël et au commencement de cette nouvelle année, les ordres religieux s'unissent à nous pour déposer leurs hommages au pied du trône de Votre Sainteté. Nous venons, Très Saint-Père, vous exprimer encore une fois, d'abord nos condoléances, à la vue de toutes les amertumes qui affligent votre cœur, puis notre désir le plus ardent qui nous fait soupirer après le moment où nous puissions voir bientôt une ère nouvelle de joie et de paix pour l'Église catholique et pour vous qui en êtes le chef infailible.

« Saint-Père, si nous sommes affligés, nous aussi bien que toutes les congrégations religieuses, à cause des oppressions qui nous ont déjà frappés, non moins que pour celles qui nous menacent, nous ne manquons cependant pas d'élever vers le ciel nos humbles prières,

afin que vos peines aient un terme, que la miséricorde divine descende promptement sur vous, et que soient abrégés, enfin, les jours que vous passez dans une prison les larmes aux yeux et le cœur plein d'amertume.

« Il n'est que trop vrai, Très Saint-Père, que vos angoisses s'accroissent de jour en jour, et cette guerre que l'on a entreprise contre votre Rome elle-même et contre les communautés religieuses n'est certes point une des moindres. Déjà plusieurs communautés ont été chassées de leurs asiles ; d'autres sont sur le point d'en sortir, et toutes se trouvent sous la terrible impression de se voir bientôt livrées au pouvoir et au caprice de ceux qui ont voulu pénétrer jusque dans le sanctuaire et anticiper sur le pouvoir de l'Église. Mais vous, qui êtes le gardien et le vengeur des droits ecclésiastiques, vous avez plusieurs fois fait entendre votre voix apostolique, et il n'y a que quelques jours encore nous vous avons entendu soutenir et défendre nos droits, et protester contre l'attentat sacrilège. Aussi, permettez-nous, Saint-Père, de vous offrir nos meilleurs remerciements, en même temps que nous adressons des prières à Dieu pour le supplier d'écouter favorablement les vœux les plus ardents que nous faisons auprès de lui pour la prospérité de votre auguste personne. Ah ! si nos vœux étaient exaucés, nous verrions bientôt se renouveler le prodige qui s'opéra pour Pierre : Rome déposerait ses habits de deuil et revêtirait une vie nouvelle, et les ordres religieux, relevés d'une humiliation qui est une véritable mort, se livreraient à une sainte joie.

« Daignez, Saint-Père, accueillir comme expression sincère des sentiments de notre cœur ces vœux et ces souhaits que nous déposons humblement à vos pieds en même temps que notre faible offrande ; et comme gage de votre bienveillance, levez votre main pour faire descendre une bénédiction du ciel sur nous et sur nos maisons religieuses. Que cette bénédiction nous donne la force de supporter les peines que nous souffrons avec vous ; qu'elle écarte la nouvelle tempête qui nous menace ; qu'elle nous soutienne au milieu des dangers, et qu'elle anime notre courage pour combattre vaillamment les combats du Seigneur. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Ayant parcouru une longue carrière dans cette vallée de larmes, où nous sommes tous *exules filii Evæ*, c'est la troisième fois que j'assiste à la suppression des ordres re-

ligieux : je l'ai vue lorsque j'étais enfant, je l'ai vue adolescent, je la vois maintenant que je suis vieux.

Certainement, la persécution dont les corporations religieuses sont si fortement attaquées est une haute disposition de la divine Providence, appui, soutien et secours de toute l'Église. C'est en elles que l'Église prend les missionnaires qu'elle envoie sur les points les plus éloignés du monde et au milieu des peuples sauvages, les prédicateurs qui annoncent la parole de Dieu, les administrateurs des sacrements. Dieu sait tout cela, et il le voit; mais peut-être voit-il aussi qu'il est opportun de temps en temps d'éprouver cette phalange élue de ses soldats qui combattent énergiquement pour lui. C'est pourquoi il permet les suppressions, les annexions et tant d'autres tribulations qui fondent sur ses fidèles serviteurs, tribulations qui sont toujours indignes de la part de ceux qui les font, mais qui ont l'avantage de faire pratiquer au suprême degré la vertu de la patience à ceux qui les subissent.

Je crois conserver encore parmi mes papiers une lettre écrite l'an 1814, et adressée par un évêque à Pie VII. Dans cette lettre, on priait le saint Pontife de vouloir bien établir de mieux en mieux les ordres religieux, afin que, revenant alors à une nouvelle vie, ils ressuscitassent purs, beaux, féconds de toutes les vertus propres à orner les âmes de ces athlètes appelés à combattre au milieu du monde.

Il se peut que dans les temps actuels il y ait (et il y en a très-certainement) de ces malheureux qui, abusant de leur caractère sacerdotal et religieux, oublient la sainteté de leur vocation, et scandalisent le monde par une conduite désordonnée. J'aime à croire cependant que ce n'est pas ce petit nombre qui excite la justice divine à appuyer ainsi sa main sur nous pour nous opprimer. Ce

sera un secret, un mystère de la divine Providence que je ne connais pas, mais qui se manifestera un jour, et c'est alors que les hommes pourront reconnaître l'action de cette divine Providence toujours admirable, même dans cette suppression des ordres religieux.

En attendant, je dois bien vous dire, pour vous consoler et vous rassurer, que, pour ma part, je ne me suis pas contenté d'écrire ce que tout le monde a pu lire, mais que je ne cesse de faire tout ce qui dépend de moi pour sauvegarder les ordres religieux, et voir s'il ne viendra pas quelque part un secours, un ange... Je ne dis pas que je désire l'aide de l'ange de Sennachérib pour chasser tous ces nouveaux venus; ce n'est pas là ma pensée. Je voudrais un ange qui vint m'aider à convertir les cœurs. Il y a longtemps que je m'emploie à cette conversion, et c'est ce que je ne cesse de faire encore. Pourrai-je y réussir? Je l'ignore; mais je crains fort que non. Il me semble que tout ce que l'on fait contre les ordres religieux n'a qu'un seul et même but : les uns veulent les supprimer par la violence; les autres ne voudraient le faire que graduellement. Dans l'un comme dans l'autre système, le démon cherche à obtenir ce qu'il ne cesse de solliciter chaque jour pour multiplier les triomphes en faveur de l'iniquité et pour soutenir sa cause, qui est la cause de l'enfer.

Que nous reste-t-il donc à faire maintenant? J'ai dit que nous sommes *exules filii Evæ*; nous sommes dans l'exil. Nous devons donc nous présenter à Dieu et lui adresser de ferventes prières, en le conjurant, sinon d'exaucer tous nos désirs, au moins d'alléger nos maux, et de ne pas permettre la dispersion de tant d'âmes qui travaillent à l'extension de sa gloire, à l'éducation de la jeunesse, et qui se rendent utiles de toutes manières en cherchant à maintenir dans la société la paix, l'ordre et la morale que l'on voudrait faire disparaître.



Prions Dieu de nous consoler et d'exaucer nos vœux. En attendant, pour que nous soyons de plus en plus fervents dans l'exercice de la prière, et afin que nous puissions mieux pratiquer la vertu de la patience, que le Seigneur nous en communique à tous le courage par sa bénédiction que j'invoque en ce moment du ciel, d'abord sur moi-même, puis sur vous et sur tous les ordres religieux répandus sur la surface de la terre. Daigne le Seigneur exaucer mes vœux et donner à tous ces ordres une nouvelle force qui leur fasse soutenir ces combats avec une nouvelle ardeur.

*Benedictio, etc.*

— Malgré toutes les angoisses et toutes les vexations auxquelles sont assujetties les pauvres communautés religieuses, elles voulurent cependant offrir quelque chose pour le denier de Saint-Pierre.

---

## DISCOURS CCXLIII.

**A tous les collèges étrangers : 2 janvier 1873.**

---

*L'adresse que l'on va lire fut le thème du discours qui vient après. Elle fut lue par M<sup>gr</sup> Tobia Kirby, recteur du collège irlandais.*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Il est rapporté dans le saint Évangile que le divin Rédempteur était à peine né lorsque les peuples lointains furent invités par un ange à se rendre auprès de lui pour lui offrir l'hommage de leurs adorations. Ces peuples, représentés par des pasteurs et par de saints Mages, obéirent à la voix céleste, et se rendirent en hâte à la grotte de Bethléem, où ils reconnurent, sous la forme d'un petit enfant enve-

loppé de langes et couché dans une crèche, le Roi de gloire qu'ils adorèrent comme le sauveur du monde.

« Et nous, Très Saint-Père, directeurs et élèves des collèges ecclésiastiques de votre ville de Rome, heureux héritiers de la foi des premiers chrétiens, nous sommes accourus ici pour vénérer dans la personne de Votre Sainteté le Vicaire et le représentant de Jésus-Christ même sur la terre; Vicaire de Jésus-Christ par les fonctions de maître infailible que vous remplissez dans l'Église catholique, hors de laquelle il n'y a point de salut; digne représentant de Jésus-Christ par votre patience, votre résignation, votre charité, votre force et votre courage, qui sont autant de vertus avec lesquelles Votre Sainteté combat si noblement pour la religion et pour la justice, contre les usurpateurs sacrilèges de vos droits sacrés, contre ceux qui sont les ennemis déclarés de Dieu et de son Église qu'ils s'efforcent de détruire de fond en comble.

« Mais que leurs desseins pervers doivent demeurer sans effet, nous en avons une garantie, non seulement dans les promesses divines, mais aussi par l'expérience des temps. Dix-neuf siècles, en effet, ont vu avec stupeur toutes les persécutions les unes après les autres tombant sur l'Église comme une pluie torrentielle, les hérésies semblables à des fleuves débordés cherchant à la déraciner, les mensonges et les calomnies, comme des tempêtes dévastatrices, essayant à la renverser, tout enfin se soulevant contre elle sans jamais pouvoir la faire écrouler, ni même l'ébranler, parce qu'elle était fondée sur le roc : *Et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam, et non cecidit, fundata enim erat super petram.*

« C'est vous, Très Saint-Père, qui êtes aujourd'hui cette pierre : *quem Dominus in fundamento posuit; ipso summo angulari lapide Christo Jesu.....* C'est vers ce divin Jésus que nous élevons nos regards, nos mains et nos cœurs, dans ces jours consacrés à célébrer le mystère de sa naissance, pour le supplier de protéger son Vicaire contre les violences et les embûches des nouveaux Hérodes des temps modernes, de le consoler et de le fortifier de plus en plus au milieu du combat, jusqu'à ce qu'il ait remporté une complète victoire sur les phalanges ennemies de l'athéisme, des hérésies et de la révolution, conjurés ensemble contre Dieu, contre son Église, contre les ordres religieux et contre la société humaine.

« Et maintenant, Très Saint-Père, en priant Votre Sainteté de vouloir bien accueillir nos vœux avec notre légère offrande, nous demandons humblement votre bénédiction pour nous, pour nos travaux, pour nos familles, pour nos patries respectives.

*Le Saint-Père répondit :*

Oui, celui qui a pris la parole au nom de vous tous a dit une chose fort juste; oui, il est très-vrai que l'Église est fondée *supra firmam petram*. C'est là un fait tellement remarquable, qu'il est facile de reconnaître que l'Église est l'œuvre de Dieu. Ce fondement de solidité, de force et de fermeté s'est montré surtout dans les temps de persécution et de tyrannie qui n'ont jamais pu ébranler l'Église.

Saint Étienne, dont nous faisons l'octave aujourd'hui, nous en fournit une preuve. Saint Étienne fut un des premiers enfants de l'Église catholique; animé comme il l'était de l'esprit de Dieu, il disait sans détour la vérité à tout le monde. Mais la vérité, chers enfants, était alors mal accueillie par les pharisiens de ces temps, comme elle l'est encore mal aujourd'hui par les pharisiens modernes : la vérité, on ne veut pas l'entendre. Le premier martyr, saint Étienne lui-même fut la première victime de l'amour pour la vérité offerte à Dieu. Il fut sacrifié par des hommes incrédules et ennemis de la vérité, et pendant qu'on lui faisait souffrir les tourments les plus atroces en l'immolant par le supplice des pierres, et à l'instant même où il rendait son âme à Dieu, il priait encore pour ses ennemis.

Il n'y a pas de doute : l'Église a toujours vaincu; elle a toujours surmonté les oppositions, les oppressions et les tyrannies. Les pierres qu'on lançait il y a dix-neuf siècles au premier martyr, on les lance encore aujourd'hui aux défenseurs de la vérité. Les membres du clergé, soit séculier, soit régulier, sont exposés chaque jour à toutes les injures : aux coups de pierre, aux coups de bâton, aux blasphèmes et à toutes sortes d'outrages. Mais ce qu'il y a de plus triste, c'est que ceux qui devraient

réprimer de semblables désordres font, au contraire, comme Saul : ils gardent les habits de ceux qui lapident ! C'est ainsi qu'ils donnent une plus grande liberté de mouvement à ceux qui veulent lancer des pierres sur les oints du Seigneur.

Mais tout cela ne sert qu'à rendre la foi des fidèles plus vive, à les exciter davantage à s'adresser à Jésus-Christ avec une plus grande confiance, et à parler aux puissants du monde avec plus de force. Que Dieu soit donc loué dans les saintes dispositions d'une providence qui est toujours l'expression de sa bonté !

Imitez, mes enfants, imitez saint Étienne. Sans doute vous ne ferez pas comme lui des miracles proprement dits : *signa multa et prodigia* ; mais les principaux miracles que vous devez chercher à imiter, les voici : remporter des victoires sur les passions.

Un jeune homme un peu orgueilleux qui devient un agneau d'humilité, voilà un miracle ; un autre est distrait, dissipé, a peu de goût pour l'étude, mais devient recueilli, fidèle dans l'accomplissement de son devoir, voilà un autre miracle. Ces miracles, ainsi que beaucoup d'autres de ce genre, sont ceux-là mêmes que vous devez continuellement vous appliquer à produire, montrant ainsi au monde que l'on peut commander à la nature elle-même avec l'aide de Dieu, et transformer le lion en agneau et l'aigle en colombe. Ce sont là de grands miracles.

Mais afin que vous puissiez mieux réussir dans l'accomplissement de ces prodiges, je vous rappellerai, chers enfants, une gracieuse exhortation que saint François de Sales faisait à son auditoire le jour de la Circoncision. Il lui disait : Que chacun tâche de prendre une goutte, tant petite soit-elle, de ce sang précieux qui sort pour la première fois du corps sacré de Jésus ; qu'il place ce précieux sang sur son cœur, et lorsque l'ange exterminateur

se présentera, en voyant le sang de l'agneau de Dieu, il poursuivra sa route et ne touchera pas ceux qui le portent.

C'est l'exhortation que je vous adresse à vous-mêmes : mettez sur votre cœur une goutte du sang précieux de Jésus-Christ, et soyez en paix ; ne craignez point les menaces de l'ange exterminateur ; vous n'aurez point à redouter son épée ; la victoire vous restera, et vous répéterez sur vous-mêmes les miracles dont je viens de vous parler. C'est alors, chers enfants, et je termine pour ne pas être trop long ; c'est alors que si vous avez mis en pratique ce que je viens de vous dire, vous pourrez avoir à la fin de votre vie la même espérance que le premier martyr ; vous pourrez répéter à votre tour avec saint Étienne : *Ecce video caelos apertos, et Jesum stantem ad dexteram virtutis Dei* ; je vois le ciel ouvert, et pendant que les hommes me haïssent et me persécutent, du haut du paradis Jésus-Christ me tend les bras et envoie ses anges à ma rencontre pour me présenter à lui et me faire reposer sur son cœur, afin qu'aussitôt que mon âme sera séparée de cette enveloppe matérielle qui s'appelle le corps, je sois jugé digne de prendre mon essor pour m'envoler au ciel.

Non pas que je veuille dire qu'au moment de la mort vous verrez tous des yeux du corps le ciel ouvert devant vous ; mais si vous vivez selon les maximes que je viens de vous indiquer, vous aurez alors la conscience tranquille, vous jouirez de la paix de l'âme, et vous pourrez dire à Dieu : *Fidem servavi. O mon Dieu, je n'ai point été infidèle : Cursum consummavi ; in reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam das, juste judex, non solum mihi qui nunc morior, sed omnibus illis, qui diligunt adventum tuum.*

Tels sont les souhaits que je forme pour vous au com-

mencement de cette année, et que je vais accompagner de ma bénédiction. Je vous bénis, désirant pour vous cette fin précieuse dont je vous ai dit un mot. Je vous bénis dans vos études, dans vos prières, dans vos récréations, et dans tout ce que vous pourrez faire pendant votre vie pour vous procurer la gloire de Dieu. Ah ! chers enfants ! armez-vous de courage ; mettez la main à l'œuvre : *tempus faciendi, Domine, dissipaverunt legem tuam*. C'est à vous, c'est aux ministres de Dieu qu'il appartient de défendre les droits de l'Église, de travailler au salut des âmes, et de chercher à étendre le règne de Jésus-Christ sur la surface de la terre.

C'est à cette mission que Dieu vous appelle, et c'est pour vous un bien grand honneur que de pouvoir l'accomplir. Et maintenant regardez en haut avec les yeux de la foi, et voyez Jésus-Christ qui lève la main pour vous bénir, en soutenant le faible bras de son Vicaire indigne.

*Benedictio, etc.*

— L'offrande pour le *denier de saint Pierre* fut recueillie parmi les élèves des divers collèges.

---

## DISCOURS CCXLIV.

**A une députation d'Irlandais : 5 janvier 1873.**

---

*M. Shine Lawlor, juge de paix du comté de Kerry, lut en italien la belle adresse suivante avec l'accent d'une foi vive et d'une affection tout irlandaise :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Le mystère que l'Église célèbre en ces jours nous découvre deux prodiges d'un caractère bien différent : le premier, c'est la bonté

de Dieu envers les hommes, en revêtant la nature humaine pour les racheter ; le second, c'est l'aveuglement et l'ingratitude des hommes envers Dieu dès le premier instant qu'il apparaît sur la terre. Mais il nous semble entrevoir aussi deux prodiges non moins étonnants dans le pontificat de Votre Sainteté : le premier, ce sont les bienfaits immenses que Dieu s'est plu à répandre dans toute la chrétienté par votre pontificat ; le second, c'est l'ingratitude noire et perfide avec laquelle un grand nombre de ceux que vous avez protégés ont correspondu à tous vos bienfaits.

« En effet, tout le cours de votre pontificat n'est qu'une série continue des plus insignes bienfaits accordés à vos sujets, et rendus à toute la chrétienté. Toutes les œuvres de bienfaisance établies au profit de toutes les classes d'indigents, tous les instituts de charité, soit fondés, soit abondamment secourus, toutes les églises restaurées et embellies, tous les séminaires et les collèges établis sont une preuve assez éclatante de l'action bienfaisante de votre pontificat. Mais que dirons-nous des avantages que Votre Sainteté a rendus à la religion ? Vous avez fulminé toutes les erreurs modernes opposées non pas seulement aux principes de la foi, mais même aux principes de toute bonne société ; vous avez érigé un nombre considérable de sièges épiscopaux, et vous avez pourvu les sièges déjà vacants en y mettant partout des pasteurs aussi remarquables par leur piété que par leur zèle. Que dirons-nous de tant de héros chrétiens élevés aux honneurs des autels, de la gloire rendue à la Vierge par excellence par la définition du dogme de l'Immaculée Conception ? Que dirons-nous de cette unité qui règne dans l'Église, de la charité qui unit les membres au chef, charité devenue encore beaucoup plus étroite, beaucoup plus indissoluble par les décrets admirables du concile du Vatican, et particulièrement par celui de l'infaillibilité pontificale ?

« Mais comment tous ces hommes, qui se vantent si haut de propager la civilisation moderne, ont-ils répondu à cette munificence et aux autres bienfaits innombrables de Votre Sainteté rendus à la religion, à vos sujets et à la société civile elle-même tout entière, qui ne pourrait subsister si elle n'avait pour fondement les bases mêmes de la religion ? Ah ! ils y ont répondu d'une manière à remplir d'horreur le monde entier. Ils ont commencé par l'hypocrisie ; ils ont continué en tramant de perfides complots, et ils ont terminé en vous dépouillant de votre domaine temporel par la violence.

« C'est contre cette violence sacrilège, Très Saint-Père, que nous, catholiques d'Irlande, nous élevons la voix pour protester encore une fois, et condamner tous les actes commis jusqu'ici contre vos droits

sacrés, actes qui blessent en même temps les droits de tous les catholiques. Nous protestons en outre contre la suppression dont sont menacés les ordres religieux, qui ont été et qui sont encore la source des plus grands services rendus à l'Église et à la société.

« C'est du plus profond de notre cœur, Très Saint-Père, que nous vous remercions pour le courage vraiment apostolique avec lequel vous défendez chaque jour, au milieu de toutes vos angoisses, les droits du siège apostolique établi dans cette Rome, qui est le centre et la capitale du monde catholique. Nous vous remercions pour la défense que vous prenez des droits de notre nation, qui a toujours trouvé et qui trouve encore son plus puissant appui dans son attachement à la chaire de saint Pierre. Nous vous remercions, enfin, pour l'énergie avec laquelle vous défendez les droits de l'Église universelle qui, dans ces temps de corruption presque générale et d'égoïsme, se vante à la face du monde entier d'avoir en vous un chef et un pasteur si digne de la gouverner, le seul qui ne craigne pas d'élever hardiment la voix contre l'injustice triomphante et contre l'iniquité, de quelque part qu'elles se commettent, fût-ce même dans les sphères les plus élevées.

« Nous vous prions de vouloir bien accueillir favorablement les humbles vœux que nous faisons pour vous, Saint-Père, en priant le divin Sauveur, le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, de vous accorder la protection de son bras tout puissant, et de prolonger votre précieuse vie jusqu'au triomphe; et humblement prosternés au pied de votre trône, nous demandons votre bénédiction pour nous, pour nos familles et pour notre patrie. »

---

### *Le Saint-Père répondit :*

Cette adresse, émanée plutôt du cœur que de la plume, est le symbole de la foi de l'Irlande, et l'expression de la dévotion et de l'amour du peuple irlandais pour le Vicaire de Jésus-Christ; les sentiments qui y sont exprimés sont pleins d'une affection et d'une ferveur qui me consolent.

Mais ce n'est pas la première fois que je suis témoin de la foi et de la piété filiale de l'Irlande. J'en ai eu de nombreuses expériences dans les offrandes multipliées que cette nation m'a faites. De même que les saints rois Mages



ont offert des dons à l'Enfant Jésus, de même aussi l'Irlande ne cesse pas de m'en présenter à moi, qui suis le Vicaire indigne de ce divin enfant.

Vous avez rappelé dans votre adresse tous les maux si graves qui pèsent sur nous dans ce moment, et le bien que Dieu a voulu opérer par l'entremise de son pauvre Vicaire. Vous avez déclaré que des bienfaits sans nombre ont été prodigués, mais que la reconnaissance et l'affection des hommes qui les ont reçus n'ont pas répondu à la générosité du bienfaiteur. Mais il entre dans l'ordre continué de la divine Providence que la reconnaissance ne répond pas ordinairement aux bienfaits reçus.

Jésus-Christ vient sur la terre, et y répand la vérité et la foi ; il vient sur la terre, et par sa passion et sa mort il dompte la mort elle-même, et ouvre à tous les hommes les portes du paradis qui étaient fermées. Jésus-Christ est venu pour relever l'homme de l'état d'abjection où il était tombé et pour l'enrichir des trésors spirituels ; il a terminé sa vie en mourant sur le bois alors infâme de la croix, pour accomplir le sacrifice qui devait effacer de nos fronts le signe de la malédiction et rappeler l'humanité à une nouvelle vie. Et cependant l'ingratitude de la plupart des hommes a été grande, a été monstrueuse. Si donc Jésus-Christ, venu au monde pour y apporter de tels biens et de tels avantages, a reçu en échange, de la part des hommes eux-mêmes, une telle ingratitude, comment pourrait-on s'étonner que les hommes aient si mal répondu aux munificences de son indigne Vicaire ?

Jésus-Christ est venu *non in curribus, non in equis, sed in nomine Domini* ; et Dieu a voulu que nous-mêmes, nous ne mettions pas notre espoir dans la force des armées, mais dans l'enseignement des vérités de la foi, dans la défense du droit et dans la résistance aux injustes prétentions des impies. Quant à moi, je serai toujours

prêt, secouru par la main de Dieu qui me soutient, à défendre ses intérêts et ceux de l'Église, sans cesser de louer son saint nom pour les dispositions et les conseils de sa providence, et d'adorer humblement les décrets insondables de ses jugements.

Voilà ce que j'ai à répondre à votre belle adresse; et pour conclure moi-même comme avez conclu, en invoquant sur vous la bénédiction, je lève en ce moment les mains vers le ciel, et je vous bénis. Je vous bénis dans vos personnes, dans vos familles, dans chacune des villes où vous avez vu le jour. Je bénis l'Irlande, et je prie Dieu de vous conserver jusqu'à la dernière heure de votre existence ici-bas le trésor le plus précieux qu'il ait pu vous accorder, le trésor de la foi chrétienne. Que la bénédiction de Dieu, que je vous donne en ce moment, produise d'heureux fruits, et que tout en vous annonce une bénédiction donnée au nom de Jésus-Christ.

Je vous bénis pour les années, pour les mois, pour les jours que vous avez encore à vivre. Je vous bénis pour l'heure de votre mort, afin qu'alors vous puissiez recevoir une autre bénédiction non moins précieuse encore, la bénédiction du Sauveur Jésus lui-même, et que vous soyez dignes d'aller le bénir et le louer dans le ciel, et jouir de sa présence pour tous les siècles.

*Benedictio, etc.*

— L'Irlande était représentée par MM. le comte de la Poer, membre du parlement britannique, Sweetman, O'Rorke, docteur Marner, capitaine Coppinger, docteur Mazzier Brady, vicomte de Basterot et sa famille. — MM<sup>mes</sup> Lawlor, Broson, Sherlock, comtesse de Redmond, comtesse O'Mara, Coppinger, Christina et Letitia Gorman, Henriette Fleming, Onora England, etc.

A cette députation s'unirent les supérieurs et les élèves du collège irlandais, les Dominicains de Saint-Clément, les Franciscains de Saint-Isidore, les Augustins de Sainte-Marie in Posterula, plus les Bénédictins et les Trappistes d'Irlande, résidents à Rome. Inutile de dire qu'on

fit une offrande pour le *denier de Saint-Pierre*. La pauvre Irlande ne se présente jamais devant le Pape sans donner un témoignage de sa foi généreuse et cordiale. Toute la députation fut présentée à Sa Sainteté par le vénéré supérieur du collège irlandais, M<sup>r</sup> Tobia Kirby.

---

## DISCOURS CCXLV.

**Aux députations des diocèses et de la jeunesse d'Italie :  
6 janvier 1873.**

---

*M. le commandeur Giovanni Acquaderni, s'étant approché du trône pontifical, à la tête de plus de quatre cents jeunes gens de toutes les parties de l'Italie, lut cette belle adresse devant Sa Sainteté :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« La fête d'aujourd'hui est une fête solennelle, qui rappelle à tous les chrétiens les grandes espérances de l'Église fondées sur les promesses divines.

« Les malheurs terribles dans lesquels la société se précipite par un aveuglement déplorable, et les indignes persécutions qui affligent l'épouse de Jésus-Christ et le Saint-Siège, centre de lumière, de vérité, de justice et de toute sorte de bienfaits, ont porté dans nos cœurs et jusque dans nos temples la tristesse et le deuil ; mais la foi et l'espérance y font briller de temps en temps un rayon de cette joie pure que le Dieu plein de miséricorde réserve à ses fidèles serviteurs après les avoir soumis à de longues épreuves au milieu du chagrin et de la douleur.

« Ces sages rois que l'Église nous rappelle aujourd'hui prosternés dans la grotte de Bethléem, déposant au nom des peuples qu'ils représentent leur couronne aux pieds du verbe de Dieu fait homme ; ces rois, dis-je, déploient sous les yeux de notre esprit éclairés par la foi

un spectacle grandiose et sublime, bien digne de l'action bienfaisante de la divine Providence. Nous découvrons tout à la fois dans ce mystère, et l'histoire de tout ce qui est arrivé jusqu'ici, et la prédiction de tout ce qui devra indubitablement s'accomplir ; et voilà pourquoi, nous qui sommes recueillis ici devant vous, Très Saint-Père, nous nous livrons à la joie, et nous élevons un cantique d'action de grâces vers Dieu qui a procuré aux nations un remède salutaire, qui a permis la paix aux royaumes agités et la lumière aux peuples plongés dans les ténèbres.

« Dix-neuf siècles se sont écoulés depuis que l'étoile qui annonçait un grand mystère conduisit les rois des Gentils à Jésus-Christ; mais, hélas ! de quelle ingratitude ne se sont pas rendus coupables un grand nombre de leurs successeurs ! Que de fois, depuis la scène sublime de l'Épiphanie, les princes n'ont-ils pas oublié leurs devoirs en se rendant coupables !

« Saint-Père, il n'y a que quelques jours, nous avons entendu votre puissante voix s'élever pour parler franchement et noblement en protestant contre les torts immenses portés à la vérité, à la justice, à l'Église et à vous-même, qui êtes le Vicaire de Dieu sur la terre, par des souverains dégénérés, soulevés de nos jours par de sottes jalousies semblables à celle d'Hérode. Leurs violences insensées renouvelent la persécution de ce roi contre le Verbe divin qui a créé et régénéré l'humanité, et qui a permis, dans la personne de Pierre et dans les pontifes Romains jusqu'à vous, de perpétuer l'œuvre du salut du monde par l'enseignement infaillible de la vérité.

« Nous chercherions en vain ces puissants du siècle dans l'humble attitude des saints rois de l'Orient ; nous les chercherions en vain autour du Vicaire du Dieu de Bethléem : leur langage, au contraire, est pour vous hostile ou ne se compose que de mots vagues qui ne conduisent à aucun résultat. (*Vives approbations.*) Ils ne songent point à vous apporter, à vous qui êtes pauvre, l'or d'un cœur véritablement dévoué ; ils ne se préoccupent point de vous présenter, à vous qui êtes insulté, l'encens d'une humble soumission ; ils ne pensent point à vous offrir, à vous qui êtes le prisonnier de l'injustice, la myrrhe d'un secours efficace. (*Nouvelles approbations.*)

« Puissions-nous voir, Saint-Père, tourner à votre soulagement et être pour vous une compensation pour le grand abandon auquel vous êtes livré, l'humble sincérité, la foi inébranlable, l'amour le plus ardent avec lesquels nous, qui sommes les derniers de vos enfants, nous nous présentons devant vous, animés des sentiments de la dévotion la plus vive. Nous sommes venus afin de vous présenter au commencement de cette nouvelle année, à vous qui résistez impassible à tous les flots de

la tempête, l'hommage et le tribut du peuple italien qui, au milieu de ces pénibles angoisses, tient un regard plein de confiance attaché sur vous ; l'hommage et le tribut d'un peuple qui n'ignore pas les promesses d'un empire perpétuel faites à votre autorité spirituelle, et qui reconnaît par cela même une promesse indéfectible de la miséricorde infinie de Dieu.

« Si une apostasie légale vous prive de l'expression sincère des vœux d'une partie des souverains du siècle qui, à cause de l'aveuglement dont ils sont frappés, ne voient pas dans la vie et dans la victoire de l'autorité pontificale la vie même de leurs royaumes, et la victoire de l'ordre et de la paix, vous aurez au moins l'expression des vœux de vos enfants qui demandent pour vous une longue vie et un triomphe final, vie et triomphe qui forment comme le thème de la reconnaissance, de la foi et de l'espérance qui reposent aujourd'hui encore sur les lèvres et dans le cœur des peuples. (*Applaudissements.*)

« Oui, Saint-Père, la *Société de la jeunesse catholique d'Italie* s'estime bien heureuse de recueillir un mandat si honorable et si soudainement abandonné ; et en se prosternant à vos pieds tout entière dans les personnes de ses membres qui la représentent ici, en même temps que tous les autres pieux fidèles accourus des différents diocèses d'Italie, elle unit aux expressions de son dévouement inaltérable le léger tribut de l'*obole* que l'amour filial des catholiques doit à Votre Sainteté.

« Et maintenant, Très Saint-Père, afin que dès l'aurore de cette nouvelle année nous ayons un gage plus certain de la protection divine sur nous, daignez répandre sur vos enfants les plus humbles et les plus dévoués la bénédiction apostolique. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Vous l'avez dit : les nations sont guérissables ; et Dieu est le médecin tout puissant qui guérit non seulement les individus, mais aussi les nations. Nous en avons ici une preuve. Cette Italie, tourmentée de fond en comble par tant d'oppressions et de scandales, montre cependant qu'une grande partie, et même la plus grande partie, est saine ; et vous avez en vous-mêmes le type de cette santé que je vous souhaite de conserver jusqu'au dernier instant de votre vie.

Je me demande souvent pourquoi on fait tant d'efforts pour pervertir les nations et corrompre les peuples en répandant de fausses doctrines et donnant partout les plus mauvais exemples, et je répète, moi aussi : *Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania ?*

Ce psaume, l'un de ceux que le prophète royal a écrits, s'applique très-bien à la venue du Rédempteur. Jésus-Christ, en effet, avait à peine apparu sur cette terre qu'il eut à combattre contre les ennemis les plus forts et les plus puissants, et à les vaincre. Il avait contre lui l'idolâtrie, la synagogue et les passions les plus licencieuses fomentées par le plus méchant des esprits infernaux. Il vint cependant ; mais il vint armé du pouvoir de Dieu, dont la sagesse et la volonté triomphent de tout.

En effet, il flétrit l'idolâtrie et en fit un objet de ridicule ; il flétrit la synagogue et la rendit odieuse ; il flétrit la plupart des passions les plus effrénées et en fit un objet de mépris. Jésus-Christ vint sur la terre, et la mort fut vaincue par lui ; il vint, et les rois, comme l'a dit celui qui a porté la parole en votre nom, les rois se prosternèrent à ses pieds en le reconnaissant comme le Dieu du ciel et de la terre. Il vint, et les portes du paradis, qui étaient fermées depuis des siècles, se rouvrirent pour donner accès dès lors et jusqu'à la consommation des siècles à des milliers et à des millions d'âmes rachetées par Jésus-Christ.

Toutefois, pour une raison qui échappe complètement à votre intelligence, par une des fins cachées de la divine Providence, pendant qu'il abattait l'arbre de l'impénétrabilité, et que l'arbre tombait avec un bruit retentissant, les racines de l'arbre demeuraient encore ; et voilà pourquoi, chers enfants, nous avons à combattre encore aujourd'hui.

Ce n'est plus l'idolâtrie que nous avons en face ; c'est l'incrédulité et les sectes perfides sortant des plus pro-

fonds caveaux de l'enfer. Nous n'avons plus à lutter contre la synagogue, mais contre la dissimulation et l'hypocrisie, pendant que les passions qui pullulent de nouveau, portant la dévastation avec elles, cherchent à bouleverser le monde entier.

Qu'avons-nous donc à faire? Nous devons nous opposer autant qu'il est en nous à ces nouveaux ennemis avec une nouvelle vigueur, de nouveaux moyens, de nouveaux efforts, pour faire voir au monde que si l'Église est combattue, elle n'est jamais vaincue.

Je ne veux point faire ici l'énumération détaillée de tous les ennemis, de tous les maux, de toutes les passions qui se soulèvent aujourd'hui pour attaquer l'Église. Ces choses-là, chers enfants, l'épiscopat catholique presque tout entier vous les a exposées; et je lisais encore hier ou avant-hier, je crois, une nouvelle défense des droits de Dieu et de l'Église, écrite et soutenue par tous les évêques de Suisse, qui sont, eux aussi, sous le poids de l'injustice et de la tyrannie. (*Voir l'appendice à la fin du volume.*)

Nous devons donc seconder l'impulsion qui nous est donnée; et c'est ce que vous faites. Nous devons montrer que l'esprit de Dieu règne aussi en Italie, et que l'on ne cesse de défendre ses droits par l'esprit, par le cœur et par la main: par l'esprit, en écrivant et en parlant pour la défense de la religion et de l'Église de Jésus-Christ; par le cœur, en accourant en foule dans les églises pour faire déborder de nos poitrines de ferventes prières qui puissent nous obtenir de Dieu un prompt secours; par la main..... Mais je ne puis vous dire ici que ce que je viens de voir à l'instant même: votre main vient de répondre à l'impulsion de votre cœur, en déposant votre offrande aux pieds du Vicaire indigne de Jésus-Christ.

Combattons, chers enfants, et ne craignons rien. Rappelez-vous que les ennemis de Dieu disparaissent, et que

l'Église reste. L'enfant Jésus fuit en Égypte pour éviter la colère d'Hérode; mais voilà qu'une nuit Joseph est averti de s'en retourner avec lui : *defuncti sunt enim qui quærebant animam pueri*. Oh! que de persécuteurs de l'Église ne sont plus de ce monde! Combien d'entre eux, après avoir assouvi leur rage, après avoir perverti des âmes fidèlement attachées au service de Dieu, sont morts, tandis que l'Église reste!

Oui, *ipsi peribunt*; mais vous, épouse chérie de Jésus-Christ... (*En prononçant ces paroles, le Saint-Père fut tellement ému que des larmes abondantes lui découlaient des yeux, et joignant les mains en prenant l'attitude d'une âme pieusement recueillie en Dieu, il sembla pendant quelques secondes être absorbé dans le silence d'une prière fervente. Un silence profond régnait dans la salle, et n'était interrompu que par quelques sanglots : l'émotion était générale. Sa Sainteté se remit peu à peu, et poussa du fond du cœur cette exclamation : Ah! Seigneur! puis elle continua ainsi*) : Église fondée par Dieu, vous restez et vous resterez toujours. *Ipsi peribunt, tu autem permanebis*. Vous demeurez jeune, forte et constante en face des persécutions qui ne servent qu'à vous purifier, à faire disparaître certaines taches et à vous communiquer une plus grande vigueur; et c'est ainsi que vous êtes toujours cette Église qui peut s'appeler à juste titre militante, parce que vous ne cesserez de combattre jusqu'à la fin des temps : *Ipsi peribunt, tu autem permanebis*. Vous demeurez avec l'enseignement de la vérité, avec l'enseignement de la morale; vous restez avec l'administration des sacrements; vous restez en tant de manières, sous tant de rapports, tandis que vos ennemis disparaissent : *Ipsi peribunt, sed tu permanebis*.

Que ce soit là, chers enfants, notre consolation, notre encouragement, mais surtout l'objet de notre foi. Soyons



bien convaincus que *Ipsi peribunt, Ecclesia autem permanebit usque in finem seculorum*. Armés de cette foi, mettons la main à l'œuvre, prenons courageusement la défense de la cause du Christ, opposons-nous aux blasphèmes des impies, et mettons toute notre diligence en activité pour empêcher que les âmes innocentes ne soient gâtées par de fausses doctrines, de perfides conseils et de funestes enseignements.

Tel est l'unique souvenir qui doit toujours être présent à votre mémoire, car tout ce que j'ai dit jusqu'ici, je vous l'ai dit avec la plus grande expansion de mon cœur.

Maintenant je vous bénis; et avec vous je bénis tous ces Italiens, dont le nombre s'élève à plusieurs millions, qui pensent comme vous. Oui, je bénis cette Italie; l'Italie dont je parle est l'objet de mes sollicitudes; de même que je ne nierai pas que même cette partie de l'Italie qui s'égare du droit sentier soit l'objet de mes prières, elle qui oublie la grandeur de cette terre, grandeur qui ne consiste pas dans la misère d'une unité honteuse dont personne n'a su tirer aucun profit.

Encore une fois, chers enfants, rappelez-vous tout ce que je viens de vous dire. Et moi j'élève les mains pour vous bénir. Je bénis avec vous vos familles, vos pays respectifs, vos intérêts, vos voyages, tout ce qui vous appartient et vous est le plus cher. Dites à vos familles que le Pape, le Vicaire de Jésus-Christ, déclare et confirme que nous aurons des tribulations, mais nous ne serons jamais vaincus; dites que l'Église sera toujours persécutée, mais jamais subjuguée; dites que l'Église de Jésus-Christ durera jusqu'au dernier moment, jusqu'à la dernière existence de la nature entière.

*Benedictio, etc.*

— *L'offrande de l'obole de l'amour filial*, recueillie dans les villes de tous les diocèses d'Italie, s'éleva à une somme de 100,000 fr., non compris la somme de 70,000 fr. qu'on avait déjà présentée dans le mois de juin précédent, de sorte qu'en moins d'un an, et seulement par les soins du *Conseil supérieur de la jeunesse catholique*, la vraie Italie a présenté à Sa Sainteté la magnifique offrande de 170,000 fr. On pourrait même ajouter à cette somme plusieurs autres milliers de francs qui parvinrent trop tard pour être présentés dans cette circonstance.

---

## DISCOURS CCXLVI.

**Aux conseils de direction de la Fédération Pie :**  
**8 janvier 1873.**

---

*M. le marquis Girolamo Cavalletti, président de tour de la Fédération, lut l'adresse suivante devant Sa Sainteté, en présentant la députation dans la salle du Trône :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Les sociétés catholiques de Rome connues sous le nom de Fédération Pie depuis leur union sous un même titre, présentent aujourd'hui à Votre Sainteté, par l'entremise de leurs conseils de direction, tous les souhaits de félicité que des enfants affectueux savent désirer pour un père bien-aimé ; mais le premier de tous ces souhaits, c'est celui de pouvoir assister pendant cette nouvelle année au triomphe de la sainte Église.

« Nous déposons à vos pieds une première liste de signatures comme protestation contre la suppression des ordres religieux, certains que si cette protestation ne peut empêcher un nouvel attentat, elle servira du moins de document à l'histoire pour attester le véritable sentiment des Romains.

« Bénissez-nous, Saint-Père, et que votre bénédiction nous donne la force de combattre les ennemis de Dieu, en fortifiant les liens de notre union. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Je désire que le Seigneur exauce les vœux que vous faites, et que ces vœux puissent servir à éclairer ceux qui persécutent l'Église, soit en supprimant les ordres religieux, soit en prenant une part sacrilège dans la direction intérieure des séminaires, soit enfin en commettant par ailleurs toutes sortes d'actions impies.

C'est pour moi une véritable consolation que de voir ce réveil général des catholiques pour soutenir les droits de la vérité et de la justice. Il me semble être au jour de la Toussaint, lorsque l'Église nous rappelle que des âmes chères au cœur de Dieu venaient de toutes les tribus : *Ex tribu Zabulon duodecum millia signati; ex tribu Ruben duodecum millia signati.* Dieu, enfin, avait prédestiné tous ces hommes à faire partie du nombre des élus. Or, ces tribus n'étaient pas les seules, car une multitude innombrable les suivit : *Turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat, ex omnibus gentibus et tribubus et populis.*

Mais les principaux parmi ces élus demeuraient dans la capitale, de même que vous demeurez, vous aussi, dans la capitale du catholicisme. Remercions Dieu de ce bon esprit qui vous anime, et ne cessons pas de combattre, en nous attendant (humainement parlant) à quelque chose de pire encore, mais espérant de la miséricorde de Dieu que cette plus dure condition ne viendra pas nous molester et nous enlever le peu de tranquillité qui nous est absolument nécessaire pour gouverner l'Église universelle.

En attendant, je vous bénis, vous tous qui êtes animés

de ce bon esprit dont je viens de parler. Je bénis vos familles que vous avez élevées selon les principes de la religion et de la charité ; je bénis cette ville sainte aujourd'hui si horriblement souillée et flétrie par tant d'immoralité et de désordre.

Prions et attendons. Je comprends que c'est toujours répéter la même phrase. C'était aussi ce que l'on disait à saint Jean l'évangéliste, qui vécut plus que moi, puisqu'il vécut plus de quatre-vingt-dix ans. Comme il ne cessait jamais de dire : « Charité, charité, aimez-vous les uns les autres, » quelqu'un de ceux qui avaient l'habitude de l'approcher lui dit : « Est-ce que vous ne savez pas nous dire autre chose ? » Mais, dit saint Jérôme, saint Jean donna une réponse digne d'un grand apôtre : « Mes enfants, dit-il, si vous avez la charité, vous avez tout ce qu'il vous faut. » C'est ce que je vous dirai, moi aussi : ayez la charité, puis soyez constants dans la prière, parce que Dieu écoutera enfin vos voix et se rendra à vos désirs ; et c'est alors que vous verrez pleuvoir les gages de sa miséricorde, comme nous avons vu jusqu'ici s'accomplir largement les desseins de sa justice.

*Benedictio, etc.*

— *Présidence de la Fédération.* Commandeur marquis Girolamo Cavalletti, président général de la Société primaire catholique, promotrice artistique, et président de tour de la Fédération Pie ; marquis Giuseppe Donati, secrétaire général de la Société primaire promotrice et de la Fédération Pie. — *Société Pie préservatrice de la lecture des mauvais livres et des mauvais journaux.* M<sup>r</sup> Don Luigi des comtes Macchi, président ; P. D. Carlo Capelli, curé de S. Carlo à Catinari, vice-président ; chanoine D. Achille Rinaldini, secrétaire. Conseillers : chanoine D. Raffaele Fontana, D. Pio Baratti, D. Francesco des comtes Gazzoli, Niccola Calestrini, Paolo Nibby. — *Cercle de Saint-Pierre, de la Société de la jeunesse catholique d'Italie.* Chevalier Paolo Mencacci président ; D. Domenico Iacobini, ecclésiastique assistant ; Adolfo Roncetti, vice président ; docteur Giacomo Bersani, secrétaire ; avocat

Carlo Santucci, vice-secrétaire ; Luigi Rossi de Gasperis, vice-trésorier. Conseillers : Giovanni Pratesi, Agosto Rolli, Federico Mannucci, Vincenzo Marini, Giuseppe Silenzi, Ernesto Pratesi, comte Carlo Negroni, Faustino Ceccarelli, Odoardo Persiani, ingénieur Giovanni Landoni. — *Société primaire romaine pour les intérêts catholiques*. Pietro Aldobrandini, prince de Sarsina, président ; avocat Camillo Baccelli, vice-président ; avocat Giovanni Frascari, secrétaire général ; avocat Ceva Chiesa, vice-secrétaire général. Conseillers : avocat Giovanni Befani, Filippo Gioazzini, comte Cesare Meniconi Bracceschi, chevalier Giulio Uttini, comte Antonio Sacconi, Edoardo, archevêque de Néocésarée, duc Scipione Salviati, avocat Giovanni Brugo, docteur Achille Cavaceppi, comte Luigi Antonelli, Paolo Borghese, prince de Sulmona, Mario, prince de Campagnano, chevalier Luigi Tongiorgi, marquis Pio Capranica, avocat Filippo Ralli, commandeur Luigi Tosi, avocat Olimpiade Dionisi, commandeur Egidio Datti, Enrico Tosi, comte Giovanni Astolfo Servanzi, comte Gregorio Savelli. — *Société primaire de la pieuse union des femmes catholiques de Rome*. Marquise Chiara Antici-Mattei, directrice générale ; Maria Vagnuzzi, veuve Merolli, sous-directrice générale ; Francesca Rey, secrétaire générale ; comtesse Désirée Elmi Barbiellini Amidei, sous-secrétaire générale ; Marianna Welisareff, caissière générale. Conseillères : Geltrude Bossi veuve Canturio, Elena Molinari, Maria Valenziani Giovenale, Luigia Mazio Ravaglini, princesse de Viano, Adelaïde Vagnuzzi veuve Pediconi, comtesse Camilla Antonelli, comtesse Emilia Giannuzzi, Amalia Welby, Paolina De Bernardis, baronne Luisa Della Penna, comtesse C. Savelli Lauro, marquise de Paganico. — *Société romaine des Reduci, ou anciens soldats pontificaux*. Marquis Giovanni Patrizi Montoro, président ; comte Cesare Caimi, vice-président ; commandeur Gioacchino Monari, vice-président ; D. Gaetano Buratti, député ecclésiastique ; chevalier Federico Pfyffer d'Altisophen, trésorier ; Gaetano Dipietro, consultant légal ; Antonio Cecchi, secrétaire ; Luigi Ghiorri, sous-secrétaire. Conseillers : commandeur Luigi Evangelisti, marquis Giovanni Lepri, chevalier Rodolfo Colasanti, chevalier Raffaele Graziosi, chevalier Francesco Polani, comte Antonio Genuini, comte Giuseppe Cagiano, docteur Costantino Carcani, Gioacchino Scannavini, Camillo Mazzolani, Corrado Balè, Luigi Diamanti, Tito de Stefanis, Angelo Aprili. — *Société primaire catholique, promotrice des bonnes œuvres à Rome*. Marquis Angelo Vitelleschi, premier vice-président général ; M<sup>r</sup> D. Luigi Fiorani, commandeur de l'hôpital du Saint-Esprit, député ecclésiastique ; comte Iglazio de Witten, premier vice-président général ; l'abbé Rinaldo Deggiovanni, secrétaire général ; Giulio Moreschi, sous-secrétaire général ; avocat Teodoro

Ciccolini, trésorier. Conseillers : duc Pio Grazioli, prince Tommaso Antici Mattei, chevalier Filippo Gallarati-Scotti, chevalier Placido Sabatucci, chevalier Archangelo Folchi, marquis Teodoro Ciccolini, prince D. Lodovico Caracciolo di Castagneta, commandeur Filippo Maria Castellani, commandeur Marcantonio Pacelli. — *Association primaire catholique, artistique et ouvrière de secours mutuels à Rome*. Chevalier Tito Armellini, vice-président ; chevalier Basilio Bonanni, vice-président honoraire et fondateur ; Gioacchino Costa, trésorier ; Federico Melandri, secrétaire général ; Luigi Josi, vice-secrétaire général. Conseillers : chevalier Vincenzo Brugo, Camillo Gaiani, Antonio Castagnoli, Gaetano Adolli, Vincenzo Pasqualoni, Domenico Menichelli, chevalier M. Gaetano Capocci, comte Francesco Vespignani, Valentino Formilli, chevalier Angelo Taufani, Francesco Grandi peintre, Alessandro Badaloni, Giuseppe Mancini, Pietro Averini, Angelo Mozzi, chevalier Gabriele Cavazzi, chevalier Salvatore Meluzzi, Luigi Medici, Giacomo Mammola, M<sup>o</sup> Settimio Battaglia, Gaspare de Romanis, -Xavier Sauve. — *Association de S. Charles pour la propagation des bons livres*. Chevalier Vincenzo Diorio, président général ; professeur Filippo Tolli, vice-président général ; -Attilio Ambrosini, secrétaire général ; Enrico Angelini, trésorier : duc Della Regina, marquis Cesare Crispolti, docteur Alessandro Solinavetti, Francesco Bersani. — *Société primaire de la pieuse union des dames protectrices des jeunes servantes*. Marquise Maria Cavalletti, présidente ; marquise Anna Maria Giustiniani, vice-présidente ; Teresa Cevoli Martignoni, secrétaire ; Virginia Cecconi, trésorière ; Anna Rigacci, promotrice ; Enrichetta Brown, assistante. Conseillères : marquise Giacinta Pietramellara, comtesse Caterina de Marsciano, Eloisa Benaglia veuve Delpech, Carlotta Benaglia, Luisa Jannetti, Maria Bertarelli, Giuditta Marganti, Annunziata Sbordoni, Virginia Sbordoni, Clotilde Lugari, Maria Forti, Amalia Mencacci Pericoli, marquise Marianna Marini, comtesse Anna Gnoli, Adelaïde Collatti. — *Cercle de l'Immaculée-Conception de la jeunesse romaine pour la prière perpétuelle*. Marquis Andrea Lezzani, président ; Angelo Mogliuzzi, vice-président ; Augusto Cesare Fredi, secrétaire ; Carlo Rocchi, caissier. Conseillers : Pietro Diamilla, Saturnino Ciuffa, Gaetano Rosi.

Toutes ces personnes étaient présentes à l'audience. Plus tard, un grand nombre d'autres s'unirent à elles, et toutes firent ensemble une protestation publique contre la suppression des ordres religieux, comme on peut le voir dans l'*Osservatore romano* et dans *La Voce della Verità* du 8 juin suivant. On présenta à Sa Sainteté dans cette audience 20,000 signatures de Romains qui protestaient également contre cette suppression, sans compter 5,000 autres signatures qui

furent présentées à Sa Sainteté dans une autre occasion. La Société primaire pour les intérêts catholiques présenta également 46,000 autres signatures qu'elle avait recueillies sur sa liste, toujours pour protester contre la suppression des ordres religieux.

---

## DISCOURS CCXLVII.

**Aux filles de Marie et à quelques sœurs de Saint-Joseph  
du Forum : 10 janvier 1873.**

---

*M<sup>lle</sup> Rosalinda Guerrieri s'étant avancée modestement au pied du trône de Sa Sainteté, lut l'adresse suivante avec l'accent d'un cœur vivement ému :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Plusieurs fois déjà vous avez bien voulu nous admettre en votre auguste présence, nous qui représentons la congrégation des filles de Marie, et les élèves des différentes écoles placées sous la direction des sœurs de Saint-Joseph. C'est donc avec les sentiments d'une double reconnaissance que nous nous prosternons aujourd'hui à vos pieds : d'abord parce que vous avez daigné nous admettre encore une fois en votre présence, ensuite parce que nous sentions le besoin et le devoir de vous exprimer notre reconnaissance pour les pieuses et bienfaites largesses au moyen desquelles vous pourvoyez aux besoins des écoles les plus pauvres confiées aux soins des sœurs de Saint-Joseph.

« Aussi sommes-nous heureuses d'offrir à Votre Sainteté un petit tribut, qui est comme le témoignage de notre piété filiale, de la piété de filles qui aiment tendrement un père si généreux, et comme la protestation de la soumission que de fidèles sujets doivent à un souverain si magnanime. Nous vous supplions seulement, Saint-Père, d'oublier la pauvreté de l'offrande pour ne considérer que le sentiment sincère et cordial qui nous rend heureuses de pouvoir secourir Jésus-Christ dans votre personne sacrée.

Et puis un autre désir des plus ardents nous anime, Saint-Père, au moment où nous sommes prosternées à vos pieds : c'est celui de vous dire que nos cœurs vous appartiennent entièrement, que les sentiments qui animent vos persécuteurs nous sont complètement étrangers, et que nous voulons toujours vivre, que nous voulons mourir dans les sentiments qui nous animent, et sans lesquels nous ne pourrions pas même être bonnes chrétiennes. Mais si l'affection que nous avons pour vous est digne de quelque récompense, nous osons vous supplier de nous bénir toutes, et de bénir avec nous nos directrices et nos familles, afin que votre bénédiction confirme en nous les principes religieux sur lesquels notre foi est fondée, et qu'elle puisse nous préserver des maux que nous pourrions craindre de la juste colère de Dieu. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Je vous donnerai, chères filles, la bénédiction que vous avez demandée, et je désire que Dieu vous l'accorde aussi abondante que possible. Quant à vous, sachez tirer votre profit de la bonne éducation et des enseignements pieux que vous donnent ces excellentes religieuses, car celui qui commence bien la carrière de sa vie continue à marcher sur le droit sentier jusqu'à la plus grande vieillesse : *Adolescens juxta viam suam etiam cum senuerit, non recedet ab eâ*. Efforcez-vous donc de continuer à marcher dans la bonne voie avec le secours de Dieu et de la bénédiction que je vais vous donner.

Je vous répète, à vous aussi, ce que j'ai déjà dit une autre fois : c'est que je me rappelle avoir connu, lorsque j'étais de votre âge, un enfant que je voyais jouer avec d'autres enfants comme lui. Malheureusement son père était un de ceux que l'on appelait alors Jacobins, et dont le nombre est encore considérable aujourd'hui. Naturellement l'enfant crut selon l'éducation que lui donnait son père et sous l'influence de ses exemples. Il est mort aujourd'hui, mais je l'ai bien connu pendant sa vie. Il est



mort dans la foi de l'Église, mais rebelle au Souverain Pontife.

Je vous rappelle ceci pour vous dire que ce malheureux grandit comme il avait été élevé, qu'il vécut selon les sentiments dont il avait été imbu, et que par suite il est mort en révolutionnaire.

Je termine donc comme j'ai commencé, en vous disant de tirer votre profit de l'éducation que l'on vous donne. Occupez-vous aussi le plus que vous pourrez, car lorsque le démon trouve les personnes occupées, il ne gagne rien par ses tentations, et finit par se retirer sans trop molester.

Que Dieu vous bénisse donc toutes : les petites filles, leurs familles, les institutrices, et qu'il vous protège toutes par sa sainte grâce.

*Benedictio, etc.*

— Après la lecture de l'adresse, la petite Costanza Santambrogio monta les gradins du trône et présenta au Saint-Père une verge surmontée de fleurs de lis, dont les calices contenaient, attachées à chaque pistil, des pièces d'or de 20 fr. Sa Sainteté voulut bien agréer la gracieuse offrande, et éconter avec la plus grande bonté le dialogue suivant, récité avec beaucoup de naturel par deux petites filles, Maria Busiri et Virginia Romanini :

- B.* Dimmi, Perchè la verga  
Di frondi e fior conserta  
Fu scelta a figurar la nostra offerta ?
- R.* La cosa è chiara. Tu sai ben che i fiori,  
Onde la verga di Giuseppe apparve  
Nel tempio adorna, fur del Cielo un segno  
Ch'era lo Sposo della Vergin degno.  
Or noi che il veneriamo  
Qual singular Patrono,  
Nella sua verga figurammo il dono.
- B.* Sì, va bene : ma io credo che un augurio  
Questo simbolo asconda ;  
Un augurio non vano,  
E l'avvenir ne svelerà l'arcano.

*R.* Oh! vuoi far la Sibilla? E qual sarebbe  
Questo mistero?

*B.* Ascolta.

Chi mai pensato avria  
Che da un'arida verga all'improvviso  
Germogliassero fior di paradiso?  
Ma tutto è nulla alla virtù divina.  
Ed opera fu del Cielo  
Che sbocciassero fior d'arido stelo.

*R.* Questo l'intendo : ma non veggo.....

*B.* Aspetta.

L'empia genia, che con sì dura soma  
Preme la nostra Roma,  
Assomigliar ben puossi ad una verga,  
Con cui Dio ci percuote  
E a supplicarlo con fervor ci scuote.  
Ma presto Iddio pietoso  
Farà spuntar da questa verga i fiori,  
E inaspettato al mondo  
Verrà di pace l'avvenir giocondo.

*R.* Il tuo parlar fatidico riscalda  
In me l'affetto. Anch'io de'nostri voti  
Nella florida verga un segno ammiro

*B.* E qual è mai?

*R.* Una preghiera a Dio,  
Che se pur fisso è ne'consigli suoi  
Che i flagelli soffriamo ed i dolori,  
A noi la Verga, a Pio riserbi i fiori.  
Noi peccammo : sfoga, o Dio,  
Sulla greggia il tuo furore ;  
Ma risparmia il nostro Pio,  
Ma consola il buon Pastore.

*B.* Si lo rendi alla tua greggia  
Che piangendo il chiede a te,  
E festosa in lui riveggia  
Il suo Padre ed il suo Re.

Cette composition est du Rév. P. Enrico Valle d. C. d. G.

Ces enfants étaient accompagnées de la supérieure et d'un grand nombre de sœurs directrices. Sa Sainteté les admit toutes au baisement

du pied, et pour donner un gage particulier de son affection envers des filles si pieuses, il leur distribua des médailles, des crucifix, des statuettes et d'autres objet de piété de ce genre.

---

## DISCOURS CCXLVIII.

**Au cercle Teutonique pour les lectures catholiques  
à Rome : 12 janvier 1873.**

---

*M. le docteur de Waal, recteur de l'église de Sainte-Marie-in-Campo-Santo, en sa qualité de président du cercle, s'avança auprès du trône de Sa Sainteté et lut à genoux l'adresse suivante en latin :*

### BEATISSIME PATER,

*« Cum omnes Germanicæ linguæ Catholici intimo in Sanctitatem Tuam amore trahantur, nos qui ex illa natione in hac alma Urbe degentes, Beatissimum Patrem præsentem videmus, præ cæteris decet in Te affectu et devotione fervere. Priusquam igitur, gratia tua ita benignissime concedente, ad pedes Sanctitatis Tuæ faustum felicemque annum gratulaturi nos projiceremus, in Ecclesia hospitii nationis nostræ de « Campo Sancto » sacrificium Missæ summa solemnitate celebravimus; preces unanimes pro Tua totiusque, qui Te gaudet Pastore, gregis salute fudimus, illius præcipue ovis Tui partis commemorantes, quam maxima jam jam impetit furia luporum.*

*« Gratulaturi enim cum venissemus, non possumus quin simul ad Patrem nostrum dilectissimum de persecutione illa loquamur, quæ cum fidem nostratum frustra conetur destruere, Catholicos Germanicæ omnes majori in dies fervore in Sanctam Matrem Ecclesiam, majorique in Te, Doctorem veritatis infallibilem, afficit obedientia et amore. Ac sune Te ducem videntes inconcussum in tanto discrimine rerum, Te impavidum et erectum, vocisque Tuæ audientes Apostolicam liber-*

*tatem, filii tui animo aucti, legum injustarum impetum excipiunt, calumniatorum tela Tecum despiciunt, ac de victoria læti nihil dubitant. Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.*

« *Confirma, Beatissime Pater, quod exemplar Tuum operatum est in nobis, Benedictione tua; Teque apud Dominum intercedente, omnibus Germaniæ gentibus, qua antea gaudebant, pax revertatur, firmetur fides, religio foreatur; et hic idem annus videat Ecclesiam patriæ nostræ de inimicis exsultantem, quem Te visurum speramus gloriose triumphantem.* »

### TRÈS SAINT-PÈRE,

« Si tous les catholiques allemands se sentent attirés vers Votre Sainteté par les liens de l'amour le plus vif, il est bien juste que nous, qui sommés de la même nation, qui habitons la ville sainte et qui pouvons voir de nos propres yeux notre Père bien-aimé, il est bien juste que nous lui donnions avant tous les autres un témoignage de notre affectueux dévouement. Avant donc que, par un effet particulier de votre bonté, il nous fût accordé de nous prosterner aux pieds de Votre Sainteté pour lui offrir nos souhaits au commencement de cette nouvelle année, nous nous sommes réunis dans l'église de l'hospice des pèlerins allemands pour célébrer une messe avec la plus grande solennité possible. Nous avons adressé à Dieu des prières unanimes pour votre santé et pour le salut de tout le troupeau qui se réjouit de vous avoir pour pasteur, faisant surtout une prière toute spéciale pour la partie de votre bergerie contre laquelle nous voyons déjà la fureur des loups se déchaîner avec toute sa rage.

« Aussi, en venant auprès de notre Père bien-aimé pour lui offrir nos félicitations et nos vœux, ne pouvons-nous pas nous dispenser de lui parler en même temps de cette persécution qui, tout en cherchant en vain à détruire la foi de nos pères, ne sert qu'à exciter chaque jour une grande ferveur dans le cœur des catholiques d'Allemagne envers la sainte Église notre mère, non moins qu'une plus grande obéissance, et un plus grand amour envers vous qui êtes le docteur infallible de la vérité. En voyant en vous, en effet, un chef imperturbable au milieu de tant de ruines, et qui ne craint pas de se déclarer *irréconciliable*; en voyant la liberté avec laquelle votre voix se fait entendre, vos enfants se sentent eux-mêmes animés d'un plus grand courage pour s'opposer à la violence des lois injustes qui se font, méprisent avec vous les blessures vives de la calomnie, et se livrent à la plus grande allégresse en ne doutant nullement de la victoire. Oh! oui, le Christ est vainqueur, le Christ est roi, le Christ est empereur.

« Confirmez, Très Saint-Père, par votre bénédiction, ce que votre exemple a opéré en nous; faites-vous notre intercesseur auprès de Dieu par vos prières, afin que la paix dont les peuples de l'Allemagne jouissaient autrefois leur soit restituée, que leur foi se raffermisse, que la religion s'étende de plus en plus, et que cette année qui commence voie l'Église de notre patrie se réjouir de son triomphe sur ses ennemis, comme nous espérons qu'elle vous verra glorieux, triomphant. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Avec cet esprit de courage et de confiance en Dieu, on n'a point à craindre d'être vaincu par les forces du démon. Celui qui a pris la parole en votre nom a parlé avec tant de vigueur et une si grande confiance dans le triomphe futur de l'Église, que nous devons nous-mêmes ouvrir notre cœur aux plus belles espérances.

Je dois cependant vous dire quelques paroles qui devront servir pour tous d'instruction et d'encouragement. Je les tirerai de l'évangile de ce matin, et vous verrez qu'elles viendront ici fort à propos. Il y a ici beaucoup de dames, beaucoup de mères qui comprendront certainement toute la douleur que ressentit le cœur de la très-sainte Vierge lorsque, revenant de Jérusalem, elle s'aperçut tout à coup qu'elle avait perdu son trésor le plus précieux, l'adolescent Jésus. On supposait en effet qu'il était parmi la foule; saint Joseph croyait qu'il était avec Marie, et Marie croyait qu'il était avec saint Joseph. Le fait est que Jésus n'était pas avec eux. Il leur fallut donc revenir sur leurs pas, et ils trouvèrent Jésus au milieu de tous ceux qui siégeaient dans la synagogue, les interrogeant et leur répondant, non pas comme un enfant, mais comme un véritable docteur, tellement que tous ceux qui étaient là *stupebant super responsis ejus*. Tout le monde était frappé d'étonnement en entendant les réponses de cet enfant que personne ne connaissait. Si les docteurs

L'avaient connu, ils se seraient rappelé qu'à sa naissance les Mages allèrent trouver Hérode et lui demandèrent : Où est le roi de Juda, le roi d'Israël ? Question qui plongeait Hérode dans une telle anxiété, qu'il commença à trembler, et avec lui toute la ville de Jérusalem.

S'ils avaient su que cet adolescent si sage dans ses réponses, si intelligent dans ses interrogations, était Jésus-Christ, ils lui auraient peut-être fait ce qu'ils firent plus tard à un jeune aveugle-né qu'ils chassèrent de la synagogue parce qu'il voulait se poser en docteur, parce qu'il voulait parler, questionner, enseigner. Qui es-tu ? lui disent-ils ; puis ils ajoutent : *totus in peccatis, tu doces nos ?* Voilà l'humilité des Pharisiens..... et de ces Pharisiens il n'y en a que trop encore de nos jours. C'est ainsi que ces docteurs chassèrent l'aveugle-né de la synagogue, et ils en auraient fait autant à Notre-Seigneur.

Voyez en effet ce qu'il advint lorsque fut venu le temps où la rédemption des hommes devait commencer avec la passion de Jésus-Christ : on prend le Sauveur du monde et on le traîne à travers les rues de Jérusalem. Le voilà conduit en présence d'un pontife, où le divin Rédempteur ne donne pour toute réponse aux questions qui lui sont faites que des paroles de paix et pleines de respect, des paroles, enfin, dignes du fils de Dieu. Et pourtant, un bourreau qui se trouvait là dans la salle, entendant seulement la voix de Jésus-Christ, lève une main sacrilège contre ce visage que les anges contemplant avec bonheur dans le ciel, et le frappe d'un soufflet tellement vigoureux que toute la salle en retentit.

Jésus-Christ dit alors avec un accent doux et ferme à celui qui l'avait frappé : Si j'ai mal parlé, apporte un témoignage contre moi ; mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappes-tu ? *Si male locutus sum, testimonium perhibe de malo ; si autem bene, cur me caedis ?*

Mes chers enfants, vous vous trouvez en ce moment en présence du Vicaire de Jésus-Christ, de ce Jésus dont il vous a parlé jusqu'ici, Vicaire indigne tant que vous voudrez, et bien incapable de représenter la grandeur dont Dieu a voulu charger ses épaules ; néanmoins j'ai le droit de me servir des paroles de mon évêque, de l'évêque même de mon âme, *episcopus animarum nostrarum*, et je voudrais dire à tous les puissants de ce monde, qui ne veulent pas comprendre mes paroles : *Si male locutus sum, testimonium perhibe de malo, si autem bene, cur me cædis?*

Si je n'ai dit que la vérité, si je n'ai parlé que de faits qui se sont accomplis, *cur me cædis?* Pourquoi supprimez-vous les ordres religieux ? Pourquoi prenez-vous les églises ? Pourquoi ravissez-vous les biens de l'Église ? Pourquoi voulez-vous prétendre ce qui ne vous appartient pas ? *Si male locutus sum, testimonium perhibe!* Ils sont incapables d'apporter des témoignages contre ce que j'ai dit ; mais ils sont bien capables de poursuivre leurs usurpations, et de continuer l'indigne persécution qu'ils ont commencée contre l'Église.

Jésus-Christ veut que l'on respecte les souverains et les princes de la terre. Oui, sans doute ! Mais pourquoi le veut-il ? C'est parce qu'il leur a donné l'épée et le pouvoir de manier les armes, afin qu'ils s'en servent pour protéger leurs sujets et défendre la religion. Voilà pourquoi Jésus-Christ a donné les armes aux puissants du siècle : ce n'est pas pour qu'ils les tournent contre l'Église en s'en déclarant les persécuteurs, mais pour qu'ils puissent commander et prendre la défense de la religion.

Si les puissants du monde remplissent leur rôle de protecteurs de l'Église, c'est ce dont vous êtes témoins vous-mêmes, et c'est ce que tout le monde sait ; mais laissons là un sujet sur lequel je ne veux rien dire de plus.

Mais ce n'est pas assez : ils ne veulent pas seulement détruire tout ce qui appartient essentiellement à l'Église, mais encore tout ce qui touche à la morale ; ils veulent s'emparer de l'enseignement, ils veulent prendre la direction de la jeunesse pour l'élever et l'instruire selon leurs principes. Mais je leur dirai, moi, que de même que Jésus-Christ a dit aux peuples de respecter les souverains à qui il a décerné la puissance, de même aussi il a dit à l'Église et à ses ministres : *Ite, docete omnes gentes*. Ce n'est point aux rois, ni aux empereurs, ni à aucun souverain qu'il a adressé ces paroles ; non, c'est à l'Église et à ses ministres. C'est à l'Église qu'il a imposé le devoir d'instruire tous les peuples ; ce sont les ministres de Dieu qui doivent parcourir toute la surface de la terre, enseignant les vérités de la foi, administrant les sacrements, distribuant aux hommes le pain de la parole de Dieu et les édifiant par leur exemple. L'instruction, je le répète, est un privilège tout spécial même à l'Église.

Je pourrais parler encore longuement sur ce sujet, mais je ne veux pas vous retenir davantage. Je ne puis cependant vous quitter sans vous donner la bénédiction apostolique. Je vous mets sous la protection de Marie Immaculée, sous la protection de saint Boniface et sous celle de vos anges gardiens, afin qu'ayant Marie à votre tête et combattant avec vos saints protecteurs et sous leur commandement, vous puissiez tous, vous qui êtes ici présents, ainsi que vos frères qui sont absents, demeurer fermes et constants dans la lutte, et conserver toujours dans votre cœur le dépôt sacré de la foi en Jésus-Christ, dùt-il vous en coûter les plus grands sacrifices, dùt-il vous en coûter la vie même.

Oui, chers enfants, c'est là tout mon désir, et je suis certain que c'est aussi votre volonté. Peut-être y en aurait-il parmi vous qui diront : Hélas ! ma volonté est bien



faible ; mais qu'ils se rappellent bien que lorsque l'occasion se présentera, *dabitur in illa hora quid loquamini*, Dieu donnera à chacun la grâce qui lui sera nécessaire.

Et maintenant je vous bénis. Je vous bénis dans vos âmes, dans vos familles, dans les objets de dévotion que vous avez apportés pour y faire appliquer les indulgences. Je vous bénis dans vos intérêts, dans vos affaires, afin que ce soient des intérêts toujours basés sur la justice, des affaires dignes d'un bon chrétien et d'un bon athlète de Jésus-Christ. Je vous bénis tout particulièrement avec le désir que cette bénédiction vous accompagne toujours, et qu'elle vous soutienne à l'heure de votre mort, à cette heure solennelle où il faudra passer du temps à l'éternité. Que cette bénédiction vous inspire alors la douce confiance que vous pourrez remettre votre âme entre les mains de Dieu, afin qu'elle puisse le bénir et le louer dans le ciel pendant tous les siècles.

*Benedictio, etc.*

— Cette audience était nombreuse et comptait des personnes de distinction dont nous donnons ici la liste des noms principaux :

Jean Schodrey, secrétaire du cercle ; M<sup>r</sup> Fikentsches, M. le major Schmidt, M. Schmitt, banquier, avec sa dame ; Charles Jaenig, vice-recteur de l'Anima ; M. Charles Fontanella Batisti, baron de Nagel, M. François Becker et sa dame, comte Rudolfo Fugger, François Szoldatics, peintre, avec sa dame ; M. Henri Pick, M. Heffner et sa dame, M. Michel Wittmer, peintre ; docteur Wittmer ; M. l'avocat Jean Montel, M<sup>r</sup> Luter, MM. les majors Bommer, Pongraz, de Sonnenberg, Joseph Spithover, libraire ; M. Haas, libraire, avec sa dame ; baron de Streit et sa dame, M. Bosshardt, M. Bosch, peintre ; M. Lorenzi, orfèvre, et sa dame ; M. le curé de Simiensky, Guillaume Achtermann, sculpteur ; Guillaume Luksch, chapelain de l'Anima ; comte et comtesse Corwin Colalto, chevalier Pfyffer d'Altshofen, capitaine ; Charles Schroder, professeur Otto Denk, baron Hahn-Hahn et sa dame ; Gartner, vicaire général. Tous ces Messieurs appartiennent au cercle.

Il y avait en outre : M. le comte et M<sup>me</sup> la comtesse de Stainlein, comte et comtesse Arc Zinneberg, comtesse Salm, comtesse de Hoyos

Zichy, baronne de Stein, baronne de Schonberg et son fils, baronne de Tichthar, Mme Giglin, M. l'abbé Nieman, missionnaire; M. le baron de Linde, curé; comte Maximilien Zinneberg, M. Eberlein, les capitaines Hefner et Kaiser, M. Bartels et M. le général Canzler.

Les trois gouvernements qui persécutent le plus l'Église en Europe sont ceux d'Italie, de Suisse et d'Allemagne. C'est surtout de ce dernier que veut parler Sa Sainteté en s'adressant aux Allemands. C'est ainsi que le comprit le gouvernement de Berlin, dont les organes ne firent pas moins de bruit pour ce discours que pour les autres. (Voir le discours CXC du vol. I, et les discours CCXXXIV et CCLII de celui-ci.)

---

## DISCOURS CCXLIX.

**Aux orphelines de la maison du Sacré-Cœur dans la villa Lante : 15 janvier 1873.**

---

*Cette audience fut accordée sur la demande de S. E. le cardinal Monaco la Valetta, protecteur de l'institution. La révérende mère supérieure Onésime de Curzon s'y rendit avec trente orphelines et six autres religieuses. Le Saint-Père leur adressa ces quelques paroles :*

Que Dieu vous bénisse toutes, chères petites filles, et que cette bénédiction s'étende aussi à vos directrices, en leur communiquant les forces nécessaires pour vous être utiles et travailler à votre éducation.

Mais pour vous mieux disposer à recevoir les bons enseignements que l'on vous donne, ayez sous les yeux l'exemple de Jésus-Christ. Lorsque le divin Sauveur, encore enfant, fut de retour de Jérusalem à Nazareth avec saint Joseph et la très-sainte Vierge, il vivait avec eux, leur donnant l'exemple d'une vertu admirable en se soumettant

à eux, comme nous le lisons dans l'Évangile : *Erat subditus illis.*

Efforcez-vous donc d'imiter Jésus-Christ en toute chose, mais particulièrement dans son obéissance et dans sa docilité, accomplissant ponctuellement, fidèlement et de gaité de cœur tout ce que l'on vous commande. Et à dire vrai, si Jésus-Christ était soumis à sa mère, ainsi qu'à son père putatif, vous ne devriez guère éprouver de difficulté à vous soumettre aux avis de ces bonnes institutrices qui doivent vous former à la piété chrétienne et à toutes les vertus qui conviennent si bien à votre sexe.

Priez Dieu de vous assister toujours par sa sainte grâce, comme je le demande moi-même en vous bénissant. Du reste, remettez-vous entre ses mains, et comptez sur son infinie miséricorde.

*Benedictio, etc.*

— Les six religieuses qui assistaient à cette audience avec la révérende mère supérieure et les orphelins étaient : M<sup>me</sup> Anna Boriglione, assistante ; M<sup>me</sup> Maria Scully, M<sup>me</sup> Filomena Leoncini, M<sup>me</sup> Cécilia Prosperi, M<sup>me</sup> Picra Muzzi, M<sup>me</sup> Maria Forlani. Le Saint-Père se rendit dans la salle de la comtesse Mathilde, où elles étaient toutes réunies, et voulut bien s'entretenir assez longuement avec elles, manifestant la très-douce satisfaction qu'il ressentait en voyant dans ces enfants les meilleurs signes de l'éducation chrétienne la plus accomplie. Trois petites filles présentèrent, en récitant quelques vers, des dons que Sa Sainteté voulut bien accepter de son trône. On offrit, outre l'obole renfermée dans une coquille, une image de la Vierge dite *Salus infirmorum*, dont nous avons parlé dans la note jointe au discours CLXXII, t. I.

L'une des petites filles, Michelina Mancini, débita ces vers :

Come il divin Bambino nello speco  
Volle dintorno a sè pastori umili,  
Cosi il gran Pio si degna d'aver seco  
Noi povere fanciulle a lor simili.  
Oh bontà nova al mondo e non più udita!  
Tal di rammentero tutta la vita.

Puis une autre, Maria Perazzoli :

Bontà che infonde al core tal contento,  
Che esprimer non si puo con le parole.  
Alfè non oserei formare accento,  
Se non mi avesser detto come suole  
Il vero Padre nostro, il Sommo Pio  
Amare il meschinel, ch'è nell'oblio !

Enfin une troisième, Teresa Borgognoni, termina par cette poésie :

Io nella prece che dal cuore spando  
(Nè sia `che torni di sua grazia vana),  
Ogni dono del Ciel per Te dimando  
A Lei, ch'è fonte di pietà sovrana.  
Tu l'inviasti sulla nostra vetta,  
Tu coronasti questa Effigie eletta.  
Di presentarla a Te oggi n'è dato  
Quasi pegno gentil dei nostri voti ;  
Nei tuoi desir ti faccia ella appagato,  
E paghi sieno allora i tuoi devoti.  
Deh, ascolta il pregar mio, Madre d'amore ;  
E per tuo mezzo salga al divin Cuore !

Le Saint-Père en témoigna toute sa satisfaction ; il descendit du trône et admit au baiser de la main toutes les petites filles, à qui il adressa quelques mots affectueux en distribuant de petites images à chacune.

---

## DISCOURS CCL.

**A Messieurs les curés de Rome : 16 janvier 1873.**

---

*L'audience eut lieu dans la salle du Trône. Le P. Giovanni Antonio Bonelli, des Mineurs conventuels, curé de la paroisse des SS. XII Apôtres, lut l'adresse suivante au nom de tous ses collègues :*

### TRÈS SAINT-PÈRE,

« Les curés de Rome, imitant la conduite des pasteurs et des Mages, vinrent l'année dernière se prosterner aux pieds de Votre Sainteté, en vous offrant leurs hommages comme au souverain pasteur du troupeau sanctifié du Christ, mais plus spécialement encore de la ville sainte. Nous y revenons cette année avec les mêmes sentiments qu'autrefois de vénération et d'admiration, avec cette différence cependant que ces sentiments sont devenus plus vifs en raison de la longueur et de la dureté toujours croissante de l'épreuve à laquelle l'Église est soumise, et de la fermeté surhumaine avec laquelle Votre Sainteté soutient l'Église tout entière concentrée en vous.

« Or, si l'union admirable qui règne dans l'Église aujourd'hui, peut-être plus que jamais en aucun siècle, et qui tient tous les fidèles étroitement liés pour défendre les droits de Dieu contre l'iniquité triomphante; si une telle union est pour Votre Sainteté affligée une source de consolation, quelle joie ne devra pas ressentir votre cœur lorsque les curés de Rome, qui sont vos coopérateurs immédiats dans la ville sainte, vous diront que malgré toute la perversité qui nous est venue en grande partie du dehors, malgré tant de professeurs de perfides enseignements, malgré toutes les insinuations, et les embûches dressées à la jeunesse, presque tous leurs paroissiens, qu'ils connaissent particulièrement, conservent la foi de leurs pères, envoient leurs enfants au catéchisme et aux écoles catholiques, demeurent avec le Pape et lui sont dévoués, sauf quelques exceptions, peut-être plus par

ignorance et par amour pour la nouveauté que par malice. Ah ! non, Saint-Père, il est impossible qu'à cette nouvelle votre cœur ne se livre pas à la joie, et que vous n'en rendiez au Seigneur de solennelles actions de grâces. Votre Sainteté sait tout cela ; elle en est informée chaque jour ; mais nous qui sommes en communication immédiate et continuelle avec notre peuple, nous pouvons vous en apporter encore les témoignages les plus solennels, et nous venons en déposer un aujourd'hui à vos pieds.

« Et maintenant, Saint-Père, puisque Dieu vous rend terrible aux yeux de ses ennemis, veuillez en sens contraire témoigner votre bonté envers ceux qui lui sont dévoués, et accepter les hommages que nous vous offrons, non point en considération de nos personnes, mais bien plutôt des sentiments de nos cœurs. Nous tremblons à la vue des menaces et des cruautés qui deviennent de plus en plus imminentes, mais en pensant au courage surhumain de notre Père et de notre Maître infailible, puis encouragés par sa bénédiction apostolique, nous tenons franchement élevée notre bannière sur laquelle sont écrits ces mots : *Potius mori quam fœdari.* »

---

### *Le Saint-Père répondit :*

L'Église, après avoir accompli les fonctions saintes qui rappellent la naissance du Dieu rédempteur à Bethléem, sa circoncision, sa dispute avec les docteurs, si toutefois on peut l'appeler ainsi, car les docteurs de l'Église disent que Jésus n'a jamais discuté, mais qu'il se bornait à interroger, à écouter et à répondre ; après tout cela, dis-je, l'Église nous met tout d'abord sous les yeux les trois tentations que Dieu permit au démon de faire au divin Sauveur ; et ce sont les tentations de l'ambition, de la présomption et de l'avarice. Dieu permit bien ces trois tentations ; mais il ne permit jamais la plus immonde de toutes, parce qu'il ne voulait pas qu'en se rappelant la personne du divin Rédempteur on eût même la plus petite pensée sur de semblables indignités.

Les fonctions saintes de Noël étant terminées, voilà

que nous continuons notre chemin, tout en étant l'objet des tentations du démon. Mais la tentation qui se présente aujourd'hui, c'est celle de ceux qui veulent de l'argent, et qui disent : *Mitte te deorsum*, et de ceux qui disent : *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me*.

C'est là la tentation la plus perfide, celle de ceux qui disent : Mais, Saint-Père, faites comme je vous dis ; arrangeons-nous de la meilleure manière : voici cinq millions, six millions ; je vous donnerai la paix, la tranquillité. *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me*.

C'est ici, chers frères, qu'il faut nous tenir fermes. Dieu, comme nous devons l'espérer, nous donnera la force et le courage de résister à ces tentations, et je vous recommande de répéter à vos paroissiens ce que je viens de vous dire, et de leur faire connaître mes sentiments sur ce sujet : de cette manière ce sera comme si j'avais parlé à mon bon peuple de Rome.

Loin de nous la présomption : si nous voulons être écoutés de Dieu, il faut que nous soyons humbles. Loin de nous le désir déréglé de l'argent ; n'imitons pas ceux qui soupirent avec tant d'avidité après l'or, car pour eux viendra à son tour le châtement de Dieu. Encouragez vos paroissiens dans vos prédications, et dites-leur que si Notre-Seigneur Jésus-Christ fut tenté, un ange vint ensuite pour le consoler. Excitez-les ainsi à lutter contre les tentations ; encouragez-les à pratiquer l'humilité, à s'adonner à la prière, et vous verrez que les anges de Dieu viendront enfin nous apporter le pain de la consolation, comme ils firent pour Notre-Seigneur après les tentations : *ministrabant ei*. Dieu finira enfin par écouter nos prières.

Il y a peu de temps je voyais un bon religieux qui me racontait que dans son pays on adressait à Dieu de nombreuses prières pour le Pape, pour l'Église et pour la tranquillité du vaste royaume auquel ce bon père appar-

tient. Et moi je lui ai répondu : Espérons que Dieu ne voudra plus être sourd à tant de prières, et qu'il nous fera bientôt sentir les effets de sa divine miséricorde.

Maintenant je vous bénis, vous tous, vos paroissiens, ainsi que vos propres familles. Je bénis aussi votre parole, et je prie le Seigneur de vous communiquer l'esprit de charité et de zèle qui vous est nécessaire pour poursuivre la carrière douloureuse à laquelle Dieu lui-même vous a appelés.

*Benedictio, etc.*

— Voici la liste de tous les curés de Rome présents à cette audience, sauf ceux des cures vacantes : S. Giovanni Laterano, D. Stefano Antonelli; S. Pietro in Vaticano, D. Angelo Coletti; Santa Maria Maggiore, D. Césare Boccanera; S. Maria in Trastevere, D. Augusto Berlucca; S. Lorenzo in Damaso, D. Luigi Lazzareschi; S. Marco, D. Giuseppe Finiti; S. Maria in Cosmedin, D. Giuseppe Bonanni; S. Maria in Via Lata, D. Romolo Valenti; S. Eustachio, D. Pietro Fattori; S. Angelo in Pescheria, D. Raffaele Fontana; SS. Celso e Giuliano, D. Giambattista Annibali; S. Nicola in Carcere, D. Antonio Lanciaprima; S. Tommaso in Parione, D. Giuseppe Cipolla; S. Giovanni dei Fiorentini, D. Antonio Galli; S. Caterina della Rota, D. Giuseppe Sparacana; S. Lucia del Gonfalone, D. Biagio de Angelis; S. Maria dei Marcheggiani, D. Raffaele Sirolli; S. Giacomo in Augusta, D. Enea Calazza; Santo Spirito, D. Giovanni Monti; S. Dorotea, P. Francesco Barbi; S. Maria in Traspontina, P. Eliseo Giordano; S. Salvatore della Corte, P. Luca Cherubini; S. Crisogono, P. Domenico dell'Assunta; S. Lorenzo in Lucina, P. Francesco Ricci; S. Maria sopra Minerva, P. Domenico Capitano; S. Maria Maddalena, P. Antonio Bennicelli; S. Maria in Campitelli, P. Giambattista Molinari; S. Carlo ai Catinari, P. Carlo Capelli; S. Maria in Monticelli, P. Domenico Ramelli; S. Marcello al Corso, P. M. Alessio Biffoli; S. Maria in Via, P. Alessio Caroni; S. Maria del Popolo, P. Guglielmo Ambrogi; S. Agostino, P. M. Vincenzo Gualdi; S. Rocco, D. Romolo Allegrini; S. Maria in Aquiro, P. D. Michele Corvo; SS. XII Apostoli, P. Giovanni Antonio Bonelli; SS. Vincenzo e Anastasio, P. Pietro Desideri; SS. Quirico e Giulitta, P. Vincenzo Verda dei Predicatori; S. Bernardo alle Terme, P. D. Leone Bartolini; S. Andrea delle Fratte, P. Gennaro M. Maselli; S. Sebastiano, P. Secondiano



da Corneto; S. Agnese fuori le mura, D. Alfonso Lalli; S. Pietro e Marcellino a Tor Pignattara, D. Giov. Battista Bissi; S. Lorenzo fuori le mura, P. Andrea da Pistoja; Madonna del Carmine a Porta Portese, P. Paolo da Boscomare; S. Bartolomeo all'Isola, P. Antonio da Castel Madama; S. Martino ai Monti, P. Giuseppe Galloni; SS. Cosma e Damiano, P. M. Luigi Maria Mentini; S. Maria dei Monti, D. Niccola Pittorri; S. Maria del Rosario dei Predicatori, P. Francesco Brindicci; S. Maria alle Fornaci, dei Trinitarii scalzi, P. Giulio del S. Cuor di Maria; S. Francesco a Montemario dei PP. Girolamini, P. Fortunato Cecchi.

---

## DISCOURS CCLI.

**A de nombreux enfants des deux sexes de la noblesse  
et de la bourgeoisie romaine : 16 janvier 1873.**

---

*Cette audience eut lieu dans la salle du Consistoire qui débordait de cette troupe d'innocents, dont quelques-uns étaient tellement petits que leurs mères étaient obligées de les tenir entre leurs bras. Après avoir entendu plusieurs poésies; le Saint-Père adressa la parole en ces termes :*

Je commence cette petite allocution en vous annonçant une nouvelle qu'on m'a communiquée hier soir, et qui sera pour vous, comme elle l'a été pour moi, un sujet d'une bien grande consolation. Après de longues recherches faites dans l'église des SS. XII Apôtres, on a fini par trouver hier au soir même les deux corps des apôtres saint Philippe et saint Jacques. C'est là un signe des bénédictions du Seigneur qui, en permettant la découverte des corps des saints, montre par là sa protection toute spé-

ciale envers le peuple et la ville qui les possèdent. On savait par la tradition que ces deux corps devaient se trouver sous le grand autel. Or, on fait en ce moment de grandes réparations dans la basilique, et en enlevant le grand autel on a découvert deux urnes qui renferment les précieuses reliques. Toutefois, ce fait a besoin d'être confirmé d'une manière authentique par les autorités légitimes. (*Voir l'appendice à la fin du volume.*)

Mais puisqu'il s'agit de ces deux saints, vous devez savoir que l'un d'eux, l'apôtre saint Philippe, était le compagnon fidèle de Jésus-Christ; il suivait Jésus-Christ partout, et se trouvait avec lui lorsque le divin Sauveur, s'étant éloigné des endroits habités, et voyant cette foule immense qui le suivait avec un désir ardent d'entendre les paroles qui sortaient de sa bouche, voulut bien faire un miracle pour rassasier tout ce monde afin de ne renvoyer personne à jeun et sous le poids des fatigues. Jésus-Christ, voulant éprouver la foi de Philippe, car il savait très-bien ce qu'il voulait faire, se tourna vers lui et lui demanda comment il serait possible de trouver assez de pain pour rassasier un si grand nombre de personnes. Saint Philippe répondit que deux cents deniers ne suffiraient pas pour en donner tant soit peu à chacun. Mais voilà qu'un autre apôtre ajoute aussitôt qu'il y avait là un jeune homme qui avait bien apporté quelque chose avec lui, mais qu'il n'avait que cinq pains et deux poissons. Jésus-Christ ordonna de faire asseoir la foule, se fit apporter les quelques pains et les deux poissons, les bénit et les multiplia suffisamment pour rassasier cinq mille personnes et remplir douze corbeilles de ce qui restait.

C'est bien ce que font ordinairement les enfants : ils ont l'habitude d'emporter toujours avec eux quelques provisions. Je me rappelle que lorsque j'étais libre d'aller où je voulais, il m'arrivait de rencontrer des enfants en me

promenant du côté de Monte-Mario : c'étaient des enfants qui revenaient de l'école. Je les arrêtais quelquefois pour les interroger sur le catéchisme, et je m'apercevais qu'ils avaient toujours quelques restes de leurs provisions. C'était certainement un bon signe : c'était d'abord la marque d'une grande prudence qui les portait à se bien pourvoir, puis la marque d'une bonne tempérance, car cela indiquait qu'ils savaient modérer un des petits péchés mignons des enfants, qui est la gourmandise. J'aime à croire, mes enfants, que vous ne serez ni moins prudents ni moins tempérants. En tout cas, je me trouverais dans un bien grand embarras s'il me fallait pourvoir à la collation d'une si grande multitude d'enfants comme celle dont je me vois entouré en ce moment. (*En disant cela, le Saint-Père sourit et fit sourire tout son auditoire.*)

Je vais maintenant vous donner ma bénédiction ; et si cette bénédiction ne sert pas à multiplier les pains et les poissons comme celle de Jésus-Christ, elle augmentera certainement la grâce du Seigneur dans vos âmes. Toutefois, je ne vous la donnerai qu'à une condition, que vous devez remplir aujourd'hui même. Vous aussi, chers enfants, vous savez que de grands maux affligent le monde aujourd'hui, et vous n'ignorez pas la grande persécution qui sévit contre l'Église de Jésus-Christ. Il y a cependant un remède bien efficace contre tous ces maux, et ce remède c'est la prière. Je veux donc que ce soir, avant d'aller prendre votre repos, vous vous recommandiez à vos mamans pour adresser à Dieu avec elles une prière. Je veux que vous leviez tous vos petites mains au ciel en disant un *Ave Maria* pour que la très-sainte Vierge protège tant d'âmes en danger de pécher, vienne au secours de l'Église établie au prix du sang de son divin Fils, et nous obtienne à tous la force et la constance qui nous sont nécessaires dans les persécutions actuelles. Cette

prière sera d'autant plus agréable à Dieu qu'elle partira de vos âmes innocentes, et sera plus facilement exaucée.

En attendant, recevez la bénédiction que je vous donne de tout mon cœur : puissiez-vous croître dans la sainte crainte de Dieu et dans la soumission à tout ce qui est commandé pour le bien de vos âmes. Je bénis aussi vos parents et vos familles, afin que la grâce du Seigneur leur communique la force et la patience de vous élever dans les bons principes de la foi et de la loi divine, en recevoir dès ici-bas les plus douces consolations, et avoir le bonheur de vous voir tous réunis dans le ciel pour jouir de la présence de Dieu et bénir le Seigneur pendant toute l'éternité.

*Benedictio, etc.*

— Cette nombreuse foule d'enfants des deux sexes fut conduite aux pieds de Sa Sainteté par MM<sup>mes</sup> Marianna Ostini Angelini et Maria Valenziani Giovenale, si remarquables par leur zèle et leur piété. Nous sommes heureux de pouvoir donner ici la liste de ces enfants : Giovanni Angelini, Pio Angelini, Cesare Piacitelli, Alberto Piacitelli, Guglielmo Piacitelli, Angelo Alibrandi, Agostino Lenti, Filippo Petrucci, Salvatore Lenti, Basilio Petrucci, Giulio Grazioli, Saverio Grazioli, Giuseppe Baronci, Francesco Baronci, Alessandro Baronci, Enrico Marcucci, Eugenio Marcucci, Alberto Guidi, Domenico Baldacchini, Alessandro Chiesa, Carlo Chiesa, Alfredo Tartaglia, Guido Farina, Francesco Giri, Costantino Persiani, Luigi Persiani, Vincenzo Desfilippi, Alfredo Deangelis, Vincenzo Ridolfi, Giuseppe Seraiter, Guido Francisi, comte Giulio Savelli, Agostino Diorio, Luigi Gavazzi, Pietro Contini, Pio Benvignati, Giuseppe Quaroni, Pio Blumenstill, Filippo Rinaldini, Giacomo Rinaldini, Giuseppe Bon, Luigi Freschi, Giuseppe Freschi, Francesco Sansone, Filippo Marucchi, Marchesse Celestino Savorelli, Pietro Guidi, Adolfo Guidi, Benedetto Guidi, Ignazio Brioni, Enrico Franceschi, Goffredo Franceschi, Vincenzo Rossi, Alessandro Rossi, Luigi Cagiati, Lorenzo Cagiati, Ignazio Cagiati, Francesco Cagiati, Enrico Mehyer, Alfredo Breton, Carlo Facinetti, Alfredo Garroni, Augusto Tonielli, Rodolfo Baldi, Luigi Mercandetti, Giuseppe Guidi, Raniero Forani, Giacomo Rempicci, Pietro Rempicci, Pio Rolland, Giulio Rolland, Pietro Ambrogetti, Giovanni Ambrogetti, Francesco Ambrogetti, Mariano

Orda, Jhonney Handlis, Giuseppe Colonna, Giuseppe Panirini Rosati, Camillo de Rossi, Carlo de Rossi, Lorenzo de Rossi, Gennaro Angelini, Domenico Angelini, Geraldo Scalzi, Augusto Piccoli, Ettore Valdambri, Gustavo Montechiari, Pietro Floridi, Giuseppe Floridi, Giulio Cella, Filippo Befani, Guglielmo Befani, Gustavo Befani, Alessandro Tancioni, Alessandro Monti, Carlo Bertarelli, Alfredo Sacconi, Giuseppe Barberi, Luigi Barberi, Filippo Silvestri, Rodolfo Angelini, Ettore Sbordoni, Benedetto Ojetti, Giulio Appolloni, Augusto Appolloni, Carlo de Mandato, Michele de Mandato, Arcangelo de Mandato, Federico dei conti Marcelli, Gabriele Berizon, Francesco Faberi, Pietro Uber, Giuseppe Uber, Luigi Uber, Giuseppe Salviucci, Enrico Salvazzi, Francesco Coletti, Giovanni Rinaldi, Pietro Graudjaquet, Camillo Graudjaquet, Serafino Cappello, Giuseppe Bruni.

Costanza Giovenale, Angelina Giovenale, Adele Giovenale, Matilde Piacitelli, Maddalena Franconi, Adele Marini, Rita Marini, Concetta de Pretis, Maria Alibrandi, Giovanna Lenti, Maria-Pia Lenti, Agata Lenti, Anna-Maria Lenti, Maddalena Petrucci, Maria Busiri, Giovanna Busiri, Maria Barluzzi, Elena Cestelli, Maria Cestelli, Emilia Bianchi, Amalia Tartaglia, Elena Farina, Maria Firi, Adele Farina, Luigia Cecchi, Pia Cecchi, Teresa Petacci, Rosa Oddi, Luisa Barberi, Virginia Cicaglia, Caterina Tailletti, comtessa Caterina Savelli, baronessa Teresa della Penna, baronessa Eleonora della Penna, Maria Diorio, Teresa Gavazzi, Luigia Gavazzi, Maria Benvignati, Anna Frascari, Elena Frascari, Maria Freschi, marchesa Virginia Savorelli, marchesa Francesca Savorelli, Elena Guidi, Agnese Guidi, Chiara Guidi, Elisabetta Santovetti, Rosa Brioni, Francesca Brioni, Luigia Brioni, Teresa Brioni, Maria Franceschi, Cecilia Mehyer, Matilde Mehyer, Cristina Giovenale Cleofe Garroni, comtessa Giulia Barbiellini, Annunziata Guidi, Carolina Guerrieri, Giuseppina Rempicci, Clementina Rempicci, Virginia Severati, Giulia Ambrogetti, Coletta Azzuri, Edvige Orda, Agnese Colonna, Maria Colonna, Natalia de Rossi, Angelica Angelini, Maria Scalzi, Margherita Mariani, Clementina Mariani, Francesca Mariani, Teresa Mariani, Maria Taussig, Paolina Befani, Cristina Befani, Caterina Monti, Anna Monti, Paolina Moneta, Luisa Graziosi, Giulia Graziosi, Giuseppina Pereira, Virginia Pereira, Undemila Fornari, Caterina Fornari, Maria Barberi, Francesca Barberi, Anna Barberi, Teresa Popoli, Giovanna Popoli, Cecilia dei Marchesi Ciccolini, Erminia Petrucci, Ginevra Sbordoni, Francesca Sbordoni, Carolina Egidi, Annunziata Egidi, Rosa Ojetti, Lucilla Ojetti, Teresa Appolloni, Isabella Appolloni, Maria de' Conti Negroni, Francesca Corsetti, Alina Lopacenska, Maria Faberi, Francesca Faberi, Amalia Salviucci, Maria Melem, Nazarena Sirani, Maria Rolland.

Oh ! quel empressement mettaient ces pieuses femmes à faire en sorte que les regards bienveillants et émus du Saint-Père tombassent au moins une fois sur leurs chers enfants ! Avant que Sa Sainteté n'adressât son discours, la petite Costanza Giovenale s'avança au pied du trône et récita la poésie que nous transcrivons ici, et qui est sortie de la plume de M. Giulio Novane :

Quando la profetata opra d'amore  
A compier scese il Redentor Divino,  
Ed i primi vagiti del dolore  
In un presepe umil trasse bambino ;  
Mentre d'Erode al barbaro furore  
Fatt'era segno, ed al mori vicino ;  
Proni altri Regi offrir vide al suo piede  
Mistico omaggio d'ossequiosa fede.  
Padre, noi pur, mentre rabbiosa e fella  
Guerra a Te muove una codarda schiera  
Di degeneri figli, a Dio rubella,  
A Te, alla patria, ad ogni gloria vera.  
Noi pur qui trasse l'amorosa stella,  
Che sola splende in cosi buia sera ;  
La stella della Fè, che in Vaticano,  
T'addita a noi Pontefice e Sovrano.

Le jeune Giovanni Angelini se présenta ensuite et récita avec autant de feu que de naturel l'ode suivante de la composition de M. Luigi Angelini :

O Padre, o Sovrano,  
Ci spinge al tuo piede  
L'amore, la fede  
Che ci arde nel cor.  
Dinnanzi al tuo trono  
Prostrati, gementi,  
Ci mancan gli accenti  
Per tanto dolor.  
Te Giusto, Te Santo,  
Vediam contristato  
Da un popolo ingrato,  
Spergiuro, infedel.

Ma no, non è vero,  
Non sono Romani  
Coloro che insani  
Ti apprestano il fiel.  
Noi, figli di Roma,  
Del mondo regina,  
Per grazia divina  
Cresciuti all'onor,  
Dei padri, degli avi  
Serbiamo nel petto  
L'indomito affetto,  
Il prisco valor.

E un di, fatti adulti,  
Stringendo l'acciaro,  
Ognor ne fia caro  
Morire per Te ;

E all'ultimo anelito  
Sciogliendoti un canto,  
Gridarti, o Pio Santo,  
Pontefice e Rè.

Il n'y eut pas jusqu'à la musique qui vint relever cette petite scène et lui donner comme un avant-goût céleste. Trente-quatre voix choisies parmi la foule innocente entonnèrent un hymne composé par M. le comm. Pietro Angelini, et accompagné d'un harmonium touché par D. Francesco Borghi. Quel bonheur d'entendre ce chœur de tant de voix si tendres de petits enfants, de petites filles, disant à la Reine des Anges :

O Maria dalla valle del pianto,  
Or che ferve la pugna più fiera,  
A Te muove la nostra preghiera  
Coll'ardente sospiro del cor.  
Della terra e del Cielo Regina,  
Pura Vergine e Madre d'un Dio,  
Tu conforta, proteggi il Gran Pio,  
Che di gloria e di onor ti colmo.  
Deh l'ascolta, o Maria! Questo canto  
È sospiro che in Te si riposa,  
Noi siam figli, Tu Madre pietosa,  
A noi volgi uno sguardo d'amor!

Le Saint-Père eut toutes les peines imaginables à sortir de la salle, tant il était assailli par toutes les mères qui auraient voulu qu'il eût touché de ses mains leurs chers petits enfants encore dans l'innocence et objets de leur amour.

---

## DISCOURS CCLII.

**A une députation de la Commission  
pour le denier de saint Pierre dans la ville et le diocèse  
de Naples : 18 janvier 1873.**

---

*La députation fut reçue dans la chambre privée du Saint-Père. M. le marquis Felice Tomasi de Casalicchio, vice-président de la commission pour le denier de Saint-Pierre, lut l'adresse suivante au nom de toute la députation :*

**TRÈS SAINT-PÈRE,**

« Nous sommes heureux, dans ce jour plein de grands souvenirs pour l'Église universelle et d'une joie toute spéciale pour Rome, centre de la catholicité ; nous sommes heureux, dis-je, d'être admis à l'honneur insigne de pouvoir exprimer à Votre Sainteté les protestations humbles et sincères du dévouement dont sont animés l'Église de Naples et son bien-aimé pasteur, et de la joie qu'ils ressentent.

« Que de solennelles actions de grâces soient rendues au Très-Haut qui a bien voulu établir dans cette illustre cité la chaire infailible de vérité et de justice, et qui vous y a élevé comme le docteur suprême dans les temps si difficiles que nous traversons. En établissant cette chaire à Rome, le prince des apôtres la consacra de son propre sang à l'exemple du divin Maître ; et vous, Très Saint-Père, en marchant sur les traces de son divin fondateur, vous la gouvernez glorieusement malgré toutes les violences qu'on vous oppose et au milieu de toutes les difficultés que présente la persécution atroce qu'elle subit en ce moment ; et vous accepteriez volontiers le martyre, si Dieu l'exigeait pour soutenir les droits de son Église.

« Quant à nous, notre confiance, devenue plus vive encore par l'exemple imposant que vous nous donnez et par votre parole infailible, écarte toute espèce de crainte de notre cœur, et semble nous inviter à entonner à l'avance le *Cantemus Domino*.

« En attendant, que Votre Sainteté veuille bien accepter avec sa bonté ordinaire la légère offrande que nous avons recueillie à Naples



et dans le diocèse, sous les auspices de notre archevêque bien-aimé, et que nous déposons aujourd'hui à vos pieds sacrés. Veuillez, Saint-Père, l'agréer avec cette même bonté avec laquelle le divin Sauveur exaltait le grand amour de la veuve de l'Évangile.

« Enfin, Très Saint-Père, nous vous prions de bénir notre zélé pasteur, ainsi que ceux qui ont recueilli l'obole sous sa direction. Bénissez-nous nous-mêmes et ceux qui ont contribué à l'offrande ; bénissez nos familles, notre ville de Naples qui ne le cèdera jamais à aucune autre dans l'ardeur de sa foi et dans son dévouement envers Votre Sainteté et le Siège apostolique. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

C'est de tout cœur que j'agréé l'hommage de votre fidélité, ainsi que l'offrande que me présentent les catholiques de Naples. Naples m'a toujours témoigné un dévouement particulier, et c'est un sujet de bien grande consolation pour mon cœur de voir que malgré la difficulté des temps actuels, elle a conservé et conserve encore toute l'intégrité de sa foi, d'autant plus sincère et d'autant plus louable qu'elle n'est pas séparée des bonnes œuvres.

Je prie Dieu d'augmenter encore votre ferveur dans toutes les saintes industries auxquelles vous vous dédiez ; et je vous recommande surtout à vous la prière. Mais que votre prière ne soit pas comme celle que j'appellerai égoïste, comme celle de ceux qui jouissent maintenant d'une certaine paix ; c'est-à-dire que votre prière ne doit pas se limiter à solliciter auprès de Dieu les besoins particuliers de vos personnes, de vos familles, de votre pays ; mais vous devez élever vers le ciel de nombreuses et ferventes prières pour les besoins l'Église universelle soumise aujourd'hui à de si nombreuses tribulations, surtout en Prusse. Il est bien vrai qu'en Prusse on ne fait pas la guerre au catholicisme par une persécution ouverte et avec le fer comme du temps de Néron, mais par une per-

sécution d'autant plus cruelle qu'elle se cache sous le voile de lois qui au fond enlèvent toute liberté à l'enseignement, à la prédication, au catholicisme enfin, et jusqu'à l'élection des ministres de l'autel.

Et ici, en Italie, on renouvelle auprès de nous les mêmes suggestions dont le démon se servit pour tenter Jésus-Christ dans le désert. On vient se présenter devant nous, on nous offre de l'argent, et on nous fait certaines propositions de *transaction* qui sont de véritables tentations. Mais j'ai rejeté et je rejetterai toujours ces transactions trompeuses. Après les tentations, les anges descendirent du ciel et portèrent au divin Rédempteur la nourriture dont il avait besoin après un long jeûne, à cause de la faiblesse de la nature humaine qu'il avait revêtue. J'aime à croire que le Seigneur voudra bien aussi continuer à nous fournir de tout ce qui nous sera nécessaire au milieu des détresses où nous nous trouvons actuellement, et qu'il finira par nous envoyer l'ange de la paix, qui rétablira le calme dans l'Église et lui rendra ses premières consolations.

Je vous remercie de nouveau pour la piété filiale que vous m'avez démontrée, et je prie Dieu de répandre ses meilleures bénédictions sur vous, sur vos familles, sur Naples, sur votre pasteur, sur votre diocèse et sur toutes les bonnes œuvres qui s'y font.

*Benedictio, etc.*

— L'offrande envoyée par le diocèse de Naples formait une somme de 22,000 fr. Elle fut présentée par MM. le chevalier Gaetano Ferri Pegnalwer, trésorier de la commission; le duc della Torre Giustiniano Tomacelli, le duc de Cajanello Pasquale del Pezzo, le duc della Regina Carlo Capece Galeota, le prince Vincenzo Pignatelli Denti, le prince Diego Pignatelli, le chevalier Tommaso Affaitati, le comm. Michele Gigli, M<sup>r</sup> D. Luigi Róssi et D. Filippo d'Amico.

---

## DISCOURS CCLIII.

**Aux filles de Marie de la maison du Sacré-Cœur  
de Sainte-Rufine,  
présentées par S. Exc. Mme la princesse d'Arsoli,  
aujourd'hui Massimo : 20 janvier 1873.**

---

*Cette congrégation fut reçue dans la salle du Consistoire. Sa Sainteté écouta de son trône avec la plus grande bienveillance la noble princesse, qui lut l'adresse suivante dans les sentiments de la plus grande modestie et tout émue :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Dans ces jours où un petit groupe de rois, ou plutôt de sages, tels que les Mages l'étaient, se met en route pour aller à la recherche de Jésus Rédempteur, permettez que les filles de Marie de la maison du Sacré-Cœur de Sainte-Rufine viennent se jeter aux pieds de son Vicaire.

« Déjà, Très Saint-Père, la troisième année est commencée depuis que nous demandons à Rome où vous êtes, de même que les Mages demandaient à Jérusalem où était né le Roi des Juifs; et Rome indique en gémissant le Vatican, comme au temps du premier Pape elle indiquait la prison Mamertine. C'est donc au Vatican que nous sommes venues, non pas pour vous consoler des souffrances que vous endurez pour le nom de Jésus-Christ, mais pour y trouver nous-mêmes un encouragement auprès de vous qui êtes notre Père, puisque la douleur du père est pour les enfants la plus grande de toutes les douleurs.

« Nous ne vous apportons point de la myrrhe, Saint-Père, car des enfants dénaturés et rebelles vous en offrent en abondance; nous ne vous apportons même ni de l'or ni de l'encens, mais nous vous présentons le symbole de l'un et de l'autre.

« Oui, Saint-Père, nous vous offrons ce que signifie l'encens,

parce que nous croyons fermement que vous êtes le Vicaire de Jésus-Christ ; nous croyons que vous avez les paroles de la vie éternelle, et que celui qui se sépare de vous ne peut se sauver. Nous vous offrons aussi ce que signifie l'or, parce que nous vous reconnaissons pour le roi le plus légitime, dont le trône est élevé depuis des siècles, et si ce trône n'existait pas, il faudrait le créer.

« Nous avons voulu, Saint-Père, que ces sentiments que nous nourrissons au fond du cœur fussent manifestés par un acte extérieur, et pour qu'il n'en fût que plus agréable à Votre Sainteté, nous avons cru devoir vous présenter des ornements sacrés pour des églises pauvres, et nous osons les déposer en ce moment au pied de votre trône. Veuillez, Saint-Père, les agréer avec cette bonté qui vous est habituelle, et nous accorder la bénédiction apostolique. »

---

*Sa Sainteté répondit :*

Que le Seigneur vous bénisse donc, et puisque vous vous êtes réunies pour vous mettre sous la protection de Marie, je vous répéterai un ordre, ou si vous le voulez un conseil donné par la très-sainte Vierge, et que nous lisons dans l'Évangile d'hier. Mais je vous rappellerai d'abord la circonstance dans laquelle la Vierge sainte donna cet ordre.

Jésus-Christ voulait sanctifier le mariage et l'élever à la dignité de sacrement ; aussi ne refusa-t-il pas d'assister en personne avec sa mère à celui qui se célébra à Cana en Galilée, et auquel il fut invité. Mais voilà qu'au beau milieu du festin la joie du maître d'hôtel se changea en tristesse lorsque tout à coup il s'aperçut que le vin manquait, et qu'il n'y avait pas moyen de s'en procurer. Or Jésus-Christ voulut bien accorder à tous les convives l'incomparable satisfaction d'être témoins de son premier miracle, en changeant l'eau en vin sous leurs propres yeux. Pourquoi donc voulait-il leur donner cette consolation ? Pour deux raisons : d'abord parce que sa très-

sainte mère l'en pria, ensuite parce qu'il les voyait tous disposés à faire promptement tout ce qu'il leur commanderait.

Et maintenant, voici des paroles que nous devons graver profondément dans notre cœur ; ce sont les paroles mêmes que la Sainte-Vierge adressa à ceux des convives qui attendaient une faveur de son divin fils : *Quodcumque dixerit vobis, facite*. Jésus-Christ leur ordonna de remplir d'eau quelques vases, et ils obéirent sans hésiter. Or, figurez-vous que Marie nous dise à tous, à moi, à vous, à tout le monde : Faites ce que mon fils vous dira : *Quodcumque dixerit vobis, facite*.

Jésus-Christ, en effet, a dit tant et de si belles choses ; tant de trésors de sagesse sont tombés de ses lèvres sacrées, que pour peu que vous les méditez, soit dans la solitude de votre demeure, soit dans quelque coin retiré d'une église, vous verrez tout le bien que vous pouvez en retirer. Mais ce que vous y puiserez du moins, c'est cette grande vertu de la persévérance, pour continuer à faire du bien et à ne jamais vous séparer de Jésus-Christ.

Jésus-Christ, chères filles, marche à notre tête, et nous devons le suivre sans jamais nous éloigner de lui, car si nous n'avons pas soin de nous tenir auprès de lui, nous ne pourrons pas entendre ce qu'il nous dit, nous ne pourrons pas savoir ce qu'il veut de nous. Marchez donc toujours à sa suite, et priez-le souvent de vous parler et de vous faire connaître sa volonté, afin de vous tenir toujours prêtes à faire tout ce qu'il vous commandera. Suivez-le d'abord vous-mêmes, et puis faites tout ce que vous pourrez pour déterminer les autres à faire comme vous, quelles que soient, du reste, les vicissitudes que vous deviez subir pendant votre vie.

Oui, suivons Jésus-Christ dans la joie comme dans les tribulations ; et pour en avoir la force ayons recours à

l'intercession de Marie, et ne cessons jamais de prier cette divine mère de nous obtenir de son divin fils, non seulement la force de lui rester fidèles, mais aussi la grâce de voir les jours tristes que nous traversons changés, les tempêtes calmées, les tremblements de terre cessés, tous les ennemis de Dieu enfin vaincus et humiliés.

Et maintenant, chères filles, je termine en vous donnant ma bénédiction. Je bénis toutes les personnes ici présentes, ainsi que les autres qui n'ont pas pu se réunir à vous, et j'espère que le Seigneur vous aidera et vous fortifiera, afin que vous puissiez continuer les saintes œuvres auxquelles vous vous consacrez. Que Dieu vous bénisse dans vos familles, dans vos occupations, et surtout dans les saintes industries qui vous font pourvoir les églises pauvres d'ornements sacrés. Puissiez-vous vous-mêmes en retirer votre avantage en acquérant des mérites pour le ciel, et puissent les âmes à l'usage desquelles ces ornements sacrés doivent servir en tirer le plus grand profit spirituel. Que Dieu bénisse les soins que vous prenez pour diriger ces chères enfants dans le chemin de la vertu, et qu'il fasse de plus en plus fructifier les bons exemples que vous leur donnez et les saintes œuvres auxquelles vous vous consacrez. Que Dieu vous bénisse enfin pour tout le temps qu'il vous reste encore à passer dans cette vallée de larmes, et que la bénédiction que je vous donne en son nom vous accompagne jusque dans le ciel, où vous pourrez le louer et le bénir pendant toute l'éternité.

*Benedictio, etc.*

— La congrégation des *Enfants de Marie* de Sainte-Rufine est une des plus nombreuses et des plus nobles de Rome, comme on peut en juger par les noms de quelques dames directrices : outre S. E. la princesse Massimo, qui est la présidente de la congrégation, et MM<sup>mes</sup> les comtesses Mellingen et Celani, qui en sont les vice-présidentes, il faut aussi compter parmi les *Enfants de Marie* les princesses Barberini et

Gabrielli; les marquises Serlupi, Cavalletti, Raggi, Antici et del Monte; les comtesses Pietromarchi et Antonelli, la baronne Cappelletti et un grand nombre d'autres dames de la haute noblesse, qui se trouvaient toutes présentes à cette audience. Toutes ces dames réunies aux jeunes filles faisant partie de la même congrégation formaient une députation de plus de cent cinquante personnes, sans compter celles qui n'avaient pas pu se réunir à elles. On fit une offrande magnifique au Saint-Père, qui l'accueillit avec les marques de la plus grande bienveillance. C'était un assortiment complet pour le service d'une chapelle : une aube avec de longues franges et de gracieuses broderies, des purificateurs, des manuterges, des cordons, des nappes d'autel et des corporaux; un beau calice en argent, des chasubles pour les sept couleurs liturgiques, le tout d'un travail exquis; il y avait enfin tout ce qui sert pour la célébration du saint sacrifice. Tout cet assortiment était le travail des illustres congréganistes, trop heureuses d'employer leur temps, leurs fatigues et leur argent pour des choses qui doivent servir au culte d'une religion qu'elles estiment et qu'elles vénèrent du plus profond de leur cœur. Après la lecture de l'adresse, M<sup>me</sup> Teresa Gnoli Gualandi lut devant Sa Sainteté ce sonnet, qui est une de ses plus belles pièces de poésie :

Mentre il ribelle stuol, che Dio non teme,  
In sen ti vibra i velenosi strali,  
Come colombe a Te voliam sull'ali,  
O Pio, pregando e sospirando insieme.  
Figlie s'iam di Colei, che di supreme  
Dolcezza allevia di tua vita i mali,  
E banditor ti elesse in fra i mortali  
Ch'ella pura sortia de l'uman seme.  
Oggi al tuo piè le sue figliuole in via,  
Ma fra poco verrà cinta di stelle  
Il tuo crin bianco a incoronar MARIA.  
Allor vedrai fra i raggi di tua gloria  
Più giulive tornar le colombelle,  
Che pianser teco e teco avran vittoria.

---

## DISCOURS CCLIV.

**Pour la canonisation du bienheureux  
Benoît-Joseph Labre,  
et la béatification du vénérable André de Burgio :  
9 février 1873.**

---

*L'audience eut lieu dans la salle du trône, remplie d'évêques d'Italie et de l'étranger, auxquels s'unit un grand nombre de personnes de différentes nations. On y voyait entre autres S. E. l'ambassadeur de France, M. le comte de Corcelles, avec les principaux attachés de l'ambassade. Sa Sainteté entra dans la salle vers dix heures, accompagnée de S. E. le cardinal Patrizi et de tout le personnel de la noble antichambre pontificale. Au signe que Sa Sainteté fit de son trône, M<sup>gr</sup> Bartolini, secrétaire de la S. Congrégation des Rites, lut deux décrets, l'un qui approuvait les miracles pour la canonisation du bienheureux Labre, l'autre les vertus pour la béatification du vénérable de Burgio.*

*Après la lecture des décrets, le R. P. D. Francesco Virili du Très-Précieux-Sang, postulateur de la cause du B. Labre, se mit à genoux devant le Souverain-Pontife et lui dit :*

**TRÈS SAINT-PÈRE,**

« Il est toujours entré dans le conseil immuable de la sagesse éternelle de susciter dans l'Église de nouveaux héros de sainteté, propres à servir de modèle au monde selon les circonstances des temps, de les faire briller dans toute la splendeur de leurs plus belles vertus, et de les proposer à la piété chrétienne, afin que par leur intercession



ils soient une lumière qui les éclaire, un encouragement et un exemple qui les excitent à marcher dans la voie qui conduit directement à la céleste patrie.

« Dans notre siècle, hélas ! parmi tous les maux qui affligent la terre, il y en a un surtout qui domine tous les autres : c'est celui d'un égoïsme qui semble jeter le vertige dans tous les esprits. L'homme ne pense qu'à la matière ; il oublie son bien spirituel, le seul qui soit durable, et je ne crois pas me tromper lorsqu'il me semble voir le monde menacé, à cause de ses péchés, par le prophète évangélique lorsqu'il dit : *Dominus miscuit in medio ejus spiritum vertiginis.* (Is. 19-14.)

« Le Seigneur a suscité un nouveau saint dans ce siècle, un nouvel exemple de vertu dans les malheureux temps où nous vivons : c'est le bienheureux Joseph Labre, dont toute la vie peut se résumer dans ces paroles du Psalmiste : *Induebar cilicio, humiliabam in jejuniis animam meam, et oratio mea in sinu meo convertetur.* (Ps. 34, 13.)

« En se constituant pèlerin, et voyageant de sanctuaire en sanctuaire en Europe, il laissait partout après lui de lumineux exemples de vertus éminentes et héroïques, donnant à tout le monde les plus belles instructions par une vie pénitente et laborieuse, nous faisant comprendre à tous que nous sommes pèlerins sur cette terre, et que notre seule véritable patrie est l'éternité.

« Aujourd'hui on admire et on invoque le bienheureux Labre ; ah ! plaise aussi au divin distributeur de tout bien que l'on cherche avant tout à l'imiter dans son mépris pour le monde et dans son amour pour Jésus et Marie !

« Dans un siècle aussi corrompu et aussi oublieux de ses devoirs que le nôtre, ce n'est pas sans des motifs de la plus haute sagesse que de nos jours la divine Providence *suscitat de pulvere egenum et de stercore erigit pauperem, ut sedeat cum principibus, et solium gloriæ teneat.* Oh ! oui, du haut du trône de gloire qu'il occupe, le bienheureux Labre doit adresser au Très-Haut les plus ferventes prières pour l'Église catholique, pour le Vicaire de Jésus-Christ, pour qui il eut toujours la plus grande dévotion ; pour la France si chrétienne qui lui donna le jour, pour Rome où il s'endormit dans le Seigneur, pour l'Europe qu'il parcourut saintement en pèlerin, et pour l'ordre vénérable du patriarche d'Assise, dont il fut fils dévoué et confrère du tiers-ordre, et dont il sut si bien imiter l'humilité, la pauvreté, le mépris du monde et la charité toute séraphique.

« Et maintenant, Très Saint-Père, permettez-moi de supplier humblement Votre Sainteté de vouloir bien agréer avec bonté, dans

cette circonstance qui nous invite tous à une joie universelle, le respectueux hommage que mon office me fait un devoir de déposer au pied de votre trône. Agrérez les sentiments de la gratitude la plus vive et de l'éternelle reconnaissance qu'offre à Votre Sainteté la France catholique qui a honoré cette publication par l'un de ses enfants digne de la représenter. Agrérez aussi les sentiments de tout l'auguste épiscopat et en particulier du si digne évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, qui a eu une si grande part dans cette cause de canonisation, et qui est comme l'écho de tous les vœux du clergé et du peuple français. Il est aussi de mon devoir de rendre les mêmes actions de grâce à Votre Sainteté au nom de l'ordre et de l'archiconfrérie de la Trinité-des-Pèlerins qui l'ont eu pour frère et pour hôte, ainsi qu'au nom de l'archiconfrérie du Colysée, qui l'a compté parmi ses membres les plus fervents et les plus assidus dans l'exercice du *chemin de la croix*.

« Enfin, Très Saint-Père, le postulateur lui-même de la cause, humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, doit aussi y déposer l'expression de sa gratitude et de sa reconnaissance particulière, en vous offrant ses humbles remerciements et implorant sur lui la bénédiction apostolique. »

---

*Le Rév. P. Fr. Egidio de Cortone, ministre général des Capucins et postulateur de la cause du Vén. de Burgio, se présenta ensuite devant le Saint-Père et lui dit :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je suis heureux de pouvoir accomplir devant ce trône sacré un devoir non moins impérieux qu'honorifique pour moi en vous offrant les plus sincères remerciements au nom de l'Institut des capucins dont je suis membre.

« Oui, Saint-Père, je vous remercie, autant et du mieux qu'il m'est possible, d'avoir bien voulu proclamer par un décret que le vénérable André de Burgio, notre confrère, a pratiqué pendant sa vie les vertus à un degré héroïque.

« L'oracle que vous venez de prononcer, Saint-Père, tourne particulièrement à la plus grande gloire de Dieu, mais il n'est pas moins non plus un nouveau et précieux gage de votre suprême et particulière bienveillance envers nous. Aussi l'ordre tout entier en ressent-il une telle consolation, qu'il se trouve presque soulagé de tous les maux dont

il est oppressé aujourd'hui, et chacun de nous les oublie en quelque sorte pour s'estimer heureux de marcher sur les traces glorieuses que nous a laissées notre frère en pratiquant les vertus à un degré héroïque et vivant dans l'humble condition d'un obscur, pauvre et simple laïque de notre province de Palerme. Oh ! bienheureuse simplicité ! oh ! vie obscure d'un serviteur de Dieu ! Cette vie d'abnégation attirait à notre frère l'estime des personnes royales de la cour du Portugal, et elles éprouvaient la plus grande satisfaction à s'entretenir avec lui, tandis qu'aujourd'hui le monde, perverti comme il l'est, ne verrait dans une telle vie qu'un esprit fanatique exagéré jusqu'à la folie. Hélas ! que ne nous est-il donné d'être nous-mêmes de ce nombre ! Puisse Dieu nous accorder la force de pratiquer à un égal degré toutes les vertus que le vénérable a pratiquées, afin de mériter, nous aussi, d'être rangés au nombre de ses enfants et de jouir du bonheur des saints. Et puis, si le Seigneur a eu tellement pour agréable son humble serviteur, ah ! qu'il daigne au moins, dans sa miséricorde infinie et par les mérites de ce nouvel avocat, qu'il daigne, Très Saint-Père, abréger vos tribulations qui ne sont que trop dures et trop longues, en sollicitant le triomphe de l'Église par le vôtre, et le rendant plus beau et plus glorieux que tous ceux que l'Église ait jamais remportés, cette Église qui gémit avec ses fidèles enfants, qui soupire après la paix et la tranquillité. Oh ! oui, mon vénérable et héroïque confrère unira ses prières à celles des autres habitants du ciel, et ce sera par leurs prières que nous serons exaucés.

« Tels sont, ô notre Père qui avez pour nous un si grand amour, tels sont les vœux que nous formons, moi et mon ordre tout entier. Je vous prie de les accueillir avec bonté, en témoignage de notre gratitude la plus sincère et de notre reconnaissance pour la faveur que vous venez de nous accorder, de même que je vous sollicite de répandre sur moi et sur tous mes religieux la bénédiction apostolique. »

---

*Enfin Sa Grandeur M<sup>gr</sup> Jean-Baptiste Lequette, évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, prononça devant Sa Sainteté le discours suivant :*

**BEATISSIME PATER,**

*« Licet Episcopo Diocesis Atrebatensis, Boloniensis et Audomarensis, e qua ortus est B. Benedictus Josephus Labre, quam maxi-*

*mas Sanctitati Vestræ gratias referre, non solum pro illo Decreto quo conditiones illius Canonizationis tam feliciter absolvuntur, sed et etiam pro illa tam paterna benevolentia, qua hanc meam ad limina Apostolorum Visitationem hujusce decreti publicatione insignire voluisti.*

« *Utinam, Beatissime Pater, brevi illucescat illa dies, qua Beatus ille noster inter splendidissimos Basilicæ Vaticanæ apparatus, ab Ore Vestro supremo et infallibili, Sanctorum fastis adscriptus pronuntiabitur, et sic ejus Cultus, usquedum intra limites Diœcesis meæ coarctatus, ad universalem Ecclesiam extendetur.*

« *Interea ego et diœcesani mei, pleno mentis affectus Sanctæ Sedi Apostolicæ addictissimi, supplices manus ad Deum Omnipotentem tendere non desinemus, quatenus dignetur, interveniente nostro Benedicto Josepho, cui tantum hic in terris splendorem contulisti, Sanctitatem Vestram diu sospitem, incolumemque servare, et isto mœstissimo dies abbreviare, in quibus tot et tantis indequaque amaritudinibus oppressa ingemiscit.*

« *Et nostra quidem Gallia hunc Dei Servum emisit tanquam Sanctitatis germen novellum, in Alma Urbe enutriendum, fovendum virtutumque heroicarum floribus abunde exornandum : utinam et ipsa, tanto pariter interreniente Protectore, luctuosis difficultatibus, quibus interius exteriusque detinetur, erepta, inveniat stabilitatem tantopere exoptatam, et pristino decori reddita, erga Sanctam Sedem exhibeat illam manum adjutricem, qua in sæculis præteritis gloriosa est, et filialem ejus pietatem, quæ illi semper et honori et prosperitati fuit.*

« *Hæc sunt, Beatissime Pater, vota quæ cum amplissima meæ gratiarum actione, ad pedes Vestræ Sanctitatis deponere mihi pergratissimum est. »*

### TRÈS SAINT-PÈRE,

« *Qu'il soit permis à l'évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, diocèse qui vit naître le B. Benoît-Joseph Labre, de remercier Votre Sainteté, du mieux qu'il lui est possible, non seulement pour le décret qui complète si heureusement les conditions de la canonisation du bienheureux, mais plus encore pour la bienveillance si paternelle avec laquelle vous avez bien voulu signaler ma visite ad limina apostolorum par la publication de ce décret.*

« *Plaise à Dieu, Très Saint-Père, de faire bientôt briller le jour où notre bienheureux, au milieu des splendides appareils de la basi-*

lique vaticane sera solennellement rangé au nombre des saints par l'oracle suprême et infaillible qui sortira de votre bouche. C'est alors que son culte, restreint jusqu'ici entre les limites de mon diocèse, s'étendra à l'Église universelle.

« En attendant, moi comme tous les fidèles de mon diocèse, si étroitement attachés par toutes les affections du cœur au Siège apostolique, nous ne cesserons jamais d'élever nos mains suppliantes vers le Tout-Puissant, afin que par l'intercession de notre bienheureux Joseph, à qui vous avez procuré tant de gloire sur la terre, il daigne conserver Votre Sainteté saine et sauve pendant de longues années, et abréger les jours de profonde tristesse que vous traversez au milieu de tant et de si grandes amertumes sous lesquelles vous gémissiez, et qui vous oppressent de toute part.

« Et il est vrai aussi que notre France a produit ce serviteur de Dieu, comme un germe nouveau de sainteté, pour être nourri, entretenu dans cette sainte cité et y être abondamment orné de fleurs, de vertus héroïques ; ah ! plaise à Dieu que par l'intercession de ce même puissant protecteur, notre pauvre France puisse, elle aussi, surmonter les difficultés qui l'oppriment au dedans comme au dehors, et retrouver enfin la stabilité si ardemment désirée. Puisse-t-elle recouvrer son antique splendeur, et tendre au Saint-Siège cette main secourable qui a fait sa gloire dans les siècles passés, en lui témoignant sa piété filiale qui fut toujours pour elle son plus grand honneur et son meilleur principe de prospérité.

« Tels sont, Très Saint-Père, les vœux et les remerciements les plus sincères que je m'estime trop heureux de déposer aux pieds de Votre Sainteté. »

---

### *Le Saint-Père répondit :*

Dieu toujours admirable dans l'ordre de sa providence, Dieu auteur de l'Église, cette œuvre grande et magnifique sortie de ses divines mains, Dieu n'a jamais cessé de la protéger dans tous les temps, dans toutes les circonstances et au milieu de toutes les luttes. Il l'a protégée, comme nous le lisions dans l'évangile de ce matin même, à la troisième, à la sixième, à la neuvième heure,

il l'a protégée jusqu'à la onzième heure qui est peut-être la nôtre. (Matth., xx, 1 et suiv.)

Dieu a protégé son Église au commencement, parce que, au moment où la rage des tyrans sévissait contre elle, il opposait à leur cruauté la constance des martyrs; cette constance qui faisait renaitre la force et la vigueur dans les cœurs timides et faibles, et multipliait en même temps le nombre des disciples de Jésus-Christ. Il la protégeait contre l'audace de l'hérésie qui l'attaquait; il la protégeait en suscitant de saints et profonds docteurs, qui confondaient les hérétiques, lorsqu'ils ne les convertissaient pas, et servaient ainsi de flambeaux pour les fidèles en leur faisant connaître la vérité et la justice. Dieu protégeait son Église lorsqu'on cherchait à la corrompre par toute sorte de licences et de passions, en opposant à ces dangers d'un nouveau genre la pureté des vierges, la patience des confesseurs, la multiplicité des saints qui se répandaient sur toute la surface de la terre.

Le Seigneur ne cesse pas non plus de nos jours de protéger son Église. Quel est le principal ennemi qui lui déclare en ce moment la guerre? C'est l'incrédulité. Quel est le remède que Dieu oppose à l'incrédulité? Quelle est l'arme spirituelle dont Dieu revêt son Église pour soutenir le choc contre cette fureur infernale? C'est l'esprit ferme et généreux des populations chrétiennes. Ce sont les peuples chrétiens qui s'opposent en grande partie à cette incrédulité, à ce résumé de tous les maux de l'enfer. Ils s'y opposent par de pieux pèlerinages, par les prières fréquentes et les chants de louanges qu'ils adressent à Dieu dans les églises; ils s'y opposent par la fréquentation des sacrements, par toute sorte d'industries charitables et d'associations pieuses tendant toutes au meilleur but, comme par exemple la sanctification des jours de fêtes, le soulagement des infirmes, le secours à porter aux veuves et

les moyens de tarir leurs larmes au sein de leur pauvreté; les moyens enfin de faire le bien de toutes les manières possibles. Or, dans les temps malheureux que nous traversons, tout cela montre l'action visible de Dieu soutenant sa divine épouse, la sainte Église qui est l'œuvre de ses mains.

Or, qui ne verra que les décrets fréquents qui ont pu émaner du Saint-Siège pour la béatification et la canonisation des saints sont l'un des moyens dont Dieu a voulu se servir pour protéger son Église? En effet, qu'est-il advenu? La gloire et la protection de ces saints ont pénétré dans toutes les parties de l'Europe, dans toutes les contrées de la terre. Il n'y a pas de royaume, pas d'empire, j'allais dire pas de province, qui n'ait eu son saint, et à l'occasion de ces béatifications et de ces canonisations, les églises se remplissent de fidèles, heureux d'exprimer par la célébration de fêtes solennelles la consolation qu'ils éprouvent d'avoir un concitoyen élevé aux honneurs des autels. Les fidèles lisent la vie de ces saints, et ils sont étonnés des miracles qu'ils ont faits. Le souvenir des exemples de vertus qu'ils ont laissés a produit en eux un effet salutaire : ils se sont réunis; ils ont fortifié leurs rangs, et ils ont fait comprendre au monde que le démon ne peut vaincre, parce qu'il y a une force bien supérieure à la sienne.

Voici maintenant ces deux serviteurs de Dieu, dont on vous a raconté brièvement l'histoire en vous parlant de leurs vertus; les voilà qui apparaissent pour combattre les iniquités modernes. Ils viennent et se montrent au monde dans toute la splendeur de leurs vertus, pour combattre l'orgueil, l'avarice et la luxure : l'orgueil, qui ne connaît pas d'autre Dieu que la raison; l'avarice, qui fait de la matière son Dieu; la luxure, qui ne trouve de plaisirs que dans l'avilissement et la dégradation de l'homme.

Ce sont là les trois éléments qui forment l'arbre de l'iniquité. C'est à l'ombre de cet arbre que viennent s'asseoir tous les animaux les plus immondes de la terre, et c'est sur ses branches que les oiseaux nocturnes et les oiseaux de proie viennent se reposer ; l'orgueil en constitue la racine, l'avarice en est le tronc, et la luxure en forme les branches.

Ces deux serviteurs de Dieu paraissent, et vont combattre l'orgueil par leur simplicité et leur humilité, l'avarice par leur désintéressement, la luxure par la pureté de leur vie et par leur mortification. Oh ! que Dieu est admirable dans ses miséricordes ! Voilà que l'Église s'embellit encore de deux nouveaux héros, voilà que l'Église augmente de ferveur encore une fois dans ses saints. Sans doute l'Église est combattue ; mais au milieu des contrariétés elle ne laisse cependant pas d'avancer hardiment dans le chemin de la vertu ; l'Église est insultée, mais elle prie pour ses blasphémateurs ; l'Église est détestée par ceux qui ne la connaissent pas, mais elle lève les yeux au ciel et dit à Dieu : Pardonnez à ces infortunés, parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font. Mais si l'Église, avec le secours de Dieu, pardonne et prie pour ses ennemis, il n'en est pas moins vrai que lorsqu'il s'agit de défendre la sainteté des principes de la justice, de soutenir tout ce qui a rapport à la religion, ah ! c'est alors que la sainte Église ne courbera jamais la tête, et si jamais elle doit le faire, ce ne sera que sous le couperet du bourreau. (*Profonde émotion et signes d'approbation dans tout l'auditoire.*)

Adressons donc des prières à Dieu ; remercions-le de ces nouveaux bienfaits qu'il nous accorde, et prions-le de ne pas nous abandonner. Certainement il n'abandonnera jamais son Église ; il ne l'abandonnera pas, quoiqu'il semble à certaines gens que dans ces moments-ci il nous ait oubliés.



Non, Dieu continuera toujours à garder, à purifier, à sanctifier son Église. En attendant, prions pour cette Église, prions afin que Dieu daigne verser sur elle ses abondantes bénédictions. Et puisque les deux saints dont nous parlons aujourd'hui appartiennent, l'un à l'Italie et l'autre à la France, prions Dieu de bénir particulièrement ces deux pays.

Que Dieu bénisse les hommes d'État qui dirigent la France, et qu'il leur insinue de meilleurs et toujours de meilleurs conseils; qu'il répète à ceux qui gouvernent l'Italie les paroles qu'il prononça autrefois dans la création du monde, lorsqu'il n'y avait encore que le chaos : *Fiat lux*, afin que ces hommes puissent sortir du profond abîme dans lequel ils se sont jetés en marchant dans les ténèbres les plus épaisses et dans la nuit la plus orageuse.

Que Dieu bénisse les millions de Français et d'Italiens qui persévèrent constamment dans l'accomplissement de leurs devoirs, qui tendent les mains vers lui pour implorer ses miséricordes, et élèvent leurs voix pour lui dire : *Miserere nostri, Domine, miserere nostri*. Qu'il vous bénisse tous, qu'il bénisse mes coopérateurs dans l'exercice de leurs fonctions, et puisqu'un poids énorme pèse sur les épaules de ce pauvre vieillard qui vous parle, il aura bien, lui aussi, le droit de dire que *si senex portat, puer regat*, comme nous lisons dans l'office de la fête de la Purification que nous avons célébrée dans les premiers jours de ce mois.

Que Jésus-Christ soit donc avec nous, et qu'il nous inspire la force et le courage nécessaires pour défendre les droits de l'Église; qu'il nous donne la patience et la résignation dans les épreuves continuelles qui nous assaillent de toutes parts. Plaise à Dieu que cette bénédiction descende sur moi, sur vous et sur tous ceux que j'ai déjà nommés.

*Benedictio, etc.*

— Les illustres personnages dont nous sommes heureux de transcrire ici les noms assistaient à cette audience et purent admirer l'étonnante facilité d'élocution avec laquelle Sa Sainteté improvise tous ses discours. C'étaient : M<sup>r</sup> Alexandre Tachereau, archevêque de Québec dans le Canada ; M<sup>r</sup> Louis Puecher Passavalli, archevêque *in partibus infidelium* d'Iconium ; M<sup>r</sup> Claude-Henri Plantier, évêque de Nîmes ; M<sup>r</sup> Théodore Legain, évêque de Montauban ; M. le vicaire général d'Arras, évêque nommé de Carcassonne ; M<sup>r</sup> Joseph Vaughan, évêque de Salford en Angleterre ; M<sup>r</sup> Zéphirin Guillemin, évêque de Cibistra et préfet apostolique de Canton, en Chine ; M<sup>r</sup> Jean-Emmanuel Véroilles, évêque de Colombique et préfet apostolique de Mandchourie ; M<sup>r</sup> Thomas Gallucci, évêque de Recanati et Lorette, etc., etc.

Les membres de l'ambassade française étaient : M. le comte Olivier de Saint-Foix, remplissant les fonctions de *premier secrétaire* ; M. le marquis André de Cambesfort, *troisième secrétaire* ; M. le comte Amelot de la Roussille et M. le vicomte Henri de Barcourt, tous les deux attachés de l'ambassade ; enfin M. le chevalier Deshorties de Beaulieu, consul auprès de la même ambassade.

Pour les notices biographiques du B. Labre et du V. de Burgio, on peut voir l'appendice à la fin du volume.

---

## DISCOURS CCLV.

**Aux conseils de direction des cercles des femmes  
du peuple : 13 février 1873.**

---

*L'audience eut lieu dans la salle du Consistoire. M. le marquis Girolamo Cavalletti exposa le but de cette nouvelle association en ces termes :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Pendant que le zèle infatigable et l'activité toute chrétienne des cercles de la Pieuse-Union des dames catholiques, uniquement com-

posée de dames de haute condition ; pendant que ce zèle, dis-je, et cette activité procuraient et procurent encore d'immenses avantages à notre chère ville de Rome dans les tristes conditions auxquelles elle se trouve réduite, la *Société primaire catholique promotrice des bonnes œuvres* a vu avec étonnement et admiration les heureux résultats que ces cercles ont produits, et a supposé qu'on pouvait ouvrir un champ plus vaste encore à l'activité chrétienne en érigeant d'autres cercles uniquement composés de femmes du peuple. On décida aussitôt d'effectuer une telle entreprise. Pour cela on se mit en relation intime avec la Pieuse-Union dont je viens de parler ; notre Société s'est établie avec elle en parfaite harmonie, et agissant toujours sous l'inspiration divine et sous l'influence et la coopération de MM. les curés et d'autres dignes ecclésiastiques, elle a fini par former aujourd'hui, dans le rayon de plusieurs paroisses et de plusieurs quartiers, jusqu'à neuf cercles composés de femmes du peuple, tellement que nous comptons déjà un chiffre de 4,200 femmes inscrites. Chaque cercle est placé sous la direction d'une dame qui a le titre de vice-présidente, et qui reçoit le concours d'un conseil de quelques autres dames, des curés respectifs et d'un ecclésiastique assistant qui en est le directeur.

« Le but principal que se proposent ces dames, c'est le soulagement des pauvres et leur instruction religieuse. Pour mieux atteindre ce dernier but, elles se réunissent deux fois par mois dans des églises choisies pour cela, et là on y donne une instruction sur le catéchisme connue sous ce nom : *Du savant et de l'ignorant*, où, après avoir combattu les erreurs modernes, on raffermirait leur esprit dans la foi, on leur inspire un plus grand respect pour les préceptes de l'Église, et on leur fait comprendre qu'elles trouveront dans ces préceptes toutes les règles de la vie chrétienne, règles qui s'appliquent aussi bien à la famille qu'à la société.

« Les dames ici présentes, Très Saint-Père, sont les vice-présidentes et les conseillères des cercles dont j'ai parlé plus haut. Elles viennent se prosterner aux pieds de Votre Sainteté, désireuses d'entendre sortir de vos lèvres cette parole paternelle qui pénètre si doucement jusqu'au cœur, cette parole qui doit sanctionner leur œuvre, et obtenir du Tout-Puissant dont vous êtes le Vicaire sur la terre, pour elles et pour toutes leurs associées, cette bénédiction qui, tout en fortifiant l'esprit et lui inspirant de saintes résolutions, lui communique aussi les lumières nécessaires pour les conduire à bonne fin. »

*Le Saint-Père répondit :*

Dimanche dernier je lisais l'évangile où l'Église nous propose une parabole que Notre-Seigneur Jésus-Christ a prononcée pour notre instruction.

Notre-Seigneur Jésus-Christ nous dit dans cette parabole qu'un père de famille voulait cultiver sa vigne, mais il manquait de vigneron. Il partit donc de chez lui, se rendit sur la place publique, où il trouva des ouvriers à qui il reprocha justement leur oisiveté en leur disant : *Quid hic statis tota die otiosi?* Pourquoi restez-vous là dans l'oisiveté et n'allez-vous pas travailler? Ils répondirent naturellement que personne ne leur donnait d'ouvrage. Mais c'est là une seconde partie de la parabole qu'il est mieux de ne pas toucher ; je ne parlerai que de la première partie, c'est-à-dire de l'endroit où se trouvaient ces hommes dans l'oisiveté.

Ces ouvriers se tenaient donc sur la place publique. Or, les pères de l'Église disent que dans cette circonstance la place publique représente le monde rempli de périls, et celui qui y vit dans l'oisiveté est certainement bien exposé, étant au milieu des plus grands dangers. C'est de là que naît une série de mille iniquités. Il y eut aussi un poète profane qui dit que l'oisiveté est la mère d'un certain système de vie licencieuse, de tous les vices :

*Ostia si tollas, periere cupidinis arcus.*

L'oisiveté est donc la mère de la luxure comme de tous les autres.

Quant à vous, chères filles, vous êtes loin de vouloir rester dans l'oisiveté ; vous voulez au contraire vous consacrer au bien, et vous écoutez la voix du Seigneur qui vous dit à vous aussi : *Ite in vineam meam*. Nous sommes tous vigneron sur cette terre : moi, je suis le premier,

puis après moi viennent les évêques, les prêtres, et enfin tous les bons chrétiens et toutes les bonnes chrétiennes ; de sorte que nous devons tous nous occuper du salut des âmes, et Dieu, aujourd'hui surtout, nous répète à tous avec plus d'instance : *Ite, ite, ite in vineam meam, et quod justum fuerit dabo vobis*, je vous récompenserai selon votre travail. Or, la récompense que Jésus-Christ veut vous donner, c'est la vie éternelle, c'est le paradis.

Vous avez donc écouté la voix de Dieu, et vous êtes allées travailler à sa vigne, comme vous m'en donnez une preuve encore en ce moment, puisque celui qui vient de m'exprimer vos sentiments a dit que vous êtes disposées à vous dévouer entièrement pour faire du bien à tant de pauvres femmes qui ont besoin de guide, de soutien et de conseil. Et en cela vous trouvez des modèles dès les premiers siècles de l'Église, lorsque tant de jeunes filles, tant de grandes dames se consacraient entièrement au service de Dieu et aux bonnes œuvres.

Où se trouvait en effet saint Pierre dans les premiers jours de son arrivée à Rome ? L'histoire nous apprend qu'il se trouvait dans les environs de Sainte-Pudencienne, c'est-à-dire dans la maison de Pudence, sénateur romain, dont les filles secouraient saint Pierre ainsi que les autres chrétiens, et à cet effet pénétraient jusqu'au sein des familles, encourageaient les faibles et distribuaient l'aumône aux pauvres.

Je vous fais observer ici en passant que le dépositaire de l'obole et des offrandes que présentaient les fidèles servantes du Seigneur et tous les bons chrétiens pour subvenir aux besoins des pauvres, lequel, craignant que les agents de ce temps-là ne pénétrassent chez lui pour emporter tout ce qui s'y trouvait, distribua tout aux pauvres. Les agents du gouvernement vinrent en effet trouver saint Laurent et voulurent savoir où il avait mis les tré-

sors de l'Église, lorsque le saint leur répondit qu'il les avait tous mis en dépôt. Où cela? *Manus pauperum deportaverunt*; je les ai déposés entre les mains des pauvres. C'était en effet le lieu le plus sûr que l'on puisse imaginer.

Voici maintenant un exemple pour les hommes. Un sénateur romain fonde un hôpital, chose inouïe pour ces premiers temps de l'Église; un sénateur romain s'humilie jusqu'à laver les pieds des pauvres. Ce sénateur romain, vous le connaissez aussi bien que moi : c'est saint Gallican, et nous avons à Rome un hôpital et une église sous ce titre.

Mais pour en revenir à parler au sujet des femmes, je rappellerai qu'il y a déjà un grand nombre d'années j'allai visiter hors la porte Saint-Jean une ancienne basilique de Saint-Étienne. Elle avait été découverte depuis peu. Je ne sais ce qu'en font aujourd'hui les nouveaux venus; je sais seulement qu'ils ne pourront pas mettre dans leurs poches les colonnes qui s'y trouvent, et j'aime à croire que personne n'aura porté la main dessus. Mais qui avait bâti cette basilique dans le quatrième ou le cinquième siècle? C'est sainte Démétride, qui était une dame romaine!

Que Dieu vous bénisse donc de la bonne volonté, que je découvre en vous, de suivre en tout les nobles exemples qui vous ont été donnés dans tous les temps. Oui, armez-vous de courage, mettez la main à l'œuvre, et faites tout ce qui dépendra de vous; puis laissez-moi vous répéter ces deux mots du psalmiste, que j'ai déjà rappelés autrefois : *Tempus faciendi, Domine, dissipaverunt legem tuam*. Mon Dieu, ce n'est pas le temps de se tenir les bras croisés; c'est le temps d'agir, *tempus faciendi*; car vos ennemis sont tous occupés à détruire tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré : *Dissipaverunt legem tuam*. C'est donc à nous, chères filles, de faire tout ce que nous pourrons pour nous opposer au torrent de l'iniquité.

Je bénis les conseillères ici présentes, et je vous encourage à persévérer dans le bien que vous avez entrepris. Que le Seigneur vous guide dans l'accomplissement de vos bons desseins; que vos anges gardiens vous accompagnent dans toutes vos bonnes œuvres; que la mère des miséricordes, Marie Immaculée, vous protège, vous inspire de sages conseils, la fermeté qui vous est nécessaire, et vous accorde tout ce que vous demanderez pour le bien de vos familles, de vos propres personnes, de toutes les âmes enfin dont vous allez prendre un soin particulier dans cette vallée de larmes. Que cette bénédiction descende maintenant sur vous; et vous, conservez-la avec le plus grand soin, comme un précieux trésor, tous les jours de votre vie.

*Benedictio, etc.*

— Voici les noms des cercles érigés dans cette nouvelle société, ainsi que les noms de leurs vice-présidentes respectives : cercle de Sainte-Agnès, M<sup>me</sup> Caterina Ojetti; cercle de Sainte-Françoise-Romaine, M<sup>me</sup> Filoména Colacicchi; cercle de Sainte-Rose-de-Viterbe, M<sup>me</sup> Giovanna Caetani; cercle de Sainte-Mélanie, M<sup>me</sup> Maria Zampi; cercle du Sacré-Cœur-de-Jésus, M<sup>me</sup> Maria Stampa; cercle de Sainte-Marthe, M<sup>me</sup> la comtesse Caterina de Marsciano; cercle du Sacré-Cœur-de-Marie, M<sup>me</sup> la marquise Giovanna Raggi; cercle de Sainte-Lucie, M<sup>me</sup> la comtesse Cornelia Van Mellingen; cercle de Sainte-Julie, M<sup>me</sup> la marquise D. Giulia Serlupi.

---

## DISCOURS CCLVI.

**A Messieurs les curés de Rome et aux prédicateurs  
du carême : 20 février 1873.**

---

*C'est ordinairement l'adresse lue devant Sa Sainteté qui sert de thème au discours qu'elle prononce dans chaque audience, et pourtant le long et chaleureux discours qu'on va lire ne fut excité que par l'éloquence facile et libre de l'auguste orateur ; le grand Pontife monte sur son trône, se tourne vers son auditoire réuni dans la salle du trône, et lui adresse ainsi la parole :*

La divine miséricorde, toujours remplie de sollicitude pour le bien de la famille humaine, lorsqu'elle reconnut que celle-ci était réduite au comble du désordre, descendit sur la terre, revêtit la nature humaine, et vécut parmi les hommes, afin de les ramener sur la voie de la vérité et de la justice. Jésus-Christ vint sur la terre ; mais *mundus eum non cognovit*. Il y a pis encore : ceux-là mêmes au milieu desquels il choisit de passer sa vie refusèrent de le reconnaître : *Nolumus hunc regnare super nos*.

Il me semble qu'on pourrait dire la même chose des temps où nous vivons. Jésus-Christ ne cesse pas (comme il advient toujours) de se faire entendre aux hommes, et il se fait entendre de plusieurs manières : soit par les châtimens de sa justice, soit par la voie de sa miséricorde ; et cependant *mundus eum non cognoscit*. Il y a quelque chose de plus horrible encore : vous avez lu et vous avez entendu les blasphèmes que certaine presse a répan-



du, et qui ont été redits et répétés sur tous les tons. Ces blasphèmes (1) prouvent positivement qu'il est un nombre de personnes qui disent : *Nolumus hunc regnare super nos.*

Dans cet état de choses, quel est notre devoir ? Notre devoir est de nous opposer du mieux que nous le pourrons à tant d'iniquités. *Quotquot autem receperunt cum, dedit eis potestatem filios Dei fieri*, continue l'évangéliste saint Jean. Donc tous ceux qui ont reçu Jésus-Christ (et nous qui sommes ici présents, nous l'avons tous reçu) doivent faire tout leur possible pour que ces égarés redeviennent enfants de Dieu. Je sais que le travail est long et pénible, je sais que les difficultés sont nombreuses ; mais entrons dans le temple, là où nous nous présentons tous les jours aux pieds de l'Éternel pour lui offrir la victime, c'est-à-dire le sang précieux de Jésus-Christ, car c'est là que nous devons puiser notre force. C'est là que nous devons puiser à la source d'eau vive qui doit nous enivrer, qui éteindra notre soif et celle de toute la famille humaine.

Voyez Jésus-Christ, dont toute la vie est pour nous un objet d'exemples ; voyez où il se manifeste aux hommes : c'est dans le temple qu'il se fait connaître pour la première fois. C'est là que Jésus-Christ se montra en présence des prêtres, des scribes et des pharisiens. Remarquant la belle physionomie du jeune homme qui était au milieu d'eux, ces docteurs l'interrogèrent, et ses réponses furent telles qu'elles excitèrent leur étonnement et l'admiration de tous ceux qui l'entouraient : *Stupebant super responsis ejus.* Et lorsque sa très-sainte mère lui reprocha doucement d'avoir ainsi quitté ses parents, bien que pour peu de temps : Eh ! ne savez-vous pas, répondit-il, que je

(1) Les blasphèmes du journal *La Capitale* contre la divinité de Notre-Seigneur.

dois toujours, toujours me trouver là où sont les choses qui regardent mon père?

Voilà, chers fils et bien-aimés frères en Jésus-Christ, voilà ce que nous devons faire nous-mêmes lorsqu'il s'agit des intérêts de notre Père éternel, lorsqu'il s'agit des intérêts de Dieu violés par les impies. C'est là, oui, c'est là que nous devons nous trouver comme des athlètes, comme des soldats qui combattent sur les champs de bataille pour soutenir la gloire de notre Dieu, pour ramener les âmes à lui, pour sauver, en un mot, le plus possible de ces égarés qui courent après les clameurs du monde.

Je le répète, je vois qu'il y a beaucoup d'embûches, et que la raillerie, l'insulte et les menaces nous environnent. Mais est-ce que Jésus-Christ lui-même n'a pas été très-souvent exposé à ces misères pendant qu'il était sur la terre? *Si me persecuti sunt, et vos persequuntur.* Jésus-Christ a même permis une chose qui m'étonne, certes, comme elle doit vous étonner vous-mêmes : c'est celle d'avoir permis au démon de le tenter. Le démon le tenta par la vanité, par la faim, par l'orgueil : *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.* Je sais que Jésus-Christ était le maître de tout, le maître de toutes les provinces, le maître des royaumes et des empires ; et pourtant le démon le tenta de cette sorte.

Et maintenant une observation en passant : dites-moi, est-ce que pour s'asseoir sur un trône usurpé, pour pouvoir le garder d'une façon quelconque (mais pour peu de temps), pour prendre ce qui ne vous appartient pas, est-ce que pour tout cela il faut se mettre à genoux devant le démon? *Si cadens adoraveris me.* On est monté sur les trônes..... Mais en voilà assez.

Jésus-Christ donc, après avoir souffert que le démon le tentât, lui dit : *Vade Satana.* Et alors, qu'arriva-t-il ? Les anges descendirent du ciel, *et ministrabant ei,* ils le

consolaient et le secouraient, parce que, ayant uni la nature humaine à la nature divine, il avait besoin d'être secouru, d'être soulagé.

Mais pourquoi n'espérerions-nous pas nous-mêmes ? Je ne dis pas que les anges viendront nous secourir ; mais pourquoi ne pourrions-nous pas, nous aussi, élever notre esprit vers Dieu pour nous soulager et puiser en lui ce courage qui est une assurance de paix et de tranquillité ? Mais oui, chers enfants, nous devons espérer ! *Venite ad me omnes, qui laborati et onerati estis, et ego reficiam vos.* Voilà l'ange consolateur, voilà la voix de Jésus-Christ qui doit résonner à notre oreille. Venez, et ne doutez pas. Saint Grégoire dit : *Præcedit tentatio ut sequatur victoria ; angeli assistunt, ut victoris dignitas comprobetur.*

Il est vrai que nous ne méritons pas une si grande faveur, mais nous puisons une grande confiance dans le nombre si considérable des chrétiens fidèles à leur foi, dans l'esprit d'union qui règne dans une grande partie de l'Église catholique et parmi tant d'évêques qui, dans certaines parties de l'Europe, donnent au clergé et au peuple un si noble exemple de fermeté et de courage pour soutenir les droits de Dieu. Ce sont là des faits qui doivent nous inspirer à nous-mêmes le courage nécessaire pour pouvoir combattre les ennemis de la vérité et de la justice.

Courage donc, combattons avec une sainte vaillance, et n'ayons aucune crainte, car Dieu combattra avec nous et sera notre soutien. Je dis donc aux prédicateurs, par exemple, qui vont parler aux religieuses, aujourd'hui sujettes à tant de vexations : Recommandez-leur d'élever leur esprit vers Dieu. Je viens de réciter l'office de sainte Martine, transféré du 30 janvier à ce jour (*calendrier du Vatican*). Dites aux religieuses que cette sainte était une dame romaine, qu'elle distribua ses biens aux pauvres ;

qu'elle ne fut effrayée ni de l'arrogance des tyrans, ni de la cruauté des bourreaux; que rien ne fut capable de l'intimider, et qu'elle consacra toute sa vie à Dieu. Non pas que je veuille dire qu'elles doivent se trouver en face du martyr; non. Mais je dis que certains exemples peuvent servir à donner du courage, et c'est à vous, chers fils, de les suggérer.

Quant aux prédicateurs qui doivent adresser la parole aux fidèles, je leur dirai : Ne vous laissez jamais de faire tout ce qui dépendra de vous pour inspirer au peuple le sentiment du plus profond respect pour la sainte loi de Dieu; encouragez-le, et félicitez-le de ce qu'ici même, à Rome, il y a un si grand nombre de personnes qui se dévouent au bien des âmes, au soulagement du pauvre, et qui s'efforcent d'essuyer les larmes de la veuve. Inspirez le courage aux fidèles, et dites-leur que Dieu les regarde du haut du ciel, et qu'il enverra des anges gardiens pour les conserver dans cet esprit de vertus chrétiennes, et d'un courage capable de vaincre tous les obstacles.

A MM. les curés, enfin, je recommanderai une très-grande patience envers leurs paroissiens. C'est bien ici le cas de dire : *argue, obsecra, increpa in omni patientia*; car c'est là, chers fils, le point important. Si vous avez toujours eu besoin de patience, il vous en faut maintenant plus que jamais. Enfin, que chacun de vous fasse son devoir en inculquant la patience à chacun de vos paroissiens selon que l'exigeront les circonstances. Et puis ne cessons pas d'espérer ! Si les anges, je le répète, ne viennent pas à notre secours, le bon Dieu se souviendra des temps de sa miséricorde : il nous bénira, afin que par sa bénédiction nous puissions bientôt voir les effets de cette divine miséricorde.

Je vous bénis, chers fils; je vous bénis dans l'organe de la parole, afin que vous puissiez annoncer avec force

et liberté la parole de Dieu ; mais je vous bénis plus particulièrement dans votre esprit et dans votre cœur, afin que vous commenciez par pratiquer vous-mêmes ce que vous annoncez aux autres, et que vous puissiez sanctifier les peuples, même par votre exemple. Que cette bénédiction demeure avec vous tous les jours ; et vous, transmettez-la aux religieux, aux religieuses, et dites partout où vous vous trouverez que le Pape bénit tout le monde. Comme homme privé, il n'est pas digne de s'adresser à Dieu ; mais c'est comme Vicaire de Jésus-Christ qu'il élève la voix au ciel, et à ce titre le Seigneur daigne quelquefois l'écouter. Dites donc à tout le monde que je ne manquerai jamais d'adresser des prières à Dieu pour soutenir les faibles et pour obtenir la guérison des hommes corrompus. Dites à vos auditeurs que cette bénédiction doit les encourager aussi bien que vous. Que Dieu me bénisse moi-même, qu'il bénisse la ville de Rome et la préserve des maux terribles qui la menacent. Oh ! oui, espérons qu'il l'en préservera.

*Benedictio, etc.*

— Nous donnons ici la liste des prédicateurs du carême de cette année, en classant les églises par ordre de dignité : Saint-Jean-de-Latran, R. P. Eliseo Maggi, procureur général des Carmes ; Saint-Pierre du Vatican, R. P. Ferdinando Canger d. C. d. J. ; Sainte-Marie-Majeure, R. P. Mauro de Pérouse, capucin ; Sainte-Marie-sur-la-Minerve, R. P. Maître Giacinto Romanini, des Frères-Prêcheurs ; église du Gesù, R. P. Giuseppe Lombardini, d. C. d. J. ; Sainte-Marie *in Vallicella*, R. P. Mariano de Varchi, capucin ; Très-Sainte-Conception, sur la place Barberini, R. P. Pellegrino de Forli ; Saint-Charles au Corso, M. le chanoine Enrico Fabiani ; Sainte-Marie *in Aruceli*, R. P. Silvestro de Frattamaggiore ; Saint-Louis-des-Français, M. l'abbé Henri Sauvé, chanoine théologal de Laval (France) ; Saint-Augustin, R. P. Antonio Maria de Jorio ; Sainte-Marie *dell' Anima*, l'abbé Jean-Marie Gantner, vicaire général du diocèse de Milwaukee, en Amérique.

Avant d'aller à l'audience, tous les prédicateurs du carême firent, selon l'usage, leur profession de foi dans la salle des tapisseries, en

présence de S. Exc. M<sup>r</sup> Giuseppe Angelini, vice-gérant de Rome, assisté de M. le chanoine Placido Petacci, secrétaire du vicariat, et de M. Luigi Folchieri, archiprêtre de Saint-Eustache.

---

## DISCOURS CCLVII.

**Au cercle des femmes du peuple,  
sous le titre de Sacré-Cœur-de-Jésus : 23 février 1873.**

---

*Cette audience, qui comptait deux mille membres environ, eut lieu dans la salle ducale. M. Giambattista Annibali, curé de SS. Celso e Giuliano, lut l'adresse suivante :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« J'ai l'honneur de présenter à Votre Sainteté les femmes dites du peuple, formant une pieuse société dans les quatre paroisses des SS. Celso et Giuliano, S. Giovanni dei Fiorentini, Santa Lucia del Gonfalone et S. Salvatore in Lauro. C'est un des cercles catholiques où se trouvent surtout l'activité et le zèle si nécessaires dans les tristes conditions actuelles de Rome, lorsque l'iniquité cherche à pervertir la femme, et avec elle le peuple et la famille.

« Il n'y a que quelques jours, Très Saint-Père, vous admettiez à votre audience les conseillères de cette société, qui appartiennent déjà à la louable institution des dames catholiques, et qui se sont réunies par cette association à la pieuse Société promotrice des bonnes œuvres, qui est la société directrice de cette association générale de femmes. Vous voyez réunies ici toutes les femmes agrégées à ce nouveau cercle. En s'inspirant au sacré Cœur de Jésus, à ce cœur qui s'est fait tout à tous, qui a sanctifié les affections les plus tendres et auquel elles se sont consacrées, elles veulent qu'aucune bonne œuvre ne soit étrangère aux saintes dispositions qui les animent.

« La femme peut toujours contribuer à faire le bien, soit par une

vie chrétienne et exemplaire, soit par sa propre influence. Or, celles que je présente ici à Votre Sainteté sont les premières qui ont obéi à la voix de leurs curés en s'unissant pour s'occuper d'une manière toute particulière de l'exercice du catéchisme. C'est ainsi qu'en donnant le louable exemple du plus grand désir de connaître les vérités religieuses leur parole aura d'autant plus d'influence pour exciter à les apprendre et à les faire pratiquer par leurs associées, leurs amies ou compatriotes, qu'elles les auront mieux apprises elles-mêmes et les mettront mieux en pratique. Oh ! si toutes les femmes avaient témoigné, ces dernières années, ce désir ardent de suivre les instructions qui se sont données chaque dimanche, à coup sûr, l'erreur n'aurait jamais pu en tromper. Vous-même, Très Saint-Père, vous avez insisté plusieurs fois sur ce que les fidèles suivissent fréquemment les instructions paroissiales, et dès les premiers temps de votre pontificat vous vouliez que l'on donnât des instructions sur le catéchisme dans plusieurs églises de Rome, les jours de fêtes d'obligation, et maintenant nous n'avons pas de désir plus grand que celui de voir reflleurir votre œuvre par l'organisation de ce cercle.

« Nous ne faisons donc que répondre à une nécessité morale en relisant une des choses les plus opportunes et les plus louées par votre sollicitude paternelle.

« En attendant, bénissez ces âmes, Saint-Père, et que votre bénédiction les rende dignes d'apprendre, par les instructions religieuses qui leur seront données, à pratiquer avec émulation toutes les bonnes œuvres auxquelles cette association populaire de femmes se consacre, et qui seront pour chaque associée un sujet de mérite aux yeux de Dieu. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

On ne peut le nier, comme vient de le dire M. le curé qui a pris la parole pour tous, on ne peut le nier, les femmes peuvent avoir une très-grande influence pour le bien de la société. Une femme sage, en effet, une femme chrétienne, charitable, qui se prête aux œuvres pies, vaut un trésor. Au contraire, une femme qui sort de la voie droite devient ce qu'il y a de plus à craindre : il n'y a rien de plus triste qu'une femme animée de mauvais sen-

ments : *Non est ira*, pour ne parler que de la colère en citant les propres paroles de l'Esprit saint, *non est ira super iram mulieris*.

• Pour vous, remerciez Dieu de ce qu'il vous a mises sur la bonne voie. Vous êtes venues visiter le Pape, le Vicaire de Jésus-Christ, pour lui demander sa bénédiction, et je vous félicite. Les pieuses et saintes femmes qui accompagnaient Jésus-Christ au Calvaire ne l'abandonnèrent jamais non plus, et furent témoins de ses triomphes comme elles avaient été témoins de ses douleurs. Recommandez-vous donc à ces pieuses femmes, et réclamez leur intercession pour vous conserver toujours fermes et constantes dans la voie que vous avez entreprise.

Si maintenant vous voulez que je vous fasse comprendre toute l'estime que j'ai aussi pour la classe des femmes qui n'appartiennent pas à un degré très-élevé de la société, je vous raconterai, pour votre consolation, deux petites anecdotes arrivées pendant ma vie, qui est assez longue. (*Grande émotion. Une femme s'écrie : Vivez cent ans, Saint-Père.*)

Il y a quarante-deux ans, une autre révolution éclata. J'étais alors évêque, et comme les révolutionnaires prennent toujours pour point de mire les hommes appartenant à l'Église lorsqu'ils font leur devoir, on m'avisa que je pourrais bien être pris, moi aussi, et jeté en prison, sans savoir pourquoi. Je me décidai alors à m'éloigner de mon siège, et je fis dix milles sans m'arrêter à travers les montagnes.

Après une si longue route, je me sentis fatigué. Je vis une chaumière; j'y entrai, et j'y trouvai deux bonnes personnes, deux sœurs, je crois, occupées au travail dans la paix et la tranquillité. En voyant leur évêque entrer dans leur pauvre demeure, elles le reçurent les larmes aux yeux. Puis me voyant fatigué comme je l'étais, elles m'offrirent



avec la plus grande bienveillance un peu de pain et de vin pour restaurer mes forces. Je vous assure que je me sentis bien vraiment soulagé (*Nouvelle émotion*), et que je sus gré à ces femmes de leur bonne volonté et des égards qu'elles eurent pour moi dans cette circonstance.

L'autre fait est plus récent ; il arriva en 1849. Une personne qui m'était attachée (je dis qui m'était attachée, car elle n'existe plus) dut aussi s'enfuir à cette époque, parce qu'elle courait aussi les risques d'être saisie et mise en prison, uniquement parce qu'elle était attachée au Pape. Qui donna l'hospitalité à cette personne ? Ce furent deux sœurs concitoyennes tombées de leur premier état. Elles vivent encore, bien que d'un âge très-avancé. Elles accueillirent donc cette personne chez elles, la tinrent cachée pendant plusieurs mois, jusqu'au moment où cette armée à l'uniforme blanc, c'est-à-dire les Autrichiens, vinrent délivrer des scélérats la ville, la province et l'État. Je fais encore une petite charité à ces femmes qui ont eu tant de bonté et de sollicitude, leur témoignant ainsi ma reconnaissance pour la charité ingénieuse qu'elles ont exercée envers une personne qui, comme je l'ai dit, m'était attachée.

C'est bien ce que vous faites vous-mêmes dans la mesure que vous permettent les circonstances. Vous aussi, vous faites tout ce qui dépend de vous pour consoler de votre mieux le cœur affligé du Vicaire de Jésus-Christ persécuté. Mais vous ne vous contentez pas de me procurer quelque consolation en venant me visiter ; vous le faites aussi en vous livrant à la pratique des bonnes œuvres, en faisant tout ce que vous pouvez pour détourner vos enfants du mal et les préserver de tous les dangers actuels auxquels ils sont si exposés ; en vous réunissant enfin dans les églises pour demander à Jésus-Christ pardon et miséricorde.

Faites en cela comme l'aveugle de Jéricho. L'Église nous invite aujourd'hui à méditer sur la guérison de cet aveugle. Jésus-Christ se rendait à Jéricho accompagné de ses apôtres et d'une foule de peuple qui le suivait. Arrivé aux portes de la ville, il y trouva un aveugle qui commença à crier : *Jesu fili David, miserere mei.*

Ceux qui étaient auprès de lui, tous mauvais conseillers et intrigants, l'entendaient avec déplaisir : Silence, lui disaient-ils, voulant ainsi l'obliger à se taire. Mais lui ne se taisait pas et n'en criait que plus fort : *Jesu fili David, miserere mei.* Jésus-Christ, l'appelant alors et le faisant venir auprès de lui, lui demanda : Que veux-tu ? L'aveugle répondit : *Domine ut videam.* Seigneur, je suis aveugle et je voudrais voir. Jésus-Christ lui dit alors : *Respice;* et l'aveugle recouvra la vue à l'instant même.

Remarquez ici le miracle opéré sur le champ, et voyez si ce n'est pas une preuve de la divinité de Jésus-Christ, en dépit de l'impiété d'un si grand nombre de perfides écrivains, même de nos jours (1). Un seul mot : *respice*, par lequel Jésus-Christ commande à cet aveugle d'ouvrir les yeux à la lumière, lui donne instantanément la vue, de sorte qu'il peut suivre Jésus-Christ, le louer, le remercier, et se déclarer son fidèle disciple, tellement qu'il mérita lui-même des louanges à cause de sa foi.

Vous aussi, chères filles, vous devez élever la voix et vous écrier : *Jesu fili David, miserere mei.* Invoquez souvent Jésus-Christ lorsque vous allez dans les églises. Je sais bien que plusieurs vous traiteront de fanatiques, tâchant de vous détourner de la prière, et vous disant qu'il n'y a nullement besoin d'y recourir si souvent. On vous dira toutes les énormités possibles pour vous éloigner de

(1) Le Saint-Père fait encore allusion aux blasphèmes du journal *La Capitale.*

Dieu, des exercices de piété et du sentier de la vertu que vous voulez suivre. On cherchera à le faire tantôt par des mascarades indignes et pleines d'infamies, tantôt par des bals qui sont de vraies orgies infernales où il semblerait que les démons sortis de l'enfer cherchent à corrompre tous les cœurs au milieu de cette chère cité, qui malgré tout a été, est, et avec le secours de Dieu sera toujours la capitale du monde catholique (1). Oui, chères filles, fermez les yeux à tant de scélératesses, et ne prêtez pas l'oreille à tant de propos diaboliques qui affaiblissent la foi, corrompent les mœurs, troublent le bon ordre et préparent la chute même de ceux qui se constituent les protecteurs de tant d'iniquités.

Faites, chères filles, tout votre possible pour que personne de votre entourage ne participe à ces actes diaboliques, et répétez, vous aussi, avec l'aveugle de Jéricho : *Jesu fili David, miserere nostri*. O Jésus ! soyez touché de compassion pour nous. Voyez notre patrie tournée en théâtre de dérision contre vous, contre vos ministres, contre l'Église et contre les vierges qui vous sont consacrées, et qui languissent dans leurs retraites, uniquement parce qu'elles ont le caractère d'épouses de Jésus-Christ. Oh ! oui, *Jesu fili David, miserere nostri !*

En attendant, je vous donne ma bénédiction, et j'invoque sur vous la bénédiction du Père éternel. En ma qualité de Vicaire de Jésus-Christ, j'ai droit de me servir de ses mêmes paroles : *Pater mi, quos dedisti mihi non perdidisti*. Ah ! Père éternel, faites que je puisse conduire à vos pieds toutes ces âmes que vous m'avez confiées ; faites que lorsqu'elles devront se séparer de leurs corps pour comparaître devant vous, elles puissent entendre cette

(1) Les mascarades du carnaval de cette année furent aussi dissolues et aussi scandaleuses qu'elles pouvaient l'être.

belle parole : *Venite*. Venez, âmes bénies, venez occuper votre place dans le ciel, et recevoir la récompense due à une vie passée au milieu de mille difficultés, mais toujours ferme dans la foi.

Conservez avec soin et courage le trésor de la foi, et pour augmenter encore votre fermeté et votre courage, j'élève en ce moment la main pour vous bénir. Je vous bénis, vous, vos maris, vos enfants et vos familles; et je désire que l'effet de cette bénédiction soit de les préserver de tout mal : *Pater sancte, serva eos*. O mon Dieu! préservez-les et délivrez-les des insinuations des impies; faites qu'au milieu des difficultés qu'ils traversent ils se conservent toujours inviolablement attachés à vous jusqu'à la mort. Espérez, chères filles, que Dieu se souviendra très-prochainement de ses miséricordes.

Que cette bénédiction soit aussi avec vous au moment de votre mort et fortifie alors votre confiance, afin que vous puissiez remettre en paix votre âme entre les mains de Dieu, pour le bénir et le louer pendant les siècles des siècles.

*Benedictio, etc.*

— Le nombreux auditoire tomba aussitôt à genoux dans les sentiments de la dévotion la plus profonde, et après avoir reçu la bénédiction pontificale en poussant des sanglots et versant des larmes d'attendrissement, chacun se releva en applaudissant chaleureusement le Pontife lorsqu'il descendait de son trône pour se retirer.

---

## DISCOURS CCLVIII.

**A une députation de l'Amérique septentrionale :  
26 février 1873.**

---

*Cette députation, présentée par M. le docteur Silas Chatard, recteur du collège américain des États-Unis, fut reçue dans la salle dite de la comtesse Mathilde. M. Jack Glaver, illustre avocat de New-York, lut l'adresse suivante devant Sa Sainteté :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Lorsque vos enfants des États-Unis ne désirent tous rien tant que de jouir de la vue des traits de votre auguste personne, et d'entendre la voix du Vicaire de Jésus-Christ, c'est un bien grand privilège pour nous que de pouvoir vous offrir leurs vœux en leur nom et de protester de nos sentiments de fidélité envers le siège de Pierre et tous ses droits. Si rien n'est plus doux au cœur d'un fils que d'accourir avec zèle au secours de son père, que ne doit pas sentir le cœur d'un catholique qui voit dans Votre Sainteté, non seulement son propre père, mais encore le représentant de celui qui l'a aimé d'un amour éternel, et qui a versé pour lui jusqu'à la dernière goutte de son sang ?

« Rien, Saint-Père, ne peut nous être plus doux, ni nous procurer une plus grande consolation que de venir à vos pieds, vous exprimer nos vœux, vous consoler par notre amour et notre dévouement, et vous secourir de toute manière selon nos forces. Mais notre joie s'augmente encore lorsque nous réfléchissons que nos expressions ne doivent pas être considérées comme nos expressions particulières, mais comme les idées communes de tous les catholiques nos compatriotes des États-Unis.

« Partout, Très Saint-Père, s'élève de nos cœurs un cri de douleur à la vue des souffrances de notre mère la sainte Église, à la vue de la violation des droits sacrés qu'a Votre Sainteté pour gouverner le troupeau que le Divin Pasteur vous a confié, des droits sacrés que vous

avez au pouvoir temporel que la Providence a donné aux successeurs du prince des apôtres dans le but de protéger la liberté du gouvernement spirituel. Le Seigneur a permis cette persécution pour des fins qu'il se propose dans sa divine sagesse ; mais les promesses qu'il nous a faites et les prédictions de sa divine parole sont la cause certaine de notre espérance, qui ne sera pas trompée. Il a promis de ne jamais abandonner son Église, et nous a prédit que la voie des impies ne prospérera pas. De même qu'il est vrai que le soleil éclaire l'univers, de même aussi il est vrai que le règne de l'iniquité qui s'est établi dans la sainte cité aura la fin qu'il mérite, selon toute la rigueur du jugement de Dieu.

« Quant à nous, nous sommes fiers d'appartenir à cette Église en deuil ; nous nous sentons pleins de courage et de foi, et au milieu de toutes nos tribulations une sainte joie remplit nos cœurs, parce que nous nous rappelons que Jésus-Christ a dit : « Le monde vous haïra parce qu'il m'a haï le premier ; vous serez persécutés dans le monde. » Nous souffrons de la part du monde avec Votre Sainteté, et c'est là un signe certain de notre glorieux héritage. A l'exemple de notre divin Maître qui a eu son jour de résurrection, nous aurons aussi le nôtre avec vous. En attendant ce jour victorieux, nous sommes avec vous, Très Saint-Père, nous élèverons nos pensées au ciel avec vous, et nous souffrirons avec vous.

« Nous remercions le ciel du courage, de la fermeté, du zèle et de l'exemple admirable que vous ne cessez de montrer à tous les fidèles. C'est à ce courage, à cette fermeté, à ce zèle, à cet exemple que s'inspirent les catholiques, non seulement de l'Amérique, mais du monde entier. Nous prions la divine bonté de prolonger vos jours au-delà de cette épreuve, afin que vous puissiez nous encourager, nous guider, nous instruire dans cette foi qui est le don le plus précieux que le ciel ait fait aux hommes.

« Que la bénédiction de Votre Sainteté descende sur nous, sur nos familles, sur notre patrie ; et nous obtienne de vivre et de mourir dans le sein de la sainte Église notre mère, et dans le dévouement le plus inviolable envers celui qui en est le chef infallible. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Les belles et tendres expressions de dévouement et de fidélité que je viens d'entendre ont apporté à mon cœur

une consolation d'autant plus grande qu'elles n'expriment pas seulement les sentiments de ce petit cercle de personnes ici présentes, mais aussi ceux de tous les catholiques d'Amérique. En vérité, ces protestations si sincères et si énergiques me rendent grandement obligé envers la nation qui me les offre.

Oui, je sens l'obligation de lui en être très-reconnaisant, et en même temps de prier pour un pays si particulièrement béni de Dieu, soit dans la fertilité du sol, soit dans la prospérité industrielle. Je prie Dieu d'augmenter tous ces biens et de les féconder de plus en plus ; mais en même temps je ne voudrais pas que ces biens fussent l'objet unique de l'amour de ceux qui les possèdent. L'Amérique du Nord est incomparablement plus riche que toute autre contrée, mais ces richesses ne doivent pas former son unique trésor.

Dans l'évangile que j'ai lu à la messe de ce matin, Jésus-Christ dit : *Ubi est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum*. Or, l'Amérique est une nation consacrée à un grand commerce et à des trafics de tous genres : cela est bien, car enfin il faut que tous se pourvoient de ce qui est nécessaire aux besoins de la vie ; le trafic honnête de ce que la Providence nous a donné est permis à tous, et il est juste que les pères de famille particulièrement songent à élever et maintenir leurs enfants selon les exigences de leur propre état. Mais il ne faut pas porter un amour excessif aux richesses ; il ne faut pas trop s'y attacher : le cœur s'y prendrait, ce qui est condamné par Jésus-Christ.

Jésus-Christ aussi avait sa petite bourse ; il avait même un administrateur, qui fut Judas ; mais vous savez où Judas alla finir par suite de son attachement immodéré à l'argent. Que l'on ait donc des biens, qu'ils soient même considérables ; mais que le cœur ne s'y attache pas.

C'est l'unique réflexion que je voulais faire avant de

vous quitter; du reste, je vous engage à prier Dieu. Prions-le tous de nous protéger toujours et de nous donner force et courage au milieu des tribulations et des dangers qui se déchaînent contre l'Église. En Europe, nous sommes comme sur un volcan, et certains gouvernements, comme celui qui commande ici, sont les cratères de ce volcan prêt à éclater d'un moment à l'autre. Enfin Dieu nous sauvera.

Et maintenant je vous donne la bénédiction, afin que la foi vive qui vous anime et vous conduit ici s'accroisse toujours davantage en vos âmes pour votre bonheur et s'étende de plus en plus en Amérique, afin que ceux qui viennent à Rome de cette contrée soient rendus meilleurs s'ils sont déjà bons; sinon (car tous ne sont pas réellement bons), qu'ils s'en retournent éclairés et convertis. Recevez donc la bénédiction que je vous donne de tout mon cœur. Recevez-la pour vous, pour vos familles, pour vos œuvres, pour toutes vos affaires, et surtout recevez-la pour le terme de votre vie, afin que vous puissiez obtenir ce qui constitue notre véritable fin, c'est-à-dire la possession du ciel, afin qu'il vous soit donné d'y aller, d'exprimer votre amour à Jésus-Christ, en le louant et le bénissant pendant toute l'éternité.

*Benedictio, etc.*

— Sa Sainteté voulut bien admettre au baiser de l'anneau toutes les personnes de la députation, dont nous donnons ici les noms principaux : M. Glover, Mme la comtesse Elmi Barbiellini, M. Healy, M. Ecley, M. Posi, Miss Mac Bride, Missess Mary et Sophy Sterns, Missess Healy, filles du célèbre peintre américain, Miss Deak, Miss Ella Edes et MM. Dean et Millmore. Ce n'est pas sans motif que Sa Sainteté a fait remarquer à la fin de son discours que tous les Américains qui viennent à Rome ne sont pas bons. Qu'il nous suffise de nommer ici une personne pour toutes, Emilia B. Gould, qui n'a pas craint d'insulter Rome catholique jusqu'au point de faire imprimer qu'elle voulait *la christianiser et la civiliser*, et qui pour cela a ouvert des écoles protestantes dans la *Via Soderini*, où elle se donne tout le



mal possible pour gâter les pauvres petits enfants qui, soit par besoin, soit par flatteries, soit par fourberies, ont le malheur de tomber en ses mains. *Qu'elle s'en retourne éclairée!*

---

## DISCOURS CCLIX.

**A la noble et illustre députation catholique de toutes  
les nations, sous la conduite  
de S. Exc. le prince Alfred Liechtenstein :  
7 mars 1873.**

---

*La voix unanime de l'univers catholique se fit entendre le 7 mars 1873, par l'organe de S. Exc. le prince Liechtenstein, dans la salle consistoriale, en présence de l'auguste Pie IX, dans les termes que l'on va lire. Si les catholiques de l'univers entier avaient entendu ces paroles, ils auraient manifesté les mêmes affections et les mêmes sentiments que leurs nobles représentants. Il n'y avait presque pas de phrase, nous dirions presque pas de mot, qui n'excitât la plus grande sensation. Son Exc. le prince Liechtenstein, d'une voix tantôt écrasée sous le poids de la tristesse, tantôt excitée par l'indignation, s'exprima devant Sa Sainteté en ces termes :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Quand par la plus indigne violation du droit des gens la capitale de vos États fut envahie, les auteurs de cet exécrationnel attentat affirmaient hautement qu'ils n'en voulaient qu'à votre royauté temporelle. Ils se faisaient un honneur, disaient-ils, de respecter votre pouvoir spirituel, de protéger l'Église et le libre exercice de votre autorité sur les âmes. (*Sourires ironiques.*)

« Ces assurances hypocrites ne trompèrent que ceux qui voulurent être trompés. On s'aperçut bientôt que les gardiens n'étaient que des géôliers, et les protecteurs de détestables oppresseurs. (*C'est vrai!*)

« Nous n'avons, depuis lors, cessé d'élever la voix pour avertir nos gouvernements que l'unité de l'Italie n'est qu'un prétexte à l'asservissement de l'Église; que l'injure faite à votre trône atteint quiconque est revêtu d'une autorité légitime, et que dans l'attaque dirigée avec une ruse et une violence infernales contre votre indépendance, l'indépendance de tous est mise en péril. (*Signes d'approbation.*)

« Que de fois, depuis, par leurs procédés iniques, vos persécuteurs ont confirmé nos prévisions et justifié nos craintes!

« Mais voici qu'aujourd'hui ils méritent une nouvelle et plus audacieuse entreprise. C'est sur le cœur même de l'Église qu'ils s'apprêtent à étendre leurs sacrilèges mains.

« Car les ordres religieux, pépinière inépuisable de saints, d'apôtres, de docteurs, foyers sacrés où s'alimente le feu de la charité, du zèle et de la science, sources privilégiées d'où sort plus pur et plus chaud le sang du Christ pour circuler dans les veines de l'Église, dont vous êtes la tête auguste, peuvent être comparés à ce noble siège de la vie qu'on appelle le cœur. (*Le Saint-Père : Bien! L'auditoire : Bien! Très-bien!*)

« Ils forment en même temps autour de votre trône sacré une cohorte d'intrépides défenseurs. Ils en sont l'invincible rempart, la colonne inébranlable qui soutient le temple du Seigneur. (*Nouvelles approbations.*)

« Voilà la raison secrète de la haine que Satan souffle partout contre eux. C'est par ces titres et les vertus qu'ils supposent qu'ils ont mérité d'être, surtout en ce moment, presque partout l'objet de persécutions implacables. (*C'est vrai!*)

« Mais avec les ennemis qui s'acharnent à la fois contre vous, Très Saint-Père, et contre eux, pas de conciliation possible. La guerre contre de tels adversaires n'est pas à craindre; ce qu'il faut redouter avec eux, c'est la paix. (*Très-bien! très-bien! très-bien!*) Sans doute ils seraient très-heureux de conclure avec vous quelque compromis perfide; ils désirent ardemment voir s'établir un accord tacite, un certain système de tolérance réciproque. Ils espèrent que par lassitude vous serez réduit à accepter leur *modus vivendi*. (*Tout l'auditoire sourit avec le Saint-Père.*)

« Mais cette concorde entre le spoliateur et le spolié, entre le bourreau et la victime, grâce à Dieu, ne sera jamais, ne saurait jamais être qu'un rêve. Le bon sens le démontre; votre infatigable voix, Très

Saint-Père, nous l'enseigne. Elle n'a cessé, en toute circonstance, de s'élever avec une énergie toujours croissante contre chaque nouvel attentat de vos oppresseurs, et n'a pas permis au monde de croire un seul instant que le pasteur suprême s'accorderait avec le loup cruel qui ravage son troupeau. (*Bien !*)

« Non, non, Pierre vivant en votre personne déploiera toujours contre Hérode son héroïque fermeté. C'est de tout leur cœur que vos enfants applaudissent à votre courage et prient Dieu de vous prodiguer les secours en proportion des dangers qui augmentent et de la violence croissante de la lutte.

« Si tous les signes du temps ne nous trompent, cette lutte touche à son terme. Les persécuteurs auront bientôt comblé la mesure, et Dieu, dont la justice est lente, parce qu'elle est sûre, leur réserve dans leur avenir prochain le châtement des traîtres, la trahison par leurs complices. (*Long murmure et signes vifs d'approbation.*)

« Sans doute, autant du moins que les regards humains peuvent deviner l'avenir, nous courons au devant de terribles épreuves; mais nous les envisageons sans effroi. Soutenus par la grâce divine, encouragés par votre exemple héroïque, nous les traverserons sans faiblir, et avec Votre Sainteté nous finirons par remporter la victoire.

« Soyez assuré, Très-Saint-Père, que si l'Europe gouvernementale vous a tristement délaissé, le peuple catholique se sent plus obligé de se grouper autour de vous. La défection de ses chefs politiques lui fait mieux sentir le devoir d'occuper à leur place le poste d'honneur auprès de votre prison. (*C'est vrai !*)

« Il s'y tient avec amour, il s'y tiendra plus ferme que jamais. La lumière se fait dans les esprits. Les fidèles sentent mieux de jour en jour par quelle sagesse surnaturelle vous étiez éclairé quand vous écrasiez de vos anathèmes des doctrines perverses qui furent le germe empoisonné de tous les malheurs de l'Europe et du monde. Désormais le *Syllabus* et la mémorable encyclique qui l'accompagne seront, aux yeux des vrais croyants, le phare qui luit dans l'obscurité de la tempête, l'étendard de salut qu'il faut défendre sous peine de périr.

« Mais ce sont précisément ces espérances et ces craintes, au milieu desquelles flotte le cœur des vrais enfants de l'Église, qui nous ont déterminés, Très-Saint-Père, à venir nous prosterner à vos pieds sacrés, pour y témoigner solennellement de toute l'horreur que nous inspire l'attentat nouveau qui se trame, tout près de votre Siège apostolique, contre les ordres religieux qui en sont les plus intrépides défenseurs. Le secours de nos voix ne leur fera pas défaut. Ils sont assurés du vôtre, et quand la famille chrétienne tout entière, et le père et les

enfants, élèvent jusqu'au ciel leurs protestations et leurs prières, l'oreille de Dieu les écoute, et la colère céleste est bien près de frapper les coupables et de venger l'épouse du Christ et son Vicaire. »

(*Les applaudissements les plus enthousiastes répondirent à la parole de l'illustre orateur.*)

---

*L'émotion générale apaisée, Sa Sainteté se leva et parla ainsi :*

Les sentiments exprimés dans l'adresse que je viens d'entendre obligent ma reconnaissance. Les vérités qui y sont exprimées sont des vérités, en partie très-dures, mais ce sont des vérités. Pour y répondre, je me servirai des paroles du premier Vicaire de Jésus-Christ, je prendrai les paroles de saint Pierre.

Le prince des apôtres, s'adressant à diverses villes et à différentes nations, écrivait aux fidèles du Pont, à ceux de Galatie, à ceux de Bithynie, à ceux d'Asie, et il ne leur adressait à tous ensemble qu'une seule lettre. Sous d'autres nationalités et avec d'autres langues, vous représentez de nouveau dans cette circonstance les fidèles auxquels s'adressait saint Pierre. Ainsi j'accueille volontiers les vœux que vous m'exprimez, et je réponds à tout le monde à la fois comme l'apôtre : *Gratia vobis et pax multiplicetur*. Que la grâce de Dieu embellisse toujours vos âmes, et que la paix de Jésus-Christ soit le trésor de vos cœurs : *Gratia et pax multiplicetur*.

Je sais bien aussi, ajoutait l'apôtre, que cette paix ne peut être durable, que la paix sera toujours accompagnée de contrariétés, de guerres, comme l'a été l'auteur même de la paix, le divin Maître, dont il est écrit : *Prophetæ prophetaverunt quæ in Christo sunt passiones et posteriores glorias*. De sorte que nous devons espérer, nous aussi, qu'après avoir enduré les tribulations et les peines, moi

avec vous, vous avec moi, et tous ceux que vous représentez, nous pourrons enfin chanter les miséricordes de Dieu, les *hosanna* et les gloires de l'Église de Jésus-Christ.

Telle fut la foi de Pierre, et la foi de Pierre doit être la nôtre. La foi fut le plus grand trait du caractère du prince des apôtres. C'est cette foi qui lui a fait dire à Jésus-Christ, qui demandait ce que pensaient de lui les hommes : *Tu es Christus filius Dei vivi*; c'est cette même foi qui lui a mérité le titre de bienheureux : *Beatus es Simon Bar-Jona, quia caro et sanguis non revelavit tibi*. Tu es bien heureux, parce que ce n'est ni la chair, ni le sang qui t'ont mis sur les lèvres la déclaration de ma divinité, mais parce que c'est mon Père qui est au ciel qui te l'a révélée : *quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui in caelis est*.

De là vient l'ordre établi par Jésus-Christ qui faisait de Pierre le fondement de son Église. Il est vrai que Jésus-Christ est le fondement de l'Église, qu'il est la pierre angulaire sur laquelle s'élève ce temple magnifique; mais Jésus-Christ a voulu associer son Vicaire à lui-même, et dans le contact des deux pierres, Pierre l'apôtre a obtenu une part des grandeurs de Jésus-Christ, et s'est enrichi des vertus mêmes de Jésus-Christ. *Quae mihi potestate sunt propria, sint tibi mecum participatione communi*, comme le dit le pontife saint Léon.

C'est donc sur cette pierre qu'est fondée l'Église de Jésus-Christ; cette Église s'élève majestueuse, et dans sa majesté, elle traverse les nuées et touche au ciel où elle entend les voix qui répètent encore aujourd'hui : *Quodcumque solveris super terram erit solutum et in caelis, et quodcumque ligaveris super terram erit ligatum et in caelis*.

Voilà les paroles qui ont surexcité les fureurs de l'enfer, et qui ont suscité les desseins perfides et ingrats des

filis de Satan qui parcourent les voies de la terre, et ne peuvent entendre parler sans frémir de ce pouvoir souverain donné par Dieu à son Vicaire. Et qu'est-il advenu? Il en est advenu qu'ils sapent les fondements de cette Église.

Les tyrans ont attaqué l'Église avec la hache et la roue, les hérétiques avec le mensonge et les fausses doctrines, les incrédules avec l'impiété; certains gouvernements attaquent l'Église en la dépouillant de ses propriétés, en l'insultant dans ses ministres, en chassant les religieux de leurs retraites pacifiques, arrachant des larmes aux vierges consacrées à Jésus-Christ, lorsqu'ils les obligent par la violence à sortir de leur cloître; les sectes, enfin, attaquent l'Église par tous les moyens à la fois. Et il n'est que trop vrai que l'Église est attaquée quelquefois par certains catholiques qui croient tout arranger des deux côtés; qui supposent que nous attirerions à nous certains égarés en leur cédant quelques droits, oubliant ainsi la sentence de Jésus-Christ : *Nemo potest duobus dominis servire.* (*Marques vives d'approbation.*)

En somme, voilà la fin que se proposent certains maîtres de la société. Ils voudraient que le clergé fût élevé à leur façon; ils voudraient que le clergé fût séparé de leurs évêques; ils voudraient que les évêques fussent séparés du Pape; ils voudraient, enfin, que tous les gouvernements ressuscitassent un certain papisme et césarisme bysantin, ce qui ne pourra jamais être effectué, parce que, de même que le césarisme bysantin tomba d'abord dans le ridicule, et que Dieu voulut ensuite le détruire par une main infidèle, de même peut-être... Quels sont les desseins, quels sont les conseils de Dieu? Je l'ignore; mais l'expérience du passé me fortifie, me donne du courage et me remplit d'espérance pour l'avenir. (*Expressions d'une joie vive.*)

En attendant, que ferons-nous? Nous ferons ce que vous faites. Je suis édifié par votre conduite et par votre courage : vous prenez votre courage de moi, et moi (je l'avoue bien simplement) je prends mon courage de vous. Marchons donc ensemble et combattons. Ah! qu'il ne s'oit jamais dit que parmi les directeurs et les pasteurs des âmes, tandis que Judas s'agite et court de tous côtés pour combattre l'Église de Jésus-Christ, qu'il ne soit pas dit qu'aucun d'eux puisse mériter le reproche de Jésus-Christ lui-même : *Non potuistis una hora vigilare mecum?* (Émotion profonde.)

Ah! que tous les pasteurs des âmes soient donc vigilants comme le sont admirablement la majeure partie, ou mieux la presque totalité. Qu'ils soient vigilants comme des sentinelles du haut des tours pour connaître les mouvements de l'ennemi, afin de l'éloigner, de le combattre et de le vaincre, afin de remporter sur lui, enfin, une victoire décisive.

Tel est le désir que je nourris au fond du cœur, telle est la grâce que je ne cesse de demander à Dieu.

O pasteur, ô pasteur éternel de nos âmes! faites que ceux qui vous représentent sur la terre soient toujours animés du souffle de votre grâce, et qu'ils ne vivent que sous vos divines inspirations. Faites qu'étant intimement liés ensemble nous allions combattre contre nos adversaires; car c'est l'unité, oui, c'est l'unité qui surmontera tous les obstacles et toutes les oppositions. *Gregem tuum, Pastor æterne, non deseras, sed per beatos apostolos tuos continua protectione custodias.* Protégez, ô Jésus, par les successeurs de vos apôtres, par le clergé, protégez ce troupeau que Dieu vous a confié, à vous et à moi, afin que nous puissions, sous cette protection constante, combattre nos ennemis et remporter la victoire contre les assauts qu'ils nous livrent chaque jour.

Espérons donc que cette unité d'ensemble, cette union entre les fidèles et le clergé, entre le clergé et les évêques, entre les évêques et le Souverain Pontife, formera une phalange serrée, impassible en face du danger, et capable de surmonter toutes les fureurs des adversaires.

Mon Dieu, bénissez nos intentions, bénissez ces chers fils qui me servent en ce moment de couronne d'honneur; bénissez leurs familles, et faites qu'en retournant dans leurs foyers et au sein de leurs patries, ils portent avec eux d'abondantes bénédictions qui puissent les fortifier contre toutes les attaques de l'enfer. Bénissez-les dans le cours rapide de cette vie, afin qu'ils se rappellent toujours ce jour, ce moment et cette bénédiction. Bénissez-les à l'heure de la mort, afin qu'en remettant leur âme entre vos mains, vous les trouviez dignes de vous bénir pendant les siècles des siècles.

*Benedictio, etc.*

— Ce langage imposant, où ne ressort pas moins la grande bonté que la souveraine majesté du Pontife, émut profondément le noble auditoire. Mais cette émotion se manifesta surtout lorsque Sa Sainteté descendit de son trône et fit le tour de la salle, s'arrêtant devant chaque membre de la députation, disant à tous quelques paroles bienveillantes et distribuant à chacun une grande médaille en bronze représentant d'un côté l'effigie du Pape, et de l'autre côté le concile du Vatican. On nous a dit que parmi les illustres membres de la députation, il y avait un octogénaire; lorsque Sa Sainteté arriva à lui, elle lui dit qu'il lui semblait le reconnaître pour l'avoir vu dans une autre circonstance. Le vénérable octogénaire en fut tout étonné, ainsi que tous ceux qui entendaient la conversation, et répondit que c'était vrai, et qu'il y avait quelques années il avait reçu une autre bénédiction de Sa Sainteté, dans une circonstance qu'il rappela.

Après l'audience, qui dura une heure et demie, toute la députation fut admise à l'honneur d'accompagner Sa Sainteté pendant sa promenade ordinaire, et de jouir dans les allées de son jardin et dans sa bibliothèque du bonheur de son aimable conversation.

Le jour suivant, on dressa dans cette même salle du Consistoire



un autel magnifiquement orné où Sa Sainteté célébra la messe pour toute la députation, à laquelle elle distribua ensuite la sainte communion, ainsi qu'aux dames et aux demoiselles de plusieurs membres de la députation.

Voici maintenant la liste des noms de tous les personnages qui composaient cette députation. Nous l'appellerions volontiers un bouquet de fleurs choisies parmi la noblesse du monde entier. Nous les donnons par ordre alphabétique des noms de chaque nation :

*Allemagne.* — Comte de Schonburg Fonderglauchau, président; comte Louis Arc Zinneberg, comte Ferdinand de Hompesch, baron Charles de Boselager, baron de Schroter, comte de Ballestrem, comte Hahn, comte Ermand de Stainlein, M. Charles-Jacques Alff, M. Freytag, M. Jacoby, M. Ziegler, M. Egone Risse, prince Radziwill.

*Autriche.* — Prince Alfred Liechtenstein, président; prince Maurice Lobkowitz, comte Charles Schonborn, comte Georges Buquoi, Venceslas de Stulc, prévôt de Wisherad, comte de Badenfelt, comte François Thun, comte Charles Seilern, Landgrave Joseph Fürstenberg, baron Adolphe Brenner, M. Charles Garber de Vienne, M. Antoine Breier, député, comte Ferdinand Brandis, comte Henri d'Avernas, comte Alfred d'Avernas, chevalier de Hartmann, M. Ulric Moser de Gratz, baron Ernest Gudenus, M. Neusser, comte Antoine Brandis, baron de Reyer, R. P. Edmond Hager Bén, comte Edgard d'Erbach, comte Clément Brandis, deux paysans, deux ecclésiastiques, M. André Eisel.

*Belgique.* — M. de Hemplinne, président; M<sup>r</sup> de Moureau d'Andoye, chanoine de Béthune; M. de Cannart d'Hamale, sénateur; comte de Robiano, baron H. Surmont, baron R. Surmont, baron Werner de Z'Serclaes, comte Van den Werve, M. Alfred de Kerchove, baron Delpierres, baron Heindryckx, comte Henri d'Ursel, M. Alfred de Raveschoot, baron Maurice Van der Brugen, M. Martial Deudon d'Heisbrouk, M. Paul Leirens, M. Roels.

*France.* — M. Louis Vergès, président; M. Pigeon, vicomte de Deserseul, comte Urbain Maillé, comte d'Antin, comte de Laizer, M. Perdrigeon, M. Santi (Gérard de Montesquieu), M. Prosper Dugas, M. Alphonse Desgorges, M. Elisée Munet, M. d'Anzou, M. Le Mire, M. de Buisenet, comte de Bermont, M. Moulas, M. Féburier, M. de la Rochebrochard, M. Chiévriès, M. l'abbé de Coutaud, M. l'abbé de Vareilles, M. l'abbé Rouault, M. l'abbé Chabaut.

*Angleterre.* — Duc de Norfolk, *grand-maréchal héréditaire d'Angleterre*, président; comte de Denbigh, *pair d'Angleterre*; vicomte de Saint-Asaph, *premier-né, pair d'Angleterre, récemment converti au*

*catholicisme*; M. Robert Berkley, M. Marmaduke Maxwell, *premier-né*, *pair d'Angleterre*; M. Willam Maxwell, M. de la Barre Bodenham, M. Henri Clifford, M. Willam Bishop, M. Georges Lane Fox, M. Sills, Mgr Weld, M. Oakley, M. Winchester, M. Dunlop. S'unirent à la députation anglaise : Mgr Erbert Vaughan, évêque de Solford; Mgr Danell, évêque de Southwark; Mgr Weld, protonotaire apostolique.

*Irlande*. — Comte de la Poere, chevalier Errington.

*Italie*. — Docteur Acquaderni, marquis Guidotti, docteur Guardini, Ludovico Lazzaroni, duc della Regina, duc de Popoli, prince de Montemiletto, comte Caimi, marquis del Monte, comte Servanzi, comte Filippo Scotti, comte Gherardo Gherardi, comte Adorni, comte Giovanni Zabeo, comte de Acciano, comte Guglielmo de Ludolf, marquis Raggi, conseiller Cocchi, commandeur Alberi, prince de S. Mauro, avocat Grassi, comte de S. Severino, D. Cesare Salari, duc de Castelluccio, prince Diego Pignatelli.

*Hollande*. — Un Hollandais arriva au moment de l'audience. Nous n'avons pas pu savoir son nom, mais il se trouve parmi les signatures de l'adresse.

*Pologne*. — M. Jean Siemiensky.

*États-Unis d'Amérique*. — M. Jack Glover, D. Dean, M. Millmore, M. Garder, M. Hromandka, Mgr Gantner, vicaire général de Milwaukee, M. Winter, curé de Pittsburg.

*Suisse*. — R. P. Alexis Caroni, M. Louis Ruska, avocat Pierre Ruska.

*Espagne*. — D. Sylvestre Rongier, D. Louis Gonzalez, M. Abda de Aparicio, D. Martial Aguirre, D. Edouard Soler.

*Rome*. — Duc Silviati, prince Borghèse, prince Bandini Giustini, marquis Giovanni Patrizi, marquis Pio Capranica, prince de Sarsina, marquis Cavalletti, sénateur de Rome, marquis Giovanni Cavalletti, prince de Campagnano, duc Grazioli, marquis Ricci Paracciani, prince Lancellotti.

*Section de la Société primaire romaine pour les intérêts catholiques*, particulièrement chargée de recevoir la députation internationale avec laquelle elle assista à l'audience du 7 mars. — Mgr Stonor, président; commandeur Descemet, baron Van den Branden de Beeth, baron Ernest de Schonberg, R. M. Jænig, capitaine D. Coppinger, M. Wansittant, commandeur Kropt, M. Mauro Lenti, commandeur Frezza, secrétaire.

<i>Résumé.</i> Allemagne . . . . .	14
Autriche . . . . .	29
Belgique . . . . .	18
France . . . . .	23
Angleterre . . . . .	18
Irlande . . . . .	2
Italie . . . . .	25
Hollande . . . . .	1
Pologne . . . . .	1
Espagne . . . . .	5
États-Unis d'Amérique . . . . .	7
Suisse . . . . .	3
Rome . . . . .	12
Section de la Société romaine . . . . .	10

Ces noms illustres seront appréciés par l'histoire selon leur juste valeur, et cela d'autant mieux que sera plus considérable le poids qu'ajouteront à la balance de la justice les outrages et les infamies que ces illustres personnages ont été obligés de supporter de la part de la classe la plus hideuse des sectaires entrés dans Rome avec le gouvernement piémontais. « Inutile de dire, écrit à ce propos la *Civiltà cattolica* du 5 avril dans sa *chronique contemporaine*, inutile de dire si les nouveaux musulmans, qui se sont emparé de Rome par les moyens et en vertu des droits bien connus, sont entrés en fureur pour un fait dont ils ne pouvaient dissimuler l'importance, et jusqu'à quel point ils ont manifesté leur rage. Leurs journaux, sans en excepter ceux qui vivent en livrée de cour ou ministérielle au râtelier public, éclatèrent à l'unisson en injures furieuses lancées particulièrement contre le prince de Liechtenstein. L'*Opinione*, la *Perseveranza*, la *Nazione* et semblables porte-voix de la secte des soi-disant *modérés*, mais qui sont les plus avancés, ont évoqué les droits de l'État, ont expliqué les lois des *garanties* et en ont assigné les limites; ils se sont étendus sur des leçons d'urbanité; ils ont fait appel au droit international, pour lequel ils ont eux-mêmes tout le respect et tout le scrupule que tout le monde sait; ils ont fait ressortir tout le danger qu'il y a dans de pareilles démonstrations; ils ont rappelé les relations sympathiques de l'Allemagne et de la Hongrie avec l'Italie, puis, montrant un dédain affecté pour certains passages de l'adresse, ils ont exalté bien haut la magnanimité du gouvernement qui a laissé impunies ces expressions *exorbitantes*. Les

journaux de la démagogie garibaldienne ont redoublé leur fracas en poussant des cris pleins de rage, et le juif Arbib, dans sa *Libertà*, n° 68, du 10 mars, a fait cette déclaration solennelle : « A la place de M. le ministre de l'intérieur, nous aurions donné vingt-quatre heures de temps à tous ces Messieurs, en commençant par M. le prince de Liechtenstein, pour traverser les frontières de l'Italie. » C'est vraiment dommage que Lanza n'ait pas suivi exactement ce conseil ! C'est bien dommage vraiment que M. Arbib n'était pas ministre ! Les plus lâches sont les plus insolents, et cet horrible juif, misérable avorton du Ghetto et véritable rodomont dans la clique de ses semblables, ne le cède à personne en lâcheté et en insolence.

« Nous avons donc encore ici une autre belle preuve de la liberté dont jouiraient les catholiques à Rome si le gouvernement qui faisait alors commettre de tels excès devait encore durer longtemps ; et le Saint-Père avait bien ses motifs de faire écrire en France, le 14 avril dernier, les paroles suivantes au R. P. Picard, promoteur d'un pèlerinage au tombeau de saint Pierre : « Le désir dont sont animés, comme vous l'avez écrit à notre Très Saint-Père le Pape Pie IX, un grand nombre de personnes de se rendre en pèlerinage à Rome pour offrir elles-mêmes leurs propres hommages au Vicaire de Jésus-Christ, a causé la plus grande satisfaction à Sa Sainteté, qui l'a considéré comme une preuve éclatante de leur foi et de leur amour filial. Mais se trouvant lui-même soumis aux caprices d'hommes qui ont ces manifestations religieuses en horreur, et surtout se trouvant entouré d'une insolente populace qui ne craint pas d'insulter et d'outrager les catholiques étrangers, même de la plus haute noblesse, le Saint-Père a tout lieu de craindre qu'une si grande affluence n'excite certains esprits déjà trop irrités, et ne provoque peut-être des attentats criminels qu'il serait dans l'impossibilité absolue de pouvoir conjurer. » (*Unità cattolica*, 20 juillet.)

• Mais ce qui n'excita pas moins la rage des sectaires, ce fut la somme considérable que les différents membres de la députation offrirent au Saint-Père. Nous nous contenterons de ne rapporter ici que quelques-unes de ces offrandes : la partie, par exemple, de la députation qui représentait la Belgique eut une audience particulière, dans laquelle M. de Cannart d'Hamale, sénateur du royaume, déposa aux pieds du Saint-Père une somme de 207,000 fr. comme premier versement (1873) du denier de Saint-Pierre pour le diocèse de Malines ; M. le comte de Robiano 80,000 fr. pour le diocèse de Tournay ; M<sup>r</sup> de Moureau d'Andoye, chanoine coadjuteur du chapitre de Liège, avait déjà envoyé au nom de ce diocèse 67,000 fr., en décembre 1872,

et présentait dans cette circonstance 105,000 autres francs. M. de Hemptinne, un des plus zélés et des plus illustres défenseurs de la cause catholique, offrit 45,000 fr. pour le diocèse de Gand. Des offrandes considérables furent aussi présentées par M. le baron d'Espierre, M. le comte Von den Werve, et par d'autres membres de la même députation belge, qui, en bon résumé, offrit pour sa seule part au-delà d'un demi-million de francs !

Si les membres de l'illustre députation furent soumis, d'une part, aux injures de la populace, ils furent bien compensés, d'autre part, par l'accueil tout cordial que leur firent les véritables Romains, comme les nobles membres l'ont eux-mêmes déclaré solennellement. Dans la cinquième *Assemblée générale de la Fédération des cercles catholiques de la Belgique*, tenue à Liège le 20 avril, M. de Cannart d'Hamale, président de la *Fédération*, fit un discours éloquent dans lequel il prononça ces mémorables paroles, qui font le plus grand honneur à un des membres les plus illustres de la noblesse romaine et à toute la *Société* pour les intérêts catholiques : « Permettez-nous, Messieurs, dit-il, avant de terminer, de vous parler de l'accueil si bienveillant et si courtois que nous avons reçu de la société romaine, accueil qui est au-dessus de tout éloge. S. Exc. le duc Salviati a bien voulu mettre son palais à notre disposition ; ses salles étaient toujours ouvertes, et lui-même en faisait les honneurs. »

De son côté, la *Société* pour les intérêts catholiques faisait frapper une médaille commémorative, qui fut distribuée à tous les membres de la députation, et présentée ensuite à Sa Sainteté par MM. le président D. Pietro Aldobrândini, prince de Sarsina, et le conseiller comte Giovanni Adolfo Servanzi. Cette médaille portait cette inscription :

VIRIS ELECTIS  
EX DISSITIS REGIONIBUS  
ROMAM CONVENIENTIBUS  
SOCIETAS REI CATHOLICÆ  
PROVEHENDÆ  
MENSE MARTIO  
MDCCLXXIII

---

## DISCOURS CCLX.

**A a commission de l'Union catholique italienne  
pour un pèlerinage à Assise : 8 mars 1873.**

---

*Sa Sainteté reçut la commission dans la salle dite de la comtesse Mathilde. M. le chevalier Giuseppe Grassi s'avança devant le trône et adressa à l'auguste Pontife les paroles suivantes :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Unis à nos frères des autres nations catholiques, nous avons protesté hier devant vous contre la nouvelle offense faite à la religion, à votre autorité et aux droits des peuples catholiques, par la suppression des ordres religieux à Rome, et par la spoliation des maisons qui sont comme le cœur des grands corps moraux dispersés sur toute la terre. Mais il ne nous suffit pas, à nous Italiens, de présenter à l'Église et à Votre Sainteté ces expressions de douleur et ces protestations : nous, enfants de cette terre sur laquelle Dieu a placé le siège de son Vicaire, et sur laquelle aussi, pour l'accomplissement des desseins impénétrables de sa Providence, il a permis qu'une politique antichrétienne pût prévaloir, nous devons faire quelque chose de plus.

« C'est pour cela que le comité central de Florence de l'*Union catholique italienne*, à laquelle se tiennent attachées par des liens d'unité presque toutes les associations érigées ces dernières années parmi nous pour combattre les combats du Seigneur ; ce comité, dis-je, adhérant aux délibérations de leurs représentants qui se sont réunis en conseils généraux dans le mois de décembre dernier à Bologne, vous soumet en ce moment, par moi, l'intention où il est d'organiser un pèlerinage italien pour Assise, dans le but de réveiller non seulement l'esprit religieux en général, mais de raviver tout particulièrement celui du Tiers-Ordre de Saint-François. Ainsi, pendant qu'on essaie de trancher la vie, ou au moins d'arrêter le développement des ordres reli-

gieux, nous invitons les Italiens à vénérer la tombe d'un des plus grands fondateurs d'ordres religieux, qui est une des gloires sublimes de notre patrie, et à participer eux-mêmes avec le Tiers-Ordre à la vie religieuse de la grande famille formée sous ses auspices.

« Le monde déprécie la pauvreté et combat la perfection chrétienne, et nous, nous proclamons hautement l'honneur de la pauvreté et le zèle de la perfection, glorifiant avant tout le religieux dans sa détresse; et en face de la société où le pauvre s'irrite et déclare la guerre contre le faste du riche qui l'humilie et l'offense, nous nous étudierons à inculquer dans le cœur du riche l'esprit d'abnégation, de sacrifice et de charité, réveillant parmi les Italiens, avec le secours de Dieu que nous implorons et que nous attendons par votre bénédiction, le désir d'entrer dans le Tiers-Ordre, et de devenir ainsi les frères de saint Louis, roi de France, de Dante Alighieri et de Pie IX. »

---

### *Le Saint-Père répondit :*

. Voici une nouvelle manifestation que vous venez ajouter à celle de ces courageux et excellents catholiques qui sont venus ici rendre témoignage de la foi de tant de nations. C'est là une nouvelle démonstration que vous faites pour manifester aux ennemis de Dieu et de l'Église que vous ne rougissez pas du titre qui vous honore; que vous voulez être de vrais chrétiens, et par conséquent marcher sur les traces de Jésus-Christ en pratiquant les vertus dont il vous a donné l'exemple.

Et remarquez la conduite de Jésus-Christ lorsqu'il s'est agi de confesser sa divinité; il n'a pas craint de le faire lui-même. Quelqu'un lui demande : *Tu es Christus Filius Dei?* et il répond avec fermeté : *Ego sum.*

Jésus-Christ savait que cette confession lui occasionnerait la haine de ses ennemis; il savait qu'elle devait le conduire sur le calvaire et sur la croix; et cependant il n'hésita pas un instant à déclarer ouvertement qui il était. Il le fit pour enseigner avec quel courage nous devons

agir en pareille circonstance, et pour nous rappeler que les hommes peuvent bien tuer le corps, mais qu'ils ne peuvent rien sur l'âme; ils sont capables de nous ravir l'existence temporelle, mais ils ne peuvent pas nous priver de la vie éternelle.

C'est donc bien volontiers que je bénis la nouvelle preuve que vous voulez donner au monde de votre foi et de votre courage; je bénis de tout cœur le pèlerinage que vous voulez entreprendre. Et je dirai que comme ces autres vieux pèlerins, faisant le tour de la ville de Jéricho, l'arche en avant et au son des trompettes, purent enfin obtenir de Dieu le miracle de la destruction de ces murs et vaincre les forces ennemies, de même aussi allez accomplir votre pèlerinage, armés des trompettes de la prière et portant dans vos cœurs l'arche de la charité; et daigne le Seigneur vous accorder la consolation de voir la forteresse de l'enfer détruite, et la forteresse de la chrétienté victorieuse et libre, cette forteresse dont je vous parlais hier, et dont il est écrit : *Portæ inferi non prævalent.*

Je renouvelle aujourd'hui les mêmes bénédictions que je vous donnais hier, ainsi que les mêmes vœux que je formais pour vous, avec l'espoir que ces bénédictions produiront leur effet, et que ces vœux seront exaucés. Oh ! non, ce n'est pas sans motif que Dieu opère tant de prodiges de miséricorde dans ces temps de perversité et d'impiété. Il a dit lui-même : « Il est nécessaire qu'il y ait des scandales ; » mais qu'il y en a peu de ceux qui, après avoir servi, même par leurs actions perverses, à l'accomplissement des desseins de Dieu, qu'il y en a peu de ceux-là qui reviennent à Dieu, et nous voyons le mauvais larron lui-même mourir impénitent à côté de Jésus-Christ !

Allez donc, chers enfants, et que Dieu soit avec vous : qu'il vous accompagne dans ce saint pèlerinage, et que



vos pas amènent la chute des murailles que l'enfer a élevées de toutes parts.

*Benedictio, etc.*

— La commission était ainsi composée : chevalier Giovanni Grossi, vice-président ; marquis Girolamo Cavalletti, comme président de la *Fédération Pie* ; commandeur Eugenio Alberi, comte Alessandro Adorni, trésorier ; Raffaele Cocchi, Eugenio Riva, des comtes de S. Severino, Gherardo Gherardi del Turco, secrétaire général ; M. l'abbé Cesare Salari. Un grand nombre des messieurs de la députatton catholique qui s'était présentée la veille s'étaient unis à cette commission, uniquement pour avoir la satisfaction d'assister à cette audience. Le vaillant et gracieux prince de Liechtenstein était du nombre de ces derniers.

Il faut cependant observer ici qu'à partir du moment où l'on commença à organiser ce pieux pèlerinage, il y avait, en général, on ne sait quel pressentiment qui disait que ce pèlerinage devait exciter la fureur des sectes, et peut-être même la jalousie du gouvernement. Ce pressentiment ne tarda pas à se changer en réalité. Les sectes commencèrent les premières, et le 6 avril 300 francs-maçons, sortis de différentes villes de l'Ombrie et réunis dans le théâtre de la Minerve, à Pérouse, commencèrent à pousser les premiers hauts cris contre les pèlerinages, qui portaient atteinte à l'indépendance et à la dignité italienne, et qui seraient la résurrection du gouvernement temporel des Papes ! Mais il faut entendre le fait raconté par un juif. La *Libertà de* Rome, n<sup>o</sup> 38, reçut cette communication de Pérouse :

« La discussion étant ouverte, le président donna la parole à M. Sesī de Foligno, en lui adressant des paroles de louanges, à lui, ainsi qu'à sa ville, qui avait pris l'initiative de la chose. »

Certains orateurs, M. Carlo Breschi, M. Benedetti, de Foligno, M. F. Mazzolini, de Gubbio, et plusieurs autres tombèrent d'accord sur ce que l'on empêchât le pèlerinage qui, au lieu d'être considéré comme une démonstration religieuse, devait être réputé comme une offense à notre dignité et à nos institutions libérales. Quelques orateurs se montrant trop faciles pour proposer des moyens violents, on leur répondit en leur disant qu'il ne convenait pas d'avoir recours à des moyens excessifs lorsque la nécessité absolue ne l'exigeait pas. On proposa très-opportunément, dans le but de donner à cette manifestation le caractère imposant qu'elle méritait, de s'entendre avec les autres villes non seulement de l'Ombrie, mais de toute l'Italie. On délibéra en

outre que tous les efforts du comité qu'on venait d'organiser devaient tendre à la fin que l'on se proposait et que l'on ne pourrait manquer d'atteindre, car ce serait une folie que de croire qu'un pèlerinage d'une telle importance fondrait sur nous d'un jour à l'autre sans que nous puissions nous en apercevoir.

La discussion continua sur ce ton animé jusqu'à ce que l'on eût enfin rédigé l'ordre du jour suivant, qui fut accueilli au milieu d'un applaudissement universel, et qui résume les différentes manières de voir et les désirs des orateurs :

« Les citoyens réunis dans le théâtre de la Minerve, aujourd'hui 6 avril 1873, à onze heures du matin, ayant eu connaissance que sous un prétexte religieux les cléricaux de diverses nations avaient eu l'intention d'entreprendre un pèlerinage politique à Assise, pour faire une démonstration en faveur du pouvoir temporel des Papes, protestent contre cet attentat fait à la dignité et à l'indépendance du peuple italien, déclarant hautement que si jamais il avait lieu sans trouver d'opposition de la part de l'autorité publique, ils s'opposeraient à sa réalisation par la force. C'est pourquoi ils font appel aux autres villes, non seulement de l'Ombrie, mais de l'Italie tout entière, afin que tous les libéraux d'Italie puissent concourir à l'unanimité pour protester auprès du gouvernement, et aviser aux moyens de résistance qu'il faudrait employer dans la circonstance. Dans le cas où un tel pèlerinage dût avoir lieu dans un bref délai, les comités des diverses sociétés de l'Ombrie s'uniront et se concerteront pour se préparer à une résistance nécessaire par tous les moyens possibles. »

A une pièce d'une telle importance venant de Pérouse, vint se joindre une déclaration du ff. de syndic d'Assise. L'*Osservatore romano* s'étant adressé à la commune d'Assise pour lui demander « si elle reniait les traditions de S. François pour suivre les théories menaçantes du théâtre de Pérouse, ou plutôt si elle était disposée à respecter le sentiment religieux de la population, et à donner l'hospitalité aux pieux pèlerins d'Italie qui iraient prier sur le tombeau du grand saint qui est une gloire immortelle pour Assise et pour toute l'Italie : » le ff. de syndic répondit dans le *Corriere dell' Umbria*.

« Assise, 21 avril 1873.

« La municipalité d'Assise, ayant bien conscience de son propre devoir, et en sa qualité de fidèle interprète des sentiments patriotiques de ses propres sujets, tout en accueillant cordialement tous ceux qui viendront visiter les monuments de nos pères, ne prêtera pas son con-

cours à ceux qui, sous un prétexte religieux et sous le manteau d'un pèlerinage catholique, tendent à faire une démonstration hostile au gouvernement, et à susciter des désordres et du tumulte dans cette province.

« Que ceci serve de règle de conduite à l'*Osservatore romano* qui, dans son numéro du 16 courant, adressé une interpellation analogue à cette municipalité.

« Le ff. de syndic A. REALI. »

L'*Osservatore* répondit à son tour : « Cette déclaration, traduite en langue vulgaire, ne signifie pas autre chose que ceci : Les *touristes* qui iront à Assise pour visiter le temple de Minerve et les ruines antiques du Forum seront bien accueillis ; mais les catholiques qui s'y rendront pour faire un pèlerinage à un sanctuaire seront abandonnés aux caprices des héros belligérants du théâtre de Pérouse. » Puis il ajoutait qu'il ne s'était cependant pas adressé à la personne du ff. de syndic, mais au conseil communal. Pauvre conseil communal ! que devait-il faire ? Ayant à sa tête le valeureux Reali qui battait la mesure dans la réunion du 26, le conseil vota le suivant

#### ORDRE DU JOUR.

« Le conseil, approuvant, ratifiant et confirmant la déclaration faite par M. le chevalier Aurelio Reali, ff. de syndic, le 21 courant, et insérée dans la *Gazzetta dell' Umbria*, entend bien, non pas seulement exprimer au nom de la population d'Assise qu'il représente légalement (*quel précieux légalement !*) un vote d'estime, de confiance et de reconnaissance envers M. le chevalier Reali ; mais il prétend aussi donner au nom de cette même population un nouveau témoignage de respect pour la loi (*oh ! sainte loi !*) et d'amour pour l'ordre et pour la tranquillité. »

Qui aurait jamais cru que le conseil d'Assise eût représenté véritablement, bien que *légalement*, cette ville si pieuse ? C'est ce que ne peut pas croire l'*Osservatore* qui écrit dans son numéro 99 : « Le conseil est digne de M. Reali, comme M. de Reali est digne du conseil. L'un est fait pour l'autre. Nous sommes cependant convaincus que ni l'un ni l'autre ne représente la population catholique d'Assise ; elle en donnera une noble preuve le jour où les pèlerins se rendront dans la ville en leur faisant une joyeuse et courtoise réception. »

Mais le gouvernement se réservait de donner le coup de grâce. Il saisit donc un prétexte opportun, celui du choléra qui était alors à Venise, et il défend le pèlerinage d'Assise par le décret suivant, émané de la préfecture de Pérouse :

*Préfecture royale de l'Ombrie.*

« Le Préfet,

« Considérant que de nombreuses foules de pèlerins veulent se rendre sous peu, selon l'*usage vieilli* des temps, de toutes les provinces d'Italie aux sanctuaires de Saint-Anel de Pérouse, de Sainte-Marie-des-Anges et de Saint-François-d'Assise pour la solennité votive dite du Pardon;

« Considérant que ces multitudes n'ont pour la plupart, pendant le voyage, *aucun soin* de leur personne, et sont de *mœurs déréglées*, causes très-propres à accélérer le développement et la propagation des épidémies en en apportant de loin le germe funeste;

« Considérant que le cours des pèlerinages ne se limitera point à cette année, ni aux proportions ordinaires, ni à la circonstance du Pardon, mais qu'on voudra les renouveler en d'autres temps et avec une affluence de personnes beaucoup plus considérable que de coutume, sous la direction de comités et sous-comités promoteurs d'un pèlerinage catholique à Assise, et qui ne néglige rien pour le faire réussir;

« Considérant que le choléra s'est malheureusement déclaré dans plusieurs provinces du royaume;

« Considérant qu'il est du devoir absolu de l'autorité préposée à l'administration de la province de prévoir à temps et d'éloigner énergiquement les causes qui peuvent compromettre le salut public et la tranquillité générale;

« Après avoir pris l'avis du Conseil provincial de santé, qui dans sa séance du 10 du présent mois a opiné à l'unanimité pour la prohibition des pèlerinages dans cette province, comme étant des assemblées dangereuses dans les conditions sanitaires présentes du royaume;

« Vu les rapports de la sous-préfecture de Foligno et de l'inspection provinciale de sûreté publique ;

DÉCRÈTE :

« 1. Toute réunion de pèlerins est défendue dans l'Ombrie jusqu'à nouvelle disposition.

« 2. Tous ceux qui, sous prétexte de faire un pèlerinage, soit isolément, soit réunis en comités, voudront entrer dans l'Ombrie en seront empêchés. Les comités seront immédiatement dissous.

« 3. Ceux qui, trompant la surveillance publique, se permettront, toujours pour le même but, de pénétrer dans la province, se rendront

susceptibles de subir les peines de la police, et seront renvoyés chez eux par la force publique.

« 4. MM. les sous-préfets, le commandant des carabiniers royaux, l'inspection provinciale de sûreté publique, MM. les maires et les délégués détachés de sûreté publique auront soin de faire observer le présent décret dans toute sa rigueur.

« Pérouse, 11 juillet 1873.

« Le préfet, B. MARAMOTTI. »

Donc, les catholiques se proposent d'accomplir un acte public de piété en usage dans l'Église; le Souverain Pontife loue cet acte, l'approuve et le recommande; les sectes le combattent, le gouvernement le défend, et il n'est ni plus ni moins que supprimé. Voilà en quoi consistent toute l'indépendance des peuples et toute la liberté religieuse basées sur les constitutions modernes. Et pourtant on viendra encore nous dire : *Église libre dans l'État libre!*

---

## DISCOURS CCLXI.

**A treize Évêques des dernières provinces envahies  
en septembre 1870 : 17 mars 1873.**

---

*L'adresse que l'on va lire est un document de la plus haute importance. L'audience eut lieu dans la salle du Trône. Sa Grandeur M<sup>gr</sup> Carlo Gigli, évêque de Tivoli, ayant présenté à Sa Sainteté, en sa qualité de doyen, tous les autres évêques, M<sup>gr</sup> Giuseppe Lenti, évêque de Nepi et Sutri, adressa à l'auguste Pontife les paroles suivantes :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Nous nous sommes réunis pour traiter en commun des graves intérêts de nos diocèses auprès du tombeau du prince des apôtres,

d'où rejaillit toujours la lumière et l'encouragement dans le cœur et dans l'intelligence des pasteurs de l'Église, et maintenant nous ne pourrions nous séparer pour retourner chacun au milieu de notre troupeau sans exprimer auparavant à Votre Sainteté les sentiments d'admiration, de douleur et d'espérance dont nos esprits sont animés.

« Nous admirons, Saint-Père, votre force héroïque, et la poitrine inébranlable que vous opposez comme un mur de bronze pour défendre la maison de Dieu contre les assauts de l'impiété; nous en bénissons le Seigneur, et nous tenons nos regards attachés sur vous pour nous inspirer à la vue des exemples si sublimes que vous nous donnez.

« Oui, Saint-Père, nous répétons avec vous que la réconciliation entre le Christ et Bélial, entre la vérité et l'erreur, entre la vertu et le vice, est impossible, et que l'on ne peut servir deux maîtres à la fois. Aucune force au monde ne pourra nous séparer de l'obéissance et de l'amour qui nous tiennent étroitement unis à vous, et nous sommes prêts, avec la grâce du Seigneur qui nous fortifie, nous sommes prêts à souffrir toute sorte de tribulations et la mort même plutôt que de trahir la cause de Dieu, de son Église et du troupeau qui nous est confié. Nous suivrons joyeusement les traces de nos vénérables confrères dans l'épiscopat, qui ne cessent de combattre dans le monde entier et de vous témoigner leur dévouement et leur fidélité à toute épreuve. Nous marcherons à la suite de ces intrépides confesseurs qui, trouvant en vous le modèle de toutes les vertus qu'ils doivent pratiquer, souffrent avec une constance invincible pour soutenir les droits de la justice, et sont les véritables apôtres de leurs églises et la gloire du Christ. La prison, l'exil, la spoliation qu'un si grand nombre ont soufferts et souffrent encore, bien loin de nous abattre, ne font, au contraire, que nous encourager en nous rappelant les paroles de votre prédécesseur saint Léon-le-Grand : *Non minuitur persecutionibus Ecclesia, sed augetur, et semper Dominicus ager segete ditiori vestitur, dum grana, quæ singula cadunt, multiplicata nascuntur.*

« Mais en face de ce spectacle de vertus surhumaines qui nous donne une nouvelle force et nous encourage, la douleur vive que nous ressentons au fond de notre cœur ne peut pas ne pas se communiquer à l'extérieur à la vue des maux qui oppriment l'Église, et qui vous ont réduit, Saint-Père, à être la victime de perfidies et de violences inouïes. Que voyons-nous, en effet? Nous voyons Votre Sainteté, modèle incomparable de charité et de bienfaisance universelles, recevoir en échange de tous ses bienfaits la plus noire ingratitude de la part d'un grand nombre de ses enfants dénaturés; nous la voyons dépouillée de cette souveraineté temporelle qui a toujours été reconnue et solennel-

lement déclarée par vous et par tout l'épiscopat comme nécessaire à votre ministère apostolique dans l'ordre actuel établi par la Providence ; nous la voyons resserrée dans des entraves beaucoup plus dures que de véritables chaînes, et contrainte à voir de ses propres yeux les outrages infâmes lancés contre tout ce qu'il y a de plus sacré. Et ici nous ne voulons pas retracer la série de toutes les violations auxquelles les droits de l'Église ont été soumis, et qui déchirent cruellement votre cœur aussi bien que le nôtre ; mais nous ne pouvons pas nous abstenir, dans cette circonstance solennelle, de protester hautement contre les lois que l'on veut établir pour la suppression des ordres religieux, et la soi-disant conversion et confiscation des biens ecclésiastiques. A l'exemple de nos vénérables confrères des autres provinces d'Italie, nous aurions pu adresser nos protestations à ceux qui tiennent en mains, hélas ! le sort de cette pauvre Italie ! Mais quel fruit ont produit leurs réclamations fondées sur les raisons les plus convaincantes du droit divin comme du droit humain ? Et si ceux qui ont pris les rênes de l'État ne prêtent pas l'oreille à la voix paternelle et autorisée du souverain pasteur des âmes, du maître infailible des rois et des peuples, quelle espérance pouvions-nous avoir que la nôtre fût écoutée ? Toutefois, si nous n'avons rien à espérer de ceux qui, comme vous l'avez si sagement exprimé, n'ont attaqué avec une telle violence les droits suprêmes de votre autorité temporelle que pour se frayer ainsi une voie plus facile, afin d'abolir, s'il était possible, votre autorité spirituelle, cette autorité dont les successeurs de Pierre tirent tout leur éclat, afin de détruire, enfin, l'Église catholique et le nom même du Christ qui règne et vit en elle, oh ! non, tout cela n'est cependant point une raison pour que nous ne devions pas parler. Aussi, Très Saint-Père, devons-nous dire en votre auguste présence que nous réprouvons, que nous abhorrons et que nous condamnons de tels projets de lois.

« Quant à la suppression des ordres religieux, nous n'hésitons pas à l'appeler une injure énorme faite à des instituts qui ont bien mérité, non seulement aux yeux de l'Église, mais aussi aux yeux de la société humaine tout entière, et se sont couverts de gloires immortelles à travers tous les siècles. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les avantages immenses que les corporations religieuses ont procurés et procurent encore à l'Église et à la société ; qu'il nous suffise de constater que la suppression des ordres religieux serait un dommage irréparable pour les fidèles de nos diocèses. Nous en sommes témoins, et nous le confessons devant Dieu et devant vous, Très Saint-Père : ceux qui suivent les conseils évangéliques sont nos auxiliaires les plus zélés et les

plus indispensables parmi notre clergé, dont les rangs s'éclaircissent de jour en jour à cause des temps malheureux que nous traversons. Ils se livrent avec un zèle admirable à toutes les fonctions du saint ministère : à la prédication, à l'administration des sacrements, à la surveillance des écoles, à la visite des malades dans les hôpitaux ; ils sont partout infatigables lorsqu'il s'agit de travailler au bien des âmes, et leur vie exemplaire fait l'édification continuelle de leurs peuples. Par leurs prières, leurs mortifications et leur vie retirée, ils apaisent la colère divine justement irritée pour les péchés des hommes. Leurs demeures sont autant de sources perpétuelles de charités et de bienfaisances pour le soulagement des pauvres de Jésus-Christ.

« Or, supposé que ces ordres religieux si bienfaisants vîssent à être arrachés du centre même de l'Église, et, par conséquent, enlevés d'à côté de Votre Sainteté, toute la catholicité s'en ressentirait, et ces vaillants missionnaires qui vont annoncer l'Évangile de la paix et porter la civilisation chrétienne dans les régions du monde les plus inhospitalières seraient arrêtés dans leur marche glorieuse.

« Quant à l'autre partie du projet de loi qui, en permettant de porter la main sur les biens de l'Église, ne viole pas seulement les droits divins de cette même Église, mais viole la justice naturelle elle-même et renverse les principes fondamentaux de la société, qu'il nous suffise de faire observer en passant qu'une pareille loi tend à rendre les ministres du sanctuaire esclaves de l'État, et à priver l'Église des secours dont elle a besoin pour accomplir sa divine mission au milieu des hommes. Nous ne craignons pas la pauvreté ; mais l'audace qui autorise cette usurpation sacrilège nous effraie d'autant plus qu'une pareille usurpation doit tourner au plus grand détriment des peuples, et amener la ruine des nations mêmes qui prétendent s'enrichir avec le patrimoine du Christ.

« Nous protestons donc avec toute l'énergie dont nous sommes capables contre les projets de pareilles lois, aussi iniques et aussi funestes, et levant les yeux vers Dieu, nous attendons le secours qu'il plaira à sa divine Providence de nous accorder lorsque son heure sera venue. Oui, nous espérons que le terme d'une épreuve déjà si longue et si cruelle ne se fera pas attendre. Nous en avons une preuve dans l'état vraiment prodigieux de la santé florissante dont vous jouissez, dans l'esprit de prière et dans le pressentiment universel qui règnent chez les fidèles, dans les gémissements et les larmes continuelles des vierges consacrées à Jésus-Christ, dont les unes sont déjà chassées de leurs paisibles retraites, et les autres se voient sur le point d'en être arrachées. Nous en avons une garantie dans l'union des catholiques du



monde entier avec leurs propres évêques, et dans l'attachement des uns et des autres au Siège apostolique que vous occupez, qui est la pierre fondamentale de l'Église, et le phare qui brille au milieu des ténèbres de ce siècle coupable, pour éclairer et conduire les peuples dans la voie de la vérité et de la justice. Et si Dieu, pour l'accomplissement de ses jugements impénétrables, permettait que l'Église dût subir des assauts plus terribles encore, permettez-nous, Saint-Père, de nous servir de vos propres paroles pour vous dire que « cette union entre les fidèles et le clergé, entre le clergé et les évêques, entre les évêques et le Souverain Pontife, formera une phalange serrée, impassible en face du danger, capable de surmonter toutes les fureurs des adversaires » et sûre de remporter la victoire. (*V. disc. CCLIX.*) De tous les évêques de l'Église catholique, c'est nous qui avons le bonheur d'être les plus voisins de ce centre d'unité, et d'approcher de plus près le feu sacré toujours vivifiant qui jaillit du glorieux tombeau des princes des apôtres; daigne donc le Seigneur nous accorder la grâce de ne jamais nous trouver dans les derniers rangs lorsqu'il s'agira de combattre pour défendre sa cause. Nous continuerons, aussi bien par nos paroles que par nos exemples, à exhorter les fidèles commis à nos soins, à persévérer toujours, comme ils le font, dans le dévouement et dans l'amour qui les animent envers l'Église leur mère, et à ne jamais cesser de prier pour la conservation et pour le triomphe de son auguste chef. Et Vous, Très Saint-Père, fortifiez-nous par votre bénédiction apostolique; puis levant les yeux et les bras vers le ciel pour les étendre sur nous, sur le clergé et sur le peuple que vous nous avez confié, daignez adresser à Dieu la prière que Jésus-Christ adressait à son Père : *Pater Sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi, ut sint unum sicut et nos*; et votre prière sera exaucée. »

---

En répondant avec bonté aux sentiments qu'on venait de lui exprimer, le Saint-Père dit qu'il éprouvait une grande satisfaction en se voyant entouré des évêques des diocèses voisins de Rome, de ces évêques qui avaient pu voir, pendant les quelques jours qui avaient précédé, tous les beaux témoignages de foi et de dévouement que le peuple romain lui avait donnés. Il ajouta qu'il savait que ce feu qui part du centre de la catholicité anime aussi

les diocèses des pasteurs qui servent de couronne au Pontife romain, puisque eux-mêmes venaient de lui dire que leurs fidèles ne fréquentent pas moins les églises, les sacrements, et ne s'appliquent pas moins à la pratique de toute sorte de bonnes œuvres.

Puis, comme les évêques s'étaient plaints de l'état actuel des choses, Sa Sainteté leur fit observer que c'était bien le cas de dire avec l'esprit saint : *Ubi auditus non est, non effundas sermonem*, faisant voir par là qu'il serait inutile de recourir par voie de justice à ceux qui commandaient en Italie, à ces hommes qui, en apparence et pour la forme, affectent une grande modération, mais qui au fond ne cherchent qu'à humilier l'Église et même à en ébranler les fondements autant qu'il leur est possible.

Enfin, après avoir loué le zèle des pasteurs de l'Église, et les avoir encouragés à prendre toujours courageusement la défense du troupeau qui leur est confié, Sa Sainteté implora sur eux et sur leurs peuples les bénédictions du ciel, ce qu'elle fit avec toute l'effusion de son cœur.

— Nous eûmes à regretter vivement de n'avoir pas assisté à cette audience. Nous sommes donc obligés de nous contenter de donner ce simple aperçu d'un discours qui fut long et magnifique. Voici les noms des évêques présents qui ont signé la belle adresse que nous avons donnée plus haut :

† Carlo, évêque de Tivoli, représentant en outre les évêques de Segni et de Viterbe et Toscanella empêchés.

† Francesco, évêque de Corneto et Civitavecchia.

† Gesualdo, évêque de Ferentino.

† Gactano, évêque d'Alatri.

† Clemente, évêque d'Anagni.

† Fr. Bernardino, évêque de Terracina, Sezze et Piperno.

† Giuseppe Maria, évêque de Montefiascone.

† Giulia, évêque de Nepi et Sutri.

† Fr. Raffaele, évêque de Bagnorea.

† Giovanni Battista, évêque de Veroli.

† Domenico, évêque de Civita Castellana, Orte et Gallese.

† Concetto, évêque de Sistri, Adm. Apost. de Acquapendente.

† Francesco Léopoldo, Abbé-Ordinaire *Nullius* de Saint-Paul.

---

## DISCOURS CCLXII.

**Aux nouveaux évêques présents, préconisés le  
21 mars 1873.**

---

En célébrant ce matin le saint sacrifice de la messe, j'ai eu un *memento* particulier pour vous, nouveaux évêques ; j'ai prié le Seigneur de vous donner, à vous et à moi, de cette eau vive dont il est parlé dans l'Évangile, et je l'ai conjuré de faire en sorte que cette eau ne serve pas seulement pour mon bien ou pour le vôtre, mais aussi pour celui des autres, et que vous surtout, vous puissiez en désaltérer les âmes qui vous seront confiées.

Il est bien certain que la tâche à laquelle Dieu vous appelle n'est point la plus facile dans les malheureux temps qui courent. Mais, tout bien considéré, il faut reconnaître que le ministère épiscopal a eu ses difficultés en tout temps et en tout lieu, et qu'il lui a toujours fallu lutter contre les injustices.

Je vois ici plusieurs évêques du royaume de Naples, ce qui me rappelle saint Alphonse de Liguori, Napolitain lui-même, qui nous a laissé une preuve de ce qu'il eut à souffrir, lui aussi, de son temps. Je me rappelle en effet avoir vu un recueil de ses lettres dont quelques-unes imprimées en dialecte napolitain me tombèrent sous les yeux ; on aurait peut-être mieux fait de ne pas les imprimer sous cette

forme. Quoi qu'il en soit, le saint y dit des vérités, et la vérité est toujours la vérité ! Du reste, ce dialecte est net et vif, et très-propre à bien exprimer les choses. D'après ces lettres, on voit que le saint allait souvent chez le ministre Tanucci pour conférer avec lui ; mais il lui arrivait aussi souvent de trouver les portes du palais très-dures. Un matin, entre autres, il se rendit auprès du ministre, mais il ne put entrer, parce que la porte était fermée ; il fut donc obligé de rester là et d'attendre. Il s'assit sur les gradins de l'escalier extérieur et laissa le temps s'écouler en récitant son chapelet, ce qui lui fit dire un jour dans une de ces lettres dont je vous parlais tout à l'heure : *Ce brave ministre me fait cracher une aile de poumon.* (*Le Saint-Père sourit en rappelant cette expression proverbiale.*) Je veux dire par là que l'administration des diocèses a toujours été difficile, mais certainement beaucoup plus dans les temps actuels où les obstacles sont si grands.

J'aime à croire cependant que vous n'aurez pas trop à souffrir. Je sais que si l'on veut bien remplir son devoir il est impossible de s'attirer les applaudissements de tout le monde. En tout cas Jésus-Christ nous a enseigné ce que nous devons faire au sein des persécutions : nous devons l'imiter dans ses souffrances, et quelles que soient les nôtres, elles sont toujours inférieures à celles de Jésus-Christ. Nous devons l'imiter en soutenant avec fermeté les principes de la foi qu'il nous a enseignée, non moins que tous ses droits. Pour cela il faut toujours opposer une poitrine de bronze aux persécuteurs de son Église.

C'est dans ce but que je vous bénis, et je vous charge de porter ma bénédiction à tout le troupeau que le Seigneur vous a confié. Je bénis les pasteurs afin qu'ils gouvernent avec charité, avec patience et avec fermeté ; je bénis les fidèles afin qu'ils répondent par leur obéissance et leur docilité aux soins de leurs pasteurs. Je vous bénis

tous, afin que vous puissiez obtenir de Dieu cette bénédiction qui vous introduira dans le paradis où il n'y aura plus ni peine ni douleur.

*Benedictio, etc.*

— Les évêques présents étaient : M<sup>sr</sup> Ferrante, M<sup>sr</sup> Zola, M<sup>sr</sup> Positano, M<sup>sr</sup> Turinaz et M<sup>sr</sup> Tavani. Voici la liste des sièges qui ont été pourvus, avec les noms des évêques et archevêques respectifs :

*Église patriarcale de Jérusalem du rite latin*, M<sup>sr</sup> Vincenzo Bracco, transféré de Magida *in partibus infidelium*.

*Église archiépiscopale de Pirgi in partibus infidelium*, M<sup>sr</sup> François-Alexandre Rouillet de la Bouillerie, transféré du siège de Carcassonne, et député coadjuteur avec future succession de S. Em. le cardinal François-Auguste-Ferdinand Donnet, archevêque de Bordeaux.

*Église métropolitaine de Lima, dans le Pérou*, M<sup>sr</sup> Francesco Orueta, de la congrégation de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, transféré du siège de Truxillo.

*Église cathédrale de Castellaneta*, D. Mariano Positano, prêtre de Naples, ex-administrateur de la paroisse de l'Incoronatella, recteur de l'église de Saint-Barthélemy, censeur du clergé, inspecteur des écoles, chanoine et vicaire de l'église collégiale et paroissiale de S. Giovanni Maggiore.

*Église cathédrale de Gallipoli*, R. P. Aniceto Ferrante, du diocèse de Monte Casino, prêtre de Naples de la congrégation de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, ex-préfet des novices, réviseur ecclésiastique des livres, visiteur et associé académique à Rome de la Très-Sainte Conception.

*Église cathédrale de Ugento*, R. P. Salvatore Luigi des comtes Zola, de Pozzuoli, prêtre de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Jean-de-Latran, recteur et abbé titulaire de Naples auprès de Santa-Maria di Piè di Grotta, visiteur général de la province de Naples, lecteur de philosophie et de théologie.

*Église cathédrale de Carcassonne*, R. P. François de Sales Albert Leuillieux, prêtre du diocèse d'Arras, ancien vicaire de la paroisse de Saint-Nicolas de Boulogne-sur-Mer, chapelain militaire, fondateur et curé de l'église de Saint-François-de-Sales dans la même ville, supérieur général des religieuses Augustines du Très-Précieux-Sang en France, et vicaire général du diocèse d'Arras.

*Église cathédrale d'Angoulême*, l'abbé Alexandre-Léopold Le-

beaux, prêtre de Laval, ancien curé de l'église de la B. Vierge Marie, supérieur du grand séminaire et vicaire général du diocèse.

*Église cathédrale de Mende*, l'abbé Joseph-Frédéric Saivet, originaire de l'archidiocèse d'Auch, prêtre du diocèse d'Angoulême, ancien chapelain du lycée de cette ville et secrétaire de l'évêché, archiprêtre de la cathédrale, docteur en théologie.

*Église cathédrale de Tarantasia*, l'abbé Charles-François Turinaz, prêtre de Chambéry, ancien secrétaire de l'archevêché, professeur de théologie au grand séminaire, docteur en théologie et *utriusque juris*.

*Église d'Antioquia, dans les États-Unis de Colombie, rétablie avec le titre de cathédrale*, Joachim-Guillaume Gonzalez, prêtre du diocèse de Medellin, curé de Carolina, vicaire de Sainte-Rose de Osos, docteur en théologie.

*Église épiscopale de Mindo in partibus infidelium*, M<sup>r</sup> Francesco Tavani, prêtre patricien de Modène, ancien délégué apostolique de l'Équateur, Pérou, Nouvelle-Grenade et Venézuéla, prélat domestique de Sa Sainteté, protonotaire apostolique surnuméraire, chanoine de la basilique patriarcale du Vatican, docteur en théologie et *utriusque juris*, député suffragant du siège suburbain de Sabina.

*Église épiscopale de Dora in partibus infidelium*, Indalesio Barretto, prêtre de l'archidiocèse de S. Fede di Bogota, ancien curé et vicaire de cet archidiocèse, recteur du séminaire, suppléant du juge ecclésiastique de la même curie, chanoine de l'église métropolitaine, docteur en théologie et député auxiliaire de M<sup>r</sup> Vincenzo Arbelac, archevêque de Santa Fede di Bogota.

Les églises suivantes ont été pourvues par un bref :

*Église archiépiscopale de Nazianze in partibus infidelium*, R. P. Beda Vaughan, de la congrégation Anglo-Bénédictine, prêtre du diocèse de Clifton, ancien prieur du monastère de Belmont, et député coadjuteur avec future succession de M<sup>r</sup> Zhan Polding, archevêque de Sydney, en Australie.

*Église cathédrale de Liverpool en Angleterre*, Bernard O'Reilly.

*Église cathédrale de Newark en New-Jersey, États-Unis d'Amérique*, Michel Corrigan.

*Église cathédrale de Vancouver, dans la Nouvelle-Géorgie, États-Unis d'Amérique*, Charles Zhan Leghers.

*Église cathédrale de Savannah, dans la Nouvelle-Géorgie, États-Unis d'Amérique*, Guillaume Gross, de la congrégation du Très-Saint-Rédempteur.

*Église épiscopale de Grazianopoli in partibus infidelium*, Édouard

Fabre, député coadjuteur, avec future succession de M<sup>r</sup> Ignace Bourget, évêque de Montréal.

*Église épiscopale de Adramitto in partibus infidelium*, Taurin de Gubecourt, député coadjuteur, avec future succession du vicaire apostolique d'Afrique pour les Galles.

---

## DISCOURS CCLXIII.

**Au cercle des femmes du peuple, sous le vocable  
de Sainte-Marthe : 23 mars 1873.**

---

*L'audience eut lieu dans la salle ducale. Sa Sainteté y fut accueillie par les plus grandes démonstrations de joie et d'amour. M. le comte Ignazio de Witten, vice-président de la Société primaire promotrice des bonnes œuvres, lut devant Sa Sainteté l'adresse suivante :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Les femmes que Votre Sainteté a bien voulu admettre avec une si grande bonté en son auguste présence appartiennent aux paroisses de Saint-Pierre du Vatican, de Santa Maria in Traspontina et de Santo Spirito in Sassia; elles font toutes partie du cercle des femmes du peuple, que l'on vient d'organiser sous le vocable de Sainte-Marthe.

« Le désir qui les a conduites ici, c'est celui de se prosterner humblement au pied de votre trône pour recevoir votre bénédiction apostolique, cette bénédiction qui les disposera mieux encore à s'approcher de la table sainte pour accomplir leur devoir pascal. Dans une pareille circonstance, elles n'étaient pas moins désireuses, non plus, de vous offrir une obole comme gage de leur dévouement et de leur affection filiale, lorsque les si tristes conditions où se trouve aujourd'hui la classe populaire sont venues y mettre un douloureux obstacle. Mais le zèle de leurs curés, non moins que celui de leur vice-présidente et des

autres dames qui composent le conseil de ce cercle, a su leur suggérer un moyen de vous présenter une autre offrande qui ne vous sera certainement pas moins agréable, Très Saint-Père : celle de faire une neuvaine de prières ferventes, qu'elles feront monter jusqu'au trône du Très-Haut pour hâter le triomphe de sa sainte Église et de son Vicaire, dans une succession de saints exercices spirituels qui leur seront donnés dans ce but pendant la semaine de la Passion par les Pères Passionnistes.

« En ma qualité de vice-président de la Société primaire catholique promotrice des bonnes œuvres, dont ce cercle fait partie, je vous prie, Très Saint-Père, d'agréer cette offrande et de bénir cette sainte retraite, afin qu'elle produise dans leurs âmes un changement complet vers le bien, qui puisse rendre leurs prières plus agréables aux yeux de Dieu. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

C'est avec le sentiment de la plus grande consolation que j'accepte votre proposition de vouloir faire quelques jours de retraite, soit pour prier pour le Saint-Siège, soit pour mieux consulter les intérêts de vos âmes, vous unissant ainsi plus étroitement à Dieu, et acquérant plus de forces pour résister à tous les maux qui fondent sur nous de toutes parts.

Je dirai cependant quelques mots avant de vous donner la bénédiction, et je commencerai, selon la coutume, en faisant, comme les bons curés ici présents, l'explication de l'Évangile, explication dont vous avez été privés en venant au Vatican.

Je vous dirai d'abord que les apôtres, s'étant considérablement fatigués et ayant à peine eu le temps de réparer leurs forces pour se consacrer au salut des âmes et à la prédication de l'Évangile, vinrent trouver Jésus-Christ qui voulut leur faire prendre quelque repos dans un lieu retiré. C'est encore ce qui arrive aujourd'hui lorsque les évêques et les missionnaires viennent à Rome des diffé-



rentes parties du monde catholique pour rendre compte de leurs missions à ce Vicaire si indigne de Jésus-Christ, qui vous parle en ce moment, parce que, pendant le court espace de temps qu'ils passent au Vatican, ces prédicateurs de l'Évangile trouvent quelque repos à leurs fatigues.

Oui, ils trouvent du repos, des conseils, des encouragements, mais ils n'ont jamais vu des tables somptueusement servies, des réjouissances démesurées, et autres choses semblables, comme j'en lisais ces derniers jours dans certains journaux que l'on appelle *officieux*, mais qui ne sont souvent qu'une collection de mensonges et de médisances.

Mais la retraite de Jésus-Christ et de ses apôtres ne réussit pas à le dérober à la recherche du peuple, car les foules, toujours empressées à le suivre, oublièrent la nourriture et leurs affaires pour écouter sa parole, et s'instruire de plus en plus dans ses saints enseignements. Le temps se passa ainsi jusqu'à une heure fort avancée dans le jour, et le soleil était sur le point de se coucher lorsque Jésus-Christ, après avoir annoncé les paroles de vie éternelle, eut compassion de ce peuple qui avait un long chemin à faire pour retourner, d'autant plus qu'il y avait des femmes et des enfants. C'est alors qu'il opéra cet étonnant miracle de la multiplication des pains et des poissons qui, par les mains de Jésus-Christ et par celles de ses apôtres, en qui opérait sa grâce, suffirent à rassasier un peuple entier, tellement qu'il y eut encore des restes pour remplir douze corbeilles.

La sollicitude et l'affection des nouveaux *maîtres* du peuple romain sont assurément loin d'égaliser la sollicitude et l'affection du divin Rédempteur envers son peuple. Jésus-Christ était plein de compassion pour ceux qui étaient dans le besoin ; il les nourrissait et les rassasiait ; mais eux se comportent bien autrement. Oh ! si le psalmiste était à ma place, avec quelle raison il pourrait dire

de ces soi-disant *maîtres* : *devorant plebem meam sicut escam panis*. Au lieu de nourrir le peuple, ils le dévorent. Ils le dévorent en le surchargeant d'impôts, par la cherté des vivres, par les immenses difficultés du loyer et de cent autres manières. (*Vifs mouvements d'approbation.*)

C'est là certainement un bien grand mal; mais il y a pire encore. On voudrait dévorer le peuple jusque dans son âme en lui enlevant le précieux trésor de la foi. A quoi tend, en effet, la multiplication des *maisons de prostitution*, au moyen desquelles le fruit d'iniquité pénètre jusque dans certaines caisses que tout le monde sait? A quoi tend une presse mensongère et blasphématrice, qui ne respecte pas même le divin fondateur de notre sainte religion ni sa très-sainte Mère? Quel est le but que l'on se propose par ces outrages et ces tumultes dans l'enceinte même des églises et à l'heure des fonctions saintes? Quel but peut-on se proposer par ces insultes incessantes et grossières lancées contre des personnes innocentes et respectables, uniquement parce qu'elles portent l'habit ecclésiastique? (*De profonds gémissements se font entendre dans l'auditoire.*)

Pourquoi, je le demande, pourquoi, dans cette capitale du catholicisme, a-t-on voulu transformer les jours de pénitence, ces jours favorables, dirait l'apôtre, ces jours de salut spirituel, ces jours où l'on doit adresser des prières à Dieu entre le vestibule et l'autel, pourquoi a-t-on voulu les changer en jours de bacchanale, en jours de danses scandaleuses, en criant avec le poète païen :

*Nunc est tibendum, nunc pede libero  
Pulsanda tellus?*

Toutes ces embûches infernales, tolérées ou permises, est-ce qu'elles ne tendent pas à attaquer la foi catholique, à l'arracher des cœurs et à transformer un peuple catho-

lique, oui, éminemment catholique, en un peuple de libres penseurs?

Mais non, cela n'arrivera pas! A ce fougueux torrent d'iniquités, opposez la prière, le courage et une confiance en Dieu de plus en plus manifeste, une confiance qui puisse nous obtenir la fin de tant de maux. Mais surtout redoublez de vigilance au sein de vos familles, afin que le venin n'y pénètre pas pour gâter le cœur de vos enfants. Enfin, vous le savez : *agere et pati Romanorum est*, et je dirai mieux : *agere et pati christianorum est*. Vous devez faire tout votre possible pour vous maintenir fidèles à Dieu, prêts à supporter toutes les souffrances et toutes les croix.

Et ici, laissez-moi vous faire une remarque qui n'est pas inutile. Lorsque le divin Sauveur gravissait le Golgotha, les bourreaux et les pontifes craignirent qu'il ne succombât en chemin. Il avait les épaules sillonnées par la flagellation, la tête couronnée d'épines; son corps était couvert de sueur et de sang qui ruisselaient jusqu'à terre; tout cela l'avait tellement affaibli que ses ennemis craignirent de ne le point voir arriver vivant sur le haut de la montagne, chargé comme il l'était du bois pesant de la croix. Ils saisirent donc un étranger qui par hasard passait par le chemin, et le contraignirent d'aider le divin Sauveur à porter la croix.

Or, mes chères filles, il est certain, établi et ordonné par Dieu que tout chrétien qui veut suivre Jésus-Christ doit porter sa croix : *Qui vult venire post me, tollat crucem*. Mais remarquez que dans cette circonstance Notre-Seigneur ne permit pas que ce fût un Hébreu qui lui prêtât secours. Cette nation était déjà réprochée, et elle persiste dans cette réprobation, comme nous le voyons de nos propres yeux. Si elle se montre encore, c'est pour faire voir qu'elle est consacrée tout entière à l'amour de

l'argent, et elle est connue dans un grand nombre de ses membres, pour fomenter les mensonges et les injures contre le catholicisme, en les répandant, au moyen des journaux, dans un grand nombre de contrées de l'Europe. Jésus-Christ voulut plutôt être secouru par un païen, donnant ainsi une preuve de ce qui avait été déjà prédit, c'est-à-dire que d'autres nations seraient substituées à la nation dépravée des Hébreux pour connaître Jésus-Christ et le suivre. Et comme une condition pour obtenir cette faveur de suivre Jésus-Christ était la croix, c'est un païen, le Cyrénéen, qui la porte avec le divin Sauveur, indiquant ainsi la conversion des gentils.

Embrassons donc cette croix qui est un symbole de pénitence, mais qui n'est pas moins le symbole du triomphe que nous espérons fermement obtenir par le secours divin. Et puis laissons les aveugles et les conducteurs des aveugles, qui crient dans leur délire : *edamus et bibamus* ; mangeons et buvons, profanons le carême, scandalisons les bons, tournons en ridicule les solennités de l'Église, détruisons les couvents, chassons hors du cloître les vierges, épouses de Jésus-Christ, et insultons aux honnêtes gens : *edamus et bibamus*. Mais le jour viendra où Jésus-Christ répètera la terrible parole qu'il prononçait autrefois sur le mauvais riche : *Mortuus est dives, et sepultus est in inferno* ; le mauvais riche mourut et fut enseveli dans l'enfer.

Pour vous, ayez confiance, et considérez des yeux de la foi le bras de Dieu qui vous bénit. Correspondez aux grâces qu'il vous fait ; portez au sein de vos familles la bénédiction que vous allez recevoir, cette bénédiction qui établira la paix au milieu de vous et mettra dans vos cœurs l'espérance de voir le triomphe de la vérité et de la justice.

*Benedictio, etc.*

— Inutile de dire avec quelle attention fut écouté cet admirable discours. L'auditoire était tellement transporté et hors de lui-même, qu'il lui était impossible de ne pas interrompre souvent l'auguste orateur. Une demi-heure après la dispersion de l'audience, les paroles du Pape circulaient déjà parmi le peuple; et nous-même, nous les avons entendu répéter avec la plus grande exactitude et les commentaires les plus justes au milieu de nombreux groupes de personnes, en traversant les rues. Ceux qui revenaient de l'audience s'arrêtaient ou étaient arrêtés en chemin pour raconter ce qu'ils avaient entendu. Deux points surtout étaient amplement et chaleureusement commentés : le peuple dévoré dans l'âme et dans le corps par les impôts et la corruption, et les juifs réprouvés. Nous avons vu des femmes répéter, les larmes aux yeux, les paroles du Saint-Père à leurs amies, et, par conséquent, les yeux de celles qui écoutaient ne demeuraient point secs non plus. Oh ! que de bénédictions on implorait sur cette *bouche d'or* de Pie IX !

---

## DISCOURS CCLXIV.

**A une députation**

**de la paroisse de Sainte-Marie-Majeure : 25 mars 1873.**

---

*M. le curé D. Cesare Boccanera, à la tête de cent cinquante de ses paroissiens, dans la salle du Consistoire, lut, à genoux devant Sa Sainteté, l'adresse suivante :*

**TRÈS SAINT-PÈRE,**

« La jeune Vierge de Nazareth qui, dans son humilité et par un *fiat* rival du *fiat* tout-puissant du Créateur, fit descendre sur la terre à pareil jour la paix demandée avec larmes pendant de si longues années, cette jeune Vierge est celle-là même qui conduit au pied de votre glorieux trône l'humble députation de la paroisse qui porte le nom de la plus grande église dont soit orné le mont Esquilin, et dans laquelle elle se réunit comme en famille chrétienne. Ce n'est pas nous qui vous

offrons aujourd'hui l'expression de nos vœux les plus consolants pour votre délivrance, votre prospérité, et pour une paix générale; c'est cette Vierge que vous avez honorée tant de fois depuis que vous occupez cet auguste siège si cher à votre cœur, et qui lui appartient tout entier, c'est elle qui vous exprime aujourd'hui tous ces vœux par notre bouche.

« L'esprit diabolique, sorti de ses entraves pour quelque temps par une permission de Dieu, a soulevé, des profondeurs de l'enfer, une horrible tempête sur la mer orageuse de ce monde, déjà si remplie d'écueils au travers desquels la nacelle de Jésus-Christ doit naviguer. De fausses religions, le schisme, l'hérésie, l'incrédulité sont comme autant de flots orgueilleux qui battent avec fureur les flancs de cette barque dont vous êtes le pilote. Quant à nous, nous ressemblons aux disciples de Jésus-Christ sur la mer de Galilée. Sans doute, nous sommes pleins de ce courage que nous suggère notre foi, et les exemples que vous ne cessez de nous donner sont pour nous autant d'enseignements qui jettent la confiance dans nos cœurs; toutefois, lorsque les vagues s'accumulent, se pressent et se brisent les unes sur les autres, malgré nous notre courage finit par faiblir de temps en temps, et nous comprenons le besoin d'entendre votre parole qui, comme celle du Rédempteur, nous excite à ne rien craindre. Et vous, Saint-Père, vous ne refusez pas de nous adresser cette parole d'édification; vous ne cessez de nous exhorter à demeurer fermes, soit par vos ferventes exhortations, soit par vos entretiens particuliers, soit par vos allocutions publiques et solennelles; partout vous nous indiquez le chemin que nous devons tenir, vous nous montrez l'astre bienfaisant qui doit conduire dans un port sûr et tranquille la barque sur laquelle le doigt du Très-Haut a écrit que les efforts de l'abîme ne pourront la vaincre : *in periculis respice stellam, voca Mariam.*

« Oui, Saint-Père, au milieu des souffrances que nous endurons pendant cette horrible tempête, nous ne cessons de regarder avec vous vers cette étoile étincelante, vers l'auguste Marie. Et qui sait si les souhaits formés pour les triomphes tant désirés que nous avons voulu vous présenter dans l'image de Marie, notre douce et si tendre mère, qui sait si ces souhaits ne sont pas sur le point de voir arriver le moment heureux où l'on pourra dire : *Facta est tranquillitas magna?*

« C'est ce que nous espérons, c'est ce que nous désirons, ô notre Père et notre souverain Pontife, avec toute l'ardeur dont nous sommes capables, pour l'honneur et la gloire du divin Jésus, pour votre consolation, pour notre tranquillité et pour celle de nos familles. Que le Dieu plein de miséricorde exauce nos vœux; et vous, Très Saint-Père, consolez-nous en nous donnant la bénédiction apostolique. »

En acceptant avec satisfaction la belle image de la très-sainte Vierge, copiée sur l'original que l'on vénère dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure, le Saint-Père rappela en quelques mots l'érection prodigieuse de la basilique, puis la dévotion et la ferveur de ceux qui avaient concouru à son élévation. Il fit ensuite ressortir l'immense différence qu'il y a entre la piété, tant de ceux qui firent bâtir le saint édifice que de ceux qui plus tard le firent embellir, et l'impiété de ceux qui voudraient aujourd'hui faire de nouvelles routes, non pas pour faciliter les abords de la basilique, mais bien plutôt pour faciliter la ruine partielle du saint édifice, dont les fondements pourraient souffrir considérablement d'un côté.

Mais, ajouta-t-il, Marie est l'arche véritable, et qui-conque entre dans cette arche ne peut pas périr ; on a donc de bonnes raisons pour croire que le saint édifice demeurera intact, et que, au contraire, un autre édifice pourrait bien tomber plus facilement : celui qui n'a pas d'autre fondement que l'usurpation, le blasphème proféré par des enfants, sans que ceux qui ont autorité sur eux ne s'y opposent, l'impiété, la matière et l'exclusion totale de tout ce qui se rapporte à l'esprit et à l'éducation religieuse. Voilà l'édifice qui tombera.

Enfin le Saint-Père bénit la nombreuse commission, le curé de la paroisse, celui qui avait fait le tableau que l'on avait apporté là pour l'offrir à Sa Sainteté, puis le petit enfant et la petite fille qui avaient débité des vers.

— Le tableau dont il est parlé ici était un travail d'une grande valeur de M<sup>e</sup> François de Rhoden, résidant à Rome, qui avait été premier élève du célèbre Overbeck. Le petit enfant et la petite fille qui débitèrent des vers étaient Alfonso Porretti et M<sup>lle</sup> Maria Bertinelli. Cette dernière, en récitant ses vers, était tellement émue, qu'elle dut s'arrêter plusieurs fois pour pleurer.

Nous conservons dans nos manuscrits le texte sténographique de

ce discours. Ce texte aurait été publié si tel avait été le bon plaisir de CELUI qui pouvait le permettre, mais qui en a jugé autrement. En attendant, nous devons faire observer que certains comptes-rendus ou certains textes publiés par quelques journaux, soit de l'Italie, soit de l'étranger, ne sont pas exacts, et que le résumé qui doit être considéré comme le seul exact est celui que nous insérons dans notre recueil.

---

## DISCOURS CCLXV.

**Aux Enfants-de-Marie de Sainte-Lucie-des-Gymnases :  
29 mars 1873.**

---

*M<sup>lle</sup> Maddalena des marquis Vitelleschi de Gregorio, en sa qualité de présidente de la congrégation, donna lecture de cette adresse :*

**TRÈS SAINT-PÈRE,**

« Les enfants de Marie, placées sous la direction des maîtresses Pies, près Sainte-Lucie-des-Gymnases, brûlaient du plus vif désir de pouvoir offrir un nouvel hommage de leur dévotion tendre et filiale envers Votre Sainteté.

« Saint-Père, semblables aux jeunes vierges conduites par Agnès et par Cécile devant le pontife Fabien, nous nous présentons de nouveau aujourd'hui devant Votre Sainteté, sous la conduite des religieuses que vous voyez ici présentes. Il est vrai que nous ne nous trouvons pas ici dans les ténèbres obscures des catacombes, mais il est vrai aussi que nous sommes entre les murs d'une véritable prison, puisque c'est ainsi que vos ennemis ont converti le palais apostolique du Vatican; et si, en ce moment, vous ne déposez pas sur notre tête le voile de ces jeunes vierges dont je parlais tout à l'heure, au moins vous enflammerez nos cœurs du zèle de ces vertus que votre parole ardente sait partout allumer.

« Aussi, de même que les jeunes vierges de ces temps-là, toujours



de plus en plus enflammées par l'exemple et par les paroles de leur Pontife, non seulement ne craignaient ni le glaive ni les bêtes sauvages, mais défiaient la rage même des plus cruels tyrans, de même, nous aussi, Saint-Père, retrem pant notre caractère à l'exemple de votre constance dont nous sommes témoins chaque jour, et forts de votre force elle-même, non, nous ne fléchirons jamais devant les flatteries, pas plus qu'en face des mépris, qui sont autant de pièges que l'on dresse à notre foi et à notre honneur !

« Nous savons bien, Très Saint-Père, que notre sexe et surtout notre âge sont pris pour point de mire par les prétendues inclinations du siècle, pour en faire des instruments de corruption et de mécréance au milieu des peuples. Mais nous rendons mille actions de grâces à la Vierge Immaculée, dont nous sommes les enfants, et par la protection de qui nous nous voyons préservées du torrent dévastateur qui malheureusement n'entraîne qu'un trop grand nombre des jeunes filles de notre condition ! Mais si nous avons un si grand sujet de nous glorifier, après Marie, c'est à votre générosité, Saint-Père, que nous devons tout ; à vous qui nous avez conservé un asile et un refuge dans ce déluge d'iniquité, un lieu de paix où ces religieuses sont entièrement occupées à inculquer et à affermir dans nos cœurs les principes de la piété chrétienne.

« Au souvenir d'un si grand bienfait, il est juste que nous rendions à Votre Sainteté un tribut de notre gratitude, non pas celui de quelques légères offrandes, ouvrage de nos mains, mais bien plutôt celui de nouvelles et plus ferventes prières vers Dieu pour hâter l'heure du triomphe, et pour qu'il nous soit accordé enfin de revoir notre bien-aimé Pontife traverser les rues de cette Rome, devenue maintenant une nouvelle Sion plongée dans la douleur et la désolation, à cause de toutes les iniquités dont elle est inondée. Oh ! oui, nous portons au fond de nos cœurs la ferme confiance que ces vœux n'auront pas été formés en vain. Marie les présentera devant le trône de l'éternel, avec ceux des catholiques du monde entier, et nous espérons que bientôt nous aurons le bonheur de pouvoir chanter, comme les jeunes filles d'Israël, des cantiques de gloire en votre honneur, Très Saint-Père ; car c'est vous qui êtes le nouveau David destiné à renverser et à vaincre le Goliath de la révolution, à délivrer le peuple de Dieu des insultes des nouveaux Philistins, et à faire comprendre aux orgueilleux du siècle que celui contre qui on lance des injures est beaucoup plus terrible qu'on ne le pense : *Non prævalebunt.*

« Que votre bénédiction vienne confirmer encore ces vœux, Saint-Père ; qu'elle descende sur nous, sur ces religieuses chargées de nous

conduire dans le chemin de la vertu, et sur nos familles, afin que la foi catholique et la piété chrétienne, dans lesquelles nous voulons vivre et mourir pour la gloire de Dieu et le salut de nos âmes, se raffermissent de plus en plus au fond de nos cœurs. »

---

Le Saint-Père, prenant occasion du don que lui faisaient ces pieuses jeunes filles, et qui consistait en une riche offrande d'habits pour les petites filles pauvres, dit que leur charité lui rappelait justement la robe que fit la Sainte Vierge pour Jésus-Christ, aussi bien que les mystères sacrés dont elle est le symbole. En effet, la robe sans couture de Jésus-Christ, qui fut toujours l'unique que le divin Sauveur portât pendant toute sa vie, qui demeura toujours dans toute son intégrité et ne fut jamais divisée, pas même lorsque Jésus-Christ en fut dépouillé, cette robe était la figure de l'unité constante de l'Église dans l'unité de la foi qu'elle professe, de la charité qui la fait agir et de l'espérance par laquelle elle tend au bonheur éternel du ciel. Il ajouta qu'il voyait que ces trois vertus, unies à un grand esprit de prière et à une grande ferveur, se ravivaient d'une manière étonnante dans le monde entier, mais particulièrement parmi les *cercles* et les *associations* catholiques; puis il leur exprima la joie qu'il ressentait en voyant ces trois vertus et cet esprit de prière et de ferveur mis en pratique par les enfants de Marie de Sainte-Lucie-des-Gymnases. Enfin, après les avoir exhortées à persévérer dans leurs pratiques salutaires et à se raffermir de plus en plus dans leurs saintes dispositions, il leur donna à elles, aux religieuses qui les dirigent et à leurs familles, la bénédiction apostolique.

— L'offrande des vêtements, qui était très-considérable, était tout entière le travail de ces jeunes filles, et c'est elles-mêmes qui avaient acheté le matériel à leurs propres frais. Sa Sainteté en fut très-satis-

faite, et ordonna bientôt après que l'on fît la distribution des habits conformément aux désirs des pieuses jeunes filles qui les avaient offerts.

A partir de ce discours commence l'interruption occasionnée par les longues et pénibles souffrances héroïquement supportées par le saint Pontife, et couronnées enfin, grâce à Dieu, par un nouvel état de santé encore plus vigoureux et plus prospère.

---

## DISCOURS CCLXVI.

**Au chapitre de Santa Maria in Trastevere :  
4 mai 1873.**

---

*Le Saint-Père était à peine entré en convalescence lorsqu'il reçut le chapitre de Santa Maria in Trastevere dans la salle de sa bibliothèque privée. Il entendit avec bonté la lecture d'une longue adresse dans laquelle on lui manifestait les sentiments de la plus profonde gratitude, de l'affection et de l'admiration la plus sincère envers un Pontife qui se montrait d'autant plus ferme, bon et généreux par ses munificences publiques et privées pour encourager les bons et procurer la plus grande gloire de Dieu, qu'il était plus persécuté, affligé et dénué de tout. C'était, disait l'adresse, ce que le chapitre avait éprouvé lui-même par les étonnantes largesses et l'admirable sollicitude que Sa Sainteté a bien voulu prodiguer pour la restauration de la célèbre basilique FONS OLEI, premier sanctuaire du monde dédié à la mère de Dieu, et peut-être le temple public le plus ancien de l'ère chrétienne. L'adresse terminait en disant que tant de zèle pour le premier sanctuaire de celle*

*que le Pontife lui-même a déclarée exempte de la tache originelle ne manquerait certainement pas de hâter la fin des fléaux actuels et le triomphe de l'Église.*

Le Saint-Père commença par dire que sa réponse à l'adresse serait courte, parce que son faible état de santé ne lui permettait pas encore de parler beaucoup. Il remercia le chapitre des sentiments qu'on lui avait exprimés, et ne dissimula pas la satisfaction qu'il éprouvait d'avoir contribué pour sa bonne part à l'entière restauration de cette basilique très-célèbre, sans doute, mais réduite à un bien mauvais état. Il rappela qu'étant rentré lui-même un jour dans la basilique, lorsqu'il était encore Pontife libre de l'Église de Jésus-Christ, il avait remarqué que, entre autres dégâts, le plafond lui-même était tout détaché et menaçait ruine. Il ajouta qu'il lui plairait aussi, et qu'il croyait même nécessaire que l'on fit l'histoire de la basilique, mais qu'il faudrait beaucoup plus d'argent que son état de gêne ne lui permettait d'en disposer pour cela. Il exprima de nouveau sa satisfaction pour les nouvelles réparations, en pensant que les chanoines redoubleraient de zèle pour la célébration des saints offices dans la basilique restaurée avec tant de magnificence pour la gloire de Dieu et le bien des fidèles, mais particulièrement pour l'avantage spirituel du peuple de Transtevère. Sa Sainteté donna ensuite sa bénédiction à tout le chapitre, et admit chaque chanoine au baiser de la main.

— Ce discours est le premier que fit Sa Sainteté après sa longue et douloureuse maladie.

Au-dessus de la grande porte de la basilique, on lit l'inscription suivante qui rappelle les grandes réparations qui viennent d'être faites :

PIUS IX PONTIFEX MAXIMUS ANNO SACRI PRINC. XXIV  
BASILICAM TRANSTIB. MAGNÆ DEI GENITRICIS  
SQUALORE DETERSO REFECTAM  
PARIETIBUS PICTURA AUROQUE VARIATIS  
PAVIMENTO ALEXANDRINI OPERIS AD ANTIQUM EXEMPLAR  
SECTILIBUS STRATO  
PARTIM SACRÆ VETUSTATIS RELIQUIIS EXCULTA  
FRONTE EXONARTA  
IN ELEGANTIOREM SPLENDIDIOREMQUE FORMAM  
RESTITUIT RHODULFO MERTEL  
CARD. S. E. R. PRÆFECTO CURATORUM BASIL.  
REFICIENDÆ

## DISCOURS CCLXVII.

**Aux députés du Conseil général et aux représentants  
des Comités pour les pèlerinages en France :  
5 mai 1873.**

*Cette audience eut lieu dans la bibliothèque privée de Sa Sainteté. Le Saint-Père était assis dans un fauteuil, ayant les bras appuyés sur une table, et lorsque les pèlerins, au nombre de soixante-dix environ, se furent réunis autour de lui, M. le vicomte de Dumas, qui était à la tête de la députation, donna lecture de cette adresse :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Les pèlerinages rentrent dans nos mœurs; ils font invasion dans notre pays pour conjurer d'autres invasions. Nous avons besoin d'un patron pour nous conduire. Votre Sainteté vient de nous le donner; elle nous offre pour directeur de nos manifestations pacifiques un compatriote, le grand pèlerin de nos temps modernes.

« Benoît-Joseph Labre allait de sanctuaire en sanctuaire; il priait, il protestait, il souffrait. Il priait pour l'Église persécutée; il priait pour sa patrie travaillée par la corruption et l'erreur. Il protestait, non pas par des paroles, mais par des actes : l'énergie de sa foi, l'austérité et l'étrangeté de sa vie étaient une puissante protestation contre le sensualisme et l'impiété, funestes avant-coureurs des crimes de la révolution. La force de sa protestation, la puissance de sa prière, c'était le sacrifice.

« Labre a souffert pour le Christ et pour son Vicaire; puis il est venu à Rome déposer sa vie aux pieds de Pierre et recevoir de lui sa récompense. C'est au seuil du Vatican qu'il a terminé sa course; c'est au seuil du Vatican que nous voulons commencer la nôtre.

« A la veille de reprendre nos pérégrinations pieuses, nous venons peut-être recevoir la récompense avant le travail; mais nous venons surtout demander à notre Père conseil, force et bénédiction.

« Comme Labre nous sommes Français, comme lui nous sommes catholiques, comme lui nous voulons être pèlerins. Il avait le bonheur de vénérer Pierre dans la gloire; nous avons la douleur de pleurer avec Pierre dans les chaînes; plus que lui nous avons donc le devoir de prier, de protester et de souffrir.

« Nous irons dans les sanctuaires de Jésus et de Marie prier pour l'Église et pour la France; pour l'Église unie à son Chef infailible, et pour la France humiliée parce qu'elle n'a pas su épargner l'humiliation à son Père.

« Nos cœurs ont protesté déjà; ils protesteront avec plus d'énergie encore contre les attentats qui préparent à notre Père la douleur de voir souffrir sous ses yeux ses fils les plus dévoués, et faire le vide autour de lui après l'avoir condamné à la prison.

« Nous saurons souffrir aussi, Très Saint-Père; nous avons entendu ce cri de la détresse et de la consolation : « Les gouvernements m'abandonnent, mais le peuple, *plebs christiana*, le vrai peuple chrétien, me reste fidèle. » Nous appartenons à ce peuple chrétien, et dussions-nous verser notre sang avec nos prières, nous voulons que les gouvernements reviennent à leur véritable chef, le Christ; nous voulons que notre pays retrouve le cri de son premier roi : « Ah! si j'eusse été là avec mes Francs! » Ce cri, c'est le secret de notre mission et le secret de notre salut.

« Oui, si la France eût été là, Rome n'aurait pas été violée. Si la France eût été là, Rome n'aurait qu'un roi, et nous n'aurions pas à visiter notre Père captif. Si la France avait voulu être là, elle serait encore la France, et Pie IX trouverait un appui fidèle pour renverser le

grand ennemi du Christ dans les temps modernes, la révolution, comme son glorieux patron a trouvé un vaillant cœur et une vaillante épée pour vaincre le grand ennemi des temps anciens, le mahométisme.

« Nous n'avons qu'un but, qu'une ambition dans nos pèlerinages : rendre à notre patrie sa mission, à l'Église sa fille aînée, au Pape son défenseur.

« Nous irons de sanctuaire en sanctuaire supplier le cœur sacré de Jésus, prier sa mère, la Vierge Immaculée, d'accorder cette grâce à tous les cœurs chrétiens. Tous vous aiment, Très Saint-Père ; si vous être le plus éprouvé des pères, vous êtes aussi le plus aimé ; tous s'unissent à nous pour célébrer cette fête et déposer à vos pieds leur dévouement et leur vie.

« Bénissez vos enfants, bénissez notre pauvre pays, bénissez notre pacifique croisade, et, forts de cette bénédiction, nous sommes sûrs du triomphe. Notre-Dame auxiliatrice a accordé la victoire à son serviteur Pie V ; Marie Immaculée ne la refusera pas à son serviteur Pie IX. Vive Pie IX ! »

---

*Le Saint-Père n'étant pas encore bien rétabli ne se leva point pour répondre à cette adresse. Ce fut donc de son fauteuil qu'il répondit en français par le discours suivant :*

La France m'a toujours et en toutes circonstances donné des gages d'amour, et elle m'en donne encore en ce moment, ce qui me prouve de plus en plus que certaines paroles sorties de la bouche infailible de Jésus-Christ, et que l'Église nous met en ces jours sous les yeux, peuvent très-bien s'appliquer aussi à la France : *Modicum et non videbitis me*. Vous ne me verrez pas pendant quelque temps, mais plus tard je me manifesterai de nouveau : *modicum et videbitis me*. Je reviendrai pour me manifester encore à cette grande et catholique nation.

L'éloignement temporaire de Jésus-Christ était peut-être nécessaire pour faire naître dans un grand nombre de cœurs le désir ardent de le revoir. Des doctrines fausses, des hommes appartenant à la secte infernale, des

mœurs corrompues, des incrédules de toute sorte se sont manifestés sur tous les points de ce grand et noble pays.

Un très-grand nombre d'hommes ont suivi le courant ; mais il en est aussi un bon nombre qui ont reculé d'épouvante, et qui, après s'être recueillis en eux-mêmes, se sont tournés vers Dieu. Les pasteurs ont parlé et ont prié entre le vestibule et l'autel ; les chastes épouses de Jésus-Christ, prosternées à ses pieds, ont versé des larmes et ont fait violence à son cœur, le priant d'éclairer ceux qui, par ignorance ou par malice, gisent dans les ténèbres et les ombres de la mort, afin qu'au milieu de ces ténèbres obscures quelque étincelle de foi vint briller aux yeux de tout le monde et ranimer tous les cœurs, mais spécialement les cœurs de ceux auxquels on pourrait appliquer ces paroles : *Video meliora, proboque, deteriora sequor*. A ces prières sont venues se joindre aussi celles d'un grand nombre de bons chrétiens et de pieuses et tendres mères de famille, et surtout celles de cette phalange de jeunes gens d'élite qui, mettant sous les pieds tout respect humain, n'ont voulu rechercher que le bien et, le front levé, se sont déclarés chrétiens.

Eh bien ! les pèlerinages, les prières, la fréquentation des sacrements, la bonne volonté qui se manifeste en France, sont un gage, une preuve que Jésus-Christ se manifeste à la France : *Modicum et videbitis me*.

Oh ! puisse-t-il, en se montrant à ce pays de prédilection, puisse-t-il lui apporter de nouveau le salut qu'il apporta aux apôtres : *Pax vobis*. Qu'il nous donne à tous cette paix qui accompagne les enfants de Dieu, même au milieu des tribulations ; ce calme qui, en nous conservant notre liberté d'esprit, même au milieu des circonstances les plus difficiles, nous fait agir sans précipitation, et nous met sur la voie qui conduit à la vie. Et puisque l'Église célèbre aujourd'hui la mémoire d'un saint qui a



illustré par ses vertus cette chaire apostolique, prions-le de nous obtenir de Dieu, par l'intercession de la Reine des anges, de cette Reine qui a écrasé la tête du serpent infernal, qui a confondu les hérésies et qui a obtenu pour ce grand Pontife la victoire sur les mahométans, prions-le, dis-je, de nous obtenir la victoire sur les ennemis actuels de l'Église (et ces ennemis ne sont pas des Turcs; pour leur confusion ce sont des chrétiens), afin qu'un jour nous puissions leur appliquer ces paroles de l'Écriture : *Vidi impium superexaltatum; transivi et ecce non erat.*

Mais pour combattre il faut du courage, pour vaincre il faut de la constance, et pour triompher il faut de la modestie; prions donc aussi le saint Pontife Pie I<sup>er</sup>, qui scella la foi de son sang en mourant en holocauste pour la vérité, de nous obtenir le courage et la constance nécessaires pour combattre et remporter le triomphe désiré, afin que nous puissions passer des jours de paix dans la pratique des vertus chrétiennes.

En attendant, je vous bénis, vous et vos familles. Je bénis l'épiscopat, le clergé et la France tout entière, même cette partie de la France qui fait peu de cas de la bénédiction apostolique. Oui, que cette bénédiction descende aussi sur cette partie non choisie de la France; qu'elle soit la lumière qui l'éclaire et la décide à faire le bien, ou la flamme qui la détruit, *quod Deus avertat*, ce qu'à Dieu ne plaise !

Quant à nous, soyons toujours inébranlables dans notre confiance; ne perdons pas courage, car Dieu est avec nous, et si Dieu est avec nous, *quis contra nos?* Il n'est que trop vrai qu'un grand nombre de royaumes sont en proie au désordre. Ici on combat contre Dieu, contre son Église et contre ses ministres; là on combat avec plus de cynisme, mais toujours pour atteindre le même but. Pour surcroît de malheur, on voit d'un œil indifférent les

maux que souffre l'Église catholique, même lorsqu'on devrait agir pour les écarter ou même les diminuer, comme l'exigent l'honneur et la conscience de ceux qui ont le devoir de maintenir la paix dans le monde.

Mais il n'en est pas moins vrai que nous devons agir avec courage, sans craindre ni la persécution, ni la mauvaise foi, ni la tromperie, ni l'impiété, ni l'hérésie, parce que Dieu est avec nous, et *si Deus pro nobis, quis contra nos?*

*Benedictio, etc.*

— Le comité de ce pèlerinage était ainsi composé : R. P. Picard, directeur ; M. le vicomte de Damas, président ; R. P. Germer, secrétaire ; M. le duc de Chambrey, trésorier ; M. Gaillard et M. Bourdinien, conseillers. *Représentants des diocèses* : Angoulême, l'abbé Abhadie et l'abbé Blancal ; Lyon, l'abbé Accary, M. Duplex-Guérin, l'abbé Epinat, l'abbé Girard Fleury, l'abbé Pangaud, M. le comte de Sabbon ; Paris, le T.-R. Père abbé de Melleray, M. Belhomme, M. Giraldon, M. le comte Muron, M. F. Panhard, M. Poulenc, M. Prévôt ; Canada, l'abbé Belamour ; Tarantaise, l'abbé Bérard ; Marseille, MM. Bérangier, Delaygne, Périnet ; Cambrai, l'abbé Bernard, l'abbé Gennevoise ; Arras, M. Berthelot Deroche ; Grenoble, M. Borel ; Versailles, M. de Caix de Rembure ; Beauvais, l'abbé Caffin ; Dijon, MM. L. de Cissey et I. de Cissey ; Perpignan, M<sup>r</sup> Clerc ; Rennes, l'abbé Dauphin, chanoine de Saint-Denys, et l'abbé Desbois ; Pamiers, l'abbé Gambert ; Contances, R. P. Gélon, Fr. Emmanuel Sédau et le R. P. Lougronne ; Belley, M. de Lépine ; Metz, R. P. Marc ; Alby, M. de Maguelonne ; Toulouse, MM. A. Moulas et Saneix ; Vannes, M. Marsille ; Bourges, l'abbé Pellard ; Nantes, M. Perraud ; La Rochelle, l'abbé Ch. Redois ; Nevers, le R. P. Timothée, abbé général de la Trappe, et le R. P. Régis, procureur général, puis M. Thuret ; Montpellier, M. Vernazobres. Membres de la députation appartenant à des diocèses à nous inconnus : l'abbé Béli-cort, M. Careilles, M. Reuss, puis un grand nombre d'autres personnes dont on n'a pas pu prendre les noms, parce qu'elles sont arrivées trop tard. Les élèves du séminaire français, dirigés par les Pères de la Congrégation du Saint-Esprit, et dont le R. P. Freyd est supérieur, assistaient aussi à cette audience.

Le Saint-Père était encore convalescent, et, par conséquent, un peu faible ; sa voix était cependant excellente, comme ceux qui l'ont

entendue auront pu en juger par eux-mêmes. Il admit tous les membres de la députation, l'un après l'autre, au baiser de la main, répondant à toutes les questions que chacun pouvait lui faire, et satisfaisant à tout le monde. Enfin, il invita tout le monde à prendre des fleurs dont deux grandes corbeilles étaient remplies, et que l'on avait disposées exprès sur la table de la bibliothèque. Quelques minutes suffirent à ces abeilles d'un nouveau genre pour assaillir toutes les fleurs. O France, puisses-tu en former un rayon de miel pour l'Église ta mère et pour le Pontife ton père, tous les deux en ce moment abreuvés de tant d'amertumes!

---

## DISCOURS CCLXVIII.

**A la députation chargée de présenter à S. S. la consultation légale proposée par l'Unità cattolica, avec les protestations des évêques et des fidèles d'Italie contre les outrages faits à la divinité de Jésus-Christ à Rome, sous le règne de Victor-Emmanuel II de Savoie : 25 mai 1873.**

---

*Le Saint-Père était encore en convalescence lorsque cette noble députation se présenta devant lui. Il dut donc la recevoir aussi dans la salle de sa bibliothèque privée, assis dans son fauteuil et les bras appuyés sur une table. MM. les membres de la députation, qui furent présentés par S. E. le cardinal Berardi, se disposèrent en demi-cercle devant le Saint-Père, attendant un signe de sa part pour lui exprimer le motif qui les avait réunis à ses pieds. Au premier signe de Sa Sainteté, M. le commandeur Stefano Margotti lui adressa ces paroles :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Plusieurs fois déjà votre bonté m'a accordé l'honneur insigne de me prosterner à vos pieds; mais la joie que j'éprouve en ce mo-

ment est d'autant plus grande que je m'y trouve en compagnie d'un illustre avocat du Forum de Turin, habitué à ne chercher que la justice dans toutes les causes qu'il défend, s'inquiétant peu d'une certaine renommée connue dans le monde sous le nom de popularité. Le directeur de l'*Unità cattolica* l'ayant prié de déclarer s'il était permis d'offenser et de renier Jésus-Christ à Rome, d'après les lois qu'on y avait introduites, il a répondu négativement, en s'appuyant sur des raisons de droit. Dans l'espace de quelques jours, quatre cents avocats italiens ont souscrit au jugement qu'il avait porté, de sorte que l'Italie catholique a dû protester en voyant Jésus-Christ outragé par les rues de Rome, et vous, qui êtes son Vicaire sur la terre, insulté d'une manière aussi cruelle : « Les lois existent; mais qui cherche à les faire exécuter? » Il n'y avait qu'un moyen de réparation pour tant d'outrages; c'était celui de la prière et des protestations. Des prières ferventes ont donc été adressées de toutes parts, et les protestations se sont tellement multipliées que dans l'espace de deux mois elles ont pu former douze gros volumes in-folio, et elles ont été confirmées par une offrande pour le denier de Saint-Pierre, s'élevant à une somme de deux cent dix-sept mille francs.

« Permettez-nous donc, Très Saint-Père, de déposer à vos pieds ces volumes aussi bien que l'offrande, comme l'expression de notre foi, de notre douleur et de notre amour : de notre *foi* en Jésus-Christ Fils de Dieu et Rédempteur du monde; de notre *douleur* pour les offenses qu'il reçoit dans sa propre Rome, car le Christ est *Romain*, comme l'a dit le poète Alighieri; de notre *amour*, enfin, envers vous, qui êtes notre Père, d'autant plus cher à vos enfants que vous êtes plus outragé et insulté par vos ennemis. Pour vous présenter ce témoignage, nous avons choisi le jour même où l'Église célèbre le huitième centenaire de saint Grégoire VII, qui vit de nouveau en vous, non seulement quant à la dignité du pontificat, mais aussi quant à la grandeur d'âme qui vous caractérise, à la nature des persécutions que souffre l'Église, et aux vertus sublimes qui vous font soutenir ses droits.

« Si César Balbo, en classifiant dans son *Histoire d'Italie* les hommes véritablement grands, mentionne, après le nom de Charlemagne, celui de saint Grégoire VII, les historiens contemporains, et à plus forte raison ceux qui viendront dans la suite, y ajouteront le vôtre, véritablement grand par tout ce que vous avez fait, par ce que vous n'avez pas voulu faire, par tout ce que vous avez souffert et tout ce que vous souffrez encore; grand parmi les pontifes, illustre parmi les rois; et moi, catholique et Italien, je baise le pied du grand Pape, du roi illustre, de l'interprète infallible de ma foi, du Père le plus

tendre de mon âme, et j'invoque ses bénédictions sur tous ceux qui écrivent dans notre journal comme sur tous ceux qui le lisent, sur tous ceux qui ont contribué à vous consoler et à vous secourir, sur tous ceux qui ont la disgrâce de ne pas vous connaître, comme sur ceux qui ont le malheur plus terrible encore de ne pas vous aimer. »

---

*Aussitôt que M. Margotti eut terminé la lecture de son adresse, l'illustre avocat Antonio Cauicino prit ainsi la parole :*

### TRÈS SAINT-PÈRE,

« Je suis venu à Rome, que l'on dit « être, et qui est en réalité « notre patrie commune, » comme l'ont déjà dit les anciens juriconsultes, et qui a été « le principe commun de notre civilisation, » comme l'a dit plus tard, après tant d'autres, le philosophe poète ; à Rome qui, après avoir gouverné le monde par les armes, le régita par la religion ; je suis venu, dis-je, pour me prosterner aux pieds de Votre Sainteté, protester au nom de tous les avocats catholiques d'Italie contre les offenses faites à Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme, et présenter cette protestation au Vicaire de Jésus-Christ lui-même, à ce Vicaire à qui des enfants ingrats font supporter la douloureuse passion déjà soufferte par le divin Maître.

« Je suis heureux de pouvoir élever la voix au jour anniversaire du huitième centenaire de cet Hildebrand qui, pour avoir aimé la justice et détesté l'iniquité, est mort en exil.

« Il semble que les temps d'Hildebrand soient revenus ; mais la chaire de Pierre est occupée par un successeur digne de lui, un glorieux martyr des droits et de la liberté de l'Église.

« Que deviendrait la société civile, si le Christ en était exclu ? Et comment les fidèles pourraient-ils opérer leur salut, s'ils n'avaient pas pour guide le pasteur de cette Église qui a le propre de vaincre lorsqu'elle est attaquée, de se mieux faire connaître lorsqu'elle est éprouvée, et de se répandre davantage lorsqu'elle est abandonnée ?

« Saint-Père, j'ai prêté deux serments : l'un sur les fonts baptismaux, l'autre lorsque j'ai reçu l'autorisation de défendre les causes, et que j'ai été admis à l'exercice de cette profession noble et libre qui ne fait pas de victimes, mais qui les défend, comme a dit un éminent orateur à la louange de Berryer, de cet avocat qui est l'honneur et l'illus-

tration du barreau français. Ces serments m'obligent également l'un comme l'autre, et le jour où je ne pourrais observer l'un sans violer l'autre, je cesserais d'être avocat pour demeurer catholique avec le Pape. (*Le Saint-Père ne put s'empêcher d'approuver sensiblement ces derniers mots, et dit tout ému : Très-bien!*)

« Si donc Votre Sainteté veut m'accorder aujourd'hui, à moi et à tous les avocats catholiques d'Italie, la bénédiction apostolique, au nom de ce Dieu qui est seul la source de toute justice, ce jour sera l'un des plus beaux de ma vie, parce que, en sortant du Vatican, je pourrai dire bien haut, que j'ai fait mon devoir de catholique sans offenser ni César, ni la loi.

« Ainsi pourra-t-on dire encore une fois de plus que celui qui n'est pas fidèle à son Dieu, et ne témoigne pas l'obéissance la plus illimitée, la vénération la plus profonde et l'attachement le plus inviolable envers le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, celui-là, dis-je, ne peut être fidèle à son roi, ni obéir aux puissances civiles légitimes. »

---

*Enfin M<sup>r</sup> Oreste Bodolgra s'exprima en ces termes :*

### TRÈS SAINT-PÈRE,

« Je dois le bonheur inestimable de faire partie de cette députation choisie, d'abord à Votre Béatitude, puis à l'amitié qui me lie depuis tant d'années au directeur du journal *l'Unità cattolica*. Ce dernier a cru qu'en ma qualité de docteur en théologie et en jurisprudence, je pourrais mieux protester contre ceux qui veulent retrancher le nom de Dieu du code et Jésus-Christ du droit, oubliant que nos pères plaçaient le crucifix sur les bureaux des juges dans les tribunaux. Mais que seraient sans le Christ les lois, les tribunaux, les codes et les jugements qui en émanent ?

« Je suis heureux de vous présenter, moi aussi, Très Saint-Père, la déclaration d'un grand nombre d'avocats illustres qui ont reconnu le besoin absolu qu'a la jurisprudence de la théologie; heureux surtout de vous présenter cette déclaration le jour même du huitième centenaire du souverain Pontife Grégoire VII, qui a vécu pour la justice, a régné par la justice, est mort pour la justice, et dont le dernier mot fut celui-ci : *Dilexi justitiam*.

« Et maintenant, Saint-Père, permettez-moi, en ma qualité de prêtre, de faire observer que la fête de saint Grégoire VII tombe entre

la fête de Marie Auxiliatrice des chrétiens, que nous avons célébrée hier, et celle de saint Philippe de Néri, que nous célébrerons demain. Marie Auxilatrice a été votre force et sera votre triomphe ; saint Grégoire VII est votre modèle. Vos peines, votre courage, votre grandeur d'âme sont une copie parfaite de la vie de ce grand Pape, et l'on dira de vous comme on a dit de lui : *Terræna non metuit*. Enfin, Saint-Père, vous êtes l'apôtre de Rome comme saint Philippe de Néri, et vous l'éclairez par votre parole, comme vous l'illustrez par vos vertus apostoliques. Daignent donc la très-sainte Vierge Marie, saint Grégoire VII et saint Philippe de Néri vous obtenir du divin Jésus les bénédictions du ciel, et les faire descendre sur votre personne auguste et sacrée, ô grand Pontife, ô grand Roi ! *Vivat in æternum Pontifex et Rex !* »

---

*Après quelques bienveillantes paroles dites à la louange de tout ce que l'on venait d'exprimer dans les adresses, le Saint-Père répondit :*

Tout ce que j'ai entendu jusqu'à présent sert à me confirmer davantage dans la persuasion que la piété filiale des Italiens envers le Saint-Siège, et la pureté de la foi qu'ils maintiennent dans leur cœur, bien loin de s'amoin-drir, s'augmentent au milieu des contradictions. Que Dieu soit loué de tout cela !

Il y a quelques jours, j'ai lu un article dans un certain journal qui passe pour *officieux*, à propos de ce que j'ai dit dans une autre circonstance toute récente. J'avais dit que Dieu était avec nous : *Si Deus pro nobis, quis contra nos ?* Or, on a eu le courage d'écrire : Non, Dieu n'est pas avec le Pape, mais bien avec l'Italie.

Cette assertion, que l'on pourrait très-bien appeler impudente, est contraire aux faits. Avant tout, je dirai que si l'Italie est avec Dieu, elle est certainement aussi avec son Vicaire ; puis, en distinguant l'Italie vraie de l'Italie fausse, j'ajouterai que la première est immensément plus

nombreuse que la seconde. Vous qui êtes ici présents, et le nombre considérable de ceux qui s'associent à vous, vous êtes une preuve de l'union avec Dieu et avec moi de l'Italie que vous représentez, et pendant que cette Italie ouvre sa main pour exercer des actes de piété filiale, épand son cœur devant la divine présence pour implorer les faveurs de Dieu dans l'enceinte des temples, fait de pieux pèlerinages, solennise la mémoire des saints, et, spécialement dans le mois qui court, s'incline devant l'image de Marie pour élever de ferventes supplications vers la mère des miséricordes.

Ici pareillement, j'ai la consolation de savoir que le peuple romain se réunit en foule dans les églises, et adresse à la très-sainte Vierge les prières les plus ferventes pour qu'elle vienne au secours de l'Église que l'on attaque de toutes parts. Dieu est avec ce peuple, Dieu est avec cette Italie qui multiplie les œuvres de piété, et qui essaie de tant de manières à exciter au bien la jeunesse qui répond à l'appel, afin d'arrêter la corruption semée à pleines mains par les ennemis de l'Italie, bien qu'ils soient Italiens, et demeurer toujours fidèle en s'opposant à l'obstination aveugle des ennemis de Dieu.

Voilà l'Italie qui est avec Dieu et avec son Vicaire.

Mais Dieu n'est pas avec cette petite partie de l'Italie qui opprime son Église, et se fait un instrument de corruption et d'incrédulité. Non, Dieu n'est pas avec cette partie de l'Italie qui dépouille l'Église et disperse les ordres religieux; il n'est pas avec ceux qui persécutent les ministres du sanctuaire, les épouses de Jésus-Christ, et entraînent dans les voies de l'incrédulité tant d'âmes qui ont été rachetées par un prix d'une valeur infinie, et dont il sera demandé compte à tous ceux qui auront contribué à les perdre.

Dieu n'est pas avec cette Italie. Mais cette même Italie,



pendant qu'elle infeste les âmes et les conduit à leur perte, excite aussi l'immense majorité des Italiens à s'opposer avec fermeté aux efforts de l'impiété.

L'Église adresse en ce jour ses prières à un de mes plus grands prédécesseurs, et le supplie d'obtenir de Dieu pour ses enfants le courage, la fermeté et la force, afin de combattre et de vaincre les ennemis de Dieu : *Deus in te sperantium fortitudo*. Dieu est le soutien de tous ceux qui ont confiance en lui, et par l'intercession d'un si grand saint il nous accordera à tous la force de vaincre les ennemis qui nous font la guerre.

Et puis rappelez-vous que nous sommes dans l'octave de l'Ascension. Tournons-nous donc vers Jésus-Christ, qui remonte au ciel d'où il est descendu, et demandons-lui sa bénédiction. C'est en s'élevant au milieu de ses apôtres qu'il étendit les bras pour les bénir : *Elevatis manibus suis benedixit eis*. Moi aussi j'élève les mains, et je vous donne une bénédiction qui, je l'espère, vous remplira d'encouragement, de force et de consolation. *Elevatis manibus*, je vous bénis, et je prie le Seigneur de soutenir ma faiblesse, afin que, fortifié par sa sainte grâce, je puisse faire descendre ma bénédiction sur tous ceux qui sont dignes d'être bénis par lui, et leur communiquer par elle l'assistance, le courage et la force dont ils ont besoin. Que cette bénédiction soit avec vous, avec vos familles, avec vos collègues.

Enfin, pour cette partie de l'Italie qui, par sa conduite, refuse de s'unir à moi, je prie Dieu de lui accorder ces grâces et ces lumières qui puissent lui indiquer les voies qu'elle doit parcourir, pour sortir des ténèbres et des ombres de la mort au milieu desquelles elle s'agite en ce moment.

*Benedictio, etc.*

— Vers la moitié du mois de janvier dernier, le journal impie *La Capitale*, dont le misérable Lombard Raffaele Sonzogno est le directeur, commença à publier une série d'articles touchant le *Christianisme* et la *Vie de Jésus-Christ*, dans lesquels il vomissait les blasphèmes les plus infâmes et les hérésies les plus horribles contre la divinité de notre divin Sauveur. L'indignation des bons, les plaintes de ceux qui n'étaient pas trop mauvais furent tellement vives et tellement générales dans la pauvre Rome régénérée, que S. Em. le cardinal vicaire se crut obligé de s'en plaindre lui-même au soi-disant procureur du roi, en lui adressant la lettre suivante :

« De notre Vicariat, 1<sup>er</sup> février 1873.

« Le journal *La Capitale* rapporte dans quatre de ses numéros, dont le dernier est daté du 31 janvier dernier, un article de fond intitulé : *Vie de Jésus-Christ*, dans lequel l'écrivain impie vomit de telles erreurs, de telles hérésies, et en si grand nombre contre l'auguste personne de l'Homme-Dieu, qu'elles seraient capables de faire rougir Arius et Renan, et d'exciter l'effroi et l'horreur chez quiconque a conservé encore dans le cœur quelque sentiment religieux. Les fidèles espéraient que vous, Monsieur, qui êtes chargé d'office d'intimer la saisie contre les journaux pour délits de presse, et qui avez nécessairement dû lire ces articles impies, vous auriez ordonné, en vertu de la censure répressive, la suppression de ces numéros de *La Capitale* à cause des injures qu'ils contiennent lancées contre la religion. Toutefois, ayant attendu en vain cette suppression pendant quelques jours, ils ont tourné leurs plaintes vers moi, cardinal vicaire, qui vous écris en ce moment pour vous exprimer moi-même mes plaintes et mes protestations les plus vives contre un scandale d'une telle gravité, et dont on ne voit pas encore la fin.

« Il ne peut y avoir aucune excuse pour ne pas procéder contre de telles impiétés en forme de loi, puisqu'elles sont en contradiction flagrante avec le statut. En effet, si le statut n'est pas une lettre morte, son premier article reconnaît la religion catholique, apostolique et romaine pour la seule religion de l'État. Mais comment pourrait-il en être ainsi si nous voyons à chaque instant qu'il est permis aux journaux de lancer publiquement des injures contre le divin auteur de cette même religion, contre celui qui en est le véritable fondement ? Bien plus, une telle impiété n'offense pas seulement ceux qui professent la religion catholique, mais aussi tous les chrétiens du monde entier, et bien qu'il y en ait qui se trouvent hors de l'Église parce qu'ils professent une

foi hétérodoxe, il ne laissent cependant pas de reconnaître et d'adorer Jésus-Christ comme le vrai fils de Dieu.

« Je dirai plus encore. Non seulement un gouvernement qui se dit chrétien, mais aussi n'importe quel autre gouvernement qui professe la liberté des cultes, se verrait dans l'obligation de séquestrer des journaux aussi infâmes, car s'il est contraint de défendre les droits de ses sujets en empêchant leur propre violation, il ne peut certainement permettre que la religion de n'importe qui de ses sujets soit publiquement offensée.

« Si les lois d'un État quelconque imposent l'obligation aux magistrats de défendre les biens et la vie des citoyens, sachez, Monsieur le procureur, que pour les catholiques la religion est plus précieuse et plus chère, non seulement que leurs biens, mais que leur vie même. Et pourtant, parmi tous les séquestres que vous ordonnez souvent, quand est-ce que nous en avons vu un seul infligé aux journaux impies, car il n'y en a malheureusement que trop, pour les offenses faites à la religion catholique et à son auguste chef, le souverain Pontife? Si la plus petite offense faite au roi dans les journaux est rigoureusement punie par la loi, oh! non, les nombreuses injures que l'on vomit par *La Capitale* contre le roi des rois ne devront certainement pas être impunies; car ce roi, jaloux comme il l'est de son honneur, exercera tôt ou tard ses justes vengeances contre ses propres détracteurs, non moins que contre ceux qui, étant obligés par devoir d'empêcher les outrages faits à sa personne, permettent au contraire que sa vie toute divine, dépensée tout entière pour le salut des hommes, soit décriée par une plume infernale et jetée pour ainsi dire dans la fange.

« D'après cela, le cardinal vicaire qui écrit ces lignes aime à croire que vous voudrez bien accueillir favorablement ses justes plaintes, et empêcher un si grand scandale en défendant au directeur du journal dont j'ai parlé plus haut de continuer la *Vie de Jésus-Christ*, ou bien encore en séquestrant son journal s'il continuait de nouveaux articles sur un pareil sujet.

« Mais que de fois les réclamations que nous avons faites n'ont-elles pas été sans effet! Afin donc que les fidèles n'aient point à douter de l'accomplissement exact de notre ministère et à se scandaliser sur notre silence, le soussigné vous prévient qu'il fera publier cette lettre dans les journaux catholiques, pour que tout le monde sache, avant tout, à quelle triste condition est réduite la métropole du monde catholique, lorsqu'on y peut offenser impunément, par les outrages les plus horribles, la personne divine de Jésus-Christ. »

Le jour suivant, 2 février, le procureur général répondait à la lettre de Son Éminence :

« La surveillance de la presse étant commise à mon bureau, le procureur du roi m'a transmis la lettre de Votre Éminence, au sujet de quelques articles publiés dans un journal de Rome sur la vie de Jésus-Christ, lettre que j'avais déjà vue annoncée dans *l'Osservatore Romano* et dans *La Voce della verità*.

« Je comprends les sentiments qui ont déterminé Votre Éminence à réclamer contre la publication de ces articles, et je puis regretter avec Votre Éminence que la discussion roule sur des principes reconnus et professés par les catholiques avec la plus grande vénération.

« Mais dans un État comme le nôtre, qui tend directement à la liberté, on ne peut pas, par des séquestres et des procès, fermer la bouche à ceux qui, par conviction ou par passion, soulèvent de semblables discussions qui ne sont pas empêchées par la loi.

« Votre Éminence sait mieux que moi que dans tous les temps et dans tous les pays, et même sous un règlement pour la presse moins large que celui qui existe en Italie, on a fait de semblables publications, sans que l'autorité ait cru intervenir, et, que Votre Éminence me permette de le dire, sans que le respect dû à la religion ait diminué; car la religion est appuyée sur des bases trop solides pour éprouver quelque secousse de pareilles attaques.

« Votre Éminence, du reste, ne peut pas ignorer que l'article 2 de la loi du 13 mai 1871 proclame la liberté entière de la discussion en matière de religion.

« Et alors comment l'autorité judiciaire, qui est entièrement fondée sur la loi, pourrait-elle empêcher la publication de tels articles, lorsqu'ils ne sortent pas des limites de la discussion?

« Que Votre Éminence soit bien persuadée, du reste, que mon bureau exerce une surveillance rigoureuse sur la presse, et que lorsqu'elle outrepassé les limites qui lui sont tracées par la loi, mon bureau ne manque jamais d'accomplir son devoir.

« *Le procureur général,*

« FRANCESCO GUILIERI. »

Tout cela excita le zèle ingénieux de l'illustre chanoine Margotti à faire, par l'entremise de son admirable journal *l'Unità cattolica*, un double hommage de réparation à la divinité outragée de Jésus-Christ, livré par le Ponce Pilate moderne à la férocité brutale de ses blasphémateurs, d'autant plus à plaindre qu'ils sont plus aveugles. Il s'adressa

d'abord à l'épiscopat et aux fidèles d'Italie, les invitant à concourir par des autographies et des offrandes pour faire publiquement une profession de foi en la divinité de Jésus-Christ. Puis, par une de ses inspirations les plus heureuses, il interpella l'illustre avocat de Turin Antonio Caucino, sur l'esprit du statut et des lois modernes d'Italie relativement à la réponse du procureur général, demandant s'il était vrai que le statut de Charles Albert et les lois qui tendent à le faire observer permettaient de nier le divin Sauveur et de le traîner dans la fange.

Par le premier appel on recueillit un nombre suffisant de noms d'évêques, de prêtres, de fidèles et de religieux de tous les ordres pour former douze volumes in-folio de 1,400 pages chacun, et les offrandes formaient, sans y être toutes comprises, une somme de 217,000 fr. recueillis dans l'espace de trois mois seulement. Par le second appel on propageait la *Consultation légale* de l'illustre jurisconsulte, où, d'après les arguments les plus inattaquables, appuyés sur les raisons les plus solides et renforcés par l'autorité de près de mille avocats de toute classe, d'un bout à l'autre de l'Italie, il était démontré aussi clairement qu'il était possible de l'être : « que la réponse donnée par le procureur général du roi près la cour d'appel de Rome à Son Éminence le cardinal Patrizi, vicaire général de Sa Sainteté, est contraire à la législation du royaume d'Italie, qui, tout en proclamant la liberté de discussion, même en matière de religion, n'a cependant pas voulu autoriser la liberté d'offenser et d'insulter cette religion catholique qui est la première loi et la première institution de l'État. » Le gouvernement athée qui, par hasard, conserve encore un statut catholique, se trouva étroitement serré dans l'étau de la plus dure contradiction. Le procureur général s'aperçut que cette fois il n'y avait pas matière à un séquestre, ou à une condamnation sans raison de la presse catholique; et portant sur le front la tache d'une sentence librement et courageusement prononcée par les écoles loyales de toute l'Italie, procureur et gouvernement gardèrent un silence cynique. Il ne manquait qu'un contre-sceau à la condamnation : les coupables l'y apposèrent eux-mêmes par leur silence. Les lecteurs trouveront à l'*Appendice* ce mémorable document, avec les noms des avocats libres adorateurs de Jésus-Christ.

Les douze volumes qui contenaient les signatures étaient ornés de superbes miniatures, et le premier portait le dessin gravé de la chapelle de Saint-Grégoire VII de Salerne, que le Saint-Père a fait somptueusement restaurer. L'inscription suivante, faite par Vallauri, ornait le frontispice de la chapelle :

AD . PROBRA . EXPIANDA . IN . JESUM . CHRISTUM . JACTATA . A .  
ROMAMO . QUODAM . EPHEMERIDUM . SCRIPTORE . QUI . LEGUM . PATROCINIO .  
FRETUS . VEL . DIVINAM . EI . NATURAM . INVIDERE , NON . DUBITAVIT .

IN . MEMORIAM . DIEI . QUO . ABHINC . ANNOS . DCC . PONTIFICATUM .  
MAXIMUM . INIVIT . GREGORIUS . VII . MORTEM . APPETITURUS . IN . EXILIO .  
QUOD . JUSTITIAM . COLERET . ODISSET . INIQUITATEM .

UT . ALIQUID . OPIS . ET . SOLATII . AD . TE . VENIRET . PIE . IX . P .  
M . QUI . GREGORIUM . VII . EMULATUS . EADEM . JURA . TUERIS . PARITER .  
CUM . ILLO . CHRISTI . CRUCEM . PERFERS . CUJUS . PERSONAM . SUSTINES .  
IN . TERRIS .

ITALI . CATHOLICAM . SAPIENTIAM . PROFESSI . AUSPICE . DIARIO . TAU-  
RINENSI . CUI . AB . UNITATE . CATHOLICA . NOMEN . EST . ILÆC . VOLUMINA  
QUE . ARDENS . PIETATIS . STUDIUM . ET . SINGULAREM . IN . TE . VOLUN-  
TATEM . TESTANTUR . TIBI . PATER . BEATISSIME . VENERABUNDI . DEFERUNT .  
VIII . CAL . JUNIAS . AM . M . DCCC . LXXIII . DIE . S . GREGORI . VII . POS-  
TRIDIE . QUAM . PIUS . VII . AN . M . DCCC . XIV . VINCULIS . EXEMPTUS .  
QUIBUS . PER . QUINQUENNIUM . FUERAT . CONSTITUTUS . CUNCTO . ORDE .  
CATHOLICO . IN . LETITIAM . EFFUSO . PONTIFEX . IDEMQUE . REX . IN . URBEM .  
SUAM . EST . INVECTUS .

Peu avant la fin de l'audience, un avocat romain, membre de la députation, Olimpiade Dionisi, demanda une permission à Sa Sainteté : celle de débiter devant le Pontife, qui l'entendit avec satisfaction, le distique suivant, que l'avocat venait de composer à l'instant même :

UT PIUS IN LACRYMIS, VINCLIS, BELLISQUE TRIUMPHET,  
AUSPICE MATRE DEI, CORPORE MENTE VALET.

---

## DISCOURS CCLXIX.

**Aux supérieurs des congrégations monastiques et des ordres religieux : 12 juin 1873.**

---

*L'audience eut lieu dans la salle dite des Tapisseries. Le très-révérénd Père général de la compagnie de Jésus prit la parole pour tous en lisant l'adresse suivante :*

### TRÈS SAINT-PÈRE,

« Les grandes afflictions dont tous les véritables catholiques sont opprimés depuis déjà longtemps en voyant l'Église de Jésus-Christ si universellement persécutée, bien loin de diminuer, ne font au contraire que s'augmenter de plus en plus chaque jour avec la hardiesse et la violence toujours croissantes de ses ennemis.

« Toutefois, nous n'avons pas seulement la ferme confiance, mais aussi l'assurance infaillible que l'Église, fondée sur la pierre angulaire qui est Jésus-Christ, résistera à toute espèce de choc, et prévaudra contre toutes les forces de l'enfer. Mais nous ne pouvons pas ne pas nous affliger, nous aussi, du mal qui se fait impunément et de l'immense dommage qu'en éprouvent les âmes exposées à mille dangers au milieu d'une si grande perversion de maximes immorales et irreligieuses que l'on ne cesse d'enseigner et de propager de toute part.

« Une des principales causes de notre affliction, c'est de voir toutes les communautés religieuses en butte à toutes les peines et à toutes les contradictions, et sur le point d'être chassées par force de leurs retraites sacrées, dépouillées de leurs biens et exposées au milieu des dangers du siècle.

« Il faut cependant l'avouer, au milieu de ces immenses douleurs, nous nous sentons grandement encouragés par la vigoureuse défense que Votre Sainteté prend de nous contre notre ennemi commun, aussi bien que par la consolation que nous avons de pouvoir venir souvent aux pieds de Votre Sainteté pour déverser nos peines dans son sein paternel; car en sortant d'ici nous nous sentons encouragés par les

exemples que vous nous donnez de générosité, de force et d'espérance en le secours divin. Oui, nous espérons que le Seigneur ne tardera pas à venir à notre secours, et nous espérons *contra spem in spem*.

« Mais, permettez-nous de le dire, Très Saint-Père, le plus grand motif de notre espérance repose en vous. De toutes les marques que le Seigneur nous donne de sa prédilection pour l'Église, la plus notable, la plus éclatante, et celle qui offre le plus de garanties nous semble être la prolongation de la vie précieuse de Votre Sainteté au-delà du terme que n'ont jamais atteint les souverains Pontifes vos prédécesseurs. Ce signe précieux, qui rassure tous les bons, nous excite aussi à espérer que les prières de toute l'Église seront bientôt exaucées, et que par l'intercession de la très-sainte Vierge, qui doit à Votre Sainteté la plus belle pierre précieuse de sa couronne, le Seigneur apaisé rendra à l'Église cette paix que tout le monde désire et espère avec le triomphe de la justice et de la vérité.

« Aujourd'hui plus que jamais nous nous sentons sollicités à prier avec la plus grande effusion de nos cœurs, afin que le Seigneur veuille bien accélérer le moment de ses miséricordes envers son Église, et conserver encore pendant de longues années la vie précieuse et la santé de Votre Sainteté, dont nous implorons humblement et avec la plus grande confiance la bénédiction apostolique sur nous et sur nos communautés religieuses. »

---

### *Le Saint-Père répondit :*

Je m'associe en tout et pour tout aux justes plaintes que l'on vient d'exprimer sur la malheureuse position actuelle et sur le pouvoir que Dieu a donné à l'enfer pour un temps. Il semblerait vraiment que Dieu eût dit encore une fois de nos jours : *Hæc est hora vestra, et potestas tenebrarum*.

D'où vient cette cruelle manie d'assaillir des personnes inoffensives qui vivent tranquilles dans la solitude de leurs cloîtres, priant, étudiant et ornant l'Église, qui se présente avec ces soutiens et ces défenseurs *circumdatus varietate*? d'où vient cette manie, sinon du prince des ténèbres et de ceux qui agissent d'après son inspiration?



D'où vient cette haine qui pousse tous ces hommes à priver ce Saint-Siège de puissants appuis, les fidèles de bons administrateurs des sacrements et de sages dispensateurs de la parole divine? d'où vient cela, si ce n'est de Satan lui-même et de ses satellites revêtus de chair humaine, qui voudraient déraciner la foi des cœurs et détruire le catholicisme, s'il était possible?

Quoi qu'il en soit, deux réflexions se présentent à mon esprit et me rassurent au milieu d'une si grande désolation. La première, c'est que les âmes qui sont chères au cœur de Dieu doivent être éprouvées par la tribulation : *Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.* C'est ainsi que l'ange expliquait à Tobie le mystère de ses douleurs.

C'est ainsi qu'aujourd'hui aussi, lorsque l'Église sera purgée par les tribulations, elle ressuscitera plus vigoureuse, et les ordres réguliers eux-mêmes pourront encore mieux combattre les combats du Seigneur, après avoir surmonté tous les efforts que déploie en ce moment l'enfer pour les attaquer, efforts qui tendent à la destruction de tout ce qui se présente sous l'aspect de religion ou d'église.

L'autre motif d'encouragement et d'espérance qui m'anime, c'est cet esprit de prière qui se réveille et se dilate partout. Il n'y a pas un coin sur la terre où le nom de Jésus-Christ est connu, d'où l'on n'adresse au ciel des prières pour l'Église persécutée. C'est là un signe évident que les miséricordes du Seigneur ne se feront pas trop attendre.

Et puisque Dieu a élevé notre bassesse jusqu'à nous faire ses coopérateurs dans l'administration de son Église, nous devons redoubler de confiance en lui, car c'est lui qui nous donnera toute la force nécessaire, non seulement pour combattre, mais aussi pour vaincre.

Les censures de l'Église, qui s'accroissent sur la tête des spoliateurs, seront aussi une arme puissante dont Dieu se servira pour vaincre ses ennemis.

Je me rappelle avoir déjà raconté autrefois une certaine anecdote au sujet d'une personne que j'ai connue; je vais la répéter : il y a déjà longtemps, lorsque je me trouvais au milieu de pauvres artisans (1), un homme d'une famille assez à l'aise vint me trouver et me demander un secours. — Comment ! lui-dis-je, est-ce que vous n'appartenez pas à telle famille si riche, qui prit part à une grande société devenue maîtresse de plusieurs millions par l'acquisition de biens ecclésiastiques ? — Depuis lors, me répondit cet homme, les larmes aux yeux, depuis lors mes richesses se sont évanouies comme la fumée. Je vous prie donc de me donner un petit secours pour retourner dans mon pays natal, afin d'expier mes péchés dans le secret du foyer domestique !

Si je vous raconte ce fait, ce n'est pas à dire qu'il soit le seul, mais parce qu'il ressemble à un très-grand nombre d'autres qui se sont vus, et qu'il est comme une prédiction de ceux qui se verront. Et plaise à Dieu que si ce fait est une prédiction des conséquences de l'usurpation, il soit aussi un exemple de repentir de la part des usurpateurs !

Mettons notre confiance en Dieu qui nous aime lorsqu'il nous frappe. Espérons en Dieu qui jette un regard plein de colère sur ceux qui font le mal, *ut perdat de terra memoriam eorum*.

Enfin, élevons nos yeux vers Dieu, et pour nous fortifier de plus en plus, demandons-lui la grâce de supporter avec patience toutes les épreuves auxquelles il voudra nous soumettre. Recommandez-lui les besoins de toute l'Église et de ce pauvre vieillard, afin qu'il lui donne la

(1) L'institut de *Tutu Giovanni*.

force de prier pour tous les hommes, pour l'Allemagne, pour la France, pour l'Autriche, pour la Suisse, pour l'Angleterre, pour l'Espagne, pour le Portugal et pour cette pauvre Italie. Ah ! que Dieu vienne apaiser la tempête et reconduire la nacelle dans le port où elle pourra se reposer ! Il viendra sans aucun doute, et c'est plein de cette confiance que j'élève la main pour répandre la bénédiction du Seigneur sur vous et sur tous les ordres que vous représentez.

*Benedictio, etc.*

— La Compagnie de Jésus a toujours été prise comme point de mire dans les persécutions soulevées par les impies et les hérétiques de toutes classes ; mais dans le débordement infernal de cette dernière révolution, elle a subi des assauts et des persécutions d'une plus grande gravité encore.

C'est pour cela, et afin de lui donner des marques plus sensibles d'honneur et de considération, que tous les supérieurs des ordres religieux ont choisi à l'unanimité le Père général de la Compagnie pour lire l'adresse dans cette circonstance. C'est le P. général des Franciscains qui a présenté la petite *obole*.

---

## DISCOURS CCLXX.

**A la noblesse romaine et au patriciat : 15 juin 1873.**

---

*Sa Sainteté n'était pas encore bien rétablie de sa grave maladie, et dut recevoir sa chère et fidèle noblesse dans la salle dite des Tapisseries. M. le marquis Antici Mattei, ancien sénateur, vieillard vénérable, non moins par son grand âge que par ses qualités éminemment romaines,*

*remplaca dans cette circonstance M. le marquis Cavalletti, et lut d'une voix ferme et énergique une adresse ainsi conçue :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Les sentiments du respect le plus profond et de la fidélité la plus constante, qui ont déjà conduit le patriciat romain à vos pieds pour l'anniversaire de votre exaltation au siège de Pierre, amènent encore aujourd'hui ce même patriciat auprès de vous pour renouveler avec une plus grande effusion de cœur les actions de grâces qu'il doit à Dieu pour la conservation de votre santé, et supplier la divine Providence de multiplier encore le nombre de vos années et de les rendre heureuses.

« Quant à celles que vous traversez en ce moment, nous ne voyons que trop que ce sont des années d'affliction et de deuil, et les doux souvenirs du passé ne servent qu'à rendre plus acerbe l'amertume des temps actuels. C'est du moins ce que nous éprouvons nous-mêmes; et à combien plus forte raison ne devez-vous pas le sentir, vous sur qui, en votre qualité de Chef de l'Église universelle, pèsent tous les maux qui affligent le troupeau de Jésus-Christ ?

« Saint-Père, faisant reposer toute votre confiance en Dieu et dans la Vierge Immaculée, vous ne cessez d'élever votre grand cœur vers le ciel et d'espérer; et nous, nous espérons avec vous! Pourvu que Dieu nous conserve votre auguste personne vigoureuse et prospère, nous sommes heureux de souffrir avec vous et pour vous, de même que nous espérons jouir avec vous et par vous de l'abondance des consolations que nous demandons avec tant de ferveur. Le patriciat romain sera toujours prêt, comme il l'a toujours été, à participer avant tout aux douleurs de son prince et de son Père; mais, grâce à Dieu, il ne sera pas moins ferme dans son espérance, pas moins inébranlable dans sa fidélité. (*Le Saint-Père exprime par des signes sa très-grande satisfaction, et le noble auditoire approuve l'orateur.*)

« Après avoir glorieusement surpassé le pontificat de saint Pierre de deux ans, voilà que vous entrez, Très Saint-Père, dans la vingthuitième année du vôtre véritablement providentiel! Vous surpasserez encore celle-ci, et après elle une longue série d'autres années accompagnées de cette joie qui vous est réservée dans les conseils de miséricorde que Jésus, notre Dieu et notre Rédempteur, nourrit pour vous au fond de son cœur adorable. Jésus nous conserve un véritable Père en vous qui avez un cœur si conforme au sien, et nous avons la confiance que ce Jésus ne tardera pas à nous exaucer.

« Nous nous serrons pleins d'espérance et de foi auprès de ce Dieu si aimable comme autour de son digne Vicaire; et, prosternés devant lui comme nous le sommes à vos pieds sacrés, nous le conjurons de nous accorder sa bénédiction en même temps que vous allez nous donner votre bénédiction apostolique. »

---

*Tous les auditeurs, profondément émus, tombèrent à genoux. Ils se relevèrent au signe du Pontife, qui leur parla ainsi :*

J'accepte avec satisfaction les nobles sentiments que vous venez d'exprimer, et j'y répondrai par quelques mots avant de vous donner la bénédiction que vous demandez.

Certainement aucun de vous n'ignore ce qui est rapporté dans les saintes Écritures relativement à un prince oriental, aussi illustre par ses richesses que par sa puissance. Ce prince voulut faire une pompeuse ostentation de ses richesses dans un banquet solennel où, à divers jours, il invita ses sujets de différentes classes, en commençant par les puissants et les nobles. Ceux-ci répondirent aussitôt et pleins de joie à cette invitation, et ils admiraient la richesse de l'ameublement et du service, la recherche et l'abondance des mets, la délicatesse des liqueurs et des vins.

Vous, au contraire, nobles et patriciens romains, vous mettez les pieds en ce palais, non pour vous asseoir à des tables somptueusement servies, mais pour prendre part à la tristesse de votre Père, et en cela vous êtes incomparablement plus nobles que ceux dont je viens de vous parler. Vous aussi, vous êtes certainement venus de bon cœur me visiter, et par cette visite vous avez exactement mis en pratique l'avis de l'Esprit-Saint qui nous dit qu'il vaut mieux aller dans la maison de deuil que dans le palais de festin : *Melius est ire ad domum luctus, quam*

*ad domum convivii*. Il vaut mieux aller à la résidence du Vicaire de Jésus-Christ que sous les tentes des pécheurs. Il vaut mieux protester, et protester encore avec le Pape contre les injustes usurpations de son domaine temporel, des biens de l'Église ; contre la violation de la liberté d'association si souvent proclamée, mais, en fait, accordée uniquement à tout ce qui est antichrétien, à tout ce qui est contraire à la morale, à tout ce qui nuit à la société, à tout ce qui est opposé aux institutions de l'Église de Jésus-Christ. Oh ! oui, il vaut mieux renouveler les protestations contre ces violations injustes que de participer aux fausses joies que les violateurs s'efforcent d'exciter pour faire disparaître des esprits (mais inutilement) l'impression de tout le mal qu'ils font.

Que Dieu vous bénisse donc, vous qui venez consoler son Vicaire indigne et vous unir à lui, au moins tacitement, pour condamner tous les grands maux qui se sont déjà faits. Le moyen le plus puissant pour s'opposer à tous ces maux, c'est la prière, et en ces jours l'Église invite ses enfants à s'unir pour accompagner son divin Fondateur que les fidèles portent en triomphe par les places et par les rues dans les pays catholiques.

Mais, hélas ! lorsque l'on rend à Jésus-Christ ce juste honneur dans toutes les contrées où il y a des catholiques, même dans celles où ils vivent sous le domaine des infidèles, à Rome, qui le croirait ? à Rome, dans ce centre du catholicisme, il n'est pas permis de s'assembler pour accompagner le très-saint Sacrement dans les rues, ce qui ne pourrait se faire sans que l'on fût exposé à de honteuses et de viles insultes, et voilà pourquoi il est nécessaire de se limiter à l'étroite enceinte des églises pour faire les cérémonies exigées par le rituel. L'arche d'alliance ne put être portée en procession dans les rues de Jéricho, et on dut se limiter à lui faire faire le tour des murailles en

dehors de la ville; mais voilà qu'après le septième tour les murs s'écroulèrent, et les Hébreux s'emparèrent de la ville. Nous devons donc prier et accompagner le divin Sauveur dans les processions réduites à cet état modeste. Le reste est entre ses mains.

Si mes péchés n'y font point obstacle (*Le noble auditoire, sous le coup d'une vive émotion, s'écrie tout d'une voix : NON, NON, SAINT-PÈRE!*), j'espère que nous pourrons répéter avec le Psalmiste : *Ad vesperum demorabitur fletus, et ad matutinum lætitia*. Nous avons souffert dans le passé, nous avons été dans la tribulation : *Ad vesperum demorabitur fletus*; mais l'aurore qui nous apportera l'allégresse et la paix finira par se lever : *Ad matutinum lætitia*.

Que la bénédiction que nous devons implorer en ce moment de la bonté de notre Père céleste soit le gage de cet avenir. Mais afin de la mériter et de l'obtenir d'une manière fructueuse, prosternons-nous devant lui comme Jacob devant Isaac. Aussitôt que celui-ci sentit l'odeur des vêtements de son fils, il éleva les mains, et d'un grand cœur il versa sur lui une large et abondante bénédiction. Nous aussi, nous devons être la bonne odeur de Jésus-Christ : *Christi bonus odor*. Et pour être bénis d'une bénédiction perpétuelle, approchons-nous de lui avec toute l'humilité de petits enfants, avec la fermeté et la constance de vaillants soldats, et demandons-lui tout le courage nécessaire pour avoir en horreur et condamner tout le mal qui se fait en cette vallée de misères, et spécialement dans cette pauvre ville.

Que la bénédiction que je vous donne au nom de Dieu soit avec vous et avec vos enfants pendant votre vie et à l'heure de votre mort, afin que vous puissiez tous être sauvés, et bénir et louer Dieu pendant tous les siècles.

*Benedictio, etc.*

— C'est un spectacle vraiment par trop touchant, par trop émouvant, que de voir cet échange réciproque de sentiments affectueux entre le Pape et les nobles entourés de leurs familles dans de pareilles audiences. Il n'y a pas un nom de petit enfant ou de petite fille que le Pape ne se rappelle et qu'il ne profère avec tout l'amour, et nous dirions toute la sollicitude d'un père, avec cette sollicitude particulière qui se dirige tantôt vers l'une, tantôt vers l'autre de ces illustres familles, tellement que si quelque membre de la famille manque, il sait qui il est, s'empresse de demander de ses nouvelles, et veut savoir la cause de son absence. Toutefois, dans cette audience, l'échange des sentiments tendres fut encore plus intime et plus affectueux qu'à l'ordinaire : la belle adresse de l'estimable marquis Antici, les douces paroles du Saint-Père, les traces des douleurs qu'il venait d'endurer, cette légère pâleur qui restait encore sur son visage respirant un air céleste, son accent, son ton quelquefois faible, mais qui n'en était que plus touchant, formaient dans l'ensemble une scène d'un caractère tout à fait à part. Quelles délices ! Toutefois, nous étions loin de penser qu'un petit épisode de cette scène que nous avons fait observer dût produire une si grande impression sur nos lecteurs.

Qui aurait jamais supposé, en effet, qu'en soulignant cette exclamation du noble auditoire : *Non, non, Saint-Père!* elle eût inspiré de gracieuses idées à une des plus belles âmes dont la poésie italienne des temps modernes puisse se vanter, tel que l'excellent P. Mauro Ricci des écoles Pies ? Que les lecteurs dévoués au Pape se félicitent donc de les avoir pour l'honneur du poète, pour la récompense de l'exquise noblesse romaine et la gloire la plus pure du Pontife dont l'humilité ne le cède pas à la grandeur. Les voici telles qu'elles ont été publiées dans *l'Unità cattolica* :

## A PIO IX IL PATRIZIATO ROMANO

« Si mes péchés n'y font point obstacle (*Le noble auditoire, sous le coup d'une vive émotion, s'écrie tout d'une voix : Non, non, Saint-Père!*), j'espère que nous pourrons répéter avec le psalmiste : *Ad vesperum demorabitur fletus, et ad matutinum lætitia.* » (Paroles du Pape aux patriciens romains, publiées dans *l'Unità Cattolica* du 20 juin.)

Quali sono, a noi rispondi,  
 Le tue colpe, o Veglio santo ;  
 Che d'onor nuovo circondi  
 De' Pontefici l'ammanto ;



Che, ne' ceppi il piede avvinto,  
Serbi l'anima di re,  
Ahi! percosso, ma non vinto,  
Nè minor giammai di te?

Fu tua colpa alle remote  
Spiagge, ai barbari fratelli,  
Giovinetto sacerdote  
Arrecar giorni più belli?  
Fu tua colpa, del Vangelo  
Disvelando lo splendor,  
Additar le vie del cielo  
All' oppresso, all' oppressor?

Quand' asceso all' alto soglio  
Riverirono le genti  
Sull' immobil Campidoglio,  
Te maestro de' credenti,  
Bella colpa! de' prigionieri  
Ti compunse la pietà,  
Ed i padri ed i garzoni  
Ridonasti a libertà.

Quand' apostoli bugiardi  
Macchinaro inique imprese,  
Bella colpa! ai baluardi  
Correr pronto alle difese,  
Senza lancia nè visiera  
Sfolgorando, in tua virtù,  
Lei che parve amica, ed era  
Degli ipocriti tribù.

Tu dei forti a Cristo cari  
Per bell' opre, o per martiro,  
Cresci i vanti, ergi gli altari,  
E ne giubila l'empiro:  
Tu la Vergine beata,  
Per miracolo d'amor,  
Gridi al mondo immacolata,  
Ed il mondo applaude anc'or.

Tu accennasti, e del sovrano  
Tuo comando adempitori  
Vide accorsi il Vaticano  
D'ogni popolo i pastori:

E gli udimmo, lieto stuolo,  
Salutare, o Padre, in te  
L'inerrante, a cui pur solo  
L'alto lume risplendè.

Oh gloriose! o care a Dio  
Queste colpe, o Veglio invitto!  
Sol per esse Egli in oblio  
Porrà gli empi e il lor delitto;  
E chi teco attende e spera  
Rivedrà sereno alfin  
Dopo il pianto della sera  
La letizia del mattin.

Nous croyons inutile de répéter ici les noms de cette illustre noblesse romaine, lorsque nous en avons déjà inséré une bonne partie dans ce volume. Qu'il nous suffise de dire que la plupart des nobles étaient accourus, pour présenter leurs hommages au Pape, de leurs villas et de leurs châteaux de la campagne romaine où ils s'étaient retirés afin de respirer quelque peu à l'aise, loin des horribles visages qui défigurent leur ville, la reine du monde. Il y avait entre autres la pieuse et gracieuse marquise Costaguti avec son jeune et bien-aimé époux; elle reçut ce jour-là la dernière bénédiction du Pape en sa présence, car un mois après, ayant mis au monde, à l'âge de vingt ans, une belle petite enfant, premier fruit de la sainte union conjugale, l'heure des récompenses était déjà venue pour elle. Heureuse de se conformer à la volonté de Dieu, et donnant à son cher époux un doux sourire accompagné de tristesse, effet naturel d'une séparation douloureuse, mais qui doit faire retrouver au ciel mieux que tout ce que l'on peut laisser de cher sur la terre, elle prit son essor et alla se reposer dans le Seigneur.

---

## DISCOURS CCLXXI.

**A deux députations, dont l'une  
du diocèse de Naples, et l'autre de la jeunesse  
de la même ville : 16 juin 1873.**

---

*Cette double députation fut reçue par Sa Sainteté dans sa chambre privée. M. le marquis de Casalicchio Felice Tommasi, après avoir présenté au Saint-Père chacun des membres de la députation, donna lecture de cette adresse :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Si le vulgaire aveugle et profane se scandalise en voyant l'Homme-Dieu attaché sur le Golgotha, il doit abhorrer la croix, et la mépriser encore beaucoup plus. Il n'en est pas ainsi de l'homme selon le cœur de Dieu, car pour lui, c'est en la croix que se trouvent tout son trésor, toute sa joie, toutes ses espérances. De là vient que Votre Sainteté, en sa qualité de docteur infailible en Israël, suit les traces du fils de Dieu avec un courage invincible, et offre à l'Église tout entière un spectacle continuel de vertus héroïques dans l'accomplissement des sages conseils que lui dicte la divine sagesse.

« Frappés et attendris par une si grande constance, par une magnanimité si sublime, les peuples catholiques accourent aux sanctuaires les plus renommés, et adressent des prières au ciel pour la santé et le bonheur de Votre Sainteté. Nous aussi, nous avons formé un comité qui, pour être petit, n'en était pas moins un comité d'élite, et nous sommes allés déposer de ferventes prières sur la tombe de ce grand saint dont Votre Sainteté occupe le siège illustre et fait revivre les vertus. Dieu, toujours grand dans ses miséricordes, s'est montré sensible aux prières des fidèles, et a rendu à Votre Sainteté une santé prospère, en même temps qu'il nous a donné, à nous, la joie de saluer, au pied de votre trône pontifical, cette aube qui marque en caractères d'or dans les fastes de l'Église le commencement de la vingt-huitième année de votre glorieux pontificat.

« Et maintenant, Très Saint-Père, votre grand cœur voudra bien accepter favorablement l'humble obole que lui offre le diocèse de Naples, considérant bien plutôt la foi, le cœur et l'affection qui l'ont produite que sa propre valeur intrinsèque. Et puis daigne Votre Sainteté étendre sa main sur nous, et nous donner une bénédiction qui puisse consoler notre excellent pasteur, nos familles et tous ceux qui prient avec nous pour la prospérité de Votre Sainteté et pour le triomphe de la sainte Église catholique. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Je vous remercie encore une fois pour ces actes répétés de votre amour et de votre respect envers le Saint-Siège ; espérons que tous les souhaits que vous venez d'exprimer se réaliseront bientôt.

Le présage du jour où je pourrai remonter sur le trône apostolique m'a justement été envoyé de Naples, puisque c'est de là que m'est venue la chaire qui devrait me servir lorsque, réintégré dans mes droits, je pourrais encore librement me montrer aux regards des fidèles. C'est ainsi que vous avez été les premiers à prédire en quelque sorte ce que nous espérons, de notre côté, voir s'accomplir ici ; c'est-à-dire l'entier recouvrement de cette liberté qui nous est nécessaire pour l'exercice du ministère apostolique, liberté que nos ennemis nous ont toujours promise, mais qu'ils ne finissent jamais par nous accorder. Ils la donnent sans doute aussi grande qu'il est possible pour la propagation du mal ; mais s'il s'agit des choses saintes, ils sont toujours prêts à la refuser. Il semble vraiment que ceux qui vantent si haut la liberté avant d'arriver au pouvoir changent de nature lorsqu'ils y sont parvenus ; ou, pour mieux dire, ce ne sont pas eux qui changent, mais c'est précisément alors qu'ils se montrent tels qu'ils sont.

Saint Augustin dit : *Lupus tremens, lupus fremens,*

*semper lupus*. Il en est ainsi de ces hommes : ils craignent échouer, et ils font des promesses ; ils se sentent quelque force, et ils frémissent, ils poussent les hauts cris, ils cherchent à intimider par leurs menaces même ceux qui pourraient les écraser, de sorte que la parole de saint Augustin est toujours vraie : *Lupus tremens, lupus fremens, semper lupus*.

Aussi devons-nous constamment nous défier de leurs promesses comme de leurs menaces, et ne cesser de nous adresser au Seigneur, en le priant de hâter le moment de sa miséricorde, et de nous délivrer.

Encore une fois, je vous remercie pour vos sentiments dévoués et affectueux, et je prie le Seigneur de maintenir toujours dans ces chers jeunes gens cet esprit d'amour qui les anime envers l'Église, et de zèle pour les bonnes œuvres ; qu'il vous conserve aussi à vous-mêmes cet esprit qui vous porte à les édifier par vos bons exemples, et à ne jamais cesser de les conduire dans le sentier de la vertu.

Enfin, je prie le Seigneur de vous bénir, vous tous ici présents, vos familles, tous ceux qui ont contribué à l'offrande, votre pasteur, non moins que votre pauvre royaume, afin qu'il puisse retourner à son premier état, c'est-à-dire à devenir un royaume de paix et de prospérité. Que cette bénédiction vous accompagne pendant votre vie ; qu'elle soit avec vous à l'heure de votre mort, afin de vous rendre dignes d'entrer en possession de la bienheureuse éternité.

*Benedictio, etc.*

— Les messieurs faisant partie de la députation qui offrait le denier de Saint-Pierre étaient : chevalier Gaetano Ferri Pignalver, trésorier, duc de Carignano, Felice Carignani, marquis Luigi Filiasi, baron de Visciano Gennaro Tufarelli, chevalier Ludovico Ricciardi, duc de Popoli Carlo del Tocco, duc della Regina Carlo Capace Galeota,

prince Vincenzo Pignatelli Denti, prince Diego Pignatelli, marquis Fédérico Imperiali Francavilla, marquis Carlo Imperiali et marquis Marino Imperiali (fils), chevalier D. Giuseppe Mastrogiudice, marquis de Castelpetroso Francesco de' Rossi, marquis Acentino de Majo, chevalier Benedetto Minichini, commandeur Michele Gigli, marquis de Casaluce Carlo de Bisogno, comte Tommaso Gaetani di Laurenzana, chevalier Carlo Mastrogiudice, Mgr D. Luigi Rossi, D. Filippo d'Amico, commandeur Pietro de Mandato, consul général pontifical pour le royaume de Naples. — *Députation composée de jeunes gens de l'association de Saint-Alphonse* : R. P. D. Pietro Tudone des Pieux-Ouvriers, directeur ; marquis de Trepuzzi Vincenzo Carignani, vice-président ; duc de Bagnoli Nazario Sanfelice, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire, Onofrio des marquis Bisogni, Duchino de Presenzano Raimondo del Balzo, Antonio des comtes Giusso, Francesco Capece Minutolo des ducs de S. Valentino, Michele des barons Tufarelli.

Cette seconde offrande se montait à une somme de 19,000 fr. Quant au don de la *chaise* dont il est fait mention dans ce discours, voir vol. I, discours cv. Sa Sainteté a toujours accueilli avec des marques particulières d'affection les députations napolitaines. Dans cette circonstance, elle en montra encore plus qu'à l'ordinaire, comme on le verra facilement par le discours qui suit.

---

## DISCOURS CCLXXII.

**Au Sacré-Collège des Éminentissimes Cardinaux :**  
**17 juin 1873.**

---

*Le Sacré-Collège, réuni dans la salle du Trône, offrît à Sa Sainteté le tribut de ses félicitations et de ses souhaits pour la vingt-huitième année de son prodigieux pontificat. S. E. le cardinal Patrizi, doyen du Sacré-Collège, a exprimé dans un discours les sentiments dévoués des illustres*

*princes de l'Église envers le Pontife. Sa Sainteté y répondit en ces termes :*

Plus la durée de ce pontificat se prolonge, durée qui me permet de dire : *Incolatus meus prolongatus est*, plus votre affection envers ce Saint-Siège et votre zèle à en soutenir les droits s'accroissent et se fortifient. Les paroles que vous venez de prononcer, Monsieur le cardinal, au nom de vos collègues, en sont une preuve. Mais une plus grande preuve encore m'est fournie par les travaux intelligents auxquels vous vous livrez au sein des nombreuses congrégations qui se réunissent pour traiter les affaires regardant l'Église, affaires qui se sont considérablement multipliées par suite de la condition anormale des temps. Il est bien naturel qu'avec l'accroissement démesuré des agressions injustes, croissent dans les mêmes proportions les études et les efforts pour soutenir les droits de l'Église de Jésus-Christ, les prérogatives de ce Saint-Siège, la cause de ses vaillants défenseurs injustement et lâchement attaqués.

Votre exemple ne demeure pas stérile, car vous trouvez partout des imitateurs. C'est d'abord la noblesse romaine qui se distingue et qui offre à mon cœur un sujet d'une bien grande consolation. Vient ensuite celle de Naples et une phalange d'élite de jeunes gens italiens, qui se dévouent avec un zèle admirable à un si grand nombre d'œuvres de piété et d'utilité publique. Je passe sous silence tout ce qui arrive de consolant en dehors d'Italie, car il y a entre tous les véritables chrétiens une émulation qui les anime, les encourage, les sollicite et fait croître leur confiance en la bonté divine. On a dit autrefois que l'horizon présentait des points noirs ; mais ceux dont je parle sont des points blancs et laissent entrevoir de grandes espérances.

Mais à côté de si grands sujets de consolation, le regard est contraint de s'arrêter sur le funeste spectacle de mille maux. Nos adversaires souffrent avec peine que nous répétions la numération de ces maux, aussi bien que nos protestations. Mais malgré cette mauvaise humeur, nous renouvelons nos protestations ; nous confirmons les censures qu'ont encourues les usurpateurs des États pontificaux, des biens appartenant à l'Église, des cloîtres et des saintes maisons de retraite, qui se sont vu arracher leurs paisibles habitants.

Et nous renouvelons d'autant plus ces protestations que nous sommes témoins chaque jour de nouveaux attentats et de nouvelles insultes à la religion et à la foi prêchée par Jésus-Christ, par les apôtres et leurs successeurs jusqu'à nos jours.

Est-ce que ce ne fut pas une insulte à la religion que cette promenade funèbre organisée pour accompagner le corps d'un homme qui naquit catholique, mais qui est mort en incrédule et privé de tout secours religieux par la perfidie de ses amis, qui ont mis tout en œuvre pour y réussir ?

Les plus mauvais journaux se sont réjouis de cette mort, et ils ont tous poussé ce cri unanime : « Il est mort comme il a vécu ! » Il n'est que trop vrai, sa vie a été signalée par les actes les plus antichrétiens. Sa vie a été une suite continuelle d'actes et d'efforts contraires à la paix de l'Italie, à la sainteté de la religion et à ce Saint-Siège.

C'est lui qui s'employa le premier, il y a déjà plusieurs années, à la suppression des ordres religieux en Piémont, et il y a mis ici la dernière main. Poussé par sa haine contre le souverain Pontife (*trascinato dalla sua bile anti-pontificia*), il fit dépenser des sommes énormes pour la fameuse expédition de Garibaldi, qui se termina par les faits de Mentana.



Par ces entreprises et d'autres aussi mauvaises, il a accumulé sur lui les censures de l'Église, et il est mort sous leur propre poids, sans réparer les énormes scandales donnés à tant de millions de bons catholiques.

Il n'est plus ; il est entré dans la demeure de l'éternité. Quelle éternité ? Je l'ignore. Mais *s'il est mort comme il a vécu*, selon l'assertion de ses amis, une triste pensée se présente à l'esprit de celui qui vient à réfléchir à la fin de ce malheureux. Toutefois, les jugements de Dieu déjà prononcés ne sont pas connus ; nous devons tous les adorer profondément, et il n'est pas permis de chercher d'avance à les approfondir.

Mais je ne puis dissimuler l'impression excessivement pénible que j'ai éprouvée en lisant dans certains journaux que son cadavre a été placé avec pompe dans la principale église de son pays, et que sur la porte du temple on avait écrit que « la bonté infinie accueillait le défunt dans ses bras ! » Et je fus encore bien plus affligé en lisant que les prêtres, plutôt courtisans que ministres d'un souverain tout-puissant, ont prêté leur concours à ces cérémonies funèbres, ou, pour mieux dire, à ces profanations funèbres. J'aime à croire que tout cela est faux, et qu'on n'a pas fait une si grande injure à la mémoire d'Alexandre III.

Quant à nous, élevons nos regards vers le Dieu des miséricordes, et supplions-le de nous bénir, afin qu'il nous donne la force et le courage de nous conserver toujours unis et toujours éloignés de tout principe d'une conciliation qui serait en tout semblable à celle que l'on prétendrait établir entre le Christ et Bélial. Que chacun se tienne à sa place. Ces hommes désirent que j'aille à eux ; moi je désire qu'ils viennent à moi. Mais je ne puis aller à eux, et je n'irai jamais.

Que Dieu me fortifie, et qu'il vous encourage à soutenir les attaques des phalanges infernales. Ces hommes

ne sont que des loups qui veulent dévorer les agneaux ; mais il n'y a rien à craindre. C'est précisément parce que ce sont des loups qu'ils seront vaincus, et les agneaux seront vainqueurs : *Si lupi fuerimus, vincimur*, dit saint Jean Chrysostôme. Pour nous, qui sommes agneaux, nous aurons les yeux de Dieu tournés vers nous : *Oculi Domini super justos, et aures ejus in preces eorum.*

*Benedictio, etc.*

— Outre les Éminentissimes cardinaux, à qui ce discours fut adressé, il y avait aussi à cette audience un nombre considérable de messieurs et de prélats, parmi lesquels se trouvait l'illustre M<sup>r</sup> Bartolomeo d'Avanzo, évêque de Calvi et Teano.

Il serait impossible de décrire l'impression profonde que fit ce discours, soit à cause de l'énergie profonde avec laquelle le Pontife le prononça, soit à cause des choses de la dernière gravité dont il parla.

Comme la partie principale de ce discours roule sur la mort effrayante du malheureux Urbain Rattazzi, et qu'on n'en connaissait point encore tous les véritables détails, nous croyons devoir les donner ici, après nous être procuré les plus authentiques. Dès le 24 mai, M. Rattazzi, se sentant le besoin de changer d'air, se dirigeait, d'après le conseil de son médecin, M. Baccelli, vers Frosinone, pour habiter la campagne dans le casino d'un certain Ricci, au lieu de la maison que le même propriétaire lui avait offerte dans la ville. Cet endroit avait-il été choisi à dessein, ou bien en est-il arrivé ainsi par hasard ; toujours est-il que cette solitude retirée a contribué considérablement à la fin affreuse du malheureux sectaire. Quoi qu'il en soit, en proie à un mal déjà assez grave, l'infirme sentit d'abord un certain bien-être de l'air de la campagne ; mais il retomba bientôt, pour avoir fait trop usage, écrivait quelqu'un, du lait de buffle, et le 4 juin, son état était tellement grave, que sa femme commença à penser au salut de son âme et à la préparer pour son passage à l'éternité. M<sup>me</sup> Rattazzi écrivit donc ce jour-là même par la poste une lettre au P. Francesco da Villafranca, supérieur des capucins à l'hôpital du Saint-Esprit ; mais le Père ne la reçut qu'après midi, après avoir satisfait à certaines fonctions de son ministère. Après avoir fait connaître l'état dangereux où se trouvait l'infirme, M<sup>me</sup> Rattazzi pria le Père de se rendre immédiatement à la villa Ricci sous prétexte de vouloir donner des renseignements sur une gouvernante.

Il faut savoir que le Père avait déjà eu occasion de connaître Rattazzi à propos de certaines affaires qu'ils avaient eues à traiter ensemble au sujet de la maison de Sainte-Rufine, dans le Trastevere. Rattazzi conçut dès lors de l'estime pour le capucin, et le pria même plus tard de lui trouver une bonne gouvernante pour sa petite fille. Le bon religieux ressort à l'instant même sans penser à prendre aucune nourriture et se rend chez le cardinal pénitencier pour lui demander les avis nécessaires. Mais il fut obligé d'attendre le convoi du soir à la station de Rome, parce qu'il n'y en avait pas d'autre se dirigeant vers Frosinone. Arrivé à deux heures après minuit seulement à la station de Frosinone, il demanda une voiture pour la villa Ricci. On lui répondit que de toutes celles qui se trouvaient là il n'y en avait pas une seule libre, parce qu'elles étaient toutes destinées pour un grand nombre de messieurs venus par le même convoi et se rendant tous à cette villa; c'était une troupe de députés ayant à leur tête le président Biancheri en personne. Un des cochers conseilla au Père d'attendre le retour de ces messieurs, ce qui ne demanderait pas beaucoup de temps. Le religieux préféra embrasser ce parti plutôt que de se trouver au milieu de tout ce monde, et il attendit. Lorsqu'il les vit de retour, il s'approcha de l'un des premiers qui descendaient de voiture et demanda des nouvelles du commandeur Rattazzi. Celui-ci lui répondit qu'il était mal, mal, mal, ce qu'il dit d'un ton brusque et vif, en se retirant à la hâte avec ses collègues, qu'il craignait scandaliser en parlant avec un moine! Le religieux monta dans une voiture qu'il paya assez chèrement et se dirigea en toute hâte vers la villa Ricci, où il arriva à quatre heures. Il demanda alors Mme Rattazzi, et un serviteur l'accompagna à l'étage supérieur, comme pour l'introduire dans la salle où se trouvait Madame avec un grand nombre de médecins et de députés. Ayant monté tous les escaliers, le religieux s'arrêta là, bien que le serviteur lui dît d'entrer. Il ne le voulut pas, mais il dit d'annoncer à Madame le *Père François*, comme elle l'appelait en français. A cette première nouvelle Madame sort aussitôt et commence par demander au Père d'un ton un peu éporté pourquoi il n'était pas venu plus promptement, et le Père lui donna la bonne raison de son impossibilité de pouvoir partir de Rome. Après lui avoir donné des nouvelles du malade, Madame recommanda d'introduire le Père, sous prétexte de donner des renseignements sur la gouvernante, priant d'user de la plus grande réserve pour le reste; en attendant, elle annoncerait elle-même cette visite.

Mais voilà qu'aussitôt deux autres médecins se présentent. Ils étaient venus pour tenir, avec ceux qui se trouvaient déjà là, une con-

sultation sur les derniers instants du moribond ! La conversation s'engagea donc entre Madame et les nouveaux venus ; on rentra dans le salon, et Madame fit signe au Père d'entrer avec eux. La conversation semblait ne pas en finir, et le religieux attendait avec patience, lorsque tout à coup quelqu'un se présente à lui, puis, le pressant avec une certaine grâce de l'accompagner, il le conduisit jusqu'à l'escalier. Ce personnage était César Orsini, digne frère de ce Félix Orsini qui, pour n'avoir pas été trop heureux dans son attentat contre la vie de Napoléon III, y perdit la sienne. Le féroce sectaire, déposant alors son petit sourire de gentillesse affectée, demande tout troublé et tout en colère au religieux ce qu'il était venu faire là à cette heure. Le religieux répondit qu'il était venu visiter Rattazzi qu'il connaissait, afin de mieux s'assurer de son état, parce que de tristes bruits couraient au sujet de sa santé. Le sectaire signifiâ que le commandeur ne pouvait le recevoir, qu'il n'y avait pas de place pour lui, qu'il ferait bien de se retirer enfin. Le religieux répliqua qu'il supporterait volontiers toute espèce d'incommodité, dût-il même se tenir dehors ; qu'il attendrait autant qu'on le voudrait ; il ne désirait qu'une chose, celle de voir le malade. Voyant que les paroles n'aboutissaient à rien, le sectaire obligea le religieux à le suivre jusqu'au rez-de-chaussée, puis il le quitta là, car le religieux n'était pas disposé à partir, et il remonta l'escalier.

Cependant ayant appris que Mme Rattazzi, comme elle l'a raconté elle-même, avait ordonné à la servante de préparer une chambre pour le Père, et que celle-ci ayant répondu qu'il n'y avait plus de lit, Madame lui avait enjoint de céder le sien, Orsini devine alors le but de la visite du religieux. Il redescend aussitôt la rage dans le cœur, et commande avec arrogance au Père de reprendre son chemin, et de retourner vers midi, si cela lui faisait plaisir, sachant bien que le moribond n'avait plus que quelques instants à vivre. Mais le religieux ne se laisse point intimider, et proteste qu'il ne partira jamais. Le sectaire fait alors venir une voiture à la porte et enjoint au cocher de conduire ce Père au grand galop à Frosinone. Le religieux ne s'émeut pas le moins du monde et répète qu'il ne partira pas. Le sectaire se voit obligé d'employer les moyens extrêmes. Il éclate en une colère infernale, et avec l'accent précurseur de la violence tyrannique, avec l'attitude du sicaire sur le point d'employer le dernier argument de la secte, il dit d'une voix forte et menaçante : « Père, vous devez partir ! » et il indique la voiture comme le seul moyen de salut.

Comme il n'y avait point à choisir entre deux partis, le religieux fut bien obligé d'incliner la tête, et il monta dans la voiture, qui disparut en un clin d'œil.

Orsini avait donc été placé par la secte auprès du lit du malade pour l'aider à bien mourir selon les serments qui avaient été prêtés. Il était tout dans cette villa ; il semblait vraiment qu'il eût pris la place du malade au sein de sa famille, et nous pouvons bien supposer que ce fut lui-même qui écrivit au *Paese*, journal de Rattazzi, tout ce que nous allons transcrire ici minutieusement à l'appui de tout ce que nous racontons. C'était lui qui recevait les ministres, les députés, les médecins ; c'était à lui que tout le monde se recommandait pour avoir des nouvelles, et le général Dezza lui-même, qui accompagnait Lanza dans la visite que celui-ci fit au malade le mercredi 4 juin, le général « recommanda à *Crisur Orsini* de continuer à envoyer de temps en temps des dépêches à la famille royale sur l'état de Rattazzi. » Ces dépêches étaient en effet signées « *Orsini*. »

« A une heure quarante-cinq minutes (*de la matinée du 5*), continue le *Paese* dans son numéro 38, arriva le président de la chambre et un grand nombre de députés (*il voulait peut-être dire à deux heures quarante-cinq*), parmi lesquels se trouvaient Ferrari, La Porta, Nicotera, Garelli, Pericoli, Paternostro et un assez bon nombre d'autres dont je ne me rappelle pas les noms. Le docteur Sperino arriva en même temps qu'eux, et il fut le seul qui fût admis auprès de Rattazzi, car le président de la chambre et les autres députés repartirent pour Rome sans avoir vu l'illustre malade, craignant de produire sur son esprit une douloureuse impression par leur présence.

« Monzani, Lacava, Paternostro, Garelli, Carignani, Sperino, Baccelli, Cotti et Orsini restèrent auprès de Rattazzi.

\* « Sperino était le plus découragé de tous. Aussitôt après le départ du président de la chambre (*au moins une heure après, selon ce que nous avons déjà dit*), arrivèrent les docteurs Palasciano et de Martino. Ceux-ci examinèrent le malade et dirent que tout n'était pas perdu, mais qu'il restait pourtant bien peu d'espérance. On envoya chercher à Frosinone le chirurgien pour avoir la seringue Pravaz. L'opération ayant été faite par le chirurgien Palasciano, elle manqua complètement son effet, et tous les médecins sortirent de la chambre du malade en prononçant la terrible sentence : *Tout est perdu !*

« En effet, à sept heures quarante-trois minutes commença le délire, puis l'agonie, et cette vie *précieuse* (!) s'éteignit à neuf heures quarante-une minutes de la matinée du 5 juin. Rattazzi expira entre les bras de sa femme, qui avait auprès d'elle son fils le comte Solms, et entouré de tous ses *bons amis* (!!!) qui ne l'ont pas abandonné un instant à l'heure du danger.

« Cet homme illustre eut une entière connaissance de son état

jusqu'au mercredi, lorsqu'il dit à celui qui lui parlait de sa petite Isabelle qu'il appelait avec un accent si tendre sa *bébé* : *Ah ! pauvre bébé, je ne la verrai plus jamais !*

« On voit par là qu'il avait pleine conscience de son état ; et pourtant, en sa qualité d'HOMME HONNÊTE ET JUSTE, IL NE DEMANDA PAS CES SECOURS QUI CONSTITUENT LA FORCE PRINCIPALE DES ENNEMIS DE LA LIBERTÉ DU MONDE ET DE L'ITALIE EN PARTICULIER. »

Orsini, si c'est lui qui écrit, ajoute ensuite : « A ce propos, dans la nuit du mercredi au jeudi, vers une heure vingt-cinq minutes (il se trompe, *s'il ne ment pas : c'était vers quatre heures*), lorsque arriva le président de la chambre (*il était déjà parti*), il s'est passé un fait digne de remarque.

« Un capucin se présenta dans la salle de la villa (*les lecteurs doivent corriger eux-mêmes, d'après la relation que nous avons donnée*), où se trouvaient environ vingt personnes réunies. La préoccupation de chacun était telle que personne ne fit attention à cet *intrus* (?). Mais Orsini ne fut pas plutôt entré dans la salle qu'il jeta son regard sur le religieux, puis s'adressant à lui avec de *balles manières* (?), il lui demanda ce qu'il désirait. — Je suis, dit le religieux, un vieil ami du commandeur. Je désire le voir. Je suis venu pour cela, et j'ai une lettre des plus importantes à lui remettre. — Mon pauvre Père, j'en suis bien bien contrarié, reprit Orsini ; mais en ce moment c'est impossible. Les médecins m'ont ordonné de ne laisser entrer personne ; et puis il doit y avoir une consultation dans cette salle ; il n'y a pas d'autres chambres ; je vous prie donc de venir avec moi. — Le capucin suivit Orsini, qui le conduisit hors de la porte de la villa.

« Ayant appris que la chambrière française de la princesse Solms (*c'est-à-dire M<sup>me</sup> Rattazzi*) avait préparé un lit pour le Père, Orsini descendit une seconde fois, fit venir une voiture et dit au capucin : — Père, vous êtes prié de partir immédiatement pour Frosinone : il n'y a point de place ici pour vous (*au milieu de tous ces démons !*) il n'y a ni chambre, ni lit, ni rien autre chose. — Je resterai sur pieds, reprit-il avec un grand flegme. — Et moi je ne veux pas que vous vous sacrifiez : vite à Frosinone ; vous pourrez revenir demain à midi, si vous le voulez. — Le religieux, qui était en effet une vieille connaissance de Rattazzi (*qu'on se rappelle ici encore ce que nous avons dit à ce sujet*), mais qui était, m'assure-t-on, porteur d'une lettre d'une certaine princesse française (*ce n'est pas vrai*), lettre qui ne pouvait être communiquée à Rattazzi dans de pareilles circonstances, fut enfin contraint (*qu'on le remarque bien*) à partir de Frosinone (*c'est-à-dire du casino Ricci*), laissant en paix le

pauvre malade, qui cessa de vivre SANS LES TOURMENTS DE L'IMPOSTURE DES PRÊTRES. »

Un peu après il ajoute : « Mercredi matin on lui présenta sa petite fille pour qu'il la baisât : — Pauvre bébé ! s'écria-t-il, c'est la dernière fois que je te vois !

« Il avait donc conscience de son état, et pendant les quarante-huit dernières heures de sa vie, le mot *prêtre* ne lui est jamais venu sur les lèvres, ce qui justifie Orsini qui chassa le moine.

« Ce religieux est attaché à l'hôpital du Saint-Esprit. Il connaissait Rattazzi et se rendit à la villa Ricci d'après l'invitation secrète qu'il avait reçue de M<sup>me</sup> Rattazzi elle-même. Aussitôt qu'il se présenta eut lieu la scène entre lui et Orsini. Monzani et Lavaca ne se contentèrent pas de prêter leur concours à Orsini dans cette circonstance : ils s'établirent encore comme gardiens pour éloigner le capucin, s'il se présentait de nouveau. »

Qu'on lise maintenant la partie du discours sublime du Pape touchant le malheureux sectaire, et l'on verra avec quelle justesse et quelle charité le Pontife parle des derniers instants de la vie de cet homme. Le Pape est juge suprême dans l'Église, et d'après de tels faits il pouvait prononcer une sentence encore plus décisive et plus terrible, et cependant il aima mieux cacher son jugement sous le voile impénétrable des jugements de Dieu.

Nous aussi, nous sommes certain que dans ses derniers moments le moribond ne manifesta pas le désir d'avoir un prêtre comme prêtre ; mais s'il a eu ce désir au fond de son cœur, il a dû l'y étouffer à cause des sectaires qui montaient la garde autour de lui. Qui aime le danger y périra. Il n'est pas étonnant que celui qui a vécu en sectaire et qui, en cette qualité, a causé une infinité de maux au Saint-Siège, à la religion et à l'Italie, il n'est pas étonnant que celui-là soit mort entouré de sectaires et en véritable sectaire.

Nous croyons sans peine ce que raconta plus tard M<sup>me</sup> Rattazzi elle-même, c'est-à-dire que pendant que M. Orsini chassait l'envoyé de Dieu à l'insu de M<sup>me</sup> Rattazzi, celle-ci allait annoncer à son mari la visite du religieux pour l'affaire en question de la gouvernante, et que le malade répondit de le faire entrer ; Madame alla aussitôt à la recherche du religieux pour l'introduire, mais elle ne le trouva plus, et le serviteur qu'elle envoya à sa suite ne put le rejoindre. Nous voulons bien croire tout cela ; mais que pouvait faire le ministre de Dieu dans de pareilles étreintes, entre les plus grands égards à observer envers le malade, puisqu'il ne devait pas lui parler directement des fins dernières de l'âme, les sept ou huit médecins qui atten-

daient pour la consultation, et tant d'autres sectaires qui, agissant tous sous l'impulsion d'un César Orsini, se trouvaient là comme une véritable légion de démons pour épier le religieux, le malade et M<sup>me</sup> Rattazzi elle-même ?

Toutefois, nous ne savons pas quelle impression aurait pu faire sur l'esprit du moribond la présence d'un ministre de Dieu pour qui il avait une grande estime et une grande affection. Ce qu'il faut remarquer ici surtout, c'est la bonté de Dieu qui envoie son ministre jusqu'à la porte du moribond, puis le courage du prêtre qui n'a pas hésité à se présenter devant tout ce qu'il y a de mauvais en fait de sectaires, et à combattre face à face avec eux pour leur arracher une âme !

Cependant deux jugements resteront à jamais tristement célèbres sur cet homme qui, doué de qualités d'esprit et de cœur peu ordinaires, ne les employa qu'à offenser Dieu, à se nuire à lui-même et à la société.

Le premier de ces jugements, c'est celui du souverain Pontife qui a résumé toute sa vie en disant qu'ELLE A ÉTÉ UNE SUITE CONTINUELLE D'ACTES ET D'EFFORTS CONTRE LA PAIX DE L'ITALIE, LA SAINTETÉ DE LA RELIGION ET LE SAINT-SIÈGE.

Le second, c'est celui d'un autre sectaire comme lui, qui a pu dire de ses derniers instants : IL AVAIT PLEINE CONSCIENCE DE SON ÉTAT, ET POURTANT, EN SA QUALITÉ D'HOMME HONNÊTE ET JUSTE, IL NE DEMANDA PAS CES SECOURS QUI CONSTITUENT LA FORCE PRINCIPALE DES ENNEMIS DE LA LIBERTÉ DU MONDE ET DE L'ITALIE EN PARTICULIER. — IL CESSA DE VIVRE SANS LES TOURMENTS DE L'IMPOSTURE DES PRÊTRES.

N'y a-t-il pas là de quoi déchirer le cœur de tout homme qui sait apprécier l'âme humaine et se fait une juste idée de sa fin dernière ?

Après cela nous ne savons pas comment le clergé d'Alexandrie s'est laissé tromper jusqu'au point d'accueillir dans l'église le cadavre de Rattazzi, pour lui rendre les honneurs funèbres. Mais nous savons, et cela suffit pour l'intégrité de son honneur, que ce clergé a répondu aux solennelles réclamations du souverain Pontife par d'humbles paroles d'excuse exprimant la plus entière soumission. C'est ainsi que ce clergé enleva toute espèce de trace de la tache qu'on aurait pu croire être faite même à la mémoire d'Alexandre III, qu'a voulu honorer, en empruntant son nom, la ville d'Alexandrie, dont l'infortuné Urbain Rattazzi était citoyen et député au parlement.

Quant au transport du cadavre de Frosinone à Rome, il n'a été qu'une représentation de stupides et cyniques fictions de sectaires. Qu'il suffise de dire que pendant le trajet les sectaires ont pleuré et



sangloté plusieurs fois, surtout en faisant et en entendant des discours sur le défunt !

« Avant de mettre le cadavre sur le char funèbre, dit encore le *Paese* dans son numéro 38, les honorables députés Spantigati, le duc de San Donato, Macchi et Napoli ont prononcé des discours des plus émouvants. L'émotion était telle que les larmes découlaient de toutes les paupières ! » Et puis : « Le char funèbre est entouré et suivi.... de toutes les autorités de Frosinone et des amis (!!!) personnels du défunt, parmi lesquels on remarque les députés Lacava, Monzani, de San Donato, qui pleurent tous les trois (?), Macchi, Spantigati et d'autres membres du parlement, avec MM. Orsini, Ricci et Viale. » Il y avait en outre le prince Odescalchi, le député Nelli, le marquis Maurigi, Giammarioli, Pestrini, Lazzarini, Guerrini, qui représentaient la municipalité romaine. Parmi tous les honorables députés qui arrivèrent à la station de Frosinone, on y voyait Lenzi, Paternostro Paolo, Ferracciù, Crispi, Nicotera, Asproni, Zuccaro, Mezzanotte, Solidati, Frappolli, Depretis, Alvisi, etc. Ercole et Spantigati parlent au nom de la province et de la ville d'Alexandrie. M. Diamanti, syndic de Frosinone, se fait l'organe de l'*affliction profonde* de cette ville. Est-ce tout ? « L'honorable Depretis prend la parole du wagon ! A Velletri, foule immense : sociétés ouvrières, réunions de familles, autorités civiles et militaires, musique de deuil, tout cela est accouru à la station. » Crispi adresse à la population quelques paroles touchantes que l'on entend, chapeau bas, en signe de révérence ! On arrive à Rome. « Quelques hommes prennent à force de bras le cercueil que l'on dépose provisoirement dans une des salles de la station. Un cercle se forme autour de la dépouille. Tout le monde se tient tête nue. Seismit-Dota prononce un discours *au milieu des sanglots*. Deux délégués d'Alexandrie répondent par des paroles pleines d'affection et d'éloge pour Rome, et Pianciani prend la parole à son tour pour les remercier. » C'est ainsi qu'au milieu des larmes et des sanglots continuels la dépouille est portée au palais Santa Croce. Ne dirait-on pas là une troupe de crocodiles ? Ils pleurent sur un malheureux dont ils vantent la mort irréligieuse avec la joie dans le cœur !

On sait enfin que les obsèques du défunt n'ont été autre chose à Rome qu'une *promenade funèbre*, comme l'a si bien défini le Pape. Tout le cortège ne se composait que d'associations de la secte de toutes les couleurs, sans aucun signe de religion. Le prince Umberto et les ministres soutenaient les coins du corbillard, et parmi le cortège on voyait certains individus qui tenaient tranquillement le cigare à la bouche.

C'est ainsi que finit Rattazzi dans la Rome usurpée ; c'est ainsi qu'un autre Antesignani de la révolution actuelle a été porté dans son sépulcre !

Et les écrivains impies du *Paese* sont entrés en fureur contre le Pape qui parlait de Rattazzi d'après ce qu'il en avait appris de leurs propres paroles, et ils l'ont appelé (chose horrible à transcrire), ils ont appelé le Pape **VIRIL INFAME!** C'est le langage de la secte, c'est tout dire.

---

## DISCOURS CCLXXIII.

**Aux députations des diocèses et de la jeunesse d'Italie :  
21 juin 1873.**

---

*Le Saint-Père était assis, les bras appuyés sur une table, dans la salle dite des Tapisseries, où il reçut ces députations, tellement nombreuses qu'elles remplissaient aussi la salle contiguë dite salle del Cantone. A gauche de Sa Sainteté se trouvaient S. M. la reine Isabelle II, avec S. A. R. la comtesse de Girgenti et les trois autres jeunes princesses filles de la reine, D. Maria Berengaria Pia, D. Maria Giovanna Pia et D. Maria Eulalia Pia.*

*M. le commandeur Giovanni Acquaderni, président de la Société de la jeunesse catholique, adressa ainsi la parole au Saint-Père au nom de toute l'assemblée :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« A partir du moment où une presse digne des plus grands égards, et qui s'est acquis les plus grands mérites en prenant la défense de la cause catholique, a proposé aux Italiens de réunir dans une triple démonstration nationale un acte de foi en Jésus-Christ Notre-Seigneur,

pour réparer les blasphèmes d'Arius qui se sont renouvelés de nos jours, un acte d'amour et de reconnaissance envers vous qui défendez la cause de la liberté et du bonheur des peuples, et un acte de dévotion envers la chaire de saint Pierre, à l'occasion du huitième centenaire de Grégoire VII, votre immortel prédécesseur ; à partir de ce premier moment, l'humble société de la jeunesse catholique italienne a répondu par un mouvement unanime à la voix qui criait : « Italiens, enfants des martyrs et des croisés, au Vatican ! Au Vatican pour confesser aux pieds de son Vicaire le Christ rédempteur du monde, le roi des rois, le Verbe de Dieu ; au Vatican, pour célébrer la sublime et sainte mémoire de ce grand pontife qui mourut dans l'exil pour la liberté de l'Église et des peuples. »

« Cette admirable pensée a dominé les cœurs et les esprits des catholiques d'Italie, jusqu'au jour où une députation partit de Turin pour venir vous offrir, Très Saint-Père, recueillis dans d'énormes volumes, les vœux des catholiques de la Péninsule. Mais cette pensée ne s'est pas bornée là. Aucun cœur italien n'a pu se détacher aussi facilement de l'idée d'une harmonie si admirable de soupirs d'amour envers Dieu, de fidélité et d'hommage envers la sublime mission de la papauté et du désir sincère d'honorer notre patrie. Et voilà qu'aujourd'hui, Saint-Père, vingt-septième anniversaire de votre glorieux couronnement, nous est accordé le bonheur de vous présenter humblement les noms, inscrits dans ces pages, d'un grand nombre d'autres catholiques italiens, qui ne cessent d'offrir à Dieu les plus humbles prières comme autant d'expiations pour les infâmes blasphèmes lancés contre la divine majesté du fils unique de Dieu ; ils veulent encore une fois déposer au pied de la chaire de Pierre et du successeur de Grégoire VII l'hommage de leur fidélité inviolable, de leur vénération et de leur reconnaissance.

« Si les nouvelles des persécutions déclarées à l'Église, à ses ministres et à la liberté des consciences fidèles à Dieu ne nous arrivaient pas aussi tristes et aussi douloureuses de presque toutes les parties du monde ; si nous ne cherchions plus en vain dans votre Rome l'auguste étendard de la sainte Église ; si au contraire votre voix de docteur, de père et de juge que les peuples et les rois vénèrent partait d'ici avec toute sa liberté pour parcourir la surface de la terre, ah ! quel jour d'ineffable allégresse serait celui-là, Saint-Père ! Mais si le jour tant désiré des miséricordes divines n'est pas encore arrivé, au moins vous vivez, Saint-Père, et vous attendez ! Les impies ont demandé votre mort au destin stupide, et vous vivez encore ; ils ont déjà dit que vous aviez cessé de vivre, et aujourd'hui encore vous nous encouragez par

votre présence ici ; vous êtes prisonnier, sans doute, mais vous n'en êtes pas moins présent pour nous, comme l'ange des célestes consolations. Et si la grande hérésie moderne se réjouit de vous avoir prisonnier entre ses mains, elle ne pourra cependant jamais empêcher Dieu de parler au cœur des peuples chrétiens, et de lui tenir le même langage qu'il tint autrefois aux Machabées. Hier encore, Saint-Père, on nous chargeait, des plages les plus retirées du nouveau monde, de vous dire aujourd'hui que les fils des Normands vous sont toujours dévoués comme leurs pères l'étaient envers Grégoire VII.

« Aujourd'hui donc, Saint-Père, les catholiques d'Italie, tous les fidèles de l'univers s'unissent à nous pour faire entendre l'expression des vœux qu'ils forment pour que Dieu vous accorde une vie longue et prospère, et vous fasse voir le triomphe prochain de son Église. Et maintenant, humblement prosternés à vos pieds, nous implorons la bénédiction apostolique sur nous, sur notre patrie et sur tous nos frères en Jésus-Christ. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Un jeune homme, qui désirait sauver son âme et acquérir la vie éternelle, se présenta un jour au divin Maître et lui demanda : « Maître, que dois-je faire pour atteindre le but de mes désirs, car je veux sauver mon âme et acquérir la vie éternelle ? » Excellente demande que chacun doit faire à Dieu dans le secret de son cœur, et de vive voix aux ministres de ce même Dieu.

Je vous vois autour de moi, bien chers enfants, et vous formez en ce moment ma joie et ma couronne. Vous êtes plus avancés que le jeune homme de l'Évangile, car vous ne venez pas me demander ce que vous devez faire pour avoir la vie éternelle, mais bien plutôt vous venez me rendre compte de tout ce que vous avez fait pour la mériter ; vous venez me dire que vous vous proposez de suivre la noble carrière qui a pour but de procurer, non seulement votre salut, mais encore le salut d'autrui.

Plus les excitations au mal sont grandes, plus les scandales sont nombreux et fréquents, plus l'enfer se dé-

chaîne pour entraîner au mal, plus aussi notre conduite est louable, et je prie Dieu de vous accorder la persévérance nécessaire.

Ayez toujours profondément gravée dans votre cœur cette vérité, que tous ceux qui méprisent les choses saintes, tous ceux qui prennent l'Église comme point de mire de leurs attaques et qui vous parlent comme des maîtres en Israël contre des abus qui, d'après eux, se sont introduits dans l'Église, et qui vous sollicitent à partager leurs sentiments, à vous y conformer et à embrasser leurs prétendues réformes, dites hardiment que les hommes qui parlent ainsi appartiennent au monde, et le monde ne peut être avec nous. De quelque façon que ces hommes parlent, soit par conviction, soit par lâcheté, soit pour chercher une ténébreuse popularité, il demeure toujours vrai qu'ils représentent le monde, et le grand saint Léon répéterait encore aujourd'hui en parlant d'eux : *Pacem enim cum hoc mundo, nisi amatores mundi, habere non possunt : et nulla unquam iniquitati cum æquitate communio, nulla mendacio cum veritate concordia, nullus est tenebris cum luce consensus* (1).

Or, la solennité que nous célébrions hier, jour consacré à la mémoire du Sacré-Cœur de Jésus, vous fournit les armes pour vous fortifier dans la lutte. De la blessure ouverte de ce cœur sacré sort majestueusement l'Église soutenue par sept colonnes mystérieuses d'où jaillissent les eaux les plus pures figurant les sacrements. Parmi ces sacrements, l'un a la vertu d'unir les hommes à la grande famille chrétienne ; un autre de les fortifier et d'en former des chrétiens et de vaillants combattants ; un autre de nous nourrir de l'aliment céleste qui est notre soutien ;

(1) Il n'y a que les amateurs du monde qui puissent avoir la paix avec ce monde : nulle union ne sera jamais possible entre l'iniquité et la justice, nulle concorde entre le mensonge et la vérité, nul accord entre les ténèbres et la lumière.

un autre de nous remettre en possession de la grâce que nous avons perdue, et d'effacer les taches que nous avons contractées; un autre nous fortifie dans le passage du temps à l'éternité; vient ensuite le sacrement qui consacre les ministres de Dieu, pour les placer au milieu des hommes, instruire les fidèles, leur ouvrir les trésors de la grâce et les fortifier. Enfin il y en a un autre appelé le grand sacrement, et qui figure l'union de Jésus-Christ avec son Église. Malheureusement on n'est que trop porté à profaner ce sacrement, et à faire croire qu'on peut lui substituer un certain contrat civil, c'est-à-dire qu'on voudrait faire oublier le sacrement et autoriser un honteux concubinage.

Quant à nous, fortifions-nous souvent par la vertu de ces sacrements que le cœur de Jésus-Christ a établis pour notre salut, et ne nous approchons même pas de ceux qui ne croient point à la doctrine de Jésus-Christ et qui méprisent les choses saintes. « Ne dites pas même bonjour à cet homme, » recommandait le vieil apôtre en parlant de l'hérétique.

Je vous encourage donc, chers enfants, à demeurer toujours fermes dans vos bonnes résolutions, et je vous exhorte à vous montrer de plus en plus zélés. Il est certain que les bonnes œuvres abondent en Italie. De toutes parts il y a des associations qui s'appliquent à faire le bien de mille manières : les unes cherchent à répandre la bonne presse; d'autres s'emploient à l'instruction de l'enfance et de la jeunesse; d'autres encore s'occupent de la sanctification des fêtes; d'autres enfin concourent de mille manières à faire le bien. Et grâce à Dieu, en dehors de l'Italie, on travaille aussi sans relâche pour tâcher de sauver cette pauvre société, si bouleversée par les menées des hommes pervers.

Continuez toujours la carrière que vous avez entreprise,

et redoublez chaque jour d'efforts pour vous opposer au mal, comme vos ennemis le font pour empêcher et détruire le bien. Prions surtout le bon Dieu, afin qu'il daigne, dans sa miséricorde, mettre un terme à cette guerre si acharnée qui nous désole, et donner enfin à l'Église la paix si ardemment désirée. Prions pour qu'il veuille bien prêter une oreille miséricordieuse à notre voix et nous exaucer. Prions pour tout le monde. Prions pour l'Italie, afin que nous puissions la voir délivrée de ses ennemis et rentrée dans le calme et la tranquillité dont elle jouissait autrefois. Prions pour l'Espagne, afin que cette auguste femme (*S. M. Isabelle II, présente à cette audience avec ses enfants*) puisse voir la fin des maux de sa patrie. Prions aussi pour l'Allemagne, afin que la lumière se manifeste aux yeux des ennemis de Dieu qui s'y trouvent; qu'ils puissent apercevoir et éviter le précipice qu'ils creusent sous leurs pas en persécutant l'Église de Jésus-Christ.

Animé de pareils sentiments, je vous donne la sainte bénédiction, que je demande pour vous à Jésus-Christ. Qu'il vous bénisse dans vos corps et vous donne la vigueur et la force nécessaires pour vous tenir toujours fermes dans les fatigues et au milieu des combats; qu'il vous bénisse dans vos âmes et qu'il illumine vos idées, afin que vous puissiez les faire servir de mieux en mieux à la gloire de Dieu et au salut des âmes; qu'il vous bénisse, tous les jours de votre vie, parce que tous les jours, chers enfants, il faut combattre, et nous avons besoin que Dieu nous aide et nous soutienne. Que Dieu vous bénisse enfin, pour l'heure de votre mort, afin qu'au terme de la carrière mortelle et douloureuse de cette vie, vous puissiez obtenir la bénédiction finale du Seigneur, et en faire le thème de vos louanges et de vos remerciements pendant toute l'éternité.

*Benedictio, etc.*

— Cette audience fut une des plus solennelles, non pas seulement à cause du nombre considérable des représentants qui la composaient, mais surtout en raison des hauts personnages qui y assistaient. Les salles étaient toutes remplies de gentilshommes, de prélats et de cardinaux ; on y voyait aussi S. M. Isabelle II, avec sa famille et sa noble et nombreuse suite. L'immense foule de la jeunesse d'Italie, ainsi que les représentants des divers diocèses, se rangèrent sur deux lignes, réservant une place à la reine, qui arriva accompagnée de la noble antichambre qui l'avait reçue, et précédée de M<sup>sr</sup> Franchi, nonce en Espagne sous le règne d'Isabelle. Sa Majesté fut accueillie par la foule avec les marques du plus profond respect, qu'elle échangeait par d'autres aussi affables que gracieuses. Elle se sentit profondément touchée des paroles du Saint-Père, et en repassant au milieu de cette jeunesse qui lui exprimait toute sa révérence, elle ne put cacher les larmes abondantes qui lui découlaient des yeux. Au beau milieu de la foule, M<sup>sr</sup> Ricci, maître de chambre de Sa Sainteté, présenta à S. M. l'illustre commandeur Giovanni Acquaderni, l'âme de la jeunesse catholique d'Italie. S. M. accueillit honorablement l'éminent Italien, en lui exprimant son admiration pour tout ce qu'elle avait vu de ses propres yeux, et pour le zèle de celui qui organise de si admirables démonstrations ; elle ne put s'empêcher d'exprimer encore là toute son admiration pour le discours de Sa Sainteté, et de laisser entrevoir toute l'émotion qu'il lui avait causée.

De riches dons furent présentés à Sa Sainteté, et l'offrande pour le denier de Saint-Pierre atteignait la somme de 90,000 fr.

Les diocèses représentés dans cette audience solennelle, soit par des députations, soit par des offrandes, étaient :

Acerenza, Acerra, Acquapendente, Acqui, Adria, Alatri, Albenga, Ales, Alessandria, Alghiero, Amelia, Ampurias, Anagni, Ancona, Andria, Anglona e Tursi, Aosta, Aquila, Ascoli-Piceno, Assisi, Atri, Avellino, Aversa, Bagnorea, Belluno, Benevento, Bergamo, Biella, Bitonto, Bojano, Bologna, Bosa, Bova, Bovino, Brescia, Brindisi, Cagli, Cagliari, Cajazzo, Calvi (il cui Vescovo era presente all'udienza), Camerino e Treja, Capaccio Vallo, Carpi, Casale, Castellamare, Catania, Catanzaro, Cefalù, Ceneda Vittorio, Cerreto e Telesse, Cervia, Cesena, Chioggia, Chiusi, Città della Pieve, Civita Castellana, Colle, Como, Concordia Veneta, Corneto, Cortona, Cosenza, Cotrone, Crema, Cremona, Diano, Faenza, Fano, Feltre, Ferentino, Ferino, Ferrara, Fiesole, Firenze, Foggia, Foligno, Forli, Fossano, Fossombrone, Frascati, Gallese, Galtelli-Nuoro, Genova, Gerace, Gorizia, Grosseto, Guastalla, Gubbio, Jesi, Imola (e Lugo), Isernia, Lanciano, Larino, Lecce,



Livorno, Lodi, Loreto, Lucca, Lucera, Luni Sarzana, Macerata, Marsico Nuovo e Potenza, Abbazia di S. Martino al monte Cimino, Massa di Carrara, Matera, Messina, Milano, Mileto, S. Miniato, Modena, Modigliana, Mondovi, Montalcino, Montefeltro (Pennabilli), Montefiascone, Monte Pulciano, Muro, Napoli, Narni, Nicotera-Nocera (*Ombrie*), Noto, Novara, Nusco, Ogliastra, Oppido, Oria, Oristano, Orte, Ortona, Orvieto, Osimo, Ostuni, Padova, Palermo, abbazia di S. Paolo fuori le mura, Parma, Pavia, Penne, Pergola, Perugia, Pescia, Piacenza, Piazza Amerina (*Sicile*), Pienza, Pisa, Pistoia, Poggio Mirteto, Policastro, Pontremoli, Porto e S. Rufina, Prato, Ravenna, Recanati, Reggio (*Calabre*), Reggio (*Emilie*), Rieti, Rimini, Ripatransone, Roma, Saluzzo, Sarsina, Savona, Segni, Senigallia, S. Severino *dans les Marches*, Terracina e Piperno, Siena, Sorrento, Sovana e Pitigliano, Squillace, Subiaco, Teano, Tempio o Castellaragonese, Teramo, Terlizzi, Termoli, Terni, Tivoli, Todi, Torino, Tortona, Trento, Treviso, Tricarico, Troja, Tropea, Uline, Urbino, Vasto, Velletri, Venezia, Vercelli, Verona, Vicenza, Viterbo, Volterra.

---

## DISCOURS CCLXXIV.

**Aux directeurs des collèges étrangers : 29 juin 1873.**

---

*MM. les directeurs des collèges étrangers furent reçus en audience par Sa Sainteté dans la salle du Trône. M. le directeur du collège de la Propagande lut devant Sa Sainteté l'adresse suivante :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« De nombreux souvenirs se présentent à notre esprit en nous trouvant en ce moment en votre auguste présence. Les uns sont des souvenirs de tristesse à la vue des conditions auxquelles sont réduits Votre Sainteté, la sainte Église et ses ministres, non moins que tous

ceux qui ont avec Votre Sainteté, je dirais presque un seul cœur et une seule âme. Les autres sont des souvenirs de joie par l'espérance que nous donnent la conservation de votre vie et la vigueur de votre corps. Nous sommes ici pour vous féliciter doublement. Permettez-nous donc de détourner nos regards des premiers souvenirs, pour nous livrer à l'allégresse en pensant aux seconds.

« Souffrez, Très Saint-Père, que nous vous disions en ce moment que vous êtes un véritable prodige. Toute la vérité contenue dans cette expression se sent mieux qu'elle ne peut s'exprimer. Dans les temps orageux que nous traversons, vous êtes l'arche du salut pour l'Église et pour les fidèles. Dans le désert de bêtes frémissantes et d'aspics vénimeux, tel que celui où l'on a réduit cette pauvre Rome, vous êtes, Très Saint-Père, le serpent de bronze qui, lorsque nous jetons un regard vers lui, adoucit au moins, s'il ne guérit pas entièrement, les plaies dont notre cœur est ulcéré chaque jour. Vous êtes un autre David dont toute l'espérance ne repose que dans le nom du Seigneur, et pour nous inspirer la plus grande confiance, vous dites avec assurance au colosse impie de la révolution : *Dabit te Dominus in manu mea, et percutiam te, et auferam caput tuum..... ut sciat omnis terra quia est Deus in Israel.*

« Daigne le Seigneur hâter les événements ; que par vous il arrache de la bouche de l'hydre vorace la proie qu'elle tient aujourd'hui plus étroitement serrée entre ses dents ; que l'Immaculée Reine des anges prête son secours pour écraser avec son pied virginal la tête de la bête orgueilleuse. Nous sommes impatients d'entonner l'hymne du triomphe,

« Tels sont les vœux que nous déposons à vos pieds, Très Saint-Père ; tels sont les battements des jeunes cœurs que nous gardons, avec la grâce du Seigneur, et que nous entretenons pour l'Église ! Sans doute ces cœurs sont de différentes nations, mais rien n'empêche qu'ils ne soient intimement unis à vous par leur foi et le dévouement qu'ils professent envers cette chaire que vous illustrez d'une manière si éclatante.

« Ces cœurs ont prié et prient encore pour votre conservation et votre triomphe, afin de vous voir lever encore votre main sacerdotale sur nous réunis ensemble, et nous donner à tous votre bénédiction. »

---

*A cette adresse, le Saint-Père a répondu :*

Je donnerai la bénédiction à vous et à tous ceux qui, sous votre direction, se préparent à entrer dans la société

avec l'esprit orné d'une science saine et de solides vertus, afin de pouvoir combattre les combats du Seigneur, qui sont si vivement engagés par les oppositions que font les ennemis du Saint-Siège.

Vous rendez un grand service à l'Église en lui formant de nouveaux héros de sa doctrine salutaire ; et certes il vaut incomparablement mieux instruire la jeunesse de nos jours en la formant à la discipline ecclésiastique, plutôt que de lui apprendre même les arts les plus recherchés, comme seraient, par exemple, la peinture, la sculpture, etc. Par ces beaux-arts on forme l'imagination à concevoir et à produire des objets de fantaisie, qui restent souvent stériles dans leur sphère isolée du sensible ; par l'enseignement de la doctrine ecclésiastique, au contraire, on cultive l'esprit et le cœur, et on les rend féconds en vertus. Par les uns on enrichit le génie de l'artiste d'imaginations vagues ; par l'autre on fournit à l'Église un trésor d'intelligences cultivées, toujours utiles à la propagation des lettres, de la piété et de la religion.

Nous voyons maintenant clairement pourquoi les ennemis de Dieu font une guerre si acharnée aux institutions catholiques, car la guerre déclarée aux collèges est une guerre déclarée à la jeunesse, et par conséquent une guerre soulevée contre la religion, contre la foi et contre la vie chrétienne, puisque *adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea*. Et en cela ils font pis encore que ne fit, il y a déjà bien des siècles, ce roi cruel qui ordonna le massacre de tant de milliers d'innocents, car une fois qu'ils eurent la tête tranchée, ils n'avaient plus à craindre aucun autre mal plus considérable, tandis que dans le massacre moral qui se commet ici, le mal est d'autant plus grand qu'il s'agit d'enlever la vie aux âmes en éteignant la foi en elles.

De là la nécessité de faire les plus grands efforts pour

nous opposer à nos ennemis, afin d'éviter les plus grands maux, et des conséquences plus funestes encore. Faites connaître à vos élèves, pour les faire tenir sur leurs gardes, les artifices infâmes de ces corrupteurs ; faites-leur aussi comprendre les démarches perfides des impies et le but qu'ils se proposent d'atteindre ; instruisez-les sur les erreurs et sur les mensonges que l'on propage, et fournissez-leur des arguments qui pourront leur servir pour combattre ces erreurs et les réfuter, afin que ces chers jeunes gens conservent toujours toute l'intégrité de leur foi, et s'en fassent plus tard les propagateurs dans le monde.

Je prie Dieu de vous accorder la force nécessaire pour bien accomplir tout ce que je viens de vous conseiller ; mais je le prie d'une manière toute particulière de vous donner assez de sagesse et de discernement pour bien connaître les divers caractères, afin de les porter au bien avec toute la prudence possible. Il y a des jeunes gens, par exemple, dont le caractère est excessivement mou et froid : on pourra obtenir quelque chose de ceux-ci en les traitant d'une manière un peu sévère et grave. Il y en a d'autres, au contraire, dont le caractère est porté à la vivacité et à la sensibilité : une douceur tempérée contribuera beaucoup plus à ramener ces derniers qu'une certaine sévérité. C'est là le moyen que vous employez déjà et dont il faut toujours user si l'on veut former la jeunesse de manière à la faire travailler au bien de la société et de l'Église pour procurer la gloire de Dieu.

Je raffermis ces sentiments dont vous êtes déjà animés en répandant sur vous la bénédiction, afin que le Seigneur vous communique chaque jour de nouvelles forces pour accomplir votre ministère déjà si difficile. Puisse-t-il suppléer par sa grâce à ce qui me manque, pour que cette bénédiction soit abondante et efficace !

Que cette bénédiction descende sur vous, sur vos collèges respectifs et sur les familles de tous vos élèves, afin qu'étant bénis sur cette terre, les élèves et leurs familles puissent être admis avec vous à louer le Dieu des miséricordes dans le ciel.

*Benedictio, etc.*

— Pour ne pas fatiguer Sa Sainteté par de trop nombreuses audiences, on a dérogé cette année à l'usage ordinaire qui était de conduire les élèves des divers collèges devant le Saint-Père. C'est ce que l'on a fait pour presque tous les autres corps, tant ecclésiastiques que civils, ainsi que pour les associations catholiques, en n'y envoyant que de simples députations:

---

## DISCOURS CCLXXV.

**A une députation choisie d'employés de tous les ministères : 2 juillet 1873.**

---

*Cette députation fut reçue dans la salle dite des Tapisseries. M. le commandeur Marcantonio Pacelli, substitut au ministère de l'intérieur, parla ainsi au nom de tous ses collègues :*

**TRÈS SAINT-PÈRE,**

« C'est afin de démontrer publiquement la joie qu'ils ressentent au fond de leur cœur à l'occasion du vingt-huitième anniversaire de votre pontificat, d'autant plus glorieux qu'il est plus combattu, que les principaux employés de votre pouvoir civil sont venus se prosterner aux pieds de Votre Sainteté. Ils n'ont pas voulu courber la tête devant les violents usurpateurs du pouvoir temporel du Saint-Siège, et ils ont

déclaré encore une fois qu'ils s'estimaient bien heureux, *magis affligi cum populo Dei, quàm temporalis peccati habere jucunditatem* (ad Heb., XI, 25). Il est vrai que nous sommes pris comme point de mire des mépris et des insultes des hommes du siècle ; mais en notre qualité de catholiques sincères nous luttons imperturbablement *per patientiam ad propositum certamen* (ad Heb., XII). Et dans notre lutte Dieu nous excite à ne pas craindre, parce que la guerre contre laquelle nous combattons ayant été déclarée au Christ, nous devons bientôt chanter l'hymne de la victoire : *Ne paveatis, non est vestra pugna sed Dei, securi eritis, et cuncta evenient prospera* (II Paralip., 20).

« Nous voyons en effet que les impies de toutes les parties du monde cherchent à élever un édifice sans cette pierre angulaire qui est la Papauté, cette Papauté qui depuis dix-neuf siècles renverse et humilie tous ceux qui refusent de l'admettre comme fondement du régime social. Aujourd'hui, ces insensés, comme le dit l'Apôtre, *qui resistunt veritati, corrupti mente, et reprobi circa fidem*, ont donné pour base à la société l'horrible naturalisme, en déclarant qu'il est le résultat de longues études et de recherches profondes, lorsque, au contraire, il n'a pu naître que de l'orgueil et de l'ignorance. Mais la condamnation de ces hommes pervers a été prononcée par le même Apôtre lorsqu'il a dit : *semper discentes, et nunquam ad veritatis scientiam pervenientes, et par conséquent ultra non proficient, car insipientia eorum manifesta erit omnibus* (II ad Timot., 3, 7, 8).

« Mais si dans ces temps d'aveuglement et d'incrédulité les impies vous haïssent et vous insultent, Saint-Père, vous qui êtes devenu dans les persécutions plus grand et plus digne de vénération aux yeux du monde catholique, vous régnez avec les enseignements de la sagesse chrétienne dans le cœur et dans l'esprit de l'immense majorité des fidèles dispersés sur tous les points de la terre. Ils accourent à Rome pour voir et entendre le Père et le Docteur infailible qui enseigne la science, et dit à chacun quels doivent être, dans les temps si tristes que nous traversons, la ferveur et le courage des vrais chrétiens pour défendre la foi catholique, de sorte que, retournant dans leur patrie, après s'être revêtus d'une force inexpugnable, ils ne cessent de répéter : *Obtemperabimus Patri spirituum, et vivemus* (ad Hebr., XII, 10).

« Que le monde entier sache bien, Saint-Père, que dans les ténèbres de l'anarchie intellectuelle, vous êtes, pour nous catholiques, cette colonne providentielle de feu au moyen de laquelle Dieu éclairait le peuple choisi dans le désert et le conduisait à son salut, en submergeant ses ennemis dans les flots de la mer Rouge. Vous êtes pour nous cet ange qui conduisait Israël à la conquête de la terre promise que

Dieu s'était engagé à lui donner : *quod si audieris vocem angeli, inimicus ero inimicis tuis, et affligam affligentes te* (Exod., XXIII, 23).

« Et voilà, Très Saint-Père, qu'en témoignage d'un triomphe qui n'est pas loin, Dieu vous accorde un pontificat qui surpasse les années de Pierre, une vie prospère dans un corps robuste, et un esprit lucide qui voit tout et pourvoit à tout, prouvant encore une fois tout ce qu'il y a de vrai dans cette vieille parole prophétique : *Sicut dies juventutis tuæ, ita senectus tua* (Deuter., XXXIII, 25). Tel est aussi le pressentiment universel du peuple chrétien, que toutes les nations, ouvrant les yeux sur l'état misérable auquel elles ont été réduites par l'incrédulité moderne, soumettront promptement leur intelligence à l'enseignement de la chaire infallible de Pierre, et que l'on oubliera presque l'ancien nom de cette Rome pour la saluer d'un nom nouveau plus saint et plus glorieux encore : *Vocabitur civitas veritatis* (Zacch., VIII, 3).

« Afin de ranimer notre foi et notre espérance, daignez répandre sur nous, Saint-Père, la bénédiction apostolique. »

---

Sa Sainteté répondit en disant qu'elle agréait les sentiments de dévotion et de fidélité exprimés dans l'adresse au nom des principaux officiers des différents ministères ; elle dit que ces officiers étaient comme la fleur de tout le corps de ses employés, et par conséquent bien dignes de représenter le corps tout entier.

Le Saint-Père fit ensuite quelques réflexions sur les allocutions qu'il adresse aux fidèles qui viennent lui faire de fréquentes visites, en disant que ces allocutions paraissent un peu dures aux ennemis de la justice et de la vérité. Il y a même, continua le Saint-Père, certaines feuilles libérales qui se plaisent à tourner en ridicule les choses qui sont dites et celui qui les dit, et elles en sont arrivées au point d'affirmer que le Vatican est devenu une tribune. Oui, c'est vrai ; mais ma tribune ne ressemble en rien à celle du Parlement où l'on ne fait que blasphémer, dire des faussetés et des erreurs de toute sorte. Ma tribune, au contraire, est une chaire qui défend les droits lésés de la religion, de la vérité et de la

justice; une chaire qui cherche à éclairer les peuples sur les artifices de tant de corrupteurs. Après avoir usurpé tout ce que possédait l'Église et dépouillé celui qui en a le gouvernement, ces hommes voudraient encore fermer la bouche au Pape et le priver même de la parole. Ils voudraient que le Pape se tût, qu'il ne criât pas, qu'il ne fit pas entendre toutes ces lamentations contre tous les maux qui nous affligent. Mais ils n'auront jamais ce qu'ils désirent. La vérité et la justice outragées et offensées crient au fond de sa conscience, et il ne peut résister à une telle force : le Pape ne cessera jamais de répéter aux peuples les mêmes enseignements et les mêmes protestations, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de venir à son secours.

Après avoir renouvelé ses remerciements à ces officiers pour leur fidélité, Sa Sainteté les bénit affectueusement, ainsi que toutes leurs familles.

---



## DISCOURS CCLXXVI.

Aux élèves du collège Picénien : 4 juillet 1873.

---

*L'audience eut lieu dans la salle dite des Tapisseries. Le jeune Francesco Astorri débita ces beaux vers, qui tinrent lieu d'adresse :*

PIO IX. P. M.  
COLLEGI PICENSII ALUMNI  
OPTIMI PARENTIS ET PRINCIPIS  
ADSPECTU LÆTITIA GESTIENTES  
GRATES ET VOTA

*Culta favore tuo pubes picena, Parentem  
Te nostrum merito dicimus atque decus.  
Quam dedit Urbanus, quam Clemens auxil honore  
Nobis, Te incolimus subveniente, domum.  
Oh utinam mæstæ cito lux illuceat urbi  
Principis augusto cum queat ore frui!  
Nos rerum Domino grates reddemus, et una  
Dicemus laudes, o Pater alme, tuas.*

---

*La lecture de ces vers terminée, le Saint-Père dit :*

Je donne la bénédiction à vos familles et à chacun de vous en particulier. Que Dieu vous préserve de tous les maux qui affligent le monde, et qu'il garde vos sens, afin que vos cœurs n'en éprouvent aucun dommage. Qu'il vous rende sourds et aveugles. Vous comprenez bien que je parle de la cécité et de la surdité morales. Soyez aveugles pour ne pas voir tout ce qu'une certaine presse publie de

licencieux, ni tous les scandales dont on peut être témoin dans toutes les rues de la sainte cité. Soyez sourds pour ne pas entendre les blasphêmes, les hérésies et tout ce qui se dit partout pour tourner les choses saintes en dérision. Soyez muets aussi, réglant votre langue pour ne dire que ce que vous devez dire, en temps opportun et d'une manière convenable.

Et puis, fréquentez les sacrements, nourrissez votre intelligence et votre cœur de bonnes lectures, et recherchez la conversation de personnes sages et bien élevées, afin que vous puissiez vous tracer une ligne de conduite pour le reste de votre vie, d'après les exemples qu'ils vous auront donnés et les enseignements que vous en aurez reçus.

Du reste, laissez le monde se débattre, parce que, de cette extrême confusion où il se trouve, devra sortir l'ordre et le rétablissement général des choses.

*Benedictio, etc.*

— Tout le collège fut présenté à Sa Sainteté par S. E. le cardinal Domenico de' Marchesi Consolini, protecteur de l'Institut. L'accompagnaient : M<sup>sr</sup> Lorenzo Nina, membre de la députation; M<sup>sr</sup> Paolo Carlucci, recteur du collège; D. Giovanni Temperini, chanoine; D. Giacomo Veccia, économe. — *Pensionnaires ecclésiastiques* : MM. Luigi Cappelli, Nicola Giordani, Emiliano Pucciarelli, Luigi Mari, Pio Andeani, Domenico Frascarelli. — *Pensionnaires laïques* : MM. Silvano Federici, Michele Vitali, Achille Ceccarelli, Francesco Saverio Cavicchia, Francesco Astorri, Ubaldo Carosi, Tiberio Sforza, Camillo Cavicchia, Cosimo Miliani, Giuseppe Mariotti, Ubaldo Lucarelli, Augusto Agostino.

---

## DISCOURS CCLXXVII.

**Aux collèges de la prélatrice et des tribunaux :  
6 juillet 1873.**

---

*Ces différents collèges furent reçus en audience dans la salle dite des Tapisseries. Sa Sainteté, qui recouvrait de nouvelles forces chaque jour, entendit debout M<sup>r</sup> Enea Sbarretti, doyen de la S. Rote, qui lut l'adresse suivante :*

**TRÈS SAINT-PÈRE,**

« Le dévoûment de la prélatrice et des tribunaux envers le Saint-Siège et la personne auguste et sacrée de Votre Sainteté est illimité, comme les devoirs et les rapports qui les unissent entre eux. Il est donc bien naturel qu'ils prennent part aux humiliations et aux amertumes que l'injustice des temps et la malice d'un grand nombre ont occasionnées au trône pontifical, à la religion catholique et à son auguste et vénéré Chef, de même qu'ils participent aux faveurs et aux bienfaits qui, grâce à la miséricorde infinie de Dieu et à la piété des enfants respectueux de l'Église, viennent apporter un soulagement à un si grand malheur. Si la vertu brille dans la prospérité comme dans l'adversité, et plus encore dans cette dernière que dans la première, on a pu surtout admirer dans l'une comme dans l'autre la bonté et la grandeur de Votre Sainteté, et on a de bonnes raisons pour en espérer de plus grands bienfaits encore.

« La faveur qui nous est accordée aujourd'hui, de pouvoir renouveler les hommages de la profonde vénération dont nous sommes tous pénétrés envers vous, nous rappelle les jours solennels où Votre Sainteté fut élevée aux plus hautes dignités, sans jamais démentir qu'elle n'en fût aussi digne que possible sous tous les rapports. Nous ne cessons de supplier la bonté infinie de Dieu, afin qu'elle daigne conserver encore longtemps la vie précieuse de Votre Sainteté pour le bien de l'Église catholique, cette vie qui est une source inépuisable de conso-

lations pour tous ceux qui ont le sentiment de l'honneur et de la justice.

« Et maintenant, humblement prosterné à vos pieds sacrés, j'invoque sur toute la prélature, sur les autres corps ici présents et sur moi-même la bénédiction apostolique. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Je conviens avec vous, Monseigneur, que la prélature a donné, surtout dans les tristes circonstances où nous nous trouvons, des preuves continuelles de son respect et de son amour envers ce Saint-Siège. Mais nous vivons en des temps difficiles, en des temps d'épreuves, qui exigent plus de courage pour soutenir les droits de l'Église, et plus de surveillance sur nous-mêmes pour nous conserver sans tache à travers un chemin où l'on emploie toute sorte de moyens pour nous tendre des embûches à droite et à gauche, parfois avec la malice la plus raffinée, d'autres fois avec l'impiété la plus effrontée.

Vous aurez probablement remarqué qu'en ces jours Dieu fait pompe, pour parler de la sorte, de sa justice, en nous montrant tous les fléaux dont il frappe cette pauvre Italie. Le premier de tous est la révolution qui détruit sans édifier, qui accable sans soulager, et qui pénètre partout en véritable despote : dans les maisons pour les appauvrir, dans les chaumières pour les opprimer. Elle pénètre effrontément jusque dans le sanctuaire, et fait partout les plus minutieuses perquisitions pour s'approprier des richesses imaginaires, et en réalité pour s'emparer de tout ce qui lui tombe sous les yeux.

En attendant, nous voyons accroître sensiblement le nombre des fléaux. Il semble que depuis la funeste brèche de Porta Pia, Dieu leur ait donné un libre cours, comme pour signifier que l'enlèvement de Rome aux souverains

Pontifes a été pour ainsi dire le signal de l'accroissement et du développement du règne de la désolation et de la mort.

Nous avons eu d'abord les inondations du Tibre, et ces inondations ont été suivies d'autres plus funestes sur plusieurs points de la Péninsule. Le feu volcanique a occasionné autour de lui de graves dommages dans le midi de l'Italie. Une maladie exterminatrice du jeune âge s'est déclarée, et a moissonné d'innombrables victimes, peut-être parce que Dieu a voulu préserver du mal un grand nombre d'enfants : *Ne malitia mutaret intellectum eorum*, et accroître ainsi le nombre des bienheureux en possession du paradis.

Dans plusieurs contrées, la grêle a porté ses ravages, et le fléau asiatique se présente comme pour avertir les hommes de se préparer par la pénitence, *ut fugiant a facie arcus*. Et comme si tout cela n'était pas un motif suffisant pour se tourner vers Dieu, voilà que lui-même regarde la terre d'un œil indigné, *et facit eam tremere*.

Tous ces châtimens, il n'y a point à en douter, sont attirés par les injustices énormes de ceux qui ont abusé de la force, et je ne dirai pas que deux de ces châtimens fussent représentés par les deux sections, la *droite* et la *gauche*, choléra celle-là, tremblement de terre celle-ci ; mais je veux dire que c'est surtout à cause de leurs péchés que sont venus fondre sur l'Italie et sur Rome en particulier tous ces châtimens qui ont atteint tout le monde indistinctement ; et s'ils ne servent peut-être qu'à endurcir le cœur des coupables, ils doivent au moins faire ouvrir les yeux à ceux qui gémissent sous l'oppression et les leur faire tourner vers Dieu.

Ce sont les personnes attachées au service de l'Église, les prêtres séculiers et réguliers, qui doivent surtout se recueillir pour examiner leurs propres consciences, et

voir s'ils n'auraient point contribué, si peu que ce soit, à attirer les châtimens de Dieu.

Certes, mon cœur souffre d'avoir à vous exposer le spectacle de mille maux, mais je ne puis cacher ce que tout le monde sait. Il ne nous reste donc qu'à dissiper toutes les incertitudes et à nous défier de nos adversaires, même quand ils nous font entendre des paroles de conciliation et de concorde, à élever nos cœurs vers Dieu pour nous unir de plus en plus à lui, et attendre de lui seul notre force et notre consolation.

Qu'il nous bénisse, et que par sa bénédiction il nous communique un nouveau courage pour combattre, nous inspire une nouvelle confiance et nous excite à espérer jusqu'au jour où nous pourrons voir notre espérance transformée en une consolante réalité.

*Benedictio, etc.*

— Nous savions déjà que pour bien des raisons les discours du Saint-Père étaient un sujet de lecture même pour les ministres et les députés italiens; et quelques-uns ont été fortement tentés de les entendre de leurs propres oreilles. On dit même que le fameux député Salvatore Marelli a pu réussir à se faufiler avec certains de ses collègues dans l'immense députation du quartier des Monti, reçue dans la salle dite Ducale, le 27 octobre 1872, comme on peut le voir à la page 85 de ce volume. Mais qui aurait jamais supposé que ces discours eussent prêté matière à considérations, non plus politiques, mais bien théologiques, aux députés italiens? Et pourtant, c'est ce que l'ex-député Piola nous montre par le fait. Rien de plus opportun, rien de plus juste vraiment, car ce discours est fait précisément pour les députés, qu'ils soient avec le choléra ou avec le tremblement de terre, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à la droite ou à la gauche. Mais voilà que Piola tourne ses considérations d'un autre côté, et pour rendre la pareille au Pape, il veut prouver, dans un article publié dans la *Perseveranza*, n° 49, que sa doctrine est anticatholique, comme le constate, d'après lui, l'enseignement du Pape contenu dans ces paroles : *Tous ces châtimens (dont parle le Saint-Père) sont attirés par les injustices énormes de ceux qui ont abusé de la force.* Le Pape a dit la même chose dans plusieurs circonstances, mais il n'y a eu que le choléra et

le *tremblement de terre* capables de le faire observer au député théologien, qui veut prouver que les maux temporels ne sont jamais un châtement du péché; et alors même qu'ils le seraient, ils ne devraient tomber que sur les coupables. Pour prouver ce qu'il avance, il a recours à un passage de l'Évangile, puis à un autre de saint Augustin. Mais laissons-le étudier un peu mieux ces deux livres, si toutefois il les a chez lui, et disons ici ce que n'importe quelle petite fille sait mieux que lui.

1<sup>o</sup> La doctrine catholique est que les maux temporels ne sont pas toujours et pour tout le monde un châtement infligé pour des péchés, mais quelquefois seulement, bien que dans l'ordre de la Providence ces maux aient toujours une fin morale. 2<sup>o</sup> Les maux temporels tombent indistinctement sur les bons comme sur les méchants, mais avec cette différence que pour les bons ils ne sont pas autre chose qu'un moyen d'exercer leurs vertus, tandis que pour les méchants ils sont une véritable punition. 3<sup>o</sup> Le véritable châtement est réservé dans l'autre vie; mais cela n'empêche pas que, même dès cette vie, le Seigneur n'inflige des châtements spéciaux et terribles aux méchants, et c'est pour cela que la *femme du voleur ne rit pas toujours*. 4<sup>o</sup> La cause générale des maux temporels est le péché; la cause éloignée est le péché originel; la cause prochaine est le péché actuel; par conséquent, plus les péchés actuels sont graves et provoquent la colère de Dieu, plus les maux infligés s'appesantissent et se multiplient; et comme nous voyons aujourd'hui d'horribles forfaits, des scandales donnés au sein de la société au détriment de l'Église et suivis de grands châtements, c'est à très-bon droit que le Vicaire de Jésus-Christ enseigne que *tous ces châtements sont attirés par les injustices énormes de ceux qui ont abusé de la force*. Et qui plus est, lorsque ces injustices elles-mêmes servent à éprouver les bons et leur sont une occasion de mériter aux yeux de Dieu, elles sont au contraire un véritable fléau pour ces hommes coupables surtout, qui en attendent la paix avec une vie prospère et heureuse. Est-ce que, par exemple, les deux sections elles-mêmes de la *droite* et de la *gauche*, comme les appelle le Pape, c'est-à-dire le *choléra* et le *tremblement de terre*, ne sont pas un fléau même pour les méchants?

Mais pour mieux attirer l'attention sur un pareil sujet et le rendre plus intéressant pour le lecteur, nous allons reproduire ici ce qu'un esprit perspicace a écrit à ce propos dans la *Voce della Verità*:

## CHOLÉRA ET TREMBLEMENT DE TERRE, C'EST-A-DIRE LA DROITE ET LA GAUCHE.

« Le Saint-Père est toujours heureux dans le choix de ses idées.

« La droite c'est le choléra, et la gauche c'est le tremblement de terre, selon ce qu'a très-bien dit le Saint-Père l'autre jour dans le discours qu'il a adressé à la prélature.

« Nous avons maintenant en Italie le choléra à droite et le tremblement de terre à gauche, comme nous avons une droite cholérique et une gauche turbulente.

« Le choléra produit de mauvaises odeurs comme la droite. Le tremblement de terre n'a d'égard pour rien comme la gauche.

« Le choléra se communique facilement, sans que personne sache comment. C'est un être *conciliateur*, qui s'insinue amicalement. Il vous offre des *garanties* et vous donne la mort. Le tremblement de terre fait du bruit, beaucoup de bruit, comme un homme fou et ivre. Mais il tue moins de monde que le choléra.

« Le choléra, c'est-à-dire la droite, est représenté par les écoles, les universités et les journaux.

« Le tremblement de terre ou la gauche est représenté par les démonstrations, les *meetings* et certains comités.

« Le choléra est traître et vous arrive caché dans des chiffons de papier imprimé. Le tremblement de terre s'annonce par des bourdonnements, des secousses et certains bruits.

« Le choléra vous enlève les forces, vous saisit aux entrailles, vous donne des crampes aux jambes, arrive par la porte à laquelle vous pensez le moins — jusque par la *Porta Pia* — et vous met au lit froid et engourdi. Pour tout remède, il vous purge et vous enlève le peu qui vous reste encore ; le plus ordinairement il vous tue.

« Le tremblement de terre vous effraie, vous fait fuir, renverse votre maison et votre église ; mais si vous retournez à temps, avant que n'arrive la gauche du pays pour vous enlever ce qui vous appartient, vous trouvez encore quelque chose sous les ruines.

« Le tremblement de terre vaut presque mieux que le choléra.

« On découvre la colère de Dieu dans l'un comme dans l'autre.

« Mais plus dans le choléra que dans le tremblement de terre.

« Telle est notre opinion. Mais les *buzzurri* nous ont appris avec quel respect on traite les opinions, et c'est pour cela que si quelqu'un voulait croire que le tremblement de terre est pire que le choléra, nous respectons volontiers leur opinion.



« Le mieux serait de n'avoir ni choléra ni tremblement de terre, ni droite ni gauche.

« Quant à nous, Romains, nous avons le choléra au palais Braschi et le tremblement de terre au Capitole. Il y en a pour tous les goûts. Le cholérique Minghetti est au palais Braschi, et le convulsionnaire Pianciani est au Capitole, tout prêts, l'un et l'autre, à y trouver fortune.

« Minghetti et Pianciani ont déjà servi le Pape l'un comme l'autre, et ne l'ont pas fait *gratis*. Minghetti de Bologne et Pianciani de Spolète ont baisé déjà plusieurs fois le pied de saint Pierre couronné.

« Ils sont même tout prêts à le baiser de nouveau. Ce pied ne craint ni choléra ni tremblement de terre. Il compensera, comme il l'a déjà fait, les bons offices rendus par l'un et par l'autre. — Et nous espérons qu'il le leur fera définitivement — une autre fois.

« Le choléra et le tremblement de terre sont deux choses, de leur nature, passagères et transitoires. Ce sont des châtiments de Dieu. Mais Dieu *non irascitur in æternum*.

« Le choléra Minghetti tend à devenir sporadique, c'est-à-dire de famille. Le tremblement de terre Pianciani voudrait devenir syndic, c'est-à-dire permanent. Mais le maître de la maison n'en veut pas. Il les envoie faire des promenades comme pour le leur faire comprendre. Il n'y a de stable que le pied déjà baisé par ces messieurs. Le choléra et le tremblement de terre, la droite et la gauche se tiennent devant le trône du Très-Haut, sans jamais oser se mouvoir qu'au signe de son pied.

« Le choléra et le tremblement de terre, la droite et la gauche, Braschi et Capitole, Minghetti et Pianciani, n'ont qu'à s'en tenir bien avertis. Après avoir fait un peu de bruit et porté un peu de contagion, ils sont destinés à retomber sous le pied du Christ et de son Vicaire, où ils se sont déjà souvent rencontrés. »

« Tout badinage à part, que l'ex-député Piola consulte un peu le véritable bien de son âme propre et de celles de ses collègues, en les invitant à méditer avec lui, mais avec un cœur droit et sincère, le discours aussi bien que le commentaire, car ce dernier, au milieu de toutes ses plaisanteries, contient cependant de nombreuses vérités qui peuvent servir à quelque chose.

---

## DISCOURS CCLXXVIII.

**A une petite représentation de jeunes enfants romains  
des deux sexes : 8 juillet 1873.**

*Cette audience eut lieu dans la salle du Consistoire.  
La jeune Costanza Giovenale lut cette adresse devant Sa  
Sainteté :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Deux années se sont déjà écoulées depuis que les jeunes enfants catholiques s'unissaient dans la sainte entreprise d'élever chaque jour une prière à la Vierge Immaculée, afin qu'elle sollicitât le triomphe désiré de l'Église et de son Pontife. Notre jeune âge qui se rapproche de cette chère et innocente enfance, et qui de celle-ci nous conduit à la maturité d'une jeunesse accomplie, doit au moins suivre cet exemple. L'adolescence, qui nous permet de mieux connaître les forces de notre corps et la puissance de notre esprit, nous expose aussi, jeunes et inexpérimentés, aux premiers égarements et aux flatteries de l'erreur et du vice. Oh ! comme nous devrions donc, nous, beaucoup mieux que les petits enfants, comprendre le grand malheur actuel, qui est l'empire de l'impiété dont nous sommes tous opprimés ! Avec quelle ardeur nous devons désirer le prompt rétablissement de votre pontificat, pour voir resplendir d'une nouvelle gloire, dans toute sa liberté et toute sa souveraineté, celui que nous appelons notre père, le Vicaire du rédempteur de nos âmes, le Chef infallible de cette Église qui seule peut nous conduire à la vérité, à la vertu, à l'éternelle félicité !

« Et si, pour hâter l'heure solennelle du triomphe, nous ne pouvons encore faire usage de notre industrie et de nos fatigues, nous voulons au moins unir nos prières à celles de l'enfance, et approcher du sacrement de l'amour qui n'est pas encore accordé à un âge si tendre.

« Oui, nous nous adresserons chaque jour à la Mère de Dieu en lui disant un *Salve Regina*, et deux jours de l'année seront consacrés à ap-

procher de la sainte Eucharistie, en appliquant les fruits de cette communion pour Votre Sainteté : le 16 juin qui nous a donné un si grand Pontife, et le 5 mai qui est le jour consacré au culte de ce Pontife qui devra confondre, par son successeur, les nouveaux ennemis de la foi chrétienne.

« Voilà, Très Saint-Père, quels sont nos désirs, voilà quelles sont nos résolutions. Vous qui, au milieu des afflictions où vous plongent tant d'enfants ingrats et rebelles, accueillez avec tendresse les témoignages que la société catholique confiée à vos soins vous apporte de toutes les parties du monde; veuillez aussi accueillir cette preuve d'amour que notre âge vous offre, et imprimer dans nos cœurs, par votre bénédiction, le signe de la croix, afin que ce signe puisse, maintenant et tous les jours de notre vie, faire de nous de vaillants soldats de Jésus-Christ et de son Vicaire. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Puisque vous avez formé de si belles et de si saintes résolutions dès votre jeune âge, tâchez maintenant de les bien conserver. Ayez soin surtout, chers petits enfants, de vous exciter de plus en plus à la ferveur dans la prière, car si vous vous exercez fréquemment dès votre jeunesse à la pratique de la prière, il vous sera plus facile de connaître vos passions et de les vaincre. Ces passions sont petites maintenant que vous êtes jeunes, mais elles deviendront plus fortes avec le nombre des années.

Imitez le saint roi David qui, lorsqu'il était encore jeune comme vous l'êtes, s'exerçait à lutter avec les lionsceaux qui n'avaient pas encore les ongles trop durs et ne pouvaient pas lui faire beaucoup de mal; c'est ainsi qu'étant devenu plus âgé, il put tuer les lions les plus gros et les plus féroces, et terrasser enfin le géant Goliath. De même aussi, en vous rendant maîtres, dès l'âge le plus tendre, des petits défauts, des mauvaises inclinations qui commencent à naître dans votre cœur, il vous sera facile

de vaincre un jour ce terrible géant qu'on appelle le démon, ainsi que les passions violentes qui, comme des lions furieux, montrent leurs ongles et rugissent autour des âmes pour les dévorer.

Et maintenant, afin de vous maintenir fervents dans la prière et constants dans la petite lutte que vous aurez à soutenir contre vous-mêmes, je vais vous fortifier en vous donnant la sainte bénédiction.

*Benedictio, etc.*

— C'est M<sup>me</sup> Maria Valenziani Giovenale qui est la fondatrice et la directrice de cette œuvre si utile et si chère au cœur du Saint-Père. Les petits garçons et les petites filles, que M<sup>me</sup> la fondatrice présenta à Sa Sainteté dans cette circonstance, étaient environ au nombre de trente, mais il y a près de deux mille enfants inscrits. Sa Sainteté donna de beaux objets de piété à la directrice et à tous les enfants présents à l'audience.

---

## DISCOURS CCLXXIX.

**Aux Enfants-de-Marie du diocèse de Frascati :**  
**9 juillet 1873.**

---

*Cette congrégation fut reçue dans la salle du Consistoire, et présentée à Sa Sainteté par S. E. le cardinal Guidi, évêque suburbain de Frascati. M<sup>lle</sup> Maria de Nicola, vice-secrétaire de la congrégation, lut avec ferveur l'adresse suivante :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Voici donc, Très Saint-Père, que grâce aux soins paternels de notre bien-aimé pasteur, il est permis aussi à vos plus humbles ser-

vantes, aux Enfants-de-Marie de tout le diocèse de Frascati, de paraître en votre présence, et de se prosterner humblement et respectueusement à vos pieds.

« Quelle joie ne ressentent pas nos cœurs pour une faveur aussi signalée ! De quelle douce émotion ne sont pas pénétrés nos esprits au souvenir d'un si grand bienfait ! Ici, à l'aspect suave de votre visage, Très Saint-Père, et aux doux accents des paroles de vie éternelle que vous faites entendre, nous sentons notre foi se raviver, notre charité se raffermir et notre espérance se renouveler. Et si partout ailleurs qu'ici notre cœur est affligé et oppressé par le spectacle le plus navrant que l'impiété expose à nos regards dans ces jours, c'est bien ici qu'il peut goûter quelque consolation et qu'il se sent fortifié par une nouvelle vigueur. Ah ! que ne nous est-il donné, à nous aussi, Très Saint-Père, par nos vœux et notre amour pour vous, de pouvoir soulager un peu la douleur excessive que vous devez naturellement ressentir pour tous les maux si déplorables qui oppriment l'Église du Seigneur de la manière la plus cruelle ! Que ne nous est-il accordé de calmer au moins un peu l'amertume de cette prison que vous endurez depuis bientôt trois ans, par suite de la méchanceté d'enfants ingrats !

« Oh ! non, Très Saint-Père, nous ne cesserons jamais d'adresser des prières pour vous au Très-Haut, et nous avons la ferme confiance que nos supplications, unies à celles de tous les catholiques de l'univers, seront enfin écoutées avec bonté par le Tout-Puissant, et que, brisant une bonne fois la verge avec laquelle il vous frappe, il voudra consoler l'Église militante tout entière en lui accordant le triomphe après lequel nous soupignons tous.

« Et vous, Très Saint-Père, ne rejetez pas les sentiments de notre filiale affection. Veuillez au contraire les accueillir avec bienveillance, en même temps que la légère offrande que nos facultés nous permettent de vous présenter ; et lorsque nous nous prosternons dévotement à vos pieds, le cœur rempli de la plus profonde vénération et de la dévotion la plus sincère envers l'illustre Vicaire de Jésus-Christ, daignez vous-même implorer sur nous et sur nos familles les célestes bénédictions. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Je suis heureux d'entendre ces beaux sentiments exprimés par la bouche des *Enfants-de-Marie*, et de savoir

qu'ils sont profondément gravés dans leurs cœurs. Le Seigneur accueillera sans aucun doute les prières que lui adressent des âmes qui lui sont si chères, et je suis sûr que vous aurez un jour ce que vous désirez et ce que vous attendez avec toute l'Église, c'est-à-dire la paix.

Pour vous, rappelez-vous toujours que vous êtes les *Enfants de Marie*; que votre vie soit en rapport avec ce beau titre, et tâchez d'en montrer ainsi votre reconnaissance à la très-sainte Vierge. Ayez surtout sous les yeux l'image de Notre-Dame des Douleurs, ce qui veut dire que vous devez souvent penser à tout ce qu'a souffert là Sainte-Vierge, et cette pensée sera comme un antidote contre le venin de toute espèce de suggestion diabolique.

Vous êtes ennemies de la vie inactive, et vous vous consacrez volontiers aux œuvres matérielles et spirituelles. Que Dieu vous confirme dans ces saintes dispositions. Je vous remercie de la consolation que vous êtes venues m'apporter, et je vous fortifie dans vos sentiments et dans vos bonnes dispositions en vous donnant la bénédiction.

Je bénis le pasteur, le troupeau et tout le peuple de la ville et du diocèse de Frascati, mais je vous bénis tout particulièrement, vous qui êtes ici présentes, ainsi-que vos familles.

*Benedictio, etc.*

— On présenta une offrande de 200 fr. pour le denier de Saint-Pierre. Nous donnons ici les noms de quelques jeunes associées : Annetta Rocchi, directrice; Luigia et Vittoria Luzzi, Marianna-Angelini Luzzi, Luisa Santovetti, Marietta d'Ottavio, Luisa Tribuzi, Luisa Ciampetti, Giulia Favali, Maddalena Bottomei. Toutes ces associées sont de Frascati. Zena Clementi, Carolina Roncacci, Silvia Gentilini; ces trois dernières sont de Grottaferrata, et elles étaient accompagnées de leur propre curé, le R. P. Domenico Guerra, religieux de Saint-Basile.

Il y en avait aussi un très-grand nombre de plusieurs autres

endroits, par exemple de Rocca di Papa, sous la conduite de D. Angelo Andreuzzi; de Montecompati, sous la direction de l'archiprêtre D. Dionisio Xuereb. Une dame anglaise qui habite Frascati, M<sup>me</sup> Livinia Straker, s'était unie à cette congrégation.

---

## DISCOURS CCLXXX.

**Aux Enfants-de-Marie de la *Trinità dei Monti* :  
11 juillet 1873.**

---

*Cette nombreuse et noble congrégation fut reçue dans la salle du Consistoire. La présidente, M<sup>me</sup> Maria Schneider, prononça ces quelques paroles devant Sa Sainteté :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« J'ai l'honneur de présenter à Votre Sainteté la congrégation des Enfants-de-Marie de la *Trinità dei Monti*, impatientes depuis plusieurs mois de revoir leur Père et leur Souverain. Veuillez agréer en même temps, Saint-Père, cette petite offrande de vases sacrés, que vous font les Enfants-de-Marie, comme un témoignage de leur dévotion et de leur piété.

« Daigne Votre Sainteté nous accorder la bénédiction apostolique que nous implorons du plus profond de notre cœur. »

---

*Sa Sainteté observa avec un grand étonnement et une grande complaisance le magnifique présent qu'on lui offrait de sept calices et de cinq ciboires; puis, après avoir fait le tour de la salle en admettant au baiser de la main chacune des nobles associées, elle adressa ces quelques mots :*

Vous êtes les Enfants-de-Marie : cette bonne mère prêtera donc une oreille attentive à ce que vous lui

demanderez. Eh bien ! adressez-lui cette prière, très-courte à la vérité, mais la plus nécessaire de toutes : suppliez-la de vous assister pendant votre vie, mais plus spécialement à l'heure de votre mort, et dites-lui en vous servant des paroles que vous fournit l'Église :

*Quando corpus morietur  
Fac ut animæ donetur  
Paradisi gloria.*

O Marie, après nous avoir bénies, nous et nos familles, pendant cette vie, n'oubliez pas de nous bénir à l'heure de notre mort, afin que nous ayons toutes la consolation de voir nos âmes admises à la gloire du paradis :

*Quando corpus morietur  
Fac ut animæ donetur  
Paradisi gloria. Amen.*

*Benedictio, etc.*

— Sa Sainteté avait fait préparer une belle corbeille pleine de fleurs, ainsi que des petites images que M<sup>me</sup> la présidente distribua à toute la congrégation.

---

## DISCOURS CCLXXXI.

**A une représentation de la Fédération Pie :**  
**17 juillet 1873.**

---

*Sa Sainteté reçut cette représentation dans la salle du Consistoire. M. le chevalier Paul Mencacci, président de*



*tour, lut cette magnifique adresse que le Saint-Père entendit debout :*

### TRÈS SAINT-PÈRE,

« Représentants des associations catholiques de Rome, réunies sous le titre de Fédération Pie, nous venons cette fois devant Votre Sainteté pour lui offrir nos félicitations, nos vœux, nos remerciements, nos protestations, pour lui adresser une prière.

« La grande confiance qui nous animait, et la dévotion que nous avions pour votre auguste personne nous avaient rendus présomptueux ; mais Dieu nous imposait par votre dernière maladie une terrible épreuve bien capable d'attirer nos regards vers lui. La peur nous a fait trembler, nous avons été saisis d'une immense angoisse ; mais les prières des serviteurs de Dieu vous ont rendu la santé et la force, et ont raffermi les espérances du monde chrétien. Nous vous félicitons donc, Saint-Père, et tout en vous félicitant nous adressons nos humbles actions de grâces au Seigneur.

« Nous vous présentons un vœu, Très Saint-Père, et notre vœu est celui de l'humanité entière restée fidèle aux véritables principes : c'est-à-dire que vous puissiez bientôt recouvrer une parfaite liberté dans l'exercice de votre ministère, afin qu'il vous soit possible d'accomplir par le grand concile du Vatican, suspendu pour un temps précisément à pareils jours, l'œuvre de la restauration chrétienne et sociale qui doit préserver la société actuelle de l'abîme au-dessus duquel elle se trouve suspendue.

« Nous vous devons un remerciement, et ce remerciement, oh ! qu'il doit être cordial et sincère ! puisque vous avez daigné exaucer l'humble demande que nous unissions à celle des pèlerins de France. Vous l'avez exaucée, et voilà que dans le monde entier, partout où Jésus-Christ est connu et adoré, un mouvement immense est lancé dans le but d'adresser au ciel des prières pour vous, pour votre Rome, pour la malheureuse Italie, pour la France repentante, pour le monde entier. Et Dieu exaucera ces prières : oui, il les exaucera, parce que Dieu ne fait rien en vain ; et il a opéré en nous l'œuvre de la plus grande miséricorde en imprimant dans nos cœurs une volonté si forte de prier, et de prier pour de telles fins. Et nous, Romains, nous prions particulièrement dans ces saints jours où nos pères vénéraient et acclamaient par les rues pavoisées de notre chère patrie, aujourd'hui si indignement profanée à cause de nos péchés, l'image du Sauveur Jésus, vrai Dieu et vrai homme, qui, au temps du glorieux saint

Léon IV, dont l'Église fait la fête aujourd'hui, frappait de mort le monstre contagieux qui désolait Rome alors, ce monstre emblème frappant de celui, beaucoup plus terrible encore, qui nous opprime aujourd'hui.

« Or, Très Saint-Père, au milieu de l'indignation dont nos cœurs sont saisis et des larmes de la plus profonde douleur, nous devons aussi vous exprimer une triple protestation d'amour, d'admiration et de vénération. Et puisque les misérables sectateurs de l'impie qui a proféré l'énorme blasphème dont le monde a frémi ont osé vous insulter en vous donnant un nom que nos lèvres refusent de répéter, nous qui sommes, malgré notre indignité, les véritables représentants de la vraie Rome catholique, nous vous acclamons du nom de saint par votre divin caractère et par l'auguste dignité dont Dieu vous a investi; admirable par vos tribulations qui surpassent tout ce que l'on peut imaginer; aimable par vos vertus apostoliques; grand par les grandes choses que Dieu a opérées en vous. Les malheureux qui ont commis le sacrilège d'envahir votre Rome blasphèment contre vous, et nous, nous vous bénissons; ils cherchent à faire de vous un objet de dérision, tandis que nous ne cessons de vous admirer; ils vous affligent, et nous vous consolons; ils vous chargent d'imprécations, lorsque nous accumulons sur votre chef auguste et vénéré nos souhaits, nos vœux et vos bénédictions.

« Il nous reste à vous adresser une prière; et cette prière, Très Saint-Père, nous la faisons pour nous, pour notre patrie affligée, outragée, diffamée; pour nous qui, au milieu du feu ardent de cette nouvelle fournaise de Babylone chauffée sept fois pour nous détruire, élevons nos mains tremblantes vers vous, ange du Seigneur, afin que vous nous consoliez par votre présence, que vous nous fortifiez par vos prières, que vous nous sauviez par votre force et votre constance. Et comme votre prédécesseur, l'invincible saint Grégoire VII, éteignit par sa bénédiction les flammes du Vatican et le rendit dans toute son intégrité aux défenseurs consternés de Rome contre l'impie et perfide roi de Germanie, éteignez aussi par votre bénédiction le feu, bien autrement devastateur, lancé sur Rome par la secte diabolique qui y fait une destruction sacrilège.

» Voilà, Très Saint-Père, que l'épreuve suprême est imminente. Tout nous le dit, un pressentiment universel nous l'annonce. La lutte prochaine que l'enfer nous prépare depuis déjà longtemps fait frissonner; déjà les organes de la franc-maçonnerie, même la plus finement hypocrite, vomissent feu et flammes contre vous et contre nous, contre la capitale vénérée de Jésus-Christ sur la terre, et ils menacent

ouvertement de la dernière destruction, vous, nous, tous les bons chrétiens et tout ce qui appartient à la religion chrétienne. Mais nous sommes avec vous, nous sommes étroitement unis à vous, Très Saint-Père, et nous ne craignons rien. Nos familles, nos enfants et tous nos biens vous appartiennent ; et puisque, dans les temps barbares, les peuples et les princes se donnaient à saint Pierre pour se soustraire à une puissance tyrannique, nous nous donnons encore une fois à vous en ce moment solennel, à vous qui êtes l'auguste successeur de saint Pierre ; et nous vous consacrons de nouveau cette chère et sainte patrie de toutes les nations chrétiennes, mais qui, grâce à Dieu, est plus spécialement notre patrie bien-aimée. Et vous, Très Saint-Père, bénissez-la, sauvez-la par vos prières : Marie, la Vierge Immaculée, ne pourra rien vous refuser.

« Agréez, Saint-Père, ces expressions sincères qui partent de notre cœur ; rendez nos prières plus efficaces par votre bénédiction, et nous-mêmes plus dignes de la grâce que nous sollicitons depuis si longtemps et avec tant de ferveur. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Oui, c'est très-vrai, l'enfer s'est déchainé contre nous, mais néanmoins je vaincrai.

Et je vaincrai, non pas par ma propre vertu, mais par la vertu de Dieu, par l'intermédiaire de la très-sainte Vierge et par le secours que vous me prêterez vous-mêmes, vous qui avez été, qui êtes et qui serez ma joie et ma couronne : *Gaudium meum et corona mea*, pour me servir des paroles de l'apôtre. Combattons donc sans craindre les puissances ennemies, dont les armes ne peuvent résister longtemps, car après tout ils combattent pour le mensonge et l'iniquité, tandis que nous combattons pour la vérité et la justice.

Sans doute Dieu ne manifeste pas encore l'effet de sa bonté en se rendant à nos prières ; mais rappelez-vous que s'il témoigna un certain empressement à exaucer le

centurion, il se montra cependant sourd aux prières de la femme qui voulait obtenir la guérison de sa fille.

Mais cette femme ne se découragea point ; et bien que Jésus-Christ lui eût dit qu'il ne fallait pas jeter le pain des enfants aux chiens, elle lui répondit humblement : « Mais, Seigneur, on ramasse pourtant, même pour les chiens, les miettes qui tombent de la table des maîtres. » Aussitôt Jésus-Christ est saisi d'un sentiment d'une vive admiration ; il accueille favorablement ces paroles pleines de foi et inspirées de l'esprit de Dieu qui agissait déjà sur son cœur ; et s'il avait dit du centurion : *Non inveni tantam fidem in Israel*, il s'adresse à cette femme et s'écrie : *O mulier, magna est fides tua!* et il exauce sa prière.

Ranimons donc notre foi, nous aussi, et soyons pleins de cette foi qui ne chancelle jamais, et qui trouve un si juste symbole dans le poisson, car de même que le poisson se tient ferme au milieu des eaux agitées de la mer orageuse. ainsi la foi vraie et forte ne se laisse abattre par aucune contrariété, par aucune persécution.

Animés de cette foi vive, attendons, prions et demandons la paix à Dieu avec ferveur. Demandons la paix pour nous, pour moi et pour tant de millions d'âmes dispersées sur tous les points du monde catholique.

Que Dieu confirme les paroles que je viens de vous dire et les sentiments dont vous êtes animés pendant que je vous donne, avec toute l'effusion de mon cœur, la bénédiction apostolique.

*Benedictio, etc.*

— Voici les noms de tous les représentants : marquis Giuseppe Donati, secrétaire de la Fédération Pie ; M<sup>r</sup> D. Luigi des comtes Macchi, président de la Société Pie préservatrice de la lecture des mauvais livres ; avocat Giovanni Frascari, secrétaire général de la Société primaire romaine pour les intérêts catholiques ; marquise D. Chiara.

Antici-Mattei, directrice générale de la Pieuse-Union des dames catholiques de Rome ; Francesca Rey, secrétaire général de la même Pieuse-Union ; commandeur Gioacchino Monari, vice-président de la Société romaine des Reduci ; Antonio Cecchi, secrétaire de la même société ; marquis Girolamo Cavalletti, président général de la Société primaire catholique, promotrice des bonnes œuvres à Rome ; D. Rinaldo Deggiovanni, vice-président général de l'Association primaire catholique, artistique et ouvrière de secours mutuels ; professeur Filippo Tolli, vice-président général de l'Association de Saint-Charles pour la propagation de la bonne presse ; Attilio Ambrosini, secrétaire général de la même association ; marquise Anna Maria Giustiniani, vice-présidente de la Pieuse-Union primaire des dames protectrices des jeunes servantes ; Teresa Cevola Martignoni, secrétaire de la même Pieuse-Union.

Sa Sainteté entendit debout la lecture de la longue adresse, et répondit aussitôt avec cette facilité et cette vigueur dont est empreint le discours.

---

## DISCOURS CCLXXXII.

**A une députation de peintres allemands :  
20 juillet 1873.**

---

*M. François von Rohde présenta à Sa Sainteté une adresse souscrite par plus de deux cents peintres allemands. M. Charles Jaenig, sous-directeur de l'Anima, lut ensuite devant le Saint-Père ces quelques mots :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Parmi les glorieux fastes de votre pontificat, l'encouragement que Votre Sainteté accorde aux beaux-arts avec une munificence incomparable ne tient certainement pas la dernière place.

« Il n'est que trop vrai qu'on vous a enlevé pour un temps les moyens qui vous étaient nécessaires pour continuer une telle protection ;

mais ceux qui en ont agi de la sorte ne peuvent empêcher le Chef du monde civilisé d'élever sa voix puissante pour encourager et animer ceux qui, dans l'art, se tiennent au vrai, à l'honnête et au sublime, et de condamner tous ceux qui, abusant de leur talent, se contentent de limiter les beaux-arts aux sujets rebutants du paganisme.

« Les artistes les plus distingués de l'Allemagne, en vous envoyant l'adresse que nous vous présentons ici, Très Saint-Père, vous adressent aussi une humble prière, en implorant auprès de vous un encouragement par la bénédiction apostolique. »

---

### *Le Saint-Père répondit :*

C'est très-volontiers que je donne ma bénédiction aux bons et habiles artistes d'Allemagne, car ils en sont bien dignes. Qu'ils continuent à maintenir à toute sa hauteur le prix de l'art qu'ils cultivent en se conformant aux inspirations du bienheureux Angelicus de Fiesole. C'est le meilleur modèle qu'ils puissent imiter. Le bienheureux, en effet, fut un peintre tel, qu'après avoir édifié le monde avec son pinceau pur et sublime, il mérita d'aller occuper une place glorieuse dans le ciel, d'où il avait reçu ses nobles conceptions.

Le grand Raphaël se servit du même moyen, lui aussi, dès le commencement de sa carrière, et donna au monde de sublimes chefs-d'œuvre ; il finit par décliner plus tard en se fixant plus à la terre qu'au ciel, et quelquefois, s'oubliant comme bien d'autres, il abandonna les sujets religieux pour se livrer aux profanes. Dites donc à tous ces bons peintres allemands que je leur donne ma bénédiction, et les exhorte à persévérer dans la voie qu'ils ont commencé à parcourir. Dites-leur que j'invoque sur eux la grâce et l'assistance du Seigneur, car sans cette assistance divine il n'y a pas de génie capable de saisir le beau et de l'exécuter.

*Benedictio, etc.*

— Il s'est formé en Allemagne une école de bons peintres, mais malheureusement aussi impies qu'ils sont habiles dans leur art. Ils dépensent tout leur savoir faire à créer des productions honteuses, portant ainsi le plus grave dommage aux mœurs. Il n'y a pas jusqu'aux choses les plus saintes et aux actes les plus augustes qui regardent l'Église et le souverain Pontife qui ne soient tournés en dérision par ces peintures. Pour contrebalancer cette école infâme, les meilleurs artistes d'Allemagne se sont réunis pour en former une autre animée d'un esprit directement opposé. Leur but principal est de s'appliquer à la composition de sujets capables d'exciter à la piété et de rehausser autant que possible les actes du Saint-Siège et du Pontife qui l'occupe. Parmi ces meilleurs artistes, nous pouvons signaler ici les célèbres Fübrieh, Achtermann, Seitz, Fluty, Plattner, Klein, Seinle, Veit, Wittmer, Soldaticz, sans compter tous les autres qui avaient signé l'adresse avec eux et qui demandaient la bénédiction du Pape pour eux et leur magnanime entreprise.

---

## DISCOURS CCLXXXIII.

**Ou allocution adressée aux Éminentissimes Cardinaux :  
25 juillet 1873.**

---

Ce que nous avons annoncé, vénérables frères, dans l'allocution que nous vous adressions vers la fin de l'année dernière, c'est-à-dire que nous serions peut-être obligé de parler encore des vexations qui se renforcent de plus en plus chaque jour contre l'Église, aujourd'hui qu'est consommée l'œuvre d'iniquité que l'on méditait alors, notre devoir nous commande de le faire, car il nous semble entendre retentir à nos oreilles une voix qui nous ordonne de crier.

A peine eûmes-nous appris qu'on devait proposer au Corps législatif la loi qui, même dans cette auguste cité

comme dans le reste de l'Italie, devait supprimer les congrégations religieuses, et exposer les biens ecclésiastiques à la vente publique, en exécution d'une scélératesse aussi impie, nous avons condamné le projet de cette loi infâme, quel qu'il fût; nous avons déclaré nulle toute acquisition de ces biens ecclésiastiques usurpés par la violence, et nous avons rappelé que les auteurs et les fauteurs de pareilles lois encourent les censures *ipso facto*. Or, cette loi, qui n'est pas seulement condamnée par l'Église comme contraire à son propre droit et au droit divin, mais qui est aussi publiquement réprouvée par la jurisprudence comme directement en contradiction avec tout droit naturel et humain, et par conséquent absolument nulle de sa nature, cette loi a cependant reçu l'approbation du Corps législatif et du Sénat, et elle vient d'être sanctionnée par l'autorité royale.

Nous croyons, vénérables frères, devoir nous abstenir de répéter ce que nous avons tant de fois et si longuement exposé, pour détourner les chefs du pouvoir de leur inique attentat relativement à l'impiété d'une telle loi, à sa malice, à son but et aux désastreuses conséquences qui doivent s'en suivre. Mais le devoir qui nous est imposé de défendre l'Église et de revendiquer ses droits, le désir de prévenir les imprudents, et la charité qui nous presse envers les coupables eux-mêmes, nous contraignent à déclarer hautement à tous ceux qui n'ont pas craint de proposer, d'approuver, de sanctionner une loi d'une si grande iniquité, à tous ceux qui la publient, qui la favorisent, qui l'appuient, qui y adhèrent, qui l'exécutent, et en même temps à tous ceux qui acquièrent des biens ecclésiastiques, non seulement que tout ce qu'il ont fait ou feront en ce sens est caduc, nul et de nul effet, mais que tous, sans exception, sont frappés de l'excommunication majeure, ainsi que des autres censures et des peines ecclésiastiques



portées par les saints canons, les constitutions apostoliques, les conseils généraux, et en particulier par le concile de Trente ; qu'ils encourent tous les plus grandes rigueurs des vengeances divines, et se trouvent dans un péril imminent de damnation éternelle.

Cependant, vénérables frères, lorsque les secours nécessaires à notre suprême ministère nous sont enlevés de jour en jour, lorsque l'on accumule injures sur injures contre les choses et les personnes sacrées, lorsque les persécuteurs de l'Église, soit de l'Italie, soit en dehors d'Italie, semblent conspirer et réunir leurs forces pour supprimer complètement toute espèce de juridiction ecclésiastique, et spécialement pour empêcher peut-être la libre éléction de celui qui devra occuper la chaire de Pierre comme Vicaire de Jésus-Christ, que nous reste-t-il à faire, si ce n'est de chercher un refuge auprès de Celui qui est riche en miséricorde et qui n'abandonne pas ses serviteurs dans le temps de la tribulation ?

Nous voyons, en effet, cette vertu de la divine Providence se manifester clairement dès aujourd'hui dans l'union parfaite de tous les évêques avec ce Saint-Siège, dans leur fermeté si pleine de noblesse contre des lois iniques et contre l'usurpation des droits sacrés ; dans les nombreuses marques d'attachement inébranlable de toute la famille catholique pour ce centre de l'unité ; dans cet esprit vivifiant qui fait que la foi et la charité, prenant une nouvelle force et un nouvel accroissement, se répandent de toute part en bonnes œuvres dignes des plus beaux temps de l'Église.

Efforçons-nous donc de hâter les jours désirés de la clémence divine. Que tous les catholiques répandus sur la surface de la terre s'unissent pour faire d'un commun accord une sainte violence à Dieu ; que tous les évêques y excitent leurs curés, et leurs curés leur propre peuple.

Jetons-nous aux pieds des autels, et prosternés humblement devant Dieu, crions-lui : *Venez, Seigneur, venez, ne tardez pas ; pardonnez à votre peuple, remettez-lui ses péchés, voyez notre désolation. Ce n'est point en vue de nos mérites, mais à cause de vos miséricordes infinies, que nous vous adressons nos humbles prières ; faites sentir votre puissance, et venez ; montrez-nous votre face, et nous serons sauvés.*

Quelque sentiment que nous ayons de notre propre indignité, ne craignons cependant pas de nous approcher du trône de la grâce. Implorons-la par l'intermédiaire de tous les saints, et en particulier par l'intercession des saints apôtres et du chaste époux de la mère de Dieu ; demandons-la surtout au nom de la Vierge Immaculée : ses prières auprès de son fils ont presque la vertu d'un ordre. Mais ce à quoi nous devons nous appliquer sérieusement tout d'abord, c'est à purifier notre conscience de toutes les œuvres de mort, car *Dieu abaisse ses regards sur les justes, et ses oreilles s'ouvrent à leurs prières.* Afin donc de parvenir plus sûrement et plus parfaitement à cet état, nous accordons, de notre autorité apostolique, à tous les fidèles qui, s'étant confessés et approchés de la sainte communion, s'appliquent aussi à prier pieusement pour les nécessités de la sainte Église, une indulgence plénière à gagner une fois, laquelle indulgence pourra être appliquée aux fidèles défunts au jour indiqué par l'ordinaire dans chaque diocèse.

Pour nous, vénérables frères, quelque nombreuses que soient les tempêtes qui fondent sur nous, quelque graves que soient les persécutions et les tribulations que nous avons à souffrir, nous ne devons cependant pas nous laisser abattre. Mettons toute notre confiance en Dieu, et Dieu ne permettra pas que ceux qui espèrent en lui soient confondus. C'est Dieu lui-même qui nous l'a dit, et il ne peut manquer à sa parole : *Il a espéré en moi, et je l'ai délivré.*

## DISCOURS CCLXXXIV.

**Aux évêques nouvellement préconisés  
le 25 juillet 1873.**

---

*Les nouveaux évêques présents, réunis dans la salle du Trône, étaient ceux de Mondovi, Volterra, Biella et Montefiascone. Après leur avoir donné le rochet, Sa Sainteté leur a adressé le discours suivant :*

J'ai célébré ce matin le saint sacrifice de la messe pour les évêques qui viennent d'être préconisés dans le consistoire, ainsi que pour tous les fidèles qui leur seront confiés, et maintenant, à la bénédiction que je vais leur donner à tous, j'ajouterai quelques mots qui pourront être pour eux un souvenir salutaire.

Jean-Baptiste envoya un jour quelques-uns de ses disciples vers le divin Sauveur, dans le but unique de les éclairer sur la personne du vrai Messie, et il les chargea de lui demander s'il l'était véritablement. Que répondit Jésus? Il ne dit pas : « Je le suis ; » non, mais il répondit : « Allez dire à Jean que les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent, les morts ressuscitent, et les pauvres sont évangélisés. » Or, Jésus-Christ voulait dire par là que ses œuvres prouvaient sa mission divine, et qu'il était réellement le Messie.

C'est ce que je vous dis à vous-mêmes, bien chers frères. Faites en sorte que le monde reconnaisse que vous êtes des évêques dignes de ce nom par les exemples de sainteté que vous lui donnerez et les paroles édifiantes que vous lui adresserez. Croyez-le, en agissant de la sorte, le

monde vous reconnaîtra bien vite, et vous accueillera avec les marques de la joie la plus sensible, et avec toute l'affection d'enfants dévoués. Il est bien vrai que vous trouverez une certaine classe d'hommes qui vous dira : *Tu quis es?* C'est à ces hommes surtout qu'il faut répondre par les faits et par les exemples.

Ces hommes, qui occupent en ce moment des postes élevés, par une permission particulière de Dieu, vous seront opposés, et empêcheront qu'on ne vous rende ce qui vous appartient ; quelquefois même ils s'opposeront au libre exercice de votre juridiction épiscopale, et seront comprendre de quelque manière la mauvaise volonté qui les anime envers la liberté de l'Église. Montrez-vous pleins de charité et de mansuétude à leur égard ; mais lorsque vous vous apercevrez qu'en agissant de la sorte vous ne pouvez rien obtenir, armez-vous de courage et de zèle, et sachez dire avec saint Jean-Baptiste : *Non licet*. Ne craignez point ; Dieu est avec vous, et il vous donnera toujours la force et la vigueur nécessaires pour défendre les droits de son Église.

Une forte lutte vient de se déclarer ces derniers jours entre quelques évêques et un gouvernement catholique d'Amérique. Les francs-maçons sont parvenus jusque-là et pénétrèrent partout ; et non contents de siéger parmi les conseillers du souverain, ils cherchent encore à se faufiler jusque dans les associations pieuses, pour tâcher d'en faire partie. C'est ainsi qu'ils veulent s'introduire dans les confraternités, en disant que les francs-maçons de cette partie de l'Amérique ne sont pas condamnés, parce qu'ils ne sont pas, comme ceux qui sont en Europe, hostiles à la religion, mais bien plutôt une société qui s'occupe d'œuvres de charité. Ce qu'ils disent là est faux : ils sont tout aussi bien excommuniés et anathématisés que les autres.

En attendant, ils ont avancé jusqu'où ils avaient déter-

miné de le faire; et maintenant que les évêques disent avec saint Jean-Baptiste : *Non licet*, ils crient; ils menacent, ils soulèvent le peuple, et compromettent l'Église et le trône. Si on avait dit *non licet* dès le principe; de meilleurs effets s'en seraient suivis, tandis que maintenant le peuple républicain, les hommes pervers et les ministres eux-mêmes se déclarent, de la manière la plus cruelle, contre les évêques, pour soutenir ces sectaires condamnés par l'Église, et produire ainsi ces graves scandales dont on est témoin, avec ces bouleversements que l'on a tout lieu de craindre.

Aussi, bien chers frères, ne devez-vous pas manquer de vous y prendre à temps toutes les fois que des occasions de prétentions injustes se présenteront, et de vous écrier : *Non licet*. Ne craignez rien, car, je le répète, Dieu est avec vous, et il sera avec vous même sous les coups de la persécution; c'est ce qu'il est facile de voir par la conduite que tiennent les évêques dont je vous ai parlé : ils résistent courageusement contre toute espèce de prétentions injustes. Demeurons donc toujours unis les uns aux autres, et combattons vaillamment le plus noble des combats, tel que celui que nous devons soutenir pour procurer la gloire de Dieu, défendre les droits de l'Église et préserver la famille humaine tout entière des malheurs qui la menacent.

Je renouvelle les bénédictions que je vous ai déjà données, et je prie Dieu de les faire descendre sur vous qui êtes ici présents, sur vos frères absents, ainsi que sur tous les diocèses qui leur sont confiés, en leur qualité de pasteurs et de docteurs.

*Benedictio, etc.*

— La lutte entre l'évêque dont veut parler le Saint-Père et le gouvernement, dans l'empire du Brésil, a commencé de cette manière :

L'évêque de Fernambouc s'étant aperçu que deux hommes, appartenant à la franc-maçonnerie, faisaient tout leur possible pour entrer dans une confraternité, s'acquitta de son devoir en s'y opposant, et publiant dans son diocèse un mandement, dans lequel il disait que les francs-maçons du Brésil étaient excommuniés comme ceux de n'importe quelle autre contrée du monde. La confraternité prit la défense des hommes de la secte, faisant ainsi connaître qu'elle en comptait déjà d'autres parmi ses membres. L'évêque se montra toujours plein de fermeté, suivant en cela l'impulsion de son propre zèle et les conseils du Saint-Siège. La confraternité eut recours au ministère et à l'empereur, qui s'opposèrent à la volonté de l'évêque et appuyèrent les hommes de la secte.

Voici les noms des sièges pourvus, avec ceux des évêques et archevêques respectifs :

*Église métropolitaine d'Aix*, M<sup>r</sup> Théodore-Augustin Forcade, transféré de Nevers.

*Église métropolitaine de Chambéry*, M<sup>r</sup> Pierre-Anastase Pichenot, transféré de Tarbes.

*Église métropolitaine de la Très-Sainte-Trinité de Buenos-Ayres*, M<sup>r</sup> Frédéric Aneyros, transféré d'Ancona *in partibus infidelium*.

*Église métropolitaine d'Agria*, M<sup>r</sup> Giuseppe Samossa, transféré de Scopusio.

*Église métropolitaine de Mitilène in partibus infidelium*, R. D. Antonio Giuseppe de Freitas Honoré, prêtre de Coïmbre, proviseur et vicaire général du patriarcat de Lisbonne, docteur en théologie et député suffragant du même patriarcat.

*Église cathédrale de Montefiascone*, M<sup>r</sup> Concetto Focaccetti, transféré de Istri *in partibus infidelium*.

*Église cathédrale de Volterra*, R. D. Ferdinando Capponi, prêtre de Florence, chanoine de cette métropole, membre de la congrégation pour les ordinants et secrétaire de la congrégation pour les legs pieux, vicaire général de Fiesole et docteur en théologie.

*Église cathédrale de Reggio d'Emilia*, R. D. Guido comte Rocca, prêtre et chanoine de cette même cathédrale, où il remplit les fonctions de pénitencier, examinateur pro-sinodal, député du séminaire du diocèse et docteur en théologie.

*Église cathédrale de Mondovi*, R. D. Placido Pozzi, prêtre de ce diocèse, jouissant du titre d'archidiaacre de la cathédrale, professeur et directeur du séminaire de la même ville, vicaire capitulaire de ce siège vacant et docteur en théologie.

*Église cathédrale de Biella*, R. D. Basilio Leto, prêtre de Vercelli,

chanoine-prévôt et curé de l'église collégiale et paroissiale de Trino, vicaire forestier et docteur en théologie.

*Église cathédrale de Szathmar*, R. D. Laurent Schlauch, prêtre du diocèse du Csnad, chanoine de la cathédrale et docteur en théologie.

*Église cathédrale de Tarbes*, M. l'abbé Benoît-Marie Langénioux, prêtre du diocèse de Lyon, incorporé au clergé de Paris, où il est examinateur du clergé, juge promoteur, archidiacone et vicaire général.

*Église cathédrale de Nevers*, M. l'abbé Thomas-Casimir-François de Ladoue, prêtre du diocèse d'Aire, professeur de philosophie et de théologie au grand séminaire d'Auch, chanoine honoraire de la métropole et ancien vicaire général d'Amiens, d'Auch et de Reims.

*Église cathédrale d'Amiens*, M. l'abbé Louis-Désiré Dataille, prêtre du diocèse de Cambrai, curé doyen de Saint-Jacques de Douai.

*Église cathédrale de Basse-Terre dans la Guadeloupe*, M. l'abbé Benjamin-Joseph Blanger, prêtre du diocèse d'Amiens, vicaire général dans la Martinique et archiprêtre de la cathédrale.

Les sièges suivants furent en outre pourvus par un bref :

*Église cathédrale de Perth*, M<sup>r</sup> Martin Griver, transféré de Tloa *in partibus infidelium*.

*Églises cathédrales unies de Waterford et Lismore*, R. D. Jean Power, curé de l'église des SS. Pierre et Paul de Clonmell.

*Église cathédrale d'Adélaïde*, M. l'abbé Augustin Reynolds.

*Église épiscopale d'Anastasiopolis in partibus infidelium*, M. l'abbé Pierre-Ferdinand Vitte, de la Société de Marie, vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie.

*Église épiscopale de Mosinopolis in partibus infidelium*, R. D. Francesco Mora, député coadjuteur de M<sup>r</sup> l'évêque de Monterey et Los Angeles, en Californie.

*Église épiscopale de Cesaropolis in partibus infidelium*, M. l'abbé Gilbert Hedley, de la congrégation Anglo-Bénédictine, chanoine de la cathédrale de Newport, député auxiliaire de l'évêché de Newport et Ménévie.

*Église épiscopale de Pælopolis in partibus infidelium*, R. D. Simone Volonteri, vicaire apostolique, député de Hanan, dans la Chine centrale.

Enfin on fit l'instance pour obtenir le pallium pour les églises métropolitaines d'Aix, de Chambéry, Buenos-Ayres, Agria, et pour la cathédrale de Volterra, décorée d'un si grand privilège par Sa Sainteté en 1855.

---

## DISCOURS CCLXXXV.

**Au pieux institut érigé à Rome pour secourir  
les pauvres femmes honteuses dans leurs couches,  
sous l'invocation de la très-sainte Vierge  
et de sainte Anne : 2 août 1873.**

*L'illustre professeur D. Niccola Marini, fondateur du  
pieux institut, présenta la députation à Sa Sainteté dans  
la salle du Consistoire, et lut l'adresse suivante :*

### TRÈS SAINT-PÈRE,

« Comprenant bien toute l'importance et toute la nécessité du souvenir que nous a laissé l'apôtre lorsqu'il écrivait aux Hébreux : *Beneficentia et communionis nolite oblivisci: talibus enim hostiis promeretur Deus,* les associés de notre pieux institut, dont une représentation entouré humblement l'auguste trône de Votre Sainteté, n'ont jamais cessé, pendant le cours de cette seconde année de leur agrégation, de se dévouer à la pratique des œuvres de charité, dont résulte le sacrifice non sanglant d'expiation dont parle l'apôtre, et pour lesquelles la règle de l'institut leur fournit une abondante matière.

« D'où il suit que les associés de notre pieux institut, outre qu'ils ont assisté 576 malheureuses femmes, et procuré le baptême à un nombre égal de petits enfants, ils ont aussi augmenté leur nombre de moitié, et ont acquis un nouvel esprit de ferveur et de mortification chrétienne, afin de mieux concentrer tous leurs efforts contre ce comité infernal (c'est ainsi que l'appellent les libres penseurs) qui se propose d'induire les femmes pauvres, par l'appât de l'argent, à ne point faire baptiser leurs enfants naissants.

« Et afin que le zèle pour la religion et la vénération envers le Pontife romain s'accroissent de plus en plus au sein des familles du peuple, le 21 juin dernier, jour anniversaire du couronnement de Votre Sainteté, on a tiré au sort, dans une séance solennelle et publique,



deux dots de 50 fr. chacune en faveur de deux petites filles dont les mères ont été assistées par notre pieux institut. *Virginia Cinelli* et *Nazzarena Chindari* sont les noms des deux petites filles à qui le sort est échu. En plaçant dès maintenant cette dot à la caisse d'épargne, lorsque les petites filles auront atteint l'âge nubile, elle aura augmenté de manière à former une somme considérable. D'après cela, Saint-Père, il sera peut-être permis aux associés du pieux institut d'espérer qu'elles pourront faire partie du beau nombre de ces enfants qui, selon l'expression même dont s'est servie Votre Sainteté, forment votre *couronne* et votre *joie* (V. Disc. CCLXXI, page 367).

« Et maintenant, avant d'implorer la bénédiction apostolique, qu'il nous soit permis, Saint-Père, de faire entendre bien haut le cri de nos consciences outragées, le cri d'une protestation unanime contre la suppression des ordres religieux. La sentence terrible de Dieu ne pourra pas tarder à sanctionner visiblement celle de son Vicaire ; et si nous ne nous trompons pas, la nature elle-même, agitée dans ses propres éléments, combat pour la cause du Tout-Puissant contre ses persécuteurs insensés.

« Mais il ne sera pas dit, Très Saint-Père, qu'en ce jour qui nous rappelle le souvenir du grand patriarche d'Assise on provoque la colère de Dieu. Nous voulons invoquer la charité prodigieuse du cœur de Jésus, afin que, par ses douces flammes, il puisse vaincre la froideur et la dureté des hommes ingrats et prévaricateurs. Nous voulons invoquer la puissante intercession de Marie, toujours Vierge Immaculée, afin qu'elle envoie l'ange du Seigneur pour briser les nouvelles chaînes de Pierre, et ouvrir dans le monde une ère nouvelle de félicité et de paix, par le triomphe éclatant de l'Église et de Votre Sainteté. *Fiat, fiat !* »

---

*Sa Sainteté a répondu à cette adresse par le discours suivant :*

Avant de vous donner la bénédiction que vous me demandez, et que vous méritez bien, je vais vous adresser quelques mots, d'abord afin qu'ils puissent être pour vous de quelque utilité, ensuite parce que je suis bien certain que vous les écouterez avec plaisir ; je suis même persuadé que vous ne désirez pas mieux, afin d'augmenter

de plus en plus votre ferveur dans l'accomplissement des œuvres de charité chrétienne.

Vous vous occupez de ces bonnes œuvres, mais vous vous dédiez d'une manière toute particulière aux soins des pauvres femmes en couches, dans le double but de les soulager dans la pauvreté dans laquelle elles gémissent, et surtout pour empêcher que l'on ne mette obstacle à la liberté de régénérer par les eaux saintes du baptême les âmes qui viennent à la lumière. Ces obstacles que l'on pose ainsi sont une véritable gangrène que les démons, qui haïssent Dieu et les créatures raisonnables, peuvent seuls propager. La fraude, la corruption, les menaces sont autant de moyens qu'emploient ces démons incarnés pour arracher des âmes à Dieu et les livrer entre les mains de Satan.

Qui aurait jamais pu imaginer que la haine contre Dieu fût poussée jusqu'à ce point dans la capitale du catholicisme ? Le gouvernement tolère tout, et pendant qu'il recherche tous les biens de l'Église avec la plus scrupuleuse attention ; lorsqu'il déploie tout son zèle pour multiplier les écoles qu'il confie aux professeurs de l'iniquité ; tandis qu'il arrête les multitudes qui accourent dans les sanctuaires pour prier Dieu, et qu'il accorde la plus grande liberté à tous ceux qui accourent aux spectacles profanes, et quelquefois immoraux et sacrilèges ; lorsqu'il est si condescendant pour permettre le mal, il n'a pas un mot de blâme contre les libres penseurs, qui font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher l'administration du baptême.

Cependant il faut avouer qu'avec toute leur malice, ceux qui font le mal, comme ceux qui le tolèrent, sont quelquefois logiques. Le propriétaire d'une maison, qui a tout lieu de craindre d'être assailli par des voleurs, ferme toutes les portes avec le plus grand soin : *Si sciret paterfamilias, qua hora fur veniret, vigilarct utique et non*

*sineret perfodi domum suam.* Le père de famille ferme les portes pour empêcher que le mal ne pénètre, et les satellites de Satan les ferment aussi pour empêcher le bien d'entrer.

En effet, qu'est-ce que le baptême? C'est la porte des sacrements. Si vous fermez cette porte, vous empêchez par là même la foi et toutes les autres vertus d'entrer. Or, quel est le but unique des impies? Ils n'en ont pas d'autres que celui de former un peuple d'incrédules. Mais le désir des impies périra. Il périra parce que tel est le dessein de la divine Providence; il périra par le bon sens des peuples qui s'opposeront aux efforts des démons revêtus de chair humaine. Et vous êtes vous-mêmes une preuve évidente que Dieu protège son Église, puisqu'il vous inspire et vous donne le courage de vous opposer à un mal aussi grand que celui que vous combattez. C'est ainsi que Dieu montre que le désir des impies périra.

Quant à vous, réjouissez-vous du bien que vous avez fait, et glorifiez Dieu de vous avoir choisies pour être comme un instrument entre ses mains pour opérer le bien, et spécialement pour avoir contribué à faire briller le caractère ineffaçable du chrétien sur le front d'un si grand nombre d'enfants. C'est ainsi que vous avez contribué à ce que la porte par laquelle on entre dans l'Église fût toujours ouverte, et disposât à la réception de tous les autres sacrements.

Que la main qui a contribué à tenir ouverte la porte mystique des sacrements soit donc bénie! Cette main n'était certainement point la main aride dont il est parlé quelque part; ou si elle l'a été pour quelques-uns dans le temps passé, Jésus-Christ l'a guérie de son aridité, et l'a rendue active pour soulager le pauvre et se consacrer aux autres œuvres de charité chrétienne. Que cette divine charité, cette vertu céleste, vous excite toujours à travailler

pour la gloire de Dieu, pour le salut de votre âme en particulier, ainsi que de toutes celles qui ont besoin de secours temporels et spirituels. Et maintenant je prie Dieu de vous accompagner par sa grâce, et de répandre sur vous, sur vos œuvres et sur vos familles sa céleste bénédiction.

*Benedictio, etc.*

— Cet institut, si justement qualifié du titre de *Pieux institut*, érigé à Rome depuis deux ans dans l'église de Sainte-Anne des Bresciani dans la *Via Giulia*, par un bref du Pape et un décret du cardinal Vicaire, se compose de deux *conseils*, l'un de *direction*, et l'autre d'*exécution*, et d'un *comité de collectrices*. Le premier, qui est sous la dépendance d'un *directeur ecclésiastique*, préside à l'œuvre tout entière et gouverne l'administration; le second, placé sous la direction d'une *présidente*, s'occupe uniquement de visiter à domicile les pauvres femmes en couches qui demandent du secours; le troisième a soin de recueillir les offrandes mensuelles des associés, ou même d'autres dons extraordinaires, de quelque nature qu'ils soient. Moyennant la modeste offrande de dix centimes par mois, on peut être reçu comme membre de l'institut; et outre les indulgences plénières et les indulgences partielles accordées par le Souverain Pontife, on jouit aussi à sa mort d'un suffrage de six messes.

Le secours ordinaire est l'assistance des sages-femmes, et même du chirurgien lorsque besoin en est, quatre livres de viande et un petit trousseau complet pour l'enfant. En cas de maladie de couche, on procure l'assistance extraordinaire du médecin et du chirurgien, et l'on fournit les médecines et tout ce qui est nécessaire au soulagement de la pauvre souffrante. Le trousseau se donne à l'occasion du baptême de l'enfant, et le secours se distribue, en général, aux femmes pauvres, mais qui ont la réputation de mener une vie honnête et religieuse, et qui sont présentées comme telles par leur propre curé. Le pieux institut se charge également de la tâche excessivement délicate de secourir de la même manière les pauvres jeunes filles dupes d'une supercherie ou de leur propre faiblesse, ce qui ne se fait toutefois que lorsque toutes les précautions ont été prises, afin de connaître la vérité et ne pas favoriser le vice.

Les conseils de direction et d'exécution, le comité des collectrices, des docteurs et des sages-femmes faisaient partie de cette audience.

Cet institut plaft souverainement au Saint-Père, qui vient à son secours par de grandes largesses. Descendant du trône et s'approchant de l'auditoire, le Saint-Père diſait que *sa main auſſi avait été guérie*; puis ayant appelé la caiffière, il lui remit une ſomme de 400 fr.

Une petite fille de cinq ans, Ersilia Casoni, récita gracieuſement ces quelques vers :

Torna puro il foſco cielo,  
Cessa il vento e la tempeſta,  
D'angioletti un coro in feſta  
Sparge fiori e un bianco velo,  
Ch'è trapunto in cifre, d'or.  
Spingo il guardo in quella ſcritta,  
E vi loggo a chiare note :  
I flagelli Iddio già ſcote,  
Già riſolta è la ſconfitta  
Del ſagrilego oppreſſor.  
Poco tempo ancora, e PIO  
Regnerà ſul mondo intiero,  
L'Italiano e lo ſtraniero  
Chiameranlo « Padre mio ; »  
Ed evviva al Papa-Re  
Fia che gridi la ſua Roma  
Coll'antico amore e fè.

---

## DISCOURS CCLXXXVI.

**A un certain nombre de perſonnes  
promotrices d'une dévotion particulière envers ſaint  
Louis de Gonzague : 11 août 1873.**

---

*Cette audience eut lieu dans la ſalle du Conſiſtoire.  
M<sup>me</sup> Teresa Cenola Martignoni lut l'addreſſe ſuivante au  
nom de toutes ſes compaques :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Le déſir vif que la grâce divine nourrit dans notre cœur de voir  
Dieu conſerver la vie précieufe de Votre Sainteté, et accorder la paix

et le triomphe à son Église, nous a inspiré la pensée de former une société temporaire de communions et de prières; et nous bénissons le Seigneur qui nous en a faites les promotrices, malgré toute notre indignité.

« Cette société, mise sous les auspices et sous la protection de saint Louis de Gonzague, a déjà reçu votre bénédiction, Très Saint-Père, et a été enrichie du sacré trésor des indulgences; et maintenant nous sommes heureuses de recueillir les fruits de cette bénédiction. Toutes les âmes pieuses qui sont accourues en si grand nombre et qui ont si généreusement répondu à l'appel que nous leur avons fait, en approchant des sacrements et en contribuant largement par leurs aumônes et par le don destiné au culte de notre angélique protecteur, ont assez fait comprendre combien cette double grâce de la prolongation de votre vie et du triomphe de l'Église, qui est tout le but de notre société, leur est chère au cœur. Aussi, Très Saint-Père, croyons-nous faire une chose qui vous soit agréable en vous présentant l'*al-bum* contenant les noms des personnes qui se sont approchées de la sainte table à l'autel de Saint-Louis le jour de sa fête, jour anniversaire de votre couronnement, implorant la bienfaisante intercession du saint, et le priant de faire briller d'un nouvel éclat sur votre tête cette couronne qui a ceint votre front au jour consacré à sa mémoire, et que des mains sacrilèges vous ont ravie.

« Nous ne doutons point que Dieu se rende favorable à notre pieux désir et à l'intercession de notre protecteur; et nous en avons l'assurance dans cette admirable Providence qui, non seulement vous a accordé le privilège unique de surpasser les années du pontificat de saint Pierre, mais vous conserve encore dans une vieillesse pleine de prospérité et de vigueur à notre affection et à l'amour de tous les fidèles du monde catholique. Toutefois, la grandeur et l'énormité des maux actuels nous font en même temps désirer avec impatience l'heure où Dieu se montrera dans sa justice et dans sa miséricorde, et où notre société, qui ne fait maintenant que pousser des gémissements et adresser des supplications, ne fera plus entendre que l'expression de sa joie et de ses remerciements. En attendant, nous ne cesserons pas de faire par nos prières une sainte violence au cœur si aimable de Jésus, et de lui rappeler que s'il a dit à tous ceux qui gémissent sous le poids de la tribulation d'aller à lui, il leur a promis en même temps de les consoler.

« Très Saint-Père, la dévotion et l'amour qui nous tiennent étroitement attachées à l'Église notre mère, et à vous qui en êtes le chef visible, gravent aussi profondément dans nos cœurs ces sentiments que

nous venons d'exprimer, et que nous voulons conserver inviolablement jusqu'à la mort. Que votre bénédiction, Très Saint-Père, nous en obtienne la grâce auprès du Seigneur. Ni les contrariétés, ni les dérisions d'un monde infidèle et insensé ne seront capables de nous intimider, et nous avons la douce espérance que Dieu nous bénira, ce Dieu qui confirme dans le ciel la bénédiction que, humblement prosternées à vos pieds, nous attendons de vous sur la terre. »

---

*Le Saint-Père répondit :*

Que Dieu vous bénisse et vous confirme par sa grâce dans les sentiments que vous m'avez exprimés. Je vous donne une bénédiction toute spéciale : puisse-t-elle apporter quelque soulagement à tous ceux surtout qui souffrent quelque tribulation, soit de la part des personnes qui leur sont soumises, soit de leurs propres amis, soit enfin de la part de quelque autre personne avec qui elles ont des relations. Je vous parle ici de tribulations privées ; quant aux tribulations publiques, il serait superflu de vous en parler maintenant.

Mais rappelez-vous qu'en les temps où nous nous trouvons, et lorsque la divine Providence permet que tant de maux parviennent à un si grand excès, il ne nous faut pas seulement supporter avec patience ceux qui nous chargent d'impôts et nous oppriment ; mais il nous faut aussi prier le Seigneur de mettre un terme à la rigueur de sa justice, et de la faire sentir enfin aux ennemis de l'Église et aux oppresseurs des peuples.

Je me rappelle avoir lu dans le saint Évangile que Jésus-Christ se trouvant à table chez un pharisien, au milieu d'une foule de docteurs, de scribes et d'autres pharisiens, au beau milieu du repas, il commença par dire tout ce qu'il pensait, pour reprocher à ces sectaires leurs vices, et surtout leur dureté et leur hypocrisie, lorsque,

tout à coup, un docteur de la loi prenant la parole : Maître, dit-il, vous nous traitez par trop mal ; vous nous couvrez d'injures par vos expressions : *Magister, hæc dicens, etiam contumeliam nobis facis.*

Mais Jésus répond aussitôt : Malheur à vous-mêmes, docteurs de la loi, à vous qui chargez le peuple de fardeaux qu'il ne peut supporter, et que vous ne touchez pas même du doigt : *Et vobis legis peritis, vœ ; quia oneratis homines oneribus quæ portare non possunt, et ipsi uno digito vestro non tangitis sarcinas.* Je sais bien que ces malheurs annoncés par Jésus-Christ finiront par tomber même sur ceux qui, de nos jours, tourmentent l'Église et les peuples ; mais prions Dieu de convertir promptement ces hommes, ou, s'il le juge à propos, de leur faire sentir les effets de sa justice.

Recevez ma bénédiction, et qu'elle produise en vous tous les fruits dont je vous ai parlé.

*Benedictio, etc.*

— Les promotrices de l'association présentèrent au Saint-Père, à cette occasion, un volume contenant plus de six mille noms de personnes qui avaient communiqué et avaient prié pour la délivrance du Saint-Père le 21 juin, vingt-huitième anniversaire de son couronnement. Il y avait des noms de toute nation, voire même de l'Amérique. Les promotrices sont : Teresa Cevola Martignoni, Innocenza Caterini, Maria Caterini, Augusta de Angelis, Vincenza Rolland, Michelina Armani, Maria Ferrajoli, Luisa Maghelli, Emilia Mascelli, Emilia Saraceni, Adele Cicognani, Adélaïde Colatti, Emma Berti, Emilia d'Andrea, Elena Travostini, Teresa Romanini, Marianna Romanini. Le don qu'elles présentèrent cette année fut un magnifique tapis qu'elles ont travaillé elles-mêmes pour l'autel de Saint-Louis-de-Gonzague.

---



## DISCOURS CCLXXXVII.

**Aux religieuses dites les Maîtresses-Pies de différentes villes des États de l'Église : 12 août 1873.**

---

*L'audience eut lieu dans la salle du Consistoire. M<sup>lle</sup> Severina Floridi, pensionnaire des Maîtresses-Pies dites Venerini, lut ces quelques mots au nom de toute la députation :*

**TRÈS SAINT-PÈRE,**

« Les Maîtresses-Pies de différents établissements qui s'occupent d'une manière toute spéciale de l'éducation de la jeunesse dans quelques villes des États qu'une force sacrilège a enlevés à l'Église, viennent se prosterner aux pieds de Votre Sainteté, c'est-à-dire aux pieds du Pasteur suprême et du guide infallible des âmes.

« Saint-Père, dans des temps aussi ombrageux et aussi bouleversés que ceux que nous traversons, il ne reste, après l'aide de Dieu, que votre bénédiction, pour communiquer aux âmes éprouvées les lumières et les consolations dont elles ont besoin. Nous l'invoquons, Saint-Père, avec la confiance qu'en priant et en espérant avec vous, il nous sera donné enfin de voir aussi avec vous le désordre dissipé, et la paix rendue au monde par le triomphe de la vérité et de la justice.

« En nous bénissant, Très Saint-Père, bénissez aussi nos écoles, nos familles et nos villes respectives. »

---

*Sa Sainteté répondit à cette adresse :*

Je vous donne ma bénédiction, et j'espère qu'elle vous aidera à échapper aux dangers actuels en vous faisant sortir saines et sauvées des ténèbres qui nous enveloppent,

et de la tempête qui menace de nous submerger. Mais je vous recommande d'une manière toute particulière la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Aimez ce cœur si aimable de toutes les puissances de votre âme ; allez chercher auprès de lui les moyens qui vous sont nécessaires pour vous sauver, et il vous donnera la lumière, la force dont vous avez besoin pour surmonter tous les dangers.

Allez auprès du cœur de Jésus, et adressez-lui la prière que lui faisait sainte Claire d'Assise dont l'Église célèbre la fête aujourd'hui. Lorsque les hordes de Sarrazins étaient sur le point d'envahir son monastère, elle fit porter le très-saint Sacrement à la porte du couvent, et là, à la vue de ces bandes de barbares, elle priait Jésus en lui disant : *Ne tradas, Domine, bestiis animas confitentes tibi, et custodi famulas quas pretioso sanguine redemisti.* Gardez-vous bien, devez-vous dire vous-mêmes, au Sacré-Cœur de Jésus, gardez-vous bien, ô cœur le plus doux de tous les cœurs, de livrer à des bêtes revêtues de chair humaine des âmes qui veulent toujours vous appartenir, qui vous aiment et qui vous disent : *Ne tradas bestiis animas confitentes tibi.* Préservez-les de tomber entre les mains de ces hommes qui voudraient les livrer ensuite à ces autres bêtes beaucoup plus mauvaises encore, qui sont les démons.

C'est ainsi que vous devez prier le cœur de Jésus. Ranimez votre foi, et n'ayez aucun doute ; le divin cœur de Jésus viendra à notre secours et nous délivrera tous. Quand sera-ce ? C'est ce que je ne sais pas, car le Seigneur ne m'a rien révélé à ce sujet. Je sais seulement que lorsque les choses sont arrivées à un certain point, elles doivent naturellement tomber, car un état de choses qui se trouve sous la pression d'une violence continuelle ne peut pas durer.

Quant à nous, nous n'avons pas autre chose à faire qu'à nous soumettre, à prier et à bénir la justice divine qui nous châtie pour nos péchés. Mais nous devons avoir une confiance sans borne, et espérer en la bonté infinie de Dieu, car c'est ainsi que nous ne perdrons pas la paix et la tranquillité de l'âme. Faisons comme les bons pilotes qui, se trouvant au milieu d'une tempête à la merci des vents, plient les voiles et les abattent pour éviter la trop grande violence de l'ouragan ; mais ils se gardent bien de toucher au lest qui doit toujours être au fond du bateau pour le tenir ferme et en équilibre sur les vagues agitées. Donc une profonde humilité et une grande confiance, voilà les deux vertus principales qui nous sont nécessaires, si nous voulons sortir sains et saufs de la tempête qui nous agite en ce moment.

Recevez maintenant la bénédiction que je vous donne pour vous, pour vos familles, pour vos maîtresses, pour vos directeurs et pour les différents pays auxquels vous appartenez.

*Benedictio, etc.*

— Outre les Maîtresses-Pies dites de l'Enfant-Jésus, et celles dites les *Venerini*, résidant à Rome, lesquelles étaient accompagnées de leurs pensionnaires, il y avait aussi à cette audience celles d'Alatri, de Velletri, de Palestrina et d'Acquapendente.

---

## DISCOURS CCLXXXVIII.

**A une école de petites filles tenue par les Maîtresses-Pies de Sainte-Lucie-des-Gymnases.**

---

*M<sup>me</sup> la comtesse Teresa Gnoli Gualandri, en sa qualité de députée de la Pieuse-Union des femmes catholiques, donna lecture de l'adresse suivante :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Permettez qu'à tant de personnages de si haute distinction qui viennent au pied de votre trône vous exprimer la joie qu'ils ressentent pour le rétablissement de votre santé, vienne s'unir une humble représentation de jeunes filles qui, redevables à votre généreuse munificence des sages institutrices qui s'occupent de leur éducation avec tant de zèle, ne peuvent pas faire moins que de venir vous remercier pour un si grand bienfait, et vous exprimer en même temps la joie qu'elles éprouvent en vous voyant rayonnant de santé et de charme.

« Comme le divin Sauveur que vous représentez sur la terre, vous aimez, vous aussi, les petits enfants, et vous désirez qu'ils viennent à vous, afin qu'ils commencent dès l'âge le plus tendre à vous vénérer et à vous exprimer leur reconnaissance et leur affection.

« A la place de tant de grands du siècle, et même d'un grand nombre de chrétiens vos enfants, qui vous abandonnent et remplissent votre cœur d'amertume, qu'il soit permis à ces petites filles de vous louer et de vous exalter avec des cœurs encore tendres, sans doute, mais déjà pleins de foi et de reconnaissance. Tous les jours, Très Saint-Père, le matin et le soir, toutes, animées des mêmes sentiments, adressent une prière devant le trône du Très-Haut, demandant votre délivrance et la cessation de tant de maux qui affligent votre cœur si tendre. Et maintenant, permettez-leur, dans ce moment précieux, de vous demander une bénédiction spéciale pour elles-mêmes et pour leurs familles, pour leurs maîtresses bien-aimées, pour ces dames

venues en députation et pour ces Messieurs laïques et ecclésiastiques qui protègent cette école et étendent leurs bienfaits sur elle.

« Puisse cet hommage qui part de cœurs innocents être un baume pour votre esprit plongé dans la douleur, Saint-Père, pendant que ces enfants vous promettent de conserver pour toujours gravé dans leurs cœurs le souvenir de cet heureux moment que vous avez voulu leur accorder avec une si grande bonté et avec tant de magnanimité. »

---

*Le Saint-Père a répondu :*

Je bénis avec une affection paternelle toutes ces bonnes petites filles qui sont venues ici précisément pour recevoir la bénédiction du Pape, et puiser des forces dans le secours de Dieu pour accomplir de mieux en mieux les obligations de leurs propres devoirs.

Ce que je vous recommande principalement, chères enfants, c'est de garder votre langue du mieux que vous pourrez. Et pourquoi ? Parce que celles qui ont l'habitude de garder leur langue ne répondent pas à leurs maîtresses avec arrogance. Répondre avec arrogance, c'est un signe que l'on ne craint pas Dieu ; et qui ne craint pas Dieu ne peut pas mener une bonne vie dans ce monde, et ne jouira pas de la vie éternelle dans l'autre. A l'âge tendre où vous êtes, vous ne savez pas encore lire les saintes Écritures ; mais si vous voyiez combien de fois le Saint-Esprit, dans les psaumes, appelle bienheureux ceux qui craignent Dieu !

Si donc vous voulez aller un jour dans le paradis, craignez Dieu, gardez votre langue, respectez vos maîtresses, obéissez à vos parents, et travaillez. Je vous bénis, vous, vos maîtresses et vos bienfaitrices ; faites en sorte que vos pères, vos mères, vos sœurs et toutes vos familles participent à cette bénédiction, et dites-leur que le Saint-Père les aime tous, les bénit tous et prie pour tous.

*Benedictio, etc.*

— Trois petites filles, Agata Cardoni, Anna Nicoletti et Celeste Monti, récitèrent des vers avec beaucoup de grâce et d'entrain. Nous choisissons les suivants :

Pur concesso è ai nostri cuori  
Salutari, o Padre, alfin!  
Siam fanciulle, siamo i fiori  
Del tuo mistico giardin.  
Ne affidasti al santo zelo  
Delle Spose di Gesù,  
Deh per noi s'innalzi al Cielo  
Grato olezzo di virtù!  
Con le amanti educatrici  
Noi preghiamo Iddio per Te,  
Che delletti i tuoi nemici,  
Che ti esalti, o Re dei Re.  
Quando al fin de la bufera  
Coronarti Iddio saprà,  
Questi fior di primavera  
Nel tuo serto intreccierà.

---

## DISCOURS CCLXXXIX.

**Aux cercles de Saint-Pierre et de Saint-Louis ;  
14 septembre 1873.**

---

*Sa Sainteté les admit en audience dans la salle du Consistoire. M. le chevalier Paul Menicacci, président du cercle de Saint-Pierre, donna lecture de cette adresse :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« Si notre cœur ne nous trahit pas, si Dieu bénit les vœux du monde honnête et chrétien, nous espérons que ce sera la dernière fois

que le Cercle de Saint-Pierre de la jeunesse romaine se présente devant vous en pareille circonstance et dans un état de choses aussi indigne que celui dont nous sommes témoins.

« Les jeunes gens du Cercle de Saint-Louis, unis à nous depuis quelque temps en coopération fraternelle, sont aussi à vos pieds, Saint-Père.

« Entre l'heureux anniversaire de votre jubilé pontifical et l'anniversaire néfaste de l'invasion sacrilège de Rome, nos joies sont à peine terminées pour le premier, que déjà le second vient nous attrister ; et nous, afin de nous consoler et de nous remettre de ce douloureux souvenir, nous nous présentons devant vous, Père bien-aimé, nous rappelant, à la gloire de Dieu et de saint Pierre, ce peu de bien qu'il a été accordé à vos jeunes enfants de faire à une époque si déplorable.

« Monument vivant de votre glorieux jubilé sacerdotal, le Cercle de Saint-Pierre existait déjà le 20 septembre 1870, de douloureuse mémoire, et l'invasion de Rome par les nouveaux Sarrasins le trouvait à son poste d'honneur, soit les armes à la main parmi les défenseurs du Vatican, soit parmi les cœurs généreux qui prêtaient leurs secours à vos guerriers blessés et les consolait.

« Et pendant que Rome pacifique attendait, dans l'anxiété et la prière, l'issue du combat inégal, vos enfants du Cercle de Saint-Pierre traversaient les rues silencieuses, et, au milieu de l'éclat des bombes parricides, ils frappaient à la porte de votre demeure sacrée pour avoir de vos nouvelles, Saint-Père, et afin que vous sussiez que vos enfants veillaient auprès de vous, prêts à donner leur vie pour votre sainte cause. Mais vous ne le voulûtes pas.

« Après avoir déposé nos armes non vaincues, il nous fallait soutenir une autre guerre plus malicieuse et plus pénible, guerre de tous les jours, de toutes les heures, guerre de résistance contre la bête vomissant l'iniquité désastreuse. Et pendant que le sang de plusieurs de nos compagnons baignait le seuil de votre auguste demeure, précisément le jour consacré à Marie Immaculée, le Cercle de Saint-Pierre continuait à combattre par la plume, par l'esprit de sacrifice et par la prière, pour vous, pour Dieu, pour notre cité désolée. C'est ainsi qu'aux blasphèmes continuels des envahisseurs nous avons opposé une prière continuelle ; contre tant de lectures perverses, nous avons établi des bibliothèques édifiantes et instructives, d'où l'Association de Saint-Charles puisait une vie religieuse, cette Association que Votre Sainteté vient d'élever au grade de *primaire* ; c'est ainsi qu'aux lois militaires barbares établies contre le clergé nous avons établi le comité pour le rachat des clers de la levée ; à votre spoliation, l'obole

de l'amour filial ; aux *clubs* sectaires, les conversations honnêtes et les concours de littérature chrétienne ; aux abominations maçonniques les pieux pèlerinages aux tombes vénérées des saints martyrs, nos pères dans la foi. De plus, il fallait un antidote salutaire à opposer au journalisme menteur et impie que la secte répand parmi le peuple ; nous avons donc imaginé, et, avec votre secours, nous avons entrepris la publication gratuite périodique du journal *La Stella* qui, placée par Votre Sainteté sous l'escorte de celle qui est l'étoile fidèle pour les navigateurs de cette misérable vie, travaille depuis déjà plusieurs mois à édifier le peuple et à le préserver d'abominables lectures et de principes pervers. C'est ainsi que se sont écoulées pour nous devant le Seigneur, qui nous fortifie, ces trois années si douloureuses, et, au milieu de toutes nos fatigues, essayant de faire un peu de bien dans le tourbillon d'un si grand mal, nous les avons vues passer comme un éclair.

« Maintenant, l'épreuve suprême s'approche visiblement à grands pas, et dans l'obscurité épaisse de la tempête effrayante qui semble grossir sur notre tête, nous levons les yeux et les mains vers vous, Très Saint-Père : nous vous prions de nous éclairer, de nous encourager, de nous soutenir. Jesus-Christ pria pour saint Pierre, et sa foi n'a jamais défailli. Ah ! vous qui êtes son auguste successeur, priez pour nous, et notre foi, loin de vaciller, s'enflammera de plus en plus en face de la tribulation. Priez pour nous, Saint-Père, et bénissez-nous ; et avec nous, bénissez nos familles, notre Rome affligée, afin qu'elle demeure toujours digne de l'éloge du saint Apôtre des Gentils, et afin qu'elle soit pour vous un sujet de consolation, et pour le monde un exemple qu'il doit suivre. »

---

*Le Saint-Père a répondu par le discours suivant :*

Continuez à marcher dans la noble carrière que vous avez commencée, et dans laquelle Dieu même vous protège, vous guide et certainement vous soutiendra toujours, afin que vous puissiez opposer au torrent de tant de maux la fermeté, la constance dans l'exercice de vos devoirs, et spécialement dans la pratique de la charité chrétienne.

Qui sait, si par ces bons exemples que vous donnerez, vous n'obtiendrez pas de Dieu la conversion de quelque ancien collègue dévié ? Bien plus, il est hors de doute que



vous pouvez en éclairer plus d'un par la lumière de vos bonnes actions, et les ramener dans le droit sentier de la vérité et de la justice.

Ah ! puisse Dieu nous accorder de voir aussi renouvelé parmi nous le miracle dont il est parlé dans l'Évangile. Jésus-Christ rencontra un convoi funèbre d'un jeune homme, accompagné à la sépulture par une mère veuve fondant en larmes, et par des amis pleins de compassion. Il s'approche du cercueil en s'écriant : *Adolescens tibi dico : surge*. Et le jeune homme ouvrit aussitôt les yeux, se leva sur ce lit funèbre et revint à la vie.

Ah ! Dieu veuille renouveler le prodige beaucoup plus grand de faire ressusciter de la mort du péché à la vie de la grâce quelque jeune homme, en faisant entendre à son cœur égaré ces paroles vivifiantes : *Adolescens, tibi dico : surge !* Sors de l'abîme d'iniquité ; sors de la léthargie de la corruption ; sors, et sépare-toi, non du *Cercle de Saint-Pierre*, mais des cercles infernaux, des écoles de mensonge et d'iniquité. Sors et viens, non avec le fiel du sectaire et la rage du conspirateur, mais viens avec les larmes aux yeux et la résolution dans le cœur de vouloir véritablement servir Dieu, la patrie, la cité : *Adolescens, tibi dico : surge !*

Toutefois, dites à ces jeunes gens que, même ressuscités, ils seront fortifiés, ils seront consolés, oui, mais qu'ils auront encore des croix et des ennuis à endurer. Mais cette croix dont l'Église célèbre aujourd'hui la mémoire sera un puissant secours, un soutien infailible pour eux et pour vous. Et un temps viendra où cette même croix, qui aujourd'hui nous fortifie et nous inspire la résignation, sera un motif de désolation et de frayeur, surtout pour ceux qui s'avancent en triomphateurs et en orgueilleux, et qui méprisent tout ce qu'il y a de sacré.

Lorsque cette croix apparaîtra dans la vallée du juge-

ment dernier, elle confondra, par sa seule apparition, et députés et ministres, et d'autres encore plus haut placés, et tous ceux qui auront abusé de la patience du juge éternel. A la vue de ce bois, le monde entier tremblera, et les peuples prosternés jusqu'à terre imploreront la miséricorde du divin Rédempteur et seront reposer leur confiance dans le bois de la rédemption; mais certaines gens auxquels j'ai fait allusion, et qui gouvernent au grand détriment de l'Église et pour le malheur des peuples, pousseront des cris de découragement et de désespoir, parce qu'il n'y aura plus de miséricorde pour eux.

Quant à vous, chers enfants, faites en sorte que cette croix soit un sujet de consolation, non seulement pour vous, mais aussi pour ceux que vous appellerez pour vous accompagner et pour vous suivre dans le sentier de la vertu.

Voilà, chers enfants, les quelques mots que je voulais vous dire en réponse à ce qu'a exprimé dans de beaux sentiments celui qui a parlé de vos œuvres, et je confirme ces quelques paroles par ma bénédiction.

Je commence par bénir ces bons jeunes gens (1) qui, n'ayant pas encore fait l'expérience des choses du monde, courent plus les risques de se laisser tromper. Puis je vous bénis, vous; que cette bénédiction soit pour vous un moyen de mériter la grâce, non seulement de souffrir pour la gloire du Seigneur, mais aussi de combattre les ennemis de l'Église et de la société, et enfin d'en triompher.

*Benedictio, etc.*

— Les deux zélés ecclésiastiques D. Domenico Jacobini, directeur ecclésiastique du *Cercle de Saint-Pierre*, et M. l'abbé Carnevalini, directeur du *Cercle de Saint-Louis*, se trouvaient aussi aux pieds de Sa

(1) Du Cercle de Saint-Louis uni depuis peu au Cercle de Saint-Pierre.

Sainteté. Tous les jeunes gens du Cercle de Saint-Pierre, propres à porter les armes, firent partie de la *garde urbaine* dans l'affaire du 20 septembre. Quelques-uns d'entre eux, les deux frères Bersani, par exemple, furent blessés par les factieux sur la place Saint-Pierre, le jour de l'Immaculée-Conception, lorsqu'ils allaient assister au *Te Deum* solennel qui se chantait dans la basilique.

## DISCOURS CCXC.

**Aux conseils directifs de la Fédération Pie, pour l'émission solennelle du vœu pour un sanctuaire au Sacré-Cœur de Jésus à Rome, après la victoire remportée sur les ennemis actuels de l'Église : 18 septembre 1873.**

*Le Saint-Père ayant pris place sur son trône dans la salle du Consistoire, et étant entouré d'un grand nombre de cardinaux et de prélats, entendit la lecture de l'adresse suivante, qui fut faite par M. le chevalier Paul Mencacci, en sa qualité de président de tour de toute la Fédération Pie :*

TRÈS SAINT-PÈRE,

« De même qu'autrefois, pendant les grandes calamités et les fléaux qui désolaient Rome et l'Église, le peuple romain eut la pieuse pensée de faire différents vœux au Seigneur, afin qu'il le délivrât de ces malheurs, de même aussi, dans la condition excessivement triste où se trouvent en ce moment l'Église et notre grande cité, les sociétés catholiques réunies sous le titre de la Fédération qui se glorifie de porter votre auguste nom, ont également senti le désir vif que l'on fît le vœu d'élever un sanctuaire au Sacré-Cœur de Jésus, comme gage de gratitude et de reconnaissance envers le Seigneur, lorsque la tribulation actuelle serait passée.

« L'humble demande en ayant été présentée à Votre Sainteté par M. le cardinal-vicaire, Son Éminence en prit l'initiative avec empressement en en demandant l'adhésion à MM. les curés, et en autorisant en

même temps la Fédération Pie à recueillir des souscriptions libres parmi le clergé et les fidèles de l'un et de l'autre sexe.

« Après avoir mis la main à l'œuvre, par l'entremise d'une commission composée de députés des différentes sociétés catholiques mentionnées plus haut, laquelle commission a eu pour président M. le prince don Filippo Lancelotti, en moins de deux semaines la souscription fut honorée des signatures du Sacré-Collège, de la prélature, des chapitres, des séminaires et des collèges, des corporations religieuses, et d'un nombre si considérable de citoyens, que Votre Sainteté a cru, dans sa sagesse, permettre que le vœu désiré fût émis, tout en continuant à recueillir dans toute la ville de nouvelles signatures d'adhésion.

« En attendant, aujourd'hui que la troisième année de l'affliction actuelle est pour se terminer, les représentants des sociétés catholiques, recueillis aux pieds de Votre Sainteté, n'attendent qu'un signe de vous, Très-Saint-Père, pour accomplir ce grand acte de foi et de confiance dans le Seigneur. »

*Le lecteur, à un signe de Sa Sainteté, s'approcha du trône, et s'étant mis à genoux, ainsi que toute l'assistance, prononça la formule suivante du vœu au nom de tous :*

« En présence du Tout-Puissant, Dieu seul en trois personnes ; en présence de Jésus-Christ Notre-Seigneur, vrai Dieu et vrai homme ; en présence de son auguste mère, la très-sainte Vierge Marie Immaculée ; de l'archange saint Michel, chef des bataillons célestes ; de saint Joseph, époux très-pur de Marie et protecteur de l'Église ; des princes des Apôtres, saint Pierre et saint Paul, protecteurs de Rome, et en votre présence, Vicaire infailible de Jésus-Christ, nous, représentants des sociétés catholiques réunies sous le nom de Fédération Pie, en notre nom et au nom de tous ceux qui adhèrent et qui adhéreront à l'idée que nous avons proposée, nous promettons solennellement et nous faisons vœu de bâtir et de doter à nos frais communs un sanctuaire au Très-Saint Cœur de Jésus à Rome, de la manière qu'il plaira à Votre Sainteté. Et nous voulons que ce sanctuaire soit élevé comme un monument perpétuel de notre gratitude et de notre reconnaissance envers ce divin Cœur, en réparation de tant d'outrages lancés contre lui par l'iniquité moderne, lorsque l'Église, délivrée de toute crainte de ses ennemis, et servant le Seigneur en pleine liberté, se livrera à la joie en célébrant son triomphe. Quant à la manière d'accomplir notre vœu, nous nous remettons entièrement au jugement de Votre Sainteté, et nous lui obéirons avec respect.

« De tout ce que nous venons d'exprimer, nous faisons solennellement une promesse et un vœu ; puisse le Très-Saint Cœur de Jésus, notre sauveur, nous protéger et nous aider à maintenir fidèlement nos résolutions.

« Et maintenant nous vous prions, Très Saint-Père, d'accepter notre vœu, et de béair avec nous votre ville de Rome qui vous sera toujours fidèle. »

---

*Sa Sainteté, profondément émue, répondit :*

J'approuve pleinement et j'accepte au nom de Dieu le *Vœu* que vous venez d'émettre, tant en notre nom qu'au nom du très-grand nombre des absents qui nourrissent les mêmes sentiments.

Il me vient en ce moment à la pensée comment, dans la famille humaine, on progresse et l'on gagne dans la connaissance de certaines sciences que j'appellerais *utilitaires et accommodables (utilitarie e a comodo)*, parce que, après tout, elles visent à procurer tout ce qui favorise les aises de la vie matérielle. Oui, la famille humaine est entrée sur cette voie, et il me semble qu'elle progresse de plus en plus dans l'acquisition de ces sciences qui promettent tout ce qui est utile, avantageux, tout ce qui forme le bien et la gloire de notre temps.

Mais parmi ces sciences, celle de la misère humaine, lorsqu'elle est très-bien connue en théorie, car les livres en traitent, les orateurs en parlent et les académiciens en font l'objet de leurs discussions ; la science de la misère humaine, dis-je, si développée en théorie, est, d'un autre côté, très-restreinte en pratique ; et pendant que le progrès matériel se développe, la connaissance de la vraie misère humaine fait ausssi des progrès, et malheureusement avec cette connaissance augmente l'insouciance d'y apporter les remèdes nécessaires.

Jetez un regard autour de vous, et considérez les

maux qui nous assiègent et nous assaillent de toutes parts : maux physiques, maux moraux, maux produits par la malice des hommes, et que pour cela j'appellerais *artificiels*. Il n'est pas besoin que je répète ici dans tous ses détails l'histoire de tant de maux. C'est déjà bien assez d'en reproduire la liste.

Et pour parler ici des maux physiques, vous trouvez le lugubre spectacle des inondations, des tremblements de terre, des tempêtes exterminatrices, de la peste et d'autres calamités publiques. Si vous parlez des maux moraux, se présente devant vous le tableau infernal de la licence triomphante, du blasphème libre et impuni, de l'hérésie enseignée publiquement, de la persécution (si chère au cœur des impies en Italie et en dehors de l'Italie), au détriment des ministres du sanctuaire et de tous les hommes pleins de foi dans le catholicisme. En parlant enfin des maux provenant des hommes qui en sont les auteurs, vous trouverez des impôts et des subsides, des injustices et des tyrannies, des exactions faciles et de très-lents remboursements, beaucoup en destruction et peu ou rien en édification. Après tout cela, dites-moi si nous n'avons pas raison de nous écrier avec le psalmiste : *Adhesit pavimento anima mea* ; notre âme gît sur la terre et dans la poussière sous le poids d'une telle oppression ?

Mais vous, oh ! oui, vous avez trouvé le remède à tant de maux. Vous vous êtes rappelé que dans le ciel il y a un cœur divin qui peut vous consoler, vous assister, vous soulager. Oh ! oui, approchons-nous de ce cœur, et au travers de la blessure faite par la lance du bourreau, observons avec attention et avec foi : *prospiciens per cancellos*. Observons comment ce cœur, selon notre manière de dire, souffre violence par le besoin de répandre ce feu qui brûle à l'intérieur, et avec lequel il voudrait enflammer toute la terre d'amour et de charité. Approchons-nous de

ce cœur, et tout remplis d'admiration, considérons l'économie céleste avec laquelle fut formée l'Église, et voyons comment elle est sortie robuste de cette divine enceinte, appuyée sur les sept colonnes qui représentent les sacrements.

Approchons de ce cœur, pleins d'humilité et de respect, et nous entendrons ces paroles de suavité : *Erunt oculi mei ibi cunctis diebus*. C'est-à-dire : mon cœur et mes yeux seront toujours tournés vers cette Église répandue sur le globe terrestre, mais plus particulièrement vers cette ville de Rome. C'est ici, en effet, qu'est fixé le siège de la vérité et que se trouve le centre du Catholicisme. C'est ici que fut envoyé le prince des Apôtres (quoi qu'en puissent dire de contraire les impies, les ennemis fanatiques de la vraie Église de Dieu); et saint Pierre ne craignit pas de mettre le pied dans cette forêt de bêtes frémissantes; ici, au milieu de l'immense multitude d'erreurs d'une nation qui, après en avoir accumulé en nombre infini, embrassa les turpitudes et les égarements de tous les peuples, en se prêtant à leur service; ici, où celle qui, peu auparavant, avait été disciple de l'erreur, après le sang répandu des Souverains Pontifes et de tant de milliers de martyrs, par les mérites des martyrs mêmes et par la volonté divine, devint maîtresse de la vérité.

De cette chaire de saintes doctrines se sont répandues des leçons pour enseigner, des conseils pour illuminer, des décrets pour décider, depuis le berceau de l'Église jusqu'au *Syllabus* et aux décrets du concile du Vatican.

Que ce Cœur divin, qui est la source de si grands biens et la fontaine d'où jaillissent l'encouragement et les consolations, soit donc béni; soyez bénis vous-mêmes qui, loin de chercher du soulagement dans les divertissements du monde, venez au contraire le chercher là seulement où l'on peut en réalité l'obtenir. Je sais que les impies blasphèment aussi contre ce Cœur adorable, mais un

temps viendra où Dieu à son tour maudira ces blasphémateurs : *Irridebit et subsannabit eos.*

Mais nous, approchons-nous de ce très-saint refuge de nos âmes, faisons devant lui la protestation de notre amour, et prions-le de nous fortifier par sa bénédiction. Et puis disons avec Jacob : *Non dimittam te, nisi benedixeris mihi.* O Très-Saint Cœur, vous qui êtes plein d'amour et qui êtes la source de toutes les grâces, bénissez-nous, et que votre bénédiction nous fortifie dans les combats, nous rende fermes dans nos résolutions, et nous accompagne jusqu'au dernier jour de notre vie.

Pour moi, en attendant, je lève ma main débile, et je vous bénis. Je vous bénis, vous, vos amis et vos parents : et vous, soyez l'écho au moyen duquel cette bénédiction puisse s'étendre à tous les fidèles de l'Église catholique, les fortifier tous, et vous maintenir constants jusqu'au dernier moment de votre vie.

*Benedictio, etc.*

— Son Exc. M. le prince don Filippo Lancellotti, élu président de la commission pour la réalisation du Vœu, monta les gradins du trône, et présenta à Sa Sainteté les volumes contenant les premières adhésions recueillies en peu de jours, et qui formaient déjà un chiffre de plus de vingt mille.

---

*Ce discours clot la deuxième série, qui se termine avec la troisième année de l'emprisonnement de Pie IX. Dans ce Vœu fait au Sacré-Cœur de Jésus, et qui est un acte très-vif de foi catholique et romaine, nous avons le gage d'un triomphe qui ne pourra se faire attendre. Il est donc très-probable que la troisième série, qui commence, comme les autres, dans le deuil, se terminera en fête ! Oh ! Dieu le veuille !*

---



# APPENDICE

---

Cet appendice renferme des documents et des détails qui, ayant rapport à plusieurs discours, leur servent d'éclaircissement, et sont un beau couronnement pour l'œuvre.



# APPENDICE

---

## I

### IMMORALITÉ DES THÉÂTRES.

*Dans plusieurs endroits, tant du premier que du second volume, Sa Sainteté parle de l'immoralité des spectacles représentés sur les théâtres de Rome. Le cardinal vicaire s'étant plaint de cette immoralité auprès du ministre Lanza, celui-ci répondit comme il fut possible. Voici l'un et l'autre document :*

EXCELLENCE,

L'immoralité et l'irréligion que l'on affiche triomphalement sur les théâtres de cette pauvre Rome sont désormais poussées à un tel point, que quiconque est encore animé de quelque sentiment de pudeur, ou même de simple honnêteté civile, éprouve de la répugnance à y assister. Et puis les Romains, animés de sentiments bons et religieux, en ressentent une telle amertume, qu'ils ne peuvent pas ne pas s'étonner en voyant comment un gouvernement qui veut se faire respecter permet de telles représentations, capables de faire rougir des peuples moins civilisés, et peut-être même barbares, au milieu

desquels le sentiment religieux et moral ne serait pas entièrement éteint.

D'où il suit qu'il ne faudra point s'étonner si, pour satisfaire à un devoir strict de conscience, et pour accomplir l'office que j'exerce dans cette ville comme représentant du Saint-Père dans son autorité spirituelle, je viens, par le présent acte, faire les plus vives réclamations contre l'impiété, l'impudeur et le cynisme le plus rebutant dont regorgent presque toutes les représentations qui se donnent maintenant sur les théâtres de Rome.

Je crois inutile de développer ici des observations fastidieuses sur de telles représentations, connues certainement de Votre Excellence, qui, par conséquent, doit savoir que l'on n'y fait que critiquer et tourner en ridicule tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus religieux. On n'épargne pas les injures, les sarcasmes et les calomnies contre tout l'ordre ecclésiastique, depuis le chef suprême de la hiérarchie jusqu'au dernier clerc. On y représente des histoires, des anecdotes, des faits, soit entièrement faux, soit complètement défigurés ; l'on fait ressortir ce que l'on prétend faussement y avoir de honteux et de déshonnête sur le compte des personnes les plus distinguées, non seulement parce qu'elles ont occupé les premières places dans l'Église pendant leur vie, mais parce que étant mortes maintenant, elles ont un droit plus strict à ce que leur tombe ne soit pas troublée par les injures et les calomnies les plus honteuses. En déplorant des désordres si abominables, que Rome tout entière peut d'ailleurs certifier, je n'exagère certainement pas, et j'en appelle à vous-même.

Maintenant, qu'il me soit permis de vous faire une demande : Le gouvernement croit-il pouvoir les tolérer, ou bien est-il impuissant à les réprimer ? La première hypothèse lui serait trop nuisible, et je ne voudrais pas la

supposer ; dans la seconde, il montrerait une faiblesse trop humiliante pour quelque autorité que ce fût.

Il ne servirait guère d'apporter ici ce prétexte : que la liberté, dont on fait si grande pompe aujourd'hui, paralyse l'action du pouvoir, parce que si malheureusement on appelait liberté la licence la plus effrénée, l'abus le plus énorme des conceptions libres de la propre intelligence, alors même que ceux-ci tendraient au but le plus impie et le plus immoral, il ne resterait plus qu'à plaindre la société humaine qui se précipite sans frein vers la dissolution et la barbarie.

Quant à moi, je crois qu'il est du strict devoir du gouvernement d'empêcher de tels abus, qui offensent directement Dieu, l'Église et la société civile elle-même, laquelle a aussi le droit de ne pas voir sa propre religion insultée et les bonnes mœurs offensées à un tel point. C'est ce qu'exige la loi divine lorsqu'elle prescrit d'honorer les ministres du Seigneur, lequel, tôt ou tard, se vengera des injures qui leur sont faites.

C'est aussi ce que réclame le premier article du statut du royaume, lequel, s'il n'est pas réduit à une lettre morte, déclare hautement que la religion catholique est la religion de l'État. Enfin l'intérêt matériel du gouvernement même demande à ce que l'on mette un frein à des abus si intolérables, car il est à craindre que si le peuple contracte l'habitude de mépriser les autorités ecclésiastiques, et tout ce qu'il y a de sacré sur la terre, il n'en vienne facilement à faire peu de cas des autorités civiles, à s'en moquer, et par suite à exciter continuellement des désordres ou des révolutions pour empêcher les gouvernements de réorganiser la société aujourd'hui si bouleversée.

L'affaire dont il est ici question est d'une si grande importance, que je me dispense d'y joindre des exhortations et des prières pour que Votre Exc. la prenne sérieu-

sement en considération, et que, par conséquent, on emploie les moyens les plus expéditifs et les plus efficaces pour remédier à un mal d'une telle gravité. Enfin je crois devoir vous prévenir que si l'on n'empêchait pas au plus tôt les désordres dont j'ai parlé, je serais contraint de publier ce communiqué dans quelque journal, afin de satisfaire à mon devoir, et décharger ma conscience en montrant au public religieux, peut-être formalisé du silence gardé jusqu'ici par l'autorité ecclésiastique, que l'on n'a pas manqué de faire au gouvernement les réclamations les plus vives pour une affaire d'une si grande importance.

En attendant, je viens offrir à Votre Excellence les sentiments de ma considération particulière.

Du vicariat, le 27 août 1872.

C. Card. PATRIZI, *vicairé de Sa Sainteté.*

---

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Rome, le 6 septembre 1872.

ÉMINENCE,

Votre Éminence, s'adressant au ministre souscrit, pour déplorer l'immoralité et l'irrégion des représentations théâtrales à Rome, dit que, à toute personne à qui il reste un sentiment de pudeur ou de simple honnêteté civile, il répugne d'y assister, et que les bons ne peuvent pas ne pas s'étonner comment un gouvernement qui veut se faire respecter permette que l'on fasse de telles représentations dont rougiraient les peuples les moins civilisés, et peut-être même les peuples barbares chez lesquels ne serait pas entièrement éteint le sentiment religieux et moral.

Que Votre Éminence me permette de repousser ce reproche injuste et sévère contre le gouvernement italien qui, dans les limites de la loi, fait tout ce qui est en lui pour réprimer la licence théâtrale, et qui ne croit pas qu'il y ait en Europe un autre pays civilisé qui use d'une sévérité plus grande que la sienne pour la surveillance des représentations théâtrales. La preuve, c'est qu'un grand nombre de représentations permises en France et en Belgique, pays que Votre Éminence ne voudra ranger ni au nombre des pays barbares, ni au nombre des pays irréligieux, sont cependant défendues en Italie et surtout à Rome.

Toutefois, cette justification ne tend point à faire l'apologie ou la défense de toutes les représentations théâtrales qui se donnent à Rome. J'admets même qu'il y en ait quelques-unes en partie répréhensibles, tant du côté de la moralité que du côté de la convenance pour le lieu et pour les personnes ; mais Votre Éminence comprendra, dans son haut bon sens, combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'éviter tout abus, toute sorte d'allusion indécente ou peu respectueuse, sans provoquer par la presse des scandales plus grands encore. A côté des nombreux avantages qu'elles offrent, les institutions libres ont aussi des inconvénients, comme, dans tout système de gouvernement, à côté du bien il y a aussi, plus ou moins, le mal. Mais l'expérience du passé a amplement démontré que la surveillance la plus absolue et la défense la plus arbitraire contre les publications et les représentations ont été complètement insuffisantes pour protéger la morale et la religion, pour réformer les mœurs et dissiper les erreurs. A mon avis, le remède le meilleur et le plus sûr, c'est celui de les combattre où ils se manifestent, persuadé que le vrai et l'honnête doivent triompher même dans ce monde. Je n'entends pas dire par là que le gouvernement

doive s'abstenir d'empêcher que ne se produisent dans le public, sous quelque forme que ce soit, des faits et des choses réprouvés par la conscience publique.

La loi y pourvoit, et le gouvernement ne manquera de la faire observer.

Que Votre Éminence veuille bien accueillir les expressions du plus profond respect de la part du soussigné.

*Le Ministre; G. LANZA.*

— Qu'on relise tout entière la lettre de S. Ém. le card. vicaire, et l'on verra que tout ce qu'elle contient demeure exactement tel quel en face de la réponse de Lanza. Deux vérités ressortent bien clairement de cette réponse : l'insuffisance (pour ne pas dire autre chose) des lois et l'impuissance du ministre à réprimer des abus reconnus, malgré tous les détours par lesquels le ministre s'étudie à éluder les raisons de l'éminentissime cardinal.



## II

### SCHISME D'ORIENT.

*On expose dans cette Encyclique l'origine, le progrès et l'état actuel du schisme arménien, dont Sa Sainteté se plaint dans plusieurs discours.*

AUX VÉNÉRABLES FRÈRES LE PATRIARCHE DE CILICIE ANTOINE PIERRE IX, LES ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES, ET AUX CHERS FIDÈLES LE CLERGÉ ET LE PEUPLE DU RITE ARMÉNIEN, QUI SONT EN GRACE ET EN COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

PIE IX PAPE.

Vénérables frères et chers fils, salut et bénédiction apostolique.



1. Vingt-quatre ans se sont déjà écoulés depuis le jour où, tandis que l'on célébrait l'anniversaire sacré de l'apparition d'une nouvelle étoile en Orient, destinée à éclairer les nations, Nous donnâmes Nos Lettres Apostoliques *aux Orientaux* (1) pour confirmer dans la foi les catholiques, et ramener au bercail unique de Jésus-Christ ceux qui malheureusement se trouvent hors de l'Église Catholique. Une douce espérance Nous souriait et Nous faisait croire qu'avec le secours de Dieu et de Jésus-Christ notre Sauveur la pureté de la foi chrétienne s'étendrait davantage en Orient, et que le zèle de la discipline ecclésiastique, pour l'organisation et la forme de laquelle, dans le sens des saints Canons, Nous promettions l'assistance de Notre autorité, refleurirait dans cette contrée. Dieu sait quelle sollicitude Nous avons montrée depuis lors pour les Orientaux et avec quel sentiment charitable Nous les avons poursuivis. Tout le monde sait ce que Nous avons fait dans ce but, et plutôt à Dieu que tout le monde l'eût bien compris. Mais, par un impénétrable jugement de Dieu, il est arrivé que les faits n'ont nullement répondu à Notre attente ni à Nos soins, et non seulement Nous ne devons pas Nous réjouir, mais bien plutôt Nous plaindre et gémir à la vue de la nouvelle calamité qui est venue fondre sur quelques églises des Orientaux.

2. En effet, vous êtes obligés de souffrir et d'expérimenter aujourd'hui ce que Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de la foi, avait déjà annoncé à l'avance lorsqu'il disait (2) que beaucoup viendraient en son nom et séduiraient un grand nombre de fidèles en disant : « Je suis le Christ. » Et voilà que l'adversaire et l'ennemi commun du genre humain, après avoir fait naître depuis déjà trois ans un nouveau schisme parmi les Arméniens, dans

(1) *In suprema*, 6 janvier 1848.

(2) Matth., xxiv, 5.

la ville de Constantinople, fait tout ce qui est en lui pour renverser la foi, corrompre la vérité et déchirer l'unité, employant, à cet effet, une sagesse séculière, des discours hérétiques, les subtilités d'une fourberie astucieuse, et même la violence quand il le peut. Tout en déplorant et en dévoilant les artifices et les ruses de cet ennemi, saint Cyprien avait dit de lui (1) : « Il ravit les hommes à l'Église même, et tandis que ceux-ci croient déjà s'être approchés de la lumière et avoir échappé à la nuit du siècle, il verse de nouveau sur eux d'autres ténèbres sans qu'ils s'en aperçoivent, de sorte que ces hommes, après avoir abandonné l'Évangile de Jésus-Christ, ses observances et ses lois, se disent chrétiens, et croient avoir la lumière, tandis qu'ils marchent dans les ténèbres. C'est ainsi qu'ils sont flattés et trompés par leur ennemi qui, selon l'expression de l'Apôtre, se transfigure comme en ange de lumière et suborne ses ministres comme des ministres de justice lorsqu'ils affirment la nuit pour le jour, la mort pour le salut, le désespoir sous l'aspect de l'espérance, la perfidie sous l'apparence de la fidélité, l'antechrist sous le nom de Jésus-Christ, de sorte que lorsqu'ils disent faussement des choses vraisemblables, ils éludent la vérité par leurs subtilités. »

3. Mais bien que les commencements de ce nouveau schisme, comme il arrive toujours en pareil cas, fussent enveloppés de beaucoup de détours, Nous en avons cependant entrevu la perversité et les périls, et, selon que Nous l'imposait Notre devoir, Nous y avons résisté de toutes Nos forces par Nos Lettres Apostoliques du 24 février 1870, commençant par ces mots : *Non sine gravissimo*, et par celles du 20 mai de la même année, dont les premiers mots sont : *Quo impensiore*. Toutefois, la chose en vint à ce point que, méprisant les exhortations, les aver-

(1) Lib. *De unit.*, n. 3.

tissements et les censures de ce Siège Apostolique, les auteurs et les fauteurs de ce schisme ne craignirent pas de se choisir un pseudo-patriarche ; mais Nous, par Nos lettres *Ubi prima* du 11 mars 1871, Nous déclarâmes que cette élection était nulle et schismatique, et que l'élu ainsi que les électeurs avaient encouru les peines canoniques. Or, après s'être emparés par la violence des églises catholiques, après avoir contraint le patriarche légitime, notre vénérable frère Antoine Pierre IX, à quitter le territoire de l'empire ottoman, après avoir occupé militairement le siège patriarcal de Cilicie, dans le Liban, et s'être emparés même de la préfecture civile, ces nouveaux schismatiques se sont imposés à la nation catholique arménienne, et s'efforcent par tous les moyens de l'entraîner avec eux en la détachant de la communion et de l'obéissance du Siège Apostolique. Or, afin que tout s'accomplisse selon leurs désirs, celui qui se donne surtout beaucoup de peine, c'est un des prêtres néo-schismatiques, Jean Kupélian, que Notre vénérable frère Nicolas, archevêque de Marcianopolis et déléгат apostolique dans la Mésopotamie et dans d'autres contrées, avait, par Notre Autorité, publiquement et nommément excommunié, et qu'il avait déclaré séparé de l'Église catholique, parce qu'il avait déjà fomenté des troubles et suscité le schisme dans la ville de Diarbékir, appelée aussi Amida. En effet, après avoir reçu du pseudo-patriarche une consécration épiscopale sacrilège et s'être emparé du pouvoir, cet homme ose et prétend soumettre à sa domination les catholiques du rite arménien, employant ouvertement pour cela, tantôt les promesses, tantôt les menaces. Que si jamais il pouvait réussir, les catholiques seraient entièrement réduits de nouveau à cette si misérable condition sous laquelle ils gémissaient quarante-deux ans auparavant, lorsqu'ils étaient sous la domination des vieux schismatiques de leur rite.

4. Afin d'éloigner de vous de si grands maux, Nous n'avons, en vérité, négligé aucun moyen, suivant en cela l'exemple que Nous ont toujours donné nos prédécesseurs, dont les plus illustres évêques et les pères des Églises orientales eurent toujours coutume, dans de semblables circonstances, d'implorer l'autorité, l'appui et le secours. C'est dans ce but que Nous y avons envoyé notre légat extraordinaire ; et afin que tout le monde pût voir que Nous n'avons manqué en rien, Nous avons dernièrement adressé une lettre personnelle au très-haut empereur ottoman, en demandant que les dommages causés aux arméniens catholiques fussent justement réparés, et que le pasteur exilé fût rendu à son troupeau. Mais les artifices de ceux qui, tout en se disant catholiques, sont les ennemis de la croix de Jésus-Christ, ont empêché que les faits ne répondissent à Nos vœux.

5. Il est donc évident que les choses en sont arrivées à un tel point qu'elles font craindre sérieusement que les auteurs et les disciples du nouveau schisme ne fassent pire et ne finissent par séduire et entraîner dans la voie de la perdition, comme ils se le proposent, ceux d'entre les catholiques, tant Arméniens que des autres rites, qui sont ou plus faibles dans la foi ou moins défiants. Aussi les devoirs apostoliques de Notre charge Nous imposent-ils l'obligation de vous parler de nouveau et de vous faire entendre à tous Nos enseignements, afin de dissiper les ténèbres et d'écarter les voiles épais dont Nous savons la vérité enveloppée, et pouvoir ainsi affermir ceux qui savent résister, soutenir ceux qui chancellent, et, avec le secours de Dieu, rappeler dans la voie du bien ceux qui ont eu le malheur de s'écarter de la vérité et de l'unité catholique, si toutefois ils veulent Nous entendre, ce que Nous demandons instamment à Dieu.

6. La principale fraude dont les auteurs et les disci-

ples du nouveau schisme se servent pour le masquer, c'est surtout le nom de catholiques qu'ils ne craignent pas d'usurper, malgré la sentence de condamnation émanée de Notre autorité. Telle a toujours été, du reste, la coutume des hérétiques et des schismatiques : ils s'appellent catholiques et s'attribuent avec orgueil de grandes choses, pour induire en erreur tout à la fois et les peuples et les princes. Parmi les Pères qui l'ont remarqué, Nous citerons saint Jérôme qui disait (1) : « Les hérétiques ont coutume de dire à leur roi, à leur Pharaon : Nous sommes les fils de ces sages qui nous ont transmis, dès le principe, la doctrine apostolique ; nous sommes les fils des anciens rois appelés rois des philosophes, et en nous se trouve la science des Écritures unie à la sagesse du siècle. »

Or, pour prouver qu'ils sont catholiques, ces néo-schismatiques en appellent à une déclaration de foi, comme ils l'appellent, qu'ils ont publiée le 6 février 1870, dans laquelle ils disent qu'il n'y a rien qui soit en désaccord avec la foi catholique. Mais il n'a jamais été permis à personne de prouver qu'il est catholique en produisant à son gré des formules de foi où l'on a coutume de passer sous silence ce que l'on n'aime pas confesser ; il est au contraire de toute nécessité de souscrire aux formules proposées par l'Église, comme nous l'atteste l'histoire ecclésiastique de tous les temps.

8. Ce qui confirme aussi que leur déclaration de foi était trompeuse et perfide, c'est qu'ils ont rejeté celle qui, suivant la coutume, leur a été proposée en Notre nom, et que Notre Vénérable Frère Antoine Joseph, archevêque de Tyane et légat apostolique de Constantinople, leur avait ordonné de souscrire par ses lettres monitoires du 29 septembre de la même année. Il est en effet aussi contraire

(1) *Comment. in Isaiam*, cap. xix, 12, 13.

à la constitution divine de l'Église qu'à la tradition perpétuelle et constante que quelqu'un puisse prouver la catholicité de sa foi et s'appeler véritablement catholique lorsqu'il n'obéit pas à ce Siège Apostolique, car il est nécessaire que ce siège (1), par sa primauté plus élevée, domine toutes les autres églises, c'est-à-dire tous les fidèles répandus dans le monde, et celui (2) qui abandonne cette chaire de Pierre, sur laquelle l'Église est fondée, se persuade faussement qu'il est dans l'Église, puisque celui-là est déjà schismatique (3) et pécheur qui élève une chaire contre la chaire unique de Pierre, de laquelle (4) découlent sur toutes les autres les droits sacrés de communion.

9. Les illustres évêques des églises orientales connaissaient si bien cette vérité, que dans le synode célébré à Constantinople l'an 536, Mennas, évêque de cette ville (5), déclarait cette doctrine qui eut l'approbation des Pères : « Nous suivons, comme votre charité le sait, le Siège Apostolique, et nous lui obéissons ; nous acceptons ceux qui sont en communion avec lui, et nous condamnons ceux qu'il condamne. » Saint Maxime (6), abbé de Chrysopolis, exprimait cette vérité d'une manière plus claire encore et plus expressive, lorsqu'en parlant de Pyrrhus le monothélite il disait : « Si Pyrrhus ne veut point être hérétique ni s'entendre appeler de ce nom, il ne doit chercher à complaire ni à celui-ci, ni à celui-là ; c'est inutile et irraisonnable, car de même que lorsqu'un seul est scandalisé à cause de lui, tous le sont également, de même

(1) S. Iren., lib. 3, *Contra hæres*, cap. III.

(1) S. Cypr., lib. *De unit.*

(3) Conc. Aquilei et S. Ambr., ép. XI, *ad Imperatores*.

(4) Labb. Collect. Concil. et Ven., t. VII, col. 1279.

(5) Labb. Coll. Conc. Ed. Ven., I, VII, col. 1279.

(6) Epist. ad Petrum illustrem, Coll. Conc. V. VI, col. 1520.

aussi, lorsqu'il satisfait à un seul, il complait à tous. Qu'il se hâte avant tout de satisfaire au Siège de Rome, car si ce Siège est satisfait, tous les autres sièges le reconnaîtront d'un commun accord pour un homme pieux et orthodoxe. Il parle donc inutilement celui qui imagine de m'attirer à lui par de semblables discours; il faut auparavant qu'il contente et qu'il implore le très-saint Pape de la très-sainte Église romaine, c'est-à-dire le Siège Apostolique, qui a reçu en tout et pour tout, du Verbe incarné même de Dieu, le commandement, l'autorité et le pouvoir de lier et de délier, commandement, autorité et pouvoir qu'il a non seulement sur tous les saints synodes dans les limites fixées par les saints canons, mais encore sur toutes les saintes églises de Dieu qui sont dans le monde. » Aussi Jean, évêque de Constantinople, protestait-il solennellement, comme le fit plus tard à l'unanimité le VIII<sup>e</sup> concile œcuménique, lorsqu'il disait « que les noms de ceux qui étaient séparés de la communion de l'Église catholique, c'est-à-dire de ceux qui n'adhéraient pas en toutes choses au Siège Apostolique, ne devaient pas être prononcés dans les saints mystères (1). » Il signifiait clairement par ces paroles qu'il ne les reconnaissait point comme de vrais catholiques. Toutes ces déclarations sont d'un tel poids qu'il faut en conclure que tout homme qui a été déclaré schismatique par le pontife romain doit cesser entièrement d'usurper le nom de catholique tant qu'il ne reconnaît pas et ne révère pas expressément tout son pouvoir.

10. Mais comme les néo-schismatiques ne peuvent en retirer aucun avantage, ils se sont mis à suivre les traces des hérétiques modernes; ils se sont excusés en disant que la sentence de schisme et d'excommunication, portée

(1) Libell. Joann., Episc. Constantinopolitani ad S. S. Hormisdam, Conc. œcum., VIII, art. 4.

contre eux en Notre nom par Notre Vénérable Frère l'archevêque de Tyane, délégué apostolique dans la ville de Constantinople, était injuste et par conséquent nulle et sans valeur. Ils ont même été jusqu'à dire qu'ils ne pouvaient s'y soumettre, de crainte que les fidèles, privés de leur ministère, n'embrassassent le parti des hérétiques. Mais ce sont là des raisons d'une nouvelle espèce, complètement inouïes et inconnues aux Pères de l'Église. En effet, « l'Église entière répandue dans le monde sait que le Siège de l'Apôtre saint Pierre a le droit de délier les liens imposés par sentence de n'importe quel évêque, puisque ce siège a le droit de juger les affaires de toute l'Église, et qu'il n'est permis à personne d'en appeler à son jugement (1). » Aussi les hérétiques jansénistes ayant osé enseigner (2) que sous prétexte d'injustice on pouvait mépriser l'excommunication lancée par son légitime prélat, et continuer à remplir, malgré tout, ce qu'ils appellent son propre devoir, Clément XI, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, publia contre les erreurs de Quesnel la constitution *Unigenitus*, par laquelle étaient proscrites et condamnées ces mêmes propositions qui, du reste, ne différaient en rien de quelques articles de Jean Vicleff, déjà condamnés par le synode de Constance et par le pape Martin V. Il peut arriver parfois, il est vrai, que par suite de la faiblesse humaine, quelqu'un soit frappé de censure par son prélat; mais il faut, comme le fait observer saint Grégoire le Grand Notre prédécesseur (3), « que celui qui est sous la dépendance d'un pasteur craigne d'être lié, même injustement, et ne critique pas le jugement de son pasteur avec témérité, de peur que, même s'il est lié injustement, il ne se rende coupable, par le fait de son

(1) S. Gelas., ad Episc. Dardaniv., ep. 26.

(2) Const., *Unigenitus*, prop. 91, 92, 93.

(3) Hom. xxvi, in Evang., § 5.



orgueil et de sa critique passionnée, d'une faute qui n'existait pas d'abord. » Si donc ceux-là mêmes qui sont liés par une sentence injuste du pasteur doivent craindre, que faut-il dire de ceux qui sont liés précisément parce que, rebelles à leur pasteur et à ce Siège Apostolique, ils ont déchiré et déchirent par un nouveau schisme la robe sans couture du Christ, c'est-à-dire l'Église?

11. Quant à la charité avec laquelle les prêtres surtout doivent poursuivre les fidèles, elle doit partir d'un cœur pur, d'une conscience droite et d'une foi sincère, comme nous l'enseigne l'apôtre saint Paul (1) qui, énumérant ailleurs les qualités qui doivent nous distinguer comme les ministres de Dieu, ajoutait : *dans une charité sincère et dans la parole de vérité* (2). Or, Jésus-Christ lui-même, notre Dieu, qui *est charité* (3), a clairement ordonné de considérer comme païens et comme publicains ceux qui n'écouteront pas l'Église (4). Du reste, Notre prédécesseur saint Gélase (5) répondait à Euphème, évêque de Constantinople, qui lui alléguait de semblables difficultés : « C'est au troupeau de suivre le pasteur lorsque celui-ci veut le ramener aux pâturages salutaires, et non point au pasteur de suivre le troupeau à travers les sentiers égarés. Il faut en effet instruire le peuple et non pas le suivre; et notre devoir est de lui faire connaître, s'il l'ignore, ce qui est permis ou ce qui ne l'est pas, et non point de nous rendre à ses volontés (6). »

12. Mais les néo-schismatiques disent qu'il n'a pas été question de dogme, mais de discipline, parce que c'est à

(1) I Tim., I, 5.

(2) II Cor., VI, 6.

(3) I Joan., IV, 8.

(4) Matt., XVIII, 17.

(5) Epist. 3, ad Euphem., n. 15.

(6) S. Cœlestin., Pp., ad Episc. Apul. et Calabr., n. 3.

la discipline que se rapporte Notre Constitution *Reversurus* du 12 juillet 1867, et par conséquent on ne peut refuser le nom de catholiques à ceux qui refusent de la reconnaître. Mais vous comprenez aisément, Nous n'en doutons point, combien un tel subterfuge est inutile et vain. L'Église catholique, en effet, a toujours considéré comme schismatiques ceux qui résistent opiniâtrément à ses légitimes prélats, et surtout au Pasteur suprême, et qui refusent d'exécuter leurs ordres et même de reconnaître leur autorité. Les membres de la faction arménienne ayant suivi une pareille ligne de conduite, personne ne pourrait en aucune manière les croire exempts du crime de schisme, alors même qu'ils n'auraient pas été condamnés comme tels par l'Autorité Apostolique. En effet, l'Église, ainsi que l'ont enseigné les Pères (1), est le peuple réuni au prêtre et le troupeau adhérent à son pasteur; d'où il suit que l'évêque est dans l'Église, et que l'Église est dans l'évêque, et si quelqu'un n'est point avec l'évêque, il n'est plus dans l'Église. D'ailleurs, comme le faisait observer Pie VI, Notre prédécesseur, dans ses lettres apostoliques (2), par lesquelles il condamnait la constitution civile du clergé de France, souvent la discipline est tellement unie au dogme, et a une telle influence sur la conservation de sa pureté, que les saints conciles n'ont pas hésité, dans beaucoup de cas, de frapper d'anathème les violateurs de la discipline et de les séparer de la communion de l'Église.

13. Les néo-schismatiques sont encore allés plus loin, tant il est vrai « qu'il n'y a pas de schisme (3) qui n'invente quelque hérésie pour montrer qu'il avait de bonnes raisons de séparer de l'Église. » Ils n'ont donc pas craint de Nous accuser, Nous et le Siège Apostolique, d'avoir ou-

(1) S. Cyprian., ep. 66, ad Flor. Pupianum, n. 8.

(2) *Quod aliquantum*, 10 martii 1791.

(3) S. Hieronim., in ep. ad Tit., c. 3, v. 10, 11.

trepassé les limites de Notre pouvoir et d'avoir osé porter la faux dans la moisson d'autrui lorsque nous avons prescrit l'observance de certains points de discipline dans le patriarcat arménien, comme si les églises orientales ne devaient conserver avec Nous que la communion et l'unité de foi, sans être soumises à l'autorité apostolique de saint Pierre dans les questions qui regardent la discipline. Or, une telle doctrine est non seulement hérétique après les définitions et les déclarations du Concile Œcuménique du Vatican sur la nature et les raisons de la primauté du Souverain-Pontife, mais elle a toujours été considérée et abhorrée comme telle par l'Église catholique. C'est pour ce motif que les évêques du concile œcuménique de Calcédoine, confessant ouvertement dans ses actes l'autorité suprême du Siège Apostolique, demandaient humblement à Notre prédécesseur saint Léon de vouloir bien confirmer et sanctionner leurs décrets, même ceux qui traitaient de la discipline.

14. Et en vérité « le successeur de Pierre (1), par cela seul qu'il tient la place de Pierre, a de droit divin tout le troupeau de Jésus-Christ confié à sa garde, de sorte qu'il reçoit, de concert avec l'épiscopat, le pouvoir du gouvernement universel, tandis qu'aux autres évêques il est nécessaire de leur assigner une portion spéciale du troupeau, afin qu'ils puissent exercer sur cette portion la juridiction ordinaire du gouvernement; et cela non par droit divin, mais par droit ecclésiastique, non par un ordre de Jésus-Christ, mais par une disposition hiérarchique. Si le droit suprême d'assigner ainsi les portions du troupeau était contesté à saint Pierre et à ses successeurs, les fondements mêmes des églises, surtout des principales, en seraient ébranlés, ainsi que leurs prérogatives;

(1) Pius VI, in Brev., *Super soliditate*, 28 nov. 1786.

« car si le Christ (1) a voulu que les autres princes de l'Église eussent quelque chose de commun avec saint Pierre, ce n'est jamais que par l'entremise de Pierre qu'il leur a donné ce qu'il ne leur a pas refusé. » En effet, « c'est saint Pierre qui a illustré (2) le siège (d'Alexandrie), en y envoyant l'évangéliste son disciple ; c'est lui qui a fondé le siège (d'Antioche), qu'il occupa pendant sept ans, bien qu'il dût le quitter ensuite. Quant aux décrets portés dans le concile de Calcédoine relativement au siège de Constantinople, Anatole lui-même, évêque de cette ville (3), et l'empereur Marcien (4) reconnurent publiquement qu'ils avaient absolument besoin d'être approuvés et confirmés par le Siège Apostolique.

15. Aussi les néo-schismatiques auront beau se vanter d'être catholiques ; ils ne pourront jamais se le persuader à eux-mêmes, à moins de ne tenir aucun compte de la tradition constante et perpétuelle de l'Église, et confirmée de la manière la plus éclatante par les témoignages des Pères. Et si les subtilités et les fourberies des hérétiques n'étaient pas suffisamment connues et bien prouvées, on ne pourrait comprendre comment le gouvernement ottoman peut considérer comme catholiques ceux qu'il sait avoir été bannis de l'Église catholique par un jugement émané de Notre Autorité. Si donc l'on veut que la religion catholique puisse se maintenir en toute sécurité et en toute liberté dans l'empire ottoman, comme le garantissent les décrets du très-haut empereur, il faut admettre tout ce qui appartient à cette même religion, telle qu'est précisément la primauté de juridiction du Pontife romain, et laisser déterminer qui sont ceux qui sont ou ne sont pas catholiques à

(1) S. Leo Serm. 3 in ann. assumpt. sur.

(2) Greg. M. lib. 7, ep. 40 ad Eulog. Ep. Alexandr.

(3) Anatol. ad S. Leon., ep. 132, n. 4.

(4) Marcian ad S. Leon., ep. 100.

son jugement, en sa qualité de chef et pasteur universel et suprême de cette religion, car c'est là un droit que l'on reconnaît universellement à toute société purement humaine et privée.

16. Et puis ces néo-schismatiques assurent qu'ils ne s'opposent nullement aux institutions de l'Église catholique, et qu'ils ne veulent autre chose que défendre les droits de leurs églises, de leur nation, et même les droits de leur haut empereur, qu'ils s'imaginent avoir été violés par Nous. C'est ainsi qu'ils ne craignent pas de rejeter sur nous et sur ce Siège Apostolique la cause des troubles actuels ; et en cela ils se comportent comme autrefois les Acariens schismatiques envers Notre prédécesseur saint Gélase (1), et avant eux les hérétiques ariens qui calomniaient le pape Libère, Notre prédécesseur, parce qu'il refusait de condamner saint Athanase, évêque d'Alexandrie, et de communiquer avec eux (2). On pourra donc s'attrister d'une pareille conduite, mais non pas s'en étonner. En effet, comme l'écrivait à ce sujet le même pape saint Gélase à l'empereur Anastase : « Il est souvent dans la nature des malades d'accuser les médecins qui veulent les rappeler à la santé par des ordonnances proportionnées à leur maladie, plutôt que de consentir à réprouver et à éloigner leurs appétits nuisibles. » Mais comme il semble que c'est surtout au moyen de ces accusations que les néo-schismatiques se concilient la faveur des puissants et les entraînent à protéger leur mauvaise cause, il devient absolument nécessaire, pour que les fidèles ne soient point induits en erreur, de traiter cette question d'une manière plus développée que s'il s'agissait simplement de réfuter ces calomnies.

(1) S. Gelas., epist. 12 ad Anastasium Augustum, n. 4.

(2) S. Athanas., in *Hist. Arianor. ad Monach.*, n. 35.

17. Nous ne voulons certainement pas rappeler ici l'état malheureux dans lequel tombèrent les églises catholiques de l'Orient, après que le schisme s'y fut introduit, et que Dieu, voulant venger l'unité de son Église déchirée, eut permis la destruction de l'empire grec. Ce n'est pas non plus notre intention de rappeler toute la peine qu'ont prise Nos prédécesseurs pour ramener, aussitôt qu'ils le purent, les brebis égarées dans le bercail unique et vrai de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et bien que les fruits n'aient pas abondamment répondu à leur travail, toutefois, par la miséricorde divine, quelques églises de différents rites sont revenues à la vérité et à l'unité catholique; et le Saint-Siège, les accueillant dans ses bras comme des enfants nouveaux nés, a montré avant toute autre chose sa sollicitude pour les raffermir dans la foi catholique et les conserver entièrement exempts de toute tache d'hérésie.

18. Aussi, dès que la nouvelle fut parvenue à Rome, de la propagation en Orient des dogmes pervers d'une certaine secte déjà condamnée par le Siège apostolique, dogmes qui tendaient surtout à abaisser la primauté de juridiction du Souverain Pontife, Pie VII d'heureuse mémoire, profondément ému de la gravité et du danger d'une telle doctrine, songea à prendre des mesures opportunes, dans la crainte que, par suite de vaines sollicitudes et d'inutiles discussions, la formule sûre que les Pères avaient transmise ne vint quelque jour à s'effacer peu à peu de l'esprit des fidèles. C'est pourquoi il ordonna d'envoyer aux patriarches et aux évêques orientaux l'antique formule de saint Hormisdas, Notre prédécesseur, et il leur enjoignit (1) en même temps d'exiger, partout où s'étendait leur juridiction, que les évêques et tous les membres

(1) Encycl. S. C. de Prop. Fide, 6 julii 1803.

du clergé séculier et régulier, ayant charge d'âmes, souscrivissent, s'ils ne l'avaient déjà fait auparavant, la profession de foi prescrite aux Orientaux par Urbain VII, profession de foi qui devait également être exigée de ceux qui seraient initiés plus tard aux ordres ecclésiastiques ou promus à quelque ministère sacré.

19. Mais peu après, c'est-à-dire en l'an 1806, un synode dit d'Antioche fut réuni dans le monastère de Carcaphas, dans le diocèse de Bérouth. Les dispositions de ce synode avaient été empruntées, en grande partie, d'une manière secrète et frauduleuse au synode de Pistoie, dont plusieurs propositions avaient été condamnées par le Siège de Rome ; parmi ces propositions, les unes avaient été copiées textuellement, les autres insinuées d'une manière ambiguë. Elles renfermaient, en outre, d'autres propositions qui sentaient le baïanisme et le jansénisme, étaient contraires à l'autorité ecclésiastique, troublaient l'état de l'Église et étaient opposées à la sainte doctrine et à la discipline bien connue de l'Église. Ce synode de Carcaphas, dont les actes furent publiés en arabe à l'insu du Saint-Siège en 1810, avait excité de nombreuses plaintes de la part des évêques, et fut enfin désapprouvé et condamné par Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, qui dans ses lettres apostoliques (1) ordonna aux évêques de puiser la règle de leur gouvernement et de leur doctrine dans les autres synodes depuis longtemps approuvés par le Siège Apostolique ; et plût à Dieu que les erreurs dont fourmillait ce synode eussent disparu avec sa condamnation ! Loin de là : ces doctrines ne cessèrent pas de se répandre furtivement, attendant une occasion favorable pour se manifester aux yeux du public, et les néo-

(1) Greg. XVI, epist. litt. *Melchitarum catholicorum*, 16 septembris 1835.

schismatiques arméniens ont osé réaliser maintenant ce qu'ils avaient tenté en vain il y a vingt ans.

20. Mais comme la discipline est la sauvegarde de la foi, il fallait aussi que le Siège Apostolique, suivant son droit et son devoir, s'appliquât activement à la rétablir. Il ne manqua jamais à son devoir, assurément très-grave, bien que, en raison des circonstances de temps et de lieu, il n'ait pu remédier peu à peu qu'aux difficultés les plus occurrentes, attendant toujours des temps meilleurs qui, grâce à Dieu, vinrent enfin. En effet, sur les instances de Nos prédécesseurs Léon XII et Pie VIII, qui daignèrent appuyer les souverains catholiques de l'Autriche et de la France, le très-haut empereur ottoman, après avoir connu la différence qui existe entre les catholiques et les hérétiques, voulut bien soustraire les premiers à l'autorité civile des seconds, et ordonna que désormais, selon l'usage du pays, ils eussent leur propre chef, ou préfet civil, comme on l'appelle. On put alors, pour la première fois, créer en toute sûreté, à Constantinople, des évêques du rite arménien, jouissant de leur pouvoir ordinaire; on put construire des églises catholiques du même rite, et professer et exercer librement le culte catholique. C'est pourquoi Notre prédécesseur Pie VIII, d'heureuse mémoire, établit à Constantinople le siège archiépiscopal des Arméniens (1), soucieux avant tout d'y faire fleurir la discipline ecclésiastique de la manière la plus convenable et la plus opportune que possible.

21. Au bout de quelques années, aussitôt que les circonstances Nous parurent avantageuses, Nous érigeâmes (2) des sièges épiscopaux soumis au siège primatial de Constantinople, et ce fut alors qu'on établit les règles à suivre

(1) Apostolicis litteris *Quod jamdiu*, 6 julii 1830.

(2) Apost. litt. *Universi Dominici gregis*, 30 aprilis 1850.



pour l'élection des évêques. Plus tard, par un diplôme impérial en date du 7 avril 1857, adressé à Notre Vénérable Frère Antoine Abassoun, alors primat de Constantinople, le très-haut empereur de l'empire ottoman pourvut enfin, de sa propre autorité, à ce que le pouvoir de celui qu'on appelle le préfet civil ne s'immisçât pas dans les choses spirituelles, ce qui est tout à fait contraire aux lois de l'Église catholique. Mais lorsque, d'après la demande des Arméniens eux-mêmes, Nous réunîmes, par Nos Lettres Apostoliques commençant par le mot *Reversurus*, au siège patriarcal de Cilicie l'Église primatiale de Constantinople, dont le titre fut ainsi abrogé, il Nous sembla opportun et même nécessaire de prescrire, par l'autorité de cette même Constitution, de remettre en vigueur la discipline ecclésiastique dans tout le patriarcat arménien.

22. Mais l'homme ennemi commença par semer la zizanie dans l'église arménienne de Constantinople, en faisant, peu après, soulever par quelques-uns la question de la préfecture civile de la communauté arménienne, qu'ils accusaient le nouveau patriarche d'avoir usurpée. Une grave perturbation suivit de près cette controverse, et le même patriarche fut encore accusé d'avoir trahi les droits nationaux en acceptant, comme il convient à un évêque catholique, Notre susdite constitution, contre laquelle se tournèrent dès lors toutes les menées, toutes les machinations et toutes les criailleries des dissidents.

23. A ce sujet, deux sortes de dispositions ont été surtout incriminées : celles qui concernaient l'élection des évêques, et celles qui se rapportaient à l'administration des biens ecclésiastiques. Ce sont là, en effet, les dispositions qu'on a calomnieusement représentées comme contraires aux droits de la nation arménienne, et même à ceux du très-haut empereur. Et bien que les conditions que nous avons prescrites sur ces deux points essentiels

dussent être parfaitement connues, toutefois il sera bon que nous les répétions ici. Il y a toujours eu, en effet, des hommes (1), et il y en a encore, qui parlent dans la vanité de leur sentiment à cause de l'ignorance qui est en eux, et d'autres (2) qui, semblables aux devins et aux interprètes de songes, prononcent leur jugement sur ce qu'ils ignorent.

24. Nous avons ordonné que le patriarche fût élu par le synode des évêques, et que les laïques, et même tous les clercs non revêtus du caractère épiscopal, ne pussent prendre aucune part à son élection. Nous avons pareillement défendu que le nouvel élu pût faire usage de son autorité, ou comme l'on dit, fût intronisé avant d'avoir reçu ses lettres de confirmation du Siège Apostolique. Quant au mode d'élection des évêques, Nous avons prescrit que tous les évêques de la province se réunissent en synode, et proposent au Siège Apostolique trois ecclésiastiques méritants. Mais dans le cas où tous les évêques ne pourraient se rendre au synode, Nous avons prescrit qu'au moins trois évêques pourvus de diocèses se réunissent en synode avec le patriarche, et qu'ils fassent connaître par écrit aux évêques absents les trois candidats qu'ils auront proposés. Cela fait, le Pontife romain choisira l'un de ces trois sujets et lui confiera la direction de l'église vacante. Du reste Nous avons déclaré que Nous ne doutions pas que les évêques ne missent tous leurs soins à proposer des candidats dignes et méritants, et que Nous espérons que jamais ni Nous ni Nos successeurs ne serions forcés, pour remplir les devoirs de Notre ministère apostolique, de choisir et de placer à la tête de l'église vacante un ecclésiastique qui n'aurait pas été proposé par les évêques.

25. Si l'on veut examiner ces dispositions avec un es-

(1) Ephes., iv, 17, 18.

(2) Proverb., xxiii, 7.

prit dégagé des préoccupations de parti, on les trouvera en tout conformes à l'esprit catholique des saints canons. Pour ce qui regarde l'exclusion des laïques de l'élection des évêques, il faut, pour ne rien énoncer de contraire à la foi catholique, distinguer avec soin le droit d'élire les évêques et la faculté de rendre témoignage sur la vie et les mœurs de ceux qui doivent être élus. Reconnaître aux laïques le droit d'élire les évêques serait renouveler les opinions fausses de Luther et de Calvin qui affirmaient que ce pouvoir appartenait aux laïques de droit divin; or, personne n'ignore que l'Église catholique a toujours réprouvé cette doctrine, et que le peuple n'a jamais eu, ni de droit divin, ni de droit ecclésiastique, le pouvoir d'élire les évêques ou les autres ministres du culte.

26. Au sujet du témoignage que le peuple rend sur la vie et les mœurs de ceux qui doivent être élevés à l'épiscopat, Nous répondons : « Lorsque (1), par suite de la violence des ariens que favorisait l'empereur Constance, les évêques catholiques commencèrent à être chassés de leurs sièges, sur lesquels on plaçait les disciples d'Arius, comme le déplore saint Athanase (*Hist. Arian. ad Monach.*, n. 4), on fut forcé, par la nécessité même des temps, de permettre au peuple d'assister aux élections des évêques, afin de l'exciter à défendre dans son siège l'évêque qu'il avait vu élire sous ses yeux. » Il est vrai que cette coutume fut quelque temps en vigueur dans l'Église; mais comme elle donnait lieu à des désordres continuels, à des tumultes et à d'autres abus, il fallait l'en écarter et se passer du témoignage et du désir du peuple sur la personne à élire. En effet, comme le fait remarquer saint Jérôme (2), « parfois le jugement du peuple et du vulgaire

(1) Pius VI, apost. litt. contr. civil. cleri constit., 10 mart. 1791.

(2) Lib. I, advers. Jovinian., n. 34.

s'égare, et parmi les prêtres qui doivent être approuvés, chacun suit ses propres inclinations, de sorte que c'est moins un bon chef que l'on cherche qu'un chef qui ressemble à soi-même. »

27. Néanmoins, en prescrivant le mode d'élection, Nous avons laissé au synode même des évêques libre faculté de s'enquérir des qualités des candidats de la manière qu'il lui plairait, et même de provoquer le témoignage du peuple si cela lui faisait plaisir. Et ce qui le prouve, c'est que, même après Notre Constitution, ce témoignage du peuple fut demandé par les prélats arméniens lorsque, il y a plus de trois ans, il s'agit d'élire un évêque pour les provinces de Sébast et Tokat, comme en font foi les actes envoyés à ce Saint-Siège. Toutefois, lorsqu'il s'agit de l'élection du patriarche, Nous n'avons pas cru et nous ne croyons pas devoir accorder une pareille faculté, soit à cause de l'éminence de sa dignité patriarcale, soit parce qu'il est placé à la tête de tous les évêques de son pays, soit enfin parce que les actes envoyés à ce Siège Apostolique indiquent clairement que les élections des patriarches d'un rite oriental quelconque ont toujours été faites par les évêques seuls, excepté peut-être quand des circonstances particulières et extraordinaires ont exigé le contraire. C'est ce qui est arrivé, par exemple, lorsque les catholiques cherchaient à se garantir contre le pouvoir et la violence des schismatiques auxquels ils étaient soumis, et que, ayant choisi un autre patriarche, ils voulaient comme confirmer, par le fait seul de leur éloignement des schismatiques, leur véritable et sincère conversion à la foi catholique; c'est ce qui est arrivé dans l'élection d'Abraham Pierre I.

28. Mais ce que quelques-uns ont le plus de peine à souffrir, et ce dont ils se plaignent le plus, c'est que Nous ayons réclamé pour ce Siège Apostolique le droit et le pou-

voir d'élire l'évêque parmi les trois candidats, et que Nous ayons défendu l'intronisation du patriarche élu avant qu'il ait été confirmé par le Pontife romain. A propos de quoi ils Nous opposent les coutumes de leurs églises et les canons, comme si Nous étions écarté de l'observance des saints canons. On pourrait à bon droit leur répondre par les paroles de saint Gelase, Notre prédécesseur (1), qui eut à souffrir la même calomnie de la part des Acaciens schismatiques : « Ils nous objectent les canons, disait-il, ce qui prouve qu'ils ne savent pas ce qu'ils disent, car par le fait seul qu'ils refusent d'obéir au premier siège qui leur conseille des choses justes et sensées, ils montrent qu'ils attaquent ces canons. » Ce sont en effet les canons eux-mêmes qui reconnaissent la pleine autorité divine de saint Pierre sur l'Église tout entière, et qui proclament, comme il est dit dans le concile d'Éphèse (2), que saint Pierre, jusqu'à présent et toujours, vit et gouverne dans ses successeurs. Ce fut donc à juste titre que Étienne, évêque de Larissa, put répondre hardiment à ceux qui s'imaginaient que l'intervention du Pontife romain diminuait, jusqu'à un certain point, les privilèges des églises de la ville royale de Constantinople : « L'autorité du Siège apostolique qui a été donnée au prince des apôtres par notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ est supérieure à tous les privilèges des saintes églises, et toutes les églises du monde reposent sur cette autorité qu'elles reconnaissent (3). »

29. Certainement, si vous rappelez à votre souvenir l'histoire de votre pays, vous y verrez que les exemples de Pontifes romains usant d'un tel pouvoir, lorsqu'ils en ont jugé l'exercice nécessaire pour sauvegarder les églises

(1) In *Commonit. ad Faustam*, n. 5.

(2) *Œcum. Syn. Ephesin.*, act. 3.

(3) *Steph. Lariss. Episc. in Libell. oblat. Bonif. II, et Rom. Syn. an. 531.*

orientales ne manquent pas. C'est ainsi que le Pontife romain Agapet, de sa propre autorité, chassa Anthime du siège de Constantinople et lui substitua Mennas, sans avoir réuni aucun synode. C'est ainsi encore que Martin I<sup>er</sup>, Notre prédécesseur, confia ses pouvoirs, pour les pays orientaux, à Jean, évêque de Philadelphie, et, comme il dit lui-même (1) : *En vertu de l'autorité apostolique qui nous a été donnée de Dieu par saint Pierre, le prince des Apôtres*, ordonna au même évêque de constituer des évêques, des prêtres et des diacres dans toutes les villes des provinces soumises soit au siège de Jérusalem, soit à celui d'Antioche. Et s'il vous plaît de vous reporter à des époques plus récentes, vous trouverez que l'évêque des Arméniens de Mardin a été élu et consacré de par l'autorité de ce Siège Apostolique. Enfin nos prédécesseurs confièrent ce soin des églises aux patriarches de Cilicie, en leur attribuant l'administration du pays de Mésopotamie pour tout le temps qu'il plairait au Saint-Siège. Or, tout cela est parfaitement conforme au pouvoir du suprême Siège romain, pouvoir que l'Église des Arméniens, si l'on excepte la déplorable époque du schisme, a toujours reconnu, proclamé et respecté. Et en cela il n'y a rien d'étonnant, lorsqu'on voit ceux mêmes d'entre vos concitoyens qui sont encore éloignés de la foi catholique conserver dans sa pleine vigueur l'antique tradition de ce grand évêque et martyr, en qui vous êtes justement fiers d'admirer l'illuminateur de votre nation, que Chrysostôme (2) appelait un soleil levant sur les contrées de l'Orient, et dont les rayons étincelants pénétrèrent jusque chez les Grecs ; quand on les voit, disons-nous, conserver la tradition que ce

(1) Epist. ad Joan. Philadelph. Labbe, Collect. Concil. ed. Venet., t. VII, col. 22.

(2) Encom. S. Greg. Armenor. Illumin. ex homiliar. Armen. in oper. S. Joan. Chrysost. Parisiis, 1864, t. XII, coll. 943.

grand évêque et martyr avait reçu son autorité du Siège Apostolique, auprès duquel il n'hésita pas à se rendre sans se laisser aucunement effrayer par les difficultés d'un long et pénible voyage.

30. Ce sont donc ces motifs très-graves, longuement et mûrement pesés, comme Dieu en est témoin, qui Nous ont poussé, après avoir examiné les faits anciens et récents, à en venir enfin à ces déterminations, et cela sans y être excité par d'autres, mais de notre propre mouvement et en pleine connaissance de cause. En effet, chacun comprend aisément que de la régulière élection des évêques dépend le bonheur éternel des peuples, parfois même leur félicité temporelle; et c'est pour cette raison qu'ayant surtout égard aux circonstances de temps et de lieu, nous avons dû veiller à ce que le pouvoir d'instituer de saints évêques fût rendu tout entier au Siège Apostolique d'où il procède. Toutefois, nous avons cru devoir tempérer l'exercice de ce pouvoir de telle sorte que Nous avons non seulement conservé au synode des évêques le droit d'élire le patriarche, mais Nous lui avons encore accordé celui de Nous proposer trois candidats propres à occuper les sièges vacants, comme Nous l'avons établi dans notre Constitution dont Nous avons parlé plus haut.

31. Bien plus, afin d'exciter le zèle des nonchalants et de stimuler encore ceux qui sont déjà sur la bonne voie, Nous avons déclaré que Nous espérons qu'on Nous proposerait des sujets vraiment convenables et tout à fait dignes d'une si grande charge, de sorte que Nous ne fusions jamais *forcé* de nommer au siège vacant une personne prise en dehors des candidats proposés. C'est du reste ce que Nous avons déjà fait remarquer dans la méthode établie par Nous en 1853 (1). Or, Nous avons appris

(1) Instruct. *Licet*, 20 augusti 1853.

que plusieurs ont saisi dans ces paroles, d'ailleurs très-simples, une occasion de soupçonner que la proposition faite par les évêques réunis en synode ne fût illusoire et de nulle valeur à Nos yeux. D'autres sont allés plus loin et ont pensé que ces paroles cachaient le dessein de confier à des évêques latins le gouvernement des Arméniens. En vérité, des accusations aussi ineptes ne méritent aucune réponse, car ceux-là seuls ont pu Nous accuser, qui se sont égarés dans leurs vaines pensées, et qui se sont effrayés lorsqu'il n'y avait rien à craindre. Quant à Notre droit de choisir un sujet en dehors des trois candidats proposés, Nous n'avons pas cru devoir le passer sous silence, afin que dans l'avenir le Siège Apostolique ne fût jamais forcé de recourir à l'exercice de ce droit. Du reste, n'en aurions-Nous pas parlé, que ce droit et ce devoir seraient restés dans toute leur intégrité à la chaire de Saint-Pierre. En effet, les droits et les privilèges accordés à cette chaire par Jésus-Christ lui-même peuvent être attaqués, mais ne sauraient jamais lui être enlevés, et il n'est pas au pouvoir d'un homme de renoncer à un droit divin qu'il peut être parfois obligé d'exercer par la volonté de Dieu même.

32. Du reste, bien que ces prescriptions aient été imposées il y a déjà bientôt vingt ans, et que plusieurs fois il ait été question d'élire des évêques, il ne Nous est jamais arrivé de Nous servir de ce pouvoir, pas même lorsque, à une époque plus récente et après la publication de la Constitution *Reversurus*, Nous avons une fois reçu une liste de trois candidats, parmi lesquels il nous a été impossible de choisir un évêque. Dans cette circonstance, plutôt que de nommer une personne en dehors de ces trois candidats, Nous avons ordonné au synode des évêques de renouveler la liste d'après les règles par Nous prescrites; et si ce renouvellement n'a pas encore eu lieu,



c'est au schisme qui commença alors à déchirer l'Église des Arméniens qu'on doit en attribuer la cause. Mais Nous espérons bien que les temps, pour les églises catholiques arméniennes, ne seront jamais malheureux à ce point que les Pontifes romains soient forcés de nommer à leurs sièges des candidats non proposés par le synode des évêques.

33. Il convient d'ajouter quelques réflexions sur la défense d'introniser les patriarches avant que leur élection n'ait été confirmée par ce Siège Apostolique. Les documents les plus anciens attestent que jamais l'élection des patriarches n'a été tenue pour valide et ratifiée sans le consentement et la confirmation du Pontife romain, d'où il suit que cette confirmation a toujours été demandée avec prière, même de la part des empereurs, par ceux qui avaient été élus à un siège patriarcal. Ainsi, sans recourir à d'autres exemples dans une question si connue, Nous rappellerons Anatole, évêque de Constantinople, qui était certainement loin d'avoir bien mérité du Siège Apostolique ; bien plus, Photius lui-même, le premier auteur du schisme grec ; ces deux patriarches sollicitèrent du Pontife romain la confirmation de leur élection, employant pour cela l'intervention des empereurs Théodore, Michel et Basile. Les pères de Chalcédoine (1), au contraire, voulurent maintenir sur son siège Maxime, évêque de Chalcédoine, bien qu'ils eussent déclaré nuls tous les actes du synode, ou plutôt du brigandage d'Éphèse, dans lequel ce même Maxime avait été substitué à Domnus. Et pourquoi ? Parce que « le saint et bienheureux Pape qui confirma l'épiscopat du saint et vénérable Maxime avait assez montré, par son juste jugement, qu'il avait approuvé le mérite de Maxime. »

(1) Concil. Chalcedon., act. x.

34. Que s'il s'agit des patriarches de ces églises qui, à des époques plus récentes, sont rentrés dans l'unité catholique après avoir abjuré le schisme, vous n'en trouverez aucun qui n'ait demandé la confirmation du Pontife romain. Et les mêmes pontifes romains les ont tous confirmés par leurs lettres, de telle sorte que, par le même acte, ils les instituèrent et les plaçaient à la tête de leurs églises. Il est arrivé, sans doute, que les patriarches élus exerçaient leur autorité avant d'avoir été confirmés par le Souverain Pontife; mais ce n'était que par suite d'une tolérance du Saint-Siège motivée par l'éloignement de ces contrées, les périls de la route et les malheurs dont ils étaient souvent menacés par la tyrannie des schismatiques du même rite. Une pareille faveur, du reste, a été accordée par dispense en Occident à ceux qui étaient très-éloignés, en vue de l'utilité des églises, et de la nécessité où elles se trouvaient (1). Mais il est juste aussi de remarquer que les causes de cette tolérance ont cessé d'exister depuis que les voyages n'offrent plus de difficultés et que les catholiques, grâce à la bienveillance du très-haut empereur ottoman, ont été soustraits au pouvoir civil des schismatiques. Et d'abord, il n'est personne qui ne voie qu'une telle prescription pourvoit avec plus de sûreté à la conservation de la foi, qui pourrait être troublée au gré de celui qui, indigne de remplir une si haute charge, s'emparerait du siège patriarcal avant d'avoir été confirmé par l'autorité du Siège Apostolique; et puis tout le monde doit reconnaître que cette prescription empêche les occasions des troubles qui pourraient s'élever si le patriarche élu devait abandonner son siège après avoir été rejeté par le Siège Apostolique.

35. Certainement, si l'on veut examiner avec attention

(1) Conc. Lat. IV, cau. 26.

les choses en elles-mêmes, on verra à l'évidence que toutes les prescriptions de Notre Constitution tendent à la conservation et à l'accroissement de la foi catholique, aussi bien qu'à la défense de la vraie liberté de l'Église et de l'autorité des évêques; autorité dont les droits et les privilèges que la fermeté du Siège Apostolique consolide, affermit et appuie, ont toujours été vigoureusement défendus par les Pontifes romains contre les hérétiques et les ambitieux, sur les instances des évêques de tout rang, de toute nation et de tout rite.

36. Quant aux droits qu'on appelle nationaux, Nous n'avons pas besoin de Nous étendre beaucoup pour y répondre. En effet, s'il s'agit seulement des droits civils, Nous dirons qu'ils sont soumis au pouvoir du souverain, auquel il appartient d'en juger et d'en décider selon qu'il le croira plus convenable pour le bien de ses sujets. Si, au contraire, par droits nationaux on entend les droits ecclésiastiques, Nous répondrons alors que personne ne peut ignorer que jamais les catholiques n'ont reconnu aux nations ou aux peuples aucun droit sur l'Église. Dieu les a toutefois si bien réunis dans l'unité de son nom, sous la conduite de celui qu'il a placé à la tête de son Église, saint Pierre, le pasteur suprême et le prince des Apôtres, qu'il n'y a plus désormais, comme le disait l'Apôtre, de Gentils ni de Juifs, de Barbares ni de Scythes, d'esclaves ni d'hommes libres; il n'y a plus que le Christ qui est tout en tous (1). Il résulte de là que le corps tout entier de l'Église étant compacte et parfaitement uni, tout accroissement d'alimentation opéré suivant la grâce produit une augmentation du corps en rapport avec la grandeur de chaque membre pour son édification dans la charité (2). En effet,

(1) *Coloss.*, III, 11.

(2) *Eph.* IV, 16.

le Seigneur non seulement n'a donné aux peuples et aux nations aucun pouvoir sur l'Église, mais il leur a enjoint de croire (1) aux apôtres chargés de les instruire. De là vient que saint Pierre lui-même déclara publiquement, en présence des Apôtres et des anciens assemblés, que Dieu l'avait choisi afin que les nations reçussent par sa bouche l'enseignement de l'Évangile et y crussent (2).

37. En outre, on Nous accuse d'avoir violé les droits du très-haut empereur Ottoman. C'est une calomnie trop vulgaire et déjà usée par suite du long emploi qu'en ont fait les hérétiques. En effet, cette calomnie, inventée d'abord par les Juifs contre Jésus-Christ, et employée par les païens auprès des empereurs romains, les hérétiques s'en emparèrent bientôt, et s'en servirent très-souvent auprès des princes catholiques eux-mêmes, et plût à Dieu qu'ils ne s'en servissent plus maintenant! Aussi saint Jérôme (3) a-t-il dit que « les hérétiques ont coutume de flatter le haut pouvoir royal, et cela afin d'imputer aux rois leur propre orgueil et pour que le roi paraisse avoir fait ce qu'ils ont fait eux-mêmes. Ils accusent, dit-il, auprès de lui les saints et les prédicateurs de la loi, et ordonnent aux docteurs de ne point prêcher en Israël, pour ne pas aller contre la volonté du roi, parce que Béthel, c'est-à-dire la *maison de Dieu*, et une fausse église est la sanctification du roi et la maison du royaume. » Le silence et le mépris seraient plus que suffisants pour anéantir des calomnies aussi impudentes, tant elles sont contraires aux enseignements de la foi catholique, à Notre caractère et à Nos habitudes. Mais Nous devons aussi penser aux simples et aux ignorants, et faire en sorte qu'ils n'éprouvent de dommage en pensant mal et défavorablement de

(1) Matth., xxviii, 19.

(2) Act., xv, 7.

(3) *Comment. in Amos*, cap. vii, 10, 11.

Nous et du Siège Apostolique, par suite des sarcasmes des méchants « qui, tout en accusant les autres, ne travaillent qu'à procurer des appuis à leurs propres vices (1). »

38. La doctrine de l'Église catholique, reçue de Jésus-Christ même et enseignée par les Apôtres, est donc qu'il faut rendre à César ce qui est à César, mais aussi à Dieu ce qui est à Dieu : c'est pourquoi Nos prédécesseurs n'ont jamais négligé d'inculquer, quand il en fut besoin, la fidélité et l'obéissance dues aux princes. D'où il faut conclure que l'administration des affaires civiles appartient à l'empereur, et que les affaires ecclésiastiques regardent exclusivement les prêtres. Or, parmi les affaires ecclésiastiques il faut compter tout ce qui est nécessaire à l'établissement et au maintien de ce qu'on appelle la discipline extérieure de l'Église; et ce serait une hérésie, ainsi que l'a déjà défini Notre prédécesseur Pie VI, d'heureuse mémoire, de soutenir que l'usage de ce pouvoir reçu de Dieu est un abus de l'autorité de l'Église (2). Le Siège Apostolique s'est toujours donné beaucoup de peine pour conserver cette distinction des pouvoirs dans toute son intégrité; et tous les plus saints prélats ont ouvertement blâmé l'immixtion des princes séculiers dans les affaires ecclésiastiques; immixtion que saint Athanase (3) appelait *un spectacle nouveau et une invention de l'hérésie arienne*, et qui fut toujours réprimée par les plus saints prélats, parmi lesquels il suffira de rappeler les noms de Basile de Césarée, Grégoire le théologien, Jean Chrysostôme et Jean Damascène. Ce dernier affirmait hautement (4) que « personne ne pourra jamais se persuader que l'Église est administrée par les décrets des empereurs; elle est au con-

(1) Greg. Naz., *Orat.* 43 *in laud. S. Basil.*, n. 68.

(2) Const., *Auctorem fidei*, propos. 4.

(3) *Hist. Arianor. ad Monach.*, n. 52.

(4) *Orat.* 2 *De Sac. imaginib.*, n. 16.

traire gouvernée par les règles des Pères, qu'elles soient écrites ou non. » C'est pourquoi les Pères du concile œcuménique de Calcédoine (1), dans la cause de Photius, évêque de Tyr, proclamèrent hautement en présence des ministres de l'empereur, qui y donnèrent leur assentiment, que « contre les règles ecclésiastiques aucune pragmatique (c'est-à-dire aucun droit impérial) ne prévaudra, mais que les canons des pères devront conserver toute leur vigueur. » Ces mêmes ministres ayant ensuite demandé « si le saint concile voulait que cette disposition fût appliquée à toutes les pragmatiques qui avaient été faites au détriment des canons, tous les évêques répondirent : « Que toutes les pragmatiques cessent ; que les canons conservent leur vigueur ; telle est la ligne de conduite que vous devez suivre. »

39. On Nous accuse d'avoir violé les droits de l'empereur sur deux points : d'abord lorsque Nous avons déterminé les règles à suivre dans l'élection et l'institution des saints prélats, puis lorsque Nous avons défendu au patriarche d'aliéner les biens ecclésiastiques sans avoir consulté auparavant le Siège Apostolique.

40. Et pourtant, que peut-on dire qui rentre plus dans l'ordre des choses ecclésiastiques que les élections des évêques ? Nous ne lisons nulle part dans les saintes lettres que ces élections aient été soumises à la décision des princes ou du peuple. Nous lisons au contraire que les Pères de l'Église, les conciles œcuméniques, les constitutions apostoliques ont toujours reconnu et défini qu'elles relevaient de l'autorité ecclésiastique. Si donc, quand il s'agit de l'institution d'un pasteur ecclésiastique, le Siège Apostolique détermine les règles à suivre dans ces mêmes élections, comment peut-on l'accuser d'avoir violé les

(1) Conc. Chalced., action. iv.

droits du très-haut empereur, puisqu'il exerce les droits, non d'une autorité, mais ceux de la sienne propre? Sans doute, l'autorité de l'évêque sur le peuple qui lui est confié est grande et vénérable; mais le pouvoir civil n'en a rien à craindre, car il trouvera toujours dans un évêque, non un ennemi, mais un défenseur des droits légitimes du prince. Que si, par un effet de la faiblesse humaine, il pouvait en arriver autrement, le Siège apostolique lui-même ne manquerait pas de sévir contre l'évêque qui réellement refuserait au prince légitime la fidélité et la soumission qui lui sont dues. Et il n'y a pas à craindre qu'un ennemi du prince légitime puisse se glisser jusqu'à la dignité épiscopale. En effet, conformément aux lois de l'Église, on a coutume de faire une longue et minutieuse enquête sur ceux qui doivent être promus à l'épiscopat, afin qu'ils soient reconnus doués des vertus que l'Apôtre requiert en eux. Or, celui-là serait certes loin d'être doué de ces vertus, que l'enquête ferait connaître comme un homme qui n'accomplirait pas le précepte du bienheureux Pierre (1) : « Soyez soumis à toute créature humaine à cause de Dieu, nous dit le prince des Apôtres ; soyez soumis, soit au roi comme étant à la tête, soit aux autres chefs comme étant envoyés par lui pour le châtement des méchants et la gloire des bons. Soyez aussi soumis, parce que telle est la volonté de Dieu, afin que, en faisant le bien, vous réduisiez au silence l'ignorance des hommes imprudents; soyez soumis comme des hommes libres, et non point comme des hommes qui se font de la liberté un masque d'iniquité, mais comme des serviteurs de Dieu. »

41. Mais si, comme il a paru utile au premier conquérant ottoman de Constantinople et à ses successeurs,

(1) I Petr. II, 13.

on trouve bon de confier aussi aux évêques et aux autres membres du clergé une charge et une administration civile, ce n'est pas une raison pour que la pleine et entière puissance de l'Église dans leur élection puisse être amoindrie. En effet, il serait absolument inconvenant que les choses du ciel dussent céder le pas et être assujetties aux choses de la terre, et les choses spirituelles aux temporelles. Du reste, il serait toujours au plein pouvoir du très-haut empereur, si jamais il le croyait utile, de confier à un autre la charge et la puissance civiles, sans que pour cela les évêques catholiques cessassent de conserver dans toute sa plénitude et liberté l'exercice de l'autorité ecclésiastique. Du reste, on sait très-bien que ce fait s'est présenté plusieurs fois, et notamment à l'occasion du firman spécial du très-haut empereur ottoman en 1857.

42. Tout cela a déjà été exposé officiellement, en Notre nom et par Notre ordre, à la Sublime Porte ottomane par Notre vénérable Frère l'archevêque de Tessalonique, quand il remplissait les fonctions de Légat extraordinaire à Constantinople. Il est donc évident que Nos adversaires doivent s'abstenir de répéter sans cesse ces vieilles calomnies, s'ils ne veulent passer pour des ennemis systématiques, et pour des gens qui s'intéressent plus à un parti qu'à la vérité.

43. Nous avons d'ailleurs été profondément étonné quand Nous avons appris qu'à propos du rétablissement et de la confirmation de la loi sur l'aliénation des biens ecclésiastiques on Nous accusait de vouloir non seulement usurper les droits impériaux, mais encore revendiquer pour Nous les biens des églises arméniennes. Les biens ecclésiastiques appartiennent aux églises et sont sous leur dépendance, absolument comme les biens civils appartiennent aux citoyens. C'est là un principe que la seule



raison naturelle suggère à chacun, bien plus que les canons ne l'ont établi. Dans les premiers siècles de l'Église, l'administration de ces biens était laissée à la discrétion et à la conscience des évêques ; mais plus tard les conciles eurent soin de régler par leurs décrets cette administration, et ils publièrent des lois qui déterminaient la manière dont ces biens devaient être administrés et les raisons pour lesquelles on devait en permettre l'aliénation. De cette manière l'ancien pouvoir des évêques fut circonscrit et remis au prudent jugement des synodes, ou parfois à celui des prélats supérieurs. Mais soit à cause de la célébration peu fréquente des conciles, soit pour d'autres motifs, il semblait qu'on n'eût pas encore assez pourvu à la sûreté des biens ecclésiastiques, et l'on dut faire intervenir l'autorité du Siège Apostolique, qui prescrivit que les biens des églises ne pourraient être aliénés sans l'assentiment du Pontife romain.

44. Cette prescription de loi parut tellement grave et nécessaire pour l'intérêt de ces mêmes églises, que depuis longtemps déjà il fut établi que les élus aux églises cathédrales, métropolitaines et même patriarcales s'obligeraient, sous la religion du serment, à s'y conformer. Et que ce serment ait été prêté, par rapport aux biens de leur mense, par les patriarches mêmes du rite oriental, à peine leurs églises furent-elles revenues à la vérité et à l'unité catholique, les actes qui sont conservés dans nos archives apostoliques en font foi ; et il n'est pas un seul de ces patriarches qui n'ait promis par serment d'observer cette loi. C'est ce qu'ont fait, et c'est ce que font encore tous les jours les évêques du rite latin, à quelque pays, royaume ou république qu'ils appartiennent, sans que jamais les puissances civiles se soient plaint qu'une telle pratique violait leurs droits. Et cela se comprend bien, car par ces lois le Pontife romain n'usurpe ni ne s'arroe

rien; il s'en tient uniquement soit à définir, après en avoir délibéré, ce qu'il faut que l'évêque fasse dans l'intérêt des églises ou dans des cas particuliers, soit à déléguer à l'évêque lui-même le pouvoir de décider là-dessus; et le Pontife romain en agit comme un père de famille penserait devoir en agir avec ses enfants. Mais si, tandis que les patriarches étaient déjà soumis à la loi qui leur défendait d'aliéner les biens de leur mense sans l'autorisation du Siège Apostolique, Nous avons cru devoir étendre dans Notre Constitution la même règle aux autres biens ecclésiastiques, Nous ne pensons pas que ceux qui veulent juger avec droiture puissent Nous soupçonner d'avoir donné cette prescription sans y être poussé par de très-graves raisons, dont Nous savions fort bien qu'il Nous faudrait rendre compte à Dieu. Qu'il suffise de savoir, et tout homme sage le comprendra sans peine, que bien loin d'avoir porté un préjudice aux droits légitimes de personne, Notre Constitution a pourvu avec plus de sûreté et d'efficacité aux intérêts des églises et à la conservation de leurs biens.

45. On dit que les droits du très-haut empereur ont été lésés par Nos décrets; comment cela? Nous avouons franchement ne pas le comprendre du tout. Non seulement Nous n'avons pas voulu violer ces droits, mais Nous n'avons pas même cru qu'il fût possible de le faire, car si l'on ne peut dire que la puissance dont jouissent les patriarches et les évêques dans l'empire ottoman relativement à l'administration des biens ecclésiastiques, est contraire aux droits du haut empereur, on ne peut le dire davantage de la puissance que le Saint-Siège fait valoir sur ces mêmes biens suivant son devoir et son droit, lorsqu'il détermine, par l'intervention même de son autorité, la manière dont les prélats des églises doivent user de leur puissance, afin que ce soit pour l'édification et non pour la destruction. Il est évident que Nous avons pourvu, de

cette manière, à la conservation de ces mêmes biens, et que Nos prescriptions seront d'une très-grande utilité aux Églises catholiques qui sont établies dans l'Orient. Tout le monde reconnaîtra cette vérité dès que les discussions se seront calmées, et ceux qui viendront après Nous éprouveront les avantages de ces lois, si elles sont religieusement observées. Or, comme le haut empereur ottoman a assuré, par ses décrets, la liberté des églises catholiques, et nous a signifié avec beaucoup de bonté qu'il les prenait sous sa protection, Nous ne doutons nullement qu'après un examen approfondi de l'état de la question, et après avoir repoussé les calomnies accumulées par Nos adversaires, il ne finisse plutôt par se réjouir que par se plaindre des mesures qui tourneront évidemment à l'utilité de ces mêmes églises.

46. Une invention non moins calomnieuse, c'est celle imaginée par certains hommes des temps modernes, et accueillie aussitôt par les dissidents orientaux, qui n'ont pas rougi de représenter le Pontife romain, en tant que Vicaire de Jésus-Christ, comme une autorité étrangère, qui s'introduit dans le gouvernement intérieur des États et des nations, ce qu'il faut absolument empêcher, disent-ils, afin que les droits du haut empereur soient maintenus dans toute leur intégrité, et que toute entrée soit fermée aux envahissements que les autres princes pourraient se permettre, excités par un tel exemple.

47. Mais il est facile de comprendre combien ces suppositions sont fausses, et combien elles sont contraires au bon sens et à l'organisation divine de l'Église catholique. Et tout d'abord, il est faux que les Pontifes romains se soient écartés des limites de leur puissance ou introduits dans l'administration civile des États, et qu'ils aient usurpé les droits des princes. Si on ne craint pas de lancer de pareilles calomnies contre les Pontifes romains,

parce qu'ils statuent sur les élections des évêques et des ministres sacrés de l'Église, sur leurs causes et sur toutes les autres affaires concernant la discipline ecclésiastique, même celle qu'on appelle discipline extérieure, on doit nécessairement en conclure, ou que ceux qui tiennent un pareil langage ne connaissent point l'organisation divine, c'est-à-dire immuable de l'Église catholique, ou bien qu'ils la rejettent. Or, cette organisation a toujours été stable, et le sera toujours ; et l'on ne peut exiger en aucune façon qu'elle soit sujette à des changements, dans les pays surtout où la liberté et la sécurité nécessaires à l'Église catholique ont été assurés par les décrets impériaux du Prince souverain. Mais c'est un dogme de la foi catholique que l'Église est une et que le Pontife romain est son chef en même temps que le père et le docteur de tous les chrétiens. On ne peut donc pas dire qu'il soit un étranger pour aucun des chrétiens, ni pour aucune des églises particulières des chrétiens, à moins toutefois que l'on ne veuille soutenir que le chef est étranger aux membres, le père à ses enfants, le maître à ses disciples et le pasteur à son troupeau.

48. Du reste, ceux qui ne craignent pas d'appeler le Siège Apostolique *une puissance étrangère* déchirent l'unité de l'église en parlant de la sorte, ou fournissent au moins un prétexte pour la déchirer, puisqu'ils dénieient par un tel langage au successeur de saint Pierre le titre et les droits de Pasteur universel. Ils manquent donc par là à la fidélité qu'ils doivent à l'Église catholique, s'ils sont au nombre de ses enfants, où ils portent atteinte à la liberté qui lui est nécessaire, s'ils n'en font pas partie, car Notre-Seigneur Jésus-Christ a manifestement enseigné (1) que les brebis doivent connaître et entendre

(1) Joan. x. 5.

la voix du Pasteur et le suivre, tandis qu'elles doivent s'éloigner de l'étranger, parce qu'elles ne doivent pas connaître la voix des étrangers. Si donc le Souverain Pontife est appelé un étranger pour quelque église particulière, celle-ci sera, par conséquent, une étrangère pour le Siège Apostolique, c'est-à-dire pour l'Église catholique qui est une, et qui seule a été fondée sur Pierre par la parole du Seigneur. Quiconque la sépare de ce fondement ne conserve plus l'Église divine et catholique, mais s'efforce de faire une église humaine (1). Or une telle église, unie seulement par les liens humains, qu'on appelle liens de nationalité, ne serait point unie par le lien des prêtres fermement attachés à la chaire de Pierre, ne serait point affermie par la solidité de cette même chaire et n'appartiendrait pas à l'unité parfaite et universelle de l'Église catholique.

49. Nous avons cru, Vénérables Frères et chers Fils, qu'il était de Notre devoir, dans l'état actuel des choses, de vous écrire toutes ces considérations, à vous qui avez reçu en partage la même foi que Nous dans la justice de notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, afin de confirmer encore la sincérité de votre esprit par de tels enseignements. Vous voyez, en effet, se vérifier au milieu de vous ce que les saints Apôtres de Dieu avaient depuis longtemps prédit, c'est-à-dire que dans les derniers temps, des hommes viendraient et produiraient l'illusion par leurs tromperies en marchant selon leurs propres concupiscences. Veillez donc à ne point quitter l'Évangile qui vous a appelés dans la grâce de Jésus-Christ pour un autre ; et cet autre évangile, ce sont ces hommes qui vous troublent et veulent changer l'Évangile du Christ. Oui, vraiment, ceux-là veulent changer l'Évangile du Christ,

(1) S. Cyprian., epist. ad Antoniam, n. 24.

qui s'efforcent d'écarter le fondement que Jésus-Christ lui-même a donné à son Église, et qui nient ou suppriment le soin universel de paître les brebis et les agneaux confiés à Pierre dans l'Évangile. Il est vrai, « Dieu permet et souffre ces choses (1), tout en laissant à chacun le libre usage de sa volonté, afin que, tandis que le péril de la vérité éprouve vos cœurs et vos esprits, la foi, que vous avez conservée intacte au milieu des épreuves, brille d'une lumière éclatante. » Toutefois, vous devez suivre le précepte de l'Apôtre et éviter ceux qui s'enfoncent tous les jours dans le mal; vous ne devez admettre sous aucun prétexte dans votre société nul de ceux qui communiquent avec de tels hommes, comme vous avez noblement et constamment fait jusqu'ici, afin de conserver pure et sans tache la foi catholique dans vos cœurs.

50. « Mais que personne n'essaie de vous circonvenir, comme le faisaient les anciens schismatiques (2), en vous disant *qu'il ne s'agit pas de religion, mais de coutumes*, ou bien que le Siège Apostolique ne prétend nullement défendre la cause de la communion ou de la foi catholique, mais qu'il se plaint comme d'une injure de ce qu'il a paru avoir été méprisé par eux, car il n'est que trop vrai que ceux qui sont dans l'erreur ne cessent de répandre de tels propos et autres semblables, afin de tromper les simples. » Mais il est désormais prouvé jusqu'à l'évidence, d'après les déclarations et les écrits des dissidents lancés dans le public, que c'est la primauté de juridiction, accordée par Notre-Seigneur Jésus-Christ à ce Siège Apostolique dans la personne de Pierre, qu'ils attaquent ouvertement, puisqu'ils lui nient le droit d'exercer cette juridiction sur les églises du rit oriental.

(1) S. Cypr., lib. *De unit. Eccl.*, n. 10.

(2) S. Gelas., epist. 18 ad Episc. Dardan., n. 6.

C'est là une erreur manifeste, à laquelle Notre Constitution mentionnée plus haut a pu fournir une occasion ou un prétexte pour des esprits turbulents et ignorants, mais dont elle n'a pu et ne peut être la véritable cause. « Le Siège Apostolique ne se plaint pas d'une injure (1), mais il défend la foi, la communion sincère ; et cela est tellement vrai que si tous ceux qui ont paru s'être pris à le mépriser reviennent avec un cœur vraiment repenté à l'intégrité de la foi et de la communion catholique, le Pontife romain les accueillera comme ont coutume de faire les pères à l'égard de leurs enfants, avec toute la tendresse dont son cœur est capable, et avec une pleine et entière charité. » Afin donc que Dieu, plein de miséricorde, daigne nous accorder cette faveur, de Notre côté, Nous lui adressons depuis longtemps de ferventes prières dans toute l'humilité de Notre cœur, et Nous désirons et Nous voulons que de votre côté vous en fassiez autant.

51. Du reste, Vénérables Frères et chers Fils, ranimez votre confiance dans le Seigneur et dans la puissance de sa vertu : revêtez-vous de l'armure de Dieu, afin que vous puissiez résister dans les jours de malheur en vous couvrant toujours du bouclier de la foi, et n'attachez pas plus de prix à votre vie qu'à vous-mêmes. Souvenez-vous de vos ancêtres qui ne craignirent pas de souffrir l'exil, la prison et la mort même, afin de conserver pour eux et pour vous le remarquable don de la vraie foi catholique. Ils savaient bien, en effet, qu'il ne faut pas craindre ceux qui tuent le corps, mais celui-là seul qui peut perdre notre corps et notre âme en nous livrant au feu éternel. Faites donc reposer en Dieu toute votre sollicitude, car c'est lui qui a soin de vous : il ne permettra pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces, mais il vous

(1) S. Gelas., *loc. cit.*

enverra le secours de sa grâce au moment de la tentation, afin que vous puissiez la surmonter. Vous vous réjouirez un jour, quoiqu'il faille aujourd'hui que vous soyez un peu tristes au milieu des différentes tentations, pour qu'au jour de la révélation de Jésus-Christ l'épreuve de votre foi, bien plus précieuse que l'or qui est éprouvé lui-même par le feu, soit trouvée digne de louange, de gloire et d'honneur. Enfin, au nom de ce même Dieu, Notre Sauveur, Nous vous supplions de parler et d'agir tous avec ensemble, de vous trouver en parfaite communauté de sentiments et d'opinions, et de garder avec la plus grande sollicitude l'union de foi dans le lien de la paix. Que cette paix de Dieu, qui surpasse tout ce que nous pouvons concevoir, garde vos cœurs et vos intelligences en Jésus-Christ Notre-Seigneur, au nom et par l'autorité de qui Nous vous donnons de toute l'affection dont Nous sommes capable, à vous, Vénérables Frères et chers Fils, qui persévérez dans la communion et l'obéissance du Saint-Siège, notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 janvier 1873, et la vingt-septième année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.





### III

#### PERSÉCUTION PRUSSIENNE.

*La pièce que nous reproduisons ici est un des documents les plus remarquables qui dénotent la sagesse et la fermeté de l'épiscopat pendant la persécution actuelle de l'Église catholique. Malgré cette protestation fondée tout entière sur la raison, malgré tous les arguments d'une si grande évidence qu'elle renferme, les lois de persécution ont été votées en Prusse et s'exécutent inexorablement.*

---

#### MÉMORIAL DES ÉVÊQUES ALLEMANDS

**Réunis auprès du tombeau de saint Boniface,  
relatif à l'état actuel des églises catholiques dans  
l'empire germanique.**

---

Si la paix entre l'État et l'Église catholique a dû éprouver des secousses déplorables dans ces derniers temps, les évêques d'Allemagne croient pouvoir affirmer qu'ils n'y ont donné occasion, ni en commun, ni séparément. Les complications actuelles ont surgi tout à coup et ont frappé les évêques et les catholiques lorsqu'on ne s'y attendait pas ; et nous déplorons amèrement qu'on ait voulu engager une lutte qu'on aurait pu facilement

éviter. Mais ce qui est fait est fait. Toutefois, il est de notre devoir de défendre, d'une part, les droits et les intérêts de l'Église catholique, et de l'autre, de faire tout ce qui dépend de nous pour hâter le rétablissement de la paix entre l'Église catholique et l'État.

C'est là le but que nous nous sommes proposé en traitant ici de l'état actuel de l'Église catholique. Nous espérons qu'en exposant, sans parti pris, les conditions telles qu'elles sont, nous contribuerons à remettre le droit sur ses bases solides, si profondément ébranlées aujourd'hui, et à faire revenir la paix.

Or, cela n'est possible qu'en prenant pour principe la *base du droit et des rapports juridiques subsistants*. — C'est par ceux-ci, avant tout, que nous allons commencer.

## I.

### *L'Église et le droit positif.*

Au point de vue du droit positif, il ne peut y avoir de doute que l'Église catholique soit reconnue en Allemagne par le droit des gens et par le droit civil, et qu'elle subsiste légitimement tout entière et dans toute son intégrité.

S'il s'agit de spécialité, l'état juridique de l'Église, ainsi que ses possessions, conformément à l'année normale, lui furent garantis par la paix de Westphalie comme aux autres religions reconnues par les lois de l'Empire. Cet état judiciaire ecclésiastique des différentes religions était protégé par les tribunaux de l'Empire, et grâce au principe de *litio in partes* pour les affaires religieuses au Parlement, il était en outre garanti contre tout changement de loi qu'une autre religion aurait pu amener.

Lorsque, par suite de la sécularisation, de nombreux territoires de princes catholiques et de prélats immédiatement soumis à l'Empire passèrent au pouvoir de princes protestants, un décret de la junte impériale confirma et appliqua de nouveau en 1803 les dispositions du traité de paix de Westphalie pour ce qui regarde la religion.

Du reste, une vérité admise et reconnue des principaux jurisconsultes, c'est que, une fois l'Empire germanique tombé, rien n'a été changé relativement aux droits des différentes croyances religieuses. Sans doute, la protection que la constitution et les tribunaux de l'Empire avaient toujours prêtée, cessa en fait ; mais on persévéra toujours à considérer comme un devoir des souverains des États allemands de protéger les droits et la liberté des religions reconnues, de la même manière qu'ils avaient été soutenus jusque-là par l'empereur et par l'Empire.

De même lorsque les princes allemands sont entrés en possession de quelque territoire catholique, ils ont cru que leur premier devoir, et que leur devoir naturel était d'assurer et de garantir intacte alors à leurs sujets, comme ils le faisaient auparavant et comme ils l'ont fait après, la subsistance de leur religion et de leur Église dans toute sa plénitude et son intégrité, ainsi que la conservation entière de tous les droits et de la liberté dont ils avaient joui jusque-là.

Bien plus, presque tous les diplômes constitutionnels les plus récents des territoires allemands renouvellent et rendent générale dans son principe la garantie de cet ancien droit des grandes confessions chrétiennes, et y ajoutent une nouvelle garantie dans la *liberté de conscience* assurée aux disciples de ces confessions comme à tous les citoyens de l'État. De telle sorte que, de même qu'un catholique n'est considéré comme tel qu'en tant qu'il est membre,

de son Église, de même aussi il ne sera libre dans sa foi religieuse et dans sa propre conscience de catholique que lorsque son Église sera libre.

De toutes les constitutions allemandes, il semble que la constitution prussienne du 31 janvier 1850 soit celle qui ait garanti l'existence légale de l'Église catholique romaine, comme celle de l'église évangélique, de la manière la plus claire et la plus développée, de l'article 15 à l'article 18.

Il n'y a plus lieu de douter que par ces dispositions constitutionnelles, non moins que par certaines pièces législatives du même genre et de date plus récente, l'existence et la liberté légales qui appartiennent à l'Église catholique et à ses membres, ainsi qu'aux autres confessions de la Germanie, ne furent pas établies alors seulement, mais qu'elles ne furent que garanties et dégagées en partie de certains liens.

Une autre grande preuve de la reconnaissance continue et toujours uniforme de l'Église catholique et de son existence légale en Germanie, ce sont toutes les négociations établies entre les princes et les États allemands avec le chef suprême de l'Église catholique pour régler les affaires ecclésiastiques, les conventions qu'ils ont stipulées avec lui et les actes publics qui ont émané des deux côtés.

## II

### *L'Église et le nouvel Empire germanique.*

Les graves événements de ces dernières années, qui ont amené la fondation de l'Empire germanique, n'ont pas produit le moindre changement dans ces rapports

judiciaires. Et qui plus est, l'Église catholique avait tout lieu de s'attendre à ce que le nouvel Empire germanique lui fournît la défense la plus ferme de ses droits et de sa liberté. La défense du droit et de la liberté légitime est en effet la prérogative la plus légitime et la plus essentielle de l'empereur.

Aussi, tout en réclamant la protection de l'empereur, nous ne pouvons nous dispenser de signaler une accusation aussi peu fondée qu'elle est déplorable. On a dit que par l'exaltation de Sa Majesté le roi de Prusse à la dignité d'empereur de Germanie les sentiments et les rapports des catholiques ont changé, et sont devenus hostiles à l'Empire. En effet, on disait que les catholiques ne souffriraient jamais que la couronne impériale passât maintenant à une dynastie protestante, et que par suite l'empereur de Germanie, de son côté, ne pourrait plus accorder à l'Église catholique et à ses adhérents la même liberté qu'il accordait d'abord comme roi de Prusse.

Nous rejetons de toutes nos forces cette conclusion et sa prémisse. Tout au contraire, les catholiques devaient s'attendre de la part de l'empereur, qui n'appartient pas à leur Église, à une protection d'autant plus grande sur leur existence ecclésiastique, qu'ils se trouvaient en face d'une majorité qui n'était pas catholique. Et les catholiques avaient d'autant plus de raison de s'attendre à cette protection, que la maison royale de Prusse et son gouvernement s'étaient acquis la confiance des catholiques par la constitution de 1850 et par la manière dont elle était appliquée, et que le principe de liberté de l'Église était devenu le principe fondamental du gouvernement prussien.

D'autre part, le roi de Prusse avait, lui aussi, comme tous les princes allemands et leurs gouvernements, tout motif de se fier au peuple catholique, à ses évêques et à

son clergé. Irrépréhensibles de flatterie et d'hypocrisie, les fidèles catholiques, tout aussi bien pendant les crises révolutionnaires des temps passés que dans les évolutions sociales des temps modernes, non moins que dans les grandes guerres, et principalement dans la dernière, ont donné des preuves d'une fidélité irréprochable, inspirée par les sentiments d'une conscience religieuse et d'une généreuse abnégation, dans tous leurs devoirs de citoyens et de patriotes. Quant aux évêques et au clergé, tant séculier que régulier, ils se sont appliqués dans toutes ces occasions à confirmer les fidèles, par tous les moyens honnêtes, dans ces bons sentiments, et à marcher à leur tête en leur donnant l'exemple.

Et pourtant la guerre durait encore, lorsqu'il arriva ce qui ne s'était que trop répété autrefois de la même manière et sans plus de fondement dans l'un que dans l'autre cas ; il arriva que des plaintes se firent déjà entendre, partant de certains cercles, inculpant les catholiques comme étant les ennemis de l'Empire et n'ayant pas de cœur pour la patrie. La victoire n'était pas encore remportée et la paix n'était pas convenue que l'on put entendre ces voix devenues de plus en plus menaçantes, dire qu'après avoir vaincu l'ennemi au dehors il fallait maintenant abattre à l'intérieur un autre ennemi pire encore, c'est-à-dire le jésuitisme, l'ultramontanisme, la catholicisme ; qu'il fallait aussitôt commencer une guerre contre Rome et en finir promptement.

Si de pareilles manifestations offensèrent profondément les catholiques et leur causèrent des inquiétudes, il n'est pas nécessaire de le prouver. Toutefois, elles pouvaient être considérées comme l'expression de désirs et de vœux privés, et comme des menées de partis ; mais on n'aurait jamais cru qu'elles fussent de nature à faire supposer que de tels sentiments auraient pu avoir et

exercer une telle influence sur ceux à qui la divine Providence a confié la protection de leurs droits les plus sacrés et de leurs intérêts.

Mais le jour devait bientôt se faire aux yeux des catholiques et leur faire voir que leur condition s'était aggravée; que de puissants partis, pour des intérêts divers et en partie opposés, s'efforçaient de priver l'Église catholique de cette liberté dont elle a joui jusqu'ici, spécialement en Prusse, et d'attaquer le catholicisme et le christianisme lui-même de mille manières. A la vue d'un pareil danger, les catholiques en général reconnurent qu'il était de leur devoir d'élire au Parlement des hommes dignes de les représenter et de soutenir énergiquement leurs droits et leurs intérêts. On reproche aux catholiques de pareilles élections, la part que le clergé y prit et la contenance de la fraction du centre, mais à tort certainement. Il est clair que les catholiques étaient dans leur droit, et ils agirent légalement lorsque, usant de leurs droits politiques, ils s'efforcèrent d'assurer une forte représentation de leur liberté religieuse dans l'empire. En agissant de la sorte, les catholiques n'ont pas fomenté les dissensions religieuses dans une assemblée et dans une question purement politiques; ils ont tout simplement cherché à consolider sur le terrain du droit ou de la liberté leur subsistance religieuse.

Quant à ce qui regarde la fraction du centre, il ne nous appartient pas d'examiner le côté purement politique de sa conduite. Pour ce qui concerne la religion, cette fraction s'est limitée à défendre l'indépendance de l'Église en s'appuyant sur la base du droit en vigueur et de la liberté commune et légitime. Leur proposition tendant à faire accepter dans la constitution de l'empire les dispositions de la constitution prussienne (art. 15-18), a été la manifestation évidente de leur manière d'agir.

La démarche qui fut faite alors pour qu'une telle proposition fût immédiatement repoussée par la grande majorité du Parlement, avec l'approbation du gouvernement impérial, n'était certes point un bon signe. Jusque-là toutes les constitutions germaniques, voire même celles qui avaient été publiées dans des temps peu favorables à la religion et à la liberté ecclésiastique, contenaient au moins une certaine garantie pour les droits concernant les confessions reconnues.

Là, au contraire, non seulement l'Empire refusa aux catholiques une telle garantie dans sa constitution; mais pour comble de disgrâce, on en vint jusqu'à prendre certaines mesures dans l'Empire et dans chaque partie de l'Empire, et à faire certaines déclarations qui firent craindre que tout ce qui restait encore de liberté et de droits à l'Église catholique ne fût mis en question, et que, comme si on avait devant soi une *table rase* (*tabula rasa*), on avait à créer une nouvelle organisation des rapports religieux complètement nouvelle et très-défavorable à l'Église catholique et à la liberté religieuse.

### III

#### *L'État, l'Église et l'excommunication.*

C'est pourquoi, de même qu'il est certain que l'Église catholique possède de temps immémorial le droit inviolable d'existence dans toute l'extension de sa constitution et de sa nature, de même aussi il est évidemment hors de doute qu'elle a été gravement lésée dans ce droit par une série de mesures émanées tant de l'Empire tout entier que de chacune de ses contrées.

Et d'abord nous devons relever ici ces mesures prises



contre l'Église catholique et en faveur des soi-disant *vieux catholiques*. Il est évident que ces mesures sont basées sur les plus grosses erreurs; aussi ne nous contenterons-nous pas de réclamer contre ce qui a été fait; nous parlerons encore clairement à ce sujet au point de vue catholique.

Ce qui distingue l'Église catholique des autres églises, c'est notre croyance à l'institution divine d'un *magister* ecclésiastique vivant, la conviction que Jésus-Christ a établi dans Pierre, dans les Apôtres et dans leurs successeurs, c'est-à-dire dans le Pape et les évêques, un ministère qui doit durer jusqu'à la fin du monde, dans le but de conserver et d'interpréter sa doctrine, et que ce *magister*, en vertu de l'assistance divine qui lui a été promise pour les vérités révélées concernant la foi et les mœurs, ne peut pas se tromper dans ses décisions doctrinales formelles et définitives.!

Celui-là seulement est chrétien catholique qui, s'appuyant sur de tels principes de foi, reconnaît le *magister* ecclésiastique et se soumet docilement à ses décisions en matière de foi. Au contraire, quiconque refuse de reconnaître une décision doctrinale du *magister* ecclésiastique a cessé par le fait même d'être catholique. En agissant de la sorte, il n'a pas seulement nié le point de doctrine qu'il refuse de reconnaître: il a nié le principe même de la foi catholique. L'Église catholique n'a pas seulement le droit d'exclure un tel homme de sa communion; c'est pour elle un devoir absolu.

Or, là où l'Église catholique a le droit d'exister, là aussi elle a le droit d'exercer son *magister* à l'égard de ses membres. De même les catholiques ont le droit de ne dépendre de personne dans leur croyance en dehors du *magister* de l'Église. D'où il suit que défendre à l'Église de définir des questions de foi, et de publier ses défini-

tions, c'est comme si l'on abolissait l'Église même ; empêcher l'Église de retrancher de sa communion ceux qui refusent de se soumettre à ses décisions doctrinales, c'est comme si l'on contraignait l'Église à se manquer à elle-même et à servir l'erreur ; forcer les catholiques à demeurer dans la communion ecclésiastique avec ceux qui refusent d'obéir à l'autorité enseignante de l'Église, à recevoir plutôt d'eux l'instruction religieuse ou les sacrements, c'est exercer sur eux et sur leur conscience la coaction la plus terrible, en leur imposant des actes qui, selon leur conviction ou for intérieur, nécessitent une défection dans la foi et sont gravement coupables.

Plusieurs professeurs, quelques prêtres séculiers allemands et un certain nombre de laïques ayant refusé dernièrement de se soumettre aux décisions du Concile du Vatican, et s'étant ainsi séparés de la foi de toute l'Église catholique, l'État pouvait à son gré leur permettre de former une nouvelle communauté religieuse, mais il n'était jamais au pouvoir de l'État de contraindre l'Église catholique à conserver ces hommes dans son sein ; à leur accorder le droit de communion ecclésiastique, et qui plus est, le droit du sacré ministère, et en particulier celui du *magister* ecclésiastique, et de célébrer avec eux les saints mystères au même autel. Ce que surtout l'autorité civile pouvait bien moins admettre, c'était la prétention absurde de ces hommes de constituer à eux seuls la véritable Église catholique reconnue par l'État, et que le Pape et les évêques du monde entier, avec la chrétienté qui leur est unie, fussent devenus une secte que l'État ne reconnaissait nullement.

On a cherché à justifier le maintien de catéchistes, de théologiens et de professeurs séparés de l'Église dans leur poste d'enseignement, parce que l'emploi leur a été con-

féré par l'État. Nous ne disputons pas à l'État le droit de traiter ces hommes, d'après les principes généraux, comme des employés de l'État ; mais il n'est pas moins clair, d'autre part, que l'État ne peut faire par fiction qu'un employé de l'État qui s'est séparé de l'Église catholique continue à être membre de cette même Église. Un tel homme ne pourra donc plus exercer de fonctions, soit comme catéchiste de la religion catholique, soit comme professeur de théologie catholique, soit comme membre d'une Faculté catholico-théologique.

On a nié aux évêques le droit d'excommunier les soi-disant *vieux catholiques*, sous prétexte que l'excommunication porterait avec soi des préjudices à l'autorité civile. Mais cette raison est complètement dénuée de fondement. Lorsque, dans des temps antérieurs, l'excommunication portait de véritables préjudices à l'autorité civile, à cause des rapports qu'il y avait entre l'Église et l'État, le droit d'excommunier n'en devait pas moins demeurer intact à l'Église. Or, ces rapports n'existent plus aujourd'hui. L'Église elle-même n'a nullement l'intention de porter un préjudice civil en excluant de la communion ecclésiastique ; et nous, nous n'exigeons qu'une chose de l'État, relativement aux excommuniés : c'est qu'il reconnaisse qu'un excommunié n'est plus membre de l'Église catholique.

La manière d'agir du gouvernement civil contre l'évêque d'Ermland, au sujet des excommunications infligées par lui à très-juste titre, nous a donc causé une surprise d'autant plus grande que jusqu'ici les autorités civiles n'avaient fait aucune opposition aux excommunications infligées par les évêques dans leurs diocèses respectifs, même lorsqu'elles avaient été proclamées publiquement du haut des chaires. Ce qu'a fait l'évêque Krementz, il l'a fait en connaissant parfaitement son droit,

en remplissant le devoir de la vigilance pastorale qui lui incombe, et il était bien loin de supposer que cet acte pourrait être pour lui un sujet de conflit avec le gouvernement civil. Quant à nous, si nous nous étions trouvé en pareil cas, nous n'aurions pu renoncer à un pareil droit.

Les faveurs que les autorités militaires ont accordées aux dissidents en Prusse, et les dispositions qui en ont été la conséquence, nous ont causé une profonde douleur.

Lorsque Sa Majesté le roi de Prusse proposa au chef suprême de l'Église, il y a quelques années, de créer un évêque propre pour l'armée, et que le Pape se rendit aux désirs du Roi, l'intention du Roi, comme celle du Pape, était de subvenir d'une manière toute spéciale aux devoirs du soldat catholique.

Si par cette disposition on visa à mieux établir l'ordre et la discipline militaire, toutefois on ne pensait nullement que l'évêque de l'armée et le clergé, qui lui était soumis dans les affaires ecclésiastiques et religieuses, eussent à dépendre des autorités militaires. Au contraire, le clergé employé au service de l'armée est soumis, pour ce qui regarde les affaires ecclésiastiques, à la juridiction du Pape.

Nous croyons bien ne pas nous écarter du vrai en exprimant la persuasion où nous sommes que ni l'évêque de l'armée ni les chapelains qui lui sont soumis n'ont jamais manqué au fidèle accomplissement de leurs devoirs, et de prévenir, avec tous les égards possibles, les désirs des autorités militaires, et surtout qu'ils ne se sont jamais permis quoi que ce soit contre le règlement, qu'ils n'ont jamais rien fait qui eût pu conduire à une infraction de la discipline ou de l'obéissance militaire.

Aussi, quelle profonde douleur ne durent pas éprouver

les catholiques en voyant les autorités militaires accorder aux dissidents qui se disent *vieux catholiques* l'église militaire de Cologne ! Les fidèles sont obligés de se faire un devoir de conscience et d'honneur d'écarter toute apparence d'une telle réunion, d'autant plus que ces dissidents prétendent encore appartenir à la communion de l'Église catholique. C'était donc un devoir que d'empêcher toute espèce de culte catholique dans cette église et sur cet autel où, peu de temps auparavant, le saint sacrifice de la messe avait été sacrilègement célébré par un prêtre apostat. L'évêque de l'armée ne pouvait permettre la célébration des divins offices pour les soldats catholiques dans cette église, sans se rendre coupable de scandale aux yeux de toute l'Église.

C'est du plus profond de notre cœur que nous déplorons de pareils faits. Mais l'évêque de l'armée ne pouvait en agir autrement. Et puis il est clair qu'il n'a pas dépassé les limites de sa juridiction, et qu'il n'a en aucune manière empiété sur l'autorité militaire. Ici, nous laissons de côté la question de savoir si les autorités militaires peuvent disposer à leur gré des églises de l'armée pour les faire servir à tel but, à tel culte, selon leur bon plaisir. Ce qu'il y a de certain, c'est que c'était l'évêque de l'armée, et non pas l'autorité militaire, qui jouissait du pouvoir compétent pour résoudre la question de savoir si, dans ce cas, on pouvait permettre la célébration de la sainte messe.

Or, il arriva que cet évêque fut cité par l'autorité militaire devant les tribunaux de l'armée, et sans prendre nullement en considération l'Église et le Pape (lequel seul peut conférer ou enlever la juridiction à un évêque), on lui défendit d'exercer aucun acte de son ministère; on lui enleva ses insignes épiscopaux; on défendit aux chapelains d'avoir aucune communication officieuse avec

lui ; quelques chapelains même furent démis de leur office, parce qu'ils avaient déclaré qu'ils étaient encore tenus d'obéir à leur évêque dans les choses spirituelles.

Bien plus, pendant que l'on privait de leur office des prêtres demeurés fidèles à leur Église, on voulut maintenir comme chapelain de l'armée un prêtre apostat, suspendu par son évêque de l'exercice de son ministère.

#### IV

##### *L'expulsion de la Compagnie de Jésus.*

Un autre acte contraire au droit et à la liberté de l'Église catholique, c'est la suppression de la Compagnie de Jésus, des autres ordres qui lui sont affiliés et des congrégations religieuses.

La vie du cloître et l'activité des ordres, des congrégations religieuses, sont fondées sur l'essence même de l'Église catholique. Les interdire, c'est porter atteinte à l'intégrité de l'Église catholique. On dit que les ordres n'appartenaient pas à l'organisme essentiel de l'Église catholique, qui peut très-bien subsister sans eux. Mais c'est là un langage ambigu, et, selon la manière ordinaire de parler, une assertion qui n'est pas vraie. Les ordres n'appartiennent pas à la hiérarchie, et alors même qu'on les supprimerait, il ne s'en suivrait pas comme conséquence nécessaire que l'Église dût cesser d'exister. Mais c'est un article de foi que l'observance des conseils évangéliques appartient à la perfection chrétienne et que beaucoup d'hommes sont appelés à cet état. Or, la défense de la vie claustrale n'est pas autre chose qu'une prohibition partielle du libre exercice de la foi catholique. En outre, la prière et l'exemple des congrégations reli-

gieuses facilitent les âmes dans l'accomplissement de leur salut et dans les devoirs de leur vie catholique. Il est évident que l'on force violemment les consciences lorsque l'on veut mesurer la vie et les besoins de l'Église catholique aux principes et aux opinions d'une autre confession ou de quelque autre manière de vivre imaginaire.

Du reste, c'est une contradiction intolérable et une disparité de droit incroyable que de permettre le développement libre de toutes les forces, de l'activité et de la liberté de toute autre association, et considérer tout cela comme une condition essentielle de leur existence libre et prospère, lorsque cette liberté est niée à l'Église et au peuple catholique.

Quant à l'objection que l'on oppose en disant que les ordres religieux et les couvents sont préjudiciables à la société, nous répondons en quelques mots : 1<sup>o</sup> que s'il en était réellement ainsi on devrait tout au plus employer les moyens propres à remédier aux maux réellement occasionnés, et non pas de prime-abord enlever la vie aux ordres religieux ; 2<sup>o</sup> que les ordres religieux, bien loin d'être nuisibles à la société, sont au contraire un avantage pour les conditions sociales ; et c'est ce que prouvera, dans un temps qui n'est peut-être pas éloigné, la conviction que l'on ne peut apporter de secours efficaces aux besoins pressants de la société actuelle que par l'esprit de sacrifice et avec le concours des congrégations religieuses.

Après l'exposé de ces observations générales, parlons maintenant de la suppression des Jésuites. On leur a défendu de demeurer dans l'Empire germanique, et l'on a été jusqu'à défendre aux prêtres de cet ordre d'y séjourner et d'y exercer leurs simples fonctions sacerdotales, bien que, croyons-nous, la teneur même de la loi ne donne pas cette faculté.

C'est une vérité certaine et admise qu'une telle défense n'était possible que par l'abolition de la liberté commune aux citoyens et aux associations. L'inconvenance et la dureté sans égale avec lesquelles on privait de la liberté générale, non tous les habitants du sol germanique, mais seulement ceux qui appartiennent à l'ordre des Jésuites, cette inconvenance, disons-nous, et cette dureté ne suffisaient pas encore ; mais on est parvenu jusqu'à défendre aux membres de cet ordre l'exercice de leur ministère sacerdotal, différent en tout de leurs actes comme membres de l'ordre.

On dit, il est vrai, que la Compagnie de Jésus a des principes immoraux et dangereux pour l'État. Mais cette assertion, tant qu'elle ne sera pas prouvée par des faits incontestables (chose qui, comme tout le monde le sait, n'a jamais été vérifiée jusqu'ici), est une fausseté et une injure portée contre l'Église catholique. L'Église catholique ne peut souffrir dans son sein un ordre qui ait des tendances et des principes immoraux ou dangereux pour l'État. Le Jésuite est un chrétien catholique et prêtre comme tout autre, soumis en tout et sans exception à la foi, à la morale et aux lois de l'Église catholique. Voilà la vérité ; et tout le reste est fausseté et préjugé, et tant que l'Église même aura un droit à son honneur chrétien, elle aura aussi le droit de prétendre que l'on ne déclare comme immoral et dangereux pour l'État aucun institut qui lui appartient et dont elle est responsable. Et si l'on veut soutenir que quelque membre particulier de la Compagnie de Jésus s'est rendu coupable au point de mériter l'accusation grave d'immoralité et de passer pour un perturbateur de l'État, la justice veut que l'on ne condamne pas même ce membre particulier avant que l'on n'ait fait une enquête et que la faute qu'on lui attribue soit prouvée.



De plus, on dit que la Compagnie de Jésus trouble la paix et les sociétés religieuses. C'est encore une fausseté qui n'a pas même un seul fait en sa faveur. Les Jésuites sont de zélés défenseurs de la foi catholique, aussi bien que d'autres sont de zélés défenseurs de leur propre religion.

Enfin, l'opinion publique, dit-on, exige qu'on les chasse. Mais nous demandons : Quelle est cette opinion publique ? Dans notre cas, les seuls représentants de l'opinion publique sont les évêques catholiques, le clergé catholique, le peuple catholique, celui surtout qui a été témoin de l'activité des Pères de la Compagnie de Jésus, qui l'a sentie par lui-même et la montre maintenant par la profonde douleur qu'il ressent en se voyant privé de guides si experts dans la vie spirituelle. Il est certain que si la faveur de décider sur les droits de l'Église catholique était réservée à ceux qui ne lui appartiennent pas, nous serions hors de notre droit. Mais si d'une part nous respectons l'autorité civile comme protectrice de l'autorité civile, d'autre part nous devons attendre et prétendre que cette autorité, sans égard pour les sympathies ou les antipathies pour ou contre telles religions ou tels sujets, défende le droit et la liberté des catholiques et de leur Église comme tout autre droit, toute autre liberté, et qu'elle les défende avec un redoublement de vigilance dans le cas où ils se trouveraient en plus petit nombre.

Les ordres et les congrégations affiliés aux Jésuites doivent également disparaître du sol de l'Empire.

Mais lorsqu'on se rappelle que jamais des principes clairs, d'après lesquels on pourrait reconnaître une telle parenté, n'ont été établis, que du reste il ne serait jamais permis de soutenir le contraire de ce qui se pratique, et qu'enfin le tribunal lui-même chargé de décider quelles sont les congrégations affiliées aux Jésuites serait proba-

blement confié à des hommes qui se disent franchement les adversaires déclarés de l'Église catholique, il est impossible de considérer comme non fondée la crainte que la teneur des mots « ordres et congrégations affiliés, » renfermée dans la loi de l'Empire en date du 4 juillet de cette année, n'ouvre les portes au caprice qui voudrait enlever à n'importe quelle congrégation religieuse toute la sécurité qui lui appartient de droit.

En effet, les Rédemptoristes, puis les Lazaristes, voire même les Trappistes et les Frères des Écoles chrétiennes, ont déjà été rangés au nombre des affiliés des Jésuites. Or, en réalité, aucun de ces ordres n'a la plus petite affiliation avec les Jésuites. Tout au plus on pourra trouver une certaine ressemblance en ce que ces congrégations ont pris naissance dans les temps modernes, et qu'elles correspondent d'une manière toute particulière, si on en excepte les Trappistes, aux besoins de notre époque. Dans ce cas, le sens de la loi serait celui-ci : qu'on laisse subsister tel et tel vieux couvent dans leur état actuel pour avoir la paix des catholiques, et qu'on maintienne quelque congrégation pour le soulagement des infirmes, mais que toutes les autres congrégations religieuses sorties du sein de l'Église dans ces derniers temps, et précisément parce qu'elles sont destinées, selon l'esprit de la foi catholique, à servir aux besoins spirituels des âmes, à l'éducation et à l'instruction, que toutes ces congrégations soient abolies à cause de leur affinité avec les Jésuites. Si telle était le sens de la loi, la conséquence claire en serait qu'elle se propose comme fin de paralyser autant que possible la force vitale de l'Église catholique, et de la frapper de plus en plus en ce qu'elle a de plus cher. Or, une telle persécution, une telle oppression de la liberté de l'Église serait la pire de toutes celles que l'on peut exercer contre elle.

Mais la suppression, au moins partielle, des ordres ne suffit pas, et voilà qu'on y ajoute le bannissement des écoles, des maîtres et des maîtresses appartenant à une congrégation religieuse, tant en Prusse que dans les deux autres contrées de l'Alsace et de la Lorraine qui dépendent immédiatement de l'Empire, et cela d'après l'intimation pure et simple du ministère des cultes.

Il y a en cela : 1<sup>o</sup> une lésion brusque des droits acquis et du bien-être des maîtres et des maîtresses, saisis par cette disposition, eux qui, après avoir fait tout ce qu'exigeait l'État, ont été mis à la porte de leurs maisons, privés de tous moyens de subsistance, récompensés par la plus noire ingratitude des services qu'ils ont rendus avec autant d'abnégation que de capacité, et abandonnés aux hasards et aux misères de la vie ; et cet outrage s'étend en outre, plus ou moins, aux congrégations reconnues jusqu'ici par l'État, et dont ces personnes étaient membres ;

2<sup>o</sup> Un affront fait à l'honneur de l'Église et de la religion catholique. En effet, la raison qui a motivé l'éloignement de ces instituteurs et institutrices ne se trouvant pas dans leur manière d'enseigner, doit donc se trouver uniquement dans leur caractère ecclésiastique : parce qu'ils se consacrent à Dieu d'une manière particulière, et que pour l'amour de lui ils se livrent à l'éducation de la jeunesse ; parce qu'ils apportent un soin tout spécial à inculquer le sentiment religieux dans le cœur de leurs élèves, en même temps qu'ils cultivent leur esprit, toutes choses qu'ils font sous l'inspiration des évêques et du pasteur local chargé du soin de leurs âmes, dans l'esprit et selon les prescriptions de la foi catholique. Or tout cela n'est pas seulement incompatible avec l'égalité des droits de l'Église, mais aussi va directement contre son honneur ;

3<sup>o</sup>. Une offense grave et un dommage portés aux communes et aux parents qui veulent confier l'éducation de leurs enfants à ces instituteurs et à ces institutrices. C'est un devoir sacré et inviolable dont doivent jouir les parents catholiques que celui de pouvoir procurer à leurs enfants une bonne éducation catholique ; et voilà qu'on leur enlève ces instituteurs et ces institutrices de qui ils attendaient à bon droit que leurs enfants recevraient une telle éducation ;

4<sup>o</sup> Enfin nous ne pouvons dissimuler notre doute qu'une telle disposition puisse se concilier avec les paragraphes 4 et 24 de la constitution prussienne. Or, ce point est immédiatement lié aux mesures qui ont pour but particulier de déchristianiser l'école.

## V

### *L'école et l'Église.*

Sans écoles chrétiennes où l'Église puisse exercer sa propre influence, il ne peut y avoir d'éducation chrétienne. Lorsque l'école ne va pas en bonne harmonie avec l'Église ou avec la famille chrétienne, c'est l'ennemi le plus à craindre de l'une et de l'autre ; c'est une contre-Église, une contre-famille qui éloigne, de la manière la plus inouïe dans l'histoire, les enfants des cœurs de leurs parents et de l'esprit de leur Église, en les formant à devenir des hommes irréligieux, ou au moins indifférents en matière de religion.

Voilà pourquoi, dans la reconnaissance légale même de chaque confession religieuse, se trouve essentiellement contenu le droit d'avoir des écoles pour chaque confession. Le droit positif en vigueur encore aujourd'hui, sur

lequel est basé tout entier l'état juridique religieux ecclésiastique en Allemagne, déclare l'école comme un *annexum religionis*.

Il est bien vrai que l'État s'est déjà emparé des écoles ; mais il s'est toujours cru dans l'obligation de garantir aux écoles ce caractère religieux et confessionnel, et par suite de laisser à l'Église sur l'école l'influence qui lui est nécessaire pour former la jeunesse à une éducation chrétienne. L'État n'enlève donc pas cette influence à l'Église.

Quant à nous, et tous les fidèles catholiques avec nous, nous nous sentons profondément affligés en voyant que l'Église et son influence sont bannies de plus en plus des écoles ; en voyant que les inspecteurs ecclésiastiques des écoles sont mis dans une condition absolument précaire ; que dans les contrées nouvellement unies à l'Empire on fonde des écoles qui n'ont aucun caractère religieux ; que l'on propage ouvertement des principes de pédagogie, qui tendent à déchristianiser l'école pour s'en servir comme d'un instrument propre à éloigner peu à peu l'humanité de la foi catholique en ne proposant la culture que d'une science purement humaine.

## VI

### *Les associations de la jeunesse catholique.*

Nous devons aussi déclarer comme essentiellement nuisible à la liberté de pratiquer sa religion la défense faite aux écoliers et à la jeunesse chrétienne d'entrer dans des associations religieuses, comme cela est déjà arrivé en Prusse.

Et pourtant il est bien clair que ces simples associa-

tions pieuses, par leurs petites prières et leurs exercices de piété, ou même par leurs petites offrandes dans le but de pratiquer des œuvres de charité, ne renferment pas l'ombre du plus petit danger pour l'État, qui se déclare contraire à l'école. Elles sont même très-propres à raffermir dans le cœur des jeunes gens le sentiment du bien et à les former à la piété, à l'innocence et à toutes les vertus chrétiennes. Telle est aussi la pensée de l'Église, qui approuve de pareilles sociétés, et c'est là un fait prouvé par l'expérience.

Mais la prohibition de ces associations de la jeunesse catholique renferme évidemment en soi quelque chose d'hostile à la religion, et ne peut produire qu'une influence funeste sur le cœur des enfants et des jeunes gens. En outre, c'est là un véritable empiètement sur les droits de l'Église et des parents. L'Église a le droit, par les moyens qui lui sont propres, d'avoir une influence religieuse sur la jeunesse catholique; et les parents, aussi bien que les enfants eux-mêmes, ont aussi le droit de se servir librement de tous les moyens propres à porter à la piété, moyens qui sont offerts et recommandés par leur foi et par leur Église.

## VII

### *La prédication catholique.*

L'addition faite au paragraphe 130 du Code pénal de l'Empire doit aussi être rangée au nombre des mesures adoptées au détriment de l'Église catholique. Nous ne ferons que toucher ce point en passant. En pratique, cette disposition du Code pénal n'est appuyée sur aucun fondement, car tout prédicateur qui parle selon les

prescriptions de l'Église ne donnera jamais de scandales politiques. Une pareille addition ne pourra jamais être qu'une loi exceptionnelle offensive, et une occasion de soupçons au détriment du prédicateur catholique.

## VIII

### *L'Église, l'État et la philosophie incrédule.*

Nous avons ouvertement discuté les mesures des temps les plus récents, dans lesquelles nous avons été à même de découvrir les offenses faites aux droits acquis et naturels de l'Église catholique et de ses membres, non moins que des obstacles essentiellement opposés au libre exercice de la religion catholique.

Il n'est que trop vrai que l'avenir se montre bien sombre pour nous. Ces mêmes voix qui se sont fait entendre avec tant de succès pour les répressions dont on a fait usage jusqu'ici veulent que tout rapport, quel qu'il soit, de l'État avec l'Église et son Chef soit réglé d'après des principes complètement nouveaux, et cela uniquement au moyen d'une législation unilatérale de l'État, laquelle serait loin d'être formulée selon l'esprit de la liberté chrétienne et d'un motif chrétien de la part de l'État. Une telle législation n'aurait de base que l'exclusion possible de l'Église et de la religion des écoles et de la société ; on l'établirait sur un système unilatéral de l'Église imposé par l'État en tout ce qui concerne l'Église, et là où sa vie active pourrait se montrer, dans l'éducation et dans le placement de ses ministres, dans l'exercice du soin des âmes et la direction de la vie religieuse.

De plus, on veut fonder cette prétention : 1<sup>o</sup> sur le

droit illimité dont jouit l'État d'établir uniquement par lui-même, selon son bon plaisir, tout ce qui se rapporte à la sphère du droit et de la liberté de l'Église ; 2° sur l'assertion que l'Église catholique est hostile à l'Empire, dangereuse pour l'État et ennemie de tout progrès.

Dans cette maxime et dans cette assertion, dans le cas où l'État dût s'en prévaloir, se trouve l'entière destruction du droit et de la liberté de l'Église catholique, un sujet continuel de persécution, un préjugé contre l'Église, l'annulation de la paix religieuse et de la liberté de conscience pour la partie catholique de la nation allemande, et un extrême danger pour la foi et la morale du peuple chrétien.

En effet, on éprouve un sentiment de frayeur en voyant que les successeurs de ces évêques qui ont prêché le christianisme aux peuples germaniques se trouvent aujourd'hui dans la nécessité de prouver que l'Église catholique a le droit d'exister dans toute son intégrité comme elle existe en Germanie ; de prouver que le peuple catholique qui, de génération en génération, depuis plus de dix siècles, a vécu selon sa foi catholique, a un droit strict et inviolable à cette liberté qui lui permet de professer sa foi, et que cette foi n'offre aucun danger pour l'État. Sous l'ancien régime païen, l'État soutenait aussi cette maxime, que le christianisme lui offrait des dangers ; et il en prit occasion de persécuter les chrétiens pendant les trois premiers siècles.

Mais depuis que les peuples sont devenus chrétiens, ils reconnaissent que le christianisme et l'Église chrétienne ont reçu immédiatement de Dieu le droit d'exister et d'agir sans entrave.

La reconnaissance de ce droit divin est la base de tout le développement des États de l'Occident, et en particulier de l'État germanique, depuis dix siècles.



Il est vrai que l'unité de l'Église chrétienne en Occident a été rompue au XVI<sup>e</sup> siècle, et qu'une longue lutte s'est engagée entre les deux partis. Chacun de ces partis prétendait être la vraie Église, et posséder seul le christianisme pur, d'où il s'en suivit une discorde religieuse qui conduisit à une guerre politique. Cette guerre ne persista que trop longtemps ; mais enfin notre patrie vit les deux partis en venir à une paix conclue à Münster et à Osnabrüch ; et cette paix, selon la nature des choses, doit durer autant de temps que la scission religieuse ; la rompre n'est pas la mission de l'État. Toute tentative de ce genre de la part de l'État serait une folie et un crime qui ne pourraient avoir d'autre conséquence que le malheur et la ruine.

Au point de vue du droit et de la vie politico-sociale, toutes les confessions reconnues en Germanie par le traité de Westphalie possèdent une jouissance de droit égale et parfaite ; et cette égalité et cette plénitude de droits, qui dans l'origine n'avaient été accordées que dans les limites de l'année normale, et qui pour le reste dépendaient de la volonté des princes et des traités éventuels entre leurs États provinciaux, sont généralement reconnues aujourd'hui.

Ce droit entier et égal des confessions est pour elles un droit inviolable et bien acquis, que l'État doit protéger et non pas le changer comme il l'entendra. Il lui est encore bien moins permis d'y faire des changements au moyen des conclusions que formulerait la majorité de ce parti qui appartient à une autre confession.

Tout ce que nous décidons ici est incontestablement une colonne fondamentale, inviolable du droit public en vigueur en Allemagne, une jurisprudence des anciens tribunaux de l'Empire, qui a toute sa force et qui a été jusqu'à ces derniers temps la doctrine des plus célèbres jurisconsultes allemands de toutes les confessions.

Notre époque toute seule devait créer une doctrine diverse, c'est-à-dire une doctrine qui soutint qu'en face de l'État il ne peut y avoir aucun droit indépendant et acquis; que la volonté de l'État est absolue sous tout rapport, et que cette volonté souveraine toute seule peut à chaque instant déterminer, selon ce qui lui plaira le mieux, la sphère du droit et de la liberté des Églises et des confessions.

Voilà la théorie moderne. Ce n'est point la théorie du droit positif; ce n'est qu'une assertion philosophique. C'est une doctrine fautive, en contradiction avec la nature des choses et avec la vérité; une doctrine qui renferme évidemment en soi la destruction de tout principe du droit, et ce qui est plus encore, une persécution continuelle du christianisme, qui serait ainsi abandonné à l'arbitraire de ceux qui ont inventé une pareille théorie.

Cette théorie n'a été mise en vogue ni par une confession chrétienne, ni par des pouvoirs de l'État historiquement existants, mais bien par une philosophie opposée par principe au christianisme et à toute religion surnaturelle, ou s'il faut le dire, par une nouvelle école devenue une véritable puissance dans le siècle dernier.

On ne peut pas nier que le protestantisme n'ait donné un certain appui, bien que toutefois il ne fût qu'apparent, à cette théorie. Dans les confessions protestantes, au moins en Allemagne, le gouvernement de l'Église fut confié aux princes. Mais il ne faut pas oublier que, d'après le droit ecclésiastique protestant, on fait une différence spéciale entre les chefs du pouvoir ecclésiastique et ceux du pouvoir civil. Le prince évangélique, comme représentant ecclésiastique, doit agir d'après des lois et des maximes en tout différentes de celles qui le font agir comme représentant du pouvoir civil; car, considéré comme tel, il n'a jamais le droit de s'immiscer

dans les affaires ecclésiastiques, et doit se tenir strictement dans la limite de sa compétence.

C'est bien autrement qu'en agit la nouvelle philosophie qui commande déjà depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle dans des cercles qui s'étendent de plus en plus et sous des formes de plus en plus variées. Ce nouvel esprit, né à côté du christianisme, et qui lui est en opposition, nous l'appellerons *naturalisme rationalistique*. Son principe fondamental, c'est la négation de toute révélation et de tout ordre surnaturel. Or, le christianisme étant tout entier une révélation surnaturelle de Dieu, et un ordre de vie créé par la révélation et par la grâce divine, et l'Église étant précisément la reproduction visible de cet ordre surnaturel, il est clair que le christianisme et l'Église doivent paraître aux yeux du rationalisme comme une utopie qui ne devrait pas exister, et qui, de toute manière, doit finir par être détruite.

Cette utopie d'une révélation surnaturelle ne doit donc plus commander au genre humain ; c'est uniquement la raison humaine et la science émanée de la raison toute seule qui doivent le faire ; or, ni cette raison ni cette science ne reconnaissent de limites à la sphère qui leur est propre, pas plus qu'elles n'admettent une vérité suprême émanée de Dieu, comme l'admet la science chrétienne.

Selon cette doctrine, le représentant suprême de cette raison humaine émancipée de la foi chrétienne doit être l'État. Aussi la tâche principale de l'État n'est-elle point de protéger les droits, d'établir le bien-être social, et beaucoup moins encore de défendre et de favoriser le christianisme. Sa grande préoccupation, c'est de réaliser le droit de la raison, d'où il suit naturellement, comme le rêvaient les anciens philosophes, que pour gouverner l'État il faille choisir des hommes de cette science.

Il n'est donc pas nécessaire de dire quels doivent être les principes de cette nouvelle doctrine concernant les relations de l'État avec les religions et les confessions : c'est aujourd'hui un secret dévoilé aux yeux de tout le monde. L'État doit les traiter selon les principes de la raison incrédule et au point de vue de son utilité particulière. Mais du moment que l'existence d'un peuple chrétien et croyant, de confessions chrétiennes, et en particulier de l'Église catholique, est toujours un fait que l'on ne peut détruire, — car l'abolition soudaine et violente du christianisme et de l'Église serait non moins cruelle qu'impossible, — l'État doit faire ces deux choses :

1<sup>o</sup> Faire disparaître peu à peu et par une mort lente les confessions qui ont la foi, et en particulier l'Église catholique, en limitant le plus possible leur liberté et leur influence sur les hommes et sur la génération humaine.

2<sup>o</sup> Au moyen de la séparation entière de tout l'enseignement et de l'éducation par l'Église, et sécularisant complètement toutes ses œuvres sociales, ainsi que celles des confessions chrétiennes, et en particulier les institutions de bienfaisance ; puis au moyen de la presse, de la science, de l'art, des divertissements publics, plaçant tout sous la direction et sous l'influence de l'État, et surtout au moyen de cette action universelle de l'État, introduire peu à peu le peuple sous le domaine de la raison pure, jusqu'à ce que vienne enfin le moment propice de faire table rase des derniers restes du christianisme, d'arracher ses racines et ses diverses ramifications si profondément ancrées dans l'histoire et dans la société.

Une pareille exposition semblera peut-être étrange et même blâmable aux yeux de quelques-uns ; mais quiconque sait apprécier la condition réelle de la société la trouvera

incontestable ; si même on voulait éliminer ces circonstances de fait et les tendances des esprits, il serait impossible de se former un jugement droit sur la situation religieuse actuelle.

Mais le christianisme, le droit historique et positif, la conscience du chrétien allemand ne savent absolument rien de ce pouvoir illimité de l'État et de sa législation en face des confessions chrétiennes.

Ce principe moderne, que le droit de l'Église et de ses ministres repose uniquement sur la concession toujours révocable du pouvoir civil, et pour chaque cas de la législation de l'État, ce principe, disons-nous, est en contradiction avec tout droit chrétien et positif, et en particulier avec celui qui est appliqué en Allemagne. Essayer de le mettre en pratique conduirait au renversement de toute espèce de droit positif et à la persécution du christianisme.

## IX

### *L'Église hostile à l'Empire germanique.*

Parlons maintenant de l'accusation que l'on fait à l'Église catholique d'être hostile à l'Empire et dangereux pour l'État.

Disons d'abord que les mots nous manquent pour exprimer la profonde douleur et toute l'horreur qu'ont réveillées en nous les accusations d'hostilité contre l'Empire et la patrie, et de danger contre l'État, qui ont été faites aux catholiques allemands et au clergé catholique.

Les races germaniques, même catholiques, ont aimé la patrie allemande et versé leur sang pour elle, avant que ne se fit une scission religieuse, avant même que l'on entendit parler de cette liberté de penser et

d'apprendre, qui accuse aujourd'hui les vieux Franco-niens, les Saxons, les Allemands, les Suèves et les Bava-rois de n'avoir nul patriotisme, et qui prétend que leur Église est réduite à un véritable esclavage pour la seule raison qu'ils se sont maintenus fermes dans la foi de leurs pères, et qu'ils ne cessent de la vénérer, tout aussi bien que le Pape, chef suprême de leur Église.

Les catholiques allemands, non moins que leurs frères protestants, ont coopéré en 1813 et 1814 à délivrer notre patrie de la domination étrangère, et dans la dernière guerre toutes les classes de la Germanie catholique ont fait tous les sacrifices possibles ; et voilà pourquoi ils ont également un plein droit aux honneurs et aux avantages de la victoire. Mais cette question a été traitée suffisamment, bien que, à vrai dire, on ne puisse pas la répéter assez souvent. Aussi croyons-nous devoir entrer plus particulièrement dans les détails.

Les catholiques peuvent dire en conscience qu'ils ont toujours respecté le droit et la paix envers tous leurs concitoyens, sans distinction de confession ; qu'ils n'ont jamais porté atteinte à leur honneur, n'ont jamais fait naître sur eux aucun soupçon pour leur manière de penser, ne les ont jamais dénoncés comme dangereux pour le pays et pour l'État, et qu'ils n'ont jamais coopéré à l'amoin-drissement de leur liberté et de leurs droits, soit politiques, soit religieux. Et pourtant les catholiques doivent avouer avec douleur qu'ils n'ont pas été traités toujours et en toute circonstance à l'égal des autres.

Déjà, au commencement de ce siècle, aussitôt que la guerre de délibération fut terminée, comme il vient encore d'arriver après les derniers triomphes, se sont soulevés de nombreux soupçons et une agitation odieuse contre les catholiques et contre l'Église. On a fait tout ce que l'on a pu pour identifier le germanisme et le protes-

tantisme, pour paralyser les sentiments les plus sacrés et les plus légitimes du patriotisme, pour combattre le christianisme et lui porter atteinte.

Toutes les fois que l'Église catholique a été contrainte de lutter en Allemagne pour reconquérir sa liberté si gravement attaquée au commencement de ce siècle, des voix se sont élevées aussitôt pour accuser les catholiques comme ennemis et traîtres de la patrie. On n'a pas craint d'accuser l'archevêque de Cologne, Clément Auguste de sainte mémoire, lui, enfant si dévoué de la patrie, et les catholiques qui habitaient sur les bords du Rhin, d'avoir des alliances avec les révoltés de la Belgique et de la France, absolument comme il nous est arrivé à nous-mêmes d'entendre lancer contre nous l'accusation singulière que les catholiques formaient une ligue avec l'Internationale rouge.

Lorsque la guerre de 1866 éclata, on la présentait comme une guerre de religion, et on lançait contre les catholiques les accusations les plus insipides et les plus dépourvues de bon sens. Et lorsque s'engagea la guerre purement politique avec la France, la même fable se répandit de toute part au moyen de la presse et de vive voix, au point que l'on commença à faire des inquisitions judiciaires dans presque toute l'Allemagne auprès des prêtres catholiques suspects d'hostilité envers la patrie ; mais, comme on le supposera facilement, ces accusations n'ont abouti qu'à un démenti des plus solennels. Par une contradiction inouïe et en dépit de toute vérité, on faisait courir le bruit que la guerre était allumée par les partis catholiques, par les Jésuites, et enfin par le Chef suprême de l'Église lui-même, dans le but d'affaiblir la Prusse protestante par le secours des Français. Toutes ces fables, inventées et mises en vogue avant et pendant la guerre, se sont encore mieux façonnées après la victoire et le

traité de paix. Les lignes de la conjuration devaient s'étendre vers la Pologne, puis vers la France et la Belgique. L'Empire courant ainsi un danger sérieux devait pourvoir à sa sûreté en prenant toute sorte de mesure contre les catholiques au moyen de lois de défense nécessaires. Quant aux preuves correspondant à la nature du fait, on en trouve toujours à l'appui de pareils soupçons. C'est ainsi que tout ce que disaient sur les journaux les chefs d'un parti légitime ou illégitime ; tout ce que les catholiques français exprimaient dans leur douleur ou dans leurs songes patriotiques ; tout ce que l'on entendait ayant rapport à quelque espérance ou à quelque crainte de la part de certains catholiques offensés ou exaltés au sujet de l'injustice faite en Italie au Souverain Pontife et à l'Église ; tout acte tant soit peu imprudent ; chaque expression de quelque laïc ou de quelque prêtre catholique, tout servait à rendre plausible le fantôme qui tendait à faire croire que les catholiques étaient dangereux pour l'Empire et pour l'État.

Et cependant, comme tous ces bruits, comme toutes ces accusations sont évidemment fausses et sans fondement ! Pour tous ces événements désordonnés et perturbateurs, la contenance de l'Église et du Saint-Père a été et est encore absolument irrépréhensible. Le Pape a constamment protesté contre l'injustice qui lui était faite, mais il n'a pas moins constamment rejeté avec horreur toute espèce de participation politique dans cette lutte, et il n'a jamais cessé d'exhorter tous les peuples, soit à l'obéissance envers Jésus-Christ et son Église, soit à la justice et à l'obéissance envers les autorités civiles. La contenance du clergé et des fidèles catholiques d'Allemagne n'a pas moins toujours été irrépréhensible et au-dessus de toute espèce de soupçons au milieu de tous ces événements. Quant aux évêques, ils croient avoir



rempli de point en point tous les devoirs que réclamait leur position envers le souverain et envers la patrie.

Toutes les accusations sur lesquelles on voudrait maintenant s'appuyer pour établir un droit afin de pressurer l'Église et la vie du chrétien, et les soumettre à une inspection sévère de la police, pèchent donc par la base, puisqu'elles ne reposent sur aucun fait, et qu'au contraire les faits les démentent formellement.

## X

### *Le concile du Vatican et l'Empire germanique.*

Mais un autre reproche qu'on a fait à l'Église catholique, c'est celui d'être dangereuse pour l'État; et on a voulu le fonder sur les dernières définitions dogmatiques. On a soutenu, et de vive voix et par la presse, que l'Église catholique est devenue dangereuse par le décret du Vatican relatif à sa primauté et à son magister suprême. Il faut bien remarquer ici qu'une pareille accusation a été faite, sans doute, par des écrivains protestants; mais avant tout elle est venue de la part de ces dissidents de l'Église catholique, qui se sont refusés de la manière la plus odieuse à reconnaître le concile du Vatican, et qui, par conséquent, comme nous l'avons mentionné en passant, se sont séparés de l'Église catholique.

Ce serait une chose vraiment bien déplorable si les accusations passionnées et fausses de ces hommes apostats devaient exercer une influence, quelque minime qu'elle fût, sur le gouvernement de l'Empire et de l'État. Ce n'est point ici le lieu de mettre au clair toutes ces mésintelligences, toutes ces applications de doctrines

théologiques et canoniques, tous ces faits empruntés à une époque de l'histoire passée, et qui n'ont rien à faire ici, si ce n'est à servir d'appui aux accusations que l'on veut porter. A toutes ces discussions, nous aimons mieux opposer les quelques principes suivants :

1<sup>o</sup> Les dissidents soutiennent que par le décret du Vatican, le Pape a reçu un pouvoir absolu de faire de nouveaux dogmes comme il l'entendra, d'enseigner de nouvelles morales et de changer la constitution de l'Église, selon ce qui lui plaira le mieux. Mais le décret même du Vatican, le Pape, tous les évêques du monde entier, tous les théologiens catholiques et l'univers entier repoussent une telle assertion, et la condamnent comme une erreur non moins opposée à la raison qu'à la foi catholique. Il dit au contraire que ni le Pape, ni le concile, ni aucun autre, n'a le pouvoir de changer une syllabe du dogme et de la morale catholique transmise par la tradition. En effet, selon la règle de foi catholique connue de tout l'univers, il n'appartient pas à un jugement privé d'affirmer et d'expliquer authentiquement et définitivement le dogme et la morale catholiques, mais bien à l'autorité enseignante établie par Jésus-Christ.

2<sup>o</sup> Ces dissidents affirment que par la doctrine du magister pontifical et de l'infailibilité, la souveraineté et la sécurité des États sont en danger, parce que le Pape prétend maintenant avoir un pouvoir suprême sur tous les princes et tous les États, ou du moins il peut le prétendre à chaque instant et en faire un dogme.

Mais le Pape, et avec lui toute l'Église, reconnaît non pas seulement en paroles, mais aussi par une pratique constamment soutenue, l'indépendance de chaque État, quel que soit son gouvernement, ainsi que la souveraineté des princes et des autres pouvoirs de l'État. L'Église oblige également chaque fidèle à obéir en conscience aux

autorités civiles, et Pie IX a répété comme ses prédécesseurs, et inculqué d'une manière toute particulière ce précepte de Jésus-Christ et des Apôtres, qu'il faut obéir pour l'amour de Dieu à toute autorité constituée, condamnant de la manière la plus énergique toute espèce de révolte. Le Siège apostolique s'est toujours comporté de la manière la plus loyale et avec tous les égards convenables envers les États, se contentant uniquement de faire valoir les principes de la foi catholique et l'indépendance de l'Église, et tenant toujours compte de toutes les conditions et des désirs spéciaux des gouvernements.

Et ici nous nous permettons de répéter ce que nous avons déjà déclaré solennellement dans une lettre pastorale commune publiée dans le mois de mai 1871, c'est-à-dire que la plénitude du pouvoir spirituel donnée par l'Homme-Dieu à son Église sur la terre, pour le salut des âmes et pour l'organisation de son royaume, et confiée à saint Pierre et à ses successeurs, n'est point du tout sans limites. « Ce pouvoir est au contraire limité par les vérités révélées, par le précepte divin, par la constitution que Dieu a donnée à son Église; il est limité par le but qui lui a été imposé dès l'origine, qui est celui d'édifier et non pas de détruire l'Église; il est limité par la doctrine révélée qui enseigne qu'à côté de l'ordre ecclésiastique il y a aussi l'ordre civil; que s'il y a une autorité ecclésiastique il y a également une autorité temporelle qui tire son origine de Dieu, qui existe dans un ordre suprême qui lui est propre, et à laquelle il faut obéir en conscience pour tout ce que la morale permet. »

3<sup>o</sup> Quant aux théories abstraites sur les rapports entre l'Église et l'État, rien ne peut être plus mal fondé et plus injuste que de s'appuyer sur des interprétations émises par des adversaires de l'Église au sujet de cer-

taines expressions des siècles passés, ou de recherches scientifiques de théologiens, de canonistes ou de philosophes catholiques, pour en tirer des conséquences qui sont en contradiction parfaite avec la pratique constante suivie par l'Église dans tous ses rapports avec les États.

4<sup>o</sup> De plus, il faut ajouter que cette théorie moderne, qui considère l'État comme l'empire de la raison et lui accorde toute puissance, déclare dangereuse pour l'État ces mêmes vérités qui sont clairement renfermées dans la parole de Dieu, et sur lesquelles les fidèles de tous les temps, de tout pays et de toute confession se sont toujours accordés. Depuis que le christianisme existe, il a toujours été enseigné, et on a toujours cru que Jésus-Christ a fondé une Église différente de l'État ; que Dieu a confié à l'autorité ecclésiastique, et non pas au pouvoir de l'État, la conservation de la doctrine de Jésus-Christ, l'interprétation de sa loi, l'administration de ses sacrements ; que le chrétien, en affaire de religion, doit obéir, non pas à l'État, mais à l'Église ; que les chefs des peuples chrétiens sont tenus devant Dieu, non pas à porter préjudice au christianisme et à l'Église, mais bien au contraire à les protéger, et par suite à respecter dans leur manière d'agir les vérités du christianisme et les lois de l'Église. Tous ces principes sont la conséquence nécessaire de l'idée universelle que l'on a du christianisme. Et c'est précisément pour cela que l'on découvre une inconvenance poussée jusqu'à l'excès en considérant que ces principes sont déclarés dangereux pour l'État par ceux qui n'ont pas la moindre idée du christianisme.

Du reste, c'est chose bien déplorable de voir que, sans nécessité aucune, on soumette publiquement à des discussions des questions excessivement difficiles, sur lesquelles l'Église catholique ne s'est pas encore prononcée, com-

pliquant ainsi les principes les plus simples, et mettant l'agitation dans les esprits. Mais une chose non moins déplorable, c'est que l'on veuille croire qu'un danger pour l'Allemagne ou pour d'autres confessions doit dériver des principes chrétiens catholiques, qui ont été définis par des nations exclusivement catholiques, chez lesquelles se conserve encore l'unité de foi. Mais par la raison contraire on ne pourra jamais exiger que l'Église reconnaisse comme vérités absolues ces principes qui dans de certaines circonstances sont absolument justes et suffisants, ou encore reconnaisse les théories abstraites du libéralisme moderne, auxquelles il doit sacrifier les principes chrétiens.

Enfin, à ces accusations suspectes que l'on a voulu tirer de théories catholiques, prétendues ou réelles, sur les relations entre l'Église et l'État, tout aussi bien que du magister suprême du Pape, nous opposerons cette simple observation :

Les principes et les maximes du Siège Apostolique sont aujourd'hui les mêmes principes et les mêmes maximes qu'au temps où les gouvernements allemands traitèrent avec lui et signèrent ensemble des conventions qui réglaient les rapports ecclésiastiques. Qui pourrait donc empêcher l'État de régler aujourd'hui comme autrefois des rapports avec l'Église ?

En Allemagne, les catholiques ne désirent pas autre chose pour leur Église que cette indépendance, cette liberté qu'ils ont pu légitimement prétendre depuis des siècles, et qu'ils ont possédée sans craindre de la perdre jusqu'à ces derniers temps. Seulement, voici ce qu'ils doivent rejeter : les lois exceptionnelles, l'intrusion de l'État dans les affaires ecclésiastiques, les obstacles que l'on veut opposer à la profession libre de leur foi et à la manifestation libre de leur vie religieuse et ecclésiastique.

La partie catholique de la nation allemande, si on en excepte un petit nombre d'individus devenus incrédules ou apostats, est sincèrement demeurée fidèle à sa foi catholique. Quant à nous, évêques, nous savons que nous sommes parfaitement unis dans notre foi et dans tous ses principes avec le clergé et le peuple catholique du monde entier.

Mais ce que nous ne pouvons comprendre, c'est que le gouvernement de l'Empire germanique et les gouvernements des États particuliers de la Germanie aient pu se déterminer à se laisser conduire, en traitant avec l'Église, par des principes dont les conséquences devraient attirer les plus grands malheurs sur les catholiques allemands et sur leur patrie, comme les gouvernements eux-mêmes ne peuvent pas déjà le dissimuler.

Mais nous aimons mieux espérer que l'on cessera enfin de se défier de nous, de notre clergé et du peuple catholique, et que l'on se persuadera que notre conscience catholique est la meilleure garantie pour la fidélité et l'obéissance qui sont dues au prince et à la patrie. Nous espérons que les gouvernements reconnaîtront l'obligation où ils sont de conserver et de protéger l'Église catholique dans la possession entière de son indépendance et de sa liberté qu'elle tient de droit divin, qui lui ont été accordées en Allemagne de temps immémorial, et pour la jouissance desquelles elle s'est acquis tant de titres légaux dans la Germanie.

En vertu de cette liberté et de cette indépendance de l'Église catholique en Allemagne, nous en appelons à son droit incontestable, et nous demandons que les évêques, les curés des églises cathédrales et ceux qui ont charge d'âmes ne soient nommés que conformément aux lois ecclésiastiques et aux conventions légitimement établies entre l'Église et l'État, et qui sont aujourd'hui en vigueur.

Or, d'après ces lois et ces conventions, ni nous, évêques, ni le peuple catholique, nous ne pouvons reconnaître comme légitime un prêtre chargé du soin des âmes ou un catéchiste, s'il n'a reçu cette mission de son évêque, pas plus que nous ne pourrions jamais, ni nous ni le peuple catholique, reconnaître comme légitime un évêque qui n'aurait pas reçu sa mission du Pape.

Nous appuyant sur la base même des lois ecclésiastiques et des conventions entre l'Église et l'État, nous en appelons à notre droit inaliénable, et nous demandons que les communications des évêques avec le Saint-Siège et les fidèles demeurent libres.

Nous réclamons aussi pour nous et pour tous les catholiques le droit de professer librement et toujours dans toute la Germanie notre sainte foi catholique dans toute son intégrité, de nous régler dans les limites de ses principes, et de n'être contraints en aucune manière à tolérer dans notre communion ecclésiastique ceux qui n'acceptent pas toute la foi catholique, et ne se soumettent pas à l'autorité du magister ecclésiastique.

Quel que soit le préjudice porté au libre exercice de notre culte, de quelque nature que soit celui qui a été fait au libre mouvement de notre vie religieuse, et par conséquent quel que soit le tort qui ait été occasionné à la vie religieuse et aux congrégations, nous devons considérer tout cela comme une offense faite à notre Église et au droit qui lui est garanti.

Nous déclarons aussi et nous réclamons comme un droit essentiel et inaliénable de l'Église catholique sa liberté entière pour l'instruction de ses ministres, conformément aux lois ecclésiastiques ; de même que nous demandons, non seulement cette influence de l'Église catholique sur les écoles populaires, sur celles d'une classe moyenne et sur les écoles supérieures ; cette

influence, disons-nous, qui assure au peuple catholique l'enseignement et l'éducation catholiques de sa jeunesse ; mais nous demandons aussi pour l'Église la liberté de fonder, de posséder et d'administrer par elle ses propres institutions, pour propager la science selon les principes catholiques.

Enfin nous soutenons et nous défendons le caractère sacré du mariage chrétien comme sacrement de l'Église catholique, non moins que les droits qu'elle possède en vertu des privilèges divins inhérents à ce sacrement.

Tel est le témoignage clair et unanime que nous nous sommes sentis forcés de donner publiquement et solennellement devant Dieu, en présence de qui nous devons un jour rendre compte de notre administration à la face du monde entier. Nous croyons avoir accompli l'Écriture à la lettre lorsqu'elle dit : *Credidi propter quod locutus sum*. Les principes que nous venons d'exposer ici seront pour toujours la règle de notre conduite, et nous sommes bien résolus d'endurer même les plus grands sacrifices pour les soutenir, car ce sont là les principes que nous a enseignés notre divin Maître lorsqu'il a dit : *Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu*.

Fulde, 20 septembre 1872.

Paul, archevêque de Cologne ; Grégoire, archevêque de Munich ; Michel, archevêque de Bamberg ; Henri P., évêque de Breslau ; André, évêque de Strasbourg ; Pierre-Joseph, évêque du Limbourg ; Christophe Florence, évêque de Fulde ; Guillaume Em., évêque de Mayence ; Louis, évêque de Léontopolis et vicaire apostolique du royaume de Saxe ; Conrade, évêque de Paderborn ; Jean, évêque de Culm ; Ignace, évêque de Ratisbonne ; Pancrace, évêque de Augusta ; Mathias, évêque de Trèves ; Léopold, évêque de Eichstædt ; Lothaire, évêque de Lduka *in partibus infidelium*, administrateur de l'archidiocèse de Fribourg ; Adolphe, évêque d'Agathopolis *in partibus infidelium* ; Charles Joseph, évêque de Rothenbourg ; Jean Bernard, évêque de



Münster; Jean-Valentin, évêque de Würzburg; Guillaume, évêque de Hildesheim; Daniel Boniface, évêque de Spire; Hoppe, vicaire capitulaire, représentant de M<sup>r</sup> Philippe de Ermeland.

Les deux évêques suivants, qui ne se trouvaient pas à Fulde, adhérèrent à ce document :

Henri, évêque de Passaro ; Jean-Henri, évêque de Osnabrück.



## IV

### COURTES NOTICES

DE LA VIE DES VÉNÉRABLES CHARLES DE SEZZE ET ANDRÉ DE BURGIO, ET DU BIENHEUREUX BENOIT-JOSEPH LABRE.

#### 1<sup>o</sup> LE VÉNÉRABLE CHARLES DE SEZZE.

(V. Discours CCXII.)

Le frère Charles, à qui l'on donna le surnom de Sezze, petite ville de la campagne romaine qui lui donna le jour, naquit le 22 octobre 1613, de Ruggiero Marchionne et de Antonia Maccioni. Deux faits extraordinaires signalèrent son enfance : le premier, c'est que certains jours de la semaine il ne prenait le lait de sa mère qu'une seule fois ; le second, qu'il ne pleura jamais, une seule fois exceptée, lorsqu'une mauvaise femme s'approcha de lui pour l'ensorceler. Envoyé à l'école à l'âge de sept ans, ce fut à peine s'il apprit à lire ; quant à écrire, il l'apprit tant soit peu que rien. Vers cette époque, il contracta une maladie qui faillit l'emporter. Il dut le recouvrement de la santé à une croix que, tout petit enfant qu'il était, il demanda pour se la presser amoureusement sur la poitrine. Il en ressentit une telle joie au fond du cœur que le mieux se fit sentir peu à peu et qu'il recouvra rapidement la santé. Il retourna à l'école, bien déterminé à travailler et à s'instruire. Mais Dieu, qui voulait qu'il restât toujours dans sa simplicité, afin de mieux glorifier la sagesse infinie, y opposa la cruauté d'un mauvais instituteur qui, on ne sait pour quel léger manquement, le battit tellement, qu'il le rendit, pauvre enfant ! comme imbécille. Il s'en suivit qu'il conçut

une telle horreur pour n'importe quelle école, qu'il ne voulut plus en fréquenter aucune.

Or, ses parents l'envoyèrent à une de leurs propriétés pour y garder un troupeau de moutons. Il mena cette vie champêtre dans l'innocence et la sainteté jusqu'à l'âge de dix-sept ans, au milieu des autres bergers ses compagnons, avec qui il passait la plus grande partie de la journée en lectures et en conversations pieuses, leur communiquant cet esprit de piété et cette dévotion ardente que le Seigneur se plaisait à lui donner en abondance. Excité, poussé par les ardeurs célestes qu'il ressentait à l'intérieur, il sortait pour se soulager seul au grand air pendant la nuit. Quel fut l'état de son âme à cet âge ? Il l'a dépeint lui-même dans l'histoire qu'il a faite de sa propre vie ; voici ce que nous y lisons :

« La force, la violence d'esprit qui me ravissait me mettait comme hors de moi-même. Lorsque je me trouvais à la campagne, sur les montagnes, pendant la nuit, seul, plein d'une ferveur ineffable, l'Esprit saint me faisait entendre au fond du cœur des paroles pleines d'affection, d'amour et de componction. Ces paroles ravissaient mon âme et la faisaient soupirer amoureusement vers ce bien suprême et infini qui est son créateur et son Dieu. Trop longtemps elle avait été privée de son amitié ; trop longtemps elle avait soupiré et versé des larmes d'amour. Je pleurais de l'avoir offensé, et je sentais se raviver de plus en plus dans mon cœur la vocation à la vie religieuse. Dans ces excès d'amour, il me semblait parfois que je prêchais aux pécheurs et que je leur faisais connaître le bien que l'on perd par le péché, et les maux vers lesquels on se précipite et qui sont les peines éternelles de l'enfer, châtement proportionné à la faute. Porté par ce même esprit, je parcourais les montagnes de côté et d'autre, la tête nue et les yeux tournés vers le ciel, récitant des prières avec une grande ferveur. »

Cette même piété excita son amour envers la Mère de Dieu, à laquelle il se dévoua avec une dévotion plus grande que jamais. L'amour qu'il avait eu pour elle jusque-là lui semblait beaucoup trop faible, et pourtant il l'avait aimée dès son plus bas âge d'un amour si tendre ! Après avoir fait spontanément le vœu de chasteté, il sentit sa ferveur s'augmenter à un tel point qu'il se crut élevé dans les régions de la plus sublime contemplation, et pourtant il n'avait pas encore atteint l'âge de vingt ans. Il fut enfin reçu comme frère lai chez les frères Mineurs-Réformés, au couvent de Saint-François, à Ripa. De là on l'envoya au couvent de Nazzano, où il revêtit l'habit séraphique, le 18 mai 1635. Il fut des plus fervents pendant son noviciat, et donna

des preuves continuelles des vertus les plus difficiles pratiquées de la manière la plus extraordinaire. Il excella surtout dans l'obéissance, cette vertu si difficile à mettre en pratique ; qu'il nous suffise d'en citer ici un exemple remarquable parmi tant d'autres. Se trouvant un jour dans un jardin avec un confrère à planter des choux, il obéit sans réflexion aucune aux ordres du père gardien qui, étant survenu, commanda rien moins que de planter ces légumes la tête en bas et les racines hors de terre. La grande obéissance de frère Charles ne tarda pas à recevoir une belle récompense. A son grand étonnement et à celui de tout le monde, il vit ces choux venir dans leur temps gros et grumeleux plus que tous les autres plantés comme le veut la nature.

Il fit sa profession le 19 mai 1636, et à partir de cette époque il avança toujours de plus en plus à grands pas dans la voie de la sainteté, et mérita les dons célestes que le Seigneur se plaisait à lui accorder en grande abondance. Les démons, ne sachant comment faire pour le vaincre, commencèrent à attaquer son humilité par des fantômes merveilleux et par de fausses apparitions célestes. Toujours démasqués et confus, ils assaillirent plusieurs fois le serviteur de Dieu ouvertement et beaucoup plus nombreux, assouvissant leur rage en le frappant d'une manière horrible, l'étouffant presque en le prenant à la gorge, en lui fermant la bouche pour l'empêcher de crier, et cherchant à l'épouvanter en se montrant à lui sous les formes les plus hideuses. Au milieu de pareilles épreuves, le bon serviteur de Dieu se maintint toujours ferme, ce qui fut cause que le Seigneur lui envoya en échange des ravissements et de magnifiques extases qui se renouvelaient souvent et partout, à partir de 1638, au monastère de Palestrina. Le ravissement qu'il eut à Rome, et dont il est parlé dans la *note* après le discours, c'est-à-dire celui dans lequel il se sentit transpercer le cœur par un rayon échappé de l'hostie consacrée, ne fut pas le dernier. En voici un autre. Il se trouvait un jour à la demeure des ducs Gaetani avec le père gardien Antoine de Fiumefreddo, qui s'entretenait de choses saintes avec la pieuse duchesse d'Acquaviva. Il arriva que la conversation s'engageant sur le très-saint Sacrement, le visage de Charles commença par s'enflammer tout entier, puis, ne se possédant plus, Charles se mit à parcourir à grands pas toutes les chambres jusqu'à ce que, rencontrant un beau tableau de la Sainte-Vierge, il s'arrêta devant lui et y demeura tout absorbé et tenant les bras ouverts. Pour l'arracher de là, il fallut que le frère gardien l'appelât en vertu de la sainte obéissance. Revenant aussitôt à lui-même, tout humilié et tout confondu comme s'il avait commis un grand scandale, il demanda pardon de son oubli à l'assistance saisie, au contraire, du plus grand

étonnement et de la plus douce satisfaction. Une autre fois, se trouvant aux grilles du monastère de Saint-Joseph, en dehors des habitations de Rome, il fut également saisi de cette ferveur ordinaire, prit entre ses bras un petit enfant qui se trouvait là par hasard, et partit en tenant l'enfant élevé au bout de ses bras. Un prodige semblable se renouvela au palais de l'excellente princesse Marie-Christine Altemps, qui avait pour frère Charles une grande vénération, parce qu'elle avait échappé à une maladie qui avait mis sa vie en très-grand danger. Le serviteur de Dieu étant donc allé au palais de la princesse, et ayant rencontré son petit enfant, il le prit amoureusement entre ses bras et s'écria : *Oh ! quelle belle créature !* Il eut alors une extase qui l'enleva en l'air pendant qu'il tenait l'innocent petit enfant entre les mains, élevé vers le ciel comme pour l'offrir à Dieu. Il demeura ainsi pas moins d'une demi-heure, au grand étonnement et à la grande joie de l'heureuse mère et de tous ceux qui eurent le bonheur d'être témoins de cette vision, avant-goût du paradis. Du reste, les visions célestes qu'il eut se renouvelèrent si souvent qu'on aurait dit que les anges se réjouissaient de sa conversation. La Sainte-Vierge et sainte Anne avec l'enfant Jésus, sainte Thérèse et le vénérable père Ange du Pas l'ont honoré de leur présence. D'autres saints lui ont parlé de leurs images, comme saint Diègue, les deux saintes vierges et martyres Agathe de Syracuse et Cécile du Trastévère. Ajoutons que sainte Anne lui répondit un jour qu'il se trouvait en prières dans la chapelle de Saint-Pierre-in-Montorio, demandant la santé pour le prince D. Marcantoine Borghèse, et on dit même qu'elle lui promit que le prince guérirait.

Et maintenant, que dirons-nous de la science infuse qu'il possédait à un suprême degré ? Ce pauvre idiot, qui n'avait appris dans les lettres que ce que nous avons dit en parlant de son enfance, fut si subtil dans la pénétration des mystères divins les plus cachés, et si profond dans l'exposition des théories les plus sublimes de la théologie mystique, qu'il aurait profondément étonné les théologiens les plus savants de son temps. La seule nomenclature de ses œuvres, publiées et inédites, écrites par ordre d'autorités supérieures, serait beaucoup trop longue pour cette notice. Qu'il suffise d'en mentionner deux ici : 1<sup>o</sup> *Le traité des trois vies de la méditation et les états de la sainte contemplation, divisé en trois parties* ; 2<sup>o</sup> *La voie intérieure de l'âme, épouse de Jésus-Christ Verbe fait homme, par qui elle avance dans la perfection de l'amour qui unit à Dieu*. Il eut souvent pour maîtresse sainte Thérèse en personne, qui lui apparaissait exprès pour l'instruire, et pour disciples tous ceux, à Rome, qui avaient besoin de conseil. Tous les savants, laïques et ecclésiastiques, les princes et les cardinaux allaient

à lui comme à un oracle pour le consulter dans leurs affaires les plus graves. Le Pape lui-même, Clément IX (de l'excellente famille Rospigliosi), avait l'habitude de le consulter, et dans l'accès d'une grave maladie qui finit par l'emporter, il voulut être béni avec un reliquaire de l'humble enfant de saint François. Il prédit la mort de ce pape en disant qu'ils se seraient revus le jour des Rois avec l'enfant Jésus. Trois jours après, le pontife rendait son âme à Dieu, et lui précisément le jour de l'Épiphanie. C'est ainsi qu'il prédit la mort du pape à qui il avait déjà prédit l'élévation au pontificat. Il l'avait aussi prédit d'Alexandre VII (Chigi), de Clément X (Altieri) et de Clément XI (Albani). Il fut atteint d'une pleurésie qui l'emporta, comme nous venons de le dire, le jour de l'Épiphanie, 6 janvier 1670. Après avoir reçu le saint Viatique et l'Extrême-Onction, il demeura pendant un quart d'heure en extase, pendant laquelle Jésus-Christ, la Sainte-Vierge et un grand nombre d'anges lui apparurent, l'invitant à s'unir à eux. Ce fut en cette compagnie que son âme prit aussitôt son vol vers le ciel. Le prince D. Camille Rospigliosi, qui assistait à ses derniers moments avec le duc Lante, s'aperçut que le serviteur de Dieu prononçait tout bas quelques mots. Un infirmier à qui l'on dit de prêter l'oreille entendit que frère Charles rendait grâce à Dieu de ce que, en ce moment-là même, l'âme bienheureuse de Clément IX, frère du prince qui était là présent, venait d'être délivrée du purgatoire.

Telle est en quelques mots la vie du vénérable frère Charles de Sezze, dont toutes les louanges se trouvent résumées dans ces gracieuses paroles du Souverain Pontife Pie IX : *Non inveni tantam simplicitatem*. Aussi mérita-t-il les plus grandes faveurs de ce Dieu dont il est écrit : *Cum simplicibus sermocinatio ejus*.

## 2<sup>o</sup> LE VÉNÉRABLE FR. ANDRÉ DE BURGIO.

(V. Discours CCLIV.)

Frère André de Burgio naquit à Palerme l'an 1705, de parents pauvres qui vivaient dans la condition de simples paysans. Comme il est dit dans le décret de ses vertus, il commença dès son enfance à craindre Dieu et à fuir toute sorte de péché. Parvenu à l'état d'adolescence, il devint peu à peu un exemple des plus frappants de bonne conduite et de gravité chrétienne. Il finit enfin par se lasser de vivre dans le monde, se retira du commerce ordinaire des hommes, et alla revêtir la pauvre, mais glorieuse tunique de saint François chez les

**Mineurs-Capucins.** Avec l'habit religieux, il revêtit véritablement Jésus-Christ, retraçant en soi son divin esprit de prière, de sacrifice et d'un zèle fervent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Avec ce saint habit, il prit l'armure de Dieu et s'en revêtit pour résister par sa foi, son espérance et sa charité aux puissances de l'enfer, et se maintenir parfait en tout, en ne manquant jamais à la pauvreté, à la chasteté et à l'obéissance. Il vécut saintement, en effet, à Trapani et à Girgenti, et y fut, par la pratique des plus grandes vertus, un modèle d'édification pour tout le monde, tant pour ses confrères dans l'intérieur du couvent qu'à son prochain à l'extérieur. Transporté du désir ardent d'accorder à son zèle un champ plus vaste et qui exigeât plus d'activité, il quitta la Sicile, sa patrie, pour suivre les missions de son ordre dans les contrées les plus reculées de l'Afrique. Pendant son voyage, à Livourne, à Cadix et à Lisbonne, le Seigneur accorda les grâces les plus signalées à la ferveur de ses prières. Aussi, partout où il allait, une très-grande réputation de sainteté l'avait déjà précédé; on disait qu'il jouissait d'une faveur particulière auprès de Dieu qui l'honorait de dons rares et opérait par lui de grands prodiges. A Lisbonne surtout, on fit tout une fête pour son arrivée, et il fut reçu par toute la ville au milieu des plus grandes démonstrations de joie; la cour elle-même se plut à lui faire les plus nobles et les plus joyeux accueils; et pourtant ce fut là même, lorsqu'on s'y serait le moins attendu, que le Seigneur voulut éprouver son serviteur en permettant qu'il fût calomnié, persécuté et méprisé.

De Lisbonne il se rendit au Congo, où il s'arrêta et souffrit de longues et dures fatigues pour la foi et le salut des âmes, donnant partout des exemples de vertus sublimes et héroïques au suprême degré; et ses vertus étaient toujours accompagnées de prodiges que le Seigneur opérait par son intercession. Enfin, après s'être acquis les plus grands mérites aux yeux de Dieu par les nombreuses fatigues de sa mission, il la quitta pour retourner en Europe, parce que telle était la volonté de Dieu. Il aborda de nouveau à Lisbonne, où le nom de saint qu'il y avait laissé malgré les calomnies, non seulement n'avait pas disparu, mais avait même acquis un nouveau crédit à cause des choses merveilleuses que l'on racontait de lui de l'Afrique, de sorte qu'il fut reçu de nouveau par toute la ville, et surtout par la cour, avec les plus grands honneurs. Malgré tout, son humilité n'en fut nullement ébranlée; il en prit même occasion de devenir plus humble, tant il est vrai que son humilité était profonde et sincère. Arrivé à Palerme, il continua à mener un genre de vie extraordinaire sous tous les rapports par les grandes vertus qu'il pratiquait, ce qui lui mérita les faveurs les plus

rare et les grâces les plus particulières dont Dieu ne cessait de l'honorer.

Il rendit sa belle âme à Dieu le 15 juin 1772, au milieu de ses confrères qui l'assistaient avec la plus grande sollicitude, et qui versaient des larmes produites, non par la douleur, mais bien plutôt par une tendre piété et une sainte envie de mourir comme lui.

### 3<sup>o</sup> LE BIENHEUREUX BENOÎT-JOSEPH LABRE.

(V. Discours CCLIV.)

Le grand pèlerin du XVIII<sup>e</sup> siècle, né le 26 mars 1748 dans la petite ville d'Amettes, diocèse de Boulogne, en France, était l'aîné de quinze enfants que Jean-Baptiste Labre eut de Anne-Barbe Grandsir. Bien que cette famille fût nombreuse, elle avait pourtant des propriétés suffisantes pour lui permettre de vivre à l'aise. Le père de la famille était marchand et s'occupait en même temps d'agriculture. Benoit était doué d'une belle intelligence, et il ne tarda pas à le montrer par ses progrès rapides dès les premières études qu'il fit à un âge très-tendre, tellement que non seulement ses parents, mais aussi deux de ses oncles qui étaient curés, avaient conçu de lui les plus joyeuses et les plus belles espérances. Mais ce qui prédominait surtout dans le jeune enfant, c'était la piété, et Dieu l'appelait manifestement à cette vocation plutôt qu'à celle des lettres.

Après avoir signalé son enfance par une conduite exemplaire sous tous les rapports, il entra dans l'adolescence en donnant des signes extraordinaires d'une forte inclination pour la vie solitaire et pénitente, parce que c'était celle qui favorisait le plus son union avec Dieu, et il voulait choisir la voie la plus courte pour y arriver plus promptement. Le recueillement profond auquel il se livrait partout où il se trouvait ne lui suffisant pas encore, il résolut d'embrasser la vie du cloître. C'est pourquoi, porté comme il l'était à se livrer aux rigueurs de la plus dure pénitence, il choisit de préférence la vie sévère de la Trappe. Il rencontra de graves difficultés de la part de sa famille; mais l'un de ses deux oncles curés, dont nous avons parlé plus haut, s'y opposa d'une manière encore plus formelle. La patience et la persévérance du jeune Labre vainquirent tous les obstacles, et à dix-huit ans il prit congé des siens pour entrer à la Trappe. Mais, pauvre enfant ! le but tant désiré qu'il croyait déjà avoir atteint lui échappa. En le voyant d'une complexion si grêle, les austères ermites jugèrent prudent

de ne pas le recevoir pour lors; ils lui conseillèrent d'attendre. Peu après, il obtint l'assentiment de ses directeurs et renouvela sa demande par lettre. Dans sa réponse, le père abbé lui conseilla d'abandonner complètement l'idée d'entrer à la Trappe et de s'adresser à la Chartreuse. Il y fut reçu en effet; il avait alors une vingtaine d'années. Cependant, des peines d'esprit, des angoisses intérieures ne cessaient de le tourmenter. Le prieur ne crut pas qu'il fût appelé à ce genre de vie, et il le congédia en lui donnant des lettres de louange les plus flatteuses. Il eut de nouveau recours au monastère des Sept-Fontaines de l'ordre de Cîteaux, célèbre en France par l'austérité de la règle. Mais en revêtissant le saint habit, des maux de toute sorte, d'esprit et de corps, l'accablèrent tellement de nouveau, que les supérieurs crurent devoir lui dire de déloger encore de là, quelque amertume et quelque déplaisir qu'il en pût éprouver. Parti des Sept-Fontaines, emportant avec lui l'estime et la vénération d'un saint, qu'avaient conçues pour lui les religieux, il se dirigea vers l'Italie à pied, comme il avait fait pour tous ses autres voyages. Ce fut ainsi qu'il abandonna toute idée de vie cloîtrée, et qu'il commença sa vie de pèlerin, non seulement en pauvre, bien qu'il ne fût pas né tel, mais se livrant volontiers à la plus extrême indigence. Menant un genre de vie misérable, pénible, excessivement pénitente, et ne portant que de vieux habits déchirés, il commença par visiter, en Italie, les sanctuaires les plus célèbres, et ils sont assez nombreux. Il visita ensuite les sanctuaires les plus renommés d'Europe, ce qui lui donna occasion de revoir sa chère France à laquelle il fit, en repartant, ses adieux pour toujours. De retour à Rome, où il termina le reste de sa vie, il avait coutume de faire un pèlerinage tous les ans à Notre-Dame de Lorette, pour laquelle il avait une si grande dévotion. Quelque part qu'il se trouvât, sa vie se passait en prières continuelles, et en une pénitence accompagnée de la pratique de toutes les vertus qui y sont attachées. Rapportons ici comme preuve quelques paroles sorties de sa propre bouche, et qui sont comme l'abrégé de toute sa vie. Un jour qu'il se trouvait à Lorette pour accomplir un de ses pèlerinages, il se présenta à un pénitencier français de la basilique, lui disant avec un air plein de douceur ces paroles qui respirent tant de dévotion : « Puisque, par la bonté de Dieu et de la très-sainte Vierge, j'ai le bonheur de me trouver dans ce sanctuaire, je désirerais beaucoup me soumettre à votre volonté, et, pour le moment, il me suffit seulement que vous me permettiez, si toutefois vous le voulez bien, que je continue à me nourrir selon mon ordinaire. » Le vénérable prêtre, homme savant et très-versé dans la science des saints et la direction des âmes, étonné de ces paroles



étranges, lui demanda quel était son ordinaire. Benoît répondit en toute humilité : « J'ai l'habitude de me nourrir chaque jour de restes, des choses que l'on rebute et que je trouve par les chemins, de peaux d'oranges, de feuilles de choux, de fruits gâtés, de quelque chose d'inutile que l'on jette par les fenêtres ; je n'en mange qu'autant qu'il m'en faut pour me soutenir ce jour-là. Si je ne trouve rien, je ne demande jamais l'aumône : je l'accepte dans des limites très-restreintes lorsqu'on me la donne ; si l'on ne me donne rien, je vais à la campagne, je mange de l'herbe, et je bois l'eau que je trouve. » Le pénitencier, homme d'une si grande expérience, était tout stupéfait d'entendre de pareilles choses que l'on trouve à peine dans la vie des Pères du désert. Il demanda à son pénitent si ses directeurs avaient approuvé tout cela. Celui-ci répondit en toute sincérité : « Les uns oui, les autres non, selon l'inspiration que Dieu leur donne, et moi j'obéis. » Cet esprit d'obéissance poussé à un tel point fit comprendre clairement à l'excellent directeur à quel degré de sainteté était parvenue l'âme qu'il avait eu le bonheur de rencontrer, et il en prit la direction avec la plus grande prudence et la plus grande discrétion. Il faut bien remarquer que le saint jeune homme faisait minutieusement la volonté de Dieu, qui lui dessinait pour ainsi dire le plan qu'il devait suivre à l'intérieur pour son âme et à l'extérieur pour son corps ; aussi, n'hésitait-il pas un instant à interrompre ou même à abandonner complètement les rigueurs qui lui étaient si chères d'une vie excessivement mortifiée aussitôt que le Seigneur le lui faisait comprendre. Parmi toutes les preuves qui ne laissent pas le moindre doute sur sa vocation à ce nouveau genre de vie héroïque, le jeune Labre eut celle de la voix intérieure de Dieu qui lui dit, lorsqu'il s'acheminait pour la première fois vers l'Italie, « qu'il voulait que le jeune pèlerin marchât sur les traces de saint Alexis, abandonnant pour toujours sa patrie, ses parents, ses aises et tout ce qu'il y a d'illusoire dans le monde ; menant un nouveau genre de vie, la plus pauvre, la plus dure et la plus pénitente, et qu'il la menât non pas dans un désert, non pas dans un cloître, mais au cœur du monde même, faisant de longs pèlerinages pour visiter de pieux sanctuaires en aussi grand nombre qu'il le pourrait. » Or, il accomplit tout cela à la lettre, comme nous l'avons dit plus haut, de la manière la plus étonnante et la plus inouïe. Mais ce sont les Lorétains qui ont été les meilleurs témoins de cette vie prodigieuse au suprême degré, à cause des visites fréquentes et des longs séjours que le saint fit dans leur ville. Le père du Temple (car tel était le nom du pénitencier français mentionné plus haut) joignit, à l'expérience faite par lui-même en secret, le témoignage de plusieurs habitants de Lorette,

qui s'accordaient à dire que « Benoît restait le jour presque tout entier dans l'église, comme une personne en extase, toujours immobile, à genoux, sans jamais tourner la tête de côté et d'autre ; que lorsqu'il traversait les rues, soit pour aller à l'église, soit quand il en sortait, il allait toujours seul, modeste et plein de réserve ; qu'il ne demandait jamais l'aumône à personne, et n'allait pas même à la distribution du pain et du vin que la Sainte-Maison avait coutume de faire par charité deux fois par jour aux pauvres pèlerins ; qu'il allait tout déchiré et en guenilles ; qu'il menait une vie pénitente et des plus pauvres, qui ne pouvait se maintenir sans une grâce toute particulière de Dieu. » Voici, du reste, en quels termes le Père du Temple s'exprime lui-même sur la vie et sur les vertus du saint pèlerin : « Je trouvai, à mon grand étonnement et à ma stupéfaction, que sa belle âme, depuis l'âge le plus tendre, avait toujours été exempte, non seulement de toute faute mortelle, mais aussi de tout péché véniel commis de propos délibéré, de telle sorte que je pus découvrir en lui, en toute sûreté, qu'il avait conservé son innocence baptismale, et que c'était une de ces âmes chères au cœur de Dieu, prévenues *in benedictionibus dulcedinis*, correspondant en tout temps et avec la plus grande perfection à la grâce reçue. » Benoît avait aussi coutume de recommander l'esprit de pèlerinage à tous ceux qui l'approchaient, leur disant : « Nous sommes tous pèlerins dans ce monde qui n'est qu'une vallée de larmes ; marchons toujours directement dans la voie sûre de la religion par la foi, l'espérance et la charité, dans l'humilité, l'oraison, la patience et la mortification chrétienne, afin de parvenir à notre patrie qui est le paradis. »

Le mardi saint de l'an 1783 fut le dernier jour de son pèlerinage mortel. Le matin, il avait passé, selon son habitude, de longues heures en prières dans l'église de la Madonna dei Monti, desservie alors par les chers Pères de notre petite congrégation des Pieux-Ouvriers. Sentant qu'un grand évanouissement le saisissait, il voulut sortir de l'église, mais il tomba assis sur les gradins. Un certain François Zaccarelli, son ami et son bienfaiteur, qui lui aussi sortait de l'église, s'approcha de lui et le fit conduire à sa propre demeure. Le père don Blaise Piccilli, un de nos religieux de la maison des Monts, fut appelé pour lui porter les secours spirituels, et les Pères de la Pénitence, qui se trouvaient à Sainte-Agathe, vinrent l'assister dans sa maladie. Le bienheureux mourut le soir, une heure après l'*Angelus*, lorsque ceux qui l'entouraient commençaient les litanies, et précisément à ces mots : *Sancta Maria, ora pro eo* ! Nos Pères de la Madonna dei Monti, qui eurent une grande vénération pour lui pendant sa vie, eurent le bonheur de posséder dans leur église, si chère au saint, ses dépouilles

vénérées, et elles sont encore exposées à la grande dévotion des fidèles, sous l'autel devant lequel il pria ordinairement pendant sa vie.

Lorsque l'on crut le temps opportun, le père don Gaétan Palma, recteur de la maison des Monts, commença les travaux des procès pour l'introduction de la cause pour la sanctification, et il en fut le zélé promoteur jusqu'à la fin de 1808, lorsqu'il mourut. D'autres lui succédèrent jusqu'à ce qu'enfin la belle cause fut confiée au père don Nicolas Virili du Très-Précieux-Sang, homme plein de zèle qui a fini par voir ses fatigues couronnées par le décret de canonisation. Espérons qu'avec le triomphe du Souverain-Pontife, il nous sera donné à tous de jouir de la proclamation solennelle du décret dans la basilique de Saint-Pierre, comme le souhaitait le digne évêque d'Arras et de Boulogne. Ainsi soit-il!



## V

### DÉCOUVERTE DES CORPS DES SS. APOTRES PHILIPPE ET JACQUES.

(V. Discours CCLI.)

*1<sup>o</sup> Lettre du R. P. Fr. Jean-Antoine Bonelli des Mineurs-Conventionnels, curé de la basilique des SS. XII Apôtres, adressée à plusieurs journaux catholiques.*

« Monsieur le Directeur,

« Voici une très-heureuse nouvelle qui, j'en suis sûr, sera le sujet d'une grande joie dans le monde chrétien. La basilique des SS. XII Apôtres de Rome est tout spécialement dédiée aux deux apôtres Philippe et Jacques le Mineur, parce que c'est dans cette basilique que reposent, peut-être depuis le V<sup>e</sup> siècle, leurs corps sacrés, comme nous le lisons dans le bréviaire romain. Mais on ne savait pas précisément où ils étaient : la tradition nous disait même qu'ils avaient été cachés de manière à ce que personne ne pût les retrouver. Cependant, un vieux manuscrit, découvert il y a quelques mois dans les archives

de notre couvent, disait que le tombeau des deux saints apôtres était sous le maître-autel.

« Or, pour faire les grandes réparations de la basilique, il a fallu exhausser le maître-autel, ce qui n'a pu se faire qu'en le démontant pièce par pièce. C'est ainsi que, sans faire tant de bruit, on a été conduit à faire la recherche des saints corps. En effet, après avoir enlevé entièrement l'autel avec ses larges gradins et son marchepied, hier matin (15 courant) on démolissait le mur intérieur qui était solide et épais, lorsque tout à coup, vers les dix heures, on découvrit en ligne perpendiculaire, au-dessous de la table de l'autel et du marchepied, au niveau du pavé du presbytère, deux énormes pierres attachées l'une à l'autre en très-beau marbre poli, avec une croix équilatérale dont les bras se prolongeaient jusqu'aux extrémités des quatre coins, et admirablement sculptée en relief. La pierre qui se trouve sous le marchepied ayant été soulevée, on a trouvé une cavité pratiquée entre de gros murs bruts, mais dans laquelle on n'a rien trouvé. Ayant ensuite enlevé la pierre de séparation juste au-dessous de la table de l'autel, on découvrit aussitôt une autre cavité entourée de toute part de belles plaques de marbre poli, et dans laquelle se trouvait un coffre de bois (de hêtre), brisée en grande partie et renfermant les os et les cendres des deux saints apôtres Philippe et Jacques le Mineur.

« Mais en enlevant ces ossements saints, vers quatre heures de l'après-midi, pour les replacer dans une nouvelle châsse, la commission d'archéologie sacrée s'aperçut qu'au milieu de cette cavité il y avait un trou circulaire qui communiquait à une autre cavité voisine recouverte du même marbre poli ; elle renfermait des fragments d'os, des cendres et des éponges imprégnées de sang. Ce second travail a été exécuté ce matin (16 courant) par la même commission d'archéologie sacrée.

« Le procès-verbal en ayant été légalement fait et souscrit par un grand nombre de témoins oculaires, on ferma les nouvelles capsules et on les scella ; et hier soir, après l'*Ave Maria*, quelques-unes ont été déposées dans la custode des saintes reliques de la basilique ; d'autres y ont été placées ce matin au milieu de la plus grande piété et de la plus profonde émotion des assistants.

« Hier soir, à une heure assez avancée de la nuit, nous nous sommes empressés, le R. P. Général et moi, d'aller annoncer cette bonne nouvelle au Saint-Père. Inutile de dire avec quelle joie il écoutait tous les détails de cette découverte, et avec quelle satisfaction il en bénissait le Seigneur. Dans sa charité et sa munificence inépuisables, il a déposé entre nos mains, sans que nous lui ayons rien demandé, une troisième offrande de cent louis d'or, disant gracieusement que

c'était un peu de chaux pour reconstruire l'urne sacrée des SS. Apôtres.

« On vient de faire une crypte pour la construction de laquelle on a trouvé les vestiges du pavé, des fondements et des restes de l'ancienne basilique primitive, qui resteront toujours à découvert; c'est évidemment le lieu le plus convenable pour recevoir les dépouilles sacrées de ces deux glorieux apôtres, et c'est là qu'elles seront déposées.

« Mais la dureté des temps qui courent a contraint les Pères Conventuels des SS. XII Apôtres, eux qui, faisant reposer leur confiance uniquement dans le Seigneur, ont entrepris des restaurations si gigantesques de la basilique, de suspendre pendant plus de six mois, faute de moyens pécuniaires qui leur ont manqué complètement, un travail que l'on poursuivait activement, afin de le terminer promptement, comme il conviendrait pour ce monument insigne et sacré de la Rome catholique.

« Ce serait donc une œuvre, non seulement chrétienne et pieuse, mais aussi avantageuse pour l'art, si quelque bonne âme voulait concourir par sa générosité à l'achèvement d'une restauration déjà bien avancée.

« Rome, au couvent des SS. XII Apôtres, le 16 janvier 1873. »

*2<sup>o</sup> Décret de S. Em. le cardinal-vicaire.*

« Constantin, par la miséricorde divine évêque d'Ostie et de Velletri, de la S. E. R. cardinal Patrizi, doyen du Sacré-Collège, etc.

« On s'accorde généralement à dire que la sainte basilique des SS. XII Apôtres fut fondée, dès l'époque de Constantin le Grand, au beau milieu de Rome. Plus tard, le pape Pélage I la fit raser jusqu'aux fondements et reconstruire sur des proportions plus considérables. Le pape Jean III la termina et la consacra à Dieu et à l'honneur des SS. XII Apôtres, mais tout particulièrement en l'honneur des saints Philippe et Jacques le Mineur, le 1<sup>er</sup> mai, vers l'an 560 de Notre-Seigneur. Outre les nombreuses reliques insignes des saints qu'elle renfermait, cette basilique se glorifiait aussi de posséder les corps sacrés de ces mêmes saints apôtres Philippe et Jacques le Mineur, déposés sous le maître-autel.

« En effet, bien que cette basilique, par suite des dommages qu'elle a soufferts, des dévastations et de l'état de ruines qui menaçait, dût être restaurée complètement par un grand nombre de Souverains Pontifes, et qu'enfin, sous le pape Clément XI et sous Benoît XIII

qui la consacra, elle fût rebâtie depuis les fondements avec un art, une grandeur et une majesté vraiment admirables, par les frères Mineurs-Conventionnels de Saint-François, aux soins de qui elle fut confiée par le pape Pie II, une tradition confirmée par le commun accord des écrivains, non moins que par une vieille inscription sur marbre que l'on voit encore sous le portique de la basilique, n'en demeura, toutefois, pas moins perpétuelle et constante, que les dépouilles sacrées des apôtres Philippe et Jacques le Mineur reposaient sous le maître-autel de cette basilique.

« Or, dans ces derniers jours, sans doute par un dessein particulier de la divine Providence, il arriva que pour opérer les restaurations que la sollicitude et la piété des mêmes frères Mineurs-Conventionnels font exécuter en ce moment dans la basilique, la décorant de nouvelles peintures, de dorures, tant sur les murs qu'à l'immense voûte, renouvelant entièrement le dallage en marbre, et construisant une nouvelle crypte, afin d'y conserver les reliques des saints comme dans le lieu le plus convenable à cet effet, il arriva, disons-nous, que le trésor des corps des saints apôtres Philippe et Jacques le Mineur fut rendu à la lumière, et voici comment :

« Le 15 janvier de cette année, lorsqu'on eut enlevé le maître-autel afin de l'exhausser et de l'embellir encore, et que l'on en eut démolì le mur excessivement solide, on découvrit, directement au-dessous de la table de l'autel, l'intérieur d'une cavité toute recouverte de magnifiques plaques de marbre poli, œuvre de construction du VI<sup>e</sup> siècle, dans laquelle cavité, d'après une vieille tradition reçue dans tous les temps, reposaient les dépouilles sacrées des deux Apôtres.

« Une longue et très-minutieuse inspection, comme l'exigeait un si grand avènement, fut faite ensuite par des hommes experts dans l'art de la physique. Ils examinèrent en même temps de près les saintes reliques et les comparèrent. On considérait ces reliques comme étant celles de l'apôtre saint Jacques le Mineur, dont la tête sacrée se conserve et est vénérée dans l'église cathédrale d'Ancône. Bien plus, un examen mûr et sérieux a été également fait en notre présence à plusieurs reprises par les membres les plus habiles de la commission d'archéologie sacrée; et LL. Em. les cardinaux de la S. E. R. Antoine-Marie Panebianco, prêtre du titre de la basilique, et Antonin Deluca, protecteur de l'ordre des Mineurs-Conventionnels, assistaient à ces divers examens particuliers.

« Après en avoir conféré avec notre promoteur fiscal, rien ne pouvait nous être plus cher que de prononcer et de déclarer, comme à

la gloire de Dieu Tout-Puissant et à la vénération de ses saints, et par notre autorité ordinaire, nous prononçons et nous déclarons : *Que c'est une vérité évidente qu'on vient de découvrir réellement des corps sous le maître-autel de la basilique des SS. XII Apôtres de Rome, et que ces corps doivent être retenus pour les corps des bienheureux apôtres Philippe et Jacques le Mineur, frère de Notre-Seigneur; et que, comme tels, ils doivent par conséquent être vénérés, comme il est juste, par tous les fidèles.*

« Nous voulons, en outre, que ces précieux gages de l'Église catholique soient renfermés dans une urne de marbre et déposés dans la crypte que l'on vient de faire précisément sous le même maître-autel, en présence de notre promoteur fiscal et du notaire qui en tient acte, et que là ils soient exposés à la vénération et au culte toujours croissants des fidèles.

« Bien plus, nous voulons qu'on fasse une copie sur parchemin de ce décret, avec l'indication du notaire dans les actes duquel se trouve conservé le procès déclarant l'authenticité des corps sacrés de Philippe et de Jacques le Mineur, et que cette copie soit placée dans la même urne de marbre.

« Voilà ce que nous déclarons et commandons, non seulement par ce présent décret, mais aussi de toute autre manière plus avantageuse encore. En foi de quoi, etc.

« Daté de notre résidence, le 19<sup>e</sup> jour d'avril de l'an de Notre-Seigneur 1873, Indiction romaine I, et du pontificat de Notre Très Saint-Père et Seigneur en Jésus-Christ, par la divine Providence, Pape Pie IX, l'année xxvii.

« C., *Cardinal-Vicaire.*

« P. PETACCI, *Chanoine-Secrétaire.* »

### 3<sup>o</sup> Personnages qui prirent part au procès.

*L'autorité ecclésiastique*, appelée à juger et à certifier le procès, se composait des personnages dont les noms suivent : S. Em. le cardinal C. Patrizi, vicaire de Sa Sainteté, président ; S. Em. le cardinal Antoine-Marie Panebianco, du titre de la Basilique des SS. XII Apôtres ; S. Em. le cardinal Antonin Deluca, protecteur de l'ordre des Mineurs-Conventionnels ; Sa Grandeur M<sup>r</sup> Joseph Angelini, archevêque de Corinthe et vice-gérant de Rome.

*Promoteur fiscal* : M. l'abbé François Santi, docteur et professeur ; M. l'abbé Michel-Ange Scognamiglio, chanoine, professeur et gardien des saintes Reliques ; le R. P. M. Antoine-Marie Adragna, vicaire gé-

néral des Mineurs-Conventionnels ; le R. P. M. Jean-Antoine Bonelli, curé de la basilique et procureur général des Mineurs-Conventionnels ; le R. P. M. Joseph M. Gualtieri, mineur conventuel, consultant des sacrés rites ; M. le docteur Joseph Monti, notaire du vicariat, greffier.

Deux commissions spéciales devaient s'appliquer aux recherches de leur propre compétence, et donner leur vote ; elles étaient composées des personnages dont voici les noms :

*Commission d'archéologie sacrée* : M<sup>gr</sup> Vincent Tizzani, archevêque de Nisibe ; M<sup>gr</sup> François Marinelli, évêque de Porphyre, sacriste de Sa Sainteté ; M. le commandeur Jean-Baptiste de Rossi ; M<sup>gr</sup> Dominique Bartolini, secrétaire de la congrégation des saints rites ; M. le baron P.-E. Visconti, commissaire des antiquités ; le R. P. François Tangiorgi, de la Compagnie de Jésus ; M<sup>gr</sup> Félix Profili, substitut de la secrétairerie des brefs, *secrétaire* ; M. le commandeur François Fontana, architecte ; M. le chevalier Luca Carimini, architecte des restaurations de la basilique des SS. XII Apôtres.

*Commission pour les sciences physiques* : Le R. P. Ange Secchi, de la Compagnie de Jésus ; M. le docteur chevalier Fortuné Rudel, professeur émérite de l'Université romaine ; M. le docteur chevalier Gaétan Tancioni ; M. le docteur Raphaël Moroni.

*4<sup>o</sup> Liste des reliques et des objets trouvés dans la cavité sous le maître-autel de la basilique des SS. XII Apôtres, où se conservaient les corps des deux saints.*

I. Dans deux grands vases de cristal sont les cendres et les os en fragments des saints apôtres Philippe et Jacques le Mineur.

II. Dans un vase de cristal sont une omoplate, un fémur, différents morceaux du crâne, des côtes et d'autres ossements plus insignes et entiers, tous de l'apôtre saint Philippe.

III. Dans un autre vase de cristal est un voile avec un grand nombre de morceaux d'os trouvés séparément des saints corps sous la plaque qui couvrait la cavité inférieure.

IV. Dans un autre vase se trouvent renfermés des fragments de la chässe en bois, auxquels sont adhérents de nombreux restes des cendres sacrées des corps des saints.

V. Sous une cloche ovale de cristal sont quatre dents molaires de saint Philippe, et une de saint Jacques le Mineur.

VI. Sous une cloche ronde de cristal, il y a une boucle ou agrafe de fer, trouvée parmi les reliques, adhérent à un morceau d'habit, et



que les archéologues ont reconnue pour être un travail des temps apostoliques.

Tous ces objets sont renfermés dans des urnes de cristaux très-fins.

VII. Dans un tabernacle en cristal se trouve un colobe (chemise sans manches) couleur de pourpre, puis du sang et des fragments des os des saints apôtres, trouvés dans une cassette d'argent, travail du VI<sup>e</sup> siècle.

VIII. Un autre tabernacle de cristal renferme des linges trouvés parmi les cendres sacrées.

IX. Sous une cloche ronde de cristal se trouve un petit vase d'argent (vase à baume), œuvre du VI<sup>e</sup> siècle, avec du baume d'où s'exhale une odeur forte et délicieuse ; les saintes reliques sont elles-mêmes tout imprégnées de l'odeur. Il y a, en outre, dix pièces d'aloï métallique, du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle. Le tout a été trouvé parmi les saintes reliques.

X. Dans une petite urne quadrangulaire de métal doré et de fins cristaux se trouve la cassette d'argent où fut trouvée la colobe mentionnée plus haut.

XI. Sous une cloche ovale de cristal est le pied droit de l'apôtre saint Philippe, conservé intact avec ses tendons, ses nerfs et ses cartilages, ainsi que la peau. En parlant de ce pied, Signorili dit que c'est celui-là même qui fut lavé et baisé par le divin Rédempteur Notre-Seigneur Jésus-Christ.

XII. Sous une autre cloche ronde de cristal se conserve le fémur de l'apôtre saint Jacques le Mineur.

XIII. Dans une urne de bois et de cristal sont les deux tablettes qui servaient de couvercle à l'urne dans laquelle furent retrouvées les dépouilles sacrées des deux saints apôtres



## VI

### LES OFFENSES FAITES A JÉSUS-CHRIST ET LA LÉGISLATION DU ROYAUME D'ITALIE.

CONSULTATION LÉGALE  
DE L'ILLUSTRE AVOCAT ANTOINE CAUCINO.

S. Em. le cardinal-Patrizi, vicaire-général de Sa Sainteté à Rome, en dénonçant, le 1<sup>er</sup> février 1873, quelques articles de fond publiés par le journal *La Capitale*, sous le titre de *La Vie de Jésus-Christ*, comme renfermant des blasphèmes et des hérésies contre l'auguste personne de l'Homme-Dieu, avait recours au procureur général du roi près la Cour d'appel de Rome, pour qu'il empêchât un tel scandale en défendant au directeur de ce journal de continuer la *Vie de Jésus-Christ*, ou plutôt en séquestrant le journal lorsqu'il publierait de nouveaux articles sur un pareil sujet.

Le procureur-général, François Ghilicri, répondait le lendemain :

« Dans un état qui tend comme le nôtre à la liberté, on ne peut pas, par des séquestres et des procès, fermer la bouche à ceux qui, par conviction ou *par passion*, soulèvent de semblables disputes *qui ne sont pas défendues par la loi*. — L'article 2 de la loi du 13 mai 1871 proclame la liberté entière de discussion en matière de religion. — L'autorité judiciaire, qui ne doit agir qu'en s'appuyant uniquement sur la loi, ne pourrait donc pas empêcher la publication de pareils articles, lorsqu'ils ne sortent pas des limites de la discussion. »

Cette réponse du procureur général près la Cour d'appel de Rome est-elle conforme à la législation en vigueur dans le royaume de l'Italie ?

Celui qui écrit ces lignes est pour la négative; et voici sur quoi il s'appuie :

Rome et les provinces romaines ont été annexées au royaume d'Italie par le décret royal du 9 octobre 1870, n. 5903, qui a été converti en loi le 31 décembre de la même année.

Le même jour, 9 octobre 1870, par décret royal portant le

n. 5904, fut publié à Rome le statut fondamental du royaume, qui proclame à l'article 1<sup>er</sup> : « que la religion catholique, apostolique et romaine est la seule religion de l'État. » — Et l'article 28 : « que la presse est libre, mais qu'une loi en réprime les abus. Toutefois, les Bibles, les catéchismes, les livres liturgiques et les prières ne pourront être imprimés sans la permission préalable de l'évêque. »

Par décret du 19 octobre 1870, n. 5940, l'édit sur la presse du 26 mars 1848 fut appliqué à Rome ; et cet édit, qui fut modifié par le décret même, lorsqu'il reconnaît, par l'article 1<sup>er</sup>, que la manifestation de la pensée au moyen de la presse est libre, menace de la peine de la prison et d'une amende ceux *qui outragent la religion de l'État, ou qui excitent le mépris universel*, — par l'article 18, frappe de la même peine quiconque *tournerait en dérision ou outragerait* quelques-uns des cultes permis dans l'État, — et par l'article 24, réprime les offenses contre le *respect dû aux lois*.

Et puis, en vertu du décret du 27 novembre 1870, n. 6030, notifié par la loi du 26 mars 1871, n. 130, série 2<sup>e</sup>, le Code pénal fut lui-même appliqué à Rome ; or, ce Code, par l'article 185 intitulé *De ceux qui se rendent coupables contre la religion de l'État*, punit quiconque profère publiquement et de propos délibéré de graves injures et des outrages contre la religion ; — et par l'article 471, qui a été modifié par le même décret, une peine fut infligée aux auteurs de discours publics, d'écrits ou d'actes qui fussent de nature à exciter le mépris contre le Souverain Pontife, et à lui occasionner du déplaisir.

Vint enfin la loi du 13 mai 1871, n. 214, dite loi des Garanties, et par cette loi il a été établi à l'article 1<sup>er</sup> : « La personne du Souverain Pontife est sacrée et inviolable. » Et à l'article 2 : « *Les offenses et les injures publiques commises directement contre la personne du Pontife, par des discours, par des actes ou par les moyens indiqués par l'article 1<sup>er</sup> de la loi sur la presse, sont punies par les peines établies à l'article 19 de la loi elle-même. Toutes ces culpabilités sont culpabilités d'action publique et doivent être jugées en cour d'assises. — La discussion sur les matières religieuses est complètement libre, »*

Cela posé, est-il permis de soutenir qu'après l'article 2 de la loi du 13 mai 1871, les articles mentionnés ci-dessus du Code pénal, de la loi sur la presse et du statut aient cessé d'être en vigueur ?

Il suffit d'avoir énoncé une pareille thèse, pour que l'on voie clairement aussitôt qu'elle répugne aux règles d'interprétation et d'application des lois en général, telles qu'elles sont encore exprimées dans l'article 5 du titre préliminaire du Code civil italien, et qu'en tout

cas ce serait une absurdité que de prétendre abroger implicitement, grâce à une loi, un ou plusieurs articles du statut, loi fondamentale, perpétuelle et irrévocable de la monarchie.

Si donc l'article 2, mentionné plus haut, n'a pas abrogé ces dispositions du Code pénal et de la loi sur la presse, il faut nécessairement en déduire cette conséquence : 1<sup>o</sup> que l'article 2 de la loi du 13 mai 1871 n'est qu'un complément de la loi sur la presse, laquelle loi, si elle permet la discussion, même pour ce qui regarde les matières religieuses, réprime les offenses faites à la religion ; 2<sup>o</sup> que la religion catholique continue à être une loi, une institution, la première des institutions de l'État, et que, par conséquent, les offenses qui lui sont faites sont une véritable offense faite aux lois de l'État. — Reste maintenant à savoir si nier la divinité de Jésus-Christ et saper le fondement même du catholicisme n'est pas autre chose que l'exercice du droit de la discussion libre, ou si, au contraire, ce n'est pas un abus de ce droit, et par suite un délit, surtout lorsque cette négation de la divinité de Jésus-Christ est faite dans des termes indécents, dérisoires et outrageants.

La manifestation de la pensée par la presse, même en matière de religion, est libre, mais la discussion n'est pas l'offense ; ce n'est pas l'injure, l'outrage, le blasphème. De même que la liberté de la presse ne permet pas d'offenser le roi, les corps établis, les institutions de l'État, les chefs des gouvernements étrangers, pas plus qu'elle ne tolère les diffamations ou les injures contre les personnes privées, de même aussi elle ne permet pas les offenses faites à la religion et aux cultes tolérés. Toutes les fois donc qu'une discussion dégénère en offense, il y a abus du droit de la liberté, il y a culpabilité, et l'offense faite à la religion de l'État au moyen de la presse n'a pas cessé d'être une culpabilité après la loi du 13 mai 1871.

Et ce que nous disons là est d'autant plus vrai que la religion est une loi et une institution de l'État, de sorte que l'offense faite à la religion se change en offense faite *aux lois de l'État*. La loi de la religion ayant été acceptée par l'État, constitue une partie de son droit public ; et reconnaître l'existence de la religion et de l'Église catholique, c'est reconnaître la constitution et les lois fondamentales, comme il a été sanctionné dernièrement encore par la Cour de cassation de Naples, avec sentence du 27 juillet 1871, dans la cause Treglia c. Treglia, et par la Cour de cassation de Turin, avec sentence du 8 septembre 1871, sur le recours Corsi et Binelli.

Du reste, même abstraction faite de la loi sur la presse et du Code pénal qui traitent expressément de l'outrage fait à la religion catholi-

que, le statut fondamental du royaume suffit pour dire que les outrages faits à la religion même ne peuvent pas demeurer impunis.

Et que l'on ne dise pas que par là on blesse le principe de la liberté, car la liberté n'est pas la licence, et la licence doit être réprimée toutes les fois qu'elle porte atteinte aux droits de la société et des citoyens. « Si l'État admet des dogmes comme utiles, il doit les protéger, et protéger ceux qui les professent, en ce sens que ceux qui croient autrement, ou qui ne croient pas, les respectent, ne les outragent, ni les tournent en dérision..... Toute religion est pour ses disciples le lien plus qu'humain qui les attache à leurs concitoyens, à l'État, au souverain ; c'est la seule base solide de la société. En punissant tout outrage dirigé contre une religion reconnue par les lois, la société ne fait que se défendre elle-même. Cette disposition ne portera aucune atteinte ni à la liberté de conscience, ni à la libre discussion des opinions religieuses. Pour que cela fût à craindre, il faudrait que la dérision, l'outrage *fissent partie intégrante et nécessaire de la liberté de discussion* ; or, c'est ce qu'on ne peut soutenir ni de la religion de l'État à l'égard des autres cultes, ni de ces cultes à l'égard de la religion d'État. En de telles matières la discussion doit être *grave, décente, charitable même* ; elle n'a jamais besoin d'être injurieuse. » (DALLOZ, *Répert.*, mot *Culte*, n. 88 et suivants.)

Et ces maximes sont reconnues par toutes les législations des peuples civils. Les discussions raisonnées des principes et des usages religieux ne sont pas blâmables, du moment qu'elles sont faites en termes convenables et modérés. (Voir art. 2 et 3 de la législation brésilienne, 20 septembre 1830 ; les art. 9, 10 de la loi portugaise ; les art. 8 de la loi française du 17 mai 1819, et 1 de la loi du 25 mars 1822 ; les §§ 122, 123 et 303 du Code pénal autrichien ; et pour l'Angleterre, les statuts 1<sup>er</sup> d'Edouard VI ; 1<sup>er</sup> d'Élisabeth, cc. 1, 9 et 10 ; c. 32 de Guillaume III.)

Reste maintenant à examiner si nier la divinité du Sauveur constitue une *offense* contre la religion. Mais sans qu'il soit besoin de recourir au Code pénal et à la loi sur la presse, la loi elle-même du 13 mai 1871 fournit l'argument le plus fort pour que l'on soutienne l'affirmative. Pour quelle raison la personne du Souverain Pontife a-t-elle été déclarée, par cette loi, *sacrée et inviolable* ? et pourquoi a-t-on sanctionné des peines pour les offenses et les injures contre le même Pontife ? Parce qu'il est chef de l'Église catholique. Pourquoi le Souverain Pontife est-il chef de l'Église catholique ? Parce que Jésus-Christ l'a établi son Vicaire sur la terre. Enlevez Jésus-Christ et sa divinité, et le Pontife n'est plus rien ; Pie IX devient purement et simple-

ment le comte Jean-Marie Mastai Ferretti. Cela est clair : on honore le Pontife comme Vicaire de Jésus-Christ.

Or, semble-t-il logique que, honorant le Pontife comme représentant, l'offense contre Jésus qu'il représente puisse être libre ? Serait-il logique de commander le respect envers le lieutenant du roi, et permettre d'insulter le roi lui-même ? Ou plutôt, si l'art. 2 signifie quelque chose, ne signifie-t-il pas que l'on doit respecter le Pape comme représentant de Jésus-Christ, et beaucoup plus Jésus-Christ que le Pape représente ?

Et que le législateur, par la disposition insérée dans la dernière partie de l'art. 2 de la loi du 13 mai 1871, n'ait pas voulu toucher au respect dû à la religion catholique, c'est ce qui ressort amplement des discussions parlementaires qui ont précédé l'approbation de la même loi. Il suffira d'en apporter ici comme preuve les déclarations faites dans les séances des 24, 26 et 27 janvier et 2 février 1871 par les orateurs les plus distingués dans la Chambre des députés : « Nous avons déjà dû offenser trop d'intérêts, s'écriait M. Minghetti, en renversant les vieux trônes ; nous avons dû rompre trop d'habitudes et de traditions en poursuivant notre unification ; si maintenant nous ne nous occupons pas soigneusement de la question religieuse, nous ferons une œuvre entièrement pernicieuse. » — Et M. Panattoni : « La religion catholique est tellement puissante, qu'il n'y a pas de nation capable de lui dicter des lois, de compléter ses institutions, sans avoir les plus grands égards pour ce qui regarde le sentiment religieux. » — Puis M. Berti : « Je suis fermement convaincu qu'une nation catholique comme l'Italie ne serait pas considérée au sérieux si elle manifestait l'intention d'aller à Rome pour méconnaître et pour troubler le catholicisme ; et un parlement qui se ferait le représentant d'un pareil sentiment ne pourrait pas être considéré comme sérieux. » — « Moi, disait à son tour M. Pisanelli, je me serais senti déshonoré le jour où, comme ministre du roi d'Italie, j'aurais tourné mon application à offenser la liberté de conscience et à troubler les consciences religieuses. »

Mais le journal *La Capitale*, par ses articles sur la *Vie de Jésus-Christ*, a-t-il offensé la liberté de conscience ? a-t-il blessé le sentiment catholique ? a-t-il troublé les consciences religieuses ? En d'autres termes, a-t-il abusé de la discussion libre en allant au-delà des limites tracées par la loi ? S'il appartenait aux députés de répondre à ces questions, c'est à eux de décider si *La Capitale* pouvait publier :

Le 11 février 1873 : « Si Garibaldi était né il y a deux mille ans, il serait un dieu ; il est le messie de notre époque. » — Le 27 février :

« Il faut dépouiller le Christ de tout ce que lui ajoute le christianisme clérical. » — Le 1<sup>er</sup> mars : « Il est évident que Jésus passa par tous les stades révolutionnaires ; il combattait les riches parce qu'ils étaient riches ; il avait des théories qu'aucun catholique honnête ne pourrait embrasser, et il transigea jusqu'au point de léser les conditions essentielles de la société humaine. » — Le 11 mars : « Le christianisme a été, sous un grand nombre de rapports, un mouvement de femmes et d'enfants. » — Le 20 mars : « Jésus a eu ses erreurs et ses illusions. » — Le 26 mars : « Les catholiques qui ont fait un Dieu du Christ portent avec eux une malédiction qui leur cause des embarras. » — Le 23 mars : « L'Eucharistie est une idée anthropophage. On doit faire un choix des paroles prononcées par le Christ comme de toute chose mortelle. Le Christ est tombé dans des exagérations qui pouvaient être fatales. » — Le 24 mars : « Les préceptes de Jésus-Christ répugnent à la société humaine ; ils sont la destruction de la famille. Appeler Jésus-Christ Dieu est une erreur funeste et fatale. » — Le 25 mars : « Les contradictions de la doctrine du Christ ne peuvent s'expliquer que par la faiblesse et les erreurs de la doctrine humaine. L'homme évangélique est un homme dangereux. » — Le 30 mars : « Le génie du Christ s'épuise dans de stupides argumentations. Il voulait que l'on pardonnât toujours, ce qui est impossible. » — Le 2 avril : « Dans la prétendue résurrection de Lazare, le Christ fut aidé par Lazare et par ses deux sœurs. » — Le 3 avril : « Où est l'esprit chrétien évangélique dans cette parabole ? (Celle qui se lit au chapitre xix de l'Évangile de saint Luc). Il n'y a que despotisme vulgaire, mépris, violence, vengeance, arbitraire ; on ne peut l'expliquer que par la colère dont Jésus était saisi. »

En voilà assez des citations et des extraits du journal *La Capitale*. Or, qui publie journellement par la presse, sous prétexte de discussion, que le Christ n'est pas Dieu, que ses miracles ne sont pas des miracles, qu'il avait toutes les passions humaines, qu'il transigeait jusqu'à léser les conditions essentielles de la société humaine par des théories qu'aucun catholique honnête ne peut adopter, et que les préceptes du Christ répugnent à la société humaine, ce journaliste vient dire que les chrétiens professent une religion immorale, laquelle a pour chef un imposteur, un communard, un visionnaire, un jongleur, un charlatan. Peut-on faire une plus grande injure à l'immense majorité des catholiques du royaume d'Italie et à tous les peuples qui appartiennent à la famille chrétienne ? car les protestants et les schismatiques sont également intéressés dans la divinité du Christ.

Par les articles 268, 269 et 270 du Code pénal, lesquels ont été modifiés par la loi du 5 juin 1871, n. 248, sont punis les *ministres du culte* qui, dans l'exercice de leur ministère, auraient expressément censuré, ou d'une autre manière outragé les institutions, les lois de l'État, un décret royal, soit par leurs discours, soit par leurs écrits, ou qui, par un *autre acte quelconque* d'autorité publique, auraient agi contrairement aux ordonnances ecclésiastiques. Et l'on devra dire que les journalistes sont libres de censurer expressément et d'outrager le divin Fondateur du christianisme? Et cette censure et cet outrage ne constitueront pas une offense contre le respect dû à l'article 1<sup>er</sup> du PACTE FONDAMENTAL qui est la loi des lois, et qui ne peut être violé de personne, comme le disait la Cour d'appel de Brescia dans la célèbre sentence du 30 décembre 1868, pour la cause des fabriques paroissiales de Postino et de Bubbiano, contre M. Demanio, et dont l'illustre M. Gallican Biagi fut le défenseur? Le statut ne permet pas que les *bibles*, les catéchismes, les livres liturgiques et les recueils de prières puissent être imprimés sans la permission préalable de l'évêque, et il devra être permis de publier la vie de Jésus-Christ pour renier la Bible et tout l'enseignement catholique et chrétien?

« La doctrine et la jurisprudence françaises ont réputé comme une offense à la religion de dire qu'une religion est immorale et amie des pompes du monde. » (Cassation française, sentences des 17 mars 1827, 15 janvier 1830, etc.)

Libre aux jurés qui auraient dû juger *La Capitale* de répondre, dans le recueillement et dans la sincérité de leur conscience (Code de procédure pénale, art. 498), que l'ensemble des articles publiés par le journal même n'avait produit sur leur esprit aucun sentiment de dégoût, d'horreur et de réprobation, et de prononcer une sentence d'innocence; mais le ministère public, le défenseur de la loi, selon le style reçu, ne devait pas poser la MAXIME que, dans notre État qui s'achemine vers la liberté, on ne peut pas, par des séquestres et des procès, fermer la bouche à ceux qui, par *passion*, s'efforcent d'assaillir le fondement du christianisme, sous l'excuse que les discussions soulevées par *La Capitale* n'ont pas dépassé les limites tracées par la loi. Si ces discussions sont licites, pourquoi l'autorité politique a-t-elle cru pouvoir éviter la production sur les scènes du drame de Govéan, intitulé *Jésus-Christ*? Et dans ce drame il est parlé du Christ dans un autre langage que celui qu'a employé *La Capitale*.

Résumons. La liberté doit être chère à tous; mais les libres penseurs et les hommes de la morale indépendante doivent respecter le droit des catholiques italiens et de tous ceux qui croient au Christ, sur-



tout lorsque ce droit est garanti expressément par la loi; bien plus, par le statut fondamental.

Le ministère public, représentant du pouvoir exécutif, aurait dû se rappeler aussi que le gouvernement du roi, avant et après son entrée dans Rome, avait pris l'engagement solennel que le monde catholique ne serait pas menacé dans ses croyances par l'accomplissement de notre unité. (Circulaires du 12 septembre 1870 du Ministre garde des sceaux aux Ordinaires du royaume, et du 18 octobre 1870 du Ministre des affaires étrangères aux représentants italiens près les puissances étrangères.)

L'écrivain retient donc que la réponse donnée par le procureur général du roi près la Cour d'appel de Rome à S. Em. le cardinal Patrizi, vicaire général de Sa Sainteté, répugne à la législation du royaume d'Italie, laquelle, tout en proclamant la liberté de discussion, même en matière religieuse, n'a pas prétendu autoriser la liberté d'insulter et d'offenser cette religion catholique qui est la première loi et la première institution de l'État.

Turin, 5 mai 1873.

— Voici la liste, par lettres alphabétiques, des illustres avocats qui ont adhéré à cette consultation légale. Elle nous a été communiquée par M. l'avocat Caucino lui-même.

## A

1. MM. le docteur Acquaderni Jean, de Bologne. — 2. Adinolfi Louis, de Naples. — 3. Adorni François, de Florence. — 4. Comte Agnelli Gaëtan, des Malherbi de Rome. — 5. Angnoli Ange, de Bologne. — 6. Agrestini Charles, de Rome. — 7. Docteur Aicardi Alexandre, de Rome. — 8. Docteur Aicardi Dominique, de Rome. — 9. Aiello Antoine, de Naples. — 10. Aiello Robert, de Naples. — 11. Airoldi François, de Lecce, président de la chambre des avocats. — 12. Albiellarini Joseph, de Cosence. — 13. Alessio Victor, de Turin. — 14. Alfano Janvier, de Naples. — 15. Alfonsi Vincent, de Rome. — 16. Alibrandi Louis, de Rome. — 17. Alibrandi Hilaire, de Rome. — 18. Aligrucci Paul, de Spolète. — 19. Altobello Dominique, de Campobasso. — 20. Ambrosini Ambroise, de Bologne. — 21. Ammone Gaëtan, de Naples. — 22. Amo-

rosi Olynthe, de Chieti. — 23. Amorth Léopold, de Modène. — 24. Andeis Louis, de Lanzo. — 25. Andreotti Marc-Antoine, de Naples. — 26. Docteur Andrich Antoine, de Belluno. — 27. Docteur Anelli Pompée, de Saint-Benoît del Tronto. — 28. Anelli Nicolas, de Ferrare. — 29. Angelici Paul, de Rome. — 30. Angelillo Henri, de Naples. — 31. Angelini François, de Modène. — 32. Anguissola Vincent, de Plaisance. — 33. Antonelli-Costaggini Henri, de Rome. — 34. Antonini Albert, de Rome. — 35. Antonini Grégoire, de Rome. — 36. Anzani Louis, d'Ariano delle Puglie. — 37. Docteur Apolloni François, de Rome. — 38. Aponte Louis, de Naples. — 39. Ardia Michel, de Naples. — 40. Argenti Antoine, de Rome. — 41. Argenti Pierre, de Ferrare. — 42. Arnoni Michel, de Cosence. — 43. Aronni Édouard, de Cosence. — 44. Docteur Arrighetti Antoine, de Prato. — 45. Astarita Dominique, de Naples. — 46. Docteur Astigiani Abel, de Camerino. — 47. Astrominica Louis, de Naples. — 48. Aulisio François, de Naples.

## B

49. Baccelli Camille, de Rome. — 50. Baciocchi Narcisse, de Florence. — 51. Baiani Vincent, de Naples. — 52. Ballerini Eugène, de Naples. — 53. Balatto Michel, de Naples. — 54. Barba Dominique, de Naples. — 55. Barberi Joseph, de Modène. — 56. P. Barberi, de Modène, président de tribunal. — 57. Barchesi Charles, de Jesi. — 58. Barchi Dominique, de Montalcine. — 59. Bardi Édouard, de Viterbe. — 60. Barluzzi Camille, de Rome. — 61. Bariccelli Louis, de Benavente. — 62. Barsali Louis, de Pise. — 63. Bartoletti Jules César, de Cagli. — 64. Bartoli Avveduti Jules, de Chianciane. — 65. Bartoli Chérubin, de Foligno. — 66. Bartolucci François, d'Urbino. — 67. Docteur Baschinotto Antoine, de Padoue. — 68. Bassi Jean-Baptiste, de Padoue. — 69. Bastia Joseph, de Bologne. — 70. Battelli Pierre, de Rome. — 71. Bausi Sauveur, de Rome. — 72. Bazzi Paul, de Dicomane. — 73. Docteur Bazzaro Ferdinand, de Padoue. — 74. Befani Jean, de Rome. — 75. Belli Jacques, de Rome. — 76. Belli Louis, de Rome. — 77. Bellocchio Alexandre, de Milan. — 78. Bellucci-Sessa Dominique, de Naples. — 79. Bellucci-Sessa François, de

Naples. — 80. Beltracci Pascal, de Naples. — 81. Benaglia Louis, de Rome. — 82. Benetti Jean-Baptiste, d'Asigo (Vincenze). — 83. Docteur Bentivoglio Constantin, de Rome. — 84. Berardelli Carmel, de Naples. — 85. Barchicci François, de Palata. — 86. Bersani Louis-Alexandre, de Rome. — 87. Bersani François, de Rome. — 88. Bertani Ludovic-Marie, du royaume Emilia. — 89. Bertarelli Ignace, de Rome. — 90. Berthelet G., de Rome. — 91. Docteur Berti Ceroni, de Bologne. — 92. Berthollelli Gaëtan, de Rome. — 93. Bertolini Darien, de Portogruaro. — 94. Bertolotto Stéphane, de Genève. — 95. Bessone G., de Mondovi-Piazza. — 96. Bianchetti Charles, de Locarno. — 97. Docteur Bianchi Gaëtan, de Rome. — 98. Bianchi Thomas, de Modène. — 99. Bianchi Guillaume, de Cosence. — 100. Bianchini Fabien, de Rome. — 101. Docteur Bianconi Cléophas, de Rome. — 102. Bileggi Antoine, de Camerino. — 103. Bindi-Ubaldo Bernardin, de Cartiano. — 104. Biondi Marc, d'Arezzo. — 105. Biroccini Joseph, de Rome. — 106. Docteur Bizzari-Marie, de Rome. — 107. Boattini Ange, de Bologne. — 108. Boccafogli Augustin, de Rome. — 109. Boffi Ernest, de Velletri. — 110. Bonianti Amédée, de Bologne. — 111. Bonanno Pascal, de Cosence. — 112. Bondoli Louis, de Rome. — 113. Bonini Joachim, de Turin. — 114. Bonini Jean-Baptiste, de Rome. — 115. Bordi Gaëtan, de Piacenza. — 116. Bordoni Odoard, de Florence. — 117. Borgassi Charles, procureur de Viterbe. — 118. Borella Guillaume, de Naples. — 119. Docteur Bortoli François, de Montalto-Uffago. — 120. Bortolotti Joseph, de Modène. — 121. Bortolotti Pierre, de Modène. — 122. Bottazzi Gaëtan, de Vincence. — 123. Bottone Louis, de Ferrare, président de tribunal. — 124. Bozzi Innocent, de Naples. — 125. Bracconi Léandre, de Poggio-Moiano. — 126. Bragazzi Joseph, de Foligno. — 127. Brayda, marquis de Solète, de Modène. — 128. Brandoli Placide, de Modène. — 129. Brasca Alexandre, de Milan. — 130. Docteur Bravi Silvestre, de Potenza Picena. — 131. Docteur Brizzi, de Parme. — 132. Brogi Sauveur, de Sienne. — 133. Brogio, de Cosence. — 134. Brugo Jean, de Rome. — 135. Bruni Alexandre, de Rome. — 136. Bruni Stéphane, de Saint-Rémi. — 137. Buglioni César, de Rome. — 138. Buglioni Raphaël, de Rome. — 139. Bustelli Damien, de Viterbe.

C

140. Cacciotoli André, de Naples. — 141. Calandrelli Antoine, de Viterbe. — 142. Docteur Caldani Gerolamo, de Rome. — 143. Campani Jean Baptiste, de Prato (Toscane). — 144. Campani Gaëtan, du royaume Emilia. — 145. Docteur Camurri Joseph, de Modène. — 146. Docteur Cantagalli Marc, de Faenza. — 147. Cantalupo Egidien, de Naples. — 148. Cantalupo Ludovic, de Naples. — 149. Cantoni Jean-Baptiste, de Rome. — 150. Baron Cantono Charles-Pierre, de Vercelli. — 151. Cantù Charles, de Tortone. — 152. Comte Capasso Frédéric, de Benavente. — 153. Capellini Vincent, de Genève. — 154. Capo Henri de Rome. — 155. Capelletti Adrien, de Rome. — 156. Cappa Paul, de Savone. — 157. Marquis Capranica Pierre, de Rome. — 158. Caibone Joseph, de Tortone. — 159. Carboni Arduin, de Frosine. — 160. Carcani Achille, de Rome. — 161. Carcani Alexandre, de Marie de Rome. — 162. Docteur Carcani Constantin, de Rome. — 163. Cardito Michel, de Rome. — 164. Carloni Tite, de San Casciano. — 165. Docteur Carosini Horace, de Rome. — 166. Carradori Alexandre, de Prato. — 167. Casaretti Henri, de Naples. — 168. Casasola Vincent, d'Udine. — 169. Caselli Vit, de Naples. — 170. Casoli Ferdinand, de Modène. — 171. Cassiani-Ingoni, de Padoue. — 172. Castellani Raphaël, de Rome. — 173. Castellana Joseph, de Caltavuturo. — 174. Castrone Joseph, de Naples. — 175. Catalano François, de Naples. — 176. Cataldi Auguste, de Rome. — 177. Docteur Catalucci Joseph, de Corinalde. — 178. Docteur Caterini Augustin, de Rome. — 179. Caterini César, de Rome. — 180. Caterino Gabriel, de Naples. — 181. Docteur Catini P., de Rome. — 182. Catti Paul, de Ferrare. — 183. Cavagnaro Joseph, de Genève. — 184. Cavaniglia Philippe, de Naples. — 185. Cavalli Alexandre, de Lucera. — 186. Cavalli Daniel, de Lucera. — 187. Cavalli Emmanuel, de Lucera. — 188. Docteur Cavazzi Gaëtan, de Rome. — 189. Docteur Cavazzi Vincent, de Rome. — 190. Docteur Cavazonni-Sederzini Joseph, de Modène. — 191. Caviglioli Ange, de Tortone. — 192. Caviglia Ange, de Francavilla-Fontana. — 193. Ceconi B. Louis, de Naples. — 194. Ceconi Dominique, de Rome.

— 195. Cecchetti Auguste, de Viterbe. — 196. Cerchi Gabriel, de Naples. — 197. Cerulli Henri, de Naples. — 198. Cerulli Eugène, de Naples. — 199. Cesaro Nicolas, de Naples. — 200. Docteur Cecchi Anacleto, de Bologne. — 201. Docteur Chiaroni Joseph, de Vitorchiano. — 202. Chieppa Nicolas, d'Andria. — 203. Chierico Joseph, de Naples. — 204. Chiesa César, de Rome. — 205. Ciarensi Henri, de Firenze. — 206. Ciardoni Ludovic, de Rome. — 207. Cinna Antoine, de Padoue. — 208. Cirillo Saverien, de Naples. — 209. Cittadini Saverien, de Rionero in Voluze. — 210. Baron Ciarretta Fidèle, de Turin. — 211. Coari Septime, de Rome. — 212. Coccapani Silvain, de Carpi. — 213. Cocchetti Louis, de Rome. — 214. Cocchi Raphaël, de Florence. — 215. Colella Raphaël, de Naples. — 216. Docteur Coli Ferdinand, de Castelnovo-Garfagnana. — 217. Collalti Ferdinand, de Rome. — 218. Collini Jean, d'Ancône. — 219. Colucci Pierre, de Naples. — 220. Comba Claude, de Cuneo. — 221. Como François, de Naples. — 222. Compagnoni Félix, de Rome. — 223. Conforti Pascal, de Cosence. — 224. Contini Riccardi Constantin, de Rome. — 225. Convenevole Mathieu, d'Avellino. — 226. Coppi Seraphin, d'Ascoli Piceno. — 227. Docteur Coppi Ferdinand, de Modène. — 228. Docteur Coppi Alexandre, de Modène. — 229. Coppola Gaëtan, de Foggia. — 230. Coppola Vincent, de Naples. — 231. Comte Coppola Philippe, de Naples. — 232. Corazza G. Paul, de Bologne. — 233. Cordaro Ignace, de Caltanissetta. — 234. Corigliano de Rignano Michel, de Naples. — 235. Corigliano Pierre, de Catanzaro, président honoraire de Cour d'appel. — 236. Cortelli Philippe, de Rome. — 237. Così Henri, de Naples. — 238. Costantini Nazareno, de Rome. — 239. Costantini Jean, de Palerme. — 240. Coster, d'Aoste. — 241. Cossu-Solinas Antoine, de Sassari. — 242. Castiglione André, de Naples. — 243. Cozzolini Philippe, de Naples. — 244. Cremonesi Joachim, de Veroli. — 245. Baron Crescimannro André, de Caltanissetta. — 246. Criscione Jean, de Vogosa. — 247. Croviuna Ange, de Lucera. — 248. Cucigini Prosper, du royaume Emilia.

## D

249. D'Acerno Ferdinand, de Naples. — 250. D'Ambrosio Louis, de Naples. — 251. Darco Michel, de Lucera. — 252. Da-

varsa Nicolas-Louis, de Benavente. — 253. D'Avos Gaëtan, de Naples. — 254. Deangelis Nicolas, d'Ariano delle Puglie. — 255. Deangeli Ludovic, de Sauseverino. — 256. Debiasi Augustin, d'Avellino. — 257. De Buoi Louis-Théodore, de Naples. — 258. De Chiara François-Saverien, de Cosence. — 259. De Colellis Pascal, de Naples. — 260. De Corné Jean, de Naples. — 261. De Dominicis-Tosti Jean-Baptiste, de Rome. — 262. Docteur de Dominicis-Tosti Odoard, de Rome. — 263. De Filippo Vincent, de Naples. — 264. De Franceschi, Nicolas, de Vérone. — 265. De Giorgio Gennaro, de Naples. — 266. Degiovanni Jean, de Benavente. — 267. Degli-Azzi Vitelleschi Justinien, de Perugia. — 268. Baron Degni Antoine, de Naples. — 269. Degni Jean, de Naples. — 270. De-Laurentiis Charles, de Naples. — 271. Del Forno Jean, de Naples. — 272. Delgindice Emmanuel, d'Andria del Barese. — 273. Del Grande Vincent, de Rome. — 274. Del Gizzo-Louis, de Naples. — 275. De Liguoro Jean, de Naples. — 276. Della Bitta Marino, de Rome. — 277. Della Navo Emile, de Florence. — 278. Delle Carceri Jean, de Teramo. — 279. Delluca Philippe, de Rome. — 280. De Luca Nicolas, de Cosence. — 281. Del Porto Joseph, de Naples. — 282. Delprete Nicolas de Lecce. — 283. Delsarto Edouard, de Florence. — 284. De Luise Nicolas, de Naples. — 285. Demagistris Joseph, de Naples. — 286. De Marino François, de Naples. — 287. Demartini Joseph, de Benavente. — 288. D'Emilio Vincent, de Naples. — 289. De Moio Vincent, de Naples. — 290. Demartino Antoine, de Naples. — 291. Denajo François Saverien, de Cosence. — 292. De Nobili Eustache, de Naples. — 293. Dentice Joseph, de Naples. — 294. Palma Vincent, de Naples. — 295. Depaulis Paul, d'Aquila degli Abruzzi. — 296. Docteur de Vincent, de Rome. — 297. De Renzis Vincent, de Naples. — 298. D'Eri Joseph, de Massafra. — 299. De Sanctis Vincenzo, de Naples. — 300. Docteur de Romanis César, de Rome. — 301. De Tura Gennaro, de Naples. — 302. De Vincentiis Gennaro, de Naples. — 303. De Vivo Gennaro, de Naples. — 304. Marquis di Carise Jean, de Benavente. — 305. Di Cio Henri, de Naples. — 306. Di Gennaro Gennaro, de Naples. — 307. Di Mattia Vincent, de Naples. — 308. Dini Ercole, de Spello. — 309. Dionisi Olympiade, de Rome. — 310. Diodato Dominique, de Naples. — 311. Dipietro Gaëtan, de Rome. — 312. Disca

Louis, de Cosence. — 313. Docteur Diurnero Charles, de Pavullo de Modène. — 314. Domenichini Raphaël, de Bologne. — 315. Donati Corso, de Florence. — 316. Donati Hugues-Alfred, de Florence. — 317. Donati Ignace, de Montopoli Val d'Arno. — 318. Baron Donato Antoine, de Naples. — 319. Docteur Dorigo Louis, de Vérone. — 320. Docteur Dragi Jean, de Venise. — 321. Docteur Ducci Darien, de Tulla. — 322. Dupré Torquato, de Rome. — 323. Dura Charles, de Naples. — 324. Durso Vincent, d'Andria.

## E

325. Eccli Jean-Baptiste, de Vérone. — 326. Emaldi Joseph, de Lugo. — 327. Enrici Félix, de Cuneo. — 328. Ercoli Romuald, de Montefiascone. — 329. Errica Nicolas, d'Ariano delle Puglie.

## F

330. Docteur Fabbri Louis-Charles, de Bologne. — 331. Fabbri Jean, de Rome. — 332. Fabbris Liberale, de Venise. — 333. Fabbris Lorenzo, de Venise. — 334. Faggiani Charles, de Turin. — 335. Falconi Pierre, de Manziana. — 336. Fanelli Joseph, de Riccia. — 337. Fares Jean, de Pesaro. — 338. Docteur Fedozzi Ange, de Pesaro. — 339. Fedrighini Pierre, de Sarnico. — 340. Felice Ignace, de Montegiorgio. — 341. Ferraguti Philippe, de Rome. — 342. Docteur Ferrari Louis, de Modène. — 343. Ferrari Joseph, de Cosence. — 344. Docteur Ferrarini Joseph, de Modène. — 345. Ferranto Biagio, de Caltanissetta. — 346. Docteur Ferro Jean, de Lendinara in Polesine. — 347. Feuli Daniel, de Benavente. — 348. Docteur Filippi Frédéric, de Monte San Savino. — 349. Filippi Gaëtan, de Rome. — 350. Fina Giuseppe, de Lecce, président honoraire de tribunal. — 351. Fiorante François-Saverien, de Naples. — 352. Fiorèntini Philippe, de Rome. — 353. Fiorilli Thomas, de Naples. — 354. Flandinet Joseph, de Turin. — 355. Docteur Flandoni Hugues, de Bologne. — 356. Flores François-Paul, de Naples. — 357. Docteur Flores François, de Licata. — 358. Fongoli Dominique, de Rome. — 359. Fontana François, de Modène. — 360. Docteur Fontana Louis, de Modène. — 361. Fiorani Antoine,

de Rome. — 362. Forchino Joseph, de Turin. — 363. Docteur Formica Emidio, d'Ascoli Piceno. — 364. Fortunato Thomas, de Naples. — 365. Fortunato Alphonse, de Naples. — 366. Fragala Joseph, de Pizzo Calabria. — 367. Fragala Tite, de Pizzo Calabria. — 368. Framarino de Malatesta Nicolas, de Giovinazzo. — 369. Franceschetti Louis, de Rome. — 370. Franceschi Alexandre, de Montefiascone. — 371. Franciarini Édouard, de Gubbio. — 372. Francioni Robert, de Prato. — 373. Franco François, de Naples. — 374. Docteur Frassinetti Nicolas, de Castrocaro. — 375. Frassy Pierre, d'Aoste. — 376. Frassini Jean, de Rome. — 377. Frattni Louis, de Rome. — 378. Docteur Frattini François, d'Udine. — 379. Fretz Charles, de Viterbe. — 380. Frezza Joseph, de Rome. — 381. Frezza Zacharie, de Rome. — 382. Docteur Frigeri Dominique, de Mirandole. — 383. Frilli Tite, de Florence. — 384. Docteur Frullani Ferdinand, de Rome.

## G

385. Gaetano Sauveur, de Sciacca. — 386. Gagliani Philippe, de Caltanissetta. — 387. Galassi Louis, de Florence. — 388. Galbiati Paul, de Milan. — 389. Galletti Stephane, de Badolato. — 390. Gallini Juste, de Voghera. — 391. Gallo Charles, de Genève. — 392. Gallo Louis, de Genève. — 393. Galloni Joseph, de Rome. — 394. Gamba Charles, de Fossano. — 395. Gambigliani-Zoccoli Charles, de Modène. — 396. Gambigliani-Zoccoli Louis, de Modène. — 397. Docteur Ganassini François, de Leudinara nel Polesine. — 398. Docteur Ganassini Sante, de Lendinara nel Polesine. — 399. Gandolfi, de Parme. — 400. Garagnani Raphaël, de Ferrare. — 401. Docteur Garassini Louis, de Montagnana. — 402. Garbarini Orlande, de Modène. — 403. Docteur Gardini Maximilien, de Bologne. — 404. Garelli François, de Turin. — 405. Garguilo Aniello, de Naples. — 406. Docteur Gariazzo Charles-Placide, agrégé au collège légal de l'Université de Turin. — 407. Garroni Fidèle, de Rome. — 408. Gastaldis Antoine, de Venise. — 409. Gatti Camille, de Rome. — 410. Docteur Gatti Pierre, de Rome. — 411. Gelarnimi Oreste, d'Ariano delle Puglie. — 412. Gentili Pacifique, de Sanseverino. — 413. Gerbore Léonard,



d'Acste. — 414. Giacconi François, de Florence. — 415. Giavaroli Raphaël, d'Ancône. — 416. Giffoni Nicolas, de Lucera. — 417. Gioazzini Antoine, de Rome. — 418. Docteur Gioazzini Joseph, de Rome. — 419. Gioazzini Philippe, de Rome. — 420. Gioia Joseph, de Molfetta. — 421. Giordani François, de Rome. — 422. Giordano Louis, de Turin. — 423. Giordano Michel, de Caltanissetta. — 424. Giovanardi Antoine, de Bologne. — 425. Giovanardi Clément, de Bologne. — 426. Docteur Giovanelli Louis, de Forli. — 427. Giovannoli Pierre, de Castelnuovo-Garfagnana. — 428. Giovine Félix, de Naples. — 429. Giri Antoine, d'Osimo. — 430. Giuliani Joseph, de Pise, président du collège légal de l'Université de Maceratta. — 431. Giuli Ernest, de Cesena. — 432. Docteur Giupponi Antoine, de Cori. — 433. Docteur Gobbi Jacques, de Perugia. — 434. Goffredo Vincent, de Naples. — 435. Gola Joseph-Antoine, de Turin, président de tribunal. — 436. Gennelli Michel, de Gallese. — 437. Govi Second, du royaume Emilia. — 438. Granucci Second, de Pergola. — 439. Gramignani Pierre, de Palerme. — 440. Grassi Jean, de Florence. — 441. Greco Nicolas M., de Cosence. — 442. Greco Vincent-Marie, de Cosence. — 443. Greco Joseph, de Naples. — 444. Grifoni Thomas, de Livourne. — 445. Grimaldi Joseph, de Viterbe. — 446. Grognardi Jean Népomucène, de Turin. — 447. Comte Groppello Jules, de Turin. — 448. Gualtieri Horace, d'Aquila degli Abruzzi. — 449. Guerra Pierre, de Rome. — 450. Guida Jean, de Naples. — 451. Guida Nicolas, de Saint-Georges de Tarente. — 452. Guidi César, de Rome. — 453. Guglielmazzi Pierre, de Pallanza. — 454. Guglielmi François, de Naples.

## H

455. Herzen Joseph, de Rome.

## I

456. Iachini Marc, de Velletri. — 457. Iacobelli Jean-Baptiste, de Fragnetto Montforte. — 458. Iacoboni Alphonse, de Macerata. — 459. Infantes Sébastien, d'Andria. — 460. Isernia Louis, de Naples.

**K**

461. Kambo Colin, de Rome. — 462. Kambo Henri, de Rome.

**L**

463. Landolfi Joseph, de Naples. — 464. Landriani Louis, d'Oldaniga presso Vimecarte. — 465. Lantana Jean-Baptiste, de Venise. — 466. Lanzetta Fabien, de Naples. — 467. Lanzetta Henri, de Naples. — 468. Laratta Dominique, de Cosence. — 469. Larietta Joseph, de Lecce. — 470. Lassegna Joseph, de Naples. — 471. Latoni François, de Rome. — 472. Latorgna Michel, de Caltanissetta. — 473. Lattanzi César, de Rome. — 474. Laurenti Dominique, de Rome. — 475. Lauricella Sauveur, de Caltanissetta. — 476. Laviosa Ange, de Grottaglie. — 477. Ledera Antoine, de Cosence. — 478. Lello Ferdinand, de Palerme. — 479. Lentini François, de Naples. — 480. Docteur Leonardi Giovanni, de Rome. — 481. Leonetti Alphonse, de Cosence. — 482. Lepora Ignace, de Rome. — 483. Lepora Horace, de Lucerne. — 484. Liberato G. M., d'Aquila degli Abruzzi. — 485. Marquis Liberato François, de Rome. — 486. Liccioli Jean, de Naples. — 487. Licenziati Frédéric, de Naples. — 488. Lirotti Jean-Marie, de Longiano. — 489. Docteur Liverziani Achille, de Rome. — 490. Lo Cascia Ferdinand, de Palerme. — 491. Locatelli Paul-Thomas, d'Assise. — 492. Locatelli-Angelini Pierre-Joseph, de Rome. — 493. Lodi Henri, de Fossano. — 494. Lodispoto Joseph, de Naples. — 495. Lombardi Ludovic, de Rome. — 496. Lombardi Antoine, de Rome. — 497. Lombardi Pierre, de Naples. — 498. Docteur Lorenzini Joseph, de Modène. — 499. Lucarelli Louis, de Naples. — 500. Lugari Jean-Baptiste, de Rome. — 501. Lulani Vincent, de Rome. — 502. Luperto César, de Lecce.

**M**

503. Madonna Louis, de Lama de Peligny. — 504. Docteur Maggi Joseph, de Rome. — 505. Magiera Pietro, de Modène. — 506. Maglienti Gerolamo, de Sciacca. — 507. Maglietta Hyacinthe, de Naples. — 508. Mancietti-Cosenti Joseph, de Benavente. —

509. Mancinelli Stéphane. — 510. Mancini Ange, de Benavente. — 511. Mancini Lombardi Joseph, de Rome. — 512. Manciotti-Cosentini Joseph, de Benavente. — 513. Manfredi Charles, de Rome. — 514. Manfredini Jules, de Parme. — 515. Manganelli Jules, de Macerata. — 516. Docteur Mansella Joseph, de Rome. — 517. Manzo Grégoire, de Naples. — 518. Marangoni Joseph, de Bassano. — 519. Marangoni Gentil, de Portogruaro. — 520. Marasco Gaëtan, de Naples. — 521. Maraviglia Louis, de Caldarola. — 522. Marcelli Pierre, de Rome. — 523. Marchesani Anicet, de Vasto. — 524. Marchi Jacques, de Bologne. — 525. Marchio Louis, de Modène. — 526. Comte Marchisio Jacques, de Modène. — 527. Marconi Joseph, de Monte Pescaia. — 528. Maresca Robert, de Naples. — 529. Margani Antoine, de Caltanissetta. — 530. Mari Annibal, de Cosence. — 531. Mari Nicolas, de Cosence. — 532. Marignoni Daniel, de Crema. — 533. Marini Charles, de Rome. — 534. Marioni Giovanni, d'Aléssandria. — 535. Marsiliani Philippe, de Rome. — 536. Marsilio Vincent, de Naples. — 537. Martinez Sauveur, de Caltanissetta. — 538. Martini Massimiliano Primo, de Ferrare. — 539. Martini Thomas, de Rome. — 540. Martucci Louis, de Rome. — 541. Comte Martuzzi Gaëtan, de Faenza. — 542. Masi Thomas, de Naples. — 543. Masini Michel, de Foligno. — 544. Docteur Massini Alexandre, de Colmurane. — 545. Docteur Massoni Pierre, de Rome. — 546. Mattucci Pierre, de Bologne. — 547. Mazzoli T., de Rome. — 548. Mazzoni César, de Bologne. — 549. Medina Marie, de Caltanissetta. — 550. Melis Melloni Joseph, de Turin. — 551. Meloni Philippe, de Rome. — 552. Meneghelli Antoine, de Fiorenzuola d'Arda. — 553. Mercante François, de Vicence. — 554. Merendini Septime, de Selcni. — 555. Mereggioli Second, d'Urbino. — 556. Meschini Vincent, de Rome. — 557. Mezzacapa Joseph, de Naples. — 558. Mezzanotte Camille, de Chieti. — 559. Mezzanote Icilie, de Perugia. — 560. Mezzetti Jean, de Luca. — 561. Miari Louis, de Finale nell' Emilia. — 562. Mignone Ludovic, d'Acqui. — 563. Milani Charles, de Naples. — 564. Mimmi Auguste, de Rome. — 565. Minichelli Vincent, de Caltanissetta. — 566. Miniera François, de Naples. — 567. Mion Ange, de Venise. — 568. Mircoli Innocent, de Rome. — 569. Docteur Mizzoni Constantin, de

Paliano. — 570. Modesti Charles, de Gioiella. — 571. Mola Michel, de Naples. — 572. Molaiani César, de Viterbe. — 573. Docteur Molinari François, de Mirandola. — 574. Mona François, de Naples. — 575. Monaldi Nicolas de Manziana. — 576. Monelli Louis, de Città di Castello. — 577. Moneschi Joseph, de Fossola (Massa). — 578. Monsella François, de Rome. — 579. Montagnini Silvain, de Modène. — 580. Montalleano D. Santo, de Sciacca. — 581. Montella Michel, de Naples. — 582. Docteur Monti Dominique, de Rome. — 583. Docteur Monti Augustin, de Nidastore delle Marche. — 584. Montieri François-Marie, d'Ariano. — 585. Montoro Côme, de Naples. — 586. Monzocchi Laurent, de Viterbe. — 587. Morelli Grégoire, de Naples. — 588. Morgante Louis, de Rome. — 589. Morgera Vincent, de Naples. — 590. Docteur Marucchi Alexandre, de Rome. — 591. Mucci Emilien, de Rome. — 592. Mummo Damien, de Naples. — 593. Muschietti, de Portogruario. — 594. Mussillo François, de Cosence.

## N

595. Nacciarone Alphonse-Hippolyte, de Naples. — 596. Nale Catherine, de Vicence. — 597. Nardini Giovanni, de Rome. — 598. Nardomeo Barthélemy, de Benavente. — 599. Naso Antonin, de Castellabate nel Cilento. — 600. Natalucci Vincent, de Rome. — 601. Nati-Polloc César, de Bibbiena. — 602. Marquis Negrone Ambroise, de Genève. — 603. Marquis Negrone Jean-Baptiste, de Genève. — 604. Nervegna Joseph, de Rome. — 605. Nicoli C., de Barga. — 606. Docteur Nicolas Louis, de Rome. — 607. Nicolas Amati Pia, de Rome. — 608. Nigro Antoine, de Cosence. — 609. Nistri Jean-Baptiste, de Prato. — 610. Nitto-Derossi Michel, de Bari delle Puglie. — 611. Niocce Giovanni, de Genève. — 612. Novelli Pascal, de Naples.

## O

613. Occhipinti Joseph, de Palerme. — 614. Onesti Archange, de Rome. — 615. Onesti Félix, de Rome. — 616. Origo Carmine, de Naples. — 617. Ottaviani Joseph, de Grottamare. — 618. Ougier, d'Aoste.

P

619. Pacelli Philippe, de Rome. — 620. Pacelli Augustin, de Rome. — 621. Pacelli Marc-Antoine, de Rome. — 622. Paci André, de Sarzana. — 623. Docteur Padoa Louis, de Padoue. — 624. Padronaggi Mariano, de Naples. — 625. Paganini Jean-Baptiste, de Genève. — 626. Paganuzzi Jean-Baptiste, de Venise. — 627. Docteur Pagliari Louis, de Crémone. — 628. Paladini Raphaël, de Naples. — 629. Palazzi Pic, de Padoue. — 630. Palermo Hyacinthe, de Palerme. — 631. Palladini Dominique, de Naples. — 632. Palmulli Vincent, de Naples. — 633. Palomba Clément, de Rome. — 634. Palumbo Antoine d'Aniello, de Naples. — 635. Pancaldi Nicolas, de Livourne. — 636. Panebianco Louis, de Naples. — 637. Paolicelli Louis, de Naples. — 638. Docteur Paolucci Giovanni, d'Urbino. — 639. Papa Bernard, de Naples. — 640. Papa Alphonse, de Naples. — 641. Pappacena Camille, de Naples. — 642. Parenti Louis, de Modène. — 643. Parisi Charles, de Modène. — 644. Parisi Guillaume, de Modène. — 645. Parisi Michel, de Cosence. — 646. Parisio Louis, de Cosence. — 647. Parlati Gaëtan, de Naples. — 648. Pascale Pierre-Paul, de Naples. — 649. Docteur Pascoli Venanzio, de Frosinone. — 650. Pasqualoni Augustin, de Rome. — 651. Pasqualoni Frédéric, de Rome. — 652. Comte Passi Marco-Celio, de Bergame. — 653. Passi Louis, de Calcinate-Bergame. — 654. Paulli Philippe, de Rome. — 655. Paventi Aurélien, de Naples. — 656. Docteur Pediconi Giovachino, de Rome. — 657. Docteur Pellegatti-Ricci Vincent, de Ficarolo. — 658. Pellegrini Geminien, de Modène. — 659. Pellegrini Pierre, de Macerata. — 660. Pellegrini François, de Modène. — 661. Pellicioni Eugène, de Castelnuovo-Garfagnana. — 662. Pelosi Sixte, de Naples. — 663. Pelosini N. F., de Pise. — 664. Pepe Simon, de Lucera. — 665. Pepe Jean-Baptiste, de Lucera. — 666. Docteur Percini Charles, de Vicence. — 667. Pergola Vincent, de Palerme. — 668. Docteur Perosa Jacques, de Portogruaro. — 669. Pesce François, de Lucera. — 670. Passetti Mathieu, de Naples. — 671. Pessolano-Sébastien, de Naples. — 672. Petrangolini Ferdinand, d'Urbino. — 673. Petrini Giocondiano, de Lucca. — 674. Marquis Petroni François, de Naples. —

675. Perverati Vincent, d'Acqui. — 676. Pianori Antoine, de Rome. — 677. Piccini Lucien, de Naples. — 678. Docteur Piccoli Gustave, de Rome. — 679. Pierantonelli Pacifique, de Rome. — 680. Pieri Pellegrin, de Lucca. — 681. Piocco Marc, de Naples. — 682. Pironi Antoine, de Saint-Albert. — 683. Pirri Charles, de Rome. — 684. Piscitelli Joseph, de Naples. — 685. Docteur Pitotti Jean, de Rome. — 686. Platania Augustin, de Sciacca. — 687. Plessi Joseph, de Modène. — 688. Poggi François, d'Arquato-Scrivia. — 689. Poggi Joseph, de Florence. — 690. Poli Jean, de Modène. — 691. Policretti Alexandre, de Pordenone. — 692. Politi François-Annonciation, de Cosence. — 693. Poma Ange, de Biella. — 694. Porrone Jean, de Turin. — 695. Posci Mariano, de Modène. — 696. Pozza Paul de Vincence. — 697. Pozzan Ange, de Schio. — 698. Pozzati Vincent, de Comacchio. — 699. Pozzi Jacques, de Piazence. — 700. Pozzuoli Michel, de Vitulaccio (Naples). — 701. Prandi Joseph, de Turin. — 702. Prates Jean, de Rome. — 703. Docteur Premoli Charles, de Crema. — 704. Profuni Nicolas, de Naples. — 705. Promis Henri, de Turin. — 706. Provenza Jules, de Caltanissetta. — 707. Prudenzi Dominique, de Rome. — 708. Pucci Sisti Dominique, de Rome. — 709. Pugliese François-Saverien, de Catanzaro. — 710. Pugliese Gaëtan, de Catanzaro. — 711. Pugliese Joseph, de Catanzaro. — 712. Pugliese Joseph, de Catania. — 713. Docteur Puviani Louis, de Modène.

## Q

714. — Quatrini Jean, de Rome. — 715. Quercia Michel, de Trani. — 716. Quintili Pierre, de Rome.

## R

717. Raffaeli François, de Bayonne. — 718. Raffaeli Paul, de Castelnuovo de Garfagna. — 719. Ralli Philippe, de Rome. — 720. Ramponi Philippe, de Bologne. — 721. Ramponi Joseph, de Bologne. — 722. Ranieri-Ricci, de Francavilla-Fontana. — 723. Rapetto Cyrille, d'Aulla. — 724. Rava Guillaume, de Catta-

nissetta. — 725. Ravizza Gaëtan Adolphe, de Sienne. — 726. Re Gaston, de Turin. — 727. Re Camille, de Rome. — 728. Re Joseph, de Rome. — 729. Docteur Rebecchini César, de Rome. — 730. Rebecchini Sauveur, de Rome. — 731. Reggiani Jacques, de Rome. — 732. Renzetti Gabriel, d'Urbino. — 733. Renzi Pompée, de Rome. — 734. Renzi Bernardin, de Velletri. — 735. Ricca Guillaume, de Montefiascone. — 736. Riccardi Gaëtan, de Naples: — 737. Ricci Dominique, de Benavente. — 738. Ricci Louis, de Pise. — 739. Ricci Vincent, de Ferrare. — 740. Rignon Bénédet, de Turin, président honoraire de Cour d'appel. — 741. Ringrossi Marc, de Bologne. — 742. Rinulli, de Cosence. — 743. Rissetti Louis, de Genève. — 744. Riva Joseph, de Bergame. — 745. Rivi Jean-Baptiste, de Genève. — 746. Comte Robbio de Varigliè, agrégé à l'Université de Turin. — 747. Rocci Jean, de Piacenza. — 748. Romano Jérôme, d'Ariano de Puglia. — 749. Roncagli Joseph Gaëtan, de Bologne. — 750. Rondolino Ferdinand, de Turin. — 751. Docteur Rosa Gervais, de Milan. — 752. Rossetti Antoine, de Turin. — 753. Rossi Jean-Baptiste, de Bergame. — 754. Rossi Arcole, de Carpi. — 755. Docteur Rossi Antoine, de Ferrare. — 756. Rossi Paul, de Piacenza. — 757. Rossi Eugène, du royaume Emilia. — 758. Docteur Rossi François, de Rome. — 759. Rossi Jérôme, de Rome. — 760. Rossi François, de Rome — 761. Rossi Louis-Antoine, de Rome. — 762. Docteur Rossi Gaëtan, de Rome. — 763. Rossi Gaëtan, d'Urbania. — 764. Docteur Rossi Clet, d'Urbania. — 765. Rota Rossi Lorenzo, de Bergame. — 766. Ruffo Jean-Baptiste, de Palerme. — 767. Ruggeri Odoard, de Rome. — 768. Ruggeri Jean-Baptiste, de Rome. — 769. Ruggieri Louis, de Nereto. — 770. Russo Joseph, de Naples. — 771. Russo Gennaro-Antoine, de Naples. — 772. Russo Pierre, de Naples.

## S

773. Sabelli Alexandre, de Rome. — 774. Docteur Seccardo Antoine, de Venise. — 775. Sacconi Antoine, de Rome. — 776. Saetti Alexandre, de Modène. — 777. Sagnori Charles, de Rome. — 778. Sagnori François, de Rome. — 779. Comte Salandini Conrad,

de Fano. — 780. Salfi Pierre, de Cosence. — 781. Don Salini Alexandre, de Rome. — 782. Salini Philippe, de Rome. — 783. Baron Salsasiani Jacques, de Benavente. — 784. Salvati Laurent, de Rome. — 785. Salvatori Philippe, de Rome. — 786. Salvatori Vincent, d'Arnara (Rome). — 787. Salvatori Séraphin, de Macerata. — 788. Sandrini Joseph, de Cividale. — 789. Sansonetti Onofrio, de Naples. — 790. Santini François, de Rome. — 791. Santori Jacques, de Rome. — 792. Santucci Charles, de Rome. — 793. Saraiva Joseph, de Rome. — 794. Docteur Sarana Louis, de Rome. — 795. Sarelli Baldassare, de Cosence. — 796. Sartirana Guillaume, de Giusano. — 797. Saulini Pierre, de Veroli. — 798. Savini François, de Cosence. — 799. Savino Philippe, de Lanciano. — 800. Sbordone Gherindo-Alphonse, de Naples. — 801. Sbordoni Philippe, de Naples. — 802. Scafati Raphaël, de Naples. — 803. Scala Jacob, de Moggio-Udinese. — 804. Scala Stéphane, de Turin. — 805. Scapitta Alexandre, de Turin. — 806. Scargiali Luc, de Città della Pieve. — 807. Scarpini Ambroise, de Crema. — 808. Schissacco Raphaël, de Naples. — 809. Seiomer Antoine, de Rome. — 810. Scrinzi Alexandre, de Venise. — 811. Sella Louis, de Cosence. — 812. Selvi Antoine, de Sienne. — 813. Serafini André, de Bastiglia. — 814. Serio Nicolas, de Naples. — 815. Serra Gaëtan, de Cosence. — 816. Serra Charles, de Novi Ligure. — 817. Serra Ludovic, de Rome. — 818. Severa Auguste, de Chianciano. — 819. Docteur Severi Gaëtan, de Cadivoggio. — 820. Severo Michel, de Giovinazzo. — 821. Docteur Sgariglia Innocent, de Perugia. — 822. Signora François, de Licata. — 823. Silenzi Joachim, de Rome. — 824. Siliatti César, de Rome. — 825. Silvestri Donatien, d'Aquila degli Abruzzi. — 826. Sinistri Jean, de Rome. — 827. Sola Stéphane, de Lucera. — 828. Solaro Frédéric, de Naples. — 829. Soldini François, de Rome. — 830. Solimene Charles-Antoine d'Avellino. — 831. Somma Anniello, de Naples. — 832. Sorrentino Charles, de Naples. — 833. Spadetta-Corebbio Marie, de Naples. — 834. Spagnolletti Onofrio, d'Andrio. — 835. Sparacco Martin, de Naples. — 836. Spinâ Alphonse, de Vulturnera. — 837. Squadrilli Vincent, d'Andria. — 838. Squillacci Placide, de Catania. — 839. Docteur Stagni Camille, de Bologne. — 840. Stasi Joseph, de Naples. — 841. Storti Jean-Baptiste, de Rome. —



842. Stranieri Alexandre, de Francavilla Fontana. — 843. Straniero François-Paul, de Naples. — 844. Suaut Louis, de Turin.

## T

845. Tabarrini François, de Viterbe. — 846. Tacci Joseph, de Mogliano. — 847. Tacchi-Venturi Antoine, de Sanseverre. — 848. Marquis Taccoli Louis, de Modène. — 849. Tango François, de Florence. — 850. Tarquini Mansueto François, de Viterbe. — 851. Tarussi Dominique, de Monteodorisio. — 852. Tassoni Charles, du royaume Emilia, président de Cour d'appel. — 853. Massoni Jacques, de Bologne. — 854. Tattara, de Bassano Veneto. — 855. Tattotzi Nunzio, d'Aquila degli Abruzzi. — 856. Tavani Louis-Antoine, de Modène. — 857. Docteur Tinsini Louis, de Crema. — 858. Docteur Tinti Gerôme, de Pordenone. — 859. Docteur Tironi Félix-Antoine, d'Agnone. — 860. Tolomei François, de Sienne. — 861. Tomasetti François, de Rome. — 862. Tongiorgi Louis, de Rome. — 863. Toselli Joseph, de Cuneo. — 864. Tosi Henri, de Rome. — 865. Tosi Louis, de Rome. — 866. Docteur Tosi Thomas, de Rimini. — 867. Trapassi Joseph, de Naples. — 868. Traviglini Joseph, de S. Benedetto del Tronto. — 869. Troyse Pierre, de Naples. — 870. Docteur Trombetta Gaëtan, de Rome. — 871. Tucci Joseph, de Naples. — 872. Tucci Joseph, de Cosence. — 873. Tucci Stanislas, de Cosence. — 874. Turchi Antoine, de Rome.

## U

875. Uberti François, de Piatto. — 876. Ulmo Alexandre, de Naples. — 877. Ungaretti Gaspard, de Rome.

## V

878. Vacciacco Alphonse, de Naples. — 879. Vagnozzi Pierre, de Velletri. — 880. Valenti Antoine, d'Urbino. — 881. Valentini César, de Rome. — 882. Marquis Varisio Pierre, de Benavente. — 883. Docteur Vasilico Ange, de Santa Lucia de Conegliano. — 884. Vassallo de Castiglione René, de Turin. — 885. Vastola

Dominique, de Naples. — 886. Vanutelli Charles, de Rome. — 887. Venditti Antoine-Louis, de Saint-Paul de Civitate. — 888. Venturoli Christophe, de Rome. — 889. Veratti Barthélemy, de Modène. — 890. Verga Isidore, de Rome. — 891. Verusia Jean, de Benavente. — 892. Vespasiani Jean-Baptiste, de Frosinone. — 893. Comte Viancino François, de Turin. — 894. Vigliarolo Gaëtan, de Naples. — 895. Docteur Viletti Henri, de Rome. — 896. Vita Ange, de Villettri. — 897. Vittaz Jean-Baptiste, d'Aoste. — 898. Viviani Fulvien, d'Urbino. — 899. Marquis Volpe-Landi Jean-Baptiste, de Piacenze. — 900. Wider Joseph, de Rome.

Z

901. Zaccaleoni Augustin, de Rome. — 902. Zadaccano Louis, de Naples. — 903. Zanchini Nicolas, de Forli. — 904. Zanelli Horace, de Giovinazzo. — 905. Zannini Charles, de Ferrare. — 906. Zanoni Alexandre, de Bergame. — 907. Zelo Gennaro, de Naples. — 908. Zeuli Dominique, de Naples. — 909. Docteur Zingarini Raphaël, de Rome. — 910. Zotti François, d'Imola. — 911. Docteur Zotto Joseph, de Bologne.



## VII

### LETTRES DE SA SAINTETÉ

A LL. GG. M<sup>sr</sup> MERMILLOD, VICAIRE APOSTOLIQUE DE GENÈVE,  
ET M<sup>sr</sup> LACHAT, ÉVÊQUE DE BALE.

*Contrairement à notre désir, nous sommes obligé de nous restreindre et de ne publier que ces deux documents relatifs à la persécution du gouvernement suisse contre l'Église et le clergé, et principalement contre les deux illustres persécutés que nous venons de nommer.*

*Monseigneur Mermillod reçut à Ferney en France, où il fut chassé par les gendarmes du gouvernement suisse, l'autographe suivant :*

Mon très-cher-frère en Jésus-Christ,

J'écris cette lettre le dimanche de la Sexagésime, et j'admire le docteur des nations nous donnant en quelques lignes l'abrégé de sa vie qui est un tissu de tribulations, un mouvement continu soutenu par un zèle actif de la part du saint Apôtre, non moins qu'une abondance d'encouragements et de faveurs extraordinaires de la part de Dieu. Voilà l'exemple qui nous est mis sous les yeux, et que vous imitez aussi bien qu'il est possible de le faire. Dieu ne cesse de vous assister, vénérable Frère, vous, l'épiscopat tout entier et les millions de catholiques qui sont persécutés et opprimés, mais qui, avec l'aide de Dieu, ne sont jamais vaincus.

Je vous bénis de tout cœur, vénérable frère, vous et tout le bon peuple que vous dirigez, et que je recommande toujours au Seigneur dans mes pauvres prières.

Du Vatican, 1873.

PIE IX, PAPE.

*Le même député se rendit ensuite à Soleure, et remit à l'illustre évêque de Bâle cet autre autographe :*

Très-cher monseigneur l'évêque de Bâle,

Je ne puis m'empêcher de tourner ma pensée vers vous, très-cher frère en Jésus-Christ, et de me réjouir de la fermeté qu'avec le secours divin vous avez montrée contre les ennemis de notre très-sainte religion. Avec l'expression de mes félicitations je vous envoie aussi une croix pectorale, gage de ma plus grande satisfaction pour votre conduite dans la lutte infernale contre laquelle vous résistez. Priez Dieu afin qu'il continue à soutenir par sa grâce ses ministres et un si grand nombre de bons catholiques. Quant à moi, je vous donne la bénédiction apostolique.

Du Vatican, 16 février 1873.

PIE IX, PAPE.

— Le porteur des augustes autographes était M. le comte Giovanni Astolfo Servanzi, garde-noble de Sa Sainteté, jeune homme d'une belle intelligence, expéditif dans tout ce qu'il fait, résolu et sachant parfaitement se tirer d'affaire. Il partit de Rome le 18 février. Arrivé à la frontière suisse, il apprit, par les dépêches du *Figaro*, que Sa Grandeur Mgr Mermillod avait été chassé de la Suisse; mais il ne put savoir où Sa Grandeur s'était réfugiée. Il se rendit à Genève, et de là à Ferney, à peu de distance de la frontière de France, où Sa Grandeur avait été accueillie par le curé, et remit à Monseigneur l'autographe de Sa Sainteté. « Quelle consolation, nous écrivit M. le comte lui-même, quel encouragement la lettre du Vicaire de Jésus-Christ prisonnier apporta au cœur souffrant de l'évêque en exil, voilà ce qu'il est plus facile d'imaginer que de décrire. Sa Grandeur lut la lettre plusieurs fois en présence d'un très-grand nombre de personnages accourus de la France et de la Suisse autour d'elle pour lui présenter leurs hommages de respect et de condoléance, et plusieurs fois je vis Monseigneur, attendri jusqu'aux larmes, baiser l'autographe vénéré. » De Ferney, M. le comte se rendit immédiatement à Soleure, ré-

sidence de l'évêque de Bâle, si admirable par son zèle, afin de remplir auprès de Sa Grandeur le même office, en lui présentant l'autre autographe pontifical et une croix pectorale d'une richesse extraordinaire. « La physionomie sévère de ce savant prélat, continue M. le comte Servanzi, démontre, au premier coup d'œil, que les ennemis des catholiques en Suisse ont en lui un terrible adversaire, qu'ils peuvent bien opprimer, mais qu'ils ne pourront jamais vaincre dans le combat engagé pour la foi du Christ. A l'aspect sévère, Monseigneur unit la gracieuseté des manières et l'expansion du cœur. Il reçut avec une dévotion vraie, tendre et cordiale, l'autographe du Saint-Père et le don précieux de la croix pectorale. Il ne permit pas que je restasse à l'auberge où j'étais descendu ; mais il voulut bien m'accorder l'hospitalité dans son habitation même. » Le jour suivant, le noble messenger pontifical se remit en voyage et reprit la route de Rome, où il arriva après avoir surmonté de nombreux obstacles et des difficultés que l'on peut facilement imaginer.

---



# TABLE

## DISCOURS.

Année 1872.

	Pages
DISCOURS CCII. A une députation de la ville d'Albano : 11 juillet 1872 .....	1
DISCOURS CCIII. Aux députations des enfants des écoles chrétiennes : 11 juillet 1872 .....	3
DISCOURS CCIV. Aux employés fidèles du ministère du commerce et des travaux publics, présentés par Son Eminence le cardinal Berardi : 13 juillet 1872 .....	7
DISCOURS CCV. Aux dames agrégées à l'Œuvre pie des servantes pauvres : 17 juillet 1872 .....	13
DISCOURS CCVI. Aux Soeurs hospitalières de la Miséricorde : 18 juillet 1872 .....	14
DISCOURS CCVII. Aux dames du Conseil de direction de la pieuse union de Sainte-Marie-Madeleine-Pénitente : 19 juillet 1872 .....	17
DISCOURS CCVIII. Aux officiers fidèles de la direction générale de la police, présentés par S. E. Mgr Lorenzo Randi : 20 juillet 1872 .....	19
DISCOURS CCIX. Aux élèves du collège Nazaréen : 25 juillet 1872.	25
DISCOURS CCX. Aux Enfants-de-Marie de la paroisse de la Madeleine : 25 juillet 1872 .....	28
DISCOURS CCXI. Aux nouveaux évêques présents, préconisés le 29 juillet 1872 .....	30
DISCOURS CCXII. Pour la béatification du vénérable Carlo da Sezze, laïque profès des Mineurs réformés : 15 août 1872 .....	33
DISCOURS CCXIII. Aux élèves du <i>Collegio Capranica</i> : 24 août 1872.	38
DISCOURS CCXIV. Aux promotrices d'une dévotion particulière à saint Louis de Gonzague : 24 août 1872 .....	41

	Pages.
DISCOURS CCXV. Aux jeunes filles pénitentes de la maison de refuge de Sainte-Marie-Magdeleine : 2 septembre 1872.....	44
DISCOURS CCXVI. Au président et à quelques associés de l'Œuvre pie contre la profanation des dimanches et des fêtes d'obligation : 5 septembre 1872.....	49
DISCOURS CCXVII. Aux petits ouvriers Bonani : 7 septembre 1872.	51
DISCOURS CCXVIII. A deux mille associés à la prière perpétuelle : 8 septembre 1872.....	52
DISCOURS CCXIX. A une représentation romaine de la fédération <i>Piana</i> : 20 septembre 1872.....	58
DISCOURS CCXX. A une représentation de la noblesse romaine : 20 septembre 1872.....	60
DISCOURS CCXXI. Aux jeunes ouvriers de la <i>Vigna Pia</i> : 30 septembre 1872.....	63
DISCOURS CCXXII. A un grand nombre de jeunes gens romains de différentes associations catholiques : 2 octobre 1872.....	66
DISCOURS CCXXIII. A une représentation choisie de la noblesse romaine : 2 octobre 1872.....	72
DISCOURS CCXXIV. A trois mille habitants de Trastevere : 13 octobre 1872.....	74
DISCOURS CCXXV. A cinq mille habitants du quartier des Monti : 27 octobre 1872.....	85
DISCOURS CCXXVI. A la pieuse Union des Dames catholiques d'Albano : 10 novembre 1872.....	93
DISCOURS CCXXVII. Aux orphelines et aux élèves externes de l'établissement de Torlonia, dirigées par les filles de la charité : 5 décembre 1872.....	97
DISCOURS CCXXVIII. A la Commission des Dames romaines pour la souscription catholique dans le monde entier : 8 décembre 1872.....	101
DISCOURS CCXXIX. A vingt-quatre jeunes filles de la Congrégation de saint Louis de Gonzague pour un monument à élever en l'honneur du saint : 10 décembre 1872.....	106
DISCOURS CCXXX. Aux directeurs des colonies agricoles de la Lombardie : 14 décembre 1872... ..	110
DISCOURS CCXXXI. Au chapitre de Sancta Maria ad Martyres, ou sainte Marie de la Rotonde : 15 décembre 1872.....	111
DISCOURS CCXXXII. A quelques orphelines et aux Sœurs de la Providence : 19 décembre 1872.....	112
DISCOURS CCXXXIII. A tous les employés civils présentés par S. E. le cardinal Antonelli, Secrétaire d'Etat : 22 décembre 1872.....	114



	Pages.
DISCOURS CCXXXIV. Ou allocution aux Éminentissimes Cardinaux : 23 décembre 1872.....	119
DISCOURS CCXXXV. Aux Archevêques et Évêques présents, pré- conisés le 23 décembre 1872.....	130
DISCOURS CCXXXVI. Aux Éminentissimes cardinaux : 23 dé- cembre 1872.....	131
DISCOURS CCXXXVII. Aux officiers de l'armée et aux employés du ministère des armes : 27 décembre 1872.....	133
DISCOURS CCXXXVIII. A la noblesse romaine et au patriciat : 29 décembre 1872.....	139
DISCOURS CCXXXIX. Aux collèges de la prélature et aux tribunaux suprêmes : 30 décembre 1872.....	145
DISCOURS CCXL. A une nombreuse assemblée d'étrangers : 31 dé- cembre 1872.....	149

**Année 1873.**

DISCOURS CCXLI. Aux officiers de la garde palatine d'honneur : 1 <sup>er</sup> janvier 1873.....	151
DISCOURS CCXLII. Aux supérieurs des ordres religieux et des congrégations monastiques : 1 <sup>er</sup> janvier 1873.....	153
DISCOURS CCXLIII. A tous les collèges étrangers : 2 janvier 1873.	157
DISCOURS CCXLIV. A une députation d'Irlandais : 5 janvier 1873.	162
DISCOURS CCXLV. Aux députations des diocèses et de la jeunesse d'Italie : 6 janvier 1873.....	167
DISCOURS CCXLVI. Aux conseils de direction de la Fédération Pie : 8 janvier 1873.....	174
DISCOURS CCXLVII. Aux filles de Marie et à quelques sœurs de Saint-Joseph du Forum : 10 janvier 1873.....	179
DISCOURS CCXLVIII. Au cercle Teutonique pour les lectures ca- tholiques à Rome : 12 janvier 1873.....	183
DISCOURS CCXLIX. Aux orphelines de la maison du Sacré-Cœur dans la villa Lante : 15 janvier 1873.....	190
DISCOURS CCL. A Messieurs les curés de Rome : 16 janvier 1873.	193
DISCOURS CCLI. A de nombreux enfants des deux sexes de la no- blesse et de la bourgeoisie romaine : 16 janvier 1873.....	197
DISCOURS CCLII. A une députation de la Commission pour le de- nier de saint Pierre dans la ville et le diocèse de Naples : 18 janvier 1873.....	204
DISCOURS CCLIII. Aux filles de Marie de la maison du Sacré-Cœur de Sainte-Rufine, présentées par S. Exc. M <sup>me</sup> la princesse d'Arsoli, aujourd'hui Massimo : 20 janvier 1873.....	207

	Pages.
DISCOURS CCLIV. Pour la canonisation du bienheureux Benoît-Joseph Labre, et la béatification du vénérable André de BURGIO : 9 février 1873.....	212
DISCOURS CCLV. Aux conseils de direction des cercles des femmes du peuple : 13 février 1873.....	222
DISCOURS CCLVI. A Messieurs les curés de Rome et aux prédicateurs du carême : 20 février 1873.....	228
DISCOURS CCLVII. Au cercle des femmes du peuple, sous le titre de Sacré-Cœur de Jésus : 23 février 1873.....	234
DISCOURS CCLVIII. A une députation de l'Amérique septentrionale : 26 février 1873.....	241
DISCOURS CCLIX. A la noble et illustre députation catholique de toutes les nations, sous la conduite de S. Exc. le prince Alfred Liechtenstein : 7 mars 1873.....	245
DISCOURS CCLX. A la commission de l'Union catholique italienne pour un pèlerinage à Assise : 8 mars 1873.....	258
DISCOURS CCLXI. A treize Évêques des dernières provinces envahies en septembre 1870 : 17 mars 1873.....	265
DISCOURS CCLXII. Aux nouveaux évêques présents, préconisés le 21 mars 1873.....	271
DISCOURS CCLXIII. Au cercle des femmes du peuple, sous le vocable de Sainte-Marthe : 23 mars 1873.....	275
DISCOURS CCLXIV. A une députation de la paroisse de Sainte-Marie-Majeure : 25 mars 1873.....	281
DISCOURS CCLXV. Aux Enfants-de-Marie de Sainte-Lucie-des-Gymnases : 29 mars 1873.....	284
DISCOURS CCLXVI. Au chapitre de Santa Maria in Trastevere : 4 mai 1873.....	287
DISCOURS CCLXVII. Aux députés du Conseil général et aux représentants des Comités pour les pèlerinages en France : 5 mai 1873.....	289
DISCOURS CCLXVIII. A la députation chargée de présenter à S. S. la consultation légale proposée par l' <i>Unità cattolica</i> , avec les protestations des évêques et des fidèles d'Italie contre les outrages faits à la divinité de Jésus-Christ à Rome, sous le règne de Victor-Emmanuel II de Savoie : 25 mai 1873.....	295
DISCOURS CCLXIX. Aux supérieurs des congrégations monastiques et des ordres religieux : 12 juin 1873.....	307
DISCOURS CCLXX. A la noblesse romaine et au patriciat : 15 juin 1873.....	311
DISCOURS CCLXXI. A deux députations, dont l'une du diocèse de Naples, et l'autre de la jeunesse de la même ville : 16 juin 1873.	319
DISCOURS CCLXXII. Au Sacré-Collège des Éminentissimes Cardinaux : 17 juin 1873.....	322

	Pages.
DISCOURS CCLXXIII. Aux députations des diocèses et de la jeunesse d'Italie : 21 juin 1873.....	334
DISCOURS CCLXXIV. Aux directeurs des collèges étrangers : 29 juin 1873.....	341
DISCOURS CCLXXV. A une députation choisie d'employés de tous les ministères : 2 juillet 1873.....	345
DISCOURS CCLXXVI. Aux élèves du collège Picénien : 4 juillet 1873 .....	349
DISCOURS CCLXXVII. Aux collèges de la prélature et des tribunaux : 6 juillet 1873 .....	351
DISCOURS CCLXXVIII. A une petite représentation de jeunes enfants romains des deux sexes : 8 juillet 1873 .....	358
DISCOURS CCLXXIX. Aux Enfants-de-Marie du diocèse de Frascati : 9 juillet 1873.....	360
DISCOURS CCLXXX. Aux Enfants-de-Marie de la <i>Trinità dei Monti</i> : 11 juillet 1873 .....	363
DISCOURS CCLXXXI. A une représentation de la Fédération Pie : 17 juillet 1873 .....	364
DISCOURS CCLXXXII. A une députation de peintres allemands : 20 juillet 1873.....	369
DISCOURS CCLXXXIII. Ou allocution adressée aux Éminentissimes Cardinaux : 25 juillet 1873.. .....	371
DISCOURS CCLXXXIV. Aux évêques nouvellement préconisés le 25 juillet 1873 .....	375
DISCOURS CCLXXXV. Au pieux institut érigé à Rome pour secourir les pauvres femmes honteuses dans leurs couches, sous l'invocation de la très-sainte Vierge et de sainte Anne : 2 août 1873 .....	380
DISCOURS CCLXXXVI. A un certain nombre de personnes promotrices d'une dévotion particulière envers saint Louis de Gonzague : 11 août 1873 .....	385
DISCOURS CCLXXXVII. Aux religieuses dites les Maitresses-Pies de différentes villes des Etats de l'Eglise : 12 août 1873.....	389
DISCOURS CCLXXXVIII. A une école de petites filles tenue par les Maitresses-Pies de Sainte-Lucie-des-Gymnases.....	392
DISCOURS CCLXXXIX. Aux cercles de Saint-Pierre et de Saint-Louis : 14 septembre 1873.....	394
DISCOURS CCXC. Aux conseils directifs de la Fédération Pie, pour l'émission solennelle du vœu pour un sanctuaire au Sacré-Cœur de Jésus à Rome, après la victoire remportée sur les ennemis actuels de l'Eglise : 18 septembre 1873 .....	399

**Appendice.**

	<b>Pages.</b>
I. Immoralité des théâtres.....	407
II. Schisme d'Orient.....	412
III. Persécution prussienne.....	453
IV. Courtes notices de la vie des vénérables Charles de Sezze et André de Burgio, et du bienheureux Benoît-Joseph Labre....	493
V. Découverte des corps des SS. Apôtres Philippe et Jacques...	503
VI. Les offenses faites à Jésus-Christ et la législation du royaume d'Italie. Consultation légale de l'illustre avocat Antoine Caucino.	510
VII. Lettres de Sa Sainteté à LL. GG. M <sup>sr</sup> Mermillod, vicaire aposto- lique de Genève, et M <sup>sr</sup> Lachat, évêque de Bâle.....	535



N. B. — *Nous donnerons une table complète des matières dans le troisième volume.*

